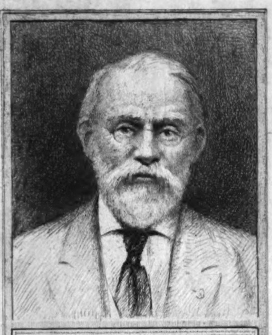


BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1864-1865.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCCESSEUR DE A. PÉRON

Rue de la Vicomté, 55.

1865.

SÉANCE PUBLIQUE

DU

DIMANCHE 18 JUIN 1865.



PROCÈS-VERBAL.

M. le Président ouvre la séance à une heure un quart. On remarque sur l'estrade M. le Maire de Rouen ; M. Doucin, Inspecteur de l'Académie ; M. Le Mire, Président de la Chambre de Commerce ; M. Robert, Colonel d'Etat-Major ; M. Rolet, adjoint ; M. Philippe Morel, etc. ; MM. les Président et membres des Prud'hommes, et des diverses Sociétés savantes de la ville, de l'Académie, des Sociétés d'Agriculture, d'Horticulture, de Médecine et de Pharmacie.

M. le Président donne lecture de son discours ; il étudie le passé et l'avenir de la Société, et démontre qu'elle ne pourra conserver l'influence légitime dont elle s'honore à juste titre, qu'à la condition d'être fidèle à l'orthodoxie des doctrines morales et scientifiques. Ce discours est écouté avec la plus grande attention et vivement applaudi.

M. Delahaye obtient ensuite la parole pour son rapport sur les cours publics, et proclame les noms des

lauréats qui sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

M. Heurtel lit son rapport dans lequel il conclut qu'il n'y a pas lieu à récompenser le mémoire envoyé sur une transformation complète des machines à vapeur.

M. Rivière donne lecture, pour M. Lemarchand, du rapport de ce dernier sur l'appareil fumivore de M. Thierry; M. Lemarchand estime que l'appareil décrit remplit les conditions de fumivorité, mais que les expériences n'étant pas suffisamment concluantes, surtout au point de vue de la dépense du combustible, il n'y a pas lieu d'accorder, quant à présent, de récompense à M. Thierry.

M. Robert d'Estaintot, secrétaire de correspondance, présente le rapport sur le concours ouvert par la Société pour l'éloge de Mollien et la biographie de Cavelier de la Salle. — Il fait ressortir l'insuffisance des deux mémoires envoyés, et indique en quelques traits rapides et intéressants comment la Société entend que ces sujets soient traités s'ils sont remis au concours.

M. Vavasseur, secrétaire de bureau, fait le rapport sur les deux lauréats qui ont remporté les prix Dumanoir. Les noms de Félix-Guillaume Vasselin, ouvrier modèle, et de Rose Engrand, domestique dévouée, sont accueillis par les plus vifs applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie MM. les invités et lève la séance à trois heures un quart.

DISCOURS D'OUVERTURE,

Par M. E. DUMESNIL,
Président.



MESDAMES, MESSIEURS,

L'inauguration de cette séance solennelle ne saurait mieux s'annoncer que par la manifestation des sentiments de gratitude de tous les membres de la Compagnie, dont j'ai l'avantage d'être l'interprète, à l'égard des personnes qui s'intéressent à notre œuvre. A ce titre, nous prions surtout M. le Sénateur-Préfet, M. le Maire de Rouen et MM. les membres du Conseil général d'agréer nos plus vifs remercîments. Leur généreux appui, leurs encouragements sont la plus flatteuse récompense de nos travaux.

Cette mission remplie, il ne resterait plus au Président qu'à présenter une analyse, toujours un peu sèche, des résultats obtenus pendant l'année qui se clôt aujourd'hui ; mais ce serait là presque un double em-

ploi, puisque plusieurs d'entre nous vont vous entretenir à l'instant même de nos actes les plus importants. D'ailleurs, nous sommes à une époque où l'on préfère sonder l'avenir à jeter un coup d'œil sur le fait accompli, et je me suis demandé si ce n'était pas ici l'occasion de chercher à hasarder quelques aperçus sur la marche et les tendances ultérieures possibles de notre Compagnie.

Nos invités, nos patronnés, nos élèves, nos amis sont réunis pour quelques instants seulement; n'est-ce pas un devoir de les initier à nos plus intimes pensées et de leur prouver, dans un entretien pour ainsi dire confidentiel, que nous aimons à les associer à toutes nos espérances comme à leur rendre compte de tout ce que nous avons entrepris ?

Je l'ai pensé ainsi, du moins, Mesdames et Messieurs, et c'est ce qui explique la forme du travail suivant qui n'offre ni les allures ni le piquant que l'on se plairait à rencontrer dans un discours de séance publique, et qui n'en réclame que davantage, par conséquent, toute votre indulgence.

MESSIEURS,

A notre séance annuelle de 1864, en rappelant, ici, quels liens étroits unissent le développement de l'intelligence et le perfectionnement moral, je faisais, en toute justice, je pense, honneur aux fondateurs de la Société libre d'Emulation d'avoir cherché, presque dès son origine, il y a près d'un siècle, « à combiner des éléments donnant satisfaction aux intérêts intellectuels, physiques et moraux des classes laborieuses. » Si notre

Compagnie peut s'applaudir d'avoir coopéré à la satisfaction de ce triple besoin, objet de la sollicitude de notre glorieux Gouvernement et de la tendance anxieuse de la génération actuelle, elle le doit à cette heureuse combinaison de ses éléments d'activité; elle le doit à sa *complexion*, pour me servir d'un terme de physiologie devenu vulgaire et qui exprime bien l'unité d'action vitale dans la diversité des agents organiques. Je me bornai, l'an dernier, à mentionner le fait; vous me permettrez aujourd'hui, Messieurs, de le mettre plus en relief.

Toute association entre hommes se proposant un même but est un corps moral, un ensemble intelligent et harmonique de parties constituantes, concourant toutes, par un jeu fonctionnel régulier, à l'accomplissement de l'œuvre voulue, fin commune des efforts de chacun en particulier. La nature de l'œuvre que l'on a en vue détermine nécessairement les conditions de l'association et le mode d'action des associés. Une Société vouée aux observations astronomiques, par exemple, pourra bien, — et qui ne l'en féliciterait? — obtenir des amis désintéressés d'une science qu'ils ne possèdent pas, mais qu'ils aiment, les subsides dont elle a besoin pour ses instruments d'optique, ses observatoires ou ses annuaires; mais elle ne comptera, de fait, pour membres actifs que des mathématiciens et même des mathématiciens d'une certaine catégorie. Le but de ce corps savant est simple, simple aussi doit être son organisation. Son mode de groupement est élémentaire et homogène; c'est le seul qui convienne aux corporations scientifiques ou industrielles qui, dans l'infinie division du travail humain, ont fait choix d'un

labeur spécial et strictement déterminé auquel elles s'appliquent exclusivement afin de l'amener à la perfection. On ne saurait trop apprécier la valeur du travail patient de ces individualités collectives; mais il faut reconnaître aussi à des associations plus complexes dans leur but, et conséquemment dans leur organisation, l'utilité non moins grande d'une action qui, pour être plus vaste et plus compréhensive dans son objet, n'en est pas moins précise et moins bien déterminée. Que les individualités collectives dont je parlais à l'instant même suivent, chacune dans sa direction, la ligne de leurs opérations analytiques, à merveille! mais il est certain que ces lignes parallèles ne se rencontreront pas, quelque indéfiniment prolongées qu'on les suppose. Pour établir un rapport entre elles, il faut se placer hors d'elles, et de ce point, s'il est suffisamment élevé, on pourra reconnaître comment les résultats obtenus dans telle spécialité peuvent profiter aux recherches tentées dans telle autre, et des conclusions isolées de toutes faire autant de prémisses d'un ordre supérieur, dont un travail synthétique tirera la conséquence générale et suprême. Cette œuvre de synthèse est, je le sais, accomplie avec éclat par ces vastes intelligences que l'humanité reconnaissante salue du nom de génies créateurs. Le génie crée, en effet, dans la mesure des forces humaines, quand, embrassant de sa pensée puissante l'universalité des connaissances acquises, il pose une hypothèse hardie dont l'ampleur fait concorder entre elles des affirmations scientifiques qui antérieurement, bien que confirmées par l'expérience, se présentaient dans leur isolement comme discordantes et même opposées, et qui maintenant se

coordonnent sans répugnance comme les termes divers mais harmoniques d'un rapport plus largement compréhensif. Telle fut, de son temps, l'hypothèse newtonienne, acceptée depuis comme une loi.

Les Newtons apparaissent de loin en loin; révérons ces hautes personnalités, mais que le respect dû à leurs sublimes conceptions ne fasse pas dédaigner l'œuvre moins éclatante, mais continue de ces associations d'hommes dévoués qui, mettant en commun leurs aptitudes diverses, leurs connaissances spéciales, leurs talents variés, les fruits de leur expérience professionnelle, à tout le moins l'appoint de leur bon vouloir et d'un concours financier nécessaire, constituent par l'unité de leur but une personne morale, résumant en soi les facultés de tous; assez bien douée, dès lors, en science et en capacité pour assumer et remplir cette tâche synthétique qui ne saurait peut-être demeurer l'apanage exclusif du génie individuel, à une époque où l'intelligence elle-même semble s'être démocratisée.

Or, en vertu même de cette démocratisation intellectuelle, la division du travail s'étend à l'infini; chaque spécialité, dans le domaine de la science comme de l'industrie, se divise et se subdivise en variétés et sous-variétés tellement multiples que, d'un débloublement sans limites, il ne pourrait résulter qu'une espèce d'*effilation*, si vous me permettez cette image empruntée à nos usines où le fil perd en force et en calibre ce qu'il gagne en longueur et en finesse. Nécessité donc de relier en faisceau des éléments merveilleusement distendus dans une de leurs dimensions, mais singulièrement atténués dans une autre; nécessité de demander ce lien conservateur à une action synthétique suffisam-

ment puissante qui rapproche et resserre les mille particularisations d'un travail analytique incessant. Voilà l'action et la tâche des associations constituées et organisées, comme la nôtre, des éléments les plus divers, concourant tous, avec une égale liberté et une généreuse émulation, à une fin complexe mais déterminée. La Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure est-elle vraiment organisée en vue du but synthétique dont je viens de signaler la haute nécessité ? A-t-elle jusqu'ici tendu à ce but, et à quelles conditions, de nos jours surtout, peut-elle espérer de l'atteindre ? Deux questions auxquelles je répondrai, Messieurs, en vous exposant mes opinions toutes personnelles, heureux si votre assentiment venait les sanctionner.

I.

Il est tout d'abord évident que, nonobstant la formule abréviative de son nom, notre Société du Commerce et de l'Industrie n'est ni une Société commerciale, ni une Société industrielle. Aussi bien, commerce et industrie, voilà chose trop vaste pour que, même au point de vue purement théorique et spéculatif, une corporation exclusivement composée d'industriels et de commerçants pût en faire avec succès l'étude approfondie. Je conçois une Société d'entomologie; car, bien que l'étude des insectes dans leur organisme et leurs mœurs suppose et nécessite des connaissances en physiologie générale, elle n'en est pas moins une branche seulement, que dis-je, un sous-rameau de la zoologie qui ne s'occupe elle-même que d'un seul des

trois règnes de la nature. Mais si la vie d'un naturaliste est trop courte pour qu'il se flatte de bien connaître une famille unique de diptères, comment viendrait-il à l'esprit d'hommes sensés, si riches qu'ils fussent en connaissances professionnelles spéciales, de se donner comme cultivant, à leurs heures de loisir, la science du commerce et de l'industrie? Ce grand fait du Commerce et de l'Industrie, né le jour où la première bèche s'enfonça dans le sol vierge, où les fruits de deux arbres séparés par un ruisseau furent échangés pour la première fois, n'a cessé de s'étendre en dominateur sur le monde conquis et incessamment transformé par cette armée pacifique de travailleurs, infinie en nombre, immense en vigueur, qui est comme la chair de l'humanité et qu'on prendrait pour sa substance, si l'on oubliait que, dans le corps social comme dans le corps individuel, la vie ne se manifeste que par la synergie de toutes les forces au profit de tout le système. Il n'y a donc pas en ce monde uniquement du commerce et de l'industrie; le laboureur et l'ouvrier ne sont pas les seuls producteurs; les hommes échangent entre eux autre chose que des colis de marchandises. Cela est vrai, mais il ne l'est pas moins que les nécessités matérielles de l'existence humaine ont été de tout temps si impérieuses et sont devenues si exigeantes et si variées, que la masse presque entière de l'humanité apparaît comme une entité gigantesque, sans repos ni trève occupée à produire et élaborer d'une main, à vendre et acheter de l'autre, pour subvenir à ses propres besoins et pour fournir à ceux d'une minorité numériquement faible à l'excès, intellectuellement forte jusqu'au prodige, laquelle paie avec usure au

géant le prix de ses sueurs fécondes en lui apportant en retour non-seulement l'appoint du capital, mais aussi et surtout le tribut de la pensée ; car elle est le centre animé d'où part le mouvement normal, le foyer d'où s'irradie la lumière.

Pendant que le travailleur se repose la nuit des fatigues de son négoce ou de son métier, cette minorité qui a charge d'âmes prolonge ses veilles laborieuses et, dans la pratique des affaires politiques et administratives dont elle a l'expérience et la tradition, dans l'étude des lois dont la confection ou la garde, la défense ou l'interprétation lui sont confiées, dans les recherches scientifiques dont vingt années d'études préparatoires sont les prolégomènes à peine suffisants, elle s'applique, avec un esprit de suite, noblement opiniâtre, à réduire de plus en plus la fatalité de la matière au profit de la liberté de l'esprit ; à vivifier le travail matériel par la pénétration de l'idée ; à diminuer successivement la distance que la force primitive des choses étendait entre l'œuvre servile de l'artisan et l'œuvre libérale de l'homme de cabinet. Oui, voilà dans l'exactitude du fait (l'observation quotidienne et l'histoire générale en font foi), voilà l'œuvre d'amélioration, graduelle et sans subversion, qu'opère de tout temps cette minorité dirigeante, aussi essentielle à la vie sociale que l'est à la vie corporelle le cerveau. Les formes politiques sont de leur nature changeantes ; mais ce qui ne change pas plus que la constitution de l'homme, c'est la constitution générale de la Société ; or, cette constitution implique le travail industriel et commercial comme le lot de l'immense majorité des membres de cette grande famille dont les besoins phy-

siques requièrent une satisfaction de tous les jours et qui, de plus, se crée des besoins nouveaux au fur et à mesure que le perfectionnement du travail lui donne de nouvelles facilités d'y satisfaire ; mais elle implique aussi, comme tâche imposée à la fraction qui ne manœuvre ni ne négoce, l'obligation de garantir à tous la sécurité, la tranquillité, la liberté d'action, de mouvement et de transport, sans lesquelles ils ne sauraient produire et échanger, et l'obligation non moins rigoureuse de déverser sur tous une partie des lumières qu'elle possède et qu'elle acquiert journellement ; diffusion sans laquelle la production et l'échange demeurent stationnaires, tandis que le désir naturel d'amélioration aiguillonnerait de nouveaux appétits.

Eh bien ! cette double obligation que l'égoïsme imposerait impérieusement aux sommités sociales, si elles ne l'accomplissaient pas spontanément par amour du devoir, a pour résultats forcés tout un ensemble de mesures, de lois et d'institutions ayant pour fin et pour effet d'assurer le travail contre l'agression du dehors, ou la perturbation au dedans ; de faciliter et régulariser le labeur agricole et industriel, les importations et les exportations, les transactions et les marchés ; de moraliser les populations ; en un mot, d'élever progressivement le niveau politique, moral, hygiénique, intellectuel de la masse de la nation. Plaçons-nous à un point de vue général suffisamment élevé, et nous reconnaîtrons que c'est là l'œuvre partout ébauchée, partout en partie accomplie par cette pléiade composée des notabilités scientifiques, administratives, artistiques, financières qui ont leur place nécessaire à la tête des nations dont elles sont les éducatrices dé-

vouées. Nous en avons la preuve sous nos yeux; la réunion groupée autour de nous, le fait même de cette solennité en témoignent.

Le passé, sous ce rapport encore, a noblement préparé le présent. Aussi, pour rendre hommage aux principes qui depuis les dernières années du siècle précédent sont hautement proclamés dans notre patrie et, par elle, se propagent dans tout le monde civilisé, il n'est pas nécessaire d'être injuste envers les générations antérieures qui en avaient cultivé le germe et hâté de leur mieux la floraison. Unissons dans le culte de notre reconnaissance et nos pères et nos aïeux; ce serait faire injure à la vérité que d'assigner à une soixantaine d'années de date l'époque de sa naissance; pour moi, je la tiens éternelle et je sais, sans l'ombre d'un doute, que les hommes l'ont aimée de tout temps et que de tout temps aussi les esprits supérieurs et les âmes généreuses se sont plu à la répandre. Nous nous vouons, Messieurs, à l'étude des questions commerciales et industrielles; nous ne pouvons donc oublier ce que chez nous, pour nous en tenir à un seul pays et à une seule période historique, nos rois, nos communes, nos parlements firent en faveur du commerce, se montrant presque toujours plus intelligents de ses véritables intérêts que les corps et métiers s'embastillant dans leurs priviléges et entêtés de l'exclusivisme le plus étroit. Ces mesures étaient assurément les meilleures qui pussent être prises, eu égard aux conditions générales de la société contemporaine. Les édits de Louis XIV sont encore aujourd'hui la base de notre législation commerciale et maritime. Pour avoir été abbé et avoir fréquenté Versailles, Turgot n'émit pas

moins sur la liberté du commerce des convictions bien avancées, et l'école des économistes, sous le règne de Louis XVI, bien que composée exclusivement de gentilshommes, jetait, malgré d'inévitables tâtonnements, les fondements d'une science avec laquelle tout homme de sens compte aujourd'hui, quoiqu'elle n'ait pu donner encore tout ce qu'elle se promet de réaliser.

Ainsi donc, des Capitulaires de Charlemagne aux décrets de la Constituante, les monuments législatifs de l'ancienne monarchie, les articulations du droit coutumier relatives à la culture et au pacage, les objurgations de l'Église en faveur des *gens de mestiers et povres marchands déambulants*, les règlements des communautés de villes et bourgs à francs marchés, accusent dans toutes les puissances du temps, grandes ou infimes, une préoccupation réelle des avantages du commerce et de l'industrie, se manifestant surtout, il est vrai, et ce qui est caractéristique de l'époque, par des prescriptions relatives à la sauvegarde des intérêts et même de la commodité des acheteurs, non moins qu'à la protection des marchands et à la sécurité des producteurs. Joignez à cela tout un système d'éducation professionnelle, particularisé dans chaque corporation et confrérie par des statuts spéciaux sur l'apprentissage, le compagnonnage et l'acquisition de la maîtrise, et vous admettrez, Messieurs, que l'esprit humain ne s'était pas médiocrement occupé du problème non encore résolu de l'organisation du travail, dans ces siècles où cependant la guerre était un fléau permanent, et l'hostilité entre une multitude de petits états, la rivalité entre les provinces, un obstacle presque insurmontable à la facilité des transactions.

Parce que le morcellement des fiefs a fait place aux grandes unités nationales, parce que la France, après un ébranlement qui fit tomber en ruines ce qu'il y avait de caduc, de vicieux dans ses institutions vieillies, s'est reconstituée politiquement sur un plan plus simple et plus régulier où nous avons tous une place plus large au plein soleil de la liberté, où tout homme qui possède et travaille exerce le plus élevé des droits du citoyen, j'allais dire le droit souverain, dans un état où le suffrage universel est la racine de tous les pouvoirs publics; pour cela, l'organisation de la société est-elle radicalement changée? Autant demander si l'espèce humaine a changé de nature au lendemain de la nuit du 4 août. Je le déclare hautement, je suis du bon nombre de ceux qui nient toute prétendue transmutation des espèces : l'humanité est, à mon avis, essentiellement ce qu'elle était il y a six mille ans; elle a prodigieusement acquis, sans doute, en puissance et en savoir, mais elle n'a pas cessé d'être, comme elle l'était à l'origine des nations, comme elle le sera jusqu'à la fin des temps, un corps organisé dont toutes les parties sont solidaires entre elles, où la multitude qui travaille de ses mains pour élaborer et échanger la matière sous toutes ses formes est nécessaire à la nutrition de la minorité qui élabore la pensée; comme cette minorité pensante est absolument nécessaire à la multitude pour la pénétrer sans cesse par un enseignement pratique universel et incessant. A cette minorité, que j'appellerais volontiers l'aristocratie du XIX[e] siècle, de grandir aussi sans relâche, non pour la frivole ambition d'occuper toujours le premier rang, mais par esprit de dévoûment et pour ne point cesser d'être utile aux

masses qui attendent d'elle une lumière de jour en jour plus vive, une préoccupation de leurs intérêts de jour en jour mieux appliquée.

Eh bien! Messieurs, ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que pour appliquer fructueusement une sollicitude éclairée à un objet aussi vaste et aussi complexe que le commerce et l'industrie, il n'est point trop du concours des spécialités les plus diverses. Car il ne s'agit pas ici d'une abstraction, le sort de l'industriel est pour nous inséparable de la fortune de l'industrie. Promouvoir par une généreuse émulation les progrès de l'industrie et du commerce, cela ne se borne pas, dans la pratique traditionnelle de notre Compagnie, à préconiser tel perfectionnement dans l'outillage manufacturier ou à signaler tel aperçu nouveau à l'attention du fabricant, notre Société ne néglige pas cette partie de sa tâche; mais elle a directement en vue aussi la réussite de l'industriel et la prospérité du commerçant; elle a très directement en vue l'instruction et la moralisation du travailleur, l'hygiène de l'ouvrier, du laboureur et du marin, l'alimentation intellectuelle du jeune commis dans nos comptoirs, du jeune cultivateur dans nos campagnes. Aucun problème de l'économie politique et sociale qu'elle ne doive chercher à résoudre; aucune question de philosophie, d'histoire, de jurisprudence qu'elle ne doive étudier à fond pour condenser les résultats de son étude en conclusions sommaires applicables au besoin de connaître, si heureusement éveillé dans la multitude laborieuse à qui elle doit part au droit, à la raison, à la vérité; aucune découverte scientifique dont elle ne doive activer ou faciliter l'utile application, car la science appliquée tourne toujours,

en définitive, au bénéfice des masses qu'elle affranchit graduellement de l'asservissement à un travail pénible que la machine inanimée peut suppléer. C'est dire assez qu'il est indispensable qu'une Société du genre de la nôtre s'ouvre largement aux aptitudes et aux capacités de toute espèce et de toute catégorie : l'avocat auprès du commerçant, le chef d'atelier auprès du médecin, l'administrateur auprès du manufacturier et de l'ingénieur, le professeur auprès de l'artiste et de l'architecte, ont leur place obligée dans cette réunion d'hommes de bonne volonté. C'est dire en même temps que, par sa *complexion*, pour me servir une seconde fois d'un mot juste, la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie n'est point une de ces individualités collectives de premier degré dont je parlais en commençant, ayant pour fin exclusive un seul des objets particuliers du travail humain indéfiniment divisé dans son œuvre analytique ; mais qu'il lui faut être et qu'elle est, en effet, une de ces personnalités collectives que j'ai appelées synthétiques ou de second degré, qui ont pour mission de tirer une conclusion générale des travaux spéciaux tant des individus que des autres associations.

Si votre bienveillante attention ne se lasse point, nous examinerons ensemble dans quel esprit notre Compagnie a travaillé jusqu'ici à son œuvre synthétique et à quelles conditions il lui sera donné de la poursuivre fructueusement, à une époque où les sciences semblent converger d'elles-mêmes vers une admirable unité.

II.

Je n'ai pas à raconter ici ce que notre association a fait, année par année, depuis 1789, vous le savez comme moi ; je n'ai pas à conjecturer ce qu'elle pourra entreprendre au fur et à mesure que des besoins ultérieurs se produiront, je l'ignore comme vous. Mais je dis qu'il est de sa nature d'agir toujours et qu'elle a toujours agi dans le sens du *progrès*. Je dis qu'elle a pris une part active et qu'elle prendra une part de plus en plus efficace à l'œuvre du progrès universel. Pourquoi ? le voici : dans l'accomplissement de la tâche qu'elle s'est donnée, elle ne marche pas seulement sans relâche, mais elle marche avec règle et mesure ; et, sans dévier jamais de la ligne que lui ont ouverte ses fondateurs, elle l'élargit sans cesse en se fortifiant, par un travail d'assimilation continuel, du concours vivifiant de toutes les lumières et de tous les bons vouloirs. Le progrès pour être effectif doit s'opérer régulièrement ; le progrès pour être largement utile doit s'opérer synthétiquement. Veuillez me suivre, Messieurs, dans le développement de ces deux propositions :

1° Le progrès suppose et commande la marche et l'action : l'action, mais raisonnée et appropriée à la fin utile que l'effort se propose ; la marche, mais opérée, ferme et droit sur un *milieu résistant*, d'un *point de départ* fixe à un *but* reconnu possible à atteindre. Notre Société d'Emulation a un point de départ fixe : c'est la volonté ardente et vivace dans tous ses membres, depuis qu'elle est instituée, de se consacrer tous,

dans la mesure de leurs capacités, à la poursuite d'un but librement accepté. Ce but déterminé est bon en soi et possible à atteindre, puisqu'il ne dépasse pas la mesure de nos forces; puisqu'il n'est pas en opposititon, tout au contraire, avec nos institutions sociales, la morale vulgaire et les traditions du sens commun; puisqu'il n'est pas une vaine utopie de réorganisation sociale *à priori*, et d'immutation radicale des conditions d'existence de l'humanité. Ce but voulu et précisé, c'est l'accroissement graduel du bien-être dans la société tout entière, au moyen d'une augmentation dans la consommation rendue pour tous, sans exception, moins onéreuse et plus satisfaisante, grâce à une production plus abondante et meilleure et à des échanges plus étendus et plus faciles, opérés par des agents mieux rétribués, mieux portants, moins accablés de travail physique, plus éclairés et plus moraux. *Le milieu résistant* sur lequel notre association imprime la trace de ses pas en marchant de son point de départ à son but, c'est la routine qu'elle foule aux pieds, l'ignorance qu'elle chasse, les préjugés qu'elle dissipe, la paresse qu'elle secoue, les habitudes d'insouciance et de débauche qu'elle combat par les prix d'honneur offerts au travail, à l'économie, à la tempérance, à la fidélité et à la constance; par la constatation éclatante des bons exemples, par la flétrissure sans pitié du vice mis à nu dans sa laideur propre et ses suites fatales; par la substitution d'enseignements utiles et sérieux aux grossiers plaisirs qui abrutissent, aux lectures frivoles et romanesques qui hallucinent, et à ces autres lectures non moins pernicieuses pour des esprits sans culture préalable suffisante, qui n'y trouvent qu'un appel à la

révolte contre les institutions sociales : pour ceux-là, et les lecteurs novices foisonnent dans nos comptoirs et nos ateliers, certaines publications dites à bon marché tendent des piéges à leur raison, qu'ils lisent Condorcet ou Paul de Kock.

Point de départ fixe, but utile et déterminé, milieu relativement défectueux à modifier, rien ne manque donc à l'œuvre de notre Compagnie de ce qui caractérise l'œuvre de progrès. A ce titre, notre œuvre est bonne, pourrais-je affirmer immédiatement, si l'on n'avait tellement abusé de ce mot, *le Progrès ;* si l'on n'en avait fait la formule élastique sous laquelle s'abritent des doctrines tellement contradictoires, qu'il m'est nécessaire ici de vous avertir du sens dans lequel je l'accepte et je l'emploie. Si je félicite notre Compagnie de s'être placée à la hauteur convenable pour que ses membres, si nombreux qu'ils puissent être et à quelque école qu'ils puissent individuellement appartenir, soient aptes tous ensemble à établir un rapport général et synthétique entre des conclusions scientifiques qui, isolées, paraissent parfois en désaccord, je ne veux pas laisser supposer que, dans mon opinion, elle ne fait pas une distinction radicale entre le bien et le mal, le oui et le non, et concilie l'inconciliable. Non: la synthèse n'est pas le syncrétisme, l'unité n'est pas la confusion. Or, il n'est pas que vous ne sachiez, Messieurs, qu'il existe une sorte de Petite-Eglise dont tout adepte se pose en révélateur, en incarnation du Progrès. Ces *Messies de l'Idée* ont fait du Progrès leur chose et leur domaine; ils le revendiquent comme une découverte de leur génie. A les entendre, il semblerait que l'homme avant eux, bien que doué de l'intelligence,

de la mémoire et de la tendance instinctive au bonheur, n'avait pas su tirer du fait de la successivité des générations humaines la conséquence obvie que la dernière venue doit posséder la plus grosse somme de savoir, de talent et de bien-être. Eh non ! le genre humain n'était pas si arriéré qu'il n'eût fait depuis longtemps cette déduction logique, sans pour cela concevoir trop d'orgueil de sa perspicacité. Mais, instruit par une douloureuse expérience, l'ancien bon sens disait en même temps : si les générations successives sont naturellement entre elles dans le rapport mathématique des termes d'une progression ascendante, il existe — et presque toujours à l'homme seul imputables — des causes nombreuses d'arrêt de développement et de dégénérescence qui, se jetant à l'encontre de l'élan progressif, l'enrayent d'abord, puis le font dévier ; car, de sa nature, l'homme ne saurait demeurer stationnaire ; s'il n'avance pas, il recule : l'individu, au lieu de se perfectionner, se dégrade ; la race, au lieu de grandir, déchoit ; les peuples, au lieu de s'élever à un degré supérieur de civilisation, descendent à la barbarie ; des sociétés s'énervent et passent du marasme à la mort. L'homme ne progresse pas fatalement ; le progrès est pour lui le résultat d'une libre option entre le bién qui nécessite la lutte et l'effort, et le mal auquel il n'y a qu'à se laisser aller à vau-l'eau des penchants sensuels et de la paresse d'esprit. Le progrès de l'humanité n'est point continu dans le temps ; il n'est ni simultané ni général dans l'espace. Ouvrons les yeux : y a-t-il de nos jours progrès dans la Chine, où nous voyons en pleine décadence une société de trois cents millions d'hommes, qui nous a devancés de deux à trois mille ans dans

toutes les sciences et tous les arts, mais qui, devenue infidèle à l'esprit de son antique civilisation, n'en connaît plus que la lettre dont elle fait affaire de forme et de pure étiquette? Y a-t-il progrès dans l'Inde, cette vénérable institutrice des anciens sages, immobilisée depuis tant de siècles, par le mysticisme boudhiste, dans la stérile contemplation de son Dieu impersonnel et indistinct de l'univers? Y a-t-il progrès dans toute une moitié de l'ancien monde si civilisé autrefois, et replongé dans la barbarie par l'islamisme qui, après une courte période de fiévreuse excitation simulant la surabondance de vie, traîne partout où il a établi le harem à côté de la mosquée, son engourdissement fataliste? Y a-t-il progrès dans le débris des anciennes sociétés Toltèque, Aztèque, Quichua, qui ne prolongent leur vie indolente qu'en s'infusant le sang européen porté en Amérique par l'immigration? Y a-t-il progrès enfin et pour achever le tour du monde, dans ces peuplades nombreuses et abruties de l'Afrique et de l'Océanie, qu'aucun ethnographe sérieux ne considère plus comme des peuples enfants, mais bien comme des races décrépites, frappées de gangrène sénile? Où donc le progrès hors de l'Europe, de ses colonies ou de ses conquêtes? Le progrès ne découle donc pas comme une nécessité de la constitution humaine, puisqu'il est, de notre temps, l'apanage exclusif d'une forme unique de civilisation.

Ce fait expérimental s'emboîte mal dans le système du progrès-continu; aussi, aheurté contre cette difficulté, se tire-t-on d'embarras en refaisant l'histoire pour le besoin de la cause, et, renversant la valeur des termes, en appelant bien et progrès ce que le sens com-

mun nomme mal et décadence. On se fabrique un monde imaginaire ; sans souci de la réalité, l'on affirme une loi du progrès qui n'est que la contre-partie de la loi de la gravitation : l'homme monte comme la pierre tombe ; ce qui est dit de l'agrégation de molécules organisées appelées l'homme, doit être dit de l'agrégation d'hommes appelée l'humanité ; donc l'homme et l'humanité progressent nécessairement et toujours, quand nulle compression venant de l'extérieur ne s'oppose à cette évolution ascensionnelle.

Les prudents ne tirent pas de cette donnée toutes ses conséquences légitimes ; plus franc logicien, l'auteur de la théorie des quatre mouvements posait carrément en principe : que toute compression exercée sur le libre essor des passions, sous prétexte d'éducation ou sous forme de prescription morale, est, non moins que la violence physique, un attentat contre la liberté et un obstacle au progrès. La sincérité de Charles Fourrier était compromettante ; mais, de bonne foi, à quelles conclusions pratiques, au point de vue de la morale, aboutirait-on si l'on déduisait logiquement les conséquences d'une anthropologie basée sur la doctrine de la transmutation progressive des espèces dans la série animale? et quel droit auraient de s'offenser les partisans de cette opinion qu'aucun fait vérifié ne confirme et qui répugne au raisonnement, s'il nous plaisait de nous rappeler qu'avant eux, l'ingénieux théoricien de *l'attraction passionnelle* avait déjà tracé l'odyssée du quadrumane déviant peu à peu de la *brute*, modifiant son cri en langage, deux de ses mains en pieds, et debout enfin, homme s'appuyant sur un bâton, entrant en *sauvagerie*, traversant *la civilisation* et arrivant, ce

siècle-ci, au *régime harmonien*, où tous ses appétits devaient avoir leur pleine satisfaction et son organisme devait s'enrichir de sens nouveaux et plus parfaits? L'harmonien dans son phalanstère était assurément l'infusoire parvenu, de transmutation en transmutation, à la plus haute puissance qu'un hétérogéniste *égaré* pourrait rêver pour les produits de la génération spontanée. Je conçois que, pour une humanité engendrée sous cette cornée, la morale usuelle soit une vulgaire pauvreté; aussi ne m'étonnai-je point en lisant l'autre jour dans le compte-rendu complaisant d'un petit travail élémentaire sur des notions d'histologie : qu'une science si haute et si nouvelle aura pour immense résultat d'en finir avec une vieille anthropologie, une vieille morale, une vieille politique dont le Progrès a fait justice.

Deux grandes écoles eurent, elles aussi, il y a une trentaine d'années, s'il vous en souvient, cette prétention d'en finir avec un ensemble d'institutions qui, disait-on, avait fait son temps. Qu'est-il advenu de ces deux synthèses de *la science humanitaire?* Malgré l'incontestable vigueur d'esprit des maîtres et la généreuse ardeur des disciples, — et de ceux-ci les plus éminents rendent aujourd'hui des services réels à cette vieille société que leur jeunesse avait en dédain, — ces coups d'épée contre la civilisation ont-ils laissé une ride à la surface du grand fleuve qui, depuis comme auparavant, coule paisiblement, à plein lit, vers le but que lui assigne la Providence. Or, si cette double tentative de réorganisation sociale *à priori*, à laquelle vint en aide, à deux fois, un concours inouï de circonstances propices, se réduit à la valeur d'une anecdote qui provoque

un sourire involontaire, quelle importance ont, en vérité, les dires et les écrits qui s'émettent, en ce temps-ci, sous l'enseigne banale du Progrès? Je m'adresse ici à une réunion d'hommes expérimentés, cultivant, chacun d'eux pris en particulier, quelque branche spéciale du savoir humain, formant donc tous ensemble un aréopage scientifique compétent, au jugement duquel je tiens à déférer cette simple question : depuis l'avortement de ces deux écoles grosses de la *religion de l'avenir*, s'est-il produit, sous le nom de doctrine du progrès, autre chose que des redites et des enfantillages? Si nous n'admettons pas comme articles de foi ces prétendus dogmes déjà plongés dans l'oubli, soufflons donc, une fois pour toutes, sur les prétentions creuses des médiocrités contemporaines qui se posent en génies avancés parce que, de science peu solide et de jugement léger, elles s'abandonnent au vent de toute apparente nouveauté. Puis laissons tomber cette poussière : elle voilerait, en la rendant ridicule, la saine notion du vrai Progrès.

Le Progrès, Messieurs, tel qu'il a resplendi de tout temps dans le ciel des intelligences, le Progrès dont les lueurs radieuses sont versées à profusion sur notre grand et cher XIX[e] siècle, si laborieux et si chercheur, si épris du vrai et si appliqué à l'utile, le Progrès est le foyer lumineux où se concentrent toutes les clartés qui ont fait briller sur terre, au prix de bien des traverses et des peines, les hommes de cœur, de tête et d'action qui, depuis le commencement des âges et sur tous les points de l'univers, ont travaillé, sous l'œil de Dieu, n'importe dans quel rang social, n'importe dans quelle spécialité du labeur libéral ou industriel,

afin de léguer à leurs successeurs plus qu'ils n'avaient reçu de leurs devanciers. Ils ont sué la sueur qui féconde le sillon, quelque semence qu'on y jette. Ils ont tous apporté leur appoint au trésor commun de l'humanité : ce penseur, en déduisant de la loi morale une application utile au bonheur de tous ; cet investigateur, en acquérant une connaissance plus nette de quelqu'un des êtres ou des modes d'être de la nature organique ou inorganique ; cet ouvrier, en se servant d'un procédé plus productif ou plus expéditif dans la pratique de son métier. Voilà, Messieurs, les artisans du Progrès, légion laborieuse, composée de tous les gens de bien qui ont rempli avec toute la perfection qui, de leur temps, leur a été possible, les obligations de leur charge ou de leur profession, et transmis à des héritiers perfectibles comme eux l'épargne déjà grossie par leurs pères.

La loi morale étant la loi souveraine, formatrice et conservatrice de toute société, est le critérium auquel se jugent les actes de tous les membres du corps social ; si donc une société, aussi admirablement progressive que l'est notre grande société européenne, est attaquée dans ses principes constitutifs, — mobiles du dévoûment de la multitude active qui porte le poids du jour, noblement soumise aux rudes obligations du devoir, — il nous sied à nous, Messsieurs, d'imposer silence à ces agressions étourdies contre la vieille morale de l'humanité, que le microscope appliqué à l'étude des tissus doit, dit-on, détrôner du jour au lendemain ; oui, cela nous sied, car grâce à sa complexion, notre Compagnie peut à juste titre se considérer comme un miroir réflecteur d'où toutes les connaissances utiles

doivent s'irradier sur le vaste champ du commerce et de l'industrie, tous les conseils salutaires se déverser sur ces dignes travailleurs qui militent dans la patience et l'épreuve au service du progrès dans l'humanité. Disons bien haut à tous ces ouvriers, nos amis, que nous ne les avons point trompés, nous, quand depuis tant de temps, chaque année, en déférant un respectueux hommage à de modestes vertus, nous avons attesté, de fait, notre croyance en ces hauts principes de morale qui seuls affirment, sans conteste, la dignité de l'homme, roi de la création terrestre; la distinction radicale entre le vice qui est faiblesse, lâcheté, et le mérite moral qui est l'acte suprême d'une force spirituelle se faisant, durant son court passage sur la terre, d'impérissables destinées. Déclarons sans ménagements que la doctrine du progrès continu par transmutation des espèces ou même par l'évolution spontanée et fatale de la nôtre, n'a point d'assise solide dans la science, pas de valeur possible en logique, pas d'autre conséquence dans la pratique de la vie que de diminuer le respect de l'homme pour lui-même, justifier les appétits sensuels dans leur révolte contre les aspirations de l'esprit, aider à la prédominance de l'égoïsme individuel sur le dévoûment à l'intérêt général.

Il ne peut me venir à la pensée d'incriminer les recherches consciencieuses des savants distingués qui scrutent les mystères de la manifestation de la vie sous ses multiples aspects. Se trompassent-ils même dans leurs expériences que leur zèle scientifique n'en serait pas moins digne d'égards et de respect; mais que de leurs travaux mal compris, de leur pensée mal interprétée, l'irréflexion vienne à l'étourdie se faire une

arme en faveur de fantaisies malsaines, voilà ce qu'il est de notre devoir de flageller impitoyablement au nom de la raison, de la morale et du progrès. Car s'il n'est pas vrai que l'homme vienne de la bête par progression ascendante, il est trop vrai que, s'il n'était guérissable, il tomberait au dessous de la bête, quand sur une mauvaise pente il se laisse glisser jusqu'au bout dans sa progression descendante, parce qu'alors il porte à se précipiter dans sa chute une partie de la vigueur d'élan qui lui avait été donnée pour tendre vers la perfection. Eh! ne dites pas, Messieurs, que j'assombris trop le tableau des conséquences fatales des doctrines matérialistes. Je n'irai pas chercher le dernier terme de la dégradation humaine dans la caverne où l'anthropophage ivre-mort cuve son orgie sanglante; non, c'est dans l'éclat des merveilles d'une toute-puissance apparente que la Rome des Césars vous dira comment au milieu du luxe et des fêtes, des prodiges de la science et de l'art, des habiletés de la plus ingénieuse organisation administrative, une grande société agonise, dans l'avilissement des caractères et les débauches sans nom, parce qu'ayant pris goût aux sophistes flatteurs de ses penchants, elle a renié la sévère discipline de ses pères, et fermé ses yeux à des clartés nouvelles. Du peuple descendrai-je à l'individu, j'ai malheureusement trop de sujets d'études en ce genre pour ne pas savoir jusqu'où peut conduire, en fait d'abjection, une première négation de l'honnête et du vrai, qu'elle ait été posée primitivement par une simple révolte de la vanité contre l'autorité du sens commun ou par une lâcheté du cœur en face des exigences du devoir. Persévérons donc, Messieurs, dans la

voie traditionnelle du vrai Progrès, telle que nous l'ont ouverte les fondateurs de notre association : par tous les moyens en notre pouvoir encourageons le bien tel que le définit la vieille morale usuelle ; de toute notre énergie flétrissons comme arriérées, rétrogrades, abrutissantes et, il faut bien le dire, puériles, les théories fanfaronnes d'un progrès à l'encontre des principes de la civilisation chrétienne.

2° Permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre maintenant l'opinion qu'au début de cet entretien je vous ai annoncée comme toute personnelle Notre Compagnie a marché et il est de sa nature et de son tempérament de marcher activement et mesurément dans la voie féconde du progrès. Cela est je crois, bien établi ; mais sa complexion synthétique ne lui communique-t-elle pas le pouvoir d'élargir sa ligne traditionnelle et de donner plus d'ampleur à ses travaux. Puisque nous sommes tous pénétrés ici, je le crois aussi, de cette vérité, qu'une association d'hommes éclairés et expérimentés dans une foule de spécialités et réunis par la volonté connue de se vouer à un objet aussi vaste que le développement bienfaisant de l'industrie et du commerce, n'a point à faire œuvre d'analyse mais œuvre de synthèse ; et puisqu'il est réel que la complexion de notre Société lui permet de faire avec largeur cette œuvre synthétique, pourquoi tarder à la réaliser, pourquoi ne pas se hâter de donner tous à notre part contributive plus d'étendue et de portée? Ne sommes-nous pas assurés contre notre insuffisance privée par la certitude du concours bienveillant de nos collègues? Il ne nous sera pas refusé, quand il s'agira pour eux de nous aider de leurs avis,

de suppléer de leur abondance à ce qui naturellement manque à chacun de nous en particulier, de nous redresser si nous errons, de nous soutenir si nous faiblissons à la tâche. Ce que je souhaiterais, Messieurs, c'est que nos travaux prissent de plus en plus un caractère encyclopédique et que l'on vît dans chacun d'eux le reflet des lumières fournies fraternellement par tous. Il n'est point trop de ce concours pour faire aujourd'hui œuvre de quelque valeur. Pourquoi? c'est ce qu'il me reste à exposer avant de clore ce discours dont la longueur ne saurait avoir d'excuse que dans l'opportunité des considérations émises.

Pourquoi donner à nos travaux un caractère d'enseignement encyclopédique de plus en plus accusé? C'est parce que le temps est vraiment venu où toute œuvre scientifique de quelque portée résume forcément les conclusions de plusieurs sciences différentes et qu'on regardait autrefois comme sans relation entre elles. Lorsque Diderot et d'Alembert donnèrent à leur dictionnaire l'épithète d'encyclopédique, leur vive intelligence avait l'intuition de la nécessité d'un lien qui empêchât l'analyse, — tant préconisée à leur époque et par eux-mêmes, — de dissocier outre mesure les connaissances humaines. Mais, pour mettre un peu d'unité dans l'inventaire scientifique qu'ils se proposaient de dresser, tous ces hommes n'avaient de commun qu'une idée négative et, de sa nature, dissolvante; aussi leur œuvre n'a d'une encyclopédie que le nom. Il est évident qu'aujourd'hui, au contraire, la pure analyse est remise à sa place, elle qui avait tout envahi, tout usurpé; elle doit, cela est juse, être constamment employée comme un des procédés logiques

essentiels au labeur intellectuel, comme un admirable instrument de vérification ; mais c'est un procédé mal approprié à l'invention et insuffisant même pour l'étude sérieuse des sciences s'il n'est contre-croisé, pour ainsi dire, par le procédé synthétique. Même pour la science analytique par excellence jusqu'à ces derniers temps, pour la chimie, l'époque de la synthèse est arrivée, et vous savez ce qu'elle a déjà produit. Or, par l'emploi méthodique des deux procédés se jugeant l'un l'autre, bien des anomalies apparentes ont disparu du domaine scientifique, bien des rapprochements inattendus se sont produits. Pour posséder une seule science aujourd'hui, il faut les connaître à peu près toutes, tant elles s'enchaînent et s'entrelient, tant elles aspirent, en se mariant au fur et à mesure qu'elles s'élèvent, à se simplifier dans une suprême unité.

Un exemple à l'appui. La fondation et l'édification de la théorie mécanique de la chaleur constituent, de fait, un progrès aussi capital que la découverte de la gravitation universelle. Par son titre des plus modestes elle semble n'être qu'une branche spéciale d'une partie limitée de la physique; en réalité, elle constitue une science tout entière dont toutes les autres sciences physiques et naturelles sont déjà devenues tributaires. Bien plus, dans un travail très complet quoique très précis, dépouillé de toute exagération doctrinale, mais plein de faits bien observés et de raisonnements bien déduits, un naturaliste éminent, M. Hirn, a démontré récemment que la théorie mécanique de la chaleur conduit de plain-pied sur le domaine de la science de la vie, sur le domaine de la physiologie et permet d'aborder quelques questions de psychologie, réputées,

pendant des siècles, hors de tout rapport avec les sciences exactes. Vous savez, Messieurs, quelle émotion cause en ce moment le livre de Thindall traduit par l'abbé Moigno sur l'électricité-chaleur et lumière comme cause du mouvement; les physiologistes s'en préoccupent tout autant que les physiciens, et la philosophie spéculative, mise en éveil, étudie avec plus de soin les grandes et fondamentales questions d'espace, de mouvement, de cause, d'activité, de force. Permettez-moi, en revenant à la théorie mécanique de la chaleur, de vous faire remarquer à l'appui de ma thèse de l'unification actuelle des sciences, que ce fut un médecin, le Dr Mayer de Heilbronn, qui, il y a une vingtaine d'années, en formula le premier une des propositions essentielles, en s'appuyant sur des considérations tirées du règne des êtres vivants; montrant ainsi, lui aussi, lui déjà, quelle parenté et quelle solidarité s'établissent entre des sciences que l'on avait cru tout à fait étrangères les unes aux autres, par l'apparition d'une théorie ayant pour objet spécial l'étude des rapports nécessaires existant entre les phénomènes de la chaleur et ceux de l'équilibre statique ou dynamique de la matière pondérable. Mais, vous le voyez, Messieurs, rien que l'énoncé de cette définition établit un trait d'union désormais indissoluble entre deux sciences en apparence très distinctes, entre la mécanique et la physique, comme cette théorie elle-même établit un rapport devenu indestructible entre ce qu'en physique on appelle unité de chaleur ou *calorie*, et en mécanique unité de travail ou *dyname*. Toutes les fois que l'action du calorique sur un corps produit un travail mécanique, il disparaît une quantité de chaleur rigoureuse-

ment proportionnelle au travail produit; réciproquement, toutes les fois qu'un travail mécanique est consommé à modifier l'état d'équilibre interne d'un corps, il se développe une quantité de chaleur rigoureusement proportionnelle au travail dépensé. Entre le travail ainsi produit ou consommé et la chaleur ainsi consommée ou produite, il existe un rapport immuable qui est ce que l'on a nommé l'*équivalent mécanique de la chaleur*. Or, ce principe ne concerne pas seulement le calorique, mais toutes les *forces* de la nature: l'électricité, la lumière, le magnétisme, la gravitation, etc., etc. Si dans un phénomène quelconque il se produit, par exemple, de l'électricité, nous sommes parfaitement certains qu'il se dépense ou de la lumière, ou de la chaleur, ou du travail mécanique, en quantité équivalente. En un mot, toutes ces forces peuvent se substituer les unes aux autres; il y a entre elles équivalence quantitative au point de vue des effets produits. Vous pressentez, Messieurs, qu'il a été possible d'appliquer la théorie mécanique de la chaleur aux moteurs animés, puisque le corps de tous les êtres vivants, végétaux, animaux, à sang froid ou chaud, constitue une source, un foyer continu de chaleur. Les animaux se meuvent; or, pour un animal élever le poids de son propre corps, traîner, transporter un fardeau additionnel, c'est fournir un travail mécanique. Les animaux sont donc de véritables moteurs. Examinons un vertébré quelconque; nous trouvons d'abord un assemblage de pièces solides articulées entre elles comme de vrais leviers: ce sont les os; c'est le squelette d'un moteur quelconque. Ces leviers sont reliés entre eux et rendus dépendants les uns des autres par des corps susceptibles de changer de

forme, de se raccourcir en exerçant un effort sur les leviers : ce sont les muscles; ceux-ci jouent le rôle de la vapeur qui pousse le piston d'une machine. Les muscles se contractent sous l'action d'une *force* qui, si elle n'est point l'électricité, se comporte du moins comme de l'électricité qui serait dirigée par les conducteurs nerveux. Vous le reconnaissez, Messieurs, il y a similitude, quant au principe de construction, entre les moteurs vivants et nos moteurs inanimés. Ici, toutefois, s'arrête la similitude : car outre la *matière pondérable* et les *forces* qui constituent tous les corps possibles, se trouve dans l'être vivant une *puissance active*, susceptible de spontanéité, renfermant dans sa propre nature toute la virtualité de l'être, capable de dire : « je veux, je ne veux pas, » et aux ordres de laquelle obéit la force motrice. Mais cette puissance active ne peut pas plus créer du travail qu'elle ne peut créer de l'électricité. Chaque fois donc que le moteur animé produit ou reçoit du travail externe, il faut de toute nécessité qu'il s'opère, dans son intérieur, une dépense ou une production équivalente de la force (nerveuse ou électrique) qui est en lui le principe moteur; mais comme les phénomènes d'innervation sont tout à fait internes, comme les seules manifestations extérieures de la force innervatrice sont des phénomènes calorifiques, il faudra de toute nécessité qu'à chaque travail mécanique exécuté ou consommé par l'être vivant, il se manifeste au dehors de lui un déficit ou un bénéfice de chaleur. Telle est l'affirmation capitale que formule la théorie mécanique de la chaleur, quant à l'un des plus compliqués des phénomènes de la physiologie; et

cette affirmation se trouve admirablement vérifiée par l'expérience directe.

Vous entrevoyez, Messieurs, que si le temps nous permettait de suivre le savant professeur de Colmar dans l'étude des conséquences philosophiques de la théorie mécanique de la chaleur, nous aurions à nous demander ce que c'est que la chaleur, la lumière, la pesanteur, l'électricité, le fluide innervateur autant qu'il soit distinct de l'électricité ; ce que c'est, en un mot, que la *force*, considérée comme cause de mouvement ; et, venant de constater qu'à titre de moteurs les êtres vivants sont soumis exactement aux mêmes lois que nos machines, nous nous demanderions en quoi ces êtres en diffèrent, nous demanderions ce que c'est que la *vie*, et, voyant les forces soumises à des lois aussi fatales que la matière pondérable elle-même, tandis que la vie se manifeste comme l'action d'une puissance spontanée, nous serions amenés à nous démontrer expérimentalement, pour ainsi dire, l'existence des esprits ou *unités animiques* tout aussi rigoureusement que l'existence des corps. *L'âme*, *la force*, principe intermédiaire, et *la matière pondérable*, nous apparaîtraient comme les trois éléments constituants de l'univers. Mais je ne peux et ne veux ici ni exposer ni tenter de soutenir une théorie, quelque bien fondée qu'elle puisse être ; mon but simplement a été de prouver par cet aperçu d'un travail réellement scientifique que toutes les sciences se coordonnent aujourd'hui, au point que toucher à la pelle d'un chauffeur, c'est ouvrir à l'extrême horizon, comme par une décharge électrique, le sanctuaire des plus hautes spéculations de la psychologie.

Et voilà pourquoi, Messieurs, je réitère mes vœux pour qu'appliqués à promouvoir le développement du commerce et de l'industrie, nous nous fassions un devoir de ne demeurer étrangers à rien de ce qui touche aux sciences physiques et naturelles, morales et politiques, aux arts libéraux comme aux arts mécaniques, à l'art de guérir ou de préserver des maladies du corps, comme à l'art d'illuminer les intelligences et de fortifier les cœurs. Semblables à ces ouvriers qui bâtissaient le temple, la truelle d'une main, le glaive dans l'autre, n'évitons pas la polémique quand elle est nécessaire pour défendre une cause noble et sainte, pour accomplir une belle mission. Telle est la nôtre, Messieurs; elle est vaste et pratique : concourir au progrès général de l'humanité en activant et améliorant la production individuelle rendue plus facile et plus lucrative à des travailleurs plus vigoureux, plus instruits, plus moraux. Nous mériterons ainsi de plus en plus les sympathies et l'approbation de nos concitoyens, et la nombreuse réunion de ce jour prouve tous les droits que nous y avons déjà.

La Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure a recueilli avec respect et mettra à profit, dans l'intérêt de ses patronnés, les graves et belles paroles que M. le Ministre de l'Instruction publique adressait le 24 avril dernier aux Sociétés savantes dont les délégués se pressaient dans la salle de la Sorbonne : « Notre constitution a ses conséquences légitimes : le niveau moral monte parce que « le niveau politique s'est élevé ; plus on est homme, « plus on est citoyen. C'est à nous, membres des « Sociétés savantes, à seconder ce mouvement. La

« diffusion des droits exige la diffusion des lumières,
« afin que celles-ci fassent briller à tous les yeux le
« devoir que Dieu a placé partout à côté du droit,
« mais qui, pour bien des consciences, reste souvent
« dans l'ombre. »



RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES

COURS PUBLICS

DE LA SOCIÉTÉ,

Par M. DELAHAYE,
Membre résidant.



Messieurs,

Notre honorable vice-président, M. Manchon, retenu par de nombreuses occupations personnelles, n'a pu cette année suivre les examens des cours publics fondés par la Société. Je viens donc à sa place vous entretenir des résultats obtenus pendant la période scolaire qui vient de s'écouler.

Cette tâche est d'ailleurs bien douce, car cette année encore nous n'avons à constater que des succès, au double point de vue du nombre des élèves qui ont fréquenté les différents cours, et du niveau d'instruction atteint dans chaque faculté.

En effet, Messieurs, plus de 250 élèves empressés et assidus ont répondu cette année à l'appel des excellents et dévoués professeurs qui leur prodiguent avec tant de désintéressement leurs utiles leçons. Aussi avons-nous obtenu des élèves des divers cours

des réponses réellement excellentes, et si ce n'eût été abaisser la valeur des récompenses que d'en abaisser le nombre, la Société eût pu enrichir sa liste de prix de plusieurs noms parfaitement dignes d'y figurer. Que tous reçoivent donc ici les félicitations qui leur sont dues, et que les vaincus de cette année s'apprêtent par de nouveaux efforts à devenir les vainqueurs de l'an prochain.

Un seul regret s'est mêlé, Messieurs, à la satisfaction si légitime que nous a causé l'état prospère des divers cours fondés par la Compagnie. Vous avez tous compris que je veux parler du cours de chimie industrielle si bien professé par notre savant collègue M. Rivière, qui n'a pu avoir lieu cette année par suite de difficultés matérielles. Mais la Société connaît trop bien l'importance et l'utilité de cet enseignement pour ne pas chercher énergiquement à lever les obstacles qui l'ont entravé cette année, et elle a le ferme espoir que, l'an prochain, les nombreux auditeurs de M. Rivière pourront de nouveau se presser à ses utiles leçons.

Que M. le Sénateur-Préfet nous permette maintenant de venir particulièrement lui rendre compte des excellents résultats obtenus par ceux des élèves du cours de chaleur auxquels il daigna accorder, l'an dernier, sur la recommandation de la Société, des brevets de capacité revêtus de sa signature. Grâce à cette sanction si flatteuse et si honorable, tous ces élèves ont trouvé des places de chauffeurs avec la plus grande facilité. Quelques-uns d'entre eux ont même obtenu des engagements de longue durée dans des conditions exceptionnellement avantageuses. Nous savons d'avance que le cœur généreux de M. le Préfet éprouvera, en appré-

ciant ces faits, autant d'intime satisfaction que nous en éprouvons nous-mêmes à lui montrer les excellents résultats produits par la mesure que lui dictait, l'an dernier, son esprit de bienveillant patronage envers la Société libre d'Emulation.

Mais, vous le savez, Messieurs, succès oblige. Aussi la Société a-t-elle cru devoir être très sobre de ces brevets et ne les accorder qu'à des élèves tout à fait hors ligne. Ceux qui les ont obtenus auront donc le droit de se montrer justement fiers de cette distinction, et nous avons la légitime espérance de voir s'assurer de jour en jour la réputation des chauffeurs sortis des cours de la Société.

Je ne puis terminer ce rapport sans reporter à qui de droit le mérite des heureux résultats obtenus.

Je remercie donc bien sincèrement, au nom de la Compagnie et aussi au nom de leurs élèves dont je suis sûr d'être le fidèle interprète, nos chers collègues et professeurs, MM. Lefort, Rosensteel, Gully et Paul Ducastel, pour tout le zèle qu'ils ne cessent de déployer. Ils en trouvent d'ailleurs la récompense la meilleure et la plus légitime dans les brillants succès qu'ils obtiennent.

Voici la liste des prix décernés aux élèves des cours publics et gratuits patronés par la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie :

DROIT COMMERCIAL.

Professeur : M. LEFORT.

1er *Prix*	M. Dupont (Philibert).
2e *Prix ex-æquo* . .	MM. Chancerel (Armand).
	Hue (Albert).
1er *Accessit*	MM. Huet (Basile).
2e *Accessit*	Chatelet (Léon).

COURS D'ANGLAIS.

Deuxième année.

Professeur : M. ROSENSTEEL.

1er *Prix*	M. Vauquier (Alfred).
2e *Prix ex-æquo*. .	Mlle Tessier (Marie).
	M. Cumont (Théodore).
1er *Accessit*	M. Dubernay (Adolphe).
2e *Accessit*	M. Toutain (Eugène).

Première année.

1er *Prix*	MM. Lefebvre (Eugène).
2e *Prix*.	Mure (Edmond).
1er *Accessit*	MM. Mure (Georges).
2e *Accessit*	Lemoine (Raphaël).
3e *Accessit*	Noblesse (Amédée).

COMPTABILITÉ COMMERCIALE.

PROFESSEUR : M. GULLY.

1er *Prix*	M.	QUEMIN (Paul-Georges).
2e *Prix ex-æquo*. .	Mlle	MICHEL (Célestine).
	M.	GUIGNANT (Alexandre).
Rappel de 2e Prix.	M.	ROY (Augustin).
1er *Accessit*	MM.	CRAMPON (Joseph).
2e *Accessit*		PAON (Borromée).

CHALEUR APPLIQUÉE AUX ARTS.

PROFESSEUR : M. DUCASTEL JEUNE.

Élèves chauffeurs.

1er *Prix*	MM.	ROGUET (Hippolyte-Sénateur).
2e *Prix*		BOURDIN (Édouard-Auguste).
Accessit.		STABENBORD (Jacob).

Élèves non-chauffeurs.

1er *Prix ex-æquo*. .	MM.	BROUSIER (Pierre-Vivien).
		MONGRUEL (Victor-Armand).
Accessit.		DURAND (Alfred-Louis).

Certificats de capacité.

MM. ROGUET (Hippolyte-Sénateur).
BROUSIER (Pierre-Vivien).
MONGRUEL (Victor).

RAPPORT

SUR LES

PRIX SPÉCIAUX,

Section de Mécanique, d'Industrie, de Littérature et des Beaux-Arts.

SECTION DE MÉCANIQUE ET D'INDUSTRIE;

PAR M. HEURTEL.

Croire tout découvert est une erreur profonde,
C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde

MESSIEURS,

Telle est la devise d'un Mémoire soumis au jugement de la Société d'Emulation pour le concours des prix. Renvoyé à l'examen de la section mécanique, ce travail a été l'objet d'une étude consciencieuse, et je vais avoir l'honneur de vous soumettre les conclusions de notre Commission.

L'auteur n'a pas craint d'embrasser une tâche immense, et il faut reconnaître un certain courage à l'homme qui se propose de démontrer l'inexactitude des théories thermodynamiques reçues et enseignées par tous les savants de notre siècle. Tel est, en effet, le but de son Mémoire. S'il accomplit sa tâche, il

réclame les différents prix inscrits au programme pour des modifications aux foyers et aux chaudières actuels, et cette récompense enviée ne serait pas, en réalité, trop grande pour le service qu'il aurait rendu à la science.

Le Mémoire est divisé en deux parties : la première, toute théorique, est destinée à combattre les idées scientifiques modernes et à édifier un système, d'ailleurs ingénieux, mais qui nous a semblé, selon l'expression d'un de nos collègues, une réminiscence du siècle passé ; la seconde partie traite plus spécialement le sujet du concours. Elle a pour but d'enseigner une nouvelle installation des foyers et des chaudières qui doit produire, avec la *moitié* du combustible aujourd'hui consumé, un travail *plus que décuple* du travail actuel. Ce sont de brillantes promesses que l'industrie française s'applaudirait de voir réalisées, et la Société d'Emulation n'aurait pas trop, nous l'avons dit, de toutes ses récompenses pour rendre hommage à l'inventeur qui remplirait un tel programme. Malheureusement, ce ne sont que des promesses.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous allons essayer de présenter en quelques lignes le système de l'auteur.

D'après lui, la chaleur est un corps composé d'électricité (positive et négative) ; elle est lumineuse quand elle renferme des volumes égaux de chaque fluide ; elle est plus ou moins obscure dans tous les autres cas.

L'échauffement, puis la vaporisation d'un liquide, sont produits par la pénétration mécanique de la chaleur dans les molécules matérielles, qui prennent la forme de petits ballons plus ou moins gonflés.

Comment cette chaleur pénètre-t-elle? L'auteur ne le dit pas; il n'explique pas non plus par quelles lois d'équilibre les atômes creux se dilatent à la façon d'une bulle de savon, et constituent ces vésicules qui jouent le plus grand rôle dans la théorie proposée.

Au reste, l'auteur ne se fait pas illusion sur l'effet que doivent produire de semblables théories et il craint que bien des siècles s'écoulent avant le triomphe de ses idées. Nous espérons qu'il en sera ainsi et que nous ne verrons pas l'esprit scientifique actuel revenir à des conceptions repoussées par la grande majorité des savants, à une époque déjà lointaine.

Et cependant, Messieurs, l'auteur cherche à se rattacher aux théories modernes, en donnant son travail comme une solution du grand problème de l'équivalent mécanique de la chaleur.

C'est un défenseur inattendu des nouveaux principes, partisan dangereux pour la vérité qu'il croit défendre, car ses arguments ne nous paraissent pas devoir amener la conviction dans les esprits.

« Les éléments électriques, dit-il, étant comprimés, font ressort et communiquent le mouvement; « le travail est donc une disparition de chaleur. » L'auteur s'arrête à cette démonstration, sans voir qu'elle se borne à mettre un mot à la place d'un fait.

Vous le voyez, Messieurs, la question de l'équivalent mécanique de la chaleur est ici encore posée

devant vous. Combattue et soutenue dans nos séances avec un égal talent, elle est ramenée par ce Mémoire, et il y a presque une nécessité, pour tous les hommes de science qui tiennent une plume, d'affirmer à ce sujet leurs convictions.

En y consacrant quelques lignes, nous espérons prouver l'erreur de ceux qui matérialisent la chaleur, et l'importance du sujet vous fera peut-être excuser l'aridité des développements et l'insuffisance de l'avocat d'une si belle cause.

C'est un fait désormais hors de toute discussion que la chaleur produite au foyer ne se retrouve pas entière dans la vapeur, les gaz de la combustion et les organes divers de l'appareil.

Tout le monde admet que la production du travail entraîne une diminution de calorique. Nous ne chercherons pas à démontrer que l'une de ces qualités est proportionnelle à l'autre : c'est un résultat encore discuté et qui importe peu à la suite de notre raisonnement.

Mais il est impossible de concevoir la transformation d'une substance en travail, c'est-à-dire en mouvement. Cette affirmation n'aurait aucun sens. On ne peut pas dire non plus que la chaleur, ainsi définie, disparaît. Au point de vue scientifique, la matière ne disparaît pas, elle persiste en présence de toutes les forces extérieures. Et cependant, nous ne retrouvons pas, après l'action mécanique, toutes les calories émises; donc la chaleur n'est pas une substance simple ou composée, c'est un mouvement. Ce premier point éclairci, la suite de la théorie mécanique de la chaleur ne serait plus qu'une série de déductions, pour ainsi

dire, géométriques, mais que nous ne pouvons entreprendre d'établir dans ce travail.

Si on a bien voulu nous accompagner jusqu'ici, on voudra peut-être admettre qu'il reste peu de choses des hypothèses de l'auteur du Mémoire.

Nous ne le suivrons pas dans les dissertations, souvent pénibles, qu'il croit devoir développer. Il y a dans ce travail une hardiesse d'affirmation qui ne donne que trop de prise à la critique. C'est ainsi que l'auteur annonce comme une chose toute naturelle que l'eau peut s'obtenir en combinant deux atomes d'azote avec un atome d'oxygène. Proposition difficile à défendre et dont la démonstration serait un grand pas vers celle de l'unité de la matière, le grand rêve des chimistes.

Et cependant, Messieurs, la Commission ne condamne pas ce travail d'une manière absolue, et, comme on l'a dit dans une de nos séances, ce n'est pas l'œuvre du premier venu. L'idée primitive, que nous croyons fausse, se développe avec une certaine sagacité, en s'appuyant, par malheur, sur des erreurs matérielles dont l'évidence aurait dû frapper l'esprit de l'écrivain.

Nous avons remarqué, néanmoins, une explication de l'état sphéroïdal, fondée sur la décomposition électrique de la chaleur contre les parois incandescentes, qui atteste à coup sûr un esprit ingénieux. L'auteur analyse aussi les phénomènes de l'ébullition et explique le bruissement, vulgairement connu sous le nom de chanson de l'eau, comme le résultat de décharges électriques entre le liquide positif et la chaudière négative; il déduit enfin de sa théorie des indications

utiles sur la conduite du feu dans les foyers des chaudières à vapeur, et il montre que la flamme doit être horizontale et peu éclairante, résultat que l'expérience a généralement confirmé.

DEUXIÈME PARTIE.

Dans la seconde partie, nous trouvons des applications plus ou moins directes des théories qui précèdent. Nous nous bornerons à décrire les appareils proposés laissant aux industriels la tâche de les discuter et d'apprécier les résultats probables.

L'état sphéroïdal est, selon le Mémoire, la cause dominante des explosions. C'est contre ce redoutable phénomène qu'il recommande les précautions suivantes :

Si on tient à conserver l'installation des chaudières actuelles, on couvrira par la galvanoplastie, ou tout autre moyen, l'intérieur du générateur d'une couche de plomb de $0^m,001$.

Dans le cas des fortes pressions et par conséquent des très hautes températures, on couvrira le plomb lui-même d'une couche de zinc moins faible, et le plomb en fusion sera maintenu par cette seconde enveloppe. L'auteur propose aussi de remplacer le plomb par l'alliage de Darcet.

Veut-on, au contraire, changer de fond en comble l'arrangement des générateurs? On obtiendra une pression supérieure à quinze atmosphères et le travail sera décuplé avec la moitié du combustible actuellement employé, en adoptant la disposition suivante. Nous copions textuellement :

Les bouilleurs sont supprimés; la chaudière qui contient l'eau à vaporiser est renfermée dans une autre : l'intervalle est remplie d'huile. La chaudière extérieure, pleine d'huile, ne devant subir aucune pression, n'a qu'une très faible épaisseur, et la chaleur la traverse facilement. La chaudière intérieure doit présenter la résistance ordinaire.

Les avantages de ce chauffage au bain-marie seraient, d'après l'auteur :

Une plus grande surface de chauffage,

L'impossibilité de l'état sphéroïdal dans la chaudière,

Une température élevée et uniforme,

La surchauffe de la vapeur ramenée dans l'huile à travers un serpentin, et qui en sortira à 2, 3 ou 400°, sans dépenses supplémentaires sensibles.

Enfin, l'auteur du Mémoire annonce, sans le décrire, un nouveau mécanisme supprimant le cylindre, le piston et les points morts, ainsi que toutes les résistances.

L'établissement d'une semblable machine serait certainement un grand bienfait pour l'industrie, et nous engageons l'auteur à développer son projet et à le soumettre à la discussion. Ce qu'il peut y avoir de bon dans l'appareil entrera bien vite dans le domaine des faits, et le grand jour de la publicité dissipera les illusions qui abusent peut-être l'esprit ingénieux de l'écrivain.

Vous connaissez maintenant, Messieurs, l'ensemble du travail qui nous était soumis. La Compagnie n'a pas cru pouvoir donner son adhésion aux idées trop discutables émises par le Mémoire ; elle n'oserait

même pas garantir la nouveauté des réformes proposées. Il y a longtemps déjà que M. Testud de Beauregard construit des chaudières dont le fond plonge dans un bain d'étain en fusion et affirme réaliser une économie de 50 0/0 Si cela enlève, en partie, le prestige de la nouveauté aux idées de notre auteur, c'est du moins une première garantie de la possibilité de leur réalisation.

Malheureusement, des erreurs trop évidentes ont égaré l'écrivain dès son début. La Société d'Emulation ne rejette donc pas d'une manière absolue une œuvre consciencieuse qui renferme peut-être le germe de résultats pratiques ; mais si elle doit sa sympathie et son appui aux esprits fortement trempés qui accroissent le domaine des sciences et de l'industrie, elle doit garder une prudente réserve en face d'une hardiesse dangereuse et d'hypothèses difficiles, pour ne pas dire impossibles à défendre.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA SECTION DE MÉCANIQUE,

SUR

L'APPAREIL FUMIVORE

De M. THIERRY fils,

PAR M. LEMARCHAND.

MESSIEURS.

M. Méchain, ingénieur, a soumis à l'examen de la Société l'appareil fumivore de M. Thierry fils.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de cet examen.

La chaudière sur laquelle est établi l'appareil Thierry est du système ordinaire à bouilleurs et de la force de dix chevaux; elle doit produire de la vapeur à une pression moyenne de cinq atmosphères; le combustible ordinairement employé est la houille. Le tirage est déterminé par une cheminée en maçonnerie de dimensions relativement énormes, eu égard à la quantité de combustible qu'il est possible de brûler sur les grilles.

La partie essentielle de l'appareil consiste en un simple tube en fer étiré d'environ quatre centimètres

de diamètre sur une épaisseur de un centimètre, et percé de cinq petits trous de un millimètre et quart de diamètre, tous placés dans un plan passant par l'axe du tube, mais de direction différente. Ce tube est placé horizontalement, immédiatement au-dessus de la porte du foyer et communique par une extrémité avec la vapeur de la chaudière; à l'autre bout est adapté un robinet de purge, les trous sont placés du côté du foyer et leur direction est telle que le jet de deux trous symétriques se croise à l'axe.

Le temps manquant pour faire une expérience complète, dont d'ailleurs les dimensions restreintes de la chaudière auraient rendu les résultats illusoires, nous avons dû nous borner à expérimenter la fumivorité de l'appareil.

Pour déterminer la production d'une grande quantité de fumée, nous avons fait usage, comme combustible, d'un mélange de houille et de naphtaline. L'appareil étant au repos, on a pu constater qu'il fallait 3′ pour que la fumée opaque, qui se dégageait par la cheminée, devint grise, et un intervalle total de cinq minutes pour obtenir une absence complète de fumée. Nous avons remarqué également que le feu étant excité, il y avait une légère production de fumée grise.

Avec l'appareil en fonction, la période de fumée opaque ne durait que 1′ 30″ et au bout de 4′ il y avait absence complète de fumée. Les portes étant entièrement ouvertes, la fumée reparaissait avec un peu plus d'intensité que dans le cas précédent.

Il importe beaucoup de charger le combustible à l'avant de la grille et de se réserver du charbon rouge en arrière; car, autant que nous avons pu le remarquer,

les jets de vapeur surchauffée qui s'échappent par les trous du tube coupent la longue flamme qui se dégage et la rabattent sur la partie postérieure du foyer où les parties noires entraînées se trouvent brûlées. L'aspect du foyer est alors celui qu'il aurait si la combustion d'un charbon très maigre y était déterminée par le souffle d'un ventilateur.

Les excellentes conditions de tirage du foyer expérimenté ont très probablement empêché de trouver une très grande différence en faveur de l'emploi de l'appareil, mais nous sommes persuadés que, dans tous les cas ordinaires, son application préviendra suffisamment la production de la fumée.

Nous regrettons de ne pouvoir rien dire de la dépense du combustible occasionnée par l'appareil; les auteurs ne promettent aucune économie, mais ils affirment que cette dépense, si elle existe, est insignifiante. Ce résultat n'ayant pu être vérifié, nous ne pouvons que réserver notre opinion à cet égard jusqu'à ce que des expériences faites dans de véritables conditions industrielles nous permettent de nous prononcer avec certitude.

Quant à présent, Messieurs, nous nous bornerons à remercier M. Méchain de nous avoir fait connaître un appareil simple et de manœuvre facile, qui, en présence des nouveaux règlements, peut au moins nous rendre service comme fumivore, et nous croyons devoir réserver tous les droits de l'auteur pour le cas où le problème qu'il s'est proposé de résoudre serait mis au concours.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

SECTION DE LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS,

SUR

LES 11e ET 12e SUJETS DE PRIX.

Par M. R. d'ESTAINTOT,
Secrétaire de correspondance.

MESSIEURS,

La Société d'Emulation avait mis au concours pour 1865 « l'Eloge de Mollien » et « une Notice biographique sur Cavelier de la Salle. » Elle avait lieu de supposer que l'une ou l'autre de ces grandes individualités tenterait de nombreux écrivains ; les documents considérables qui permettent d'approfondir chacune de ces existences semblaient aussi de nature à en faciliter l'étude.

Et cependant sur chacun de ces sujets de prix un seul travail a été présenté. Celui relatif à Cavelier de la Salle a pour épigraphe : *Qui m'arrête?* l'éloge de Mollien, cette devise placée par ce grand financier en tête de ses Mémoires : *Quam depono vitam expono.*

Je dois l'avouer, la Société espérait davantage. Ces

deux célébrités normandes, toutes deux plus que normandes pour nous, rouennaises aussi, eussent dû provoquer ce semble plus de sympathie dans leur ville natale, jusqu'ici peu soucieuse de revendiquer la part de gloire que leur souvenir fait rejaillir sur elle. Au reste, nous n'en devons avoir que plus de reconnaissance pour les écrivains qui ont répondu à notre appel.

Peu de sujets d'ailleurs pouvaient offrir plus d'intérêt.

La vie de Cavelier de la Salle est remplie à elle seule des péripéties les plus émouvantes, et lorsque l'on songe que c'est un homme d'apparence chétive, sans naissance, sans relations, qui, par la seule force de sa volonté, est parvenu à vaincre les obstacles que la nature, que ses contemporains, que le monde nouveau qu'il allait révéler à la France devaient accumuler sur ses pas, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration profonde. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir le premier suivi jusqu'à son embouchure le cours majestueux du Mississipi. Heureuse la France si elle avait dû conserver les colonies que le hardi navigateur avait proclamées françaises ! elle rangerait aujourd'hui sous sa loi les provinces les plus fécondes du continent américain.

Il serait trop long de raconter ici les détails de cette découverte : le premier voyage de Cavelier, son départ de La Rochelle le 14 juillet 1678 avec des secours et des priviléges dont il paraît surtout avoir été redevable à la protection du prince de Conti, le temps consacré à l'exploration des lacs de l'Amérique centrale, le découragement des siens, leur trahison, leur révolte, douloureuses épreuves que le souvenir du fort de

Crèvecœur a transmises à la postérité. Deux ans s'écoulent, et c'est seulement le 2 février 1682 que Cavelier débouche dans le Mississipi par l'Illinois, et le 7 avril qu'il parvient à l'embouchure de ce fleuve immense, après une navigation de près de 800 lieues.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à toutes les difficultés qu'une telle entreprise souleva presque à chaque pas : hostilité des sauvages, abattement des compagnons de Cavelier, épuisement des provisions. Un fait seul en dit assez. Lorsqu'ils arrivèrent aux limites du fleuve, les navigateurs furent heureux de pouvoir apaiser leur faim en se jetant sur des morceaux de chair boucanisée que le hasard leur fit découvrir. Triste ressource d'ailleurs qu'ils durent bientôt abandonner, quand ils s'aperçurent que ce mets venu si fort à propos n'était autre que de la chair humaine. Devons-nous noter en passant que l'un d'eux, le père Zénobé, l'avait trouvée « fort bonne et délicate ? »

Trois ans plus tard, Cavelier, à qui sa découverte avait valu, dans sa patrie, une ovation méritée, quittait la France comblé de félicitations et d'honneurs (27 juillet 1685) ; une petite flottille l'accompagnait. Mais l'hostilité sourde de celui qui la commandait et l'envie qu'il portait à Cavelier entraînèrent la ruine de l'entreprise.

Cette fois-ci, c'était par l'Océan que notre navigateur voulait atteindre l'embouchure du Mississipi. Malheureusement, trompé par le pilote qui l'accompagnait, il dépassa la baie de la Floride et alla prendre terre, 80 lieues plus à l'ouest, sur un rivage inconnu.

Abandonné par de Beaujeu, qui mit à la voile avec deux navires, les provisions et les outils, ce fut en vain

qu'il jeta dans le Texas les germes d'une colonie nouvelle, ses efforts pour regagner par terre l'embouchure de son fleuve demeurèrent sans résultats, et bientôt, trahi par les siens, il fut lâchement assassiné par deux d'entre eux.

Tel est l'homme au sujet duquel la Société demandait une notice biographique. Ce travail motivait certains développements, la recherche des documents inédits que possède en abondance le ministère de la marine. Il ne s'agissait pas seulement, comme l'a fait l'auteur du Mémoire, de lire et de compulser les écrits des voyageurs qui ont laissé sur les expéditions de Cavelier des documents contemporains. Ce travail a été fait, et M. Xavier Eyma, dans le tome Ier de la *Revue contemporaine* de 1863, a montré tout le parti qu'on pouvait en tirer. Evidemment, la Société attendait quelque chose de plus que ce que possédait déjà le domaine public. Ce qu'elle voulait, c'était connaître un peu mieux l'homme, les circonstances qui avaient déterminé sa vocation, les luttes qu'il avait eu à subir, la manière dont il en avait triomphé.

Comment, dans un travail de cette nature, n'avoir pas indiqué la paroisse, Saint-Herbland, où notre héros était né? Pourquoi ne pas avoir recherché et transcrit son extrait baptistaire, point de départ qui précisait mieux son individualité? Comment avoir passé sous silence dans la vie de Cavelier de la Salle un détail qui eût dû arrêter l'attention de son biograghe? Cavelier était entré dans l'ordre des Jésuites et n'en était sorti qu'à la mort de son père. Cela valait la peine d'être rapporté et semble s'accorder assez mal avec ce que dit le Mémoire « qu'il eut *de bonne heure* un

« goût prononcé pour le commerce et les voyages, et « qu'il ne tarda pas à passer dans le Canada et à s'en « faire une nouvelle patrie. »

Nous n'avons pas remarqué avec moins de surprise la note qui attribuait comme ancêtre à Robert Cavelier un certain Gadifer de la Salle, compagnon de Jean de Bethencourt. De semblables généalogies semblent rentrer un peu dans le domaine de la fantaisie. Il n'est pas jusqu'à l'orthographe du nom *de la Salle* auquel l'auteur retranche un *l*, contre l'usage commun, ce qui eût bien mérité quelques lignes d'explication.

Dans les circonstances mêmes qui amenèrent la mort de Cavelier, l'auteur du Mémoire fait peser certains reproches sur la conduite du neveu *de la Salle*, le sieur de Morangiès, et sur une colère inopportune qui aurait indisposé quelques-uns de ses compagnons, d'où son assassinat, suivi de l'assassinat de Cavelier de la Salle. Il termine même sa notice et une appréciation du caractère de cet illustre navigateur, en disant que ses qualités furent balancées « par des manières trop hau- « taines, qui lui attirèrent une haine implacable et « furent cause de sa mort. » C'est là un reproche bien grave, que paraît démentir ce qui nous est connu de sa vie et que d'ailleurs rien dans le Mémoire ne semble justifier. Il exigeait cependant quelques développements spéciaux.

Sans doute, à côté de ces lacunes regrettables, le Mémoire présente une exposition de voyages qui n'est pas sans intérêt; mais, au risque de paraître un peu sévère, nous dirons qu'il a été écrit par un homme qui ne s'était pas pénétré de son sujet, qui ne l'avait pas fouillé, et dont le regard froid et inattentif a glissé sur

les richesses qui s'offraient à ses yeux. Il passe scrupuleusement en revue les généralités qui sont un peu partout, mais il ne nous révèle pas une circonstance inconnue de la vie du grand navigateur; il en est même qu'il paraît ignorer. La Société n'a donc pas pensé que ce Mémoire pût remporter le prix. Elle attendra qu'une autre occasion se présente d'immortaliser le souvenir de notre illustre concitoyen. Heureuse cette évocation d'un passé glorieux, si elle pouvait faire consacrer à Cavelier dans sa patrie un monument semblable à celui que le Capitole de Washington offre comme un exemple toujours vivant aux Etats-Unis de l'Amérique!

La Société aurait désiré être plus heureuse dans le concours qu'elle avait ouvert pour l'*Eloge de Mollien*, et tout semblait prêter aux développements ingénieux, aux aperçus économiques profonds dans la carrière d'un homme qui a vécu près d'un siècle et qui a manié les finances de la France à une époque de grande gloire pour notre pays, mais aussi de grandes difficultés pour le ministre du Trésor public.

Tout attire dans la vie de Mollien : sa simplicité antique, ses vertus sévères, son amour de la famille, cette affection délicate que ses mémoires révèlent pour la femme qui embellit et partagea son existence. N'était-ce pas une bonne fortune, d'ailleurs, pour un écrivain tenté de se livrer à des appréciations sérieuses sur la situation économique de notre pays, que l'étude d'un financier dont les services administratifs avaient commencé sous Louis XVI et s'étaient continués jusque sous le gouvernement de 1830? N'était-ce rien encore que de pouvoir recueillir ses appréciations sur Napo-

léon, qu'il voit de si près, et qu'il juge si froidement et avec tant de finesse et de perspicacité? Ajoutons que Mollien s'était pénétré des doctrines d'Adam Smith; qu'à son école il était devenu novateur, c'est-à-dire qu'il avait pressenti tous les problèmes économiques que notre époque paraît appelée à résoudre, et qu'il les résolvait dans le sens le plus libéral. Les questions de prohibitions, de banques, d'intérêt légal, de privilége des agents de change, lui fournissent l'occasion de discussions pleines d'attrait.

Eh bien! nous avons le regret de le dire, toutes ces heureuses circonstances, l'auteur du travail sur Mollien ne paraît pas s'être aperçu qu'elles existaient, et cependant il avait sous les yeux les Mémoires de celui dont il décrivait la vie (1). Il leur a même fait d'assez nombreux emprunts, qui, cependant, sont bien loin de faire connaître l'administrateur éclairé dont il avait à composer l'éloge.

Trop peu de chose sur sa naissance ou des généralités qui n'offrent qu'un intérêt médiocre; des citations pas toujours exactes (ainsi, à la page 5, une application aux idées nouvelles de réflexions que Mollien fait en vue des idées religieuses); pas assez de détails sur les commencements de Mollien et sur cet heureux concours de circonstances qui, à vingt-cinq ans, en 1783, le faisait charger de préparer le renouvellement de la Ferme générale et lui assurait, de la part du roi, une pension de 3,000 fr. motivée pour *services extraordinaires*. L'auteur omet de noter, par exemple, que les

(1) Un exemplaire de ces Mémoires, offert par la famille de Mollien à sa ville natale, est déposé à la Bibliothèque de Rouen.

débuts du jeune Mollien, dans la carrière qui l'illustra, furent hâtés par l'envoi qu'il fit au ministre, en 1781, d'un Mémoire sur un projet de port franc à créer à Bayonne pour attirer le commerce naissant des Etats-Unis. Il ne songe pas à faire ressortir que l'un des motifs qui portèrent le nouveau directeur de la Caisse d'amortissement à adopter, pour cette administration nouvelle, la comptabilité commerciale en partie double, c'était, outre le besoin d'établir l'ordre, celui d'empêcher que l'on pût croire qu'il profitait de sa position pour s'enrichir.

On trouve dans les Mémoires de Mollien matière à mille rapprochements. N'y eût-il que l'histoire de son antagonisme financier avec le chef du gouvernement, qu'il servait avec tant d'habileté, ce seul point de vue fournirait la matière d'un travail du plus haut intérêt. Combien d'autres n'offrent pas encore ses Mémoires ! Ses jugements sur les finances de l'ancienne monarchie, l'appréciation qu'il fait des ministres qui les ont régies pendant les derniers siècles : Sully, d'Effiat, Colbert, Orry, Machault, Turgot, Necker, les raisons qu'il donne des excès qui perdirent la Révolution française, méritaient d'être mis en lumière dans l'éloge que notre Société demandait, et l'on s'explique mal que ces côtés, les plus originaux de ses mémoires, soient précisément ceux que l'auteur du travail ait négligés. L'histoire d'un homme n'est pas seulement celle de ses actions, c'est aussi celle de ses pensées, quand on peut les saisir ; celle de ses tendances, quand lui-même les révèle. L'œuvre qui nous est soumise est donc bien loin d'être complète. C'est sans doute un mérite pour M. Mollien d'avoir introduit dans les fi-

nances une comptabilité à laquelle elles doivent leur régularité, mais il ne faisait là qu'une application nouvelle d'une méthode connue, il ne créait pas. Son plus grand titre de gloire est bien plutôt d'avoir deviné les questions qui nous agitent et de leur avoir proposé une solution; c'est d'avoir constamment lutté dans son administration contre les moyens arbitraires et d'avoir toujours voulu que le crédit de l'Etat se soutînt sur ses seules bases rationnelles : la confiance et la liberté.

La Société cédait évidemment au désir de voir dégager ces points si importants lorsqu'elle proposait l'éloge de Mollien. Elle regrette que sa pensée n'ait pas été mieux comprise. Toutefois, si elle ne décerne pas le prix qu'elle avait mis au concours, elle espère au moins que le sujet, désormais précisé, tentera de nouveau l'auteur du Mémoire et nous vaudra un travail complet, que la Société sera heureuse alors de récompenser.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DUMANOIR

ET LES

ACTES DE HAUTE MORALITÉ,

PAR M. VAVASSEUR,
Secrétaire de bureau.

La Société libre d'Emulation vous convie aujourd'hui pour la cinquième fois à la distribution des récompenses qu'elle accorde annuellement au nom de M. Dumanoir.

Qu'il me soit permis tout d'abord de dire ici notre reconnaissance pour cet homme généreux et bienfaisant. Grâce à lui, nos séances publiques offrent à nos concitoyens un plus vif et plus puissant attrait ; les nobles sentiments et le progrès moral y trouvent une place plus considérable à côté des plaisirs de l'esprit et des encouragements qu'y reçoivent les lettres et les sciences ; et c'est ainsi que les réunions annuelles des deux principales Sociétés savantes de ce département rappellent, quoique de loin et dans des propor-

tions modestes, ces solennités académiques de la capitale où l'éloquence et le génie couronnent la vertu.

Dans une sphère plus large et plus élevée, les libéralités de M. Dumanoir, par leur heureuse influence et par l'effet salutaire qu'elles ont produit sur les masses, ont bien mérité de la société tout entière ; de belles et généreuses actions, des existences consacrées au dévoûment et au sacrifice, ignorées jusqu'alors ou modestement voilées, se sont trouvées tout à coup mises en relief et exposées comme en plein jour ; les récompenses honorables dont elles ont été l'objet ont excité l'émulation commune et donné un grand exemple. — Tous ont compris l'importance du concours ouvert par notre Compagnie, aussi bien ceux qui pouvaient aspirer à nos couronnes que ceux qui, placés à la tête d'une commune, d'une paroisse ou d'une nombreuse agglomération d'ouvriers, ont accueilli avec empressement et faveur un moyen de moralisation aussi efficace et aussi puissant.

Cette année surtout, c'est pour nous un devoir de rendre un hommage tout particulier au zèle de MM. les curés, les maires et les chefs d'établissement qui ont su si bien répondre à l'appel de la Compagnie ; grâce à l'heureux concours de leurs soins et de leurs efforts, une vaste enquête a été ouverte à la fois sur tous les points de ce département. Aussi pouvons-nous dire que le grand nombre des candidats proposés, et l'importance des titres de plusieurs ont placé longtemps leurs juges dans un embarras dont ils sont loin de se plaindre, et qui leur a seulement laissé le regret de n'avoir que deux prix à décerner.

C'est, Messieurs, du résultat de ce concours que je

viens vous entretenir. Nous avons à récompenser, selon les intentions du fondateur, un ouvrier et un domestique qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite. Il est temps de vous faire connaître nos vertueux lauréats. Puisse votre approbation ratifier notre choix!

Guillaume-Félix VASSELIN, ouvrier couvreur à Fécamp, se présente d'abord à nos regards comme le modèle accompli du père de famille probe et courageux, du travailleur consciencieux et infatigable.

Il n'avait pas encore atteint sa douzième année, lorsque la pauvreté de ses parents et le désir de leur venir en aide l'arrachaient aux bancs de l'école et plaçaient entre ses faibles mains les lourds instruments du travail. Moins heureux que beaucoup d'autres enfants du peuple, auxquels il est donné d'attendre, dans le développement paisible de leurs facultés intellectuelles, que l'âge ait fortifié leurs corps pour les rudes travaux qui doivent tout à la fois remplir et soutenir leur existence, le jeune Vasselin dut commencer de bonne heure l'apprentissage de cette laborieuse et pénible carrière qu'il n'a cessé depuis lors de parcourir avec honneur et loyauté. Entré en 1815 chez M. Rouget, maître couvreur et plombier de Fécamp, c'est encore dans la même maison que nous le retrouvons en 1865, portant vaillamment ses soixante-deux années, dont cinquante ont été consacrées non-seulement au travail, mais au service du même patron.

C'est surtout pour l'ouvrier que l'existence est vraiment un combat; et ce n'est pas seulement contre les nécessités de chaque jour, contre les épreuves de la

maladie, du chômage, de la misère qu'il se voit souvent contraint de lutter ; il a des ennemis plus dangereux encore dans les séductions du vice et de l'oisiveté, dans les perfides incitations de l'envie, dans ce souffle fatal d'indépendance et d'insubordination qui paralyse tous les bons instincts pour ne mettre en œuvre que les mauvais. Ces luttes et ces périls, qui souvent poursuivent le travailleur jusqu'à la fin de ses jours, naissent en quelque sorte avec lui, le saisissent dès le premier âge, et tendent des piéges à ses premiers pas. Comme il entre jeune et quelquefois enfant dans la vie active et pratique, la terrible alternative du bien et du mal lui est posée de bonne heure, et c'est dès le début du voyage qu'il lui faut choisir entre les deux chemins qui s'offrent immédiatement à ses yeux. Aussi est-ce surtout de l'ouvrier qu'il est vrai de dire que sa destinée dépend de la première direction qu'il aura suivie et des habitudes qu'il aura contractées dès le principe. S'il a tout d'abord appris à servir Dieu, à se dévouer pour ses parents et à respecter ses maîtres ; si le sentiment de la reconnaissance pour ses supérieurs dans l'ordre naturel et dans l'ordre social est le premier qui ait fait battre son cœur ; s'il a compris que le travail n'était pas seulement la loi, mais l'honneur de sa vie, ce jeune et modeste ouvrier deviendra certainement un jour un membre précieux de la grande famille humaine, un citoyen recommandable et anobli par l'accomplissement du devoir ; tel, en un mot, que celui dont nous venons proclamer dans cette enceinte le mérite exceptionnel.

Ce qu'est Vasselin comme ouvrier, ce qu'il est comme père de famille, sa vie entière va nous l'apprendre.

Déjà nous l'avons vu aider ses parents de ses premières épargnes ; à l'âge de vingt-et-un ans, méprisant les tristes séductions du plaisir et du désordre, il se marie ; une vie nouvelle commence alors pour lui, mais le dévoûment dont il a fait preuve dès son enfance nous est un sûr garant de celui qu'il va déployer à l'avenir. De son union avec la compagne économe et laborieuse à laquelle revient une bonne part des éloges que nous adressons à son mari, neuf enfants sont issus : Vasselin les a tous élevés avec le plus grand soin ; il a veillé avec la plus grande sollicitude à leur éducation religieuse ; il s'est montré jaloux de leur assurer le bienfait d'une instruction convenable ; et il y a joint, dans les exemples d'honneur et de probité qu'il leur a constamment donnés, la plus efficace et la plus persuasive de toutes les leçons. Sur ces neuf enfants, la mort en a ravi quatre à sa tendresse, et notamment son fils aîné, victime à vingt ans d'une longue et douloureuse maladie, alors qu'il pouvait déjà soulager le père de famille d'une partie de son fardeau. Les cinq survivants l'ont consolé de cette pénible épreuve en se montrant dignes de lui. Il les a tous établis et mariés ; chacun d'eux exerce un état dans lequel il vit honorablement ; la bonne conduite et la prospérité de ces enfants est à la fois le meilleur éloge et la plus douce récompense du père.

Certes, Messieurs, c'est là un heureux résultat que tout chef de famille doit envier ; il nous reste à voir comment Vasselin a su l'atteindre. C'est ici, Messieurs, que l'on ne saurait se défendre d'un sentiment d'admiration, lorsque l'on compare ce que ce brave ouvrier a su faire avec les ressources dont il a pu disposer. Fils

excellent et dévoué, il a pieusement soutenu la vieillesse de son père et de sa mère ; en même temps grandissait autour de lui une nombreuse famille ; il a dû subvenir à l'existence et à l'éducation de neuf enfants ; il en a établi cinq ; en outre, depuis vingt-huit années, il a complètement à sa charge sa belle-mère âgée aujourd'hui de quatre-vingt-treize ans. — Et cependant Vasselin a fait face à une situation aussi difficile à l'aide de ses salaires quotidiens dont le taux longtemps inférieur à 3 fr. 50 n'a jamais dépassé cette somme ; jamais il n'a eu recours à la charité publique, jamais il n'a reçu de secours.

L'explication d'un pareil problème est tout entière dans un seul mot : Vasselin est un ouvrier modèle.

Et en effet, Messieurs, c'est son patron lui-même qui l'a désigné aux suffrages de la Compagnie comme un de ces rares ouvriers (ce sont ses propres expressions) qu'un maître est trop heureux de posséder. Doué d'un courage infatigable, jamais il n'a reculé devant le travail dont il brave encore aujourd'hui les difficultés et les périls avec l'ardeur et l'intrépidité d'un jeune homme. Pour subvenir à toutes les charges qu'il avait à supporter, le salaire de ses journées n'aurait pas suffi ; il a trouvé dès le principe le moyen de l'augmenter, soit par des heures supplémentaires pendant l'été, soit par des veillées pendant l'hiver, et c'est ainsi que, seul parmi les ouvriers de M. Rouget, il réalise ordinairement pour les six jours de la semaine un salaire équivalent à sept journées de travail. Il est inutile d'ajouter que Vasselin, dont la conduite et la moralité sont parfaites, n'a jamais fréquenté ces tristes lieux où tant d'ouvriers perdent leur santé ; une sobriété exem-

plaire devait être la condition indispensable d'une existence aussi laborieusement remplie.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir encore les grandes et sérieuses qualités de persévérance dans le travail et d'ordre dans l'intérieur du ménage que supposent chez notre digne lauréat les épreuves auxquelles il a été soumis et dont il a si vaillamment triomphé. C'est qu'en effet, si Vasselin n'a jamais manqué à l'ouvrage, l'ouvrage lui a quelquefois manqué ; sans parler ici des jours de chômage, il faut remarquer que la nature particulière des travaux auxquels il est occupé ne permet pas de s'y livrer pendant une certaine partie de l'année ; et d'un autre côté, combien de circonstances accidentelles ont dû, pendant une période de cinquante années, doubler les difficultés de sa tâche ! que de jours mauvais il lui a fallu traverser ! que de maladies, fréquentes sans doute dans une si nombreuse famille, sont venues trop souvent accroître les dépenses et tarir les modestes épargnes de la maison ! N'importe : à force d'ordre, d'économies, de privations et de sacrifices, Vasselin a su tenir tête et suffire à tout.

Quand j'aurai ajouté qu'il a constamment donné à ses maîtres les preuves les plus sincères d'un attachement exceptionnel et du plus grand dévoûment à leurs intérêts ; que son caractère doux, obligeant et généreux l'a rendu cher à ses supérieurs comme à ses égaux, j'en aurai dit assez, Messieurs, pour pouvoir espérer que, joignant vos suffrages aux nôtres, vous proclamerez Guillaume-Félix Vasselin digne du prix Dumanoir pour les ouvriers, consistant en une somme de 500 fr.

J'aborde maintenant un autre genre de mérite, celui du serviteur qui s'est signalé par de bons et loyaux services.

Parmi les nombreux champions qui, dans ce tournoi de vertu, se sont disputé la palme, cette année encore une femme a su conserver à son sexe l'honneur d'avoir seul jusqu'à ce jour obtenu la récompense léguée par M. Dumanoir au serviteur fidèle et dévoué.

J'ajouterai que les titres de la digne servante qui a fixé le choix de la Compagnie présentent, cette année, un caractère véritablement exceptionnel. Jusqu'ici, en effet, les domestiques auxquelles nous avons successivement décerné ce prix s'étaient placées tout d'abord dans des conditions relativement avantageuses; les maîtres chez lesquels elles étaient entrées jouissaient d'une situation plus ou moins aisée dont elles avaient profité pendant un temps plus ou moins considérable; ce n'était que plus tard, après un certain nombre d'années, que les revers étaient venus les atteindre, et, quelqu'admirable que fût le dévoûment de ces fidèles servantes dont les soins tendres et désintéressés avaient consolé leur infortune, ce dévoûment trouvait pour ainsi dire une explication toute naturelle dans un sentiment de reconnaissance et d'affection que le temps avait developpé; il semble même qu'il y aurait eu pour elles une sorte de déshonneur et d'ingratitude à abandonner, dans la mauvaise fortune, ceux qui les avaient associées à leurs prospérités. Aujourd'hui va se présenter à nous une femme d'un grand cœur, qui à peine admise dans l'intérieur d'une famille, assiste à la ruine de ses maîtres, et qui néanmoins, mue par

une bonté et par une générosité tout extraordinaires, a consenti à servir successivement plusieurs membres de cette famille avec le désintéressement le plus admirable et le plus complet, pendant l'espace de quarante sept ans.

Nous avons hâte, Messieurs, de prononcer son nom dans cette enceinte.

Rose ENGRAND est née au Petit-Quevilly en 1787 ; elle a par conséquent atteint aujourd'hui sa soixante-dix-huitième année ; et sa longue carrière n'a été qu'une suite non interrompue d'actes de dévoûment.

Dès l'âge de neuf ans, elle perdait sa mère ; son père ayant contracté un second mariage avec une femme veuve chargée d'une nombreuse famille, Rose dut se livrer de bonne heure au travail, non-seulement pour se suffire à elle-même, mais pour subvenir aux besoins des enfants de sa belle-mère. Ainsi s'écoula la première partie de sa vie, où elle préludait par d'obscurs sacrifices et par des privations de tous les jours au grand acte d'abnégation qui devait remplir son existence. — A vingt-sept ans, elle entre comme domestique chez un honorable fabricant de draps de la ville d'Elbeuf ; quelques mois se sont à peine écoulés, un désastre inattendu vient condamner son maître à la gêne la plus pénible ; il se voit dans l'impossibilité de payer à Rose les modestes gages (150 fr. par an) qu'il lui avait promis. Que va faire la pauvre servante qui jusqu'ici a toujours travaillé pour autrui, qui n'a pu réaliser encore aucune économie, qui est absolument sans ressource, mais qui, d'un autre côté, se trouve dans la force de l'âge, qui connaît à peine ses maîtres, qui n'est liée vis-à-

vis d'eux par aucun engagement moral, et qui a en même temps toute liberté et toute facilité de trouver une autre place? Elle a compris qu'un appel était fait à son dévoûment; elle s'est dit qu'elle ne s'était pas sacrifiée à sa famille jusqu'à vingt-sept ans pour refuser ensuite de se sacrifier à ses maîtres; elle a reconnu que Dieu l'avait visiblement appelée à donner un grand exemple de renoncement et d'abnégation. Elle ne quittera donc pas le poste où la Providence l'a placée. — Pendant sept ans, de 1814 à 1821, elle prodigue à son maître, si cruellement éprouvé, les soins les plus délicats et les plus dévoués; elle les continue à sa veuve, puis enfin au fils aîné qui, après avoir inutilement tenté de relever la fortune de la maison, vint ensevelir les restes d'une ancienne aisance dans une commune voisine de notre ville, où les appointements d'une modeste place, qu'il devait à la bienveillance de l'administration, suffisaient à peine aux lourdes charges de famille qui pesaient encore sur lui.

C'est dans cette humble retraite que Rose Angrand l'a suivi, et l'a soigné jusqu'à la mort avec un dévoûment au-dessus de tout éloge. Une dernière épreuve lui était réservée. En 1852, son maître accablé d'infirmités, devenu presque aveugle, fut obligé de se démettre de ses fonctions, et tomba dans un état voisin de l'indigence. Désormais il n'y allait plus seulement pour la digne servante du sacrifice de ses gages; il s'agissait d'adopter en quelque sorte un pauvre vieillard incapable de soutenir son existence; il s'agissait de gagner à elle seule la vie de deux personnes par un travail persévérant de jour et de nuit. Rose Engrand

accepta cette tâche héroïque et la remplit sans défaillance pendant neuf années successives ; lorsqu'enfin son vieux maître mourut entre ses bras en 1861, il y avait, nous le répétons, quarante-sept ans qu'elle rendait à sa famille des soins qui étaient plutôt d'une amie, d'une sœur, que d'une servante : quarante-sept ans de services absolument désintéressés, qui n'ont jamais été rétribués par aucun salaire — et qui, en effet, ne pouvaient pas l'être !

Dieu seul tient des récompenses à la hauteur de pareils dévoûments ; car c'est lui seul qui les fait naître ; aussi n'est-il pas besoin d'ajouter que c'est dans les inspirations d'une piété constante et sincère que Rose Angrand, dont la vertu nous est attestée par les témoignages les plus graves, a trouvé le secret de cette inépuisable charité qui ne s'est arrêtée devant aucune répugnance et ne s'est lassée d'aucun sacrifice.

Dirai-je que cette âme insatiable de dévoûment n'a pas trouvé dans le soulagement des misères et des infirmités de maîtres malheureux un aliment suffisant à son zèle ? qu'elle a su rendre encore à l'entour tous les services charitables que comportait sa position ? Rappellerai-je notamment comment, en 1832, alors qu'elle habitait Orival, on la vit, pendant l'invasion du choléra, braver intrépidement la contagion pour aller porter des soins aux malades et des consolations aux mourants ? Mais je m'arrête ; il est des œuvres saintes que la terre, même lorsqu'elle distribue ses récompenses, doit laisser dans un demi-jour respectueux.

Rose Angrand demeure aujourd'hui au Petit-Quevilly, chez une de ses sœurs aussi pauvre qu'elle. Agée

et infirme, elle ne peut plus travailler, et n'a aucune ressource pour ses vieux jours.

Vous penserez donc, Messieurs, qu'à tous égards, le prix Dumanoir pour les domestiques lui revient de droit, et qu'il ne saurait tomber sur une tête plus méritante et plus digne.

TRAVAUX

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

ALLOCUTION

POUR LA

REPRISE DES TRAVAUX,

1864-65,

Par M. E. DUMESNIL,
Président.

Messieurs et chers Collègues,

Avant de reprendre le cours de nos travaux, je dois vous présenter un aperçu des faits qui ont intéressé notre Société pendant les vacances qui se trouvent terminées aujourd'hui. Je tiens d'autant plus à vous entretenir dès à présent de notre situation, que vous m'aviez donné pleins pouvoirs pour certaines éventualités, dont quelques-unes se sont offertes et que j'ai tranchées dans le sens que j'ai cru le plus avantageux pour notre Compagnie.

Il n'est survenu, d'ailleurs, aucune circonstance imprévue qui ait pu nécessiter la réunion de la Société en séance extraordinaire.

La demande que j'avais adressée à M. le Préfet et à

MM. les Membres du Conseil général pour obtenir une subvention en faveur de notre Société et de notre Musée, a été accueillie favorablement. Le rapport était confié à M. H. Barbet, notre si honorable et si distingué collègue, qui a conclu à une allocation de 4,000 fr., dont 1,000 fr. pour le Musée industriel, mais à la condition expresse que ces 1,000 fr. seraient exclusivement destinés à l'acquisition de registres pour la mise en carte de nos échantillons de tissus. Je dois ajouter que probablement cette indemnité sera la dernière ; le Conseil général a entendu faire cette année une faveur qui ne se reproduira plus. Nous aurons donc à pourvoir désormais entièrement aux dépenses que nécessitera le Musée.

Je pense entrer dans les vues de chacun de vous, Messieurs, en proposant d'adresser une lettre de remercîment à M. le Sénateur-Préfet, qui voudra bien être notre gracieux interprète près de MM. les Membres du Conseil général pour cette nouvelle preuve d'intérêt qui vient d'être donnée à nos travaux.

La question la plus capitale est celle qui concerne la liquidation de l'Exposition régionale. Aidé de l'avoué de la Compagnie, M. Voinchet, j'y ai donné tous mes soins, et j'ai dû renoncer à m'absenter un seul instant depuis deux mois, pour que rien ne fût en souffrance. Ce ne sera guère avant la fin de l'année que cette affaire sera radicalement terminée, et alors un compte détaillé sera mis sous vos yeux. Toutefois, d'accord avec MM. les Membres de la Commission des finances et de celle de Liquidation, je vais résumer les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Une première difficulté s'est d'abord présentée : c'est

celle d'obtenir de nos souscripteurs l'intérêt des sommes dues depuis plusieurs années. Au sein de notre dernière séance, ceux de nos collègues qui étaient aptes à nous renseigner le mieux sur cet objet, ont émis l'opinion que nous échouerions dans nos prétentions à cet égard. Dès les premiers versements, l'avoué, qui était aussi de ce dernier avis, a vu qu'il était impossible d'exiger les intérêts, sans quoi tout était remis en question, la liquidation indéfiniment ajournée et l'ère des contestations judiciaires réouverte pour un temps indéterminé. Il m'a donc fallu, bien à regret, donner l'autorisation de ne percevoir que les sommes du dividende de la souscription, plus les frais de la mise en demeure de payer, s'élevant à 5 fr. 50 c. par chaque souscripteur.

Un de ces souscripteurs inscrit sur la première liste n'avait souscrit que pour 300 fr. Par suite de renseignements inexacts, il avait porté sa souscription à 500 fr.; mais ayant eu immédiatement la preuve que nous recevions des souscriptions inférieures à ce dernier chiffre, il avait étrit à M. Bénard-Leduc pour l'informer qu'il n'entendait s'engager que pour 300 fr. M. Bénard-Leduc, consulté par moi, s'est rappelé ce fait. D'ailleurs, la copie de lettres du souscripteur faisait foi; il me l'a présentée, et j'ai décidé que son engagement ne porterait que pour le chiffre primitif, soit 300 fr.

Enfin, j'ai consenti, pour ne pas arrêter la liquidation d'une faillite en voie d'arrangement, à inscrire la Société comme créancière pour être payée au marc-le-franc : il s'agit de 300 fr. Le souscripteur mérite, d'ailleurs, tous les égards, m'a-t-on assuré.

Ceci posé, il me reste à vous indiquer à quel point nous sommes arrivés en ce moment.

Après avoir bien vérifié et collationné nos feuilles de souscription, j'ai remis à l'avoué une liste exacte de tous nos souscripteurs récalcitrants ou retardataires. Elle comprenait quatre-vingt-treize noms, et la somme à recouvrer s'élevait à 32,880 fr., déduction faite de 120 fr. pour la souscription dont je viens de parler. Une autre réduction de 390 fr. sur 600 fr a été faite pour un mémoire concernant l'exposition régionale, donné en compensation par MM. Rowcliff et Barker, ce qui réduit à 32,490 fr. les sommes à encaisser.

Sur ce total, nous avons reçu de soixante-deux souscripteurs 22,830 fr.; il reste à recouvrer, par conséquent, la somme de 9,660 fr.

Nous avons donné un à-compte à M. de Germiny de 15,000 fr. Le compte Gresteau a été réglé : il s'élève à 4,425 fr. 90 c., et la part du sieur Gresteau, qui est de 2,904 fr. 40 c., lui a été soldée. C'est donc une affaire totalement terminée.

Nous venons de voir que nous avons encore à toucher de trente-et-un souscripteurs 9,660 fr.; mais parmi eux se trouvent nos débiteurs douteux et quelques-uns même insolvables, et je doute que nous puissions recouvrer sur ce total 20 %.

En résumé, plus cette liquidation avance, plus je vois que les calculs approximatifs que je transmettais à M. le Sénateur-Préfet, il y a cinq ou six mois, se trouvent fondés. Je disais, en effet, à ce magistrat, à propos de la liquidation de l'Exposition régionale et pour justifier une demande de subvention départementale pour notre Société, que le gain de notre procès ne

nous laisserait pas moins un déficit assez considérable, dont les effets se feraient sentir pendant plusieurs années et gêneraient notablement nos mouvements pour le but que nous poursuivons. J'évaluais ce déficit entre 8 ou 10,000 fr ; et aujourd'hui que la liquidation s'avance, je n'ai rien à retrancher de cette évaluation. En un mot, toutes les rentrées opérées pour l'Exposition régionale et toutes les dépenses y afférentes soldées, nous aurons à pourvoir, sur nos recettes ordinaires, au remboursement du reste des avances qui ont été généreusement faites par plusieurs de nos collègues pour régler des comptes qu'il n'était plus possible de laisser en souffrance.

Assurément, cette situation n'a plus rien d'effrayant, et nous pouvons dire que la Société ne court plus aucun danger. Mais il est constant qu'il nous faut encore beaucoup de prudence et de circonspection pour sortir tout à fait de nos embarras.

Je vous recommande donc, Messieurs et chers Collègues, la plus grande économie dans toutes nos dépenses et une crainte salutaire de tout ce qui peut vous lancer dans des voies nouvelles et inconnues, sans avoir consulté vos forces et vos ressources. Je voudrais même que vos économies s'étendissent jusqu'à nouvel ordre sur un ensemble de dépenses où cependant il ne faut pas regarder aux sacrifices. Je veux parler de vos cours publics, non pour dire que les dépenses y afférentes ont été outrées, ce serait bien loin de ma pensée, mais pour vous engager à ne pas les exagérer et à bien les limiter. A cet égard, comme sous tous les autres, il n'y a qu'un budget bien arrêté et rigoureusement suivi

qui puisse nous permettre l'ordre dans nos affaires et la prospérité dans nos finances. La Commission spéciale rédige en ce moment ce document, qui devra faire loi pour tous et qui ne doit offrir certaine élasticité qu'autant que la Société tout entière aura été mise à même d'apprécier la nécessité d'ajouter à tel ou tel crédit. En un mot, si nous ne procédons pas, comme cela a lieu dans les Administrations soumises au contrôle de l'Etat, nous marcherons toujours en aveugles, au grand désespoir de notre trésorier, qui manque d'une base qu'il réclame avec juste raison. Il faut donc que notre budget soit divisé par chapitres de dépenses et que tout crédit insuffisant ne soit augmenté qu'après avis de la Commission des finances et délibération de la Société.

J'ai dit en prenant possession de la Présidence, à laquelle mes forces ne me permettaient guère d'aspirer, que je n'acceptais l'honneur insigne que vous daigniez me faire que parce que je trouvais la Société dans un état de malaise momentané et de transition qui ne lui permettaient pas, quant à présent, de se lancer dans des entreprises nouvelles. J'ai vu que mes aptitudes pourraient néanmoins être utiles dans la circonstance, et j'ai limité toute mon ambition à préparer les voies pour des successeurs plus entreprenants, plus spéciaux, plus sûrs de leur terrain. L'exposé que je viens de vous tracer, mes actes antérieurs, mon zèle et mon dévoûment, qui ne feront pas défaut à nos intérêts pendant les derniers mois que je dois encore occuper ce siége, me vaudront, j'ose l'espérer, votre approbation, dans les limites restreintes où j'ai dû me

borner à l'obtenir. Merci donc, Messieurs et chers Collègues, pour les hautes preuves de confiance dont vous m'avez honoré ! Merci à mes Collègues du Bureau pour l'appui constant et éclairé qu'ils me prêtent, afin de faciliter ma tâche et de rendre mes efforts plus efficaces !

DISCOURS D'OUVERTURE

DES

COURS PUBLICS,

ANNÉE 1864-65,

Par M. E. DUMESNIL,
Président.

CHERS ÉLÈVES,

Le vingt-neuvième anniversaire de l'ouverture des cours publics de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure appelle, selon nos usages, le Président de cette Compagnie à s'entretenir quelques instants avec vous : heureuse occasion, se représentant chaque année, de donner des conseils sympathiques acceptés toujours avec un cordial assentiment et dont je profiterai, cette fois, pour vous adresser surtout des félicitations méritées. Oui, Messieurs, méritées, non-seulement par ceux d'entre vous qui, vétérans dans la milice studieuse fidèle à nos leçons, viennent s'y retremper dans la théorie, sans laquelle le maniement des armes de l'Industrie manque de justesse et de précision; mais encore méritées aussi par ces

nouvelles recrues qui s'empressent d'emboîter le pas avec leurs devanciers, pour marcher ensemble à la conquête du trésor des connaissances utiles qui ne se laisse enlever que par les courageux et les forts.

C'est particulièrement à ces jeunes engagés sous les drapeaux de la science appliquée, que je crois devoir en justice décerner un éloge public. Et que leur modestie ne demande pas, avec étonnement, pourquoi cet éloge, alors qu'ils n'ont encore rien fait ; car ce seraient leurs aînés, dont j'interprète la pensée qui leur répondraient avec moi : « La persévérance dans la voie choisie, sans défaillance et sans regard en arrière, n'est point une qualité si commune que nous en rabaissions le prix, parce que nous nous flattons d'y avoir quelque droit ; cependant le plus méritoire, ce n'est pas de continuer des études que le travail antérieur a dépouillées de leurs premières et de leurs plus rebutantes difficultés, car alors on commence à goûter du fruit de la science dont la douceur délecte et fortifie ; mais ce qui est beau, c'est de mordre bravement à l'écorce amère, c'est d'entreprendre résolûment une œuvre laborieuse et pénible dont, on le sait bien, les avantages ne sont recueillis que dans un avenir relativement lointain. » Eh bien ! vous tous qui venez pour la première fois vous asseoir sur ces bancs, vous ne vous faites aucune illusion sur la tâche que vous embrassez ; vous n'ignorez point qu'elle est rude, tout habiles que sont les hommes distingués qui se font vos dévoués professeurs à en aplanir le plus possible les aspérités. Voilà pourquoi je vous loue hautement : vous êtes de ces hommes que j'aime, des hommes de cœur et d'énergie, qui veulent et qui savent prendre de la peine.

Ne sommes-nous pas, me direz-vous, du nombre immense de ceux-là qui, sur terre, ne se nourrissent du grain de l'épi que s'ils se donnent la peine de le glaner dans le champ du voisin? Pourquoi donc nous faire un mérite de l'obligation que notre condition nous impose? Pourrions-nous, même si nous le voulions, nous soustraire à la nécessité de travailler à la sueur de notre front? — Oh! ne confondons pas la peine que l'on subit ou la peine que l'on supporte, avec la peine dont on prend virilement sur soi le fardeau volontaire. Nul de nous qui ne soit condammé à endurer, bon gré, mal gré, les maux inévitables de la vie, et certes, il n'y a point de mérite à supporter le poids du jour; il y en a déjà cependant un à le supporter avec patience, et la résignation n'est pas, à bien prendre, la moins héroïque des vertus. Mais, au-dessus d'elle, dans la hiérarchie des actes libres et moraux, est assurément la recherche spontanée d'une aggravation de fatigue dans un but noble et généreux. Or, quoi de plus noble, en soi, que le développement de l'intelligence par l'instruction qui élargit le cercle des idées individuelles et dilate la sphère de l'activité humaine incessamment progressive, en établissant une sorte de communion intellectuelle entre tous les esprits qu'à divers degrés la science illumine de ses fécondantes clartés? Quoi de plus généreux, dans son point de départ et ses immanquables résultats, que cette immolation des plaisirs faciles et même d'un légitime besoin de repos, à l'ambition sainte d'atteindre à la perfection dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels, et de s'acquérir ainsi, avec l'estime de tous, une aisance rémunératrice du talent, un rehaussement de son propre rang social, sans en sortir par un funeste

déclassement; une participation active à l'accroissement de la richesse et de la gloire de son pays, puisque cette richesse et cette gloire sont la somme et le produit des efforts utiles effectués par chacun de ses enfants?

Si vous étiez entrés, il y a cinquante ans, dans un atelier de tissage de soieries, vous eussiez vu, au milieu d'un labyrinthe de cordes de toutes dimensions et de fils de toutes couleurs, enchevêtré dans une infinité d'outils, d'aiguilles, de crochets, de poinçons, de ressorts et de poulies, apparaître quelque chose comme un enfant, mais aux joues hâves, à l'œil creusé, aux membres amaigris et déjetés.

C'est au milieu de cette cage d'appareils et de fils, enveloppé d'un réseau de cordes qu'il devait tour à tour abaisser, tirer ou croiser, ce qui le forçait de plier incessamment son corps chétif aux positions les plus difficiles et les plus pénibles, que le *tireur de lacs* traînait sa misérable existence. Combien de générations d'ouvriers avaient passé devant cet instrument de torture sans éprouver d'autre sentiment, peut-être, que la joie d'en être échappés, pour avoir grandi de quelques pouces et vieilli de quelques années! Le fils d'un *fileur* et d'une *lisseusse*, tout harassé de fatigues qu'il était à la fin de ses journées laborieuses, trouva le temps et se *donna la peine* de réfléchir aux moyens d'arracher des milliers de ses frères à ce supplice barbare; et sa vie, qui fut longue, ne fut plus qu'une lutte et un combat; il passa par de cruelles épreuves; il fut blessé au cœur par l'ingratitude. Mais sur quel point du monde aujourd'hui l'humanité reconnaissante ne bénit-elle pas Jacquart et la *peine qu'il s'est donnée?*

Je ne ferai point à des hommes de sens l'injure de

redouter qu'ils ne prennent le change sur la portée de cet exemple et de tant d'autres où je pourrais montrer des jeunes gens, plus ignorants que vous ne l'êtes, s'asseyant à votre âge, comme vous le faites aujourd'hui, devant le tableau noir d'un démonstrateur bienveillant de la science appliquée à l'industrie, et qui sont comptés parmi les plus grands et les plus illustres des bienfaiteurs de l'humanité. La grandeur n'existerait pas si tous étaient des géants, et l'illustration cesserait d'être, si elle n'était le rare privilége d'un petit nombre d'élus. Mais, vous aussi, dans de très modestes positions, si vous faites bien ce que vous y avez à faire, vous serez tous, ainsi que le sont les grands et les illustres, des bienfaiteurs de vos semblables. Le corps social est un admirable organisme où diverses et multiples sont les fonctions, mais où toutes concourent au jeu régulier du système. Nous sommes, suivant notre volonté, un élément organique actif et vivace, ou un élément indolent et sans nerf, contribuant bien ou mal au fonctionnement d'un de ces appareils dont l'ensemble constitue l'humanité vivante et agissante : l'humanité florissante ou en progrès, quand tous ses éléments sont sains et synergiques; languissante et arrêtée ou troublée dans sa marche, quand ces mêmes éléments sont ou inertes et débiles, ou convulsés et enfiévrés. Vaste concert, si vous l'aimez mieux, où toutes les parties doivent donner dans leur juste mesure, car elles sont toutes nécessaires à l'harmonie de l'ensemble. Nous profitons tous, de proche en proche, du bien opéré, se résumant, au bout du compte, dans le simple mais intégral accomplissement du devoir de profession.

Acceptez donc mes félicitations, vous qui témoignez,

en vous groupant dans cette enceinte, que vous ne vous contentez pas d'être un ouvrier, un employé, un commis tel quel, mais que vous aspirez à devenir un agent habile du commerce ou de la fabrication, un comptable expert, un chauffeur maître dans son art et digne de porter avec confiance le poids de sa responsabilité. Eh bien, à ces titres modestes, mais à ces titres pris au sérieux, vous arriverez, car vous voici bien partis, à vous adjoindre au nombre des artisans actifs du progrès, des soldats de l'industrie toujours sur la brèche pour défendre et étendre le juste renom des produits de notre génie national.

Acceptez-en l'augure, chers élèves, vous serez heureux et estimés, parce que vous aurez *pris de la peine* pour l'être. Tout est là, croyez-m'en bien ; et c'est parce que plusieurs, parce qu'un grand nombre de jeunes gens de votre âge disent avec insouciance : « J'arriverais à tout si je voulais m'en donner la peine, » et se laissent aller au courant des entraînements futiles, qu'ils n'arrivent à rien ; à rien qu'à grossir le nombre des médiocrités qui fourmillent dans notre siècle où règne le niveau, déplorable sous ce rapport, d'une trop entière égalité. J'ai besoin ici de vous faire comprendre toute ma pensée.

Et d'abord, inutile de vous affirmer que je suis bien un homme de mon temps ; si j'ai l'honneur de parler au nom d'une Société qui s'est donné la mission d'activer par l'émulation le progrès du commerce et de l'industrie, c'est que j'aime ardemment l'époque où la Providence nous donne charge d'agir, époque ouvrant une ère nouvelle où, comme l'a dit un célèbre économiste anglais : « le travail c'est la richesse, la science c'est le pouvoir. »

Mes critiques n'émanent donc point d'un fond chagrin qui voit le présent tout en noir; je ne suis point de ces louangeurs du temps passé, détracteurs des choses contemporaines, dont se riait déjà un célèbre poète latin, il y a tout-à-l'heure deux mille ans. Mais s'il y a eu de tout temps des censeurs atrabilaires, il y a eu de tout temps aussi des flatteurs plus ou moins intéressés à tout montrer couleur de rose. Dans notre société démocratisée, c'est à cette multitude de jeunes travailleurs qui, d'un bond, passent de l'école primaire dans l'atelier, les fabriques, le magasin ou le comptoir, que s'adressent, sous mille formes séduisantes, les flatteries contre lesquelles j'entends vous mettre en garde. Avouons-le, nous sommes tous quelque peu enclins à la paresse; nous avons tous notre grain de vanité; nous nous prêtons tous, sans trop de résistance, aux distractions qui nous détachent des réalités trouvées, en certains moments, par trop exigeantes. Notre confession générale faite, vous ne vous formaliserez pas si je dis à la jeunesse des classes ouvrières et moyennes, qu'elle n'est pas exempte de ces faiblesses. Eh bien! que font-elles autre chose que flatter ces penchants à la vanité qui veut briller de l'apparence du savoir, à la paresse qui redoute la fatigue des études sérieuses, à la frivolité qui ne demande rien sinon qu'on l'amuse; que font-elles autre chose que courtiser, caresser, fomenter ces trois défauts par les innombrables publications, dites à bon marché, qui pullulent dimanches et fêtes, tapissent les devantures durant la semaine, envahissent la boutique et l'atelier, sont les compagnes de table et de lit du commis et du facteur, de l'ouvrier et de l'apprenti? Je vous le dis tout net,

les plaisirs grossiers hors de cause, je ne sache pas qu'il soit de fléau plus pernicieux pour la santé intellectuelle de la jeune génération liseuse, que ce déluge de pauvretés imprimées, destinées *à tous*, mises à la *portée de tous*, publiées *pour tous*, y compris pour l'intérêt en espèces sonnantes de leurs philanthropes éditeurs :

> Apprenez que tout flatteur
> Vit aux dépens de celui qui l'écoute....

Vous souriez et vous dites peut-être que cette fois l'engeôleur de la fable n'a pour toute proie qu'une mince obole. Prenez garde ! Si cet ouvrier, ce jeune commis ne laissait tomber que le petit sou mendié par ces papiers aux illustrations pleines d'amorces ! Mais ne jette-t-il pas dans le gouffre béant que lui tend la spéculation exploitant ses faiblesses, ne jette-t-il pas son temps, le peu de temps qui lui resterait pour acquérir, comme vous, des connaissances utiles, après de longues heures de son travail obligé ? N'y jette-t-il pas son attèntion, son jugement, sa sensibilité, sa mémoire, dont il pourrait faire un tout autre emploi que de les dépenser à suivre des personnages fictifs dans leurs aventures imaginaires ; à s'attendrir sur les tortures du cœur de quelque grande dame, comme il n'en existe heureusement que dans ces sortes de livres, d'autant plus séduisante qu'elle foule plus résolûment aux pieds les lois de la famille et de l'honneur ; à peupler enfin sa pauvre tête, vide de pensées consistantes et d'idées arrêtées, de tous les fantômes extravagans qu'une série de lectures romanesques fait passer, comme

dans une lanterne magique, devant son cerveau captivé par des rêves.

Nous avons dans ces asiles ouverts par la science et la charité publique à la plus triste des infirmités, une catégorie de malades qui accomplissent tous les actes de la vie commune, sans troubles apparents, mais aussi sans s'y appliquer autrement que par l'effet d'une habitude machinale : leur pensée est ailleurs ; elle suit dans un monde chimérique des visions qui tiennent pour ces malheureux la place des réalités ; ils ne se préoccupent pas de leur avenir et sont indifférents aux affections de famille. La distance est-elle bien grande entre l'état mental de ces malades et l'hallucination habituelle dans laquelle se complaisent les consommateurs acharnés de romans ? Et, pour compléter la ressemblance, il est à remarquer que si les insensés enfermés sont orgueilleux de leurs richesses et de leurs grandeurs prétendues, les hallucinés volontaires assument dans l'atelier et le comptoir des prétentions à la supériorité. Ils se croient savants dans l'histoire, parce qu'ils ont la mémoire bourrée des monstruosités scandaleuses entassées à plaisir dans ces pages, où des imaginations dévergondées, mises au service de cupidités peu avouables, font mouvoir les marionnettes que ces pauvres gens prennent, sur parole, pour des figures historiques. Ils se croient maîtres passés dans la science du cœur humain, parce qu'ils se sont fait une casuistique élastique et tolérante avec les bribes qu'ils ont retenues des déclamations humanitaires de leurs héros favoris, grands pourfendeurs de préjugés sociaux, et des confidences scabreuses de leurs héroïnes pédantes et court-vêtues. Tout cela ne serait que ridi-

cule, s'il n'était triste de songer que, sur cent jeunes gens qui lisent, il n'y en a pas dix qui affectionnent d'autres lectures que celles-là. — Mais suis-je trop sévère? serait-il vrai que ces œuvres d'un jour fussent moins immorales que je le suppose, elles n'en seraient pas pour cela sans nocuité : s'il est d'un insensé de se nourrir d'aliments mal sains, est-il d'un sage de ne rechercher pour aliments que des matières sans substance? Ces viandes creuses laissent la tête vide : quoi d'étonnant qu'elle ait le vertige!

Au nombre des lectures sinon absolument insubstantielles, du moins insuffisantes, je suis obligé de comprendre des publications qui se présentent sous un aspect moins frivole: aventures de voyages, anecdoctes, faits curieux. Celles-là, je suis loin de les proscrire absolument; elles peuvent être un agréable délassement pour l'esprit; il y en a même dont tout le monde peut tirer profit, ne fût-ce que pour se remémorer des choses oubliées. Mais délimitons nettement la question, et voyons le fait dans son application spéciale. Après un repas abondant, mangez des friandises; à merveille! mais, si vous êtes à jeun, préférez aux sucreries un morceau de pain nutritif. Quelle est la condition des jeunes gens dont je prends l'intérêt? Elle n'est pas défavorable au travail de la pensée cette condition du travailleur manuel, car le labeur qui fatigue ses membres laisse son cerveau libre pour la réflexion; or, la réflexion, cet acte le plus sérieux de l'intelligence, est un repliement de nos facultés sur un objet capable d'occuper leur activité. Pendant cette longue journée où la main dirigée par l'habitude a plus de part que l'esprit à la tâche accomplie, sur quoi réfléchirez-vous?

Naturellement vos facultés se replieront sur l'élément nouveau que la lecture de la veille aura introduit dans le champ de votre vue intérieure. Une anecdote, bien qu'intéressante, suffira-t-elle à votre méditation de tout un jour? Un fait scientifique lui-même extrait d'un de ces recueils où l'on offre l'aliment tout digéré aux lecteurs dont on ne veut qu'amuser le goût, le ruminerez-vous durant ces dix heures de travail manuel? Précisément parce que les éditeurs de ces publications ne vous présentent que ce qui ne donne *aucune peine à lire*, à la première lecture vous avez saisi tout ce qu'il y avait à y prendre; il ne vous reste rien à en tirer. Et voilà mon grief. Ces publications que je me défends bien de mettre sur la même ligne que les premières dont j'ai à peine fait stricte justice, ont, elles aussi, le tort de flatter la paresse d'esprit. Si l'ouvrier, l'employé qui ne peut lire que très peu, le soir, ne lit que ces choses faciles, il détend le ressort de son esprit; il perd l'habitude de l'effort intellectuel, nécessaire pour faire pénétrer jusqu'au fond de notre être pensant l'objet digne de nos réflexions. Aussi, comme on le dit vulgairement, ce qui lui entre par une oreille sort par l'autre; sa lecture n'est qu'un jeu de désœuvré; il n'en recueillera aucun fruit. Voilà l'effet funeste et immanquable de ces tentatives de soustraire l'homme à la loi de sa nature, qui n'accorde le succès qu'à l'effort.

Pour vous, chers élèves, qui, pénétrés de cette vérité, venez ici avec le ferme vouloir de vous *donner de la peine*, d'en prendre tant et si bien que vous vous approprierez, que vous vous incorporerez pour ainsi dire, les enseignements qui vous seront prodigués avec l'habileté qui amoindrit les difficultés de l'étude, mais

nullement avec l'adresse qui les subtilise et les fait disparaître, parce que vous avez affaire à des professeurs et non à des prestidigitateurs, — redites à vos compagnons moins résolus, que vous prêchez d'exemple, les considérations dans lesquelles je suis entré, pour qu'ils soient prémunis contre le danger des lectures faciles « Je crains, disait un penseur, l'homme d'un seul livre, » c'est-à-dire l'homme qui sait beaucoup et bien, parce qu'il n'a pas dissipé les forces de son entendement en mille lectures éparpillées. « Ce que tu fais, fais-le tout à fait, » disait encore la sagesse antique. C'est le dernier mot que je vous adresse aujourd'hui, en le sanctionnant par une seconde citation du charmant philosophe pratique, poète profond de l'immuable bon sens :

> Travaillez, *prenez de la peine* :
> C'est le fonds qui manque le moins.

Messieurs,

Vous qui avez daigné répondre à notre invitation; vous qui prêtez à cette atmosphère quelque chose de si sympathique et de si bienveillant ; vous qui avez laissé un instant vos hautes et importantes fonctions pour donner l'appui de votre présence et de vos encouragements à nos zélés professeurs qui vont reprendre leur tâche habituelle, recevez au nom de tous les membres de notre Compagnie, recevez au nom de tous nos élèves que vous aimez autant que nous les aimons, l'expression de nos sentiments de respectueuse gratitude.

DISCOURS

POUR L'INAUGURATION

DU

COURS D'ESPAGNOL ET D'ITALIEN;

PAR M. E. DUMESNIL,
Président.



MESDAMES ET MESSIEURS.

La Société libre d'Emulation inaugure ce soir deux nouveaux cours publics et gratuits. Depuis quelque temps, surtout, son attention avait été attirée sur l'importance des relations commerciales et industrielles établies déjà entre la ville de Rouen et l'Espagne et l'Italie, relations que, dans la prévision d'un grand nombre de personnes compétentes, nous verrons bientôt prendre une nouvelle extension.

Des traités de commerce se préparent, dit-on, concernant la France et la péninsule Ibérique, et la persévérance de notre Empereur triomphera, sans nul doute, de certaines résistances qui ont leur foyer de l'autre côté des Pyrénées.

Les succès récents et glorieux de nos armes ont resserré pour longtemps, à tout jamais probablement, les liens que le goût artistique et littéraire, les origines de législation, d'idiomes, de religion, de culte ont naturellement multipliés entre nous et les peuples italiens. Mais le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie est la condition *sine quâ non* de la consolidation d'un royaume dont les fondements viennent d'être scellés par le sang de nos compatriotes. Aussi, déjà, des maisons de Naples se font représenter à Rouen ; le coton se cultive sur de larges surfaces dans le midi de l'Italie où les usines et les chemins de fer sont en progrès rapides. On y appellera prochainement, si cela n'a déjà eu lieu, des ouvriers, des mécaniciens, des employés de nos localités qui trouveront dans un éloignement momentané de leur patrie, sous le plus beau ciel de l'Europe, des éléments d'avenir et de fortune qu'il est plus difficile de rencontrer dans nos milieux manufacturiers où la concurrence est la règle et la loi, le nombre considérable de sujets, l'état normal. A ceux qui posséderont, sinon l'usage entier d'une langue vivante, du moins les principes méthodiques et bien raisonnés de ce langage, les avantages que je viens de signaler. A eux, la possibilité du choix ; à eux les meilleures positions soit au-delà des Alpes et des Pyrénées, soit même dans nos centres d'affaires.

Ces considérations, que j'abrége avec intention, ont frappé notre Compagnie, Messieurs, et de là à la pensée de faire professer l'italien et l'espagnol pour ceux qui veulent bien être et se dire nos élèves, il n'y avait qu'un pas ; l'exécution va suivre de près.

Je pourrais invoquer d'ailleurs un autre ordre d'idées

et prouver que ce nouvel élément de connaissances, considéré uniquement au point de vue intellectuel, peut offrir bien des profits aux enfants de notre cité. Celui-ci cherche dans l'étude du dessin le repos de son travail journalier et l'emploi de ses moments de loisir ; celui-là les trouve dans l'art charmant de la musique ou le louable désir de s'instruire ; la bien innocente et bien respectable vanité de lire quelques auteurs qui ont écrit dans une langue étrangère ne peut produire que de bons fruits. Combien ne devront-ils pas à ces dignes et innocents passe-temps d'avoir évité une compagnie dangereuse, une habitude mauvaise, un défaut, un vice, des fautes nombreuses ?

. . . . enfin tous,
Chez une Muse en passe-temps fertile,
Vinrent chercher un passe-temps utile.

J.-B. Rousseau.

Notre Compagnie veut la moralisation par le travail, elle la veut aussi par l'encouragement et le perfectionnement des sciences, des arts et des lettres ; c'est le programme inscrit en tête de son drapeau, et l'une de ses quatre sections s'occupe exclusivement de la littérature et des beaux-arts.

Messieurs, avant de laisser la parole à M. le professeur Vanoni, qui est chargé de cet enseignement et qui met généreusement à notre disposition ses connaissances et ses talents spéciaux, je dois adresser un remercîment public, au nom de tous mes collègues, à M. le Sénateur-Préfet et à M. le Maire, qui nous ont secondés avec leur empressement et leur bienveillance

si connus dès qu'ils ont été instruits de nos projets, et qui même nous auraient prévenus au besoin, car rien de ce qui touche l'intérêt de nos classes ouvrières ne leur échappe et ne leur est indifférent. Je n'oublierai pas dans l'expression de ce sentiment de gratitude M. le Recteur et M. l'Inspecteur de l'Académie, qui nous ont gracieusement guidés pour faciliter nos démarches et obtenir les autorisations nécessaires de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

Et maintenant, que les cours qui vont commencer aient le même succès que ceux que nous avons déjà établis !...

COURS D'ITALIEN ET D'ESPAGNOL.

DISCOURS

Par M. F.-M. VANONI,
Professeur.

Messieurs,

Appelé par vous à remplir une tâche toujours difficile lorsqu'il s'agit d'enseignement, et obligé de répondre à l'honneur que vous me faites de prendre place parmi vous, j'aurais beaucoup de choses à vous dire, si ma parole pouvait être l'interprète fidèle des sentiments qui agitent mon cœur.

Mais pour arriver facilement à une éloquente expression de la pensée, il faut beaucoup d'étude ou d'expérience : l'une se cultive dans la vie paisible et dans la méditation, l'autre s'acquiert en parcourant à travers l'humanité un chemin toujours hérissé de vicissitudes et de déceptions ; dure école, mais qui seule forme véritablement l'homme et l'élève puissamment, quand la vertu est son principe.

Je réclame donc, Messieurs, toute votre indulgence en ce moment, autant en ma qualité d'étranger qu'au nom du titre précieux que me donnera un jour, je l'espère, mon admission à cette honorable Société.

L'enseignement, le progrès, voilà la préoccupation de notre époque. Le progrès, désormais, n'est plus comme dans les siècles passés, l'apanage d'une caste privilégiée : il n'appartient plus seulement à la philosophie et à la science, mais il devient aujourd'hui populaire, général, et embrasse sans aucune restriction l'humanité entière. D'un côté, les sciences, les arts et l'industrie ; de l'autre, le progrès moral, les lois, les institutions qui régissent les peuples, et en éclairant chacun d'eux sur les destinées qu'il est appelé à remplir, font naître dans les cœurs le mépris de l'ignorance, l'estime et le besoin de l'instruction, et dans l'esprit une noble émulation qui nous porte à concourir sans entraves au développement des idées et du bien-être général.

Chaque peuple en s'instruisant, affirme sa propre individualité, développe son intelligence, et rend hommage à la Divinité qui lui a fait ce don précieux

L'instruction, pour être complète, demande la connaissance des langues, et c'est la connaissance des langues qui nous a initiés à tous les nobles sentiments exprimés dans un magnifique langage par Homère, Virgile, Dante, Shakespeare, et bien d'autres poètes, qui sont restés l'honneur des nations qui les ont produits.

Tous les trésors légués par ces hommes illustres à la postérité n'étaient le partage que d'une seule classe de la société. Aujourd'hui, grâce à la science et à

l'instruction vulgarisées, ils ont pénétré dans l'esprit des masses et ont apporté leur contingent à la civilisation des peuples.

Le cœur, il est vrai, ne se traduit pas, mais on le comprend lorsqu'on possède l'idiome dans lequel il a nourri ses impressions, ses idées, et avec lequel il a l'habitude de s'exprimer.

Permettez-moi maintenant de vous faire en peu de mots l'historique des langues qui composent les cours que j'aurai l'honneur de professer devant vous.

La langue des Etrusques a toujours été celle qui s'est parlée dans le centre de l'Italie. Selon Tite-Live, on la parlait même dans les Alpes. Cependant, le voisinage des autres peuples, les hordes des Barbares qui envahirent le Nord de l'Italie, la dénaturèrent de telle sorte, qu'elle affecta des formes diverses, suivant ces contrées. De là, les dialectes.

Selon Vico, le célèbre auteur de la science nouvelle, et selon la Genèse des idiomes, la langue italienne n'est pas fille de la langue latine. Le Latin, quoique embelli par quelques racines grecques, est plutôt né de l'Étrusque, qui est le type primitif de l'Italien; car on sait bien que les habitants du Latium et de la Sabine furent les premiers qui peuplèrent Rome, et en y apportant leurs mœurs, ils y apportèrent aussi leur langage, composé du grec que l'on parlait dans la Sicile, dans tout le reste de la Campanie, de la Manfredonie, de la mer d'Otrante et dans toutes les autres provinces italiennes qui formaient alors en grande partie le territoire de la grande Grèce. Cette langue se mêla à celle des autres peuples environnants qui se rencontrèrent à Rome, tels que les Véiens, les Oschs, les Sabins et les Volsques, et fut

appelée latine par les premiers rois, parce qu'ils étaient eux-mêmes du Latium.

Dans les premières années de la République, les sénateurs et les décemvirs, afin de dissimuler le mieux possible à la plèbe les affaires du sénat, d'entretenir la foule dans l'idée qu'ils descendaient d'une origine céleste, et qu'ils étaient inspirés des dieux, reconnurent la nécessité d'avoir une langue à part, afin de réduire plus aisément le peuple à l'obéissance et à la vénération.

Ménénius Agrippa fut un des premiers qui comprit cette nécessité, lorsqu'il composa, pour calmer une sédition, la fable des Membres et de l'Estomac.

Cette manière d'envisager la langue des puissants inspira la pensée d'envoyer un triumvirat d'hommes savants à Athènes et à Sparte pour en étudier les lois et y former cette langue, qui s'appela ensuite langue latine pure, mais que le peuple ne parla jamais. Les trois savants, au dire de Polybe, de Tullius et de Varron, n'allèrent pas en Grèce, peut-être par une idée de supériorité ou d'indépendance, mais ils s'arrêtèrent dans le Latium et y constituèrent la langue et les lois d'après celles d'Italus, comme le dit Aristote, et de celles de Dicarcus de Messine. Celui-ci dicta des règles de gouvernement avec tant de sagesse, que les Spartiates voulurent que son livre de la République fût lu tous les ans, avec solennité, aux jeunes gens dans le prétoire.

A mesure que la civilisation se répand et que la puissance romaine s'accroît, la langue latine étend aussi son empire et se mêle à l'idiome. De là vinrent les poètes et les littérateurs du siècle d'Auguste.

Les légions romaines portent cette langue rapidement

partout où elles imposent leur domination. Ce n'est plus que vers la décadence de l'Empire, à la descente des Barbares, après les premiers siècles du christianisme, comme Nisard l'explique, qu'un dialecte composé des mots apportés par les légions étrangères s'unissant aux débris du Latin et de l'Étrusque, fit naître une langue nouvelle qu'on a appelée Romane, et que chaque peuple d'Italie changea à son gré, ou sous l'influence de l'idiome de la domination étrangère à laquelle il était assujéti. Le Latin proprement dit disparut donc; et après avoir donné naissance à plusieurs autres langues, il devint ce qu'on appelle vulgairement une langue morte. Mais les œuvres sont restées, et passeront à d'autres siècles comme des monuments impérissables d'une grandeur sur laquelle sont basées l'histoire de nos aïeux et celles des révolutions morales et politiques des nations.

A son apparition, la nouvelle langue était rude et informe; mais le génie actif de l'homme sut bientôt la polir, et en peu de temps elle devint une des plus belles et des plus suaves que les hommes aient parlées.

Lucio Druso de Pise, et Guido Guinicelli de Bologne, furent les premiers à se servir de l'italien pour écrire des poésies. Brunetto Latini, Dante, Pétrarque et d'autres ont achevé de l'épurer et de la rendre telle qu'on la parle de nos jours.

Voilà donc, messieurs, d'après les recherches que j'ai pu faire, l'origine de cette langue si harmonieuse dans le discours, si élevée et si passionnée dans la poésie.

Quant à l'origine de la langue espagnole dont vous me confiez aussi l'enseignement, il me serait difficile

de vous en donner une idée précise comme je l'ai fait pour l'Italien. J'ai dit que la langue d'un peuple est un des monuments les plus importants de son histoire ; mais lorsqu'on étudie un idiome étranger, on se borne ordinairement à l'apprendre tel qu'on le parle aujourd'hui. On parcourt les époques les plus remarquables de sa littérature, mais on n'arrive guère à en rechercher l'origine. Je crois cependant que ce que je viens de mentionner à l'égard de la langue italienne peut s'appliquer en quelque sorte à la langue espagnole. Quant aux transformations et aux modifications survenues, elles sont le résultat des invasions et des dominations étrangères. On sait, en effet, que ce pays fut successivement occupé par les Celtes, les Romains et les Sarrasins.

Nous voyons vers le XIIe siècle apparaître le poëme du Cid dont l'auteur n'est pas connu. C'est dans ce poëme, où la langue est très rude encore, que commence à se révéler le génie castillan. En 1270, Juan Lorenzo d'Astorga publia un ouvrage qui n'est autre qu'une version de Quinte-Curce. Le style est déjà plus soigné, et c'est l'œuvre capitale de la littérature du XIIIe siècle en Espagne.

Les poètes religieux, parmi lesquels on remarque sainte Thérèse, sont venus plus tard adoucir les rugosités de cette langue naissante.

Mais la source véritable du génie de la littérature espagnole se manifeste dans un recueil de chants nationaux, intitulé le *Romancero*, dans lequel les Espagnols célèbrent la lutte de leur pays contre les Maures, car on sait que les Espagnols leur livrèrent 3,600 batailles rangées.

L'élève du célèbre Ausias Marco, Juan Boscan Almogaver, qui était à la fois excellent poète et valeureux soldat, s'occupa d'assouplir cette langue en l'assujétissant aux cadences rhythmiques et aux mesures italiennes. Ensuite Lope de Vega, Fernando de Herrera, surnommé le poète divin, Cervantes, Tirso de Molina et bien d'autres firent le reste.

Voilà, Messieurs, à peu près tout ce que le cadre restreint de ce discours me permet de vous dire sur la langue et la littérature espagnoles.

Je ne veux point abuser de votre attention ni m'étendre davantage sur les œuvres remarquables de ces deux langues. Nous aurons plus tard l'occasion d'y revenir et d'aborder ces études d'une manière plus complète. Je vous initierai mieux, je l'espère, par des lectures choisies, aux secrets des maîtres, que par une nomenclature aride et mathématique de leurs productions.

Pénétré de cette idée que, s'il faut à l'oreille l'harmonie, la conviction est nécessaire à l'esprit, je choisirai parmi les plus beaux morceaux historiques et les meilleurs chants poétiques, afin de satisfaire à la fois aux légitimes exigences du goût et de l'intelligence de ceux qui me feront l'honneur de venir m'entendre.

Je ne me suis point dissimulé toutes les difficultés de ma tâche et toute la responsabilité que j'assumais en m'offrant pour professer ces deux langues ; et au moment où par toute la France s'ouvrent des luttes d'éloquence et de savoir, où les hommes les plus remarquables viennent dans des conférences provoquer les applaudissements mérités d'un public admirateur

de leur talent, mon entreprise doit paraître témoigner sinon d'une immense témérité, au moins d'une grande confiance en moi-même. Tels ne sont point cependant les motifs qui m'ont guidé, et dans cette grave circonstance, j'ai moins compté sur mes modestes ressources que sur la bienveillance d'un auditoire indulgent.

RAPPORT

SUR UN

MODÈLE DE RAMES TOURNANTES

DE M. BLESSING;

PAR M. RIVIÈRE.

MESSIEURS,

En l'absence de M. Lemarchand, je vais avoir l'honneur de vous présenter un rapport sur un modèle de rames tournantes que M. Blessing a soumis à votre appréciation.

Chacun sait en quoi consiste le jeu de rames destinées à faire mouvoir ces esquifs légers dont la manœuvre ne nécessite point l'emploi de la vapeur ou du vent.

Le batelier leur imprime un mouvement curviligne alternatif, en ayant soin de relever la partie plate hors de l'eau toutes les fois qu'il la ramène en avant. Cet exercice, tout simple qu'il paraît, exige une certaine habitude et ne laisse pas que d'être très fatigant; aussi

a-t-on cherché bien des fois à lui substituer un moyen de propulsion moins primitif et surtout moins pénible.

Les personnes qui ont quelques notions de mécanique pratique savent que l'un des meilleurs moyens d'utiliser la force de l'homme, c'est de lui faire produire un mouvement circulaire continu. On a donc songé tout naturellement à remplacer les rames par de petites roues à aubes, analogues aux roues de nos grands bateaux à vapeur, et mues comme elles à l'aide de deux manivelles indépendantes l'une de l'autre. Il n'est personne parmi nous qui n'ait eu occasion de voir fonctionner ces petits moteurs sur la Seine, et qui n'ait admiré à la fois leur élégance et leur légèreté. Mais le choc des aubes contre l'eau, qui entraîne dans tous les cas une perte de force vive si considérable, et la résistance qu'elles éprouvent à sortir de l'eau, joints peut-être à quelque difficulté de manœuvre que notre inexpérience dans l'art nautique ne nous permet pas d'apprécier à sa juste valeur, a sans doute empêché cette application de se généraliser. M. Blessing a cherché par une disposition spéciale, que nous croyons sans précédent, à utiliser le mouvement circulaire continu pour la marche des embarcations de petite dimension, tout en évitant les inconvénients que l'on croyait inséparables de ce genre de mouvement. Vous allez juger jusqu'à quel point il y est parvenu.

Son appareil moteur se compose d'un double système de rames plates fixées de chaque côté de la nacelle sur deux axes perpendiculaires à ses parois latérales. Ces axes sont mis en mouvement à l'aide de manivelles et tournent sur eux-mêmes en entraînant les rames qui décrivent ainsi des cercles verticaux et parallèles.

Jusqu'à présent rien ne distingue en réalité le nouveau mécanisme des roues à aubes ordinaires, si ce n'est peut-être la grande dimension des rames qui sont destinées à remplacer les aubes. Mais voici ou gît la différence :

Indépendamment du mouvement de rotation que toutes les rames possèdent en commun, chacune d'elles peut tourner autour de son axe particulier que nous qualifierons de *secondaire* pour le distinguer de l'axe *principal* qui porte tout le système et auquel la manivelle est adaptée, et ce dernier mouvement s'accomplissant par intermittence et en temps opportun, il en résulte que le plan de la rame est à l'avant perpendiculaire au plan du cercle décrit, tandis qu'il coïncide à l'arrière avec ce plan ; de sorte que la résistance que la rame éprouve à sortir de l'eau est à peu près nulle, sans que cependant son action comme moteur en soit amoindrie. De là une économie de force très notable.

On voit que le point capital de la dispositionadoptée par M. Blessing consiste dans le mécanisme qui produit le mouvement de rotation de la rame.

Voici la description de ce mécanisme :

Deux demi-circonférences concentriques, mais de rayons inégaux, entourent l'axe principal en dehors de la nacelle. Ces deux demi-circonférences sont situées dans un même plan perpendiculaire à l'axe principal et diamétralement opposées.

Chaque rame porte en outre deux arcs concentriques perpendiculaires l'un à l'autre, de rayons respectivement égaux aux rayons des deux demi-circonférences. Ces deux arcs ont également leurs centres sur l'axe

principal, et tous deux sont mobiles avec la rame autour de son axe secondaire.

Supposons maintenant la rame en mouvement, et l'arc extérieur parallèle au plan des demi-circonférences; cet arc s'applique alors sur la grande demi-circonférence, tandis que l'arc intérieur lui est perpendiculaire.

Mais au bout d'une demi-révolution, l'une des extrémités de l'arc intérieur vient se heurter contre la petite demi-circonférence qui, agissant comme levier, fait décrire à cet arc un angle de 90° et l'amène ainsi dans le plan parallèle au sien.

Au bout d'une nouvelle demi-révolution, c'est l'arc extérieur qui vient se heurter contre la grande demi-circonférence, d'où résulte une nouvelle conversion de 90° autour de l'axe secondaire.

Il est d'ailleurs évident que la rame participe à ce mouvement de rotation, puisqu'elle fait corps avec les arcs mobiles. On voit donc qu'à chaque demi-révolution elle tournera brusquement sur elle-même de 90°, et qu'il suffira de caler convenablement les demi-circonférences fixes pour que ces mouvements s'effectuent en temps opportun, c'est-à-dire que le plan de la rame soit perpendiculaire ou parallèle au plan du mouvement, selon que son action sur l'eau tend à faire avancer la nacelle ou simplement à modifier sa position d'équilibre.

Le petit modèle que nous avons sous les yeux est censé muni des deux paires de rames fixées chacune sur le même axe secondaire. Mais il est certain que chaque axe principal pourrait en recevoir un plus grand nombre (ce qui, du reste, nous paraît parfaitement

inutile), sans qu'il en résultât une complication notable du mécanisme.

Notre rôle de rapporteur nous impose l'obligation d'émettre une opinion sur les avantages ou les inconvénients que nous croyons attachés à ce nouveau système de rame.

L'auteur s'est évidemment proposé, en donnant à ses rames un mouvement de rotation sur elles-mêmes, d'éviter la résistance qu'elles éprouveraient à leur sortie de l'eau, résistance qui tend à soulever l'avant de la nacelle sans la faire avancer, et nous croyons qu'il a atteint son but. On reprochera sans doute à son mécanisme les chocs qui résultent de la rencontre des arcs mobiles avec les demi-circonférences fixes; mais on atténuera singulièrement ces chocs en terminant les pièces précédentes par des arcs d'épicycloïdes, ou même en adoucissant les courbes des faces de rencontre de manière à rendre les mouvements moins brusques. Nous ne doutons même pas que, dans ces conditions, le système de rames tournantes de M. Blessing ne pût recevoir des applications plus importantes que celles dont il semble s'être exclusivement préoccupé. Qui empêcherait, par exemple, de substituer des ailes tournantes et planes mues par un mécanisme analogue aux ailes fixes et demi-cylindriques des anciens panémores que nos modernes moulins à vent ont fait oublier et qui, par cette disposition mieux entendue, pourraient être appelés à rendre de nouveaux services à l'industrie; c'est une idée que nous soumettons à notre tour à M. Blessing; il jugera si elle est susceptible de passer de la théorie dans la pratique.

En résumé, Messieurs, le système de rames tour-

nantes dont nous venons de vous rendre compte nous paraît aussi simple qu'ingénieux ; il n'est pas douteux qu'appliqué aux embarcations légères il ne remplace avantageusement, avec quelques modifications de détails, soit les roues à aubes, soit les roues ordinaires. Dans tous les cas, il constitue une transformation de mouvement qui tend à agrandir le domaine de la mécanique pratique.

Nous vous proposons donc de remercier M. Blessing de son intéressante communication, et d'ordonner l'insertion du présent rapport dans votre Bulletin.

RAPPORT

SUR

L'AUTOMATIQUE PURE,

Par M. E.-A. HEURTEL.

Messieurs,

Je suis chargé par M. le Président de la section de mécanique de vous rendre compte d'un nouvel ouvrage envoyé à la Société par M. Ernest Stamm, ingénieur, membre correspondant.

L'auteur des essais d'automatique pure est l'un de ces esprits chercheurs que les préoccupations de fonctions difficiles ne détournent pas des travaux plus élevés de la théorie mathématique.

Après avoir étudié dans ses précédents ouvrages la mécanique des filatures et ces mille problèmes dont la solution importe à l'industrie spéciale de notre département, M. Stamm a voulu, cette fois, généraliser les

résultats obtenus et s'appuyer sur la pratique pour confirmer et étendre la théorie des mouvements.

Peut-être a-t-il conclu un peu vite et veut-il donner aux théorèmes qu'il établit des développements exagérés ; vous allez en juger. Tout son système est fondé sur le principe suivant :

Quand on veut transformer un mouvement uniforme en un mouvement donné, variable et de parcours indéfini, et quand, par conséquent, l'emploi immédiat d'une courbe directrice n'est pas praticable, on réalise cette transformation par une intégration automatique de la dérivée du mouvement donné ; celle-ci est représentée alors par un mouvement qui peut être souvent très facile à produire au moyen d'un excentrique convenablement mu et disposé. Pour bien faire comprendre cet énoncé, je rappellerai que la dérivée d'une fonction algébrique est une autre fonction qui se déduit de la première suivant une loi fixe bien connue. L'auteur nomme intégration automatique le résultat d'un mécanisme qui produirait un mouvement exprimé par une fonction algébrique dont on connaît la dérivée. — Il en donne plusieurs exemples.

M. Stamm déclare, dans l'avant-propos de son ouvrage, que l'invention du planimètre reposait sur une proposition analogue. Il revendique seulement l'honneur d'avoir indiqué les conséquences du principe et d'en avoir généralisé l'application, et il veut fonder une nouvelle branche scientifique qu'il appelle l'automatique pure. Il la définit ainsi :

L'automatique est l'étude des combinaisons d'organes en vue de réaliser des mouvements donnés.

L'automatique pure enseigne à résoudre ces ques-

tions à l'aide seulement de la droite du centre et du plan.

Elle peut être étudiée encore au point de vue de la réalisation automatique des équations et comme un moyen d'investigation dans le domaine des mathématiques supérieures.

En vertu de cette définition, l'ouvrage se divise en deux parties :

La première a surtout pour but d'arriver à résoudre le difficile problème de la résolution géométrique des équations;

La seconde indique des projets d'application de la nouvelle théorie, et les combinaisons diverses dont l'automatique rend, d'après l'auteur, la réalisation possible.

La résolution géométrique ou mécanique des équations a captivé, au siècle dernier, beaucoup de bons esprits.

Les diverses machines à calculer offrent la solution la plus élémentaire de cette belle question. Ce sont des appareils souvent ingénieux, toujours à peu près inutiles.

Si on passe au problème général, on trouve assez facilement la solution d'une certaine classe d'équations, mais l'immense majorité des fonctions algébriques échappe aux procédés connus. M. Stamm lui-même reconnaît l'impuissance de l'automatique pure dans tous les cas où l'une des dérivées de la fonction ne se réduit pas à zéro.

La partie de son ouvrage, consacrée à l'automatique impure, n'a plus le caractère de méthode générale que présente la première partie. En présence de nombreuses

et remarquables théories d'approximation indéfinie que possèdent les mathématiciens modernes, il nous semble peu avantageux de recourir à des mécanismes toujours compliqués et variables avec chaque question.

Il reste toujours à M. Stamm le mérite d'avoir indiqué une nouvelle méthode qui peut servir à contrôler l'ancienne.

Je me permettrai une autre critique. L'auteur, comme une classe nombreuse de mathématiciens, établit dans sa théorie des mouvements une distinction radicale entre le cercle et les autres courbes.

Adoptant les idées des Grecs, il appèlle automatique pure celle qui fait usage de la seule courbe parfaite, suivant les anciens, et automatique impure celle où l'on voit apparaître ces lignes qui étaient transcendantes pour des hommes privés de nos moyens d'investigation.

Je crois que de nouveaux développements à sa théorie permettront à M. Stamm d'établir les combinaisons automatiques sur une base uniforme. S'il ne parvient pas alors, et je le crains, à construire une machine à équation convenant à tous les cas, il donnera certainement un nouvel essor à la branche de mécanique dont il est l'inventeur.

Je ne puis entrer ici dans le détail des méthodes très ingénieuses que M. Stamm emploie pour représenter automatiquement chacune des fonctions usuelles. Je crois qu'il éprouverait plus d'un embarras à mettre en jeu tel mécanisme dont la description, dans son livre, est véritablement séduisante; mais je dois rendre hommage à l'esprit analytique, à l'élégance de ses procédés.

Il a lui-même désarmé la critique au sujet de ses notations, quelquefois étranges. Il les abandonne sans combat, déclarant qu'il les adopte provisoirement, faute de mieux, et que les progrès de la science amèneront les perfectionnements du langage scientifique. Avec cette restriction, je m'associe complètement aux espérances de l'auteur. Pour employer une comparaison qu'il indique lui-même, je crois que son travail est le premier coup de pioche découvrant un filon inexploré jusqu'ici.

Quand le terrain sera dégagé des plantes parasites et des encombrements inutiles, il en sortira sans doute des produits inattendus. M. Stamm continuera son travail, si bien commencé, et ses communications seront toujours accueillies avec intérêt par notre Société, dont il est un des membres les plus laborieux.

COMMUNICATION

SUR

L'INTRODUCTION DE LA FILATURE MÉCANIQUE DU COTON,

PAR LE Vte R. D'ESTAINTOT.

MESSIEURS,

Il y a quelques mois, la demande de souscription qui vous était adressée par une petite commune du département de l'Orne, à l'occasion d'un monument qu'elle se proposait d'élever à Richard Lenoir, fit soulever, par notre collègue M. Dubreuil, une question pleine d'intérêt. Au nombre des titres du célèbre industriel on faisait figurer celui de créateur en France de la filature mécanique du coton. A cette occasion, M. Dubreuil vous fit connaître la protestation d'un de nos compatriotes les plus distingués, qui, dans un sentiment de piété filiale bien digne de respect, réclamait en faveur de son père, M. Louis-Ezéchias Pouchet, non pas la priorité de l'invention, il n'allait même pas

jusque là, mais la priorité de l'introduction en France de machines anglaises à filer le coton.

Cette protestation, Messieurs, vous eutes tous à cœur de la soutenir, si vous la jugiez fondée : elle intéressait la réputation de l'un de nos anciens collègues, car la Société libre d'Emulation s'honore d'avoir compté parmi ses membres M. Pouchet ; elle concernait un Rouennais, elle mettait presque en question le passé de l'industrie cotonnière dans la Haute-Normandie.

Aussi, Messieurs, la Compagnie tout entière trouva-t-elle que la question devait être étudiée de plus près et chargea-t-elle M. Dubreuil et moi de demander à M. Pouchet communication des titres sur lesquels s'appuyait sa protestation

C'est le résultat de cet examen que j'ai l'honneur de vous soumettre. Vous me permettrez d'y joindre tout ce que j'ai pu recueillir sur l'état de notre industrie avant 1789, et sur la vie des grands industriels à qui elle est redevable de ses progrès.

Trois grands manufacturiers signalent par leur initiative individuelle la seconde moitié du XVIIIe siècle : Holker, Brisout de Barneville et de Fontenay. Mais avant de rappeler ce qu'ils firent, il est presque nécessaire d'indiquer ce qu'on avait fait avant eux.

C'est de la première année du XVIIIe siècle que datent seulement les premiers essais tentés pour filer le coton ; ils préludèrent à la naturalisation des siamoises, petites étoffes à chaîne en soie et trame en coton. Mais quelques années plus tard, les Rouennais s'étaient tellement approprié le travail du coton pur, qu'ils créaient un tissu indigène auquel ils donnaient leur nom et que

le monde entier désigna bientôt sous celui de *Rouenneries.*

A soixante-dix ans de là, des progrès considérables sont réalisés. J'ai sous les yeux un travail précieux, ayant pour titre : « Mémoire général sur les différentes « espèces de toilleries, toiles fortes et blancards, « et des étoffes de passementeries qui se fabriquent « dans la ville, fauxbourgs, banlieue et généralité de « Rouen, (1) » et j'y vois déjà que les spécialités se localisent.

La banlieue de Rouen et le pays de Caux produisent spécialement les toiles fil et coton à chaîne de fil et trame de coton.

Les basins et futaines unis et les basins rayés se fabriquent au Neubourg et aux environs.

Rouen s'occupe concurremment des cotonnades et des siamoises rayées. La campagne d'Yvetot et ses environs produit « une quantité prodigieuse de sia« moises rayées ou à carreaux, chinées ou flamées » pour ameublements, et d'autres encore d'une plus grande finesse, nommées siamoises blanches, pour faire « de jolies doublures et toiles imprimées. »

Le pays de Caux a encore « les montbéliards ou toiles « à matelas à chaîne et trame de fil très communes. » Bolbec produit des « *coutils jaspés*, dont la chaîne est « de fil de deux couleurs, doublés et retors, et la trame « de fil simple. » Saint-Valery-en-Caux et ses environs envoient à Rouen les *coutils damassés* à chaîne de fil et trame de coton ; Bolbec se signale déjà par sa fabrique de mouchoirs, avec laquelle essaient d'entrer en lutte

(1) Archives départementales de la Seine-Inférieure.

quelques paroisses du pays de Caux, telles qu'Yvetot, Saint-Laurent et ses environs.

Mais cette branche de tissage n'est pas la seule : on cite encore les *coutils bruns de Caux*, dont le centre de fabrication est à Saint-Valery et à Bacqueville. « Les « toiles à fleurs brochées ou lamées, à chaîne de fil « et trame de coton brochées ou lamées en laine ou « coton, » que le pays de Caux et les environs d'Yvetot produisent concuremment avec Rouen. Le pays de Caux et les environs de Saint-Laurent et de Doudeville ont encore la spécialité des toiles rayées ou à carreaux tout fil, et les paroisses de Sassetot, Gonnetot et Toqueville, aux environs du premier de ces bourgs, ont les spécialités des *gingas*, toiles « tout fil à carreaux bleus et blancs, » destinés spécialement à couvrir les matelas.

Une autre industrie non moins précieuse, celle des *coutils façon de Bruxelles*, dont les premiers essais ne sont pas antérieurs à 1760, avait également réussi à s'acclimater parmi nous, et quelques années plus tard, les sieurs Bourlet et Passot, à Evreux, un fabricant du pays de Caux, un autre de Darnétal, avaient réussi à soutenir d'une façon productive la concurrence des coutils de Bruxelles.

Notre pays fournissait encore les grosses toiles de lin, les toiles de chanvre et d'étoupe, et les toiles d'étoupe de lin pour emballage, les toiles à vestes et les *toiles brunes* dites *d'Ourville*.

Ces dernières méritent peut-être qu'on s'y arrête un instant : elles étaient faites de fil de lin pur ou de fil de lin ou d'étoupes ; on en distinguait plusieurs sortes, selon leur degré de finesse. « Les qualités les plus

« inférieures se nommaient *toiles à cirer* pour para-
« pluie et emballage ; la sorte ou qualité au-dessus se
« nommait *bougran* et s'apprêtait avec la gomme ;
« venaient ensuite celles dite *boucassine*, qui étaient
« ordinairement pour doublure : on en destinait aussi
« au cirage ; celles que l'on distinguait sous le nom de
« *demi-réformés* ou *réformés*, employées pour dou-
« blures en qualités supérieures à la boucassine, et enfin
« celles dite *treillis*, de fils plus fins que ceux des autres
« espèces et destinées pour coiffes à chapeaux. »

Pour terminer cette énumération des grosses toiles de lin, nous citerons les *blancards*, dont le centre de fabrication était à Saint-Georges-du-Vièvre.

A côté de ces industries dont nous venons de retracer le tableau entier, mais où vous avez relevé au passage ce qui avait spécialement trait aux tissus de coton et indiquait les progrès accomplis par cette seule branche en deux tiers de siècles (1), s'en place encore une autre que son importance rendit en quelques années l'une des plus productives de l'industrie locale : je veux parler des velours de coton dont la naturalisation en Normandie appartient à un Anglais, naturalisé lui-même : j'ai nommé Holker

Jean Holker, gentilhomme anglais, du parti des Stuarts, né à Stafford (Lancashire) le 14 octobre 1719, suivit d'abord le parti des armes. Fait prisonnier à la bataille de Culloden, il réussit à échapper de prison ;

(1) Nous avons emprunté tous nos renseignements sur Holker à une notice inédite de M. Gosselin, greffier à la Cour impériale de Rouen ; nous nous faisons un devoir de reconnaître qu'elle nous avait été remise bien antérieurement à la publication d'un article sur Holker, faite par le *Nouvelliste de Rouen*, en 1864.

mais, après une nouvelle tentative pour relever la fortune du prétendant, la paix d'Aix-la-Chapelle le contraignit à renoncer à la carrière des armes, et il tourna ses loisirs forcés du côté de la mécanique industrielle. L'état de l'industrie manufacturière en Normandie et en Picardie lui ayant révélé ce qui manquait à notre pays, il osa, quoique proscrit, retourner en Angleterre, et en revint avec des notes nombreuses et vingt-cinq ouvriers anglais.

Ce fut avec ces premières notions et les secours intelligents de M. de Choiseul, alors ministre de Louis XV, qu'en 1751, il créa à Saint-Sever une manufacture de velours de coton, dont les résultats furent magnifiques; en 1752 un arrêt du Conseil la dota d'un privilége de douze ans et du titre de manufacture royale.

En 1753, il s'associa les frères Paynel, Dharistoy et Guillebaud, et la société marcha avec un capital de 100,000 livres.

Ses résultats furent si prospères qu'en 1758 Holker pouvait se retirer de la gestion active, et que la société lui assurait un intérêt d'un cinquième dans les bénéfices sans mise de fonds, et jusqu'à la fin du privilége (1764) une pension de 2,000 livres.

Dans l'intervalle, Holker avait occupé ses loisirs en établissant les cylindres, les presses à chaud, les moulins à retordre « et autres mécaniques pour la filature « et la fabrique des étoffes dont l'usage devint bientôt « général en France. (1) » Aussi le gouvernement, heureux de récompenser la persévérance et le succès de

(1) Lettres-patentes de 1774, registrées à la Chambre des Comptes de Normandie.

ses efforts, lui accordait-il, en 1755, la place *d'Inspecteur général des manufactures* avec un traitement de 10,000 livres sur les octrois de Rouen.

Holker fonda « des écoles de filature » dans presque toutes les généralités du royaume, et, pour résumer d'un mot ce qu'il fit pour la France, il suffit de rappeler les considérants des lettres d'agrégation à la noblesse française que le roi lui délivra en 1774 (1). « Il établit des « fabriques de velours de coton à Vernon, Evreux, « Caudebec, Sens, Dijon, Bellet et Amiens ; il établit « des fabriques de toiles de coton, garras et mousse- « lines dans plusieurs provinces, à Beauvais, Mont- « pellier, Alby, Castres, Montauban, Mendes, Bourges, « Tours, Lyon, Limoges ; dans le Languedoc, il rendit « le commerce florissant par la fabrication des bayettes, « sempiternes, charlons et autres petits lainages ; il y « ajouta des mouchoirs imprimés... que l'étranger « fournissait seul auparavant... Il s'occupa avec un « égal succès de la teinture, et, par de nouveaux pro- « cédés, il parvint à un bleu plus propre aux taffetas et « autres toiles de cette espèce, destinée au commerce « de Guinée. (2) »

De pareils considérants honorent autant le gouvernement qui proclame de tels services que le citoyen qui s'en rend digne.

Le fils de ce grand industriel, marchant sur les traces de son père, réussissait bientôt à doter l'industrie française de nouveaux perfectionnements qu'il emprunta surtout à la chimie. Ce sont encore les lettres-patentes

(1) Il était naturalisé depuis 1766.

(2) Lettres-patentes de 1774.

qui nous en instruisent. « La chimie lui a dévoilé le « secret de la composition de l'huile de vitriol dont il « est en état de fournir notre royaume de France et la « Suisse, et sa perspicacité, celui des cartons glacés « indispensables pour les apprêts des petits lainages « qu'on n'avait encore pu imiter en France. Egalement « habile en mécanique, un rouet de son invention, d'un « prix modique, fait tourner à la fois vingt-quatre bro- « ches aussi facilement que les rouets ordinaires en font « tourner une, et prépare des fils plus fins et plus unis... « Différentes presses, de nouveaux fourneaux et cylin- « dres qu'il vient de construire à Amiens, vont encore « perfectionner les étoffes qu'on y fabrique » Aussi le Roi pouvait rendre publiquement au père et au fils ce témoignage « qu'ils avaient contribué à accroître « l'industrie française et procuré par ce moyen une « occupation à plus de 80,000 personnes, tant vieil- « lards que femmes et enfants. »

Il semblait que rien ne pût ébranler une fortune si sûre et si noblement acquise. Mais quelques années plus tard, Holker fils, mêlé d'une façon brillante comme agent diplomatique de la France aux événements de la guerre d'Amérique, se lançait dans des spéculations hasardeuses. Compromis bientôt par des faillites considérables, il était obligé de tirer sur son père pour 572,000 livres de traites, et celui-ci les payait sans hésiter ; c'était sa ruine presque complète, mais c'était sauver aussi l'honneur de la famille. Peu de temps après, Holker mourait, en 1786, le cœur attristé par ces revers, et son corps était confié au cimetière des Dames Ursulines.

Telle fut la vie de cet homme de génie, dont les des-

cendants directs existent encore parmi nous (1), et qui peut être considéré comme l'un des plus hardis pionniers de l'industrie cotonnière, en France.

Des tableaux conservés dans nos archives nous apprennent quelle était l'importance de ces tissus de velours de coton. En 1771, la manufacture royale de Rouen en produisait 1,370 pièces de 24 aunes d'une valeur de 373,000 livres, et en 1772, 1,755 pièces d'une valeur de 430,000 livres. Deux autres manufactures semblables, créées à Evreux et Vernon, en produisaient, celle d'Evreux pour 450,000 livres, celle de Vernon pour 378,000 livres (2).

Certes, quand l'honneur des Holker ne consisterait que dans ce fait d'avoir doté la France d'une branche d'industrie si féconde, c'en serait assez pour qu'ils aient mérité d'être recommandés à votre souvenir; ils ont fait plus, car c'est à eux qu'appartient la création de la première machine à filer mécaniquement le coton, et c'est à ce titre que j'ai fait porter votre attention sur ce rouet inventé par le fils Holker, qui mettait en mouvement 24 broches et produisait un fil plus fin et plus uni. C'est là le point de départ d'une transformation complète dans l'industrie cotonnière, qu'alimentaient jusque-là les cotons filés au rouet.

Ce fut en 1776 que la manufacture royale de

(1) A Gainneville, près Fécamp.

(2) Pour compléter ces renseignements, nous renvoyons aux pièces justificatives un *état du nombre d'étoffes* de coton et autres marchandises étrangeres fabriquées... dans cette généralité pendant le cours de 1772, avec la comparaison à l'année 1771. Il est emprunté aux archives départ., c. 158.

velours établit de petites Jennys pour la filature des chaînes (1).

Ce germe précieux était à féconder, ce fut encore à un Rouennais qu'en revint l'honneur. En 1749 (treize ans avant la Jenny), un sieur Brisout de Barneville avait inventé une machine à filer le coton. Elle présentait d'assez nombreuses imperfections, mais son fils Nicolas-Denis-François, né à Rouen le 7 septembre 1749, reprenant l'œuvre paternelle, l'amena à un tel degré de correction, qu'il en fut considéré comme le véritable inventeur.

Restait à exploiter l'invention ; à partir de ce moment, les obstacles s'accumulent et la vie entière de Brisout de Barneville ne parviendra pas à les vaincre.

Cependant, en 1783, il obtient par un arrêt du Conseil une prime d'encouragement jusqu'à concurrence de 15,000 livres sur les mousselines fabriquées à l'imitation de celles des Indes.

En 1786, M. de Calonne met à sa disposition des ateliers aux Quinze-Vingt; l'Académie des Sciences proclame la supériorité de son tissu sur la mousseline des Indes. Louis XVI visite ses métiers, et il est authentiquement constaté que sa mécanique parvient à tirer d'une livre de coton jusqu'à 300,000 aunes de fil. En février 1788, il obtient du Gouvernement une pension de 2,000 livres, et 20,000 livres pour le prix de deux machines qu'il fournit à l'État. L'une de ces ma-

(1) L'invention de la Jenny, en Angleterre, date de 1767; elle fut complétée en 1769 par le système des étirages empruntés aux *filoirs continus* récemment créés. (*Voir*, Aperçus historiques et statistiques sur l'industrie cotonnière dans le département de la Seine-Inférieure, par Lelong. *Bulletin de la Société*, vol. 1835, p. 218. Je leur dois de précieux jalons).

chines est même envoyée à Rouen, elle y fonctionne à Saint-Sever; une maîtresse fileuse, la demoiselle Denis, est engagée pour la diriger au prix de 1,200 livres par an. Une Société se forme au capital de 96,000 livres pour employer le coton filé par cette machine (1). Cette entreprise commençait a prospérer, « lorsque, dès « les premiers jours de l'insurrection du 12 juillet « 1789, le peuple, égaré par les ennemis du bien « public, » mit en pièces la machine de Barneville, malheureusement comprise dans la destruction qu'une multitude ignorante avait résolue des métiers anglais récemment importés.

A partir de ce moment, les efforts pour remettre en activité la machine de Barneville paraissent être demeurés sans résultat. Ce fut en vain que la Convention, par décret du 7 frimaire an III, mit à sa disposition une somme de 200,000 livres, somme plus fictive que réelle; Brisout de Barneville ne put créer un nouvel établissement, et il mourut à Valenciennes le 26 mars 1842, a peu près ignoré de compatriotes pour

(1) Rapport sur les Travaux de la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie, p. 164 et ss. On y constate sur la machine de M. de Barneville les détails suivants que nous sommes heureux de recueillir : « Par ce grand rouet, qui occupe 128 fileuses, on file le coton au degré « de finesse nécessaire pour fabriquer de la mousseline pareille à celle qui « vient des Indes. — Dans l'intervalle d'une heure, elle (la demoiselle Denis) « a filé, en présence des membres du bureau, 193 aunes de coton pesant « 15 grains, ce qui donne 119,193 aunes à la livre. On peut, en employant « plus de temps, réduire le fil à un tel degré de finesse, qu'une livre de coton « donne 300,000 aunes... Mais l'observation de M. de Barneville, appuyée « par la comparaison des fils tirés du Bengale, constate que le parti le « plus avantageux qu'on puisse en tirer est de faire du fil de 150 à « 170,000 aunes. »

l'industrie desquels il avait fait de si heureuses tentatives (1).

Voici donc, Messieurs, deux noms bien recommandables pour l'histoire de l'industrie cotonnière, Holker à qui l'on doit les velours de coton et l'introduction des Jennys; Brisout de Barneville, créateur d'une machine à filer produisant des fils d'un degré de finesse inconnu jusque-là.

Cependant il est juste de reconnaître que ces tentatives, pour substituer le filage mécanique au filage à la main, paraissent n'avoir rencontré à leur début qu'une médiocre sympathie. C'était un bouleversement dans les habitudes de la population : aux occupations sédentaires de la fileuse travaillant à domicile, on parlait de substituer la réunion des ouvriers dans ces établissements énormes que la postérité devait désigner sous le nom de fabriques. L'hésitation semblait au moins légitime. Mais le traité de commerce de 1786 vint mettre fin à toutes ces temporisations; il devint avéré pour tous que si l'on voulait lutter avec l'Angleterre, il fallait se procurer des armes égales. Alors, comme on l'a fait depuis, on avait fort bien remarqué que l'avantage des Anglais tenait au bas-prix de leurs charbons de terre, qui coûtaient à Rouen de 47 à 50 fr. les deux milliers, et 11 livres 10 sous à Manchester, et à la grande économie de main-d'œuvre réalisée par leurs ingénieuses inventions : « Les campagnes de Manchester, consignait dans ses procès-verbaux l'as-

(1) *Voir*, Sur Brisont de Barneville, un intéressant article de M. Th. Le Breton, *Revue de Rouen*, 1849, p. 449, dont nous avons extrait ces renseignements.

semblée provinciale de 1787, « et toute la province de « Lancastre sont remplies de ces grandes machines qui, « mues par un courant d'eau et par une pompe à feu, « servent à décarder, filer, tisser, à apprêter et blanchir, et les Jennys, petits instruments par lesquels « une femme peut filer jusqu'à quatre-vingt fils, remplacent les rouets dans les campagnes (1). »

Seulement, il importe de bien préciser ce qui avait été fait jusque-là ; le seul moyen d'apprécier équitablement la réclamation de notre savant compatriote, M. Pouchet, réclamation qui se place à la date de 1790, consiste dans l'examen attentif de ce qui avait eu lieu avant cette date.

Je trouve d'abord dans une lettre du 16 août 1784, écrite par M. de Tolozan à M. de Crosne, intendant de Rouen, la mention suivante : « Il a déjà été établi « des méchaniques destinées *à carder et à filer* le coton « dans beaucoup de villes du royaume, notamment à « Rouen, Sens, Troyes, Amiens et Lyon. »

Cette lettre était écrite à l'occasion d'une demande de MM. Petou, de Cretot et Le Camus, fabricants de draps à Louviers, qui sollicitaient « un privilége exclu- « sif pendant un certain nombre d'années pour filer « la laine et le coton dans tous les degrés de finesse « possible, à l'aide d'une méchanique qu'ils se propo- « saient d'établir dans cette ville, sur la rivière d'Eure, « en société avec deux Anglais qu'ils y avaient attirés. » Et il ressort du ton de la correspondance que ce qui préoccupait surtout, c'était de savoir si cette machine

(1) *Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de la Généralité de Rouen*, p. 56.

pouvait filer la laine « dans le même degré de finesse « que les machines établies à Rouen ou dans les envi- « rons filent le coton (1). »

La filature mécanique du coton avait donc reçu, dès avant 1784, un certain développement.

M. Lelong, dans le travail que nous avons déjà cité, donne en effet la date du 18 mai 1784 comme celle d'un brevet accordé pour l'établissement d'une filature continue, et dit que plusieurs autres furent successivement brevetées.

Le 8 octobre 1785, le roi accordait au sieur Miln, mécanicien anglais, 6,000 liv. d'encouragement, 6.000 liv. de gratification annuelle et un local convenable, et en outre une prime de 1,200 livres par chaque assortiment de machines livrées à nos filatures (2).

En 1786, après le traité de commerce, un de nos industriels les plus distingués, membre de notre Société, M. Alexandre de Fontenay, se rendait en Angleterre pour y étudier les procédés de fabrication. Et s'il n'est pas juste d'admettre, avec M. le comte Beugnot, dans l'éloge qu'il faisait de M. de Fontenay en 1835 (3), que de Fontenay ait répandu les PREMIERS *Jennys* à Sotteville, à Oissel et dans les faubourgs de Rouen, il paraît incontestable « qu'il fonda à Louviers, sur les propriétés de sa famille, le premier moulin qui ait été imité et dépassé par tant d'autres (4). »

C'est sans doute cet établissement industriel que

(1) Arch. départ., fonds de l'Intendance, c. 136.

(2) Lelong, ouvrage cité.

(3) Bulletin de la Société, 1835, p. 70.

(4) Id., ibid., p. 78.

l'assemblée provinciale de Rouen signalait en 1787, lorsque, voulant indiquer un type de ces grandes machines qu'il y aurait à créer pour lutter avec l'Angleterre, elle disait : « Nous en possédons une exécutée « en grand auprès de Louviers par le zèle et le cou- « rage de plusieurs négociants ; c'est un moulin qui « décarde le coton, le dégrossit, le divise et le file sur « plus de 2,000 fuseaux à la fois (1) ».

Ceci, Messieurs, était écrit en 1787. On peut donc affirmer hardiment qu'à cette date la grande filature mécanique existait en Normandie, et il est permis peut-être d'ajouter que le titre de créateur de cette industrie appartient à *Alexandre de Fontenay*.

Au reste, pour être juste, il faut reconnaitre que dans notre pays l'initiative individuelle fut chaudement appuyée par le concours de tous les industriels intelligents.

Lorsque le 15 décembre 1787, l'Assemblée provinciale de Normandie se séparait, en pleine crise commerciale, elle sollicitait du roi la création d'une commission permanente sous le titre de : « Bureau « d'encouragement pour le commerce et les manu- « factures de la Généralité. »

L'autorisation royale intervenait bientôt. Le bureau était composé de MM. le cardinal de La Rochefoucault, marquis de Conflans, abbé de Goyon, abbé de Saint-Gervais, président de Coulons, L. Dambournay, Le Couteulx, de Canteleu, A. Hellot, Jean-Baptiste de Cretot, Bornainville, de Fontenay, Gueudry, Noël Périer, toutes notabilités commerciales et industrielles, et le roi mettait à sa disposition une somme

(1) *Procès-verbal de l'Ass. prov.*, p. 57.

de 300,000 livres, que le mauvais état des finances ne permit malheureusement de fournir que jusqu'à concurrence de 100,000 (1).

Nous avons, dans le rapport de la Commission intermédiaire de Haute-Normandie, le résumé de ce qui fut fait et tenté par le Bureau d'encouragement.

Il s'efforça d'abord de se procurer « les modèles des « machines à bras les plus parfaits, soit pour carder et « dégrossir le coton, soit pour le filer, en s'attachant « des artistes capables d'en faire et surveiller l'exécu- « tion et l'action. » Pour y parvenir, il fit marché, le 28 avril 1788, avec un sieur Georges Garnett, mécanicien anglais, qui, moyennant 2,000 liv. de fixe et des gratifications éventuelles pouvant s'élever jusqu'à 16,100 liv. par an, s'engagea à fabriquer des machines à filer et carder le coton. Trois de ses machines à carder, notamment, furent livrées à l'industrie.

A un autre point de vue, le Bureau s'efforça d'agir par la communication de ses modèles et de ses conseils, et par la remise d'un quart dans l'achat des instruments qu'il aurait approuvés ou fournis de son dépôt, quart qui n'était remboursable qu'après une année de jouissance et de succès.

C'est ainsi qu'il acheta des sieurs Wood et Hills, mécaniciens anglais établis à Louviers, une machine à carder, dont le prix de revient était de 900 livres et la paya 1,000 livres, à titre d'encouragement, pour la remettre à l'atelier public de la paroisse Saint-Maclou,

(1) Il est même à remarquer, pour l'honneur de la Société, que c'est de ce Bureau d'encouragement que devait sortir la Société libre d'Emulation. *Voir* le Mémoire de M. De Lérue, publié dans le Bulletin des Travaux de la Société, de 1851.

où elle devait entretenir les fileuses de coton cardé. On le voit également prêter 11,000 livres à dix particuliers qui avaient créé à Rouen ou aux environs « de « petits établissements de filature de coton par les « Jennys ; » fournir des *Jennys* à trente autres filateurs stimulés par les conditions favorables qu'offrait le Bureau, et encourager tellement l'émulation des ouvriers tourneurs, qu'en peu de temps le prix des Jennys baissa de 250 à 130 livres (1).

Ces efforts du Bureau d'encouragement produisirent les plus heureux effets ; et elle avait communiqué à l'industrie locale une telle activité, qu'ils semblaient, dit un document contemporain « ne pas nous laisser « craindre plus long-temps la concurrence anglaise (2). « Déjà se fabriquaient les mousselines, mousse- « linettes, basins et autres étoffes en coton, lorsque « dès les premiers jours de l'insurrection du 12 juillet « le peuple, égaré par les ennemis du bien public, « anéantit dans un jour l'ouvrage de plus de quinze « mois de travaux, et tarit les sources de son bonheur « et de sa prospérité (3) ».

Je dois remarquer en passant que parmi les établissements détruits ce jour-là figurait la filature en coton du sieur Debourges, filature mécanique à la direction de laquelle participaient deux ouvriers anglais (4).

(1) Rapport sur les travaux de la Commission intermédiaire de Haute-Normandie, p. 157, 160, 162, 164.

(2) Procès-verbal des séances de l'Assemblée administrative, novembre et décembre, 1790, p. 267.

(3) *Ut supra*, p. 267.

(4) Procès-verbal des séances de l'Assemblée administrative du département de la Seine-Inférieure, 1791, p. 192.

A partir de ce moment, l'industrie locale ne se releva pas. On peut bien, il est vrai, constater encore quelques essais individuels; et tandis qu'à Amiens, en 1791, un fabricant construisait un *Mull* de 180 broches, et recevait une gratification de 12,000 livres (1); en Normandie, à Louviers, Grout, l'architecte du Théâtre-des-Arts, terminait sa grande filature, et jetait les fondations de celle de Fontaine-Guérard, établissement modèle où les sieurs Masson, Lecointe et autres se proposaient d'établir 28 fileries de chacune 62 broches, des laminoirs, des carderies et tous les accessoires de la fabrication anglaise (2). Mais ces tentatives isolées, contrariées par les événements politiques, demeurèrent stériles jusqu'au jour où le premier Empire permit à l'industrie française de se rétablir à l'abri d'un régime fortement protecteur.

Ces renseignements, dont la Société voudra bien excuser l'étendue, ont déjà fait justice du titre si bénévolement accordé à Richard Lenoir de créateur de l'industrie de la filature mécanique du coton (3) en France. Il nous reste maintenant à apprécier le rôle qu'il faut attribuer à notre compatriote et ancien collègue, L.-E. Pouchet, dans cette lutte de l'industrie française contre l'industrie anglaise, et c'est ici que que nous utiliserons les renseignements que son fils a si gracieusement mis à notre disposition.

(1) Le Long, ouvrage cité.

(2) Note communiquée par M. le greffier Gosselin.

(3) Cette erreur s'est glissée dans le *Dictionnaire de Biographie* de MM. Bachelet-Désobry, où on lit « qu'il monta à Paris les premiers métiers pour le filage et le tissage du coton. »

En 1788, M. L.-E. Pouchet publiait un petit volume ayant pour titre : « Traité de la fabrication des étoffes. »

Lui-même explique son passé et enseigne l'expérience qu'il y a puisée pour le sujet qu'il se propose de traiter.

« Mon but n'est point d'enseigner l'art de fabriquer « les étoffes, mais j'y ai été élevé, j'en ai ensuite « fait le commerce, tant dans l'intérieur du royaume « que dans le pays étranger, et depuis quelques années, « m'étant particulièrement appliqué à celui des fils, « j'ai toujours été frappé des obstacles qui s'opposent « en France au progrès de nos manufactures (1). »

Ce petit ouvrage est, en effet, l'un des plus précieux que l'on puisse rencontrer pour l'histoire de l'industrie. Il contient des renseignements positifs sur le prix de la main-d'œuvre, fournit des données exactes sur les principes qui servent à fixer le prix du travail; il prend hardiment la défense de l'introduction des machines, et prouve qu'elle est sans danger; il propose, pour la vente des fils, l'adoption d'un tarif basé sur la longueur des fils, par livre; et puis, entrant dans le détail des machines usitées alors en Normandie (1788), il vient confirmer ce que nous avons avancé déjà, cite la filature et le filage d'Arkwright (métiers continus), adopté par la filature de Louviers (2), que nous avons indiquée comme en pleine activité à cette date, et donne quelques détails sur la *Jenny* ou *Jeannette*, dont il se plaint qu'en Normandie on n'ait guère tiré parti; il fait néanmoins quelques exceptions, entre autres

(1) Avertissement.

(2) Id., p. 45

celle qu'offre un établissement « aux environs de « Rouen, dans lequel le meilleur ordre est établi, et « qui ne le cède en rien à ceux d'Angleterre, mais qui « suffit à peine aux besoins d'une manufacture dont il « dépend (1). »

M. Pouchet indique avec éloge la mécanique de M. de Barneville (2), et après une critique sérieuse et modérée du régime auquel l'industrie française était soumise, il termine en rassurant ses concitoyens contre les dangers de la concurrence anglaise, et en leur donnant l'espoir que « si les travaux étaient bien dirigés en Normandie, ils pourraient d'ici à deux ou trois ans l'emporter sur les Anglais autant comme ils l'emportaient sur nous, et les mettre hors d'état de soutenir la concurrence de nos manufactures, non-seulement en France, mais aussi en pays étranger (3). »

Heureuse prophétie que notre époque est peut-être appelée à voir s'accomplir, mais qui n'a de chances de se réaliser que si les événements politiques ne viennent point troubler, par leurs périlleuses incertitudes, les développements de la prospérité commerciale!

On le voit, dans cet ouvrage, M. Pouchet ne se donne ni comme inventeur, ni même comme industriel, et il reconnait que la filature mécanique était introduite en Normandie et avait à Louviers un établissement modèle.

Seulement, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que Louis-Ézéchias Pouchet fut attaché, pour la partie

(1) P. 50.

(2) P. 57.

(3) P. 77

mécanique, à cette grande filature de Louviers, et que, en rappelant ce détail, M. Lecarpentier, chargé de faire son éloge à l'Athénée de Paris le 19 octobre 1807, ajoute : « qu'il y fit des réformes importantes. » On sait d'ailleurs qu'à ce moment M. Pouchet revenait d'Angleterre (1), et l'on peut admettre, avec son fils, qu'il eut réellement part à l'introduction des métiers continus d'Arkwright. Nous n'oserions aller plus loin et affirmer que cet honneur doive lui être exclusivement réservé ; lui-même dans son ouvrage ne l'affirme pas, et nous verrons dans un instant les titres qui lui furent officiellement reconnus. D'un autre côté, les voyages que nous savons avoir été faits en Angleterre par Alexandre de Fontenay, créateur de la filature de Louviers, les efforts du Bureau d'encouragement, cette émigration en France d'ouvriers mécaniciens anglais, Wood et Hills, à Louviers, Garnett et autres à Rouen, tout cela nous porte à penser que l'introduction des métiers d'Arkwright fut la conséquence du mouvement général, excité par le traité de 1786, qui portait tous les industriels intelligents vers l'adoption des machines anglaises. Toutefois, le voyage que fit Louis-Ezéchias Pouchet en Angleterre, en octobre 1787, nous donne lieu de croire qu'il y coopéra. C'est déjà un assez beau titre de gloire pour que nous soyons heureux de le retenir.

Plus tard, M. Pouchet publia des *Etudes graphiques des nouveaux poids et mesures et monnaies de la République française*, ouvrage qui mérita l'approbation de la Commission des Poids et Mesures et du Bureau de

(1) Son voyage eut lieu en octobre 1787. (*Voir* son Traité, p. 79.)

Consultation des Arts et Métiers, et valut à son auteur, le 24 prairial an III, une somme de 3,000 liv., décernée à titre de récompense nationale; en l'an V, il fit paraître sa *Métrologie terrestre*, ou tableau des nouveaux poids, mesures et monnaies de France.

Enfin, ce fut en l'an X, à la suite de l'exposition des produits de l'industrie, que ses mérites industriels furent solennellement proclamés et récompensés par l'Octroi d'une *médaille d'or* de première classe.

C'est là un titre justement précieux pour la famille, et nous nous y associons avec un légitime orgueil pour la part qui en rejaillit sur la société.

Voici les termes dans lesquels cette récompense exceptionnelle, la seule qui à cette exposition ait été décernée aux machines à filer le coton (1), était motivée :

« Pouchet (Louis-E.), de Rouen : *il n'a cessé depuis* « 1786 *de s'occuper de l'établissement des filatures de* « *coton*. Il a imaginé récemment de diviser le système « d'Arkwright en petites machines qui n'occupent pas « plus de place qu'un rouet commun. Ces machines « ont l'avantage de convenir aux plus petits emplacements; elles peuvent être manœuvrées par une « personne isolée et donnent la facilité d'allier les soins « domestiques aux travaux d'une filature vingt-quatre « fois plus productive que celle des rouets ordinaires; « elles n'exigent qu'un apprentissage de deux heures, « tandis que les rouets ordinaires demandent trois « mois, circonstance qui en rend l'introduction facile « dans les maisons de détention. »

(1) M. Pouchet observe avec raison que la médaille décernée à Richard Lenoir le fut seulement pour *cotonnades*.

Et l'on sait en effet que, tournant son attention vers ce but moralisateur, Louis-Ezéchias Pouchet « avait « conçu le projet d'un établissement de filature dans « la maison de réclusion à Rouen, dans le dessein d'ar- « racher les détenus à une honteuse et pernicieuse « oisiveté. »

Nous adhérons sans réserve aux éloges que cette pensée obtenait de M. Le Carpentier : « L'industrie « et l'émulation ne tardèrent pas à s'introduire dans « cet asile du malheur et y firent succéder l'abondance « à la misère, et le produit de la journée des détenus « se monta jusqu'à 30 sols et au-dessus, au lieu de 7 à « 8 sols qu'elle leur valait auparavant. Je laisse à « penser combien ce changement opéré par notre phi- « lanthrope dut causer de satisfaction parmi ces mal- « heureux (1). »

Deux ans plus tard (3 pluviôse an XII), Louis-Ezéchias Pouchet, poursuivant des améliorations mécaniques qui étaient désormais le but de sa vie, prenait un brevet d'invention « pour moyens propres à perfec- « tionner les machines à filer le coton. ».

Voici comment lui-même s'exprime et les décrit :

« La médaille d'or que j'ai obtenue en l'an X, *pour « avoir perfectionné* les machines à filer le coton d'après « le système de M. Arkwright, et le grand nombre de « machines qui ont été construites et que l'on continue « de construire suivant son système, ne laissent aucun « doute sur sa bonté, et je viens d'y ajouter une per- « fection qui me paraît de nature à le faire adopter de « préférence à tout autre.

(1) Notice nécrolog. lue à l'Athénée des Arts le 19 octobre 1807.

« ..... Pour réunir les avantages de ces différentes
« constructions et pour approprier mon système aux
« plus grands comme aux plus petits établissements,
« j'ai imaginé d'*étager* mes broches... Ce principe de
« l'*étagement* des broches étant une fois connu, rien
« n'empêche d'en porter le nombre au-dessus de deux,
« ce qui pourrait se faire de plusieurs manières... (1). »

Ces documents nous semblent suffire pour bien fixer le rôle qui appartient à Louis-Ezéchias Pouchet dans la transformation que subit, à la fin du siècle dernier, la filature de coton. Il contribua à l'importation des métiers anglais; il fut associé activement pour la partie mécanique, au premier grand établissement industriel de ce genre fondé par Alexandre de Fontenay; plus tard il perfectionna les métiers d'Arkwright, il les mobilisa pour ainsi dire, il conçut le principe de l'étagement des broches, et ses métiers, répandus sur une large échelle dans notre province, accélérèrent les progrès qu'y fit l'industrie cotonnière; ces titres sont certains, ils sont antérieurs à ceux que l'on prête à Richard Lenoir, qui n'en a pas besoin, et si l'on veut examiner de près les droits de ce dernier, nul ne lui contestera celui de grand manufacturier, mais on sera fondé à lui dénier celui de créateur en France de la filature mécanique du coton. Nous revendiquons pour notre province une antériorité bien constatée; avant le nom de Richard Lenoir, nous mettrons ceux d'Holker, de Brisout de Barneville et d'Alexandre de Fontenay, et si nous avions en terminant un vœu à former, ce serait que, pour mettre fin à des discussions

(1) Pièce communiquée par M. Pouchet.

tant de fois engagées, et sur la solution desquelles l'avenir tendra toujours à répandre l'obscurité, un tableau fût placé dans notre Musée industriel, où seraient inscrits les noms de nos compatriotes à qui appartient l'honneur d'avoir développé l'essor de l'industrie normande. J'y réclamerais une place pour ceux dont j'ai cité les noms, avec une mention sommaire de leurs titres; et je demanderais encore qu'à côté d'Holker, de Brisout de Barneville, d'Alexandre de Fontenay figurât à son rang Louis-Ezéchias Pouchet, notre ancien collègue.

Une telle résolution, Messieurs, serait le complément nécessaire du Musée que vous avez conçu; elle constituerait un encouragement précieux pour nos grands industriels d'aujourd'hui, qui ambitionneraient l'honneur de figurer un jour sur un pareil tableau; pour ces hommes d'élite du passé dont les services échapperaient ainsi à un oubli immérité, elle serait la justice de l'histoire, et pour nous, Messieurs, l'acquit d'une dette que nous ne pouvons renier sans manquer à nos traditions.

Suit le tableau :

(C. 158.)

GÉNÉRALITÉS

Année 1772.

Etat du nombre de pièces d'étoffes de coton dans les manufactures royales et autres le courant de 1772 avec la

LIEUX de FABRIQUE.	DÉNOMINATION des ÉTOFFES.	LARGEUR des ÉTOFFES.	LONGUEUR des ÉTOFFES
Manufacture royale de Saint-Sever, à Rouen..	Velours tout coton...	7/16	24 aunes
	— soie et coton.	id.	id.
	— cannelés....	id.	id.
	Silkgens	id.	id.
	Draps de coton.....	id.	id.
Le sieur Adam, passementier à Rouen.	Velours tout coton...	7/16	24 aunes
	— cannelés. ...	id.	id.
Manufacture de M. Davoust à Rouen....	Sangles doubles.....		24 aunes
	Surfaix............		id.
	Faux siéges de selles.		id.
	Ceintures tout fil. ...		id.
Manufacture de la veuve Langlois, à Rouen....	Draps de coton......	3/4	32 aunes
	Peluches de coton...	id.	30 —
	Molletons de coton...	id.	25 —
	Couvertures de coton.		
Manufactures royales.. de Vernon.	Velours tout coton ..	7/16	24 aunes
	— cannelés. ...	id.	id.
Manufactures royales.. d'Evreux ..	Velours tout coton. .	7/16	24 aunes
	— cannelés. ...	id.	id.
Manufacture du sieur Poucher, à Bolbec........	Velours tout coton...	7/16	24 aunes
	— cannelés ...	id.	id.

Augmentation dans l'année 1772 par compensation

DE ROUEN.

et autres marchandises étrangères fabriquées établies dans cette généralité pendant comparaison sur l'année 1771.

PRIX de L'AUNE.	PRIX des PIÈCES l'une dans l'autre	PIÈCES en 1772.	VALEUR des PIÈCES en 1772.	PIÈCES en 1771.	VALEUR des PIÈCES en 1771.
₶ ʃ	₶ ʃ		₶		₶
13 —	312 —	943	294,216	849	264,488
14 —	336 —	—	—	1	336
7 —	168 —	812	136,416	529	88,872
16 10	156 —	20	3,120	10	1,560
4 10	108 —	12	1,296	3	324
13 —	312 —	70	21,840	20	6,240
7 —	168 —	150	25,200	—	—
1 10	36 —	58	2,088	122	3,392
1 10	36 —	49	1,764	130	4,630
— 16	19 4	20	384	12	230
1 5	30 —	33	990	21	630
5 5	168 —	2	336	4	540
7 —	210 —	2	420	8	1,680
4 10	112 10	2	225	4	504
—	30 —	8	240	50	1,500
13 —	312 —	894	278,928	834	200,208
7 —	168 —	591	99,928	731	122,808
13 —	312 —	975	304,200	878	273,836
7 —	168 —	904	151,872	914	153,552
13 —	312 —	90	28,080	150	46,800
7 —	168 —	10	1,680	—	—
	TOTAUX..	5,645	1,352,583	5,270	1,233,580
avec celle de 177....		375	119,002 12		

OBSERVATIONS.

On voit par cet état une augmentation de 375 pièces, et en argent de 119,002 l. 12 s. par comparaison avec l'année 1771. Cette augmentation tombe sur la manufacture royale des velours de coton de Saint-Sever à Rouen, qui a fabriqué 94 pièces de velours pleins et 283 pièces de velours cannelés de plus que l'année d'auparavant. Cette manufacture se soutient toujours avec avantage; elle entretient actuellement 180 métiers battants et occupe environ 1,500 fileuses dans les faubourgs et banlieue de Rouen. Les entrepreneurs avaient envoyé en Espagne quelques pièces de velours de coton qui y ont été goûtés, mais la prohibition qui est venue peu après de nos étoffes de coton dans ce royaume a fermé ce nouveau débouché, et a fait tort aux autres étoffes en coton qui se fabriquent dans cette généralité.

Le sieur Adam, maître passementier à Rouen, commence à étendre sa fabrique de velours; il espère encore l'augmenter cette année. Ses velours sont également bien pour la qualité et la teinture.

Ce que M. Davoust fait fabriquer à Rouen est peu considérable et a été encore moindre que dans l'année 1771. Il dit qu'on fabrique actuellement à Paris des ceintures et sangles comme les siennes. Il lui reste encore pour 12,000 l. des couvertures de coton qu'il faisait autrefois, et ne compte plus reprendre cette branche de commerce.

Les petites étoffes que la veuve Langlois fait fabriquer à Rouen sont de peu de conséquence, et un bien faible objet de commerce, comme l'on voit. Cette veuve, qui est mal dans ses affaires, ne peut remonter sa fabrique et on n'espère point qu'elle puisse se relever.

La manufacture royale de velours de coton établie à Vernon et à Evreux se soutient toujours bien. A la forme, un objet de commerce très considérable qui fait beaucoup de bien dans ces deux endroits, principalement à Evreux, qui est aujourd'hui le chef lieu de cet établissement, les soins que Riquier donne à la manufacture des coutils, façon de Bruxelles, qu'il a relevée, ne lui font point négliger ceux qui sont nécessaires à celle des velours.

La manufacture des velours de coton du sieur Pouchet, à Bolbec, est toujours peu considérable; il a même fabriqué moins que l'année dernière, mais il compte étendre un peu sa fabrique cette année, ayant pris avec lui une société. Il a aussi commencé à faire quelques pièces de velours cannelés.

A Rouen, ce 24 avril 1773.

Goy.

DES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

DE CONSOMMATION,

PAR M. DECAENS.

> Le bon marchand est celui qui achète trois francs ce qui en vaut six, et qui vend six francs ce qui en vaut trois. (*Aphorisme.*)

« Notre corps, a dit Platon, s'altère par le repos et « l'inaction et se conserve principalement par l'exercice « et le mouvement; pour l'âme, comme pour le corps, « le repos est un mal. »

J'avais besoin, Messieurs, d'une telle autorité, pour présenter à vos efforts l'exécution des projets dont je viens vous entretenir; je ne me dissimule pas, et je ne vous dissimulerai pas non plus les obstacles et les difficultés de toutes sortes qui viendront vous assaillir, si, prenant en main l'objet de cette étude, vous vous déterminez

à en approfondir la mise en marche et surtout à en tenter la réalisation. « Mais dans les choses difficiles.
« disait Bacon, il ne faut pas s'attendre à semer et à
« recueillir tout à la fois, il faut travailler à faire mûrir
« pour moissonner un jour. »

Je pourrais, sans pouvoir être taxé de fausse modestie, réclamer votre indulgence pour ma faiblesse devant la grandeur du sujet; mais je préfère, pour ne pas abuser de vos moments mettre à profit ce conseil de M. de Tocqueville : « Il y a quelque chose de plus modeste
« que de parler de soi modestement, c'est de n'en pas
« parler du tout. » Ainsi ferai-je.

« La plupart des hommes vivent à côté de la misère
« sans la voir (a dit M. J. Simon), et il est malheu-
« reusement plus facile de leur montrer le mal que de
« leur enseigner le remède. C'est une grande illusion
« de croire qu'avec un article de loi ou quelques
« combinaisons économiques nouvelles, on va trans-
« former tout à coup une société malade ou guérir la
« plaie saignante du paupérisme; nous avons vu naître
« et périr bien des théories qui devaient sauver le monde
« et qui n'ont abouti qu'à le troubler un peu plus
« profondément: ce n'est pas une raison pour désespérer;
« sans avoir la prétention d'innover en matière de
« bienfaisance, on peut suivre à la trace ceux qui ont
« aimé l'humanité et qui l'ont secourue, profiter à la fois
« de leurs erreurs et de leurs exemples, et, dans cette
« humble mesure, avec beaucoup de zèle, un peu de
« bon sens et de patientes études, faire modestement
« quelque bien. »

Aussi, laissant de côté toutes les élucubrations des socialistes et communistes, ces malfaiteurs intellectuels,

comme les appelait M. Guizot, utopistes qui certainement n'ont servi en faussant le sens moral du peuple qu'à augmenter ce paupérisme qu'ils prétendaient faire disparaître, venons-nous vous entretenir des associations ouvrières de consommation, institution qui n'est pas, nous en convenons, un moyen d'abolir la misère; il y aura toujours des pauvres parmi nous, et quelque perfectionnées que deviennent les institutions des Etats, la misère, triste, mais éternelle vérité, existe et existera toujours; mais il est du devoir de tout homme de cœur d'employer toutes les forces de son intelligence, toutes les aspirations de son âme, à restreindre au moins par des palliatifs les navrants résultats de la désolante position de nos frères pauvres.

Je ne viens pas ici proposer le remède dont je désire vous entretenir, comme une conception, devant avant toutes, amoindrir cette misère dont nous gémissons; j'avoue moi-même que l'habitude de la vie de famille, les bienfaits d'une éducation plus développée et le retour de l'ouvrier à des habitudes morales et religieuses, voilà le rêve de l'espoir de ceux qui lui portent l'intérêt le plus vif.

Mais il ne faut pas se dissimuler que la faim est mauvaise conseillère;

Ventre affamé n'a pas d'oreille,

a dit le fabuliste, et que c'est dans une alimentation à bon marché que l'ouvrier puise des forces et par là assure la subsistance de sa famille. Il nous a donc semblé que cette question de l'alimentation à bon marché offrait à

ceux pour lesquels le pauvre est un frère malheureux une étude intéressante.

Eloignant encore les horizons de notre projet, nous voudrions donner à l'ouvrier, moyennant les prix les plus modiques, des vêtements pour le couvrir, des outils pour son travail, des remèdes dans ses maladies, et enfin, le succès couronnant nos efforts, du travail pendant ses chômages, une maison pour le loger, et dans sa vieillesse un asile.

Dans le langage du commerce, le mot profit est synonyme de bénéfice ; il désigne, dans une entreprise quelconque, l'excédant de produit qui reste lorsque l'on a payé tous les frais de production. Dans ce sens, le profit n'est autre chose que le produit net. Dans le langage de l'économie politique, ce terme reçoit des acceptions diverses : ainsi, tantôt on entend par profit la part que chaque producteur retire de la valeur du produit créé en échange de la part qu'il a prise lui-même à la création de ce produit ; dans ce cas, il est synonyme de revenu ; tantôt il sert à désigner seulement le revenu du capitaliste ou la rétribution totale afférente au capital ; tantôt on l'applique exclusivement à cette partie de rétribution de capital qui excède l'intérêt ou le loyer, et qui est la rémunération du risque ainsi que du travail du capitaliste, dans le cas où ce dernier concourt personnellement à la production ; tantôt, enfin, on le réserve à cette autre partie de rétribution qui rémunère le risque de l'entrepreneur qui dirige une production et en a toute la responsabilité.

Laissant de côté ces distinctions de l'économiste et prenant le mot profit dans le sens sous lequel l'entend le commerce, nous disons que le profit qui constitue

le bénéfice du capital dans une œuvre de production quelconque, consiste dans la différence qui existe entre la valeur échangeable du produit obtenu et les frais de production de ce même produit.

Sans contester en rien la légitimité du profit considéré dans cette acception, profit que la concurrence sait souvent retenir dans des limites raisonnables, nous devons dire cependant que la compétition de deux ou plusieurs individus à aspirer au même avantage et à s'efforcer à l'envi de l'obtenir, n'a pas un résultat si immédiat que le consommateur n'ait pas à souffrir de cette constante recherche de l'homme à améliorer continuellement et sans relâche sa position, et de ces millions d'efforts individuels où chacun n'a en vue que sa personne et point du tout le bien général.

Nous ne devons cependant pas trop attaquer ces aspirations de chaque instant; car si, dans leur cause primordiale, nous trouvons trop souvent un vil intérêt et un amour effréné des richesses et des honneurs, il ne faut pas oublier que c'est le point de départ des progrès accomplis dans l'industrie moderne, progrès qui ont eux-mêmes, tout en augmentant les profits, diminué le prix de bien des objets de consommation. C'est en effet la concurrence qui s'établit entre les producteurs, quelle que soit la nature de leur fabrication, qui les oblige à appliquer constamment leur intelligence et leurs efforts à perfectionner leurs produits et à les faire à moins de frais, ce qui est aussi un perfectionnement.

« Tous, » dit Coquelin, « s'ingénient à qui mieux « mieux à simplifier le travail, à améliorer les mé- « thodes, à perfectionner les procédés connus et à in- « venter des procédés nouveaux. Celui-ci invente une

« machine qui doit abréger le travail et diminuer les
« frais de production; celui-là une combinaison chi-
« mique qui doit améliorer la qualité de ses produits;
« un troisième une nouvelle forme de la division du
« travail qui doit en simplifier le jeu; un quatrième
« une marche plus expéditive ou plus heureuse pour le
« transport et la distribution des produits, etc. C'est à
« qui surpassera ses rivaux par l'abondance et la fécon-
« dité de ses innovations. »

Mais, hélas! dans toutes ses magnifiques et économiques transformations de la production, qu'arrive-t-il? l'individualité même de l'ouvrier se trouve inévitablement froissée dans l'intérêt de la généralité. Par suite, en effet, de cette course effrénée vers l'abaissement des frais de production, l'ouvrier a lui-même à subir dans ses salaires les conséquences de cette perpétuelle recherche du producteur à fabriquer à bon marché.

Il faut aussi avouer que le paupérisme ne saurait diminuer sous l'influence des mauvais instincts dont est imprégnée une grande partie de la classe pauvre, et même celle qu'un travail opiniâtre peut faire nommer la noble classe laborieuse, instincts de haine contre la propriété et l'autorité, instincts de mépris contre la famille et la religion : le seul instinct, nous devons le dire, qui domine, est celui des passions brutales et grossières, auxquelles le manque d'éducation n'impose aucun frein; et cependant, est-il possible de voir froidement ce noble sang d'un pays, la caste des travailleurs, effeuiller sa vie dans des haines sans causes et dans l'assouvissement de toutes les passions qui peuvent étreindre l'homme, et en particulier l'ivrognerie et la dépravation des mœurs?

A la rescousse donc, comme disaient nos ancêtres, combattons les préjugés de ces hommes que la misère devait presque inévitablement égarer ; et, par nos soins et notre dévoûment tout désintéressés, montrons-leur que, lorsque leurs malheurs nous imposent la compassion et sollicitent notre aide, c'est la charité et la vraie fraternité qui nous pressent et non point la peur qui nous aiguillonne : la peur, en effet, n'est-ce pas là le mobile auquel la majorité des ouvriers a attribué les résultats de cette magnifique souscription qui remplit, au commencement de la crise que nous traversons, les colonnes des journaux ? Montrons-lui donc, par notre spontanéité, son erreur, et, avec des vertus antiques, faisons une société nouvelle, comme il a été si bien dit dans une respectable enceinte. « Il n'y a pas de remède héroïque contre la misère, » a dit M. Jules Simon, celui que nous vous proposons ne l'est même pas.

La concurrence, avons-nous dit, ne réussit pas toujours à abaisser le prix des denrées alimentaires ; elle peut réduire les bénéfices des vendeurs, elle peut grever le commerce de détail de frais généraux sans profit, elle peut, par la multiplicité des magasins et la division de la clientèle, qui en est la conséquence, réduire à un état voisin de la misère tout ce petit négoce qui se trouve en rapport direct avec le consommateur; mais il faut dire aussi que, bien souvent, elle pousse le commerçant peu scrupuleux à chercher à compenser sa triste position par des fraudes coupables et la mise en circulation de denrées des plus pitoyables qualités.

Ne soupçonnons cependant même pas la bonne foi du vendeur ; personne n'ignore combien la série d'in-

termédiaires qui sépare le producteur du consommateur augmente le prix de tous les achats, aliments, combustibles, vêtements, éclairage, etc. Sans entrer dans des détails trop circonstanciés, nous ne pouvons passer sous silence les bénéfices réalisés par les boulangers, bouchers, épiciers, marchands de vêtements, de bois, de charbon, etc. Non que je reproche aux commerçants divers que je viens de citer les justes profits, fruits de leur travail : *Nudus in nuda humo.* « Nu sur une terre nue », a dit Pline, tel est l'état dans lequel Dieu a jeté l'homme sur la terre ; or, il est bien de toute équité que le travail intelligent et opiniâtre, que des facultés variées et puissantes ont dirigé dans des sens divers, parvienne à faire succéder à sa misère native le bien-être acquis de la civilisation. Mais aussi, est-il juste que celui qui, d'un soleil à un autre soleil, arrose la terre de ses sueurs, soit trop souvent obligé d'implorer les secours compatissants de ceux que les ronces du chemin n'ont pu empêcher d'atteindre le faîte du succès, quand il a le droit et le pouvoir d'aider à son ascension par les moyens que lui procureront les facilités du commerce? Ainsi, ne prenant que deux ou trois exemples, il me sera facile de vous montrer la source d'un légitime profit pour l'ouvrier.

Tout boucher trouvera pour 1 fr. 40 le kilog. un bœuf d'excellente boucherie. Supposons une vache de 350 kilog., elle lui coûtera donc 490 fr.; ajoutons-y 30 fr. de droits d'octroi, ce qui la portera à 520 fr. Il en vendra la viande à sa clientèle au prix de 1 fr. 70, soit 595 fr. Si à cette somme l'on ajoute 60 fr. de suif et 25 fr. de cuir, nous arrivons à un total de 680 fr.;

d'où, bénéfice net, 160 fr. par tête de bœuf. Pourquoi l'ouvrier ne bénéficierait-il pas du profit du boucher?

Je ne puis ici m'empêcher de vous raconter une petite anecdote sur l'écart considérable constaté entre le prix de la viande sur pied par le cultivateur et le prix de la vente à l'étal par le boucher.

M. Moll, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, racontait, il y a un ou deux ans, l'histoire d'une petite vache bretonne qu'il avait achetée 52 fr. et qui offrait tous les signes auxquels Guénon reconnaissait une excellente laitière. Malheureusement, cette vache était méchante, difficile à traire, et deux trayons sur quatre fonctionnaient seuls. M. Moll se décida à la vendre. Quand elle eut acquis un certain degré d'engraissement, il la proposa à son boucher, qui lui en offrit 46 fr.; un second boucher en donna 44 fr., ce qui était très naturel.

Le propriétaire se décida à faire abattre sa vache chez lui. L'abattage donna 116 kilog. de viande nette, qui, calculés à 80 c. le kilog. (le prix que le boucher de campagne vendait sa viande), donna 92 fr. 80. La peau, le suif, les abats rouges et blancs furent vendus 20 fr., ce qui produisit, pour M. Moll, une somme totale de 112 fr. 80, au lieu de 46 et même 44 fr. qu'on lui offrait. Bénéfice net, 66 fr. 80 au moins.

M. Moll ne tirait de ce fait aucune conclusion : nous ferons comme lui.

Passant à un autre exemple, l'huile épurée coûte à l'épicier 1 fr. 05 et au consommateur 1 fr. 50; la chandelle, 1 fr. 15 au premier et 1 fr. 40 au second; le savon, 75 c. à l'un et 1 fr. à l'autre; pour l'huile d'olive, la différence est encore plus grande, de 2 fr. à 3 fr.

Pourquoi l'ouvrier ne bénéficierait-il pas des profits de l'épicier?

Enfin, la nourriture presqu'exclusive de l'ouvrier, la pomme de terre, à quel prix l'achète-t-il? 10 c. au moins le litre, c'est-à-dire à raison de 10 fr. l'hectolitre, quand au vendeur elle ne coûte que 3 fr. 50.

Et ainsi de suite chez tous ses fournisseurs; et encore, dois-je dire, les prix que je viens d'indiquer, tant d'un côté que de l'autre, sont, pour les vendeurs, les prix avoués, cotés, et, pour les acheteurs et les consommateurs, ceux qui sont accordés aux grosses et bonnes bourses; mais les petites et les mauvaises, la cherté est bien plus grande encore pour elles.

Enfin, et c'est là le plus fâcheux, l'ouvrier endetté ou seulement arriéré achète à crédit. Dès lors, il ne s'appartient plus, il dépend de ses fournisseurs, devenus ses créanciers. Pour lui, plus de liberté; il ne peut plus discuter avec eux le prix et la quantité des denrées qu'il achète; il est obligé de passer sous les fourches caudines de ces tyrans. Mais supposons un ouvrier aisé, un débitant consciencieux, des prix modérés, quelle différence encore entre tout ce qui lui est utile, acheté au détail ou en gros!

C'est sous cette inspiration qu'ont été créées les associations ouvrières de consommation.

Association! voilà un mot contre lequel s'élèvent de nombreux préjugés, et, ce qui est plus fâcheux encore, des objections consciencieuses, mais pas assez réfléchies. Les hommes d'Etat qui jugèrent, il y a quinze ans, l'association avec le parti pris de la trouver mauvaise, l'ont condamnée sans appel, et depuis quinze ans cependant, les faits ont protesté contre la condamna-

tion prononcée par les coryphées des vieilles idées. Il est démontré aujourd'hui que l'association forcée, imposée par la loi, est une chose détestable, mais aussi que rien de grand ne peut être accompli sans l'association volontaire. « Là où les efforts individuels seraient « impuissants, disait encore M. Béhic dans un document récent, l'association, conçue et pratiquée sur « de larges bases, aurait des chances certaines de « triompher. » C'est l'association des capitaux qui a produit toutes les vastes entreprises de l'industrie moderne. Si les capitaux s'associent, pourquoi les travailleurs ne s'associeraient-ils pas?

Un ouvrier isolé et pauvre n'a aucune puissance, aucun crédit : *væ soli*, malheur à l'homme seul, avait dit le Christ. Beaucoup d'ouvriers pauvres, liés solidairement, ont un crédit plus étendu qu'un millionnaire isolé.

En 1857, durant la grande crise qui fit crouler tant de fortes et riches maisons de Hambourg, la Société de Crédit de cette ville, pauvre, mais nombreuse, était obligée de refuser l'argent qu'on lui offrait, faute de savoir où le placer sûrement, tandis qu'au même moment, les plus riches, mais isolés, ne trouvaient pas à emprunter pour sortir d'embarras. Magnifique rectification du proverbe : « On ne prête qu'aux riches ! »

« Le fort, a dit M. Troplong, n'accepte pas de « société. » Eh! Messieurs, qu'est-ce que le fort aujourd'hui? que pèsent les grandes fortunes dans le creusement des canaux reliant nos fleuves et nos ports, dans l'établissement de chemins de fer, s'étendant de Bayonne à Dunkerque, de Marseille au Havre, de Nantes à Strasbourg? Où en seraient ces travaux de

géants avec le seul concours des rois de la finance? Le véritable fort, c'est celui qui, s'emparant du formidable levier de l'association, parvient à le diriger à son profit, et par là centuple sa puissance. Qui pourrait refuser à l'ouvrier le droit et le pouvoir d'être le moteur de ce levier?

Dans l'hiver de 1844, quelques tisserands de Rochdale, petite ville située à quelques lieues de Manchester et livrée presque tout entière à l'industrie de la laine et du coton, se réunirent pour acheter un sac de farine qu'ils se revendirent entre eux à prix coûtant, et ils gardèrent ainsi par devers eux le bénéfice que fait ordinairement le marchand intermédiaire: la cotisation qu'ils s'imposaient pour cette opération était de trois pences (31 centimes) par semaine. Telle est l'origine de la célèbre Société de consommation qui prit le nom d'*Equitables Pionniers de Rochdale :* Quiconque voudra approfondir tout ce qui se rattache aux sociétés de consommation devra toujours tourner ses premiers regards vers cette œuvre anglaise, réalisation de certaines idées de Robert Owen sur l'association.

Dès 1844, le but de la Société était établi par les déclarations suivantes spécifiant le programme de l'entreprise :

« Etablissement d'un magasin pour la vente des provisions et des vêtements;

« Construction et achats de maisons où pourront résider les membres désireux d'améliorer leur condition domestique et sociale;

« Fabrication des articles que désignera la Société, afin de procurer de l'ouvrage à ceux de ses membres

qui seraient sans emploi, ou souffriraient d'une trop grande réduction dans leurs salaires ;

« Afin de mieux assurer le bien-être et la sécurité des membres, achat ou location de terres destinées à être cultivées par les bras inoccupés. »

Les Equitables Pionniers, on le voit, ne bornaient pas leurs projets dans des limites restreintes : malgré la minimité de leurs ressources, l'étendue de leurs aspirations était vaste et leur programme gigantesque, car ils ajoutaient :

« Aussitôt que faire se pourra, la Société s'occupera d'organiser la production, la distribution du travail, l'éducation, le gouvernement, ou, en d'autres termes, de fonder une colonie intérieure, unie d'intérêt, se suffisant à elle-même et d'aider d'autres Sociétés a créer de semblables colonies. »

Il est juste de dire que les millions nécessaires à la réalisation de cet immense programme se réduisaient à cette époque à quelques schillings : aussi est-il impossible de dire ce qu'il a fallu d'énergie, de courage et de persévérance aux Pionniers de Rochdale pour ne pas abandonner la lutte qu'engagèrent contre eux ceux dont cette loyale concurrence menaçait les intérêts? Le *Magasin*, tel était le nom que l'on donna à l'espèce de trou obscur où chacun des associés, à tour de rôle, venait, le samedi soir, à la lueur d'une chandelle fumeuse, vendre à ses coassociés leur petite provision de sel, de beurre, de farine et de gruau d'avoine, le Magasin, dis-je, eut à supporter des assauts de toute sortes ; ventes au-dessous du cours, actions judiciaires, sarcasmes, défections ; mais les hardis pionniers poursuivaient impassiblement leur route. Chaque étape

n'était-elle pas un triomphe, chaque pas en avant une victoire ? N'avaient-ils pas la foi qui fait la réussite ?

Sans entrer dans la description de l'organisation de la Société, nous devons indiquer cependant les résultats de cette association dont nous avons vu les humbles commencements, mais les immenses projets.

Quatre mille associés, un capital de plus d'un million de francs, seize magasins pour la boucherie, l'épicerie, la draperie, les vêtements, la chaussure, etc., bibliothèque, écoles, salles immenses où d'éminentes illustrations de toutes sortes, économistes, littérateurs, voyageurs, hommes de science, de politique même, viennent faire de ces lectures publiques dont l'acclimatation éprouve tant de difficultés en France. Les Pionniers de Rochdale, connus vous le voyez, n'oubliaient pas que l'homme ne se nourrit pas seulement de pain, et que les nobles facultés dont la Providence l'a doué sont destinées à recevoir un développement qui permette à sa pensée de s'entr'ouvir et de mûrir, ainsi qu'à son jugement de se former, et qui, en le faisant vivre de la vie de l'esprit, l'arrache au goût des choses basses vers lesquelles le portent les misères de sa nature.

Enfin, inaugurant entre eux une nouvelle espèce d'association, les Pionniers établirent un moulin ; puis, comme annexe, la *Rochdale manufacturing cooperative society* fonde la *manufacture*, immense filature de coton dont la crise actuelle a malheureusement paralysé la marche.

En 1863, 381 associations coopératives de ce genre ont envoyé au *Cooperative directory*, moniteur de ces sortes de sociétés, leurs rapports annuels, desquels il résulte

que les 108,588 membres qui les composaient à cette époque avaient, sur un chiffre d'affaires de près de 66 millions, profité de 5,340,000 fr. de bénéfices.

Les nations continentales sont au reste entrées largement dans cette voie.

70 Associations de consommation fonctionnent en Allemagne : celle de Hambourg, entre autres, compte plus de 4,000 membres.

A Milan, une société de ce genre s'est fondée il y a trois ans, qui possède actuellement plus de 200,000 fr.; elle a des fours pour la cuisson du pain, une grande maison à elle, tout le personnel et ses appareils, chevaux, voitures nécessaires pour son service.

Mantoue et Vérone suivent cet exemple.

D'après son rapport sur l'exercice 1863, la Société de consommation de Zurich a eu un mouvement de 2 millions de francs. La boulangerie y a livré 1,161,000 pains au prix de 206,974 fr., donnant un produit net de 12,888 fr.; le bénéfice du magasin s'élève à 54,824 fr.; l'immeuble de l'Association est estimé près de 500,000 fr., et son portefeuille s'élevait, à l'inventaire, à plus de 20,000 fr. Ce sont de magnifiques résultats, employons les moyens.

La Société de consommation la plus complète qui existe en France est l'Association générale d'approvisionnement et de consommation de Paris, connue sous la raison sociale : *Poindron et Cᵉ*; sans suivre complètement ses statuts, on pourrait en extraire le plus saillant et l'approprier aux besoins du pays; car telle doit être la seule charte de ces sortes de sociétés.

Le but de la Société *Poindron et Cᵉ*, sans avoir ce caractère universel de la Société des Equitables Pionniers

de Rochdale, présente encore cependant une utilité manifeste.

« La Société a pour but, » dit l'article 6 des statuts : « 1° d'acheter et de recevoir en consignation tous produits ou marchandises et de les livrer directement à la consommation par l'entremise des stors qu'elle aura créés en mettant autant que possible le producteur en rapport direct avec le consommateur;

« 2° D'aider à la formation d'associations particulières de quartier, de communes ou de villes, pour la consommation et l'approvisionnement des habitants. »

« La Société, » dit en outre l'article suivant, « créera à Paris :

« 1° Un ou plusieurs magasins ou stors coopératifs, avec ou sans succursales, dans lesquels on vendra les marchandises aux membres de la Société et au public en général;

« 2° Elle créera ou aidera à créer, en opérant par voie de prêt, de subvention ou de commandite, des boulangeries, des meuneries, des boucheries, des buanderies coopératives et autres établissements d'utilité générale qui fonctionneront dans l'intérêt des associés. »

On voit, par l'examen attentif de ces deux articles, que l'idée mère de la Société de Rochdale plane sur cet exposé de l'institution; mais son mode de formation de fonds social diffère essentiellement. En effet, l'Association générale d'approvisionnement et de consommation est une vraie société commerciale en nom collectif, à l'égard du directeur-gérant, et en commandite simple, à l'égard de tous les autres associés.

Laissant de côté tous les articles des statuts qui n'ont

qu'un intérêt de détail, nous passerons en revue les plus importants.

« Nul, » dit l'article 9, « ne pourra être associé qu'à titre de commanditaire et avis favorable de la commission de contrôle.

« Les femmes seront admises dans l'Association au même titre et jouiront des mêmes droits que les hommes, en tant que la loi ne s'y oppose pas. »

Puis l'article 11 ajoute que la commandite restant toujours ouverte, le capital social, fixé d'abord aux 21,920 fr. fournis par les membres fondateurs, pourra être augmenté indéfiniment par de nouvelles souscriptions et par l'admission de nouveaux associés, au fur et à mesure du développement des affaires de la Société.

Art. 13. « Le chiffre des souscriptions est indéterminé, mais il ne pourra être moindre de 60 fr. »

Comme cette somme, relativement importante pour la classe laborieuse, serait difficilement réalisable par elle au moment de son entrée dans la Société, elle peut être versée par fraction et par mois.

L'article 14 détermine bien que « le titre du commanditaire ne pourra jamais être au porteur ni transmissible par voie d'endossement; » la forme au porteur donne une trop dangereuse facilité pour se défaire d'actions mal acquises, sans qu'on puisse suivre leurs traces dans les mains qui se les transmettent. Mais, comme la commandite reste toujours la propriété de l'associé, il est établi par les articles 17, 18 et 19 que les héritiers auront droit à être remboursés de son montant, ou, si la Société y consent, à succéder à l'associé décédé.

Passant, pour épargner votre attention, sur toute la partie des statuts qui a trait à l'administration de la Société, à la formation des conseils de gérance, des commissions de contrôle, des conseils judiciaires, des assemblées générales, des délégations, des révocations, etc., nous nous arrêterons seulement sur le mode de répartition des bénéfices de la commandite; cette simple énumération suffira pour vous montrer les rouages qui font mouvoir l'ensemble de la Société.

« Le produit net, » dit l'article 80, « déduction faite de toutes charges sociales, y compris l'intérêt à 5 % du capital de la commandite et celui des obligations précédemment émises, constituent les bénéfices.

« Ceux-ci seront divisés en 100 parts égales et ainsi réparties :

« 1° 60 parts distribuées aux consommateurs, membres de la Société, en bons de caisse transformables en obligations, au prorata de leur consommation dans l'année, ci 60

« 2° 20 parts pour le fonds de réserve. 20

« 3° 8 parts à la commandite et distribution à tous les ayant-droit au marc le franc de leur versement de commandite. 8

« 4° 10 parts à titre de gratification au directeur-gérant, aux employés de l'administration et à chacun d'eux proportionnellement à ses appointements. 10

« 5° 2 parts, également à titre de gratification, aux membres du conseil de gérance et de la commission de contrôle, proportionnellement au nombre de jetons possédés par chacun d'eux. » . 2

Suivent enfin des articles sur le fond de réserve, les

modifications aux statuts, la dissolution et la liquidation de la Société, les contestations, etc.

Comme on le voit, l'Association générale d'approvisionnement et de consommation diffère par son mode d'agir des Pionniers de Rochdale; les associés consommateurs sont de vrais actionnaires, et le résultat est toujours le même; seulement, au lieu de laisser profiter l'acheteur de quelques centimes par une vente au-dessous du cours, il lui revient à la fin de l'année, par cela seul qu'il a acheté dans le *magasin* (car ce nom peut être emprunté par ces émules des Pionniers de Rochdale), il lui revient, dis-je, sa part de bénéfices dans une opération commerciale, et les profits de l'épargne lui seront venus, non pas en dormant, mais en achetant.

L'épargne, Messieurs, voilà où il faut faire arriver l'ouvrier; c'est à force de l'intéresser à apporter chaque jour son sou, que vous l'arracherez à la misère et au dénûment; faites-en un capitaliste, un petit capitaliste, il est vrai; mais si petit qu'il soit, vous ne pouvez vous figurer ce que l'ouvrier acquerra par suite de l'épargne de dignité personnelle et de respect de lui-même; ayant été à même de me trouver à vivre au milieu d'ouvriers membres d'une société de secours mutuels, il me serait difficile d'exprimer le degré d'intérêt que chacun apporte à la prospérité de la Société à laquelle il appartient, l'importance que chacun s'empresse d'accorder aux moindres événements qui s'y agitent, enfin la fierté avec laquelle chaque membre remplit le mandat que lui confient les votes de ses co-associés.

Et pourtant, quelle différence entre cette société de

secours en cas de maladie, qui prive chaque jour l'ouvrier d'une somme qui lui serait certes bien utile, et peut-être pour un résultat négatif, à côté de ces Sociétés qui, quoi qu'il arrive, lui apportent des profits nécessairement et inévitablement certains, par suite de de la fixité de sa clientèle et de l'empressement que chaque sociétaire mettra à faire fructifier son affaire!

Ne croyez pas, Messieurs, que je vienne ici rabaisser une institution que chacun doit encourager; la Société de secours mutuels est une œuvre de prévoyance dont on ne saurait trop étendre les bienfaits; mais je suis persuadé que l'une ne peut faire tort à l'autre, et qu'au contraire, elles se complètent l'une par l'autre, en ce sens que la Société de consommation permettrait à un plus grand nombre d'ouvriers de s'affilier aux sociétés de secours mutuels en augmentant leur épargne.

Au Havre, une association générale d'approvisionnement et de consommation, établie au mois de septembre dernier, se développe rapidement: le chiffre des recettes dépassait généralement, il y a déjà quelque temps, 100 fr. par jour; les versements des actionnaires s'effectuaient d'une façon normale à un chiffre d'environ 100 fr. par semaine.

Les statuts, calqués en beaucoup de points sur ceux de la Société Poindron et Ce, donnent cependant davantage à l'élément intellectuel; ainsi 20 % des bénéfices sont réservés chaque année à aider à la création ou au développement de tout établissement ayant pour but d'éclairer l'intelligence, d'agrandir le sens moral et de donner à l'homme toute sa puissance de production, en aidant à créer ou à développer des bibliothèques, cours divers, établissements d'éducation, dans lesquels

on donnera l'instruction primaire, secondaire, supérieure, professionnelle.

Tout le monde a pu lire dernièrement, dans les journaux, qu'un certain nombre d'ouvriers de la Ciotat, employés dans les ateliers des Messageries impériales, pour se soustraire aux exigences des boulangers qui, malgré la notable diminution du prix des farines, n'ont pas changé celui du pain, se sont associés pour créer une boulangerie.

Par une subvention de 20 fr. chacun, payable par cotisations hebdomadaires de 2 fr. 50 c., ils ont pu réunir la somme nécessaire aux premiers frais d'installation. Dès le début, ils ont abaissé le prix du pain de 5 c. par kilogramme et ont annoncé qu'ils pourraient bientôt encore le réduire de 2 c., si le prix des farines n'augmente pas.

Pareils problèmes ont été résolus à Lille, Dunkerque, Vienne, Lyon, etc. Des consommateurs bien avisés, extrayons-nous du *Salut public* de cette dernière ville, voyant que les boulangers ne diminuaient pas le prix du pain, dans lequel ils trouvaient souvent des morceaux de fèves, de haricots, tout comme en temps de cherté de blé, se sont associés et ont fait construire des fours où ils peuvent faire cuire leur pain, moyennant 25 c. En outre, le boulanger représentant l'association dont nous parlons, vend le pain à 2 centimes au-dessous du prix ordinaire aux consommateurs non associés.

On a aussi créé par actions de 50 à 200 fr. des fonds d'épicerie, afin d'avoir de la bonne marchandise; tous les actionnaires ont un crédit ouvert jusqu'au prorata du montant de leur action : on nous cite un de ces

fonds où l'on vend près de 4 hectolitres de vin par jour, à porte-pot.

La Société alimentaire du quartier du Tapis, à Lyon, a pu livrer les marchandises à la consommation avec 10 % de réduction sur les cours ordinaires. Elle a adjoint à son commerce celui de la charcuterie, et déjà elle peut faire jouir sa clientèle d'une diminution de 20 centimes par kilog. Sur cet article, en cinq mois, les livraisons de la Société ont atteint le chiffre de 40,000 fr.

A la Flotte, dans l'Ile-de-Ré, une boulangerie sociétaire fonctionne depuis trois mois et compte plus de 100 membres qui paient le pain de 2 kilog. 5 de 15 à 20 centimes meilleur marché que dans les boulangeries.

A Nogent-le-Rotrou, une société d'alimentation et de consommation calquée sur la Société Poindron et Cie, de Paris, vient d'être fondée il y a un mois.

A Oran et Bouffarick, des institutions semblables sont en voie de formation.

La Compagnie des chemins de fer d'Orléans a établi, il y a quelques années, sur le principe de ces sociétés, une institution semblable dans l'intérêt de tous ceux de ses employés qui veulent bien s'en servir : elle a formé à Paris, Orléans, Tours et Bordeaux des magasins de denrées et de vêtements qui leur procurent une économie de 30, 50 et 80 %. Dès qu'un employé a besoin d'étoffes, de vêtements ou de denrées quelconque, il envoie au magasin le plus voisin son livret, sur lequel sont inscrites ses demandes; de suite l'objet par lui réclamé lui est envoyé avec son livret portant mention du prix et son compte en est débité : en 1862,

il a été ainsi vendu 950,000 fr. de denrées diverses et pour 300,000 fr. de vêtements ; or, les magasins supportent tous leurs frais, même leurs loyers et le transport des marchandises ; la Compagnie rentre dans tous ses débours.

Nous extrayons d'une brochure de M. Casimir Périer, sur les sociétés coopératives, des détails fort intéressants sur l'association alimentaire de Grenoble, fondée en 1851 en cette ville, sous les auspices de M. Frédéric Taulier.

L'artice 1er des statuts est ainsi conçu :

« L'association est une réunion de personnes, ayant le droit de venir acheter, au moyen de jetons acquis d'avance, les aliments préparés dans une cuisine commune, soit pour les emporter à leur domicile, soit pour les consommer dans des réfectoires mis à leur disposition. »

Tel est le but. Chaque associé, au moment où il s'inscrit, reçoit une carte nominative et paie pour l'année entière un franc ou deux francs, selon qu'il veut emporter des aliments à domicile ou les consommer dans l'établissement. Muni de sa carte, le souscripteur achète au fur et à mesure de ses besoins, et en telle quantité qu'il le souhaite, des jetons qui représentent les divers objets de consommation, aucun paiement ne pouvant se faire en argent. Cette sage disposition permet à quiconque craint de ne pas résister aux tentations qui peuvent l'assaillir, d'assurer la subsistance de la famille et la sienne propre, en faisant emploi de son salaire au moment où il vient de le recevoir pour acheter des jetons. Les associés échangent leurs jetons, à l'heure du repas, contre les mets préparés pour la journée, de sept à neuf

heures du matin, de onze heures à deux heures, de six à huit heures et demie du soir. Cet échange a lieu au guichet extérieur pour les aliments à emporter, au guichet intérieur pour les aliments à consommer dans le réfectoire, où les associés seuls sont admis. Les prix ont été ainsi fixés :

1° Soupe (un litre)	10 c.
2° Viande environ 130 grammes, ou 200 grammes de poisson cuit et apprêté . .	20 c.
3° Légumes (une large portion)	10 c.
4° Vin (1/4 de litre)	7 c. 1/2.
5° Pain (132 grammes environ)	5 c.
6° Dessert (fromages, fruit cru ou cuit) .	10 c.

Les jours maigres, il est préparé des aliments maigres pour ceux qui en désirent, la liste des mets du jour est affichée près des guichets. Chacun peut consommer autant de portions qu'il veut, ou partager chaque portion avec d'autres convives : le maximum de la consommation du vin est fixé à un litre par personne et par repas; le consommateur va chercher lui-même les mets au guichet et les rapporte sur la table, où il trouve sel, poivre, carafe, et autres condiments et ustensiles. Les garçons de salles desservent et nettoient; la propreté la plus extrême règne dans l'établissement; une salle est destinée aux hommes, une autre est réservée aux familles et aux femmes seules. Il est défendu de fumer, de jouer à quelque jeu que ce soit, de chanter, d'engager des discussions politiques ou religieuses, d'apporter aucun journal ou brochure politique.

L'article 14 des statuts donne aux commissaires de service le droit d'exclure des salles tout associé qui trouble l'ordre de quelque manière que ce soit; cet

associé peut en outre être déclaré déchu de son titre par délibération de la Commission.

Cette Commission, composée d'un président, un vice-président, un secrétaire et douze administrateurs, dirige l'association; elle est élue en assemblée générale, à la majorité relative; toutes les fonctions en sont gratuites. Les employés appointés se composent d'un commissaire général, un économe, un agent comptable, un cuisinier, un aide de cuisine, un concierge, un ou deux employés subalternes; la Commission administrative délègue le soin de la surveillance de l'établissement à un certain nombre d'associés qui sont de service à tour de rôle, un jour par mois et qui doivent être présents aux heures fixées pour les repas. Le commissaire général est le directeur de la Société sous l'autorité immédiate du président, et sous celle de la Commission administrative à laquelle les comptes sont présentés tous les mois.

Le nombre de jetons représentant les rations consommées s'est élevé, en 1863, à 1,112,935; les dépenses de l'association varient entre 120 et 125,000 fr., les recettes entre 125 et 130 mille: il existe actuellement en réserve 26,000 fr., provenant de la partie non-employée des économies successives, qui peuvent servir à parer à l'imprévu, renouveler le mobilier, supporter la cherté accidentelle de certaines denrées, sans augmenter le prix des jetons, etc.

La municipalité de Grenoble fit l'avance de la presque totalité des frais de première installation qui montèrent à 11,317 fr. On aurait sans peine obtenu cette somme des associés eux-mêmes, puisqu'elle fut promptement restituée à la ville au moyen d'un em-

prunt par cotisations de 5 fr. souscrit parmi les membres de l'association. L'emprunt lui-même ne tarda pas à être remboursé sur les économies. L'œuvre est « donc indépendante et libre, ainsi que le dit M. Taulier, dans le *Vrai Livre du Peuple*; elle ne relève que d'elle-même, parée de ses impérissables bienfaits. »

Indépendance et liberté, voilà, en effet, deux conditions sans lesquelles ces sortes d'institutions ne peuvent atteindre qu'une existence précaire et problématique. Tout attouchement d'un pouvoir gouvernemental ou même municipal les déflore. Il est une règle invariable, c'est que pouvoir et responsabilité sont choses corrélatives et indivisibles; vous ne pouvez créer une attribution sans qu'elle soit à l'instant même et par la force des choses accompagnée d'une responsabilité quelconque, légale ou morale : ainsi, accroître outre mesure les attributions d'un pouvoir central, c'est accroître outre mesure cette responsabilité.

D'un autre côté, dépouiller l'individu de si petite part que vous voudrez dans la conduite de ses affaires, c'est non-seulement le décharger de toute responsabilité, mais lui en faire perdre jusqu'à la conscience. C'est le porter invinciblement à s'en prendre à l'intervenant de tout ce qui peut lui causer quelque dommage ou même de ce qui peut contrarier ses désirs.

N'est-ce pas de cet excès de responsabilité pour l'Etat, d'une part, et de cette absence de toute responsabilité pour l'individu, de l'autre, qu'est né cet esprit de dénigrement et d'hostilité dont sont imprégnées bien des nations, et qui les tient toujours en suspens sans leur laisser à peine le temps de se reposer entre

une révolution qui vient de s'accomplir et une autre révolution qui s'avance ?

« Votre centralisation, disait Lamennais à la Commission de la Constitution de 1848, c'est l'apoplexie au centre et la paralysie dans les extrémités. »

Que l'Etat souffre donc qu'on le soulage du fardeau sous lequel il succombe, et que lui-même reporte une partie de ce fardeau sur les citoyens; mais surtout et avant tout, qu'il leur laisse la responsabilité de leurs actes dans toute sa plénitude. Peut-on concevoir, en effet, l'insolence de cette maxime: que l'État est le tuteur obligé des gouvernés, qu'il a le droit de forcer les particuliers à bien faire leurs affaires?

Que le seul rôle de l'Etat soit de perfectionner tellement ses institutions et sa législation, qu'aucune entrave ne vienne s'opposer à la marche régulière des associations, car leur vie, c'est la liberté, que Socrate a si bien définie *le droit de faire le bien*. L'industrie, comme le négoce, est jalouse de son indépendance; elle ne subit qu'avec défiance le contrôle de l'autorité; elle en redoute les lenteurs, elle y craint trop d'arbitraire, mêlé à trop de puissance. On peut croire enfin que cette tutelle, nécessairement bornée, ne dédommagera ni les associés de cette vigilance, de cette initiative, de cette ardeur qu'inspire l'intérêt personnel, ni les tiers de cette prudence qui commande aux gérants le sentiment de la responsabilité qui les atteint dans leur fortune, leur liberté et leur honneur.

Nous devons dire que la loi du 17 juillet 1856, autorisant la création de Sociétés en commandite par actions, et celle du 23 mai 1863, créatrice des Sociétés à responsabilité limitée, sont des essais malheureux, en

ce sens que ces lois renferment des articles qui en arrêtent l'essor. Au lieu d'être un frein, la loi est devenue un obstacle; il s'agissait de moraliser l'association, de garantir les intérêts de tous les associés, et on a étouffé dans leur germe toutes les Sociétés à naître bonnes, et mauvaises.

Ainsi, entre autres, l'article 3 de la seconde défend de diviser le capital social en actions ou coupons d'actions de moins de 100 fr., lorsque ce capital n'excède pas 200,000 fr., et de moins de 500 fr. lorsqu'il est supérieur.

Cette somme de 100 fr. est évidemment trop élevée. Nous ne comprenons pas ce qui a pu motiver l'exclusion de coupures d'actions de 25 ou même 50 fr., qui eussent permis aux petites bourses, à la médiocrité, comme le disait en 1808 le conseiller d'Etat, rapporteur du Code de commerce, de pouvoir prendre part aux avantages des grandes spéculations.

Ensuite, la position faite aux administrateurs peut faire reprocher à ces deux lois d'être illogiques et inconséquentes avec leur propre volonté et le but qu'elles désirent atteindre, en ce qu'il est impossible d'espérer faire accepter des charges sur lesquelles sont suspendues des pénalités pleines de rigueur, des amendes de 10,000 fr., la prison et le déshonneur. Qui voudra s'exposer aux procès qu'un actionnaire de mauvaise humeur ou de mauvaise foi s'avisera d'intenter à un administrateur qui ne dirige pas lui-même l'affaire, et qui, s'il en prend la gestion, encourt une responsabilité d'une autre nature déterminée par les articles 27 et 28 du Code de commerce, que l'on a mal à propos conservés.

La loi de 1863 suppose encore que le capital est

déterminé au moment de la formation des sociétés à responsabilité limitée Or, dans l'association coopérative, le nombre des associés doit pouvoir augmenter et diminuer librement. Si la retraite d'un associé, si l'adjonction d'un associé nouveau emporte la formation d'une société nouvelle devant se soumettre aux formalités exigées par l'article 43 du Code de commerce, applicable encore à la nouvelle loi, il en résulte des complications sans fin. D'autre part, le capital est formé au moyen de cotisations successives, de sorte qu'au moment où la société se constitue, le capital n'est pas encore déterminé. Exigera-t-on que, dans une société où le capital se composera tous les mois, toutes les semaines même, l'acte énonce ce capital qui n'existe pas encore ?

On annonce, au reste, un projet de loi supprimant l'autorisation exigée actuellement pour la création des sociétés anonymes. Ce serait rendre une certaine liberté à l'initiative individuelle. La sévérité des principes qui régissent la responsabilité des conseils de surveillance serait aussi atténuée. Enfin, il serait créé une nouvelle forme d'association sous le titre de Sociétés de Coopération. L'avenir jugera ces projets ; car l'homme ne fait pas les lois, il les découvre, a dit Pythagore, et les prescriptions du Code sont lettres mortes, là où elles sont en opposition avec les faits et les besoins.

Je ne peux cependant m'empêcher de reconnaître à l'Etat un droit (et c'est même pour lui un devoir à remplir envers la société), c'est d'arrêter dans ces genres d'association tout germe politique qui tendrait à y éclore, et ceci on peut le dire dans l'intérêt même de ces associations; mais là doit s'arrêter son intervention.

Ces lignes étaient écrites, Messieurs, lorsque le chef de l'Etat a prononcé ces paroles à l'ouverture de la présente session législative :

« Je m'efforce tous les ans de diminuer les entraves qui s'opposent depuis si longtemps en France à la libre expansion de l'initiative individuelle. Par la loi sur les coalitions votée l'année dernière, ceux qui travaillent comme ceux qui font travailler ont appris à vider entre eux leurs différends, sans compter toujours sur l'intervention du gouvernement, impuissant à régler les rapports si variables entre l'offre et la demande.

« Aujourd'hui, de nouveaux projets auront pour but de laisser une liberté plus grande aux associations commerciales et de dégager la responsabilité toujours illusoire de l'Administration. J'ai tenu à détruire tous les obstacles qui s'opposaient à la création des sociétés destinées à améliorer la condition des classes ouvrières. En permettant l'établissemsnt de ces sociétés, sans abandonner les garanties de la sécurité publique, nous faciliterons une utile expérience. »

Ces deux paragraphes du discours impérial peuvent se passer de commentaires.

Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots des cités ouvrières : je ne m'étendrai pas longuement sur ce sujet, qui a été traité devant vous, je crois, plusieurs fois; nous avons en ce genre, Messieurs, un exemple, on peut le dire, presque parfait. On avait créé, il y a quelques années, des cités ouvrières à Paris, Marseille et autres villes; c'étaient de magnifiques habitations à plusieurs étages, ornées d'escaliers monumentaux, de vastes couloirs, d'appartements bien aménagés, bien

éclairés, pourvus enfin de tout ce qui est nécessaire et même agréable à un ménage; tout était réuni, *utile dulci*, rien n'y manquait; mais je me trompe, il y manquait une chose indispensable, la liberté; c'étaient de superbes casernes soumises à un règlement fixe et invariable; joignez à cela une grille se fermant à heure déterminée, comme dans une geôle et donnant à l'institution certain cachet de police; aussi, ne s'est-il même pas présenté de locataires.

Je ne voudrais pas même à ce prix un trésor,

disait le loup de La Fontaine.

« La liberté, » a dit M. Vivien dans ses *Etudes administratives*, « est chose si sainte et si douce que je la prendrais de quelque main qu'elle sorte. Je serais heureux de la devoir à un Washington; elle me réconcilierait avec un Stuart, et j'en saurais même gré à un Cromwell, s'il pouvait me la donner. »

L'ouvrier, Messieurs, aime avant tout la liberté, la liberté du chez soi, voire même le semblant de cette liberté; ce qui a fait la prospérité de la cité ouvrière de Mulhouse, c'est que l'ouvrier y a conservé sa liberté, l'a même accrue, car il devient propriétaire, ce qui est la sanction et l'achèvement de la liberté.

En 1853, une Société formée au capital de 300,000 fr. bâtit, dans la plaine de Dornach, des habitations pour les ouvriers, pour les leur revendre à prix coûtant, car la Société s'interdisait tout bénéfice; les maisons coûtent environ 3,000 fr., et l'ouvrier, en achetant, n'est obligé de verser qu'un premier à-compte de 3 à

400 fr. Il se libère ensuite par des annuités jusqu'à l'entier amortissement de sa dette.

Depuis dix ans, 550 maisons ont été vendues à des ouvriers aux prix de 2,400 à 3,300 fr.

Il est charmant de voir ces petites maisons entourées de leur jardin, ceint de haies de verdure, où les enfants peuvent respirer un air pur, et sous l'œil maternel, donnant à leurs membres un exercice salutaire.

Chaque habitant se prend vraiment de passion pour son jardin, et c'est avec une ardeur sans égale qu'il cultive ses plates-bandes de fleurs ou de légumes. La pensée de devenir propriétaire est tellement salutaire pour l'ouvrier, que, le regard toujours fixé vers son but, il est garanti contre toutes les idées de désordre moral. Un riche fabricant de Roubaix, raconte M. J. Simon, avait un chauffeur, habile ouvrier, mais adonné à l'ivrognerie. Un jour, en sortant du cabaret, l'ivrogne fait une chute et se casse la jambe; c'était un homme intelligent quand il avait sa tête à lui. A peine sur son lit de douleur, l'inquiétude de l'avenir des siens le saisit; son patron le rassura. « Je vous ferai soigner à mes frais, lui dit-il, et quant à votre famille, elle touchera tous les jeudis votre semaine comme si vous étiez au travail. Une fois guéri, vous me rembourserez au moyen d'une retenue sur le prix de vos journées. » La maladie fut longue, et le remboursement dura un an. Comme le salaire était élevé, la famille put vivre, à force d'économie, avec la part qui lui restait. Pendant ce temps-là, l'ouvrier s'abstint du cabaret, travailla constamment, vécut en bon père de famille; l'année finie, le patron lui proposa de persévérer pendant deux ans encore. Vous épargnerez douze cents francs, lui

dit-il : c'est le prix de la maison que je vous loue ; dans deux ans vous serez chez vous, vous serez un propriétaire. » L'ouvrier consentit ; les deux ans passèrent bien vite. A la première paye, après la maison soldée, on voulut donner au chauffeur la totalité de ce qu'il avait gagné dans la semaine : « Gardez, gardez, dit-il, dans quinze mois j'aurai acheté la maison voisine. » Il en a trois aujourd'hui, sa femme est devenue marchande ; l'ancien ivrogne se retirera bientôt avec une honnête aisance, presque de la richesse. La propriété a fait ce miracle.

Veuillez, au reste, vous reporter au livre d'où ce récit est extrait, et vous y verrez quelle transformation, quelle révolution bénie opère en l'ouvrier un logement agréable, surtout lorsque, soulevant le rideau de l'avenir, il voit venir vers lui, d'un horizon qui se rapproche chaque jour, une prospérité croissante et la certitude d'arriver à posséder son chez lui.

C'est là un pas énorme vers l'amélioration matérielle des ouvriers et leur régénération morale.

Au centre de la ruche mulhousienne se trouvent une boulangerie à prix réduit, un restaurant où les ouvriers célibataires peuvent prendre leurs repas et où les ménages peuvent venir acheter à bon marché des aliments tout préparés, un lavoir avec séchoir qui permet aux femmes de blanchir leur linge avec la plus grande économie, etc.

Enfin, dans ces derniers temps, la Société a, pour ainsi dire, embrigadé un certain nombre de ces marchands de légumes ambulants, dont je vous ai montré précédemment les énormes bénéfices, et leur ont donné à vendre dans l'intérieur de la ville des denrées à prix

réduits et tarifés, afin que les ouvriers en dehors de la cité ouvrière profitent des avantages que comportent les achats considérables faits par la Société.

Mais à quoi bon m'étendre sur cette magnifique institution dont de remarquables rapports ont développé à vos yeux les avantages, l'influence, les résultats, le mode de formation, d'administration, etc. Je préfère, pour terminer, vous demander si Rouen restera en arrière ; car si je ne vous ai parlé que de Mulhouse, c'est que là est l'institution modèle ; mais à côté, loin en arrière, nous sommes forcés de le dire, nous trouvons : à Amiens, la cité Damisse ; près Lille, à Marcq en Barœuil, la cité fondée par MM. Scrive ; à Reims, les maisons de la rue Tournebonneau ; à Sédan, la colline de Pierremont, etc. Rouen ne fera-t-il donc rien pour ses ouvriers ? ne tentera-t-il pas de les arracher à ces habitudes dégradantes qui les rapprochent de la brute ? ne sera-t-il pas tenté de relever le sens moral de la majeure partie de ce peuple qui, sans dignité et sans justice, traîne dans les ruisseaux infects d'un quartier Martainville une vie honteuse, délabrée, pleine de haine et d'envie?

Je termine. Si j'ai fait passer tour à tour sous vos yeux la Société des Equitables Pionniers de Rochdale, les associations générales d'approvisionnement et de consommation de Paris, du Havre et du chemin de fer d'Orléans, l'Association alimentaire de Grenoble et la cité ouvrière de Mulhouse, c'est que je trouve dans ces diverses institutions des données qui rendent praticable et facile à Rouen l'établissement de Sociétés pareilles. Qui peut empêcher, comme début, de choisir entre le système francais et anglais, ou même de les unir, pour

établir au centre de populations qui en éprouvent le plus vif besoin, une Société d'approvisionnement et de consommation pour la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, le chauffage, l'éclairage, les vêtements, le blanchissage, etc.? Puis enfin, si un succès durable venait consolider nos espérances, et j'y compte, Messieurs, nous pourrions, avec les éléments que fournirait la Société existante, créer pour la classe laborieuse ces demeures qu'une épargne de chaque jour lui permettrait d'acquérir.

Mais là, je m'arrête; les difficultés d'une telle organisation dépassent mes forces; c'est à vous, par des études sérieuses, d'arriver à ce résultat; je soumets l'ébauche de ce projet aux hommes de bonne volonté, et je me tiendrai pour fier d'avoir seulement provoqué la grande agitation au profit de la cause. Permettez moi cependant de vous laisser en finissant sous l'influence de cette belle parole de Rossi : « Si vous ne balancez pas la cupidité des richesses par beaucoup d'amour pour les autres, vous êtes perdus. »

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

ÉTUDE

SUR LES

APPLICATIONS DU PRINCIPE D'ASSOCIATION,

PAR M. J.-A. DE LÉRUE,
Ancien Président.

Messieurs,

Le *principe d'association*, dans les travaux de l'Industrie et du Commerce, a toujours été au premier rang des moyens d'action préconisés par l'Economie publique.

Il faudrait remonter bien loin pour en saisir la première application pratique, puisqu'on sait que, dès l'époque de la dispersion de la race juive, aux premiers siècles de notre ère, ces orientaux, mus par le double esprit de nationalité et de commerce, créèrent le système des lettres de change, leur permettant de se concerter, à de grandes distances, même d'une partie du monde géographique à l'autre, sur les opérations relatives à leurs intérêts mercantiles. Cette possibilité

d'assurer à un acte de commerce des points d'appui certains sur des lieux de transaction différents, entre un certain nombre d'intéressés à la même œuvre, n'était autre chose que l'*Association* industrielle et commerciale dans la simplicité de ses premiers rudiments.

Des juifs, commerçants à Bagdad, à Constantinople, à Rome, en Hollande, ce mode passa aux Maures d'Espagne, que l'on peut considérer comme les premiers industriels et artistes d'Europe, et leur servit dans les relations nombreuses qu'ils avaient conservées avec la terre d'Afrique, et celles qu'ils nouèrent durant plusieurs siècles avec la Haute-Italie.

Les peuples maritimes, les Bretons, les Hollandais, les Grecs donnèrent aussi, de siècle en siècle, la plus grande extension aux formes d'échange, dont leurs navigateurs étaient les intermédiaires naturels, et qui reposaient ainsi sur le principe de l'association, non-seulement entre individus exerçant la même industrie ou se livrant au même négoce, mais encore entre la généralité de tribus ou d'habitants d'une cité ou d'une province particulièrement vouée au commerce.

Notre moyen-âge, en France, a peu pratiqué ce système, à cause des lois spéciales qui régissaient les différents genres d'industrie et de commerce, que le régime des corporations avait, pour ainsi dire, parqués dans des limites où l'esprit d'aventure ne pouvait guère trouver à s'exercer.

Et il faut arriver jusqu'à la révolution de 1790 pour reconnaître dans notre pays les premières tentatives, promptement généralisées d'ailleurs, de l'association aux œuvres de la navigation, de l'industrie manufactu-

rière et du commerce — qu'il fût restreint à la localité ou étendu aux zones lointaines.

Seules, parmi les Etats modernes, l'Angleterre et l'Amérique nous avaient devancé dans cette voie que leur situation particulière permettait de rendre plus profitable.

Aujourd'hui, nous voyons ce moyen d'activité généralement employé. L'association qui a pour objet les opérations du lucre se multiplie parmi les populations commerçantes et industrielles. Son emploi devient, de plus en plus, la règle des usages là où les cités sont essentiellement commerçantes. L'entreprise industrielle ou commerciale reposant sur la direction et la responsabilité d'un seul individu, tend à y devenir l'exception.

Ce régime a donc passé, avec ses conditions modernes, dans les habitudes des populations mercantiles, et l'on peut admettre que l'expérience a consacré ses avantages pratiques *dans l'ordre matériel.*

Eh bien ! Messieurs, la pensée m'est venue qu'un tel élément d'activité, qui a traversé les siècles sans rien perdre de l'efficacité de son principe, était appelé essentiellement à se développer, à s'affirmer encore dans un autre sens, je veux dire : *dans l'ordre purement économique et moralisateur.*

Je vais aborder une matière délicate, qui, pour être traitée utilement, exigerait d'infinies précautions... dans tout autre pays que le nôtre, et devant tout autre auditoire que celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser.

Tout le monde sait, en effet, qu'en Normandie, dans cette vaillante population dont la réputation de patience, de bon sens et de sagesse était déjà traditionnelle sous l'administration de Colbert, au milieu de cette

phalange d'industriels et de commerçants qui, s'ils ne veulent rien donner au hasard des théories, savent pourtant accepter avec dignité et dévoûment les nécessités que le temps amène, tout le monde sait que la vieille sapience normande accueille volontiers l'expérimentation de ce qui peut tendre à unifier, à améliorer, à développer, à produire en un mot quelque bien qui, en se généralisant, profite à l'ensemble de la *famille industrielle.*

Je suis, d'ailleurs, bien à l'aise pour m'exprimer ainsi au milieu de cette *Société d'Emulation* qui, depuis plus d'un siècle, a eu l'honneur constant de représenter dans nos contrées, pour une large part, les aspirations les plus saines et les plus fécondes de nos populations laborieuses.

Or, la Société d'Émulation le sait, lorsque, à de certains moments de notre histoire économique, des novateurs, inspirés par ce souffle de progrès universel dont la mission est de faire courber sous son atteinte les préjugés et les traditions, ont voulu modifier le régime transactionnel du pays en matière d'industrie et de commerce, une des raisons, d'apparence populaire, qu'ils ont invoquées, au moins *in petto*, a été celle-ci, principalement appliquée à l'industrie.

Ils se sont dit : « L'industrie est, de son essence, absorbante des forces actives. Même depuis l'emploi généralisé des agents mécaniques au travail manufacturier, elle exige constamment du travail humain le *maximum* de sa puissance. Pourvu qu'elle produise abondamment et que, par cette activité surabondante, elle stimule proportionnellement l'activité de la consommation, en recueillant pour elle-même les fruits

dorés de cette moisson trop rapidement mûrie, peu lui importe, à la Reine des usines, que ses sujets, ces milliers d'instruments de chair et de sang qu'elle emploie, s'usent vite ainsi que des rouages surmenés!... que lui font les doléances de ces ouvriers, de ces femmes, de ces enfants qu'elle convie à la conquête de la *toison industrielle*, qu'elle attire dans sa fièvre de lucre, dans la rotation impérieuse de son mouvement, et qui s'étiolent et s'affaissent, avant le temps, sur le métier! Peu lui importe que la proportionnalité de bien-être, de repos, d'espérances, ne soit pas observée entre ceux qui commandent et ceux qui exécutent; et que, l'élévation des rémunérations ne venant pas se graduer sur les gains obtenus, le foyer de l'ouvrier reste froid, son cœur demeure vide, son éducation insuffisante, sa moralité... douteuse?

D'autres sont allés plus loin et ils ont dit : « Le propre des exploitations industrielles est la préoccupation unique du rendement qu'on en peut tirer; tout le reste n'est qu'accessoire. L'usine est vieille, mal située, insalubre; la machine, les instruments sont délabrés; l'ensemble est sordide, qu'importe! Le résultat du travail donnera tant pour cent à la mise de fonds : cela suffit. Gagner beaucoup, et gagner vite, c'est la loi primordiale de l'industrie.. —Mais cette loi heurte les bases de l'équité humaine, de la raison socialisée... modifions-là. »

Tels sont, Messieurs, vous vous en souvenez, les scrupules qui se sont rencontrés dans la pensée de certains économistes; telle est la conclusion, logique à leur point de vue, à laquelle ils n'ont pas craint de s'arrêter. Conclusion qui a été, de leur part, plutôt

pressentie qu'exprimée, je l'accorde, mais qui, cependant, s'inspirait de principes tels, qu'elle a pu, en effet, servir de point de départ à des réformes qui sont entrées aujourd'hui dans la voie de l'expérimentation.

Ce n'est pas aux hommes pratiques, aux intelligences industrielles qui m'entourent, que j'ai à apprendre par où péchait la rigueur de ces accusations. Ce n'est pas devant les honorables chefs de l'industrie normande que j'ai à insister sur l'importance supérieure, capitale, dans toute exploitation industrielle ou manufacturière, des sacrifices résultant de ces mises de fonds considérables jetées tout d'abord dans le gouffre de l'inconnu; de ces mille éventualités et de ces mille charges de la propriété industrielle, qui tiennent constamment en éveil la pensée du chef d'usine; de la responsabilité surtout, de cette responsabilité *que l'ouvrier ne saurait partager,* et qui, véritable épée de Damoclès dont la hausse et la baisse, la production et la commande seraient les tranchants, est perpétuellement suspendue sur la vie — je dirai plus, sur l'honneur du chef d'industrie, qui a mis l'enjeu de sa fortune et de son talent dans la lutte manufacturière.

Négliger de tels éléments d'appréciation, ou en amoindrir l'importance, c'était s'exposer à raisonner d'une façon incomplète et abonder dans un seul des deux sens de la question; c'était risquer de rencontrer l'excès et l'injustice.

Toutefois, Messieurs, un moraliste a dit que dans le plus mauvais argument, il y a toujours une porte ouverte à la raison. Peut-être en est-il ainsi dans l'espèce. Ce n'est pas sans quelque vérité qu'on a pu

dire qu'au contraire du travail agricole, le travail manufacturier affaiblit physiquement et moralement; que, dans l'horizon borné où s'usent ses forces, l'ouvrier des usines, tenu éloigné des conditions générales d'éducabilité offertes à tous les autres par un genre de vie moins concentré, se trouve prédisposé à abuser des fruits de son labeur, au grand dommage de son avenir et de l'intérêt des siens.

En d'autres termes, il semble que, dans la carrière où son activité gravite réside comme une sorte d'endémie, de principe morbide qui le rend insouciant de l'avenir, mécontent du présent, et l'atrophie dans un état perpétuel d'enfance morale. Si ces vices organiques existent en effet, peut-être sont ils dus au défaut de la sécurité qui repose; de l'espérance, qui stimule; du goût de l'ordre, qui conserve, et de la dignité, qui rehausse.

Ces aperçus sont graves, Messieurs, vous en appréciez la réserve; et les idées qu'elles traduisent n'ont pas manqué sans doute de vous préoccuper bien souvent lorsque, parvenus au but de vos efforts, possédant ce bien-être péniblement et honorablement gagné dans l'essor de vos entreprises, vous avez mentalement passé en revue les familles, laborieuses aussi, mais restées courbées sur la tâche quotidienne, qui avaient été les auxiliaires de vos triomphes.

Cette association de fait qui s'est établie entre elles et vous, doit-elle donc se circonscrire dans les étroites limites d'une tâche temporaire, se briser à jamais, quand le besoin matériel ne la réclame plus; et n'y a t-il pas, entre le chef d'usine et l'ouvrier qui le seconde, d'autre solidarité que celle qui existe entre la machine et la

main du mécanicien qui commande ou interrompt son mouvement?

Encore une fois j'écarte avec soin de ces aperçus philosophiques tout caractère de personnalité à l'égard de telle ou telle branche d'industrie, de tel ou tel pays de production. Ne voyons ensemble que ce qu'il est sage et utile de voir dans cette thèse: la nécessité de fortifier et de rendre tout à la fois plus doux les liens qui, dans toutes les contrées manufacturières, unissent moralement les chefs d'usine et leurs ouvriers.

J'entends bien ce que, dans le for intérieur de vos souvenirs, vous objectez à ma proposition:

Oui, cela est vrai, quelle que soit la bienveillance de ses sentiments et de ses intentions, le manufacturier a eu souvent beaucoup à se plaindre de l'arrogance, du manque de respect, tranchons le mot, de l'ingratitude de l'ouvrier. Il a eu bien des fois à déplorer son indifférence pour l'économie, son esprit d'opposition à toute mesure que d'excellentes intentions appuyaient sur l'ordre et la morale. On ne conçoit que trop qu'en présence de cette grossièreté d'instincts et de mœurs, répulsive de toute sympathie, les plus généreuses tentatives de patronage ont dû souvent reculer, dussent-elles laisser l'ouvrier se pénétrer de plus en plus contre ses chefs de ce sentiment d'hostilité systématique, de résistance irraisonnée dont il est la première victime et dont son manque de sociabilité est certainement la première cause.

Eh bien! c'est là un cercle fatal qu'il faut s'efforcer de rompre, car le patron qui, volontairement ou malgré lui, demeure étranger ou indifférent à la conduite individuelle, à la vie de famille de ses ouvriers, s'expose à

n'être plus bientôt pour ceux-ci qu'un ennemi contre lequel les accusations, d'abord isolées, s'unissent à la longue en une voix générale, en un parti pris de résistance latente, d'envie absurde, que le premier trouble public peut transformer en manifestations dangereuses. Admettez, au contraire, que, dans ce milieu que je persiste à appeler la *famille industrielle*, le patron, au prix d'efforts soutenus, ait pu prendre assez d'autorité morale sur ses ouvriers pour que ses bons exemples soient imités, ses sages conseils mis en pratique, ses mesures d'ordre, de prévoyance et de discipline obéies. Alors la scène change. Le patron devient aisément le père de famille qui, sans négliger la juste satisfaction de ses intérêts personnels, surveille et favorise, dans l'intérêt collectif, l'existence auparavant troublée et sans point d'appui de tous ces auxiliaires *que l'ordre naturel des choses a placés sous son autorité.*

Sans doute la tâche est épineuse. Les instincts malheureusement trop enracinés contre lesquels il faut réagir sont de ceux qu'on ne détruit pas en un jour. Sans doute cette sorte d'acclimatation morale exigerait des sacrifices de sollicitude, de temps et peut-être d'argent. Or, nous n'ignorons pas qu'on a érigé en principe —matérisliste— que l'argent est à la nourriture du corps social ce que le sang est à la conservation du corps humain, et que le temps dépensé à acquérir autre chose que de l'argent est une perte de cette précieuse substance.

Je ne m'arrêterai pas à prouver qu'un tel axiome est complètement faux dans l'ordre moral, et que s'il a pu spécieusement être un moment admis dans l'ordre économique, ça été au détriment de l'équilibre des situations humaines; ce que, du reste, commencent à com-

prendre et à proclamer de toutes parts, avec des *mea culpâ* tardifs, les économistes et les hommes d'Etat!

Non. Le temps qu'on dépense à instruire, à moraliser, à pacifier autour de soi n'est pas du temps perdu. Ce sont des chances de bon travail, de confiance, de dévoûment, de résignation; *ce sont des sûretés pour l'ordre industriel général*, *des garanties même de gain régulier et progressif*, que l'on sème dans le champ industriel, quand on parvient à relever les conditions économiques et morales des ouvriers des manufactures.

C'est presque un lieu commun de dire que l'indifférence en cette matière n'est plus permise. L'édifice industriel ne peut être conservé et consolidé qu'à la condition d'en cimenter de nouveau les assises. Aussi, depuis quelque temps, en Allemagne, en Amérique, en Alsace, dans les Vosges, dans le Nord de la France, voit-on les ouvriers de cette réédification à l'œuvre. Ces ouvriers du nouveau *Contrat économique*, ce sont des hommes de bonne volonté et de progrès dont l'intelligence et le cœur sont d'accord, et qui s'ingénient tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, à ouvrir la voie que tout à l'heure j'essayais de jalonner.

Ceux-ci ont compris le danger de la dispersion des ouvriers de leurs manufactures dans des faubourgs malsains ouverts à toutes les excitations de l'ivrognerie et de la débauche. Ils ont créé des *quartiers de travailleurs* où les ménages, indépendants entre eux, sont, comme à Mulhausen, rassemblés dans un lieu salubre, avec de convenables logements à proximité des ateliers.

La maison Dollfus, Mieg et Ce, qui possède à Dornach un établissement colossal comptant 2,500 ou-

vriers et faisant mouvoir 60,000 broches, y a non-seulement créé des *cités ouvrières,* elle a établi que l'ouvrière en couches toucherait son salaire pendant plusieurs semaines, sans avoir besoin de vaquer à son travail.

A Mulhouse, un autre membre de cette honorable famille industrielle des Dollfus a ouvert une sorte de maison de refuge où tous les ouvriers-voyageurs pauvres, de passage dans la ville, trouvent le gîte pour une nuit, un souper, un déjeuner et vingt centimes avant de poursuivre leur route.

A Londres, on fonde en ce moment un grand établissement de couture et de modes patroné par des dames, qui prennent l'engagement de ne point donner de *commandes immédiates* et de *payer à bref délai*, afin de ne point écraser de travail ces ouvrières pendant la saison des fêtes et de leur ménager ainsi un salaire assuré pendant plus de temps.

Ceux-là se sont constitués entrepreneurs des *fournitures d'alimentation* les plus nécessaires à l'ouvrier qui les trouve à sa portée, en qualités supérieures et à des prix raisonnables.

D'autres ont établi, au sein même des grandes usines ou dans leur voisinage immédiat, des *écoles gratuites*, des *cours d'enseignement pratique* comme ceux que vous avez si heureusement organisés, des *cabinets de lecture*, des lieux de divertissements honnêtes où, sans se séparer de leurs familles, les ouvriers trouvent l'instruction dans de bons livres et dans le dévoûment de professeurs bienveillants, en même temps qu'ils puisent des habitudes de moralité, de respect individuel, de tempérance dans une bonne et agréable compagnie.

D'autres encore se sont constitués les patrons, les pré-

sidents, les membres honoraires de sociétés de *secours mutuels* qui, par le seul emploi d'une réserve minime sur le salaire confondue avec la cotisation des protecteurs, répandent la santé, la sécurité, le bien-être dans la famille ouvrière.

Il en est même, et c'est une création toute récente dans certains districts manufacturiers d'Angleterre, qui ont pris de généreuses dispositions pour assurer leurs ouvriers contre les *chances d'accidents* si fréquents dans les manufactures.

Enfin, nous assistons en ce moment même, à Rouen, aux efforts d'un certain nombre de personnes animées d'un véritable esprit de charité pratique, qui, sous l'impulsion d'un honorable conseiller municipal (1), s'appliquent à fonder une association d'assistance pour les *invalides du travail*.

Qu'est-ce donc que toutes ces tentatives, sinon le début d'une organisation qui est, comme on dit, dans l'air de l'époque, et dont la nécessité, simultanément sentie sur un grand nombre de points, semble s'imposer avec un caractère impérieux à notre régime industriel. Quand une telle sollicitude se manifeste, quand les premiers germes de la *transaction industrielle* se font jour ainsi de toutes parts, n'est-il pas permis d'espérer que l'élan du patronage efficace ne s'arrêtera plus?

Mais, me direz-vous, ces remarquables tentatives d'organisation ne seraient-elles pas destinées à se circonscrire dans le milieu où elles ont pris naissance, sous l'impulsion de volontés isolées qui peuvent se fa-

(1) M. Michel Durand.

tiguer ou disparaître, ou par le fait de circonstances transitoires, comme un chômage ou un affaiblissement de travail, et qui s'éteigne avec les besoins locaux du moment?

J'ai, pour ma part, plus de confiance dans la possibilité d'extension, de généralisation de ces œuvres, et cela par un double motif : d'abord, on ne peut méconnaître que le besoin social les a déterminées, — et quand un sentiment de cette nature se révèle, son triomphe ne dépend plus que du temps. Puis les institutions dont il s'agit sont toutes, de leur essence, propres à s'appuyer sur le *principe d'association* qui peut en assurer la durée.

Aussi est-ce à l'association en matière d'assistance, de prévoyance et de moralisation qu'on doit les premiers succès obtenus. Le sentiment de communauté de vues, d'émulation, de solidarité qu'elle entraîne, possède une force qui se renouvelle par sa propagation même. N'est-ce pas à lui, Messieurs, que l'on fait appel toutes les fois qu'un grand péril, un but extraordinaire réclame de prompts et énergiques efforts?

Dans l'espèce, si le péril peut ne pas sembler imminent, du moins le but est de ceux qui ne laissent place à aucune indifférence.

Donc, j'insiste et je dis : Il s'agit de rapprocher sous une même loi morale des intérêts, des conditions sociales qui, entre la classe des patrons et celle des ouvriers, ont laissé jusqu'à présent un abîme.

Il s'agit d'habituer par le bienfait, par la sollicitude réelle et persévérante, les premiers à la protection et à la direction morale et intellectuelle des seconds.

Il s'agit simultanément d'accoutumer ceux-ci, par

la reconnaissance, par une communauté de vues et jusqu'à un certain point d'intérêts, à prêter à leurs chefs, en toute circonstance, non-seulement le concours du travail, qu'un juste salaire acquitte, mais, ce qui vaut mieux peut-être, le concours cordial de la bonne volonté, qui crée une dette permanente de bons offices et de sympathie.

Or, c'est dans l'association des volontés et des sacrifices qu'est le moyen d'obtenir ce double résultat.

Etablissements d'instruction pratique appropriés aux différents genres d'industrie et aux localités; institutions de secours mutuels, d'épargne, d'assurance et de retraites; caisses d'assistance pour les chômages et les épidémies; asiles pour la vieillesse invalide; mesures de concentration qui offriront aux familles ouvrières des provisions d'aliments sains et à bas prix dans un milieu d'habitation plus confortable, telles sont les œuvres qui, déjà commencées ou à organiser, sont du ressort de l'association manufacturière. Ce que ne saurait faire qu'incomplètement et à de trop grands frais tel chef d'industrie réduit à ses seules forces, la réunion d'un certain nombre de manufacturiers peut à la longue l'accomplir sans trop de sacrifices.

Ce qu'on a fait avec succès dans une indiennerie de La Mivoie (1), dans une filature d'Oissel (2), dans une fabrique de produits chimiques de Lescure (3), dans plusieurs établissements de Valenciennes et de Lille, la création d'une caisse de secours mutuels et de retraites

(1) Fabrique d'indiennes de MM. Keittinger.

(2) Filature de M. O. Fauquet.

(3) Fabrique de produits chimiques de M. Chouillou.

pour les ouvriers, on peut aisément le faire partout avec le même bon vouloir et la même persévérance. A plus forte raison, celles de ces œuvres qui réclament une base plus large peuvent-elles être pratiquées par *l'association entre plusieurs usines similaires d'une même localité, d'un même canton industriel.*

C'est à dessein, Messieurs, que je cite les sociétés de secours mutuels entre ouvriers au premier rang des œuvres qui peuvent le plus efficacement et le plus promptement moraliser la classe ouvrière. J'en ai vu les résultats dans la pratique; ils sont magnifiques.

Qu'il me suffise de dire que c'est chez les ouvriers et dans les familles ouvrières appartenant aux sociétés de secours mutuels qu'on trouve, à ma connaissance personnelle, le plus de courage dans le travail, la meilleure tenue, l'esprit d'ordre, le plus de résignation dans les mauvais jours, le plus d'économie et surtout de tempérance. Le jour où la population industrielle tout entière aura pu comprendre le bienfait, s'assurer les avantages de l'association de secours mutuels, surtout avec le concours effectif des membres honoraires ou patrons, ce jour-là, toutes les autres œuvres de pacification et d'amélioration appliquées à la classe ouvrière industrielle seront faciles.

Les sociétés de secours mutuels, quand elles sont instituées dans les conditions que j'indique, sont les véritables associations de *tempérance* appropriées aux mœurs, à l'indépendance et à la dignité de nos populations ouvières. On ne saurait trop en désirer la propagation. Une seule chose leur manque encore : c'est l'assentiment et le concours d'un plus grand nombre de patrons.

Voilà donc, Messieurs, une base sérieuse d'opérations pour l'œuvre économique et moralisatrice des temps présents, et tout en constatant qu'il est juste de reporter l'honneur de cette idée féconde à l'initiative ancienne des bons ouvriers, n'oublions pas que les sociétés de secours mutuels ont reçu une nouvelle vie des mesures protectrices et réglementaires insérées dans les décrets du régime impérial, et que le bien-être, la sécurité, la moralité qu'elles répandent au sein des familles laborieuses ne sauraient avoir que des conséquences favorables de plus en plus marquantes pour le développement et le succès des entreprises industrielles elles-mêmes.

Un dernier mot. Il y a dans le bien comme dans l'ordre une espèce de contagion qui gagne de proche en proche. Nous avons tous un instinct d'association qui nous fait tendre à l'accord avec ce qui nous entoure. Que l'impulsion dans l'ordre des idées que j'exprime soit franchement donnée, et, j'en suis convaincu, elle ne sera pas stérile. Il faut que l'homme imite, s'il ne donne pas l'exemple.

Ces observations étaient, depuis quelque temps, écrites — et j'avais à cet égard été empressé de céder aux instances de notre honorable président, lorsque parut le remarquable manifeste où une auguste préoccupation a fait appel aux forces de l'association dans le but de développer le bien-être des classes ouvrières. Bien que des interprétations simultanément publiées aient appliqué cette sollicitude surtout aux associations

de consommation, c'est-à-dire à des satisfactions progressives dans l'ordre matériel, il n'en a pas moins été accueilli avec reconnaissance comme l'un des éléments de ce progrès, de cette désirable fusion d'intérêts, auxquels nous consacrions les pages précédentes, et qui doivent, s'ils sont bien compris, relever la situation physique et la dignité morale des populations laborieuses.

En même temps, et comme pour prouver ce que nous rappellions nous-même que ces idées bienfaisantes étaient dans l'air de notre époque, un de nos honorables confrères, M. Decaëns, venait ici vous offrir, dans un intéressant exposé, le résultat de ses recherches sur les associations de consommation établies tant en France qu'à l'étranger.

Qu'il me soit permis, sans déflorer le résultat de l'examen auquel ce mémoire donne lieu en ce moment, de caractériser nettement la différence qui distingue ses propositions des miennes, me hâtant toutefois d'ajouter que rien n'empêche l'expérimentation simultanée des unes et des autres.

Les propositions de M. Decaëns tendent à provoquer tout d'abord l'organisation et la propagation, dans les contrées industrielles, d'*associations entre ouvriers*, en vue de leur procurer, aux conditions les meilleures et les plus économiques, les denrées d'alimentation dont ils font usage et les autres objets de consommation de première nécessité.

Mes propositions sont plus modestes, plus restreintes et donnent peut-être prise à moins de difficultés d'application. Si je fais un appel aux ouvriers pour l'association, c'est plutôt dans la forme de leur adhésion, de

leur concours aux mesures d'ordre moral et économique dont je désirerais voir confier la direction et la responsabilité, non pas à l'élément ouvrier lui-même, mais à la classe des chefs d'industrie, des patrons, à la sollicitude en un mot de tous les hommes qui, par leur situation, leur intelligence, leur sens pratique du caractère et des besoins de l'ouvrier, peuvent, à mon avis, résoudre ce grand problème avec le plus de promptitude et d'efficacité.

Tout en désirant vivement, comme mon honorable confrère, que des mesures sérieuses soient prises pour assurer aux populations ouvrières des aliments et des objets de consommation de bonne qualité aux prix raisonnables où nous les payons nous-mêmes par voie d'approvisionnement ou par l'achat en quantités notables, je suis loin d'être convaincu de la possibilité d'obtenir ce résultat par la seule association ouvrière.

Il me semble que les garanties de bonne administration, de persévérance, de confiance mutuelle, d'économie, qui doivent faire la base de ces sociétés, ne peuvent naître que dans un milieu préalablement amélioré.

Aussi, me fondant sur des précédents déjà nombreux, sur une tendance remarquable qui se manifeste même sous nos yeux, ai-je voulu, *avant tout*, rendre, par des institutions de prévoyance et d'éducation, l'ouvrier plus apte à porter, isolément ou en société, ce fardeau de la direction et de la responsabilité de ses intérêts matériels.

Ces courtes indications suffiront, je n'en doute pas, Messieurs, pour expliquer la réserve que j'ai apportée dans mon programme. En fait d'idées libérales, qui par leur nature frappent vivement l'imagination, le senti-

ment se laisse volontiers entraîner. Mais c'est là surtout qu'il importe de ne rien laisser à l'aventure, car les premiers échecs que subit l'application d'une pensée utile sont souvent plus nuisibles à la vitalité de son principe que l'abstention elle-même.

RAPPORT

SUR

L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

(Bulletins de la Société, 1859-60-61).

PAR M. GUERNET.

Permettez-moi, Messieurs, de débuter par une anecdote grammaticale que je trouve dans l'un des bulletins de la Société pour l'instruction élémentaire.

L'Académie française tenait un jour une séance pour la révision d'une édition de son dictionnaire. On en était à la lettre T, et le secrétaire de la Commission de rédaction fit l'aveu que l'on n'avait pu s'entendre sur les règles à poser pour la prononciation de cette lettre au milieu des mots. Un membre se leva et proposa de décider que le T entre deux voyelles doit se prononcer comme un C; il cita à l'appui de son opinion les mots : patience, ambition, péripétie, et une foule d'autres. Quand il se fut bien escrimé à soutenir cette étrange loi grammaticale, un académicien qui s'était

tenu silencieux dans son fauteuil, et qui avait écouté avec un sourire narquois, demanda la parole; c'était Charles Nodier : « Mon savant confrère, dit-il de sa voix la plus hypocritement doucereuse, prenez *picié* de mon ignorance, et faites-moi *l'amicié* de répéter la *moicié* des bonnes choses que vous venez de dire. »

Ces paroles, prononcées avec la bonhomie qui caractérisait Nodier, excitèrent une hilarité que celui à qui elles étaient adressées n'eut pas le bon esprit de partager. L'incident mit fin à la discussion, et l'Académie, fort empêchée, ne décida rien.

Ce silence prudent de l'Académie, je voudrais qu'il fût imité par tous ces réformateurs de l'A, B, C, qui ne réforment rien, tous ces inventeurs de méthodes, qui n'inventent rien, et qui n'ambitionnent que la gloriole de se faire imprimer. Il pleut des grammaires, et l'on dit qu'il paraît en France, terme moyen, une grammaire par jour.

Les bulletins du *Journal d'Education populaire* mentionnent bon nombre de ces tentatives presque toutes malheureuses, parmi lesquelles je dois citer un livre intitulé : *Enseignement méthodique de l'orthographe d'usage sans le secours du grec et du latin.* Tout en rendant justice aux louables efforts de l'auteur, M. Julien Blanc, et à son érudition grammaticale, il faut bien dire qu'il s'est laissé entraîner par cette érudition même dans une multiplicité infinie de règles qui sont loin d'être toujours légitimes. C'est ainsi que par suite de son système de ne vouloir recourir ni au grec ni au latin, il est obligé de poser une règle particulière pour la formation des substantifs puberté, — liberté — qui viennent tout simplement des mots latins « pubertas

et libertas. » C'est ainsi encore qu'il justifie le D de pied (du latin pes-pedis) par piédestal, sans expliquer comment piéton et piétiner échappent à cette règle. C'est ainsi, enfin, que par une ignorance presque grossière chez un grammairien, le mot forcené, que l'Académie écrivait autrefois « forsené » dérive, selon lui, de force, tandis qu'il est composé des deux mots latins foris et sensus (homme hors de sens).

Une autre grammaire, celle de MM. Michel et Atxem, n'affiche rien moins que la prétention de résoudre sans exception toutes les difficultés de l'orthographe par des règles *uniques*, *logiques ou mécaniques*. Et pour atteindre cet immense résultat, l'auteur prend comme exemples des phrases de ce genre : Dominique a un empirique qui le cure. — Le père Honoré fête le riquiqui. — Et, pour simplifier le mécanisme grammatical, il admet trois sortes d'adverbe, des articles et des adjectifs supplétifs, etc., etc.

Je ne veux pas, Messieurs, vous fatiguer en faisant passer sous vos yeux la citolégie, la prestolégie, la latinolégie, et d'autres *légies* encore, où, en dépit des préfaces, des avant-propos annonçant des méthodes merveilleuses, il serait difficile de trouver autre chose que de longs et fastidieux détails. La Fontaine, qu'on a l'occasion de citer partout, parce qu'on peut l'appeler le bon sens personnifié, a dit avec raison, surtout quand on s'adresse à l'enfance :

Les longs ouvrages me font peur.

A côté et, pour ainsi dire, comme contre-partie de ces publications, la Société pour l'instruction élémen-

taire, qui n'est point exclusive, donne l'hospitalité au *Jardin des Racines grecques à l'usage des Pensionnats de Demoiselles et des Écoles primaires des deux sexes,* par M. Larousse. Celui-là, on le voit, n'entend pas bannir le grec des écoles. Je ne sais si, malgré les excellentes raisons qu'il en donne, beaucoup de jeunes personnes trouveront du plaisir à cueillir les fleurs du jardin de M. Larousse ; mais c'est au moins une tentative hardie, aujourd'hui qu'un décret du Ministre de de l'Instruction publique vient de bannir des Lycées, comme trop aride, le Jardin des Racines grecques de Lancelot, qui a eu le privilége d'infliger à plusieurs générations d'écoliers une assez forte dose d'ennui.

L'utilité, la nécessité même de ce livre (car pour tout auteur, son livre répond toujours à un besoin) ressort pour M. Larousse, en dehors des services à attendre de la science étymologique, de la profonde conformité qui a toujours été signalée entre l'esprit grec et l'esprit français, et en particulier entre la capitale de l'Attique et Paris, la moderne Athènes. M Larousse à trop compté, je crois, sur cette conformité. Mais ne préjugeons rien ; le public lettré du beau sexe donnera peut-être raison à l'auteur.

Il se produit en effet depuis quelques mois, à Paris et en province, un mouvement intellectuel bien inattendu, une sorte de besoin des choses de l'esprit, qui semble contraster singulièrement avec les tendances matérialistes du siècle. On pourrait se croire aux beaux jours de la Renaissance, ces jours « où l'on voyait, » dit Brantôme, « toutes les dames, même celles de la « maison de France, s'édifiant grandement aux beaux

« dicts et gestes des Grecs et des Romains, rémé-
« moriés par le doulx Plutarchus. »

L'histoire grecque et l'histoire romaine sont en honneur. Un érudit professeur de la Faculté de Paris vient de faire en anglais, à Paris, une lecture publique; c'est encore la Grèce, « le peuple éducateur, » qui a défrayé l'entretien. L'orateur a tracé un brillant tableau de la vie intellectuelle de la Grèce, de ses arts, de sa civilisation, et un auditoire nombreux, presque exclusivement composé de dames anglaises, écoutait religieusement le professeur ressuscitant le monde hellénique, dont l'influence civilisatrice a été si profonde au moyen-âge comme dans l'antiquité.

A ce sujet, permettez-moi, Messieurs, une simple observation dictée par un patriotisme exagéré peut-être : il appartient surtout, ce me semble, aux membres du corps enseignant de contribuer, en popularisant notre langage, à augmenter, par le prestige et l'autorité de leur parole, le prestige et l'autorité de la France. Eh bien! Je me demande pourquoi une lecture en anglais dans la capitale de la France, qui a prêté sa langue à presque toutes les chancelleries de l'Europe? Serait-ce par hasard que le professeur se serait défié d'un auditoire composé de dames françaises en majorité? Je ne puis ni ne veux le croire.

Il est bien certain cependant que ces sortes de lectures sont plus particulièrement entrées dans les goûts et les habitudes de nos voisins d'Angleterre et de leurs cousins-germains d'Amérique. Là, plus que chez nous, on pense avec Fénelon que l'ignorance de la jeune fille est cause qu'elle s'ennuie, et qu'elle ne sait s'occuper innocemment.

Le Bulletin d'octobre 1860 contient un extrait d'un travail fort intéressant de M. Laugel sur l'instruction dans les Etats-Unis. La part faite à la femme y est beaucoup plus large que dans tous les Etats de l'Europe; l'on s'étonne même de voir mise à la portée de toutes une instruction où le latin se mêle à la physiologie, et la littérature aux mathématiques. Cette éducation si peu féminine, suivant le sens où ce mot s'entend dans notre vieux monde, n'a rien qui offusque en Amérique les prétentions masculines; on n'y trouve pas mauvais que les femmes puissent en apprendre autant et même plus que les hommes. L'Américain se réservant pour lui-même le souci vulgaire des affaires, n'est pas humilié d'épouser une femme plus instruite que lui, et il aime à lui laisser des loisirs, qu'elle sait d'ailleurs fort sagement partager entre les soins du ménage et les choses de l'esprit. Aussi est-il fort rare de rencontrer aux Etats-Unis une de ces femmes savantes ou de ces femmes philosophes qui ont été en particulier chez nous un produit du XVIIe et du XVIIIe siècle. En Europe, bien qu'aucun ridicule ne s'attache plus au titre de femmes lettrées, on leur pardonne encore difficilement de savoir, dit M. Laugel, ce que les hommes croient seuls avoir le droit de connaître. Nous avons toujours dans la mémoire les vers de Molière contre celles qui osent disputer au sexe fort ce privilége. Les hommes sont heureux, dit aussi La Bruyère, que les femmes, qui les dominent d'ailleurs par tant d'endroits, aient sur eux cet avantage de moins.

Aux Etats-Unis, les femmes ont envahi hardiment même le domaine des sciences : un des meilleurs astronomes du Nouveau-Monde est une femme, Miss

Mitchell. Beaucoup commencent à étudier et même à pratiquer la médecine avec succès, et, dans un livre charmant récemment publié (*Paris en Amérique*), le Dr René Lefebvre ne craint pas d'applaudir à ces docteurs en jupons, dont la concurrence pourrait être, dans bien des cas, plus sérieuse qu'on ne croit chez nous.

Quant à l'instruction des hommes, elle a été proclamée en Amérique comme un droit incontestable. La société, qui défend tout citoyen contre le vol et l'assassinat, le défend aussi contre l'ignorance. Les hommes sensés comprennent qu'on ne naît pas citoyen, mais qu'on le devient. Les malheureux émigrants représentent seuls en Amérique la triste ignorance du vieux monde; mais dès la seconde génération le niveau se trouve rétabli.

L'instruction ne doit pas d'ailleurs être envisagée seulement comme une nécessité de l'ordre politique. En dépit de quelques publicistes qui proclament que la moralisation par la science est une chimère, que la science n'est bonne qu'à fournir des ressources à la perversité, elle doit être regardée comme un frein, un préservatif social, une garantie contre les crimes, que traînent à leur suite l'ignorance et la misère. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte, ce que la loi punit, l'instruction le prévient, et la société peut désarmer quand tous les membres ont appris à connaître leurs devoirs.

La statistique judiciaire est ici assez éloquente, et le Ministre de l'Instruction publique a surabondamment prouvé qu'élever le niveau intellectuel, c'est abaisser celui de la criminalité. Et si cela est, ne reste-t-il rien à faire à la société pour former ou ramener au bien tous

ces malheureux en lutte permanente avec la société elle-même, mais plus ignorants que coupables?

Nous ne sommes plus au temps où Mme la marquise de Sévigné pouvait dire impunément en parlant du peuple des campagnes, qui la nourrissait, elle et ceux de sa caste : « Quelles sont ces bêtes noires que j'aperçois au loin grattant la terre? » Et où Labruyère, ce profond moraliste qui s'entendait si bien à châtier quelques-uns des vices de son temps, appelait les paysans « des espèces d'animaux farouches, mâles et femelles, noirs, livides, répandus par la campagne. » Aujourd'hui, on n'écrirait plus, fût-on marquise de Sévigné : « Nos pertes au siége de..... ont été peu sensibles; il est mort un certain nombre de soldats, mais pas un homme qui ait un nom. »

Pour nous, paysans et soldats sont des hommes : ils ont droit au soleil de la civilisation.

Aussi, grâce à la sollicitude de l'administration supérieure, des écoles vont s'ouvrir dans toutes les communes qui jusqu'alors en ont été privées. On atteindra ainsi un résultat doublement heureux : l'ignorance disparaîtra d'abord, et puis, la France qui possède, dit M. Amyot, une unité administrative si resserrée, cessera de présenter le spectacle anormal de tant de populations, de tant de Français par le nom, par l'intérêt, par le cœur, ne sachant pas parler la langue nationale, et ne se comprenant pas entre eux. Tout d'abord, le voyageur ébahi regrettera peut-être ce que l'on est convenu d'appeler l'originalité, la couleur locale; mais en réfléchissant, il sera heureux de ne plus trouver sur les bords du Rhin l'ancienne Alsace, sur les bords de l'Océan l'antique Bretagne, au pied des Pyrénées le

pays Basque, parlant une langue qui semble les rattacher à une patrie étrangère, à une nationalité spéciale, et perpétuant ainsi un état fâcheux de séparation entre les membres de la même famille nationale.

La pensée de cette nécessité commence à se faire jour même parmi les Musulmans, jusque-là si réfractaires à toute tentative d'instruction et de civilisation. Un savant Arabe, Soliman Al-Haraïri, a eu l'heureuse idée de traduire en arabe la grammaire de Lhomond, et dans une préface que je voudrais pouvoir reproduire tout entière, il démontre à ses compatriotes, en s'appuyant sur l'autorité de leurs plus illustres légistes, la nécessité pour eux d'apprendre notre langue. Mohammed a dit : « Le savant qui instruit est autant au-dessus du dernier adorateur que je suis au-dessus du dernier d'entre-vous. Cherchez donc la science, eussiez-vous à vous transporter en Chine pour la trouver. » Or, ajoute Soliman, la langue française est la clef des sciences ; sans elle, elles restent cachées comme des vierges sous leurs voiles. Et à ce propos, il énumère toutes les merveilles de la civilisation française, en comparant l'état de notre société avec l'état d'ignorance et de barbarie où croupissent aujourd'hui les Arabes, si intelligents et si avancées autrefois dans les sciences. Il termine enfin par cette phrase énergique, tirée du Coran même : « Celui qui ne possède ni la grammaire ni l'arithmétique, qui ne sait le Coran que par cœur, sans le comprendre, est semblable à l'âne qui porte des livres. »

Tout remède quelque peu énergique, s'il est mal appliqué, peut offrir des dangers ; aussi ne suis-je nullement étonné de trouver dans un rapport fait par un conseiller général du département de l'Aisne sur l'en-

seignement primaire, certaines craintes que je crois d'un esprit timoré ou prévenu. Sans doute il arrive que l'instruction, même primaire, dépasse le but, que le fils de l'ouvrier en vient à dédaigner le métier de son père, que la fille du laboureur a rapporté de son pensionnat une aversion prononcée pour toute condition qui ne permet pas une toilette élégante. Les goûts de déclassement ne sont de nos jours, je l'avoue, que trop naturels à la jeunesse qui, voyant en perspective des horizons brillants, mais trop souvent hors de sa portée, se lance tête baissée dans des efforts suivis d'insuccès et de désillusion. Je sais cela; mais je sais aussi que ces cas ne sont heureusement que des cas exceptionnels; je sais que l'instruction prépare l'avenir, mais ne l'assure pas, et que si l'intelligence fait l'écolier, c'est le caractère qui fait l'homme, et je puis ajouter la femme. Il faut donc, comme le recommande dans un excellent rapport un homme du métier, M. Rapet, s'attacher, dans les écoles, à l'éducation autant qu'à l'instruction, et c'est ce que comprend tout instituteur doué de la dose la plus vulgaire d'intelligence. Il a souvent à lutter, je le sais mieux que personne, contre la coupable indifférence, contre l'indulgence plus coupable encore, quelquefois même contre les mauvais exemples de la famille. Mais qu'importe? quand le maître ne fait pas seulement un métier, quand il exerce sa profession avec le désir d'y faire tout le bien qu'elle permet, quand, en un mot, il a le sentiment de ses devoirs, il peut trouver dans ce sentiment, avec l'autorité que donne le savoir, une force qui lui fait surmonter les obstacles, et dans tous les cas, il peut dormir la conscience satisfaite: il a fait son devoir.

Dieu merci, ce n'est point en France qu'il serait possible de rencontrer un fait semblable à celui que je trouve dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui s'est passé à Aberdeen en 1851.

Dî meliora piis, errorem que hostibus illum !

Des voleurs de profession, frappés des résultats des écoles industrielles, en avaient établi précisément sur le même modèle : la nature seule de l'enseignement différait. Ils nourrissaient, logeaient, habillaient un grand nombre d'enfants, leur apprenaient le métier de voleur, et leur indiquaient les bonnes occasions de l'exercer. L'arrestation de ces pédagogues d'une nouvelle espèce mit heureusement fin à leur propagande, et rendit aux écoles leur personnel ordinaire, en diminuant celui des prisons.

Certes il ne viendra à l'esprit de personne de trouver notre siècle trop scrupuleux à l'endroit des voies et moyens de s'enrichir. Il en est peu qui sachent se contenter de l'*aurea mediocritas* d'Horace, une médiocrité d'or, comme on dit parler d'or, c'est-à-dire une sage médiocrité, qui est à l'abri des privations et qui sait se défendre des entraînements de la cupidité. Beaucoup, au contraire, mariant de faibles ressources à de grands appétits, seraient disposés à accepter pour eux cette interprétation plaisante d'un traducteur « une médiocrité dorée. » Car, à ce compte, suivant l'expression d'un spirituel académicien, ce serait encore de la médiocrité que de manger dans du vermeil. Et pourtant, il faut le dire, il ne s'est point rencontré de nos jours un moraliste assez éhonté pour crier, comme l'habitué du quartier des Janus, qui était la Bourse de ce temps-là :

. . . . Rem facias, rem,
Si possis, rectè; sinon, quocumque modo rem.

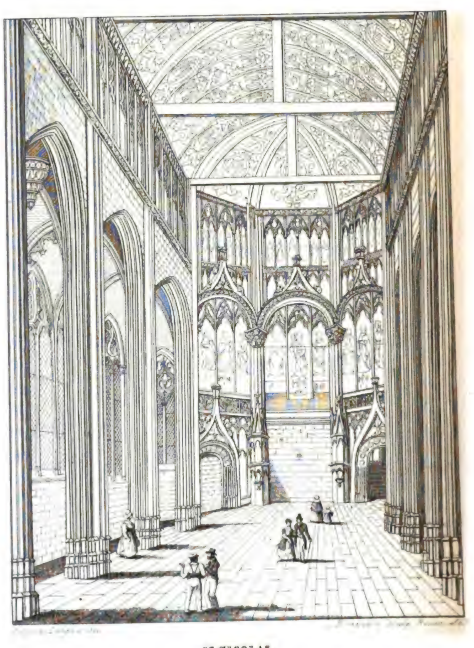
« Faites fortune, honnêtement, si vous pouvez; si-
« non, faites fortune, peu importe comment. »

Nous voyons là, Messieurs, pour le dire en passant, qu'il n'y a rien de nouveau dans les vices, et qu'à toutes les grandes époques de l'histoire, les mêmes reproches contre la société se sont périodiquement reproduits. Le siècle de Louis XIV est incontestablement un grand siècle, et pourtant Boileau a pu écrire ce vers qui n'est que la paraphrase de celui d'Horace:

L'argent en honnête homme érige un scélérat.

Eh bien! si cette cupidité générale tant déplorée n'a pas empêché l'essor des intelligences aux siècles d'Auguste et de Louis XIV, pourquoi lui serait-elle un obstacle dans le nôtre?

Nous sommes à une époque de transition, et il y a toujours un moment de confusion dans toute métamorphose; mais, grâce à la diffusion des lumières, l'impulsion est donnée, et malgré tous les vices de notre âge, on n'en verra guère de meilleur. La science qui, chaque jour, enfante, par ses merveilles, quelque nouveau bienfait pour la famille humaine, nourrit à la fois, quoiqu'on dise, et le corps et l'esprit. Partout le travail, le progrès, car il y a partout l'accomplissement de choses inespérées; partout donc l'invitation à l'espérance et l'encouragement à bien faire: tels sont, Messieurs, les enseignements de notre siècle, pour qui sait le comprendre.



St. NICOLAS

Eglise paroissiale de Rouen supprimée en 1791

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR

VINGT-QUATRE ÉGLISES PAROISSIALES

Supprimées à Rouen en 1791,

PAR M. DE LA QUÉRIÈRE.

Dès le XIIe siècle et pendant tout le moyen-âge, la ville de Rouen a eu une très grande importance, ainsi que l'attestent nombre de documents historiques. Comme port maritime, elle jouissait de grands priviléges et son commerce la rendait une des premières places de l'Europe.

Sur la rive gauche de la Seine, au faubourg Saint-Sever, un peu au-dessous du magnifique pont de pierre qu'avait fait construire, dans le XIIe siècle, l'impératrice Mathilde, femme de Geofroy Plantagenet, s'étendait le *Clos des Galées*, arsenal qui renfermait tout ce qui était nécessaire à la construction, à l'armement et à l'approvisionnement des vaisseaux de l'Etat.

Cet établissement maritime subsista pendant plus de

cent ans : de la fin du XIIIe siècle au commencement du XVe (1).

Au XVIe siècle, Rouen passait pour la première ville du royaume après Paris ; en effet, Paris ne renfermait guère alors plus de 200,000 âmes, et la population de Rouen était déjà de 100,000 habitants (2). Cette population de Rouen, relativement si considérable, s'explique par la prospérité de ses nombreuses fabriques en tout genre, notamment de ses fabriques de tissus, et, surtout, par l'étendue de son commerce maritime. Ses navires portaient les divers produits de la France dans tous les ports de l'Europe, en Afrique et jusqu'au Brésil. Ses relations maritimes avaient fait donner à Rouen le monopole des épices, monopole qui lui avait été concédé, en 1549, par le roi Henri II.

Un fait historique qui confirme la grande importance de la ville de Rouen à cette époque, et qui atteste la richesse de ses habitants, c'est l'éclat et la somptuosité des fêtes que le corps municipal donna en 1550 à ce même Henri II et à Catherine de Médicis, sa femme, et pour lesquelles ils dépensèrent des sommes considérables.

C'est pendant les règnes de François Ier et de Henri II que Rouen parvint à sa plus grande splendeur. Ses nombreuses églises gothiques, ses palais somptueux, ses maisons aux façades si délicatement sculptées ; tout, dans cette grande cité, attestait le luxe de ses habitants

(1) Communication de M. de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

(2) Grosley rapporte dans ses *Ephémérides troyennes* que la ville de Troyes, moins considérable que celle de Rouen, avait, au XVIe siècle, 80,000 âmes dans ses murs.

et le haut degré de perfection où l'art de l'architecture était arrivé à cette époque qui fut pour la France l'âge de Périclès.

Nous n'avons pas la prétention d'énumérer et de décrire tout ce que cette ville renfermait de chefs-d'œuvre entassés depuis trois siècles dans son enceinte. Notre tâche est plus modeste: nous nous proposons seulement, aujourd'hui, de jeter un coup d'œil sur un certain nombre de monuments religieux qui furent supprimés à Rouen en 1791, peu de temps après la destruction des ordres monastiques.

A l'époque de notre grande révolution, Rouen renfermait 36 églises paroissiales et une église collégiale, sans compter les églises conventuelles qui étaient au nombre d'environ 40 (1).

Ce fut au commencement de l'année 1791 que s'opéra la réforme des églises de Rouen. 24 de ces églises, qui étaient trop rapprochées les unes des autres, furent supprimées, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, du 17 février 1791, sanctionné par le Roi le 23 du même mois, et leur fermeture eut lieu le 30 avril suivant. Il resta 12 paroisses auxquelles on en ajouta 6 nouvelles qui furent ouvertes à l'office paroissial le 1er mai 1791 ; en tout 18 paroisses. Les

(1) Au moyen-âge, Paris était la seule ville du royaume qui l'emportât sur Rouen pour le nombre des églises paroissiales et des monastères. On comptait dans la capitale 41 paroisses et 11 collégiales-paroisses, soit 52 églises paroissiales ; 53 couvents d'hommes et 70 de filles ; les paroisses furent réduites à 33 en 1790.

A la même époque, Lyon, qui est aujourd'hui la première ville de France après Paris, renfermait 13 paroisses, 5 églises collégiales, 4 abbayes et 30 couvents ; Marseille et Bordeaux en avaient beaucoup moins.

paroisses de nouvelle création étaient : 1° Notre-Dame, église cathédrale ; 2° Saint-Ouen, ex-abbatiale ; 3° la Madeleine, chapelle de l'Hôtel-Dieu ; 4° Saint-Romain, église des Carmes déchaussés, rue du Champ-des-Oiseaux ; 5° Saint-François, église des ci-devant Pénitents, rue Saint-Hilaire ; 6° Saint-Benoît, église dès ex-religieux de Bonne-Nouvelle, au faubourg Saint-Sever. La paroisse de Notre-Dame, église cathédrale, eut un arrondissement composé de la circonscription de 12 des églises supprimées, savoir : 1° Saint-Etienne-la-Grande-Église ; 2° Saint-Denis ; 3° Saint-Cande-le-Vieux ; 4° Saint-Martin-du-Pont ; 5° Saint-Etienne-des-Tonneliers ; 6° Saint-Cande-le-Jeune ; 7° Saint-Pierre-du-Châtel ; 8° Notre-Dame-de-la-Ronde ; 9° Saint-Herbland ; 10° Saint-Lô ; 11° Saint-Nicolas ; 12° Saint-Amand. A ces douze paroisses on ajouta un peu plus tard celle de Saint-Jean, laquelle, après avoir été conservée en 1791 à titre de paroisse, fut vendue pendant la Révolution, sans qu'aucun décret eût ordonné sa suppression, de sorte que lors de la réorganisation du culte, en 1802, la cathédrale se trouva réunir le territoire de treize anciennes paroisses.

Une de ces paroisses, Saint-Etienne-la-Grande-Église, avait son siége à la Cathédrale, dans une chapelle située sous la tour où était montée la fameuse cloche dite de Georges d'Amboise. La fermeture de Saint-Étienne-la-Grande-Église n'amena donc l'abandon d'aucun édifice religieux ; mais comme, d'un autre côté, l'église Saint-Jean, conservée en 1791, fut, par une exception très malheureuse, vendue en 1796, puis, démolie en 1816, sous la Restauration, quand ce

temple aurait pu aisément être racheté et rétabli, nous devons dire, pour être exact, que 25 paroisses furent supprimées dans le cours de la Révolution, mais que, en réalité, 24 édifices religieux seulement furent retirés au culte.

Ces églises, qui appartenaient pour la plus grande partie à la seconde moitié du xve siècle ou au commencement du xvie, étaient en totalité bâties en belles pierres de taille. Toutes, excepté deux, Saint-Amand dans l'intérieur de la ville et Saint-André-hors-Ville, se recommandaient par leur architecture et par les détails de leur ornementation.

Ainsi, on admirait le chœur de Saint-Martin-sur-Renelle et celui de Saint-Denis, remarquables par leur construction très hardie ; les clochers de Saint-Cande-le-Jeune, de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Martin-du-Pont (1), qui portaient dans les airs leurs flèches en bois revêtues de plomb ; les tours de Saint-Cande-le-Vieux, de Saint-Jean, de Saint-Lô, de Saint-André-de-la-Ville, de Saint-Pierre-du-Châtel, et par-dessus toutes, celle de Saint-Laurent (2).

Tous ces monuments réunis à la Cathédrale, à l'abbaye de Saint-Ouen, à l'église Saint-Maclou, au

(1) Le clocher de Saint-Martin-du-Pont, de style moderne (xviiie siècle), avait remplacé celui qu'avait élevé Robert Becquet, l'auteur de l'admirable pyramide de la cathédrale de Rouen que le feu du ciel consuma le 15 septembre 1822. Les cadrans de l'horloge qui indiquaient l'heure des travaux aux ouvriers du port furent portés à l'église Saint-Vincent, où on les voit encore aujourd'hui.

(2) En l'année 1810, il s'était détaché une pierre de l'aiguille qui surmontait la tour de Saint-Laurent, le propriétaire craignit qu'il n'y eut péril pour les passants, il la fit démolir.

joli clocher à jour des Cordeliers et à quelques autres, donnaient à la ville un aspect pittoresque des plus intéressants et des plus variés (1).

Les portails d'un grand nombre de ces églises supprimées offraient des sculptures quelquefois d'une rare perfection, comme à Saint-André-de-la-Ville, à Saint-Michel. — Il est certain qu'aux xv[e] et xvi[e] siècles, la ville de Rouen possédait dans son sein des artistes d'un grand talent. Nous devons à ces habiles sculpteurs ou imagiers la décoration de nos vieilles habitations si curieuses du moyen-âge ou de la renaissance.

Nous avons remarqué que les statuettes qui ornaient les façades de nos vieilles maisons de bois étaient d'une exécution bien supérieure à celles que nous avons vues dans aucune autre ville de province.

Toutes nos églises paroissiales étaient orientées, sans nulle exception, mais beaucoup d'entre elles n'avaient qu'une entrée latérale; point de portail principal, attendu que le pignon à l'ouest se trouvait engagé au milieu des maisons particulières. Ce fait s'explique par la rareté du terrain à bâtir, dans une ville très populeuse et circonscrite dans des limites étroites par des murs d'enceinte bordés de fossés. Les habitants alors se construisaient des demeures partout où il y avait quelque espace vide à remplir.

Les paroisses de Saint-Herbland et de Saint-Pierre-l'Honoré, et surtout celle de Saint-André-de-la-Ville,

(1) Voyez les trois *Vues de Rouen* dessinées et gravées par Bacheley, trente ans avant la Révolution. Les monuments y sont reproduits avec une exactitude vraiment extraordinaire.

étaient particulièrement remarquables pour la richesse de leur portail latéral; Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Vigor, Sainte-Marie-la-Petite, n'avaient que des portes latérales assez simples : l'une au nord, l'autre au midi; Saint-Cande-le-Jeune et Saint-Nicolas avaient un porche en pierre.

Le clocher était toujours à l'un des angles de la façade ouest et non au-dessus du portail central, comme on le pratique de nos jours dans la construction des églises modernes de style roman ou de style ogival. Je ne connais guère que le clocher de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, bâti au XIe siècle, et celui de Saint-Ricquier, en Picardie, bâti au XVe siècle, qui soient au centre du grand portail.

Toutes ces anciennes paroisses, comme nous l'avons dit, se distinguaient par leur architecture ou par quelque détail d'ornementation.

Ainsi, Saint-Pierre-l'Honoré était renommé pour les culs-de-lampe de ses trois nefs : ceux du bas-côté du nord surtout étaient magnifiques. Saint-Nicolas avait aussi dans ses collatéraux, qui étaient seuls terminés, de belles clefs pendantes.

Les dais du chœur de Saint-Martin-sur Renelle, sculptés à la belle époque de la renaissance des arts, étaient admirés des connaisseurs, ainsi que quelques culs-de-lampe au bas-côté sud de la même église (1).

Saint-Herbland possédait, dans toute la longueur de la voûte du vaisseau principal, de jolies rosaces à

(1) Voyez *Saint-Martin-sur-Renelle, église paroissiale de Rouen supprimée en 1791*. — In-4°, 3 pl. gravées, 1860.

jour habilement découpées ; celles du chœur étaient dorées.

On voyait encore au grand portail de Saint-Michel et appliqué à la tour du clocher, à l'angle de la rue de la Grosse-Horloge, faisant face au Vieux-Marché, un groupe de grandeur colossale : c'était l'archange saint Michel terrassant le diable. L'échappé de l'enfer faisait une affreuse grimace.

A Saint-Laurent, la balustrade du bas-côté nord, près du grand portail de l'église, présente une particularité bien remarquable : ce sont des lettres gothiques découpées à jour dans la pierre et dont l'assemblage forme ces paroles tirées de Job : *Post tenebras spero lucem* (chap. 17, vers. 12).

Les paroissiens de Saint-Laurent étaient si fort épris de la beauté de leur clocher, qu'ils en firent faire un modèle en petit pour servir d'ostensoir.

A Saint-Etienne-des-Tonneliers, dont la voûte centrale était remarquablement large et belle, il y avait un baptistère en pierre fort curieux, lequel datait de l'an 1500. Le couvercle, qui était en bois, a été heureusement conservé ; on le voit aujourd'hui à la paroisse de Saint-Romain. Il représente des scènes de la Passion. Les délicates figures dont il est orné sont de haut-relief et travaillées avec la perfection dont les artistes du temps de Louis XII et de François Ier ont fourni de précieux exemples dans leurs nombreux travaux.

Ce très beau morceau de sculpture a été fort habilement reproduit par un moulage en plâtre, auquel on a donné l'apparence du bois de chêne. On peut voir ce moulage au Musée d'antiquités de la ville de Rouen :

il recouvre la cuve polygonale de style gothique du baptistère en pierre de Saint-Cande-le-Jeune, que l'on a retrouvée dans un jardin de la rue de l'Avalasse.

Les stalles de Saint-Etienne-des-Tonneliers avaient dû être données par les tonneliers, qui étaient nombreux sur cette paroisse, si nous en jugeons par deux *miséricordes* détachées de ces stalles et que nous avons vues dans la maison d'un tonnelier du voisinage de l'ancienne église Saint-Etienne. L'un de ces siéges représente en haut-relief un ouvrier dans le costume du xve siècle, frappant d'une main sur le fond d'une barrique et tenant de l'autre main un vase pour recevoir le liquide; l'autre sellette représente un tonnelier travaillant à cercler un fût.

Le mobilier et les objets d'art appartenant aux églises supprimées furent répartis entre les églises conservées. C'est ainsi que la paroisse Saint-Patrice possède la chaire à prêcher de Saint-Lô, d'un excellent style, et Saint-Romain le buffet d'orgue de Saint-Laurent. La cloche qui était restée à cette dernière église a passé à la Cathédrale et son horloge a été donnée à Saint-Godard. La *gloire* du maître-autel de Saint-Etienne-des-Tonneliers est à Saint-Eloi. Deux autels de Notre-Dame-de-la-Ronde décorent à la Cathédrale les deux chapelles qui font la suite de la chapelle Saint-Etienne, sous la Tour-de-Beurre, et la grosse cloche de cette ancienne paroisse a été portée à Sotteville-lès-Rouen.

D'éclatantes verrières décoraient les fenêtres de plusieurs des églises supprimées ; elles se recommandaient par la vivacité des couleurs, non moins que par la cor-

rection du dessin, et quelquefois par l'originalité de la composition.

Les plus renommées existaient à Saint-Nicolas, qui, pour cette raison, était surnommé *le Peinteur*.

Pierre Levieil, dans l'*Art de la Peinture sur verre* (in-f°, p. 57, Paris 1774), parlant des beaux vitraux des églises de Rouen, cite comme étant les plus estimées, les vitres de Saint-Etienne-des-Tonneliers, de Saint-Jean, de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Vincent, de Saint-André (1), de Saint-Nicolas et de Saint-Godard. Il ajoute. « On admire particulièrement la « vivacité du coloris de celles de Saint-André et encore « plus celles de Saint-Godard (2). On estime aussi « dans cette capitale de la Normandie, entre les vitres « peintes les plus parfaites de l'Europe, deux formes « de vitres de l'église Saint-Nicolas qui datent de la « fin du XVIe siècle, et représentant dans la chapelle de « la Sainte-Vierge sa Visitation et son Assomption, « que l'on dit avoir été peintes d'après les cartons de « Raphaël Sadeler; une autre, d'après ceux de Rubens « ou de quelqu'un de ses meilleurs élèves, représentant « la Pêche miraculeuse. »

Parmi les singularités que l'on remarquait dans ces verrières, nous citerons un sujet moitié païen, moitié

(1) Nous avons été assez heureux pour sauver d'une destruction certaine deux grisailles fort belles, l'*Assomption de la Vierge* et la *Transfiguration* qui se trouvaient dans le bas-côté sud de l'ancienne église Saint-André. La première de ces verrières se voit maintenant à l'église impériale de Saint-Denis.

(2) De là est venu le dicton populaire à Rouen : *Il est de la couleur des vitres de Saint-Godard*, pour désigner un vin qui avait une belle robe de pourpre.

chrétien qui se voyait à Sainte-Croix-Saint-Ouen. C'était un Mercure avec des ailes, offrant une pomme à la plus belle, *pulchœ*, la Sainte-Vierge, sans nul doute; et à côté le Samaritain blessé, le Paralytique et la Piscine de Siloé (1).

Une autre verrière, à Saint-Nicolas, représentait l'histoire d'un débiteur de mauvaise foi qui affirmait par serment avoir rendu à son créancier l'argent que celui-ci lui avait prêté; la canne que le débiteur tenait à la main, ayant été rompue sous la roue d'un char, en présence du juge, se trouva contenir l'argent qu'il avait reçu.

Le même sujet était peint à Saint-Denis.

Ce trait de la vie de Saint-Nicolas a été reproduit par l'auteur du roman espagnol de *Don Quichotte* dans un des jugements de Sancho-Pança à l'Ile de Barataria.

Mais Saint-Jean l'emportait sur Sainte-Croix-Saint-Ouen et sur Saint-Denis pour l'intérêt de curiosité qu'offrait l'unè de ses vitres peintes. Celle-ci représentait, en deux panneaux, la merveilleuse histoire du prêtre Théophile, chanoine de la Cathédrale de Rouen, lequel revenant d'une aventure galante, périt dans les flots de la Seine que les diables avaient soulevés, et fut ensuite ressuscité par le pouvoir de la Vierge Marie.

Le peintre avait donné aux démons les transformations les plus fantastiques et des attitudes bien capables de glacer d'effroi le cœur même le plus résolu. Ainsi, l'un était armé d'un énorme soufflet, un autre d'une

(1) Détails fournis à l'auteur par le dernier curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, l'abbé Deschamps.

massue, une troisième d'une fourche, avec laquelle il s'efforçait de faire sombrer la nef.

Ce miracle donna lieu, suivant l'auteur de la *légende dorée*, à l'établissement de la fête de la Conception (1).

Toutes ces verrières, les unes d'une grande valeur artistique, d'autres seulement curieuses, furent la proie d'étrangers qui vinrent à Rouen, en 1802, lors de la courte paix d'Amiens, et qui les acquirent à vil prix, à la charge seulement de clore les vides.

Ces étrangers étaient un Hollandais nommé Van Hamp et un Anglais du nom de Stevenson. Ils s'associèrent pour aller recueillir en Normandie, et principalement à Rouen, les peintures sur verre et probablement aussi les autres objets d'art qui pouvaient se trouver dans les églises supprimées, non encore démolies et servant alors de magasins. Ils firent main-basse, à Rouen, sur les verrières qu'ils trouvèrent dans les églises de Saint-Nicolas, de Saint-Cande-le-Vieux (2), de Saint-Herbland, de Saint-Etienne-des-Tonneliers et de Saint-Jean. Ces peintures sur verre, renfermées dans dix-sept grandes caisses, furent transportées à Londres, où elles furent l'objet d'une exhibition pu-

(1) Voyez *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église paroissiale de* SAINT-JEAN DE ROUEN, ornée de trois dessins, dont deux coloriés par E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, et gravés par H. Brevière ; in-8°, 1860.

(2) Le Musée d'Antiquités de Rouen possède un petit médaillon ovale en verre représentant le *Miracle des reliques de saint Cande*. On y voit les reliques du saint s'élèvant dans les airs au-dessus du brasier qui devait les consumer.

Ce très joli vitrail, exécuté à la fin du XVIe siècle, provient très probablement de l'ancienne paroisse de Saint-Cande-le-Vieux.

blique. Un certain nombre furent achetées par de riches propriétaires pour décorer leurs châteaux. Quelques-unes trouvèrent place dans les églises, entre autres *la Visitation*, verrière admirable que l'abbé Gossier, ancien chanoine de la Cathédrale de Rouen, reconnut à la Cathédrale d'York, pour l'avoir vue dans sa jeunesse à Saint-Nicolas de Rouen, du côté de l'épitre. Une autre verrière qu'il reconnut encore pour avoir appartenu à la même paroisse de Saint-Nicolas, était *la Pêche miraculeuse* (1). On y remarquait un homard que l'artiste, soit par naïveté, soit plutôt par amour du coloris, avait peint du rouge le plus vif. Ceci nous rappelle un magnifique vitrail que l'on admire dans la charmante église de Caudebec-en-Caux. Le sujet représenté est le *Passage de la Mer Rouge* par les Hébreux. Le peintre, peu soucieux de la vérité, a donné à la mer un beau rouge écarlate.

De tous les monuments atteints par la réforme qui eut lieu dans les établissements religieux, au commencement de la Révolution de 1789, les plus regrettables étaient, parmi les églises paroissiales, Saint-Laurent, Saint-Jean, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Herbland, Saint-Etienne-des-Tonneliers, Saint-André-de-la-Ville, Saint-Martin-sur-Renelle et Saint-Denis, et parmi les églises conventuelles, les Cordeliers, les Jacobins (2), les Augustins, les Carmes et les Emmurées.

(1) On voit aux Archives du département de la Seine-Inférieure, dans un mauvais in-folio relié, les sujets de seize verrières peintes dessinées à la plume et ombrées, sous la date de 1720, lesquelles existaient à cette époque dans l'église Saint-Nicolas. *La Visitation* (1525), et *la Pêche miraculeuse* (1640), sont au nombre des sujets reproduits par l'artiste.

(2) Les religieux Jacobins abandonnèrent eux-mêmes leur grande et belle église du XIIIe siècle et la remplacèrent par une chapelle de style moderne dix années avant la Révolution.

Peut-on reprocher à ces étrangers l'enlèvement de richesses artistiques qui étaient destinées à périr, puisque, à cette époque, personne dans notre pays, même parmi les artistes et les savants, n'attachait de prix aux œuvres du moyen-âge et de la renaissance. Ce n'est que depuis quarante ans, environ, que l'on a commencé à en reconnaître toute la valeur. Mais on a été trop loin : d'un injuste mépris et d'un dédain regrettable, on est passé à une admiration exagérée et à un engouement qui touche à la manie.

Plusieurs de ces églises existent encore, mais mutilées et ruinées. Ce sont : Saint-Laurent, Saint-Etienne-des-Tonneliers, Saint-Pierre-du-Châtel (1), Sainte-Marie-la-Petite, Sainte-Croix-des-Pelletiers, St-Cande-le-Jeune (2), les Augustins, les Jacobins et les Emmurées.

La tour du clocher de Saint-André-de-la-Ville est restée debout, mais l'église a été entièrement démolie pour l'ouverture de la rue de l'Impératrice. Cette tour était jadis surmontée d'une flèche pyramidale fort élégante, en pierre, découpée tout à jour. Construite vers le milieu du XVIe siècle, cette flèche fut renversée par un furieux ouragan le 15 juin 1683.

J'avais lu dans l'histoire de la ville de Rouen de Farin (édition Du Souillet) que le plan du clocher remarquable de l'église paroissiale de Saint-André-de-la-Ville se voyait au Vatican au commencement du

(1) Des peintures sur verre qui décoraient cette église, il restait différents traits de la vie de Jésus-Christ, comme l'Adoration des Mages, une Généalogie de N.-S. et aussi des traits de la vie de Saint-Pierre, entre autres, son Martyre. L'auteur de cet écrit a été assez heureux pour sauver ces tableaux fragiles de la destruction qui les attendait.

(2) Voyez *Saint-Cande-le-Jeune, église paroissiale de Rouen* supprimée en 1791, in-4°, 1 pl., 1857.

siècle dernier. Je désirais vivement connaître ce précieux dessin et en posséder une copie. Après bien des recherches inutiles, faites sur mes instances dans les bibliothèques du Vatican et de Sainte-Marie-de-la-Minerve, M. André Durand, très habile dessinateur et archéologue non moins zélé, est parvenu à se procurer un *fac-simile* de ce curieux document, qu'un de ses amis a fini par découvrir à la bibliothèque des Ermites de Saint-Augustin. C'est une épure de notre clocher de Saint-André d'un mètre et demi de haut, sur peau de vélin, avec le plan horizontal de la pyramide qui n'existe plus (1).

Nous espérons que l'administration municipale de Rouen, qui a conservé la tour de Saint-André pour la faire concourir à l'embellissement d'une nouvelle rue (la rue de l'Impératrice), ne voudra pas laisser sa tâche inachevée, et qu'elle tiendra à honneur de relever cette merveilleuse aiguille de pierre, chef-d'œuvre de délicatesse et de goût, qui faisait jadis l'admiration de nos pères et que nous serions fiers de pouvoir montrer aux nombreux étrangers qui viennent chaque année visiter notre ville.

Nous formons aussi des vœux pour que les plus curieuses entre les églises supprimées, dont nous avons parlé dans cette notice, soient promptement rachetées et qu'elles soient consacrées à un service public. Nous mettons en première ligne, avant toutes les autres, l'église Saint-Laurent et sa belle tour.

Nous dirons, en terminant, aux magistrats chargés de veiller sur nos richesses artistiques : Conservons avec

(1) Voyez *Saint-André-de-la-Ville, église paroissiale de Rouen supprimée en 1791*, in-4°, 2 pl. gravées, 1862.

respect nos vieux monuments; restaurons-les avec un soin religieux; mais que notre admiration pour ces vénérables témoins de notre histoire ne nous entraîne pas jusqu'à vouloir faire revivre un passé glorieux qui ne serait plus en harmonie avec nos idées et nos mœurs.

Défendons-nous de cet engouement irréfléchi qui, depuis quelques années, a porté certains esprits à retourner en arrière, et à chercher dans les monuments des XIe, XIIe et XIIIe siècles les types d'après lesquels ils prétendent construire toutes nos églises et même nos édifices civils.

Ces architectes, et parmi eux il se trouve, je le reconnais, des hommes d'un mérite réel, usent leur vie et leur talent à faire des pastiches plus ou moins heureux, de froides et insipides copies de modèles admirables, sans doute, mais qui n'ont pas plus de rapport avec notre architecture actuelle que le langage de Montaigne n'en offre avec le style adopté par les meilleurs écrivains de nos jours.

Tout homme qui désire le progrès dans l'art de bâtir et qui est soucieux de la gloire de son pays, doit repousser de toutes ses forces un système et des errements qui tendraient à faire croire à la postérité que notre époque n'a pu rien créer, rien inventer.

N'acceptons pas cet aveu d'impuissance que repousserait certainement, si elle était consultée, la génération qui s'élève, espérons plutôt que le jour n'est pas éloigné où le bel art de l'architecture sortira de l'état d'abaissement et de dégradation dans lequel de fausses idées et le caprice d'imaginations extravagantes l'ont fait tomber. Espérons enfin que nous le verrons produire de nouveaux chefs-d'œuvre et se relever à la hauteur que, de nos jours, ont atteint les autres branches des sciences.

LISTE

Des vingt-quatre paroisses supprimées à Rouen en 1791.

---

1. Saint-Amand, place Saint-Amand (ancien cimetière de la paroisse).

Cette paroisse, enclavée dans l'abbaye de Saint-Amand, se trouvait au côté sud de la chapelle abbatiale, vers la rue de la Chaîne prolongée. Elle paraissait avoir été rebâtie au XVIIe siècle Une nef accompagnée d'un seul bas-côté nord ; un portail d'une simplicité extrême, composé d'une grande porte en plein-cintre et d'une autre plus petite à côté ; un clocher surmonté d'une flèche en bois revêtue d'ardoises, d'une hauteur médiocre. telle était cette petite église, dont la construction n'offrait rien de remarquable.

Elle fut vendue, avec l'emplacement de la ci-devant abbaye Saint-Amand, le 15 thermidor an IV de la République (2 août 1796), par adjudication publique, pour le prix de 140,040 livres, et démolie peu après.

2. Saint-André-de-la-Ville, rue aux Ours, autrefois rue Saint-André ; le chevet sur la rue Ancrière.

Malgré l'exiguité de ses proportions, cette église était certainement une des plus curieuses de la ville.

Elle avait été reconstruite de 1486 à 1557, et se composait d'une nef et de deux bas-côtés voûtés en pierre.

Le grand portail était flanqué à droite d'une tour carrée, décorée à sa partie supérieure de statues et de sculptures dont les détails offraient un mélange du style gothique et du style de la renaissance. Le portail latéral nord, sur la rue aux Ours, était également fort remarquable par la richesse de son ornementation. La porte à deux vantaux, représentant en deux bas-reliefs la *Pêche miraculeuse*, était un travail d'un goût exquis et d'une très grande délicatesse d'exécution.

Cette charmante église fut vendue le 17 décembre 1791, avec le presbytère, le cimetière, les échoppes ou boutiques entourant le chœur, pour la somme de 101,000 livres. Elle a été démolie dans le courant de l'été de 1862, lors du tracé de la nouvelle rue de l'Impératrice. La tour seule est restée debout.

Le portail nord méritait bien d'être épargné. Un amateur demandait à en faire l'acquisition, lorsque le vandalisme stupide de l'entrepreneur de démolitions fit croûler en une nuit cette jolie façade. Fort heureusement, la porte, avec ses bas-reliefs si curieux, avait déjà été enlevée et mise en lieu sûr. La ville en a fait don à la paroisse de Saint-Vincent, et ce précieux morceau de sculpture sur bois nous sera conservé.

3. Saint-André-Hors-la-Ville, rue Saint-Gervais, au coin de la rue Saint-André.

Cette très petite église, bâtie fort simplement en pierres de taille et sans aucune décoration extérieure, n'avait qu'une nef sans bas-côtés; sa façade se terminait en pignon. L'entrée principale était sur la place Cauchoise.

L'église, le presbytère y attenant, le cimetière, le parvis et quelques échoppes qui entouraient cet édifice religieux furent vendus en adjudication publique, pour la somme de 40,000 livres, le 25 mai 1793.

Ce monument peu regrettable a disparu entièrement en 1834.

4. SAINT-CANDE-LE-JEUNE, rue aux Ours; le chevet rue du Petit-Salut.

Cette paroisse, à laquelle se rattachent nos souvenirs d'enfance, n'a pas été démolie comme les trois précédentes. Elle existe encore, mais mutilée et singulièrement amoindrie, et sert de magasin en ce moment à un liquoriste-distillateur.

Rebâtie au XIVe siècle, elle n'avait qu'une seule nef dont la voûte en bardeau, portée sur des poinçons et des entraits sculptés de rageurs, était ornée à l'intersection des nervures de rosaces découpées à jour et d'écussons armoriés.

A l'angle sud-ouest de la nef, une tour carrée en pierre de la fin du XVe siècle était surmontée d'une élégante flèche de bois recouvert de plomb.

Point de grand portail au pignon ouest : l'entrée principale était au bas de la nef, sur la façade méridionale ; elle consistait en un porche voûté en pierre avec nervures et rosace au centre. Ce porche, du XIVe siècle comme l'église, était lui-même précédé d'un avant-portail construit sur la rue aux Ours en 1663, dans le goût de l'époque. Enfin, de ce même côté, vers le chœur, deux chapelles, contiguës l'une à l'autre, avaient été ajoutées au commencement du XVIe siècle. Elles étaient recouvertes d'une terrasse entourée de balustrades gothiques et for-

maient saillie dans le cimetière. Presque toutes les vitres étaient peintes.

L'église, la maison presbytérale et les bâtiments situés au nord sur l'ancien cimetière furent adjugés, le 18 février 1792, pour la somme de 125,000 livres.

Le clocher, moins la tour, fut abattu peu de temps après la vente ; les deux chapelles au midi ont été retranchées en 1824.

5. SAINT-CANDE-LE-VIEUX, collégiale et paroissiale, rue de la Savonnerie ; le chevet rue du Bac.

Cet édifice religieux, dont l'architecture annonçait une construction de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, se composait d'une nef et de deux bas-côtés voûtés en pierre. Une tour carrée, surmontée d'un toit, accompagnait le collatéral sud au bas de la nef ; elle avait quelque ressemblance avec la tour de Saint-Pierre-du-Châtel qui existe encore aujourd'hui.

L'entrée principale était sur la rue de la Savonnerie. La place actuelle du Gaillardbois était le cimetière de la paroisse.

L'église de Saint-Cande-le-Vieux était petite ; elle possédait des peintures sur verre fort estimées.

Elle fut vendue et adjugée le 20 avril 1793, avec l'emplacement de son ancien cimetière, pour le prix de 127,400 livres.

Ne furent point compris dans la vente : l'orgue, son buffet, l'escalier qui y conduisait ainsi que les soufflets ; la tribune, tous les lambris servant à la décoration des autels des chapelles et des principales contre-tables ; les fonts baptismaux, les tableaux ; les balustrades d'appui et autres ouvrages en fer ; les stalles et bancs ; la chaire à

prêcher; les inscriptions; les tombeaux et cercueils en plomb, s'il s'en trouvait dans les caveaux ou en pleine terre; et tous objets qui pouvaient s'enlever sans nuire à à la solidité de l'église.

En général, la vente des églises supprimées en 1791, a été accompagnée de pareilles réserves.

L'ancienne paroisse de Saint-Cande-le-Vieux fut démolie en 1796.

6. Sainte-Croix-des-Pelletiers, rue de ce nom, à côté de la Fontaine.

L'église donc nous voyons les restes avait été dédiée en 1533. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, de 1669 à 1672, on ajouta six chapelles autour du chœur et on fit des embellissements à l'intérieur « de telle sorte, dit Farin, *qu'elle pouvait disputer pour la propreté avec toutes les autres paroisses de la ville.* » Néanmoins, sa principale décoration était dans ses peintures sur verre.

Considérée comme monument, cette église, de proportions assez restreintes, n'offre rien qui mérite de fixer l'attention de l'antiquaire. Elle consiste en un vaisseau unique, voûté en bois, et terminé sur la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers par un portail d'une grande simplicité : c'est un pignon gothique soutenu par des contreforts peu saillants et percé, au-dessus de la porte d'entrée, d'une fenêtre ogivale destinée à éclairer la nef. Un petit clocher en bois et ardoise était à cheval sur le faîte proche du portail; il a été démoli en 1843

Cette église fut vendue le 14 novembre 1792 pour le prix de 53,000 livres. Elle sert à usage de magasin.

En 1791, sa conservation comme paroisse fut un ins-

tant mise en balance avec celle de Saint-Jean, parce qu'on trouvait que Sainte-Croix-des-Pelletiers était plus au centre du quartier; mais Saint-Jean l'emporta par la considération que cette dernière église était plus vaste et avait une plus grande valeur monumentale.

7. Sainte-Croix-Saint-Ouen, place Saint-Ouen et rue des Faulx. Cette église était primitivement dédiée à saint Ouen : on la trouve désignée sous cet ancien vocable dans une sentence de l'official rendue le 28 mars 1460, contre l'abbé et les religieux de Saint-Ouen, et par laquelle ceux-ci furent condamnés à faire agrandir « l'église paroissiale de Saint-Ouen, vulgairement appelée la paroisse de Sainte-Croix, » à cause de la multitude des paroissiens qui se montaient à douze cents communiants. Un accord passé en 1522, entre les mêmes religieux et les trésoriers de Sainte-Croix, autorisa ces derniers à faire reconstruire leur église, qui était *trop petite* et *mal proportionnée* (1). C'est de cette époque que datait le monument dont nous parlons.

Cette paroisse, ruinée par les guerres, fut relevée une dernière fois en 1601. Toutefois, malgré les restaurations importantes qu'elle avait subies, elle avait conservé, du moins à l'extérieur, tous les caractères de l'architecture gothique du XVIe siècle.

Le grand portail seul était moderne ; il avait été élevé en 1760, et a eu les honneurs de la gravure. Un almanach du temps, le *Tableau de Rouen pour l'année* 1775, dit en parlant de ce portail : « C'est celui dont le coup-

(1) *Histoire de Rouen*, par Farin.

d'œil frappe davantage. » Cette opinion serait aujourd'hui bien contestée : autres temps, autres goûts !

Sainte-Croix-Saint-Ouen était située entre la fontaine qui est à l'entrée de la rue des Faulx et l'église de l'Abbaye. Le portail, faisant face à la place, était contigu à la belle maison que l'on a démolie en 1851, et dont on avait fait le presbytère de Saint-Ouen, lorsque cette abbatiale fut érigée en paroisse en 1791. L'allée qui donne accès dans cette partie du jardin a été tracée sur l'emplacement même du bas-côté nord de Sainte-Croix.

L'église avait trois nefs voûtées en pierre. Derrière le chœur, autour duquel on pouvait circuler, il y avait, comme à Saint-Maclou, une chapelle de la Vierge. Le clocher consistait en un simple beffroi terminé en pointe et placé sur le bas-côté droit, vers la rue des Faulx. Des vitres peintes, fort belles et extrêmement curieuses, brillaient aux fenêtres.

Le 2 octobre 1793, la ci-devant paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen fut adjugée à la Société populaire pour le prix de 38,500 livres. Ce monument regrettable a été démoli en 1795.

8. Saint-Denis, rue de ce nom.

Cette église avait été réédifiée *tout de neuf* en 1508 ; elle fut réparée un siècle plus tard.

Le style de son architecture et ses proportions élancées lui donnaient de la ressemblance avec la nef de Saint-Maclou de Rouen.

Elle se composait de sept travées portées sur des piliers à moulures prismatiques et sans chapiteaux. Le chœur, construction très hardie, se terminait par une abside polygonale. Les voûtes étaient en pierre et ornées de culs-de-

lampe ; malheureusement, elles n'avaient point été terminées, non plus que la nef qui était murée à son extrémité inférieure et privée de grand portail.

Deux portes latérales, en face l'une de l'autre, donnaient entrée dans l'église, l'une par la rue Saint-Denis, l'autre par la rue des Halles, d'où est venue l'idée d'ouvrir à travers l'église le passage qui a longtemps existé à cet endroit.

Il y avait deux clochers, l'un au bas de la nef, renfermant les cloches, l'autre, plus petit, sur le faîte du chœur.

Saint-Denis possédait des peintures sur verre curieuses et estimées. *Le Tableau de Rouen* pour l'année 1779 dit à propos de cette paroisse : « Il y a des singularités dans les vitrages. »

L'église et son presbytère furent adjugés, le 6 mars 1792, pour la somme de 101,500 livres.

Deux des travées, le bas côté nord sur la rue Saint-Denis, ainsi que l'abside ont été entièrement démolis. Le reste de l'édifice a été converti en magasin et se trouve engagé au milieu de constructions privées.

9° SAINT-ETIENNE-LA-GRANDE-EGLISE, à la Cathédrale, dans la chapelle Saint-Etienne, sous la Tour-de-Beurre.

Cette paroisse avait jadis son siége à la Cathédrale, dans la chapelle du Saint-Esprit. Les chanoines se plaignirent de ce que les chants de la paroisse Saint-Etienne, beaucoup trop rapprochée du chœur, les troublaient dans la célébration de leur office. Pour se débarrasser d'un voisinage incommode, ils consentirent à ce que la paroisse fût transportée dans la tour de Beurre, dite de Georges d'Amboise, qui venait d'être achevée. La dédicace s'en fit le 14 mars 1496.

Les deux chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Eustache, les plus rapprochées de la tour, y furent annexées, y compris *le pourpris de la sous-aile,* c'est-à-dire la portion de bas-côté qui se trouvait devant lesdites chapelles. Une petite porte ouvrant sur le parvis donnait entrée dans la tour, lorsque les portes de la métropole étaient fermées.

Il restait de la décoration primitive de cette paroisse un retable curieux, quoique très-mutilé, de l'époque de la renaissance des arts ; mais il était masqué par un autre grand retable du XVIIe siècle, provenant de l'ancien prieuré de Saint-Louis, place de la Rouge-Mare. Cette sculpture, d'un fort relief en terre cuite, représentait le *Martyre de saint Etienne.* Elle avait été réparée une première fois en 1584.

Il y a quelques mois (c'était en janvier 1865), les fabriciens de Notre-Dame conçurent la malencontreuse idée de vouloir changer la destination et même le vocable de la chapelle Saint-Etienne, où les petits enterrements devront se faire à l'avenir. On a commencé par transporter ailleurs le magnifique autel des Dames de Saint-Louis. Puis, malgré les réclamations de quelques amis des arts qui protestaient hautement contre la destruction imminente du retable du XVIe siècle, spécimen assez rare aujourd'hui, d'une époque qui produisit tant de chefs-d'œuvre, on a enlevé et mis en pièces le précieux bas-relief de la Renaissance qui, par son âge et son style, était digne d'être conservé à la postérité. *

Les belles vitres peintes qui décorent la chapelle Saint-Etienne ont été déshonorées pendant le siècle dernier par l'enlèvement de leur panneau inférieur, remplacé par du verre blanc *pour y voir plus clair.* Plusieurs de ces tableaux, du côté de l'Orient, ont été rétablis sur les cartons

de E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, et sur ceux de sa fille.

10. SAINT-ETIENNE-DES-TONNELIERS, rue des Iroquois et rue Saint-Etienne-des-Tonneliers.

Cette paroisse avait été reconstruite en entier à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Le grand portail datait de 1530; la dédicace de l'église eut lieu en 1533.

Ce monument était complet, sauf le clocher bâti à l'angle sud du grand portail et dont la tour seule avait été achevée. Il se composait d'une grande et belle nef et de deux sous-aîles. Les moulures prismatiques des piliers monostyles allaient se perdre dans les voûtes toutes de de pierre et ornées aux points d'intersection des nervures de rosaces découpées en dentelles.

Toutes les vitres étaient peintes : on y voyait l'*Histoire de Tobie* et le *Martyre de saint Etienne* deux fois représenté. Ce dernier vitrail a été transporté en 1820 à Saint-Romain par l'abbé Crevel, curé de cette paroisse, qui s'était enrichie, en 1791, d'un précieux couvercle de bois de chêne, reste admirable de l'*ornement* des fonts baptismaux de Saint-Etienne, exécuté en l'an 1500 et détruit par les Calvinistes en 1562. Ce couvercle, en forme de dôme, offre, sculptés en relief, différents actes de la vie et de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les figures et les ornements sont du travail le plus délicat et du goût le plus pur. Cette pièce magnifique n'échappa sans doute à la fureur dévastatrice des Calvinistes que parce qu'elle se trouvait suspendue aux voûtes de la chapelle des fonts, sans quoi elle eût été brûlée et anéantie.

Au-dessus du maître-autel, il y avait une *Gloire* toute

dorée, comme celle que l'on voit dans la chapelle des fonts, dite du Saint-Esprit, à la Cathédrale. Cette Gloire et le contre-retable ont été transportés à Saint-Eloi.

L'église, le cimetière, la maison presbytérale et trois autres maisons furent vendus, le 19 mai 1792, pour la somme de 92,100 livres.

L'ancienne paroisse de Saint-Etienne-des-Tonneliers existe encore, mais mutilée, démembrée, divisée par des murs et des planchers. Une construction parasite en bois et plâtre, à plusieurs étages, masque aujourd'hui le portail et la tour qui l'accompagne, de manière à ne laisser apercevoir qu'une partie fort restreinte des ruines de cette église que l'on comptait au nombre des plus belles de Rouen.

11. Saint-Herbland, rue de la Grosse-Horloge; le chevet sur la rue des Carmes.

C'est de cette paroisse que les archevêques de Rouen se rendaient nuds-pieds à Notre-Dame, lorsqu'ils venaient prendre possession de leur siége.

L'église fut reconstruite en entier en 1483. Comme l'encombrement des matériaux s'opposait à la réunion des paroissiens, le chapitre de la Cathédrale leur permit de faire prêcher tous les samedis de carême dans le grand parvis de Notre-Dame.

Saint-Herbland était remarquable par l'élégance de ses proportions et l'achèvement de toutes ses parties. Il y avait trois nefs dont une centrale, portées sur des piliers dont les moulures prismatiques allaient se perdre dans les voûtes. Les clefs de voûte étaient artistement découpées en dentelles; celles du chœur étaient dorées.

Comme la partie ouest de la nef se trouvait engagée

dans les maisons particulières, le portail principal s'ouvrait de côté, sur la rue de la Grosse-Horloge, au bas du collatéral sud. Une petite porte, à l'opposite de celle-ci, communiquait avec l'aître vers le Nord.

Un clocher gothique en bois, revêtu de plomb, d'une forme svelte et élancée, s'élevait du milieu du faîte de l'édifice dont le pourtour était ceint de balustrades en pierre.

Cette église fut vendue, le 6 messidor an IV (24 juin 1796), pour le prix de 112,850 livres.

Les décorations extérieures de cette église du XVe siècle, comme celles de beaucoup d'autres monuments de la même époque, étaient dans un état de dégradation complet. Celui qui en devint l'acquéreur fut *sommé* par l'autorité municipale de *faire démolir, comme menaçant ruine*, les *balustrades, gargouilles, consoles* et autres objets composant la masse du portail sur la rue de la Grosse-Horloge (1).

Saint-Herbland, après avoir servi pendant longtemps de remise pour les diligences des Messageries royales, fut entièrement démoli en 1824 et remplacé par une grande bâtisse, à étages écourtés et multipliés, appelée pompeusement l'*Hôtel-Saint-Herbland*.

Des dessins de cette jolie église, dont la perte est extrêmement regrettable, ont été exécutés lors de sa démolition par E.-H. Langlois, pour la Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure.

12. SAINT-LAURENT, rue de l'Ecureuil; le chevet sur la rue de l'École.

(1) Archives municipales, 7 thermidor an VII (1799).

Le monument dont nous voyons aujourd'hui les restes intéressants, date seulement du XVe siècle. Les comptes des trésoriers de 1444 à 1458 témoignent que, dès cette époque, on travaillait à la construction des chapelles des bas-côtés; la nef devait être terminée depuis quelques années, puisqu'en 1444, on *recouvrait l'église*. En 1460, on s'occupait de faire les vitres.

Cette église, par l'étendue de ses proportions et la beauté de son architecture, méritait bien de figurer au nombre des paroisses conservées en 1791.

Son vaisseau principal, un peu bas peut-être, était accompagné de collatéraux dont les voûtes étaient en pierre comme celles de la nef. Les clés de voûtes étaient ornées de jolies rosaces découpées en dentelles. De belles vitres peintes, du XVe et du XVIe siècle, complétaient la décoration intérieure.

Ces vitraux, que le temps et la poussière dont ils étaient encrassés avaient rendus plus sombres, ne laissaient pénétrer dans l'intérieur de Saint-Laurent qu'un demi-jour favorable au recueillement des fidèles, et tel qu'il convenait à un édifice religieux. Tel ne fut pas l'avis d'un curé de cette paroisse, l'abbé Martin Dauno, qui, trouvant son église trop obscure, fit détruire en 1677, *pour y voir plus clair*, les meneaux de pierre à compartiments variés qui divisaient les baies des fenêtres du chœur, et mit à la place des anciens vitraux de couleur, de belles vitres blanches, dans lesquelles il enchâssa les armoiries des anciens donateurs de ces verrières, celles de l'abbé de Saint-Wandrille, patron de la paroisse, sans oublier les siennes.

Cet acte de vandalisme ne fut pas le seul que commit l'abbé Dauno. Poussé par un zèle peu éclairé, il fit démolir,

en 1680, la *tribune* ou jubé en pierre, achevée en 1516, qui séparait le chœur de la nef. C'était, au dire des historiens du temps, un chef-d'œuvre de sculpture qu'on aurait bien dû respecter. Mais ce jubé portait ombrage au curé Dauno, qui le sacrifia sans pitié.

Il y avait à Saint-Laurent une horloge datant de 1634, mais elle avait subi dans la suite des temps de nombreuses et importantes réparations. Les tapisseries, représentant le martyre de saint Laurent en cinq tableaux, avaient été faites de 1623 à 1627.

Deux chapelles ajoutées hors œuvre, l'une par M. Damiens en 1628, l'autre par M. Bigot en 1647, avaient été construites dans le style gothique du xve siècle, bien que cette architecture fût tombée depuis longtemps en désuétude.

Une remarque à faire, c'est que la nef et les collatéraux, quoique voûtés en pierre, ne sont point contrebuttés par des contreforts.

Le grand portail se composait d'un porche à voussure profonde, surmonté d'un pignon à jour et enrichi de sculptures. A la droite du portail, du côté du midi, était un clocher en pierre extrêmement remarquable.

Il avait été commencé en 1490 et achevé en 1501. Son aiguille fut renversée une première fois en 1520, et diminuée de 10 pieds. Elle tomba de nouveau en 1638, et eut encore beaucoup à souffrir du terrible ouragan de 1683, qui causa tant de désastres dans Rouen. Enfin, en 1810, le propriétaire de cette ancienne paroisse fit abattre, sans nécessité urgente, cette pyramide haute d'une douzaine de mètres (30 à 40 pieds), et dont la réparation, de son propre aveu, lui eût coûté moins qu'il ne dépensa pour la démolir.

Malgré la suppression de sa flèche, cette tour est aujourd'hui un des plus beaux ornements de la ville.

L'église Saint-Laurent fut vendue, le 15 nivôse an II (5 janvier 1803), pour le prix de 18,000 fr. Elle sert de remise à un carrossier.

Cet ancien édifice religieux, même dans l'état de ruines où il se trouve, a une valeur artistique très réelle; la tour est un monument admirable. Nous appelons de tous nos vœux le moment où notre Administration municipale aura pu traiter à des conditions équitables de l'acquisition de l'église et du clocher de Saint-Laurent (1).

13. SAINT-LÔ, rue de ce nom.

Jusqu'en l'année 1344, l'église du prieuré de Saint-Lô et celle de la paroisse de ce nom ne firent qu'une seule et même église. Leur séparation n'eut lieu qu'à cette époque et sur les réclamations pressantes des paroissiens. Les religieux s'obligèrent à faire la clôture, mais seulement *de la largeur de quatre gros piliers*; les paroissiens, de leur côté, s'engagèrent à achever le reste de l'église à leurs frais.

En 1446, on commença à reconstruire la *chapelle Saint-Lô*, la voûte du chœur, le portail. En 1479, l'église paroissiale fut agrandie d'une aile vers le cimetière, c'est-à-dire du côté du sud, et, en 1483, une autre aile fut élevée au nord sur l'emplacement de l'*ancienne tour de Coutances*. La dédicace de cet édifice religieux se fit en 1533.

A l'époque de la Révolution, la paroisse et l'église du

(1) Ces simples notes sur Saint-Laurent sont extraites d'un Mémoire que nous possédons depuis longtemps en manuscrit et que nous espérons pouvoir publier sous peu.

prieuré n'étaient encore séparées que par un mur, comme au XIVe siècle.

L'église paroissiale se composait d'une nef centrale et de deux collatéraux voûtés en pierre. Elle avait 80 pieds 6 pouces de longueur sur 57 pieds de largeur, dans œuvre (1). Une tour carrée, servant de clocher, formait l'angle des rues Neuve-Saint-Lô (rue de Socrate) et de Saint-Lô, à la place où se trouve la fontaine.

En mai 1793, elle fut accordée aux protestants.

Plusieurs piliers et une partie des voûtes de l'aile droite s'étant écroulés le 12 frimaire an VII (2 décembre 1798), par suite de l'établissement d'un atelier communal de salpêtre qui y était en activité, on fut obligé de démolir le reste de l'édifice. On démolit aussi la voûte de l'église du prieuré qui n'était qu'en bois; point de piliers dans l'intérieur.

Le portail gothique demeuré debout sur la rue Saint-Lô, seul reste de l'église conventuelle, dut être construit vers 1446; il est vraisemblable que la paroisse était de la même époque.

14. Sainte-Marie-la-Petite, rue des Bons-Enfants; le chevet rue de la Prison.

Cette très petite église, construite dans la première moitié du XVIe siècle, existe encore. Elle consiste en un vaisseau unique, sans collatéraux ni chapelle. La voûte, en bardeau, est peinte avec poinçons et entraits sculptés.

(1) Ceci ressort d'un procès-verbal d'architectes dressé le 5 janvier 1791 et constatant le bon état du bâtiment et la possibilité de l'agrandir par l'adjonction de l'église conventuelle. Le curé et les paroissiens de Saint-Lô avaient réclamé la conservation de leur église, ce qui leur fut refusé. (*Archives du département*).

Un portail latéral nord, en retraite sur la rue des Bons-Enfants, donnait entrée dans la paroisse. Le clocher était au sud-ouest, porté sur une tour en pierre de hauteur médiocre et de forme carrée. Il a été démoli en partie.

L'église, deux maisons et le cimetière furent vendus le 1er mai 1792, pour la somme de 40,500 livres.

Cet ancien édifice religieux est aujourd'hui partagé dans sa hauteur par un plancher. Le rez-de-chaussée sert de magasin ; l'étage au-dessus, après avoir été consacré au culte anglican pendant plusieurs années, vient d'être transformé en synagogue.

Le hasard nous a fait découvrir, dans la partie supérieure de ce monument occupée depuis peu par les juifs, une peinture murale qui nous paraît avoir été exécutée à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie.

Voici quel est le motif de cette peinture : sur un fond de paysage, meublé de tours et autres édifices, le Père-Eternel, portant son fils Jésus-Christ crucifié, est représenté assis, le front ceint d'une tiare nimbée d'or, et vêtu d'une robe que recouvre une sorte de chasuble. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, est près de la tête de Notre-Seigneur, sur le croisillon gauche de la croix. Au premier plan et aux pieds du Père-Eternel, sont figurés deux anges dans l'attitude de la prière. Deux autres anges semblables occupent le plan au-dessus. Enfin ce groupe est accompagné de chaque côté de l'image d'un saint ; dans celui de gauche, nous avons reconnu saint Paul.

Cette peinture, passablement exécutée, se voit sur la muraille du côté de l'Evangile ; elle servait probablement à la décoration d'une chapelle. A l'opposite, du côté de l'épître, on aperçoit quelques traces de peintures, mais si dégradées qu'il est impossible de rien distinguer.

15. Saint-Martin-du-Pont, rue Grand-Pont.

Le nom de cette paroisse vient de l'ancien pont de pierre construit par Mathilde.

Elle avait une nef principale et deux bas-côtés voûtés en pierre. Son portail était décoré d'une *tribune* et de délicates sculptures gothiques (1).

Sur une haute tour carrée, à gauche du grand portail, Robert-Becquet avait élevé en 1544 un élégant clocher pyramidal en bois, recouvert de plomb. Ce clocher n'existait plus depuis longtemps; il avait été démoli et remplacé, vers l'année 1740, par un corps carré orné de grands cadrans et surmonté d'une campanille formée d'arcades en plein-cintre et à jour, et couverte d'une calotte en plomb.

L'église de Saint-Martin-du-Pont, les bâtiments construits sur le cimetière et la maison presbytérale furent vendus par adjudication, le 10 mars 1792, pour le prix de 110,500 livres.

Ce joli édifice, du commencement du XVIe siècle, a été abattu vers l'année 1800. Le nom de *Cour-Martin,* donné à l'emplacement qu'il occupait, indique assez que sa démolition se fit dans les premières années de la Révolution.

16. Saint-Martin-sur-Renelle, rue Sénécaux, à l'angle de la rue des Bons-Enfants.

Cette paroisse tirait son nom de la *Renelle,* petit ruisseau qui coulait à quelques pas de là. C'était un monument du commencement du XVIe siècle incomplet dans plusieurs de ses parties, mais néanmoins fort recommandable pour les détails de son architecture.

(1) *Itinéraire de Rouen*, par Le Carpentier.

L'église de Saint-Martin-sur-Renelle possédait une nef centrale et deux bas-côtés. Sept travées, soutenues par des piliers circulaires avec des chapiteaux ornés de feuillages, occupaient toute la longueur du vaisseau. Au-dessus des piliers du chœur, qui était polygonal et d'une grande hardiesse, comme celui de Saint-Nicaise, de jolis dais, fort allongés, dans le style de la renaissance, portaient les retombées et arrachements de la grande voûte restée inachevée. Cette décoration charmante en pierre était de la plus grande richesse La voûte du bas-côté méridional du chœur, divisée en un grand nombre de membrures ou arcs doubleaux, offrait encore de beaux culs-de-lampe.

Le portail, non terminé, était flanqué à sa droite et sur la rue Sénécaux d'une tour en pierre, d'où s'élançait autrefois une flèche en bois d'une grande hauteur. Cette flèche fut démolie avec une partie de sa base peu de temps après la vente de l'église, qui fut adjugée, le 8 septembre 1792, pour le prix de 50,700 livres.

Ce monument, dont la perte excite nos plus vifs regrets, a disparu en totalité en 1860, lors du percement de la rue de l'Impératrice. Aucune partie de sa décoration si riche n'a été conservée; des spéculateurs vandales ont tout détruit.

17. Saint-Michel, place du Vieux-Marché et rue de la Grosse-Horloge.

Cette église, construite à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, était fort curieuse.

Elle avait quatre nefs, séparées par trois rangées de colonnes circulaires, dont les chapiteaux ornés de rinceaux et de figures grotesques étaient dorés. La quatrième nef,

au midi, bâtie au milieu du XVIe siècle, était plus haute que les autres ; elle n'avait point été achevée.

A l'extérieur, la corniche de la façade méridionale et une petite porte latérale du même côté offraient des sculptures d'une délicatesse et d'un goût admirables. On accédait à cette porte par une allée fermée d'une grille en fer qui était contiguë au grand portail. A la gauche de ce portail, placé au bas de la nef à l'ouest, s'élevait une tour carrée en pierre, surmontée d'une campanille d'assez mauvais goût.

Le 9 germinal an IV (29 mars 1796), l'église, le petit cimetière, les échoppes environnant la sacristie et les petites maisons y attenant, furent adjugés pour le prix de 72,048 francs.

En l'an V (1797) on abattit la tour du clocher, le grand portail ainsi que la partie inférieure de la nef,pour élargir le passage alors fort étroit qui communiquait du Vieux-Marché à la place de la Pucelle-d'Orléans.

Les restes de cette ancienne église ont été rasés entièrement en 1833, et sur cet emplacement nous avons vu s'élever le grand *Hôtel Saint-Michel*, qui est bien loin d'être un chef-d'œuvre.

18. SAINT-NICOLAS, rue et place de ce nom.

Cette paroisse était surnommée le *Peinteur* ou le peintre à cause des magnifiques vitraux dont elle était décorée et dont plusieurs passaient pour les plus beaux de l'Europe.

Cette église, assez petite, mais bien proportionnée, avait été rebâtie au commencement du XVIe siècle, de 1503 à 1533.

Elle se composait d'une nef et de deux bas-côtés formant sept travées, non compris l'abside du chœur. Les piliers

étaient à moulures prismatiques sans chapiteaux. Le vaisseau central, resté imparfait, avait été provisoirement voûté de bois peint en cartel et chiffres. Les voûtes des bas-côtés, en pierre, étaient achevées et soutenaient de fort beaux culs-de-lampe.

Les trois fenêtres de l'abside polygonale étaient décorées au-dessous du *triforium* d'arcades légèrement surbaissées, reposant sur des chapiteaux très délicatement fouillés et surmontées de pignons ornés de crochets.

Nous avons dit ailleurs que les magnifiques vitraux, qui faisaient le plus bel ornement de cette paroisse, avaient été transportés en Angleterre en 1802, au moment de la paix d'Amiens; nous ajoutions que feu l'abbé Gossier avait reconnu l'une de ces verrières, la *Visitation*, dans la Cathédrale d'York, du côté de l'Epître. Un ouvrage publié en anglais, il y a quelques années, contient au sujet de cette célèbre verrière la mention suivante :

« In the eastern window of the south aisle is a represen-
« tation of the meeting of the Virgin Mary and Elisabeth
« which originally adorned the eastern window of the
« church of Saint-Nicholas, at Rouen, and was presented
« to the dean and chapter of York by the Earl of Carlisle,
« K. G. in the year 1804. It is supposed to be a design
« of Sebastian del Piombo, the pupil of Giorgione, who
« painted for pope Clement VIII, contemporary with king
« Henry VIII. »

(Winkles's Cathedrals. T. I, p. 54)

Traduction :

« La fenêtre est de l'aile sud représente la rencontre
« de la Vierge Marie et d'Elisabeth. Cette verrière ornait

« antérieurement la fenêtre est de l'église Saint-Nicolas
« à Rouen, et fut offerte en 1804 au Doyen et Chapitre
« de la ville d'York par le comte de Carlisle, chevalier de
« la Jarretière. On suppose qu'elle fut exécutée d'après
« un dessin de Sébastien del Piombo, élève de Giorgione,
« peintre du pape Clément VIII, contemporain du roi
« Henry VIII » (Cathédrales, par Winkles, tome Ier, page 54.) (1).

Le 3 avril 1792, l'église et cinq maisons bâties sur l'emplacement du cimetière furent vendues pour la somme de 96,100 livres.

Cet ancien édifice a été démoli en 1840 et remplacé par une suite de constructions fort maussades, décorées du titre bien prétentieux d'*Hôtel Saint-Nicolas*.

Une destinée pareille est échue aux démolisseurs de Saint-Nicolas et de Saint-Herbland. Ils tiraient de ces deux églises, converties en remises pour les voitures publiques, un assez beau revenu ; ils les ont abattues par amour du gain, dans l'espoir d'augmenter leur fortune, et ils se sont ruinés l'un et l'autre.

19. Notre-Dame-de-la-Ronde, collégiale et paroissiale, passage de l'ancien Hôtel-de-Ville (aujourd'hui la rue Thouret) et rue de la Grosse-Horloge.

Cette paroisse se composait d'une nef et de deux bas-côtés voûtés en pierre. Les chapelles de Saint-Jean et de Saint-Eutrope, qui occupaient les collatéraux nord et sud, avaient été bâties de 1464 à 1513.

Le grand portail, au bas de la nef, avait été commencé

(1) Nous devons la communication de cette note à M. l'abbé Malais, curé de Saint-Martin-Eglise, près de Dieppe.

en 1490. Il était précédé d'un porche enrichi de sculptures : on y voyait représentées la Mort de la Vierge et son Assomption. Une arcade, élevée au-dessus de cette entrée principale, communiquait avec l'ancien Hôtel-de-Ville, dont cette église avait été primitivement la chapelle.

Au dehors de l'église, derrière la chapelle Saint Eutrope, un autre portail, construit de 1532 à 1537, offrait une image de la Vierge sur une espèce de trône.

Le clocher en pierre, affectant la forme d'un cône ou pain de sucre, se trouvait entre le chœur et la nef : c'est ce que nous fait connaître une délibération des trésoriers de cette paroisse, en date du 22 mars 1752, à l'effet de présenter une requête à M. l'Intendant de Rouen pour obtenir la permission de faire abattre incessamment leur clocher qui menaçait ruine, « *au lieu et place duquel les* « *charpentes de la nef et du chœur seront réunies pour ne* « *faire qu'un seul et même corps* (1). »

Voici la description que l'historien Farin nous a laissée de cet antique et curieux monument : « La tour est d'une « forme pyramidale, composée de petites pierres parfaite- « ment cimentées, soutenue de plusieurs petites colon- « nettes ensemble d'espace en espace, entre lesquelles se « forment des espèces d'arcades que l'on a été obligé de « remplir de pierres et de moellon..... Elle est soutenue « dans l'église de quatre gros pilliers qui rendent ce temple « un peu obscur et matériel (2). »

Cette construction du clocher en pierres de petit appareil, ces faisceaux de colonnettes supportant des espèces d'arcades, tous ces détails indiquent à nos yeux un édi-

(1) Archives du département.

(2) *Histoire de Rouen*, par Farin.

fice qui devait remonter pour le moins au XIIe ou au XIIIe siècle.

La forme circulaire de l'abside avait fait donner à cette paroisse le surnom de *la Ronde* (1).

Cette église, avec plusieurs bâtiments qui servaient de logement aux chanoines, le presbytère (2), le cimetière, etc., fut adjugée le 11 messidor an IV (29 juin 1796) pour le prix de 108,320 livres tournois. L'acquéreur était tenu de souffrir l'ouverture d'une rue de 24 pieds.

En 1798, l'église fut abattue ainsi que le clocher, dont la démolition avait été agitée en conseil bien des années auparavant par les trésoriers, qui craignaient que cette vénérable pyramide ne s'écroulât tout à coup, comme avait fait dans le temps le *cône* de Saint-Thomas-du-Louvre, et qu'elle n'entraînât dans sa chute la ruine de tout l'édifice.

20. SAINT-PIERRE-DU-CHATEL, rue des Cordeliers et rue Nationale.

Cette paroisse était dans l'origine une chapelle dépendant du château que nos premiers ducs de Normandie avaient fait construire à cet endroit, d'où lui est venu son nom de Saint-Pierre-du-Châtel.

Elle fut rebâtie au XVe siècle, aux frais de Guillaume Le

(1) A Evreux, il y avait aussi une église de Notre-Dame-de-la-Ronde.

(2) La maison de bois qui fait l'angle de la rue de la Grosse-Horloge et de la rue Thouret, n'était pas celle du presbytère, ainsi que nous l'avons imprimé par erreur; cet ancien presbytère existe encore rue Thouret, au fond d'un jardin où se trouvait le logement des chanoines qui entraient dans l'église par une porte pratiquée dans le collatéral nord. Il n'existait pas de portail sur la rue de la Grosse-Horloge; de ce côté, des échoppes avaient été appliquées au mur de l'église.

Chandelier, dont les armes parlantes se voient encore sculptées sur les meneaux au bas des fenêtres du bas-côté méridional.

Elle se composait d'un vaisseau principal de proportion assez médiocre, accompagné d'un seul collatéral au midi ; le tout voûté en bois.

Le grand portail était à l'ouest, sur la rue des Cordeliers. Une porte latérale, précédée d'un porche, existait au nord, dans une petite rue tournant autour de l'abside et dite rue Saint-Pierre-du-Châtel. Une autre petite porte, au sud, communiquait avec le presbytère et le cimetière.

Les vitraux peints qui décoraient les fenêtres, et que nous avons eu le bonheur de sauver d'une destruction certaine, représentaient différents traits de la vie de Jésus-Christ et de saint Pierre.

Le grand portail était accompagné, du côté du midi, par une tour dont les angles étaient ornés de statues colossales. Cette tour monumentale existe encore, ainsi que le vaisseau principal qui est aujourd'hui à usage de magasin.

Le 24 décembre 1791, l'église, le presbytère, plusieurs bâtiments et échoppes furent vendus par adjudication publique pour la somme de 73,600 livres.

21. Saint-Pierre-l'Honoré, rue des Bons-Enfants et rue Ecuyère.

Cette église avait été reconstruite vers le commencement du xvie siècle, dans le style gothique fleuri

Une nef et deux bas-côtés de même profondeur, et se terminant carrément sur la rue Ecuyère, formaient six travées portées sur des colonnes circulaires avec chapiteaux variés. Les voûtes en pierre étaient ornées de magnifiques culs-de-lampe.

Une tour tronquée à la hauteur des combles était au bas de l'église, sur la rue des Bons-Enfants.

La voussure du grand portail qui joignait cette tour était enrichie de sculptures et de niches fort délicatement fouillées, mais dont le travail accusait la dégénérescence la plus complète du style ogival.

De belles vitres peintes remplissaient les fenêtres.

Saint-Pierre-l'Honoré fut adjugé, le 10 décembre 1792, pour le prix de 45,100 livres, avec l'emplacement de l'ancien cimetière.

Cet édifice, qui avait été occupé longtemps par une fonderie de cuivre, a été démoli entièrement en 1841.

22. Saint-Pierre-le-Portier, rue de ce nom, aujourd'hui rue de Fontenelle.

Cette petite église, ainsi appelée parce qu'autrefois elle était près d'une des portes de la ville, se composait d'une nef et de deux bas-côtés dont les voûtes étaient en pierre et non en bardeau, comme nous l'avons écrit ailleurs. Elle n'avait point de grand portail. Son clocher était peu élevé.

Elle avait été reconstruite en 1531 et n'offrait de remarquable que quelques vitraux peints. Elle fut démolie peu d'années après sa suppression en 1791. Les maisons 39 et 41 de la rue de Fontenelle ont été bâties sur l'emplacement même de cette paroisse.

Le 28 février 1792, l'église, le cimetière et la maison presbytérale, avec cour et jardin, furent vendus pour la somme de 67,300 livres.

23. Saint-Sauveur, rue de ce nom et place du Vieux-Marché.

Cet édifice religieux, dont les détails d'ornementation

annonçaient une construction de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, était isolé de toutes parts.

Une nef et deux bas-côtés voûtés en pierre et soutenus sur des piliers à moulures prismatiques, un clocher en forme de flèche sur le faîte, des vitres peintes aux fenêtres, tel était l'ensemble de cette église, qui tombait déjà en ruine à l'époque de la Révolution.

Des fouilles assez profondes, qui y furent faites en 1793 pour l'exploitation du salpêtre, ayant achevé de compromettre la solidité de ce monument, il fut vendu *à démolir*, le 31 octobre de cette même année, pour la somme de 28,300 livres, et fut rasé entièrement en 1795.

C'est dans cette paroisse que se trouvait autrefois la tombe de Pierre Corneille, père des deux Corneille, et de Marthe Le Pesant, leur mère.

24. SAINT-VIGOR, rue de ce nom, aujourd'hui rue des Béguines.

Cette petite église, du commencement du XVIe siècle, existe encore, mais mutilée et étrangement défigurée. Son chevet, que l'on apercevait sur la rue des Béguines, a été retranché pour élargir la rue.

Elle consiste en une nef principale voûtée en planches, avec poinçons et entraits, et accompagnée de deux bas-côtés, dont les plafonds aussi en bois présentent des carrés réguliers; le tout forme cinq travées, soutenues par des piliers monostyles ornés de chapiteaux.

Son clocher en pierre, en forme de dôme quadrangulaire, avait été reconstruit au XVIIe siècle. Comme il menaçait ruine, on le démolit en 1828.

Point de portail principal. On entrait par deux portes latérales pratiquées dans le mur et donnant sur l'aître

Le 13 avril 1793, l'église, le cimetière, la maison presbytérale et trois autres maisons furent adjugés pour le prix de 45,300 livres.

En terminant cette notice sur les paroisses supprimées à Rouen en 1791, nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot des églises conventuelles des *Augustins* et des *Emmurées*, dont la suppression eut lieu au commencement de la Révolution, et qui existent encore plus ou moins dégradées ou mutilées.

La charpente en bois, qui recouvrait la grande et belle nef de l'ancienne église des *Augustins*, vient d'être détruite (juin 1865) sans nécessité aucune. On a eu la mauvaise idée de substituer à cette charpente extrêmement curieuse une affreuse carcasse en fer, qui gâte l'aspect d'un monument remarquable, dont la Ville aurait dû depuis longtemps faire l'acquisition pour y établir une bibliothèque ou un musée.

En 1848, on a converti l'église des *Emmurées* en écurie et en caserne de cavalerie, après avoir supprimé la chapelle du sud pour satisfaire à l'exigence de la voirie. Cet édifice du XVe siècle, dont une grande partie (le côté du sud) avait été reconstruite avec beaucoup d'habileté en 1666, dans le style gothique, a donc été complètement dénaturé, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il aurait pu être conservé et rendu au culte comme succursale de la paroisse Saint-Sever, qu'on vient de rebâtir tout de neuf et qui est encore beaucoup trop petite.

NOTE

SUR

UN NOUVEAU DISSOLVANT

DES MATIÈRES TINCTORIALES TIRÉES DE L'ANILINE,

Par M. LAILLER,
Pharmacien de l'Asile de Quatre-Mares.

Il y a quelques jours, M. Dumesnil, parcourant le numéro 5 (25 mai) de la *Revue contemporaine*, trouva, dans les *Travaux des Académies et des Sociétés savantes*, le sommaire d'une communication que M. Gaultier de Claubry venait de faire à l'Académie des Sciences. Dans son travail, M. Gaultier de Claubry annonçait qu'il avait découvert dans un grand nombre de substances la propriété que possèdent l'alcool et le métylène de dissoudre les diverses couleurs qu'on retire de l'aniline et de ses congénères.

Si cette découverte intéresse tout spécialement les industriels qui font l'application de ces couleurs, elle

intéresse aussi ceux qui, de loin comme de près, suivent avec attention tout ce qui a rapport au progrès des sciences; de plus, au point de vue médical, la découverte de M. Gaultier de Claubry est digne d'être prise en grande considération; car avec le procédé qu'il indique, on a lieu de croire qu'on ne verra plus apparaître les désordres qui se manifestent dans la santé des ouvriers qui emploient les solutions alcooliques des couleurs tirées de l'aniline.

Les substances que M. Gaultier de Claubry indique comme de nouveaux dissolvants des couleurs qui nous occupent, sont: les gommes et les mucilages, le savon, le glucose, la dextrine, les gelées de diverses fécules et des différents lichens et fucus, la glycérine, la gélatine et les gelées animales, l'écorce désignée dans le commerce sous le nom de *panama* (*quillaïa saponaria*), la racine de saponaire d'Egypte (*gypsophila strutium*).

A la lecture de l'énoncé de ces substances, M. Duménil se rappelant qu'il avait lu ou entendu dire que la racine de luzerne (*medicago-sativa*) possède la propriété de rendre l'eau mousseuse, en lui faisant subir une décoction dans ce liquide, pensa que peut-être cette même racine posséderait, comme les substances indiquées par M. Gaultier de Claubry, le pouvoir de dissoudre les couleurs tirées de l'aniline; il me fit part de son idée, et, m'y associant entièrement, j'ai entrepris les expériences qui devaient nous éclairer sur ce sujet.

J'ai d'abord voulu constater la propriété accordée à la racine de luzerne de rendre l'eau mousseuse; à cet effet, j'ai fait arracher de terre une certaine quantité

de cette racine, et, l'ayant fait bouillir avec de l'eau ordinaire, j'ai obtenu un liquide mousseux comme l'eau de savon, comme la décoction de saponaire, et de plus, je me suis assuré que, comme ces deux liquides encore, la décoction de la racine de luzerne dégraisse parfaitement bien.

Ces deux propriétés étant bien constatées, je me suis procuré chez un marchand de couleurs de Rouen du rouge et du bleu d'aniline; j'ai versé sur ces couleurs la décoction bouillante de luzerne et j'ai obtenu des solutions qui, physiquement, nous ont paru, à M. Dumesnil et à moi, devoir satisfaire aux besoins de la teinture.

Les proportions de racine de luzerne et d'eau pour obtenir la décoction, les doses de la couleur et de la décoction pour obtenir la solution, ne pouvaient être abandonnées à l'arbitraire. Après différents essais et les tâtonnements inévitables en pareille matière, j'ai été amené à formuler ainsi les quantités à employer et le mode d'opérer :

1° Racines récentes de luzerne contusée et hachée..	250 gramm.
Eau, quantité suffisante pour obtenir, après deux heures d'ébullition, une décoction pesant.. .	1 kilogr.
2° Couleur provenant de l'aniline.. .	10 centigr.
Décoction ci-dessus bouillante.. .	200 gramm.

On triture la couleur avec 100 grammes de la décoction bouillante, on laisse en repos pendant quelques minutes, on décante, on triture de nouveau la partie

indissoute avec les 100 grammes restant de la décoction et on mêle les deux solutions.

Dans les opérations que mes recherches ont nécessitées pour ariver à ces résultats, j'ai dû inévitablement faire un certain nombre de remarques que j'indiquerai sommairement *quant à présent.*

Des deux couleurs que j'ai employées, l'une m'a paru plus soluble dans notre nouveau dissolvant que l'autre : le bleu d'aniline se dissout plus facilement que le rouge.

Ces couleurs, quoique solubles à froid comme à chaud, se dissolvent moins bien dans le premier cas que dans le second.

On ne doit pas faire bouillir la couleur dans la décoction, mais verser la décoction bouillante sur la couleur.

La décoction de racine de luzerne offre une réaction légèrement acide; elle peut se conserver deux jours à la température ordinaire avant de subir de fermentation.

Par la dessication, la racine de luzerne ne perd en rien de ses propriétés; sa décoction est mousseuse, elle dégraisse et dissout les couleurs tirées de l'aniline.

L'âge de cette racine n'a pas d'importance ; de la luzerne de sept ans m'a fourni des racines qui ont donné les mêmes résultats que des racines de jeune luzerne.

Je pourrais m'étendre beaucoup plus longuement sur ces remarques ; je pourrais faire aussi ressortir tout ce qu'il y aurait d'avantageux à substituer pour l'emploi des couleurs tirées de l'aniline, à des dissolvants d'un

prix plus ou moins cher, plus ou moins difficiles à obtenir, un dissolvant si peu dispendieux et pouvant s'obtenir si facilement ; mais pour ne pas anticiper sur les faits, ni nourrir des espérances qui peuvent être trompeuses, nous nous bornons aujourd'hui, M. Dumesnil et moi, à prier la Société libre d'Emulation de bien vouloir confier les solutions que je joins à cette note à des membres choisis dans son sein et qui, par la nature de leurs études et de leurs travaux, pourraient s'assurer *pratiquement* si ces solutions peuvent s'appliquer sur les tissus, les fils, etc., en un mot s'employer dans la teinture.

L'expérience que nous avons l'honneur, M. Dumesnil et moi, de solliciter, nous indiquera si nous devons ou non donner suite à un travail entrepris dans l'unique but d'être utile à l'intérêt commun.

RAPPORT

Sur un travail présenté à la Société libre d'Émulation
par MM. DUMESNIL et LAILLER,

Sur un procédé de

DISSOLUTION DES PRODUITS TINCTORIAUX
TIRÉS DE L'ANILINE,

Par M. HÉBERT,
Membre résidant.

MESSIEURS,

Un travail vous a été présenté par MM. Dumesnil et Lailler sur un nouveau procédé de dissolution des matières tinctoriales tirées de l'aniline. Les noms de M. Dumesnil, notre regretté président, et de M. Lailler, dont vous avez déjà précédemment récompensé les travaux, eussent été un motif puissant pour attirer sur cette communication toute la sollicitude de la Société, si l'importance de la question elle-même n'eût été suffisante pour exciter tout son intérêt. Aussi avez-vous nommé une Commission pour examiner ce travail, et c'est au nom de cette Commission que

je viens aujourd'hui vous rendre compte des expériences qu'elle a faites et des résultats qu'elle a obtenus.

Permettez-moi d'abord de vous indiquer comment MM. Dumesnil et Lailler ont été amenés à faire ces recherches.

M. Hoffmann, professeur à l'Université de Giessen, dans la série de ses études sur l'aniline qui devaient le conduire à l'importante découverte des ammoniaques composés et des alcaloïdes artificiels, avait constaté que, soumise à l'action des hypochlorites, l'aniline donne naissance à une magnifique couleur violette insoluble, l'aniléine, et que, sous l'action de l'azotate de peroxyde de mercure, elle produit une couleur rouge du plus bel éclat, la fuschine.

Ces intéressantes observations ne devaient pas rester longtemps renfermées dans le laboratoire ; la richesse et l'éclat des teintes ainsi obtenues à l'aide d'une substance que l'on pouvait se procurer en abondance par la distillation du goudron de houille, devait faire désirer d'arriver à la fixer sur les tissus ; aussi vit-on bientôt MM. Renard et Franck prendre un brevet pour la fabrication des divers produits extraits de l'aniline et élever à Lyon une usine dont les produits ont pris rapidement une place importante dans le commerce et dans la teinture, et aspirent à s'y introduire de plus en plus ; car aujourd'hui on est parvenu à obtenir non plus seulement des violets, des bleus et des rouges, mais aussi des verts, des jaunes et même des noirs.

Toutefois, une difficulté se présentait ; si toute matière tinctoriale déposée sur un fil ou un tissu doit essentiellement s'y trouver à l'état insoluble, il faut,

pour être appliquée, qu'elle soit amenée d'abord à un état de dissolution, ou tout au moins d'extrême division qui permette de la maintenir en suspension dans un liquide; car c'est toujours au sein de l'eau que doivent s'effectuer les opérations de la teinture. Or, à l'exception de la matière colorante rouge, la fuchsine, et de quelques bleus qui ne présentent même dans l'eau qu'une solubilité insuffisante, tous les autres produits de l'aniline y sont à peu près complètement insolubles. Dans ces conditions, il était naturel de s'adresser au dissolvant ordinaire des substances carbohydrogénées, à l'alcool où à ses congénères. C'est, en effet, en les dissolvant dans l'alcool ou l'acide acétique que la teinture a pu utiliser jusqu'à présent les dérivés de l'aniline. Les divers produits alcooliques ont été successivement essayés, et jusqu'à présent, les alcools de riz et de garance ont paru produire les meilleurs résultats. L'alcool de pommes de terre ou alcool amyligène, que l'on avait essayé d'y substituer à cause de son prix moins élevé, n'a pu être utilisé; mais il en a été autrement de l'esprit de bois, que l'on rencontre aujourd'hui en abondance dans le commerce sous le nom de méthylène.

Au mois d'avril dernier, M. Gaultier de Claubry présentait à l'Académie des Sciences un mémoire dans lequel il annonce qu'il est arrivé à dissoudre complètement les matières colorantes de l'aniline à l'aide de décoctions mucilagineuses, telles que celles que peuvent donner les gommes, le savon d'amandes, la dextrine, les fécules, les lichens et fucus, le bois de Panama, (*quilliaïa saponaria*) et le saponaire d'Egypte, (*gypsophila strutium*). Ces décoctions évaporées en

extraits, sont triturées avec les matières colorantes et sont ensuite facilement dissoutes par l'eau ajoutée successivement. Ces nouveaux procédés ont servi de base à un brevet, dont le cessionnaire est M. Cloez, à Saint-Denis.

C'est par suite de la publication de ces résultats que MM. Lailler et Dumesnil ont été amenés à rechercher s'il ne serait pas possible d'obtenir les mêmes dissolutions à l'aide de la décoction mucilagineuse de racine de luzerne, qui leur a paru offrir des avantages spéciaux sous le rapport de l'économie.

M. Gaultier de Claubry chercha par la substitution qu'il propose à remédier à divers inconvénients qu'il énumère ainsi :

1° Les violets, composés d'éléments bleus et rouges inégalement solubles, se décomposent quand on vient à mélanger à l'eau la dissolution alcoolique et à l'abandonner au repos. Le rouge, plus soluble, reste seul en dissolution, tandis que le bleu se précipite presque entièrement. Cette séparation se manifeste surtout sous l'influence de l'ébullition légère, nécessaire pour fixer la couleur sur les fils et les tisus ; et de là résulte une difficulté très grande, pour obtenir des teintes parfaitement unies ;

2° Par suite de ces mêmes causes, les objets teints à l'aide de ce genre de produits ont toujours l'inconvénient de tacher le linge par le frottement ;

3° La dépense occasionnée par l'alcool employé comme dissolvant serait considérable ;

4° Et la substitution économique du méthylène à l'alcool occasionnerait pour les ouvriers des fatigues

et des accidents, principalement nerveux, qui obligeraient à renoncer à son emploi.

Ces divers inconvénients seraient complètement évités par l'emploi des nouveaux procédés.

Les travaux de M. Lailler ayant été entrepris dans le même but, la Commission s'est proposé de rechercher ce que ces inconvénients présentent de réel.

Pour cela, elle s'est livrée à une série d'expériences destinées à constater s'il y a réellement décomposition de violet par l'effet de l'addition de l'eau, et séparation du rouge et du bleu.

Une dissolution de violet d'aniline dans l'alcool a été divisée en deux parties qui ont été additionnées, l'une d'eau chaude, l'autre d'eau froide dans des proportions à peu près égales. La première a été soumise à l'ébullition pendant quelques instants, afin de dégager la plus grande partie de l'alcool. Deux échantillons de laine ont été teints dans ces liqueurs, l'un dans la première à l'ébullition, l'autre dans la seconde à froid. Le premier échantillon a présenté une teinte violette très foncée, le second une teinte plus faible et tirant davantage sur le rouge.

Un nouvel échantillon de laine teint dans une dissolution acétique de violet, étendue d'eau et soumise à une ébullition prolongée, a également donné une teinte violet foncé sans aucune nuance de rouge.

Une certaine quantité de dissolution acétique de violet d'aniline a été additionnée d'eau chaude et abandonnée au repos pendant vingt-quatre heures. Il s'est formé un précipité abondant qui, après filtration, a été redissous dans l'alcool. Deux échantillons de laine ont été teints à la température de l'ébullition, le premier

dans le liquide filtré, le second dans la dissolution alcoolique du précipité. L'un et l'autre ont pris une teinte violette très éclatante sans aucune nuance de rouge.

On doit conclure de là que la séparation du bleu et du rouge ne s'effectue pas en réalité dans les violets fabriqués de toutes pièces par l'action des hypochlorites, et qu'il n'en peut résulter par conséquent aucune difficulté pour obtenir des teintes unies. C'est, du reste, ce qui a été reconnu par les teinturiers qui faisaient partie de la Commission et ce qui résulte de l'examen des pièces qu'ils ont présentées.

La Commission a pu constater de plus que les échantillons teints et bien lavés ne tachent le linge que quand la teinte est très foncée, c'est-à-dire d'un ton supérieur à celui que l'on emploie ordinairement.

Quant à la dépense de l'alcool, elle est relativement assez faible, les produits tinctoriaux de l'aniline étant extrêmement solubles dans ce menstrue ainsi que dans l'acide acétique.

Enfin la substitution du méthylène à l'alcool ne paraît pas avoir occasionné non plus d'inconvénients graves, au moins dans les ateliers de teinture qui sont généralement bien aérés; on a quelquefois observé de légers accidents nerveux, surtout chez les femmes, dans les ateliers fermés, tels que les ateliers d'impression.

Ces diverses considérations semblent enlever aux nouveaux procédés proposés une partie de l'importance qu'on leur avait attribuée.

Mais le rôle principal de la Commission consistait à expérimenter à l'aide des procédés indiqués par M. Lailler. Elle a consacré trois séances à ces expé-

riences, qui ont été exécutées dans le laboratoire de M. Houzeau et avec son concours.

M. Lailler, sur la demande de la Commission, a bien voulu préparer sous ses yeux deux décoctions de racines de luzerne, l'une de racines fraîches, dans les proportions de :

Racines écrasées. .	250 grammes.
Eau suffisante pour	1 kilogr. de décoction.

L'autre de racines séchées à l'air, soit :

Racines écrasées.	100 grammes.
Eau pour avoir	1 kilogr. de décoction.

On s'est servi de ces décoctions pour préparer deux dissolutions, l'une de bleu d'aniline, l'autre de violet bleu, dans le rapport de :

Décoction.	100 grammes.
Matière colorante. . .	02 décigrammes.

Ces proportions, quatre fois plus fortes que celles qu'indiquait M. Lailler dans la note qu'il avait présentée, ont été acceptées par lui, et il a préparé lui-même les dissolutions.

D'un autre côté, on a dissous 2 décigrammes de chacune des matières colorantes dans une quantité suffisante d'un mélange d'alcool et d'acide acétique.

Les liquides colorants ainsi préparés ont été abandonnés jusqu'au lendemain.

Après vingt-huit heures de repos, la dissolution de violet dans la décoction de luzerne avait laissé déposer un abondant précipité qui, traité par l'alcool après décantation, s'est immédiatement redissous. — La

dissolution de l'eau avait abandonné également un précipité, mais moins abondant.

Il s'était d'ailleurs produit également dans les dissolutions alcooliques un léger dépôt dû peut-être à la résine qui accompagne toujours la matière colorante dans sa production, et que l'on sait être insoluble dans l'alcool.

Pour procéder à la teinture, on a pris de chaque décoction de luzerne colorée 50 grammes devant contenir (sauf ce qui s'était déposé) un décigramme de matière colorante. — On a pris d'un autre côté de chaque dissolution alcoolique une quantité suffisante pour contenir également un décigramme de principe colorant; cette dissolution a été additionnée d'eau de manière à obtenir un volume égal à celui de la décoction de luzerne.

Dans chaque bain on a plongé 3 grammes de laine blanche; l'ébullition a été maintenue pour chacun d'eux pendant onze minutes, et la teinture effectuée autant que possible dans des conditions identiques.

Les résultats obtenus ont été les suivants :

BLEU.	VIOLET.
Décoct. de luzerne. — Bleu très faible et sans éclat.	*Décoct. de luzerne.* — Teinte terne et très peu foncée.
Alcool. — Teinte très foncée.	*Alcool.* — Teinte trop foncée pour les usages ordinaires.

Un second essai de teinture en bleu a été fait par M. Lailler avec la seconde moitié du bain préparé réuni au précipité dépensé. Les circonstances de l'essai ayant été les mêmes que précédemment, la teinte obtenue

s'est trouvée un peu plus fournie, mais très insuffisante.

De nouveaux essais tentés par le préparateur de M. Houzeau en l'absence de la Commission n'ont pas donné de résultats plus favorables.

En somme, la Commission est d'avis que les procédés proposés par M. Lailler ne sont pas, actuellement du moins, susceptibles de se prêter à une application industrielle ; mais elle a l'honneur de vous proposer de remercier M. Lailler des efforts qu'il a faits et qu'il se propose de continuer pour être utile à l'une des industries les plus importantes de notre pays, et de l'assurer que la Société accueillera toujours avec plaisir et avec faveur les communications qu'il voudra bien lui adresser sur ses travaux et ses découvertes.



RAPPORT

SUR LES NOUVEAUX PERFECTIONNEMENTS

APPORTÉS AU

TÉLÉGRAPHE AUTOMATIQUE

De M. SORTAIS (système Morse),

PAR M. A. LÉVY.

MESSIEURS,

Lorsqu'en 1859, la Société d'Emulation étendant son action en dehors du département de la Seine-Inférieure, fit un appel à tous les industriels de la région N-O. de la France, des œuvres nouvelles, des inventions utiles furent présentées de toutes parts aux investigations de la Compagnie, et depuis cette époque, beaucoup de nos lauréats ont tenu à mettre la Société au courant des progrès de l'œuvre dont elle avait encouragé les débuts.

Parmi ces concurrents, nous avons souvent distingué M. Sortais, de Lisieux, qui avait exposé un appareil télégraphique, *système Morse,* dans lequel le déclanche-

ment s'opère automatiquement. Les avantages qui résultent de cette invention sont trop frappants pour qu'il soit utile d'entrer dans des détails qui ont été présentés d'ailleurs, avec un très grand soin, dans le rapport général de l'Exposition régionale de 1859 (p. 528), et dans l'*Exposé des applications de l'électricité* (tome V), de M. le comte du Moncel.

Nous n'avons pas à rechercher les causes pour lesquelles l'administration des lignes télégraphiques françaises n'a pas adopté l'usage du télégraphe automatique de M. Sortais. Les motifs invoqués nous paraissant complètement étrangers à une question de science appliquée ; il ne nous a pas paru convenable d'aborder une controverse pour le jugement de laquelle nous nous déclarons complètement incompétent ; nous ajouterons cependant qu'il est probable que bientôt, en Angleterre, le système nouveau sera adopté et qu'il recevra ainsi une nouvelle consécration qui justifiera une fois de plus, si cela pouvait être nécessaire, les motifs pour lesquels notre Compagnie a décerné une médaille d'argent à l'inventeur.

Un praticien aussi intelligent que M. Sortais ne s'arrête jamais dans la voie des perfectionnements ; il semble ainsi vouloir rendre hommage aux Compagnies qui ont applaudi à ses premiers succès, et il est toujours heureux de leur faire connaître les résultats de ses nouveaux efforts.

Jusqu'alors les perfectionnements apportés par M. Sortais, au télégraphe de Morse, n'avaient pu être réalisés que sur des récepteurs à pointe sèche. Aujourd'hui un progrès nouveau est accompli. La pointe humide, devenue d'un usage presque universel, peut

être utilisée dans l'appareil automatique, en fixant le bras de déclanchement au ressort du levier imprimeur, de sorte que celui-ci puisse le suivre dans tous ses mouvements, et en imaginant un mode nouveau d'encrage capable de satisfaire à toutes les conditions du problème. Cette double difficulté a été surmontée par M. Sortais avec un rare bonheur, et le succès qu'il a obtenu n'était que la juste récompense de son zéle intelligent, soutenu par une persévérance dans le travail qui ne pouvait manquer de produire des résultats dignes de fixer votre attention.

Le godet encreur placé à l'extrémité inférieure de la pointe est de forme conique, avec un double retrait intérieur, s'opposant à la sortie brusque de l'encre. « Ce godet encreur, dit le savant abbé Moigno, avec « son petit tire-ligne et la broche qui le maintient, à « distance, tant que le moment d'écrire n'est pas « venu, avec son couvercle et l'appendice circulaire « qui détermine un repérage certain, est un véritable « petit chef-d'œuvre qui nous a frappé d'admiration. »

Enfin, pour donner toute la perfection possible à son œuvre, M. Sortais a dégagé l'organe écrivant des rouleaux et accessoires nécessaires au déroulement du papier, de telle sorte que l'employé peut lire les signaux à l'instant même où ils s'impriment.

Trop souvent les inventeurs, lorsqu'ils rencontrent des contradictions au début de leurs travaux, sont saisis d'un découragement profond qui leur fait parfois abandonner leur œuvre; mais les âmes fortement trempées trouvent dans la lutte des forces nouvelles et un stimulant puissant pour triompher de tous les obstacles, et forcer leurs adversaires, par des amélio-

rations incessantes, à reconnaître leur erreur, ou au moins à leur imposer un silence qui constate leur défaite, en affirmant leur mauvaise foi. — M. Sortais a obtenu ce triomphe mérité. — En dehors aujourd'hui de votre juridiction scientifique, vous ne pouvez décerner à l'auteur une de vos plus hautes récompenses, comme vous l'auriez désiré, mais vous avez voulu approuver sans réserve ses nouveaux perfectionnements, en décidant qu'une lettre de félicitations lui serait adressée, et que le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous communiquer serait inséré dans le Bulletin de vos travaux.

ANCIENS VIGNOBLES

DE LA NORMANDIE,

Par M. l'abbé COCHET.

Bien des fois déjà a été traitée la question de la vigne en Normandie. Dès le siècle dernier, Noël de la Morinière avait écrit sur ce sujet un mémoire qu'il dut communiquer à l'Académie de Rouen ; mais nous ignorons s'il a jamais été publié. De nos jours, MM. de Beaurepaire, de Rouen (1), Canel, de Pont-Audemer (2), et de Bonnechose, de Bayeux (3), ont esquissé quelques portions de ce grand tableau; mais personne, ce me

(1) De Beaurepaire, *Revue de Rouen*, année 1852, p. 57-64. — *Notes et Documents concernant l'état des Campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen-âge*, p. 105-116 ; in-8°. Evreux, 1865.

(2) A. Canel, *Blason populaire de Normandie*, t. Ier, p. 124-132.

(3) De Bonnechose, *Recherches hist. sur les progrès de l'hort. et de l'étude de la botan. dans le Bessin*, dans les *Mém. de la Soc. d'Agric. des Sciences, Arts et Bell.-Lett. de Bayeux*, 1844, p. 197-249.

semble, n'a traité ce sujet d'une manière plus profonde et plus large que M. Léopold Delisle, qui, dans tout ce qu'il fait, ne laisse presque rien à glaner aux autres. Il faut voir dans le grand tableau qu'il nous a donné de l'agriculture en Normandie, au moyen-âge (1), tout ce qu'il raconte des vignobles de notre province au temps de la féodalité. Nous même, il y a quelque vingt ans, nous avons aussi agité cette matière (2). Nous essayons aujourd'hui de compléter notre esquisse d'alors, ajoutant les nouveaux traits que nos études, nos voyages et nos observations nous ont permis de recueillir.

D'après les témoignages les plus imposants et les plus autorisés, la vigne nous viendrait d'Orient comme nos fleurs, comme nos fruits, comme la civilisation elle-même. De bonne heure, elle s'introduisit en Italie et en Sicile, où l'on asure que déjà elle se trouvait à l'état sauvage. Il est probable qu'elle monta rapidement vers les Alpes, et qu'elle pénétra vite dans les Gaules, puisque nous voyons une coupe de vin figurer aux noces de Patta, fille d'un roi celte de la Méditerranée, avec le chef des Phocéens qui fondèrent la colonie de Marseille (3).

La vigne se naturalisa aisément dans le sol de notre patrie, que la nature semblait avoir fait pour elle, et où elle devait acquérir si grande renommée et si complet

(1) L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et de l'état de l'Agric. en Normandie au moyen-âge*, p. 419-470.

(2) *Culture de la vigne en Normandie*, in-8° de 18 p. Rouen, Péron, 1844, extrait de la *Revue de Rouen* de juin 1844, et *Bull. de la Soc. d'Émul. de Rouen*, année 1844.

(3) Henri Martin, *Hist. de France*, t. 1er ; — le *Moniteur universel*, du 10 janvier 1859 et du 9 mars 1860.

développement. Une preuve que l'on pourrait citer entre mille de l'importance de l'industrie viticole de la Gaule à l'époque romaine, c'est que d'anciens auteurs attribuent à nos pères l'invention des tonneaux de bois pour renfermer leurs vins. (*Galli*) *circà Alpes vina ligneis vasis condunt circulisque cingunt*, dit Pline l'ancien (1). Ce qui confirme cette assertion de l'histoire, c'est une mosaïque qui représente, chargé sur un char, un tonneau de bois cerclé comme les nôtres.

Il paraît bien que la Gaule était riche en vignobles aux premiers siècles de l'ère chrétienne, puisque sous son règne Domitien les fit impitoyablement arracher. Le prétexte de cette cruelle exécution de l'industrie et de la culture, c'était la crainte de l'invasion des Barbares. On redoutait que les Germains ne fussent attirés vers la Seine, la Loire, le Rhône et la Garonne, par l'attrait du vin, toujours si grand chez les peuples primitifs (2).

D'après les historiens, cet état de choses aurait duré deux siècles, et ce serait l'empereur Probus qui aurait permis aux Gaulois, aux Bretons, aux Espagnols, aux Pannoniens et aux Illyriens de replanter leurs vignes et de fabriquer du vin. *Gallis omnibus et Hispanis et Britannis permisit ut vites haberent vinum que conficerent. Ipse Almam montem in Illirico, circà Sirmium, militari manu fossum, lectâ vite complevit* (3).

(1) Pline, *Hist. naturalis*, lib. XIV et XVI.

(2) Le *Moniteur universel*, du 10 janvier 1859. — *Revue numismatique*, nouvelle série, t. III, p. 435-36, année 1858.

(3) Flavius Vopiscus, dans le *Recueil des hist. des Gaules* de dom Bouquet, t. Ier, p. 541. — « Vineas Gallos et Pannonios habere permisit, » dit Eutrope dans son *Histoire romaine*, c. IV, ib., id., p. 572. — « Probus Gallos et Pannonios vineas habere permisit, » dit Eusèbe dans la *Chronique*

A cette nouvelle, la joie fut grande dans les Gaules, et une monnaie commémorative de ce fait important, arrivée jusqu'à nous, semble témoigner de la reconnaissance des peuples pour cet insigne bienfait. Sur cette pièce, rencontrée à Toulouse, en 1858, on voit au revers d'une image de Probus une grappe de raisin accompagnée de ses deux feuilles (1). « Tout le monde sait, dit à ce propos M. Dauban, que Probus permit aux habitants de la Gaule, de la Bretagne et de l'Espagne d'avoir des vignes, et que pour utiliser les loisirs de ses soldats, il leur en fit planter sur les flancs des collines; la médaille ajouterait donc un fait à l'histoire (2). »

La vigne reprit aisément racine dans les Gaules. Au IVe siècle de notre ère, les poètes nous montrent les fleuves de notre France coulant entre deux coteaux chargés de pampres et de raisins. C'est ainsi qu'Ausone nous peint la Moselle (3) et saint Paulin la Garonne. Julien lui-même nous parle de l'excellence des raisins qui poussaient aux environs de Paris (4).

Grégoire de Tours, l'héritier des historiens romains, a cru devoir nous conserver le souvenir des vignes que l'évêque Ethérius possédait autour de sa ville de Lisieux

citée par dom Bouquet, t. Ier. — « Probus Galliarum colles vinetis complevit, » ajoute Aurelius Victor dans sa *Vie des Empereurs*, et dans dom Bouquet, t. Ier, p. 567. — *Revue numismatique*, nouv. série, t. III, p. 435-36.

(1) *Revue numismatique*, nouvelle série, tome III, p. 435-36.

(2) Dauban, *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, tome Ier, p. 429.

(3) *Amnis odorifero juga vitea consista Baccho.*

(4) « *Hiems ejus incolis terræ mitior est..... propterea vites optimæ illic nascuntur..... quin etiam ficus* » Lettres de Julien, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, tome Ier, p. 729.

et dont il jugea convenable de se dépouiller en faveur de l'un de ses clercs (1).

Les agrographes nous montrent nos moines et nos solitaires du VIIe siècle plantant eux-mêmes les collines du pays de Caux (2). C'était à tel point que longtemps après la mort de ces pieux cénobites, les chroniqueurs francs admiraient encore l'œuvre de leurs mains sacrées (3). Mais ce fut surtout pendant la période nor-

(1) Grégoire de Tours parlant d'un clerc du Mans, récompensé par Ethérius, évêque de Lisieux, dit : « *Ei aliquid terræ vinearumque largitus fuisset*, » Greg. Tur., *Histoire ecclésiastique*, livre VI, chapitre 36, édit. Taranne, tome II, p. 478. C'est évidemment à ce passage que fait allusion M. De la Roque, dans un voyage en Basse-Normandie en septembre 1726, dont la relation a été insérée dans le *Mercure de France*. Voici ce passage : « On voyoit autrefois une autre espèce de curiosité auprès de Lisieux, je veux dire des vignes, chose rare et presque inutile en Normandie. Grégoire de Tours dit qu'Ethère, évêque de Lisieux, avoit des vignes dans le voisinage de cette ville : Dieu sçait, monsieur, quel vin c'étoit. Il y a encore de petits vignobles dans la paroisse d'Argences, auprès de Caen, dont le vin détestable confirme mes conjectures sur celui de Lisieux. » *Mercure de France*, juin 1727, page 1346.

(2) « *Quodam enim tempore Ansbertus à climate meridiano distantem à præfato cœnobio passus ferè quingentos hortatu ejusdem viri Dei B. Wandregisilii vineam plantare et excolere cœpit.* » Vita S. Ansberti, apud Boll., c. 1.

(3) La Chronique de Fontenelle, écrite au VIIIe et au IXe siècle, dit en parlant des vignobles de saint Milon :

« *Monstrantur nunc usquè arbusta in latere montis ejusdem ac vitiferæ arbores quas ipse propriâ manu terræ inseruit necnon et plantæ seu vites quos ipse etiam plantavit et dùm philosopharet excoluit* » *Chron. Fontan.*, c, IV, dans le *Spicilége* de 1787, t. III, p. 200. — La même *Chronique* dit ailleurs : « *A tribus enim plagis id est a septentrionali, occiduâ atque Australi montibus arduis ac frugiferis, Bacchique fertilissimis sylvisque est obsitum condensis.* » Id. c 1, n° 6. — Ibid, t. III, p. 190.

mand que cet enfant des saints porta ses fruits et se développa parmi nous.

Au temps où de nombreux monastères prennent racine sur notre sol nivelé par les barbares, lorsque nos vallées longtemps désertes se couvrent d'abbayes et de prieurés, on voit partout tomber les forêts séculaires; des arbres fruitiers succédent sur tous les points à ces arbustes sauvages dont vivaient nos pères. De tous côtés les ducs, les comtes, les barons donnent aux moines des vignes plantées par eux et dont le cloître seul nous a gardé le souvenir.

Déjà, dans un travail imprimé par la Société d'Emulation, il y a juste vingt ans, j'ai montré par toute la Normandie, mais surtout dans la Seine-Inférieure, la vigne couvrant autrefois le sol, traversant les siècles et arrivant prospère et renommée jusqu'aux grands hivers des derniers temps et jusqu'aux mesures fiscales, plus cruelles encore que la glace des pôles. Aujourd'hui, je n'ai rien à désavouer de ce que j'ai retracé dans ces pages. Au contraire, depuis ce premier jalon, j'ai recueilli une foule de faits isolés et peu connus qu'il me tarde de joindre au faisceau que je vous ai déjà soumis. Ma ruche était faite et elle avait pris corps; j'ai pu, chaque printemps, lui porter le suc de quelques fleurs nouvelles; c'est le fruit de ces vingt dernières années que je demande la permission d'offrir à votre bienveillante appréciation.

Mais avant d'entrer en matière, je veux dire un mot du travail de M. Delisle, le meilleur que l'on ait fait sur cette question. M. Delisle, ainsi que l'a fort bien dit un des plus savants antiquaires

de la Grande-Bretagne, « n'est le second de personne (1). »

Dans son excellente étude sur l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge (2), ce brillant élève de notre école des Chartes donne les détails les plus intéressants sur la vigne, qu'il ne croit du reste avoir jamais prospéré dans notre province. Le savant auteur, en sa qualité d'enfant du Cotentin, énumère avec une complaisance marquée les titres de cette péninsule normande. Nous, enfant du Pays de Caux, nous connaissons mieux notre contrée et nous insisterons sur elle d'autant plus volontiers que notre compatriote semble n'y avoir pas songé.

M. Delisle, du reste, sait sur l'industrie vinicole une foule de particularités que nous ne connaîtrons jamais. Non-seulement il enregistre les donations de vignobles, mais encore le mode de culture, de vendange, de pressurage et de transport des vins. Rien ne lui échappe, tant est grande la connaissance intime qu'il possède du moyen-âge. Pour nous, hélas ! c'est avec infiniment de regret qu'il nous faut renoncer à ces connaissances variées que l'on puise au sein des archives et au cœur des cartulaires, et que nous appellerons à bon droit *de l'essence de Chartes.*

Avec beaucoup de goût et de tact, M. Delisle partage la Normandie par bassins et distribue nos vignobles par vallées, ce qui nous paraît un excellent sys-

(1) M. Ch. Roach Smith, l'auteur des *Collectanea antiqua.*

(2) *Etude sur les conditions de la classe agricole et de l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*, in-8° de 758 pages, Evreux, Hérissey, 1851 (pages 419 à 470).

tème. Il commence par cette large vallée de la Seine dont la partie élevée est encore aujourd'hui couronnée de pampres et de raisins, mais il en cite beaucoup plus sur la rive gauche que sur la rive droite.

Il descend ensuite les vallées de l'Epte et de l'Eure : la première est aujourd'hui stérile, mais la seconde garde encore à son berceau les vignobles de Nonancourt; il en est peut-être de même de la vallée de l'Iton. Celles de la Rille, de la Touque et de la Dive sont veuves de vignes, ainsi que les bords de l'Orne, du Couësnon et de la Sée. Cependant dans le bassin de la Dive, il est un affluent nommé la Muence, qui voit encore mûrir le raisin sur les coteaux d'Argences, le vignoble le plus renommé du moyen-âge (1). Cette propriété privilégiée de l'Abbaye de Fécamp est aujourd'hui le seul point du Calvados qui livre encore des vins au commerce et à la consommation.

Comme nous venons de le dire et de le montrer, M. Delisle parcourt nos vallées en paléographe et une charte à la main. Il nous montre, à l'échelle des âges, la vigne naissant, fructifiant et mourant sur une terre que quelques-uns de nos ancêtres déjà déclaraient hostile à Bacchus : *Quia non est Bacchica tellus* (2). Pour nous, nous contentant de notre modeste rôle d'observateur géographique et chronologique, nous parcourrons le pays un carnet à la main, et nous montrerons tantôt sur le sol, tantôt dans la tradition, le passage

(1) « *Argentiæ vicus qui optimi vini ferax est*, » dit Guillaume de Malmesbury, relatant la donation du duc Richard Ier, *De gestis Reg. Angl.*, lib. II. — Voir aussi *Neustria pia*, p. 213. — *Normaniæ nova Chronica*, p. 2 et 3. — Delisle, *Etudes sur la classe agricole*, p. 439-440.

(2) L. Delisle, *Etudes sur la classe agricole*, p. 479-480.

de la vigne dans un pays où le pommier domine et où le jus de la pomme a définitivement remplacé la boisson fermentée de nos pères.

Le premier et le plus, pressant besoin qu'aient éprouvé ceux-ci du fruit de la vigne; ce fut pour la liturgie sacrée, sacrifice ou communion. Soit que le peuple communiât alors sous les deux espèces, soit qu'il se contentât des ablutions ultérieures (1), on consommait pour le service de l'autel une beaucoup plus grande quantité de vin qu'aujourd'hui. Au XVI[e] siècle, la seule abbaye de Saint-Ouen de Rouen recevait annuellement, pour les besoins de l'hôtellerie, de l'église et de l'infirmerie, près de 400 tonneaux de vin (2). Aussi était-ce pour le service de la sacristie du grand monastère de Fécamp que Richard I[er] avait donné le vignoble d'Argences, le plus riche de son duché. Jusqu'à la Révolution de 1789, cette vigne resta attachée à l'office du sacristain de l'abbaye aux trois-mitres.

Ce fut aussi pour un motif semblable que Riculfe, archevêque de Rouen, au temps de Charles-le-Chauve, donna à sa cathédrale, (vers 872), cinq arpents de vigne, au lieu nommé *les Granges*, dans le Vexin français, et au bassin de l'Oise : « c'étoit, » dit le vieil historien de la métropole, « pour servir à la provision de de son église (3). »

Ce fut probablement dans la même intention qu'une

(1) Dans les comptes des fabriques de la ville de Rouen et du diocèse aux XVI[e] et XVII[e] siècles, on voit figurer trois ou quatre fois par an *le vin à communier*. Cette dépense provient de la coutume d'offrir aux fidèles un peu de vin non consacré après la communion.

(2) Delisle, *Etudes sur la classe agricole*, p. 451.

(3) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 560.

grande dame du XIIIe siècle, nommée Adèle, céda aux moines de Saint-Ouen la vigne de Saint-Vivien, que nous supposons avoir été plantée dans un faubourg de Rouen (1).

Déjà à la fin du XIIe siècle, en fondant la poétique abbaye de Bonport, Richard-Cœur-de-Lion, le héros le plus légendaire du moyen-âge, avait donné au naissant monastère les vignes et les vins du Vaudreuil : *Omnes vineas et vina quas habebam in valle Rodolii* (2).

Puisque nous avons trouvé dans la liturgie une des sources de l'histoire pour l'élément qui nous occupe, continuons à suivre la voie qui nous est ouverte. Puisons à cette veine inconnue des arguments d'autant plus frappants qu'ils sont plus démontratifs et plus inattendus.

Déjà nous avons dit qu'à la Cathédrale de Rouen et dans le diocèse, la bénédiction du vin nouveau se faisait tous les dimanches avant la grand' messe, à partir du 14 septembre de chaque année; nous avons ajouté même qu'au XIIIe siècle, dans le centre de la France, on avait l'habitude de se servir de vin nouveau le 6 août, jour de la transfiguration du Sauveur.

Afin de prouver l'abondance des vignobles, nous avons montré les bénédictions dont ils étaient l'objet, les prières et les exorcismes qui les concernaient, lorsqu'ils étaient frappés par des fléaux célestes ou terrestres. Un rituel manuscrit de Jumiéges, rédigé au XIe

(1) Delisle, *Etudes*, etc, p. 429. — Leroy, *Histoire de la commune de Montérollier*, p. 49. — Au faubourg Saint-Hilaire existe encore la *côte de la Vigne*.

(2) *Neustria pia*, p. 896. — *Gallia christ*, t. XI, *instrum.*, p. 137. — Delisle, *Etudes*, etc., p. 433.

siècle, range parmi les bénédictions habituelles de ce temps la bénédiction du raisin et du vin : *Benedictio uvæ, benedictio vini.*

Mais voici une coutume plus touchante qui dure encore, quoique la récolte du vin ait cessé ; c'est un pieux souvenir qui a survécu à l'acte qu'il était destiné à sanctifier.

Sur les bords de la Moselle, où, depuis Ausone et Probus, on recueille de si admirables raisins, c'est une vieille habitude de placer une grappe de raisin mûr à la main de saint Laurent, dans toutes les églises qui lui sont dédiées. On sait que la fête de saint Laurent, diacre, se célèbre toujours le 10 août de chaque année. En 1857 encore, cette cérémonie a été généralement pratiquée dans les villages rhénans. En 1824 et en 1846, on avait même mis à la main du saint une bouteille de vin nouveau. En 1811, année très chaude, on avait été jusqu'à déposer aux pieds de l'image un petit tonneau de vin frais (1).

C'est évidemment à un débris de coutume semblable qu'obéissent les habitants de Blangy-sur-Bresle lorsque, chaque année, le jour de l'Assomption, ils mettent à la main de l'Enfant-Jésus une grappe de raisin nouveau. C'est un reste des offrandes que faisaient en ces jours les anciens vignerons de la Bresle.

Cette pieuse coutume n'était point spéciale à la Normandie pas plus que la culture elle-même. La Picardie, province voisine, possédait aussi l'une et l'autre. Dans les *Éphémerides pohières* que M. le doyen de Poix a mises au jour, il y a quelques années, on voit que le

(1) L'*Univers* du 29 juillet 1857, d'après la *Gazette de Cologne.*

14 août de chaque année, c'est un antique usage de sa paroisse de placer dans les mains de la Sainte-Vierge une grappe de raisin qu'elle promène avec elle à la procession. « Cette vieille coutume, dit avec raison le savant pasteur, vient probablement du temps où l'on cultivait la vigne en Picardie et où l'on offrait ce tribut comme prémices des vendanges. Dans chaque territoire du canton de Poix, quelques coteaux exposés au levant sont appelés *les Vignes* (1). »

A présent, sortons de l'église et de la sacristie : entrons dans le comptoir du marchand et dans les bureaux du fisc. Consultons sur place les registres des agents royaux, féodaux et municipaux : partout nous recevrons une réponse analogue.

Dans les comptes de la ville de Douai, dit un antiquaire flamand, on voit qu'à la fin du xv[e] siècle on cultivait encore des vignes dans l'intérieur de cette ville (2).

« A cette époque, dit M. de Beaurepaire, on expédiait du port de Jumiéges les vins de Conihout (2), qui trouvaient du débit en Angleterre et en Flandre. En l'année 1407, qui fut appelée l'année des *grandes gelées*, cinquante-deux nefs chargées de harengs, de vin doux et autres denrées destinées à être vendues de l'autre côté de la Seine, furent arrêtées par la glace dans la *Fosse de Leure*. Le carême approchait et les marchands pouvaient craindre de manquer l'occasion favorable.

(1) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, année 1856, 3[e] liv., p. 23.

(2) *Revue des races latines*, 4[e] année, 54[e] livraison, décembre 1860, p. 653.

Les marchandises furent donc transportées par terre : les charriots traversèrent la Seine sur la glace au port de Jumiéges (1). »

« Au XVIe siècle, continue le même auteur, d'après le *Coutumier* de Rouen dressé sur un plus ancien, il résulte que les vins de Freneuse et de Conihout, ne payaient aucun droit de muéson et de choix à la vicomté de Rouen (2). »

« A Oissel, dit-il ailleurs, la culture de la vigne était florissante à une époque reculée. On n'y a renoncé qu'au XVIIe, siècle. Une charte de 1261 mentionne, dans cette localité illustrée par un manoir du Roi, le vignoble de Fécamp, autrefois à *Vincent d'Olli*, ceux de Jean Commin et Pierre Letavernier. Les dernières pancartes de la Vicomté de l'Eau de Rouen mentionnent encore le vin d'Oissel (3). »

Un aveu de Madame Anne d'Alençon, marquise de Montferrat, dame de Cany-Caniel, rendu le 1er octobre 1542, indique dans le dénombrement de cette dernière terre les « afféraiges de vins vendus par les détenteurs d'icelle chastellenye, avec le gallon naige qui est pour chacun muid où poinçon de vin, ung gallon de vin (4). »

Les anciens registres de compte nous apprennent que l'on faisait du vert-jus avec les grappes des vignes de Déville et des jardins de Rouen. Ceux de l'abbaye

(1) De Beaurepaire, *De la Vicomté de l'eau de Rouen*, p. 28-29.

(2) De Beaurepaire, *De la Vicomté de l'eau de Rouen*, p. 24.

(3) De Beaurepaire, *Notes et Documents concernant l'état des Campagnes*, p. 110.

(4) Leroy, *Histoire de la commune de Montérollier*, p. 53.

de Saint-Wandrille, pour les années 1513-1515, vont jusqu'à nous donner la recepte et le prix de facture de cette boisson populaire.

Ainsi, le 9 septembre, on paye « 2 sous 6 deniers à « deux hommes qui cueilloient les grappes de la vigne « de Rouen où il y eust deux barils de vert jus. » On donne deux sous « pour leurs despens et pour ceulx « qui leur aiderent à cueillir et à le faire et porter au « pressouer. La fachon du dit vert jus coutait 6s 8d « pour ceulx à qui est le pressouer pour le piller et « faire le marc et le tirer. » On ajoutait 2 sous à ung « brouettier pour porter les grappes et rapporter le dit « vert jus. » Enfin, on donnait 13 deniers « pour sel à « le saller (1). » On voit qu'il ne tient qu'à nous de ressusciter le vert-jus de nos pères ; il aurait aujourd'hui peu de succès.

Mais ce sont nos excursions archéologiques qui nous ont fourni le plus grand nombre d'arguments en faveur de notre thèse. Nous prions le lecteur de nous suivre dans nos courses à travers le département : nous espérons que le charme du voyage l'empêchera d'en sentir la fatigue.

Les bords enchanteurs de la Seine présentent à chaque pas des coteaux et des champs où le souvenir des vignobles s'est perpétué. A Caudebec-lès-Elbeuf, cette vieille ville romaine, le quartier le plus fécond en ruines porte le nom de *Vignette* (2). Chose étonnante, les

(1) De Beaurepaire, *Notes et Documents*, p. 109-110.

(2) *Sépult. gaul., rom., franques et normandes*, p. 99-100. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 400 ; 2e édit., p. 219.

vignes ont presque toujours recouvert les cités et les villas antiques. On en a la preuve, en Normandie, dans la forêt de Brotonne et à Tour en Bessin (1). Pour le reste de la France, nous pouvons citer Lanuejols, dans la Lozère (2), Châteaubleau, dans Seine-et-Marne (3), et jusqu'aux anciennes Arènes de Paris (4).

Rapprochement assez frappant ! à Caudebec-en-Caux, le *Lotum* des Itinéraires, la colline où fut autrefois le cimetière romain porte aussi le nom de *côte de la Vignette*.

Nous avons dit que les monastères aimaient les vignes. Elles leur étaient si nécessaires, que moines blancs ou noirs établirent des vignobles jusqu'au dedans de l'enceinte monastique. C'est ainsi que le cadastre moderne et la tradition ont conservé le nom de *Vignes* aux jardins du Valasse et de Jumiéges (5).

Les vignes, du reste, semblent n'avoir pas voulu quitter les rivages fortunés de la Seine. A Villequier, sur le coteau qui domine l'église, est un bois tout rem-

(1) A Tour, près Bayeux, dans l'herbage nommé *la Vignette*, on a trouvé, en 1862, des ruines romaines et des tombeaux. Villers, *Revue des Soc. savantes*, 3e série, t. Ier, p. 167-168.

(2) A Lanuejols, lieu tout romain, on voit un aqueduc antique au lieu dit *del Vignol*. *Congrès Archéologique de France*, séances générales de 1857, p. 118

(3) A Châteaubleau, près Nangis, un édifice antique, qui fut peut-être un théâtre, est appelé *le château de la Vigne*. Bourquelot, *Bulletin de la Soc. Impériale des Antiq. de France*, de 1858, 4e trimestre, p. 158.

(4) Dans un acte de 1307 on lit : « *Tria quarteria vineæ juxta muros villæ Parisiensis, in loco qui dicitur ad Arainas.* » *Bulletin de la Société des Antiq. de France*, année 1858, 4e trimestre, p. 167.

(5) Deshayes, *Hist. de l'abbaye royale de Jumiéges*, p. 10. — Canel, *Blason populaire de la Normandie*, t. Ier, p. 129.

pli de vignes sauvages. Le 12 juin 1850, je les ai vues en fleurs et promettant des fruits. Quels fruits peuvent donner ces pampres rustiques? Nous pourrons peut-être l'apprendre. A Quevillon, dans le bois de Belestre, je tiens de M. Leprevost qu'*au triège de Bellevue* tout un plant de vignes existe encore sous le taillis. Ce plant fleurit tous les neuf ans, après la coupe du bois. Les fruits en ont été cueillis par M. Leprevost lui-même, qui les a soumis à l'examen de M. Arago. Le savant académicien y a reconnu l'espèce du *petit raisin gris*, qui se cultive encore aux environs de Vernon.

M. Curmer, qui possède une propriété à Saint-Georges-de-Bocherville, conserve dans ses archives le bail d'un vigneron passé pour un vignoble normand.

Les riants coteaux d'Hénouville, qui couronnent la vallée de la Seine, ont encore vu, au XVII[e] siècle, leurs sommets fraîchement plantés de vignobles par l'abbé Antoine Legendre, l'ami du grand Corneille et l'intendant des jardins de Louis XIII. Cet horticulteur éminent, qui inventa l'espalier, qui nous a donné tout un Traité sur les arbres fruitiers, avait planté la lisière de la forêt de Roumare et établi un vignoble à peu de distance de son vieux presbytère d'Hénouville, sur un terrain concédé par le Roi lui-même (1). On montre encore aujourd'hui le bosquet étagé qui perpétue le nom de l'abbé Legendre, digne et véritable souvenir d'un Lenôtre champêtre.

Les grottes de *Caumont* et les carrières du *Val-des-Leux* retentirent autrefois du chant des vendangeurs. Sur les collines qui côtoient le fleuve on voit des li-

(1) De Beaurepaire, *Notes et Documents*, p. 107.

gnes de pierre que l'on croit provenir d'anciens vignobles. Pour le prouver, on cite au *Val-des-Leux* une *côte de la Vigne*.

A travers les prairies du pays de Caux les vignobles sont nuls ; mais dans ces gracieux vallons qui découpent nos vastes plaines on trouve çà et là des côtes et des champs *de la Vigne*.

A la source de la Durdent, sur des coteaux aujourd'hui couronnés de hêtres, on m'a montré, en 1849, au territoire de Saint-Requier-d'Héricourt, une côte exposée au midi, que l'on nomme encore *la côte de la Vigne*. A Saint-Martin-Osmonville, là où la Varenne commence à serpenter dans sa vallée forestière, on cite *le bois de la Vignette* (1). Il en est de même à Graval, à la naissance de l'Eaulne. Dans la ferme qu'occupait naguère M. Desquinemare est *le bois de la Vigne*, reste de vignobles disparus (2).

Dans le bassin de l'Yère, où prospère aujourd'hui le houblon, si capricieux dans sa culture, on vit jadis s'élancer des vignes. Le vin bouillonnait là où écume à présent la moderne cervoise. Foucarmont, si connu par sa bière, montre dans l'enceinte du bourg la *rue* et le *ruisseau de la Vigne*, serpentant sur une terre formée avec la poussière des siècles. A Cuverville-sur-Yère est *la sente des Vignes*, qui se dirigeait vers Longroy, où tout à l'heure nous retrouverons des vignobles.

Mais ce qui a droit de surprendre, c'est que dans la vallée de la Bresle, la plus septentrionale de ce départe-

(1) Leroy, *Histoire de la commune de Montérollier*, p. 56.

(2) L'abbé Decorde, *Un coin de la Normandie*, dans la *Revue de Rouen*, d'octobre 1846.

ment, nous recueillions le plus de traces vivantes du passage de la vigne. On dirait que le voisinage de la forêt d'Eu a été favorable à la production du vin. A la vue de toutes ces preuves monumentales, on serait tenté de croire que le nom de Vinèvaulx, que porte cette forêt dans les romans de chevalerie du XIIIe siècle, lui vient de ses vignobles et de ses vallons (1).

A Guerville, au hameau de la Babost, sur le penchant de la côte de Bazinval, on montre encore le *clos de la Vigne*. Un octogénaire, décédé en 1823, assurait même avoir goûté du vin du cru. A Pierrecourt, est le *hameau de la Vigne*. A Longroy, on trouve la *côte-rôtie*, qui paraît à M. Darsy un nouvel indice de la culture de la vigne dans nos cantons (2). Dans ce même village on nous a montré un sentier qui se dirige vers Guerville et que l'on nomme le *sentier des Vignes*.

Ainsi que nous l'avons déjà dit en parlant de Poix, la vigne a été cultivée en Picardie. A Gamaches, est la *rue de la Vignette*, et, en 1859, M. Darsy, notaire dans ce bourg, exposant à la Société des Antiquaires de Picardie le fruit de ses études sur les communes de ce canton, faisait remarquer que dans les anciennes archives des mairies on parle de la taxe du pain, de la bière et du vin. Puis il ajoute : « Remarquons en passant que le vin y figure pour une grande part ; ce qui, joint à la dénomination d'un certain nombre de lieux, semble indiquer que la vigne fut longtemps cultivée

(1) *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. II, p. 207-222. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 367.

(2) Darsy, *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, dans le tome X des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, p. 387.

dans notre Picardie, avec plus ou ou moins de succès (1). »

La vigne avait franchi bien au-delà de la Picardie et de l'Artois; elle avait pénétré jusque dans la Flandre et la Belgique : « Le nom de plusieurs de nos villages flamands, dit un correspondant de la *Revue des Races latines*, tels que Préavin, Roisin, Halluin (salle au vin); l'expression de *pot de vin* conservée dans les baux, une presse au vin trouvée à Tournay, tout cela n'est-il pas l'indice que la vigne fut longtemps cultivée dans ce pays? » « Raconterai-je, disait Gervais, archevêque de Reims, en parlant de l'état florissant de la Flandre sous Beaudouin le Pieux, au XIe siècle, raconterai-je que ces peuples te doivent le don du vin, qui leur était inconnu? Afin que rien ne manquât aux habitants de tes provinces, tu parvins à apprendre aux laboureurs à cultiver la vigne (2). »

Nous avons même deux traités complets du savant et regrettable M. Schayes, de Bruxelles. Dans ces deux travaux, publiés à dix ans de distance, l'auteur prouve surabondamment que la vigne était cultivée dans toute l'ancienne Belgique, aussi bien sur l'Escaut que sur la Meuse (3). Aujourd'hui on le démontre également pour la Grande-Bretagne, qui du reste est renfermée dans

(1) Darsy, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome XV p. 184. — Bulletin de la même Société, année 1857, n° 1er, p. 295.

(2) *Revue des Races latines*, 4e année, 54e livraison, décembre 1860, p. 653.

(3) Schayes, *Sur la Culture de la Vigne en Belgique*, dans le *Messager des Sciences et Arts de Belgique*, année 1833. — Id. *Sur l'ancienne Culture de la Vigne en Belgique*, 2e article. Ibid. année 1843.

l'édit de tolérance de Probus. Les archéologues arrivent à prouver par leurs découvertes les assertions des historiens romains et des chroniqueurs du moyen-âge (1).

Il nous resterait un mot à dire sur la manière dont la vigne était traitée chez nos pères. Il paraît bien que nos contrées ne la cultivaient pas en échalas, mais en *hautains*, comme cela se fait encore aujourd'hui dans la Sicile, la Pouille et les environs de Naples. Expliquons ce procédé : dans la Pouille, il consiste à planter des peupliers en quinconces, sur lesquels grimpe la vigne, pour s'élancer ensuite d'un arbre à l'autre, les enlaçant ainsi de ses pampres et formant d'immenses berceaux. Ces berceaux s'étendent à perte de vue. Sous eux, les agriculteurs récoltent des légumes des différentes saisons (2). Ce mode de culture est bien ancien en Italie : il était connu des Romains, et c'est de lui qu'Horace dit dans ses Odes :

« Ergo, aut adulta vitium propagine
Altas maritat populos, etc, (3). »
« Aut vitem viduas ducitat arbores (4). »

Il se passait quelque chose de semblable dans l'ancien pays de Caux, au rapport du curé de Menneval, témoin oculaire des faits qu'il raconte. Parlant de la vigne en Normandie, au temps de Louis XIII, Gabriel Dumoulin s'exprime en ces termes : « Dans les cantons orientaux

(1) Roach Smith. *The archæology of horticulture* dans les *Collectanea antiqua*, vol. VI, part. 11, p. 81-109.

(2) *Le Moniteur Universel* du 15 février 1855.

(3) *Horatius*, Epod. 11.

(4) *Id.* Od. 5, Lib. IV.

de cette province, comme à Vernon, Pacy, Evreux et Ménilles, se font de bons vins, et principalement aux années chaudes et sèches, et passeroient bien pour du meilleur françois. Pour les vins qui croissent près d'Argences et à quelques lieues vers Avranches, ils sont si verds qu'on leur préfère le *collinhou* que les Cauchois tirent des vignes attachées à leurs arbres, puisque le proverbe des anciens disoit :

« Le vin trenche-boyau d'Avranches,
Et le romp-ceinture de Laval
A mandé à Renaud d'Argences
Qui collinhou aura le gal (1). »

Ce passage d'un auteur qui écrivait au commencement du XVII[e] siècle semble nous laisser entendre que la vigne était généralement cultivée dans la Haute-Normandie, quoique avec un inégal succés.

Un grave historien de nos jours a rencontré aussi cette culture dans des recherches qui paraissent bien étrangères à notre sujet. M. Floquet, nous racontant dans un ouvrage devenu célèbre les péripéties du Parlement en Normandie, qui était mêlé à tous intérêts de la province, nous le montre contrôlant les impôts exagérés dont on chargeait l'industrie viticole. Ces entraves fiscales étaient telles, que la victime dut périr sous leurs étreintes. C'est du moins l'opinion du savant historien à qui nous sommes heureux de laisser un moment la parole.

« Le fisc, préludant sous ce règne aux innombrables

(1) Gab. Dumoulin, *Description historique générale de Normandie*, p. 7, in-folio, 1631.

« et ruineuses inventions du règne de Louis XV, im- « posait tout ce qui pouvait être imposé, même ce qui « aurait semblé ne le devoir être jamais ; ruinant par là « diverses branches de commerce, florissantes jusqu'à « cette époque, mais qui bientôt ou languirent ou pé- « rirent, et dont même, à la fin, on ne sut plus le nom. « Alors, par exemple, fut porté, en Normandie, un « coup mortel à la culture de la vigne, culture depuis « longtemps active dans notre province, malgré la « froideur et l'humidité de la température, au point « que, dans une déclaration du 2 mars 1511, Louis XII « se félicitait « de ce qu'en Normandie il voit, de « présent, plus grande foison et abondance de vins « qu'auparavant, à cause que plusieurs gens dudit « pays s'y estoient appliquez (1). » Même la nécessité « de laisser aux Normands « le temps de faire bien leurs « vendanges et négociations à ce requises » fut un des « motifs qui firent reculer aux derniers jours d'août, « pour finir à la Saint-Martin, les vacances du Parle- « ment, dont l'édit de 1499 avait fixé l'ouverture en « juillet et la fin aux premiers jours d'octobre (2).

« Le vin normand étant médiocre et se vendant à bas « prix, fallait-il le grever de taxes immodérées qui, ne « l'amendant pas, ne pouvaient que détourner les ache- « teurs d'en demander et les vignerons de se livrer, « sans profit, à une coûteuse, ingrate et pénible culture? « Sous Louis XIII donc, furent arrachés en Normandie « des vignes sans nombre, « les vignerons ne faisant

(1) Edit de Louis XII sur les vacances du Parlement de Normandie, 2 mars 1511.

(2) Edit d'érection de l'échiquier perpétuel, avril 1499.

« par leurs frais, à cause du grand nombre des imposts
« qu'il falloit qu'ils payassent pour leur vin (1), » de
« celui entre autres de l'*écu par tonneau de mer*. La
« *Muse normande*, miroir aussi fidèle que bien des his-
« toires du temps, où furent écrits les *chants royaux*,
« dont elle est remplie, nous montre les vignerons de
« Vernon et de tout le pays d'alentour rebutés de
« l'impôt de l'*écu par tonneau*, déplorant leur gain ré-
« duit à *un franc* ou *deux*; disant *adieu à leurs paniers*
« *et serpettes*, et abattant leurs échalas. A cet impôt
« d'autres vinrent bientôt se joindre; le poète montre
« les villageois arrachant leurs vignes et jetant leurs
« paniers, hottes, serpes et corbeilles, « puisque l'im-
« post en a le *meilleur lot*. » Je *sois pendu*, s'écriaient-ils
« pleins de rage, si je vais plus retaillant ton bran-
« chage; » et alors enfin on vit « les costes à vignes
« changées en jaquière (2).

« Le Pesant de Bois-Guilbert, soixante ans plus
« tard (3), remarque cette décadence, en Normandie, de
« la culture de la vigne, et en trouve aussi la cause dans
« l'excès des impôts dont on a grevé ses produits (4). »

Nous terminons ici notre œuvre de résurrection et de vie. Nous avons essayé de tirer de la nuit du tombeau cet autre Lazare. Nous espérons l'avoir montré plein de force et de vigueur aux siècles moyens de notre histoire, à cette époque mystérieuse et cachée où la culture défrichait notre sol et où l'architecture couvrait notre terre d'un blanc manteau de châteaux et d'églises.

(1) *Muse normande*, p. 92 et 156.

(2) *Muse normande*, p. 92 et 156.

(3) *Le Détail de la France sous le règne présent* (année 1707), p. 52, 53.

(4) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, tom. IV, p. 478-480.

Partout nous avons fait voir une coutume, un nom, un écrit, restés là pour indiquer la marche de cette fille de Noë à travers les âges écoulés. Chacune de nos collines semble avoir gardé une pierre d'un tombeau déjà deux ou trois fois séculaire.

Nous laissons au lecteur le soin de choisir parmi les meurtriers du Bacchus normand celui auquel il jugera convenable de donner la préférence. Pour l'un ce sera la main avide du fisc, pour l'autre la dureté presque fabuleuse des hivers de 1684 et de 1709. Quelques-uns allègueront le refroidissement progressif du sol ou de la température, d'autres enfin le déboisement des plaines et la destruction des forêts.

Il y en aura peut-être qui, avec le peuple, invoqueront les fléaux du ciel : ils auront recours à ces nuées de sauterelles et d'oiseaux sauvages, véritables plaies d'Egypte au petit pied, dont nos légendes, nos traditions et jusqu'à nos monuments, ont gardé le souvenir.

Mais nous croyons que le plus grand nombre s'en prendra au développement du commerce et à la grande facilité des moyens de transport, au rapprochement des provinces par la création des routes et des canaux, à la liberté des fleuves et des rivières, et surtout à l'abaissement des barrières nationales par la suppression des montagnes et des océans.

Pour nous, quelle que soit la version que l'on suive, il nous suffira d'avoir fait apparaître la vigne sur nos anciens coteaux et de pouvoir dire avec le poète, en montrant les traces de son bienfaisant passage :

« C'était là qu'elle n'est plus. »

RAPPORT

SUR UNE

PLAQUE COMMÉMORATIVE

EN L'HONNEUR DE JEANNE DARC,

A placer sur la Tour du Donjon de l'ancien Château de Rouen,

PAR M. BARRE.

(Séance du 2 Aout 1865.)

Messieurs,

Le 2 janvier 1851, la Société libre d'Emulation de Rouen, dans une séance ordinaire que j'avais l'honneur de présider, a reçu de M. Brunier, l'un de ses membres, une proposition tendant à obtenir qu'une inscription destinée à rappeler le souvenir de Jeanne Darc fût placée à l'extérieur de la grosse tour située dans la propriété des religieuses Ursulines de la rue Morand.

Une Commission fut nommée pour étudier cette question.

M. de Duranville, membre de la Commission, fut chargé de la rédaction du rapport.

Le plan de l'ancien château construit à Rouen sous Philippe-Auguste et témoin de la captivité de Jeanne Darc fut examiné avec le plus grand soin, et comparé avec l'état des lieux ; la discussion, comme le dit M. de Duranville dans son rapport, fut faite consciencieusement et avec cette attention sérieuse que commande la mémoire de Jeanne Darc et que la Compagnie doit attendre des membres de ses Commissions.

Ce rapport fut présenté en séance ordinaire de Société le 2 mai 1863, sous la présidence de M. Péron. Il fut immédiatement adopté comme renfermant un projet qu'on pourrait exécuter à peu de frais si les propriétaires voulaient bien y consentir, et dont le mérite serait d'écarter toute erreur historique sur le lieu de la captivité de Jeanne Darc, en constatant à l'extérieur de la tour du Donjon, conservée dans la propriété des Dames Ursulines, le fait mémorable qui devait seul motiver l'intérêt inspiré par ce monument.

En effet, la table commémorative que la Commission se proposait de faire placer à l'extérieur de la tour du Donjon, devait porter l'inscription suivante :

« JEANNE DARC FUT INTERROGÉE DANS CETTE TOUR. »

La Commission demandait d'ailleurs que deux autres tables commémoratives fussent placées, l'une dans la rue Morand, vis-à-vis de la porte d'entrée du monastère des Ursulines, avec cette inscription :

« ICI ÉTAIT L'ENTRÉE DU CHATEAU CONSTRUIT SOUS
« PHILLIPE-AUGUSTE APRÈS LA REDDITION DE LA NORMANDIE. »

L'autre devant porter une inscription dont l'objet eût été d'indiquer la direction et la distance du lieu

de la captivité de Jeanne d'Arc. Cette table commémorative eût été placée sur une maison qui était située boulevard Bouvreuil, n° 7, et qui a disparu par suite des démolitions exécutées pour l'établissement de la rue de l'Impératrice.

Il faudrait aujourd'hui renoncer à cette inscription.

La Société d'Emulation, qui avait adopté le rapport rédigé par M. de Duranville, en vota l'impression, et ce rapport fut inséré au bulletin des travaux de l'année 1852-1853.

La Commission avait exprimé le vœu que ce rapport fût transmis à M. le maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Rouen, avec prière de faire ce qui serait possible pour mettre ce projet à exécution.

M. le Maire, qui avait bien voulu assister à plusieurs séances de la Commission, paraissait disposé à faire ce qui dépendrait de lui pour obtenir une solution favorable.

M. Péron, Président de la Société en 1853, disait dans son discours de séance publique du 6 juin :

« Il faut que l'étranger ne puisse pas chaque jour « témoigner sa surprise de ce que plus d'honneurs « ne soient pas rendus à la mémoire de la Pucelle « d'Orléans dans la cité qui la vit périr victime de la « plus lâche trahison.

« Plaçons donc dès aujourd'hui de nouveaux jalons « qui éclaireront la route des générations futures, et « cherchons à jeter un nouveau lustre sur cette auréole « de gloire qui se dessine si majestueusement à nos « yeux. Faisons que les murs deviennent éloquents et « puissent répondre lorsqu'on les interrogera. »

Et il ajoutait :

« Notre proposition est en ce moment soumise au « patriotisme si éclairé de notre Conseil municipal ; « c'est vous dire d'avance que nous serons compris. »

Quelle difficulté s'est opposée à la réalisation de ce projet ? Doit-on supposer que la communauté des Ursulines a fait obstacle à l'exécution d'un travail dont le but était de perpétuer le souvenir des admirables réponses de Jeanne Darc, de cette vierge que le ciel a inspirée pour le salut de la France ?

Ne doit-on pas plutôt croire que des préoccupations d'un autre ordre ont empêché l'Administration municipale de mettre ce projet à exécution?

Le désir d'acheter la tour du Donjon et le terrain nécessaire pour la rendre accessible par une voie publique n'a-t-il pas été la cause réelle de ce retard ?

Quoi qu'il en soit, la Commission est d'avis de solliciter aujourd'hui de nouveau l'exécution de la table commémorative qui peut être placée, du consentement des dames Ursulines, à l'extérieur de la tour du Donjon, en vue des voyageurs qui arrivent sur le boulevard par le chemin de fer.

Si, plus tard, cette tour se trouve avoir un accès facile par une voie publique, la table commémorative, qui aura été placée, n'en aura pas moins d'effet, puisqu'elle apparaîtra tout d'abord aux étrangers comme un hommage rendu à la mémoire de Jeanne Darc et aux réponses sublimes qu'elle fit à ses juges dans la tour où elle fut interrogée.

Un des membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a écrit un mémoire sur la prison de Jeanne Darc pour établir que la tour du Donjon n'avait pas été le lieu de sa captivité ; ce mé-

moire lu à l'Académie, en février 1864, contient sans doute des documents d'un grand intérêt; mais le point qu'il a pour but de contester, loin d'avoir été soutenu par M. de Duranville, avait, au contraire, été l'objet de considérations tendant à établir que Jeanne Darc n'avait pas été détenue dans cette tour.

Voici, en effet, ce que disait M. de Duranville en parlant de la tour du Donjon :

« En examinant attentivement la salle du premier « étage, on peut remarquer que, malgré son unifor- « mité grave, elle présente encore quelques vestiges « d'ornementation; oui, ce dut être là que Jeanne « Darc fut mise en présence des instruments de tor- « ture; Mauger Le Parmentier déclare, il est vrai, « qu'il a connu la Pucelle depuis son arrivée à Rouen; « mais il peut l'avoir connue seulement pour l'avoir « entrevue dans les rues de la ville, quand les gardes « la conduisaient au château; il peut ne l'avoir vue « dans l'intérieur de ce château qu'au jour précisé clai- « rement dans sa déposition. En recourant aux pièces « du premier procès, celui de condamnation, nous « voyons que ce jour était le 5 mai 1431 ; l'interroga- « toire eut lieu avec l'accompagnement d'instruments « de torture, que, du reste, les juges ne mirent pas en « usage. Cet interrogatoire eut pour théâtre la grosse « tour du château : *Quintâ die maii... tormentis astan- « tibus... in grossâ turri Castri Rothomagensis, fuit ad- « ducta dicta Johanna.* Elle y fut amenée, *fuit adducta :* « donc, elle n'y était pas habituellement.

« Là, se trouvaient réunis plusieurs dignitaires « ecclésiastiques, et la pompe donnée à l'interroga- « toire dut en graver profondément le souvenir dans

« l'esprit de Mauger Le Parmentier ; c'étaient : le ré-
« vérend père, seigneur abbé de Saint-Cormille, de
« Compiègne ; Me Jean de Catillon, Guillaume
« Erard, l'un et l'autre pourvus du grade de docteur
« en la théologie sacrée ; André Marguerie et Nicolas
« de Venderès, l'un et l'autre archidiacres dans l'église
« de Rouen ; Guillaume Heton, bachelier dans la
« théologie sacrée ; Aubert Morel, licencié en droit-
« canon ; Nicolas Loiseleur, chanoine de l'église de
« Rouen, et maître Jean Massieu, curé de Saint-
« Cande-le-Vieux. Parmi ces neuf personnages, signa-
« lons-en trois qu'il ne faut pas confondre avec les
« autres puisqu'ils firent preuve d'humanité : André
« Marguerie, Nicolas Venderès et Jean Massieu.

« Ce dernier fut entendu lors du procès de réhabi-
« litation, et son témoignage peut d'autant plus s'op-
« poser à celui du témoin cité tout à l'heure, que
« Jean Massieu eut, pendant tout le cours du procès,
« la charge de conduire l'accusée devant ses juges et
« de la reconduire à sa prison. Or, le témoin cité pré-
« cédemment, quoique parlant avec toute la sincérité
« possible, a pu dire que Jeanne avait eu pour prison
« la grosse tour, parce que lui, Mauger Le Parmen-
« tier, ne l'avait vue que dans la grosse tour ; il dépo-
« sait comme déposent certains témoins, de nos jours,
« qui apportent à la justice non simplement ce qu'ils
« ont vu, mais aussi ce qu'ils ont cru ; il s'en rencontre
« au besoin qui discutent les faits au lieu de les raconter,
« et commettent une véritable usurpation sur le terrain
« des magistrats et des jurés ; la disposition intérieure
« de la tour du Donjon, qui ne présente qu'un vaste
« appartement au rez-de-chaussée et un autre apparte-

« ment aussi vaste au premier étage, ne laisse deviner
« rien qui ait pu ressembler à une prison. Mauger Le
« Parmentier déposait très pertinemment sur les ins-
« truments de torture et sur l'interrogatoire du 5 mai ;
« il déposait un peu à la légère sur la prison, où il n'avait
« jamais pénétré. Nous voyons dans les actes du procès
« de condamnation les lieux des diverses séances indi-
« qués soigneusement ; la salle ordinaire du jugement,
« la grosse tour du château, la prison, sont trois lieux
« positivement distincts. Ainsi, les 22, 24, 27 février,
« 1er et 3 mars 1431, les juges s'assemblent et l'accusée
« comparaît devant la Chambre du jugement (*ad Ca-*
« *meram paramenti*) ; le 5 mai, jour où Mauger Le
« Parmentier est mandé, c'est dans la grosse tour (*in*
« *grossâ turri Castri Rothomagensis*) ; le 17 mars, les
« juges, au nombre de quinze, visitent Jeanne Darc *in*
« *ipso Carcere*, dans un lieu différent de la Chambre
« du jugement et de la grosse tour. Pour la fixation de
« l'emplacement de la prison, pas de meilleur témoi-
« gnage que celui de Jean Massieu. Traduisons-le
« textuellement :

« *Il sait à n'en pas douter que Jeanne était au château*
« *de Rouen, dans une chambre intermédiaire, in* quâdam
« camerâ mediâ, *où l'on accedait par huit degrés. Il y*
« *avait aussi une grosse poutre pourvue d'une chaîne de*
« *fer, à laquelle Jeanne, retenue par des ceps également*
« *de fer, était attachée par un cadenas, attenant à ladite*
« *poutre. Cinq anglais du plus misérable accoutrement,*
« *qu'on eût nommés en français des houcepaillers, la*
« *gardaient ; ils souhaitaient ardemment sa mort, et lui*
« *adressaient fort souvent des moqueries, ce dont la pri-*
« *sonnière les reprenait.* »

« Constatons que la tour du Donjon ne présente pas
« huit marches pour accéder au rez-de-chaussée ; la
« porte ogivale, qu'on voit encore, était séparée de la
« cour du château par un pont-levis, ce que le témoin
« Massieu n'eût pas manqué de signaler ; quant au
« premier étage, on y accède par un nombre de dégrés
« beaucoup plus considérable. »

Ainsi, la discussion élevée devant l'Académie de Rouen sur la question de savoir où était le lieu précis de la prison de Jeanne Darc ne détruit pas le rapport de M. de Duranville, ayant pour objet principal d'appeler l'attention sur un fait mémorable qui est celui-ci :

« Jeanne Darc fut interrogée dans la tour du Donjon. » C'est ce fait que nous signalons comme devant être inscrit sur la tour ;

Car il est bien reconnu que cette tour ne fut pas la prison de Jeanne Darc.

Mais comment a-t-on pu vouloir amoindrir l'intérêt qui s'attache à ce monument, où Jeanne a subi, en présence d'instruments de torture, un interrogatoire qui fut pour elle un outrage, une souffrance et en même temps une source de gloire immortelle ?

Nous lisons cependant les lignes suivantes dans la conclusion du mémoire présenté à l'Acadèmie en février 1864 :

« Le Donjon seul a survécu, comme fier de son inno-
« cence ; car Jeanne n'y a point souffert, elle n'y a
« point été enfermée ; elle n'y a point été jugée ; elle
« n'est point partie de là pour aller au supplice ;

« C'est un débris des constructions du moyen-âge ;
« c'est un témoin qui dépose et rappelle un grand

« crime, il est bon de le respecter, mais il faut se « défendre de l'idolatrie.

« Il est heureux que depuis deux siècles il soit de- « meuré dans des mains habiles à conserver, car s'il « eût été sur la voie publique, il y a longtemps qu'il « n'existerait plus.

« Sa lourde masse, deshonorée par les canons de la « *Ligue*, ses pierres, noircies par le temps, eussent « offusqué les regards ; l'utilité publique l'eût accusée « de priver d'air, de lumière et de chaleur, les habi- « tations voisines. Qu'on cesse donc de regretter qu'elle « soit dans un lieu de difficile accès. Elle gagne beau- « coup a être vue de loin.

« Les plus curieux seraient bien déçus s'ils venaient « à pénétrer dans son intérieur. Qu'y verraient-ils? « Au rez-de-chaussée, une salle basse, obscure, bonne « tout au plus pour un corps-de-garde ; à l'intérieur, « une salle unique, voûtée en ogive, d'assez belle cons- « truction, mais n'offrant absolument rien qui puisse « attirer les regards ou réveiller un souvenir.

« Au-dessus, une plate-forme, d'où l'on a un « assez beau point de vue, comme de tous les lieux « élevés.

« Le temps n'est plus d'égarer les étrangers et de « fausser l'esprit public par des récits mensongers en « leur signalant cette tour comme un sanctuaire con- « sacré par les souffrances de la plus pure vertu. »

Nous ne pouvons comprendre ces lignes, et nous ne croyons pas aller jusqu'à l'idolatrie, en demandant qu'une inscription éternise le souvenir de l'interrogatoire que Jeanne Darc a subi dans la tour du Donjon.

Qu'il nous soit permis d'opposer aux appréciations

que vous venez d'entendre les considérations suivantes, par lesquelles M. de Duranville termine son rapport :

« Il entre dans les intérêts d'une ville de mettre ses « souvenirs en évidence. Les souvenirs appellent le « voyageur, il se complait dans ces souvenirs. S'il est « poète, il peut les chanter ; s'il est homme d'étude, « il peut se livrer aux recherches et compulser les « livres, afin d'approfondir le contingent historique « de cette ville et de lui consacrer quelques pages ; s'il « n'est qu'un homme honnête et capable d'apprécier « le bien moral, il redira sous son toit domestique ce « qu'il a vu d'estimable dans une ville qui se rappelle « le passé. Une table commémorative apprendrait à « tous les habitants de Rouen que Jeanne Darc fut « interrogé dans la tour du Donjon. Ils en parleraient « à leurs enfants, et le retentissement de cet interro- « gatoire de Jeanne Darc, se perpétuant pendant de « longues années, engagerait à restaurer de nouveau « la tour du Donjon quand le besoin d'une nouvelle « restauration se manifesterait. La place de l'inscrip- « tion principale est indiquée naturellement sur les « briques placées au-dessous de la retraite ; cette in- « scription ne cachera pas une seule des pierres con- « temporaines de tant d'évéments, elle remplira une « lacune. Il semble que la dégradation de la tour du « Donjon se soit opérée avec intelligence ; les pierres « ont disparu à la place la plus convenable pour y « mettre un nom qui demeurera impérissable dans les « fastes de la France ; l'inscription à son tour fera « preuve d'intelligence en circatrisant une blessure, « en cachant mieux que ne font les briques le vide « produit par les années.

« Non-seulement Jeanne Darc est une des plus « grandes gloires patriotiques de la France, mais il « semble qu'une auréole religieuse resplendit autour « d'elle. S'étant présentée comme l'envoyée du ciel, « ayant pris dans la chapelle de Notre-Dame-de-Fier-« bois cette épée de taille, bénite autrefois par un « chevalier, ne puisait-elle pas son énergie au sein « de sa foi chrétienne? Elle mourait en Chrétienne, et « le dernier mot sorti de sa bouche c'était le nom du « dieu des Chrétiens. Quelques mots en l'honneur de « la Pucelle d'Orléans, c'est un hommage à la patrie, « c'est un hommage à la religion. »

Ces pensées si heureusement exprimées par M. de Duranville, nous avons cru devoir les reproduire ici. Nous ne pouvions mieux faire pour motiver le vœu que la Commission renouvelle en ce moment.

Espérons que, si la Société d'Emulation du Commerce et de l'Industrie adresse ce rapport à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Rouen, avec prière de faire exécuter la plaque commémorative proposée par la Cammission, ce rapport sera favorablement accueilli.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

PIERRE-LUDOVIC ARNAUDTIZON,

Par M. J.-A. DE LÉRUE.

ARNAUDTIZON (Pierre-Ludovic), qui était membre résidant de la Société libre d'Emulation depuis le 2 janvier 1854, est né à Lyon (Rhône), le 18 décembre 1788; il est décédé à Rouen, après une courte maladie, le 2 août 1862, âgé par conséquent de soixante-treize ans et demi.

La famille de M. Arnaudtizon appartenait au haut commerce. Son père était venu, au commencement du siècle, se fixer à Rouen. Comme lui, le jeune Ludovic s'occupa de commerce et principalement d'industrie avec un succès qui, aidé par un mariage honorable, plaçait déjà, avant 1830, sa maison à un rang élevé parmi celles qu'on pouvait appeler alors l'aristocratie de la fabrique de toiles peintes, où brillaient les Schlumberger, les Barbet, les Fauquet, les Keittinger, les Kœcklin et les Girard. Plusieurs fois la fabrique d'indiennes de Bapeaume (Canteleu) valut à son habile

chef, aux expositions industrielles, des médailles d'honneur qui semotivaient tout à la fois par l'étendue de la production et par la distinction des objets manufacturés.

Mais bientôt, malgré le concours de trois fils intelligents, auxquels il avait voulu faire donner une large instruction, les fluctuations commerciales dont l'industrie eût tant à souffrir de 1846 à 1848 obligèrent un certain nombre de chefs d'usine à interrompre leurs travaux. M. Arnaudtizon dut résigner son entreprise, plutôt que de courir de nouveaux hasards.

Après avoir honorablement liquidé sa situation, il était libre de diriger son activité vers d'autres efforts, lorsque M. le baron E. LeRoy, préfet de la Seine-Inférieure, jeta les yeux sur lui pour une mission toute de confiance. Nommé par arrêté du 7 décembre 1850 inspecteur départemental des établissements de bienfaisance, M. Arnaudtizon ne devait quitter qu'avec la vie ce poste honorable, qu'il remplit de manière à s'attirer, disons mieux, à se conserver l'estime publique. Son zèle et son dévoûment ne firent jamais défaut au sentiment élevé qu'il avait des devoirs et des délicatesses de sa fonction. Aussi mérita-t-il, à diverses reprises, les éloges de l'Administration, du Conseil général et du Ministre, consignés dans des actes officiels.

Jeune encore, M. Arnaudtizon avait figuré, comme lieutenant, dans le corps des gardes d'honneur de l'empereur Napoléon, de 1807 à 1811.

En 1815, il fut nommé chef du 17e bataillon de garde nationale active, pour la Seine-Inférieure.

De 1830 à 1850, les circonscriptions réorganisées de

Déville et Canteleu l'eurent pour capitaine, puis pour chef de bataillon. Il commandait, à ce dernier titre, l'un des détachements qui vinrent à Rouen faire bénir le drapeau de la garde civique, et passer ensuite la revue générale du prince Président de la République, en août 1849.

Pendant seize ans, de 1828 à 1844, membre du Conseil municipal de Canteleu, du Comité d'instruction primaire et du Conseil de l'arrondissement de Rouen, il ne cessa de soutenir, à ces divers titres, avec le sentiment de juste énergie qui le distinguait, les intérêts généraux de son canton industriel.

Depuis longtemps, la croix d'honneur, accordée aussi bien au caractère loyal et dévoué du citoyen qu'à l'éminent chef d'industrie, avait en sa faveur consacré hautement les témoignages du respect public, qui finit toujours par faire une juste part, dans la postérité, à ceux qui, comme M. Arnaudtizon, ne connaissent et ne pratiquent que les droits sentiers, et qui savent garder dans le cours d'une longue vie de travail le cœur noble et la tête haute.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR LE

Docteur BOUTEILLER,

Ancien membre de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure ;

Par M. le Dr E. DUMESNIL.

MESSIEURS,

Le Dr BOUTEILLER, qui a été enlevé à sa famille et à ses amis au commencement de l'année 1863, et qui, pendant plus de quarante ans, a fait partie de notre Compagnie, soit à titre de membre résidant, soit à titre de membre honoraire, est né à Rouen, le 23 avril 1795.

C'était un élève des plus distingués d'une institution qui jouissait dès lors d'une grande réputation, l'Institution Bouteiller, qui s'est toujours maintenue à une grande hauteur, qui eut ensuite pour chef M. Bataille, et est dirigée aujourd'hui par un de nos savants collègues, M. Guernet.

M. le Dr Bouteiller fut donc, à proprement parler,

l'élève de son père, qui a appartenu aussi à notre Compagnie. Comme la plupart des jeunes gens de cette époque, sa vocation l'entraîna d'abord vers la carrière des armes et il fut un des meilleurs élèves de l'Ecole Polytechnique. En 1815, il se signale avec plusieurs de ses camarades sous les murs de Paris, et il lutta jusqu'au dernier moment pour empêcher l'entrée des troupes ennemies dans cette ville.

Après le retour des Bourbons en France, l'Ecole Polytechnique fut licenciée; M. Bouteiller fut alors forcé de recommencer une nouvelle carrière, et il voulut être médecin. C'était encore, a dit fort justement son ami le Dr Desbois, servir son pays, c'était encore servir l'humanité.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre longuement sur les qualités que M. Bouteiller déploya dans sa profession; c'était un médecin honorable, instruit, conscencieux, exact, et qui a consacré une grande partie de son temps au service des pauvres. Pendant plus de trente années, en effet, il a rempli les fonctions de médecin du bureau de bienfaisance de Saint-Maclou, et il n'est peut-être pas une paroisse, dans notre cité, où les fonctions soient plus lourdes et plus assujettissantes.

Il fut un vaccinateur infatiguable, on devrait plutôt dire un propagateur de la vaccine, à cette époque où les convictions médicales étaient encore hésitantes, et où les préjugés et l'incurie des masses à cet égard étaient si difficiles à combattre. Il siégeait au nombre des membres du Comité central de vaccine; il reçut à ce titre des récompenses et des prix nombreux et entre autres une médaille d'or de l'Académie impériale de Médecine de Paris.

Pendant plus de quinze années, il fit partie de la commission chargée, par le Préfet, d'examiner les candidats à l'Ecole de Châlons.

M. Bouteiller a rempli également pendant longtemps les fonctions de chirurgien-aide-major de l'un des bataillons de la garde nationale de Rouen, et dans ce poste encore il était cité pour son exactitude et sa louable équité.

En rappelant que M. Bouteiller faisait partie des membres de la Société libre d'Emulation, M. le Dr Desbois fait remonter à l'époque de son entrée dans cette compagnie la publication d'une brochure pleine d'intérêt sur la nécessité de la constatation des décès et de leurs causes. Il pressentait ainsi, a dit celui à qui nous empruntons ce renseignement, les besoins de la statistique et le progrès de la civilisation ; il réclamait une institution dont l'utilité a depuis été généralement reconnue, car aujourd'hui cette constatation est partout pratiquée par ordre de l'administration supérieure.

S'il ne m'a pas été permis, Messieurs, de retrouver trace de ce mémoire dans nos bulletins ou dans nos archives, parce que mes recherches, sans doute, ont été faites un peu trop rapidement, il n'en a pas été de même pour beaucoup d'autres travaux qui prouvent que notre confrère avait pris très au sérieux l'honneur d'appartenir à notre Société. Il y fut admis en 1820, et pour sa réception il lut un mémoire intéressant ayant pour titre : *Précis sur la théorie et les phénomènes de la vision* ; et chaque année, pour ainsi dire, il faisait preuve ici d'activité et de bon vouloir. Il poussait si loin la délicatesse dans ces matières, qu'ayant été forcé

pendant quelques temps de cesser d'assister assidûment aux séances de la Compagnie, il y fit sa rentrée, pour ainsi dire, en 1839, par la communication d'un opuscule concernant la mnémotechnie et son action sur l'éducation des hommes. Cette année même, il eut l'honneur d'être désigné par le suffrage de ses collègues au poste de Président, qu'il sut remplir avec talent et distinction. A cette époque encore, l'organisation des cours publics et celle des expositions instituées par notre Compagnie étaient à leur début, et, pressentant toute l'importance que devaient prendre ces fondations, qui ont donné une grande notoriété à la Société d'Emulation, le Dr Bouteiller, pendant et avant sa présidence, y donna tous ses soins et toute son attention.

Après avoir ainsi payé largement sa dette, notre honorable confrère ne voulut pas cesser de nous appartenir, et depuis 1842 nous le comptions au nombre de nos membres honoraires. Je me rappelle, Messieurs, que bien souvent, lorsque j'avais la satisfaction de rencontrer ce digne collègue, dont l'accueil était si cordial et si bienveillant, quelque courte que fût notre entrevue, il ne me quittait jamais sans s'enquérir près de moi de quelques nouvelles touchant notre Société, de ses travaux, de sa marche et de ses succès. D'ailleurs, de temps en temps, il faisait une apparition parmi nous, et, si je ne me trompe, il a assisté encore à quelques-unes de nos séances la dernière année de sa vie.

Un dernier trait concernant ce regrettable confrère : forcé par le déclin de sa santé et de ses forces d'abandonner les diverses fonctions publiques et désintéressées qu'il remplissait à la satisfaction de tous, alors que sa

sagacité médicale et la sûreté de son jugement lui faisaient pressentir sa fin prochaine, le Dr Bouteiller voulut encore s'associer à une bonne œuvre, en accueillant spontanément et avec enthousiasme l'idée d'une association parmi les médecins du département de la Seine-Inférieure, association de prévoyance et de secours mutuels. Il se fit inscrire des premiers parmi les fondateurs, lui qui, dans aucune circonstance, par sa position de fortune, ne devait se trouver dans la nécessité de recourir à l'œuvre pour son propre compte. A cette occasion, un de nos dignes ex-présidents, le Dr Vingtrinier, a dit avec juste raison : « il savait bien notre généreux confrère qu'il ne préparait pas une réserve de prévoyance dont il dût profiter, il savait bien que celui qui plante son champ à son âge ne recueille pas les fruits, mais il savait qu'en s'associant, les hommes d'expérience et de considération rendent un grand service à une œuvre nouvelle par l'autorité de leur nom et un concours désintéressé. »

Je ne puis mieux terminer, Messieurs, qu'en m'associant aux regrets et aux adieux si bien exprimés sur la tombe de notre collègue par le Dr Desbois, regrets que nous avons tous partagés. « Le Dr Bouteiller n'a fait que le bien ici-bas. Dieu a dû recueillir avec bonté celui qui se présentait à lui les mains pleines de bonnes œuvres. »

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Madame PHILIPPE-LEMAITRE,

Membre de la Société d'Émulation,
de l'Association normande, de la Société française
pour la conservation des monuments, des
Antiquaires de Normandie, etc.,

Par M. A. PÉRON.

Lue à la Société le 15 avril 1865.

Messieurs,

C'est une chance bien heureuse pour une société savante de province de pouvoir compter dans son sein deux Femmes célèbres à différents titres, deux compatriotes dont les travaux, soit dans les Lettres soit dans les Arts, ont appelé sur elles l'estime et la considération. La Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie avait naguère encore ce double bonheur, mais la mort, comme si elle nous eût envié une possession aussi honorable, n'a pasvoulu nous laisser jouir plus longtemps de cette précieuse confraternité, et, presque du même coup, presqu'au même moment, elle a ravi ces deux gloires normandes à notre admiration

et à notre amour. Vous avez tous déjà, Messieurs, nommé Mme Philippe-Lemaitre, l'un des explorateurs les plus érudits de nos antiquités locales, et Mme Bourlet de la Vallée, née Espérance Langlois, dont le burin a reproduit avec tant de vérité nos édifices les plus remarquables, et qui, comme peintre sur porcelaine, a laissé de si gracieux, de si durables souvenirs. Nous espérons qu'une plume plus exercée que la nôtre prendra le soin de retracer les mérites de l'éminente artiste, dont le père a été l'un de nos présidents les plus vénérés; nous ne voulons aujourd'hui que vous entretenir quelques instants de Mme Philippe-Lemaitre, dont l'amitié nous a été si douce, et qui nous a prouvé une fois de plus combien l'heureux accord et les mutuels conseils des auteurs et des imprimeurs apportent dans leurs œuvres communes de notables améliorations.

Mme PHILIPPE, née Delphine LEMAITRE, reçut le jour à Pont-Audemer. Elle montra de bonne heure des dispositions très prononcées pour le travail, et son mariage n'ayant pas été heureux, elle chercha dans l'étude des fleurs une consolation à ses peines. Après s'être adonnée avec ardeur à la Botanique, elle se livra à son goût favori pour les Antiquités de son pays natal, et enrichit la *Revue de Rouen* et le *Bulletin monumental* d'articles aussi instructifs qu'intéressants. Peu d'auteurs ont écrit avec une conscience plus rigoureuse; rien n'échappe à son investigation; les plus petits détails s'animent sous sa plume, et ses descriptions sont si complètes, qu'on y reconnaîtrait volontiers la minutieuse patience d'un véritable Bénédictin.

Il serait trop long, Messieurs, de vous énumérer tous les travaux de Mme Philippe-Lemaitre; le savant an-

teur du *Manuel du Bibliographe normand*, M. Frère, a déjà rempli cette tâche avec le talent que chacun lui connaît. Qu'il nous suffise de vous dire que c'est grâce à sa notice sur la chapelle et la fontaine de la Trinité à Ezy (Eure) que les voyageurs peuvent admirer ces vénérables et précieux indices d'antiquité celtique ; sa description du château de La Court, à St-Philbert-sur-Risle, intéresse à un très haut degré, en ce qu'elle ressuscite, pour ainsi dire, telle qu'elle existait autrefois, cette somptueuse demeure des Pont-Chartrain, des Choiseul-Gouffier et des Montpoignant, domaine splendide possédé aujourd'hui par un marchand de Paris, qui a transformé la chapelle en garde meuble de l'espèce la moins distinguée, et la tourelle si gracieuse, si coquette, en un ignoble clapier.

Nous citerons encore une notice archéologique et historique sur le château de Sorel (Eure-et-Loir). Ce château a longtemps été attribué à Agnès Sorel, dont les chiffres semblaient encore gravés sur la frise du portail. Mais Mme Philippe-Lemaitre a reconnu de prime-abord que ce portail ne fut jamais l'ouvrage de la dame de beauté et qu'il appartenait au XVIIe siècle. Quoique ce château ne consiste plus aujourd'hui qu'en un bout de muraille, elle lui a donné une nouvelle existence en le rebâtissant à neuf par la pensée, et en indiquant les divers seigneurs qui l'ont possédé. Le château de Sorel et ses dépendances font maintenant partie de la forêt de Dreux, et peu de voyageurs manquent à aller les visiter, séduits qu'ils sont par l'admirable point de vue dont on y jouit, et par l'opinion accréditée chez les habitants du pays qu'Agnès Sorel y a vécu.

C'est moins par intérêt pour la baronnie de Saint-Philbert-sur-Risle, que Mme Philippe-Lemaitre en a raconté l'illustration, que pour éclaircir un fait historique d'une haute importance, car le château n'existe plus ; à peine pourrait-on indiquer la place qu'il occupait. Ce ne sont çà et là que des démolitions, des murs d'enceinte tombant en ruines, partout enfin la tristesse et l'abandon. Mais à cette baronnie se rattachait une page de l'histoire des ducs de Normandie, page imparfaitement racontée par les chroniqueurs, et dont il importait de rétablir l'exactitude, et c'est ce qu'a fait Mme Philippe-Lemaitre avec cette sûreté de coup-d'œil qui ne l'a jamais trompée. Elle a prouvé par des témoignages irrécusables que Guillaume Longue-Epée, deuxième duc de Normandie, avait épousé non Sprote, fille de Herbert, comte de Senlis, mais Leudegarde, fille d'Héribert, comte de Vermandois; que Sprote n'était que la maîtresse de ce prince, et qu'après son assassinat, oubliée et abandonnée de tous, elle fut recueillie par Asperleng, homme très riche, propriétaire de la baronnie de Saint-Philbert, qui l'épousa. Ce qui a pu faire admettre à plusieurs historiens le mariage du duc Guillaume avec Sprote, c'est que ce prince ayant le dessein de se retirer dans le monastère de Jumièges et n'ayant pas d'enfant de Leudegarde, fit reconnaître pour son successeur Richard, fruit de son adultère avec Sprote. Au reste, la plupart des écrivains modernes qui ont traité cette question l'avaient déjà résolue dans le sens indiqué par Mme Philippe-Lemaitre, entre autres Licquet, dans son *Histoire de Normandie;* mais, après eux, on pouvait encore douter; avec Mme Philippe-Lemaitre, les preuves se pressent si

nombreuses, si concluantes, qu'il est impossible de ne pas être convaincu

L'ouvrage le plus important qu'a laissé Mme Philippe-Lemaitre est sans contredit son *Histoire de la ville et du château de Dreux*. Ce travail, dit Mlle Amélie Bosquet, si bon juge en pareille matière, ce travail où tant de matériaux importants ont été mis en œuvre, doit placer son auteur au premier rang parmi ces esprits érudits auquels il appartient de défricher le champ épineux de nos antiquités locales. Ce qui distingue particulièrement Mme Philippe-Lemaitre, c'est son zèle investigateur qui n'omet aucun détail, n'évite aucune difficulté, n'élude aucune question; elle possède une manière vive et sûre d'élucider les faits, qui lui gagne la bienveillance de ses lecteurs, et permet aux intelligences les plus paresseuses de la suivre à travers le dédale des événements dont se compose l'histoire particulière des villes antiques de nos provinces. Savoir rendre ainsi la science abordable sans l'amoindrir, c'est un don précieux et qui devait complaire à l'esprit pratique de notre époque; aussi dans notre ville, et surtout dans le département de l'Eure, le nom de Mme Philippe-Lemaitre est placé en haute estime et fait autorité parmi les savants qui savent apprécier des travaux dont le but est de ne rien laisser d'indécis dans les notions historiques du sol normand.

Outre les diverses publications dont nous venons de parler, et nous en passons un grand nombre sous silence, Mme Philippe-Lemaitre se livrait avec ardeur à un travail sur les voies romaines du Roumois; elle avait également l'intention d'écrire l'histoire des églises de l'arrondissement de Pont-Audemer; déjà même plu-

sieurs excellents articles avaient été publiés sur ce sujet dans le *Bulletin monumental*, entre autres des notices sur Montfort, Appeville, Brestot, et principalement sur les vitraux de Saint-Ouen de Pont-Audemer; mais la mort ne lui a pas permis de mettre la dernière main à ces importants ouvrages, et les manuscrits sont restés inachevés.

Jusqu'ici, Messieurs, nous n'avons envisagé Mme Philippe-Lemaitre que sous le rapport de l'érudition; nous n'avons parlé que de son talent d'écrivain, des progrès qu'elle a fait faire à l'archéologie et de ses recherches sur les monuments antiques de la Normandie, dans le but d'en rectifier ou d'en compléter l'histoire. Qu'il nous soit permis maintenant de retracer en peu de mots les nobles qualités de son cœur. Les personnes qui l'ont connue, et il en est plusieurs dans cette enceinte, vous diront combien ses relations étaient agréables, combien il y avait à gagner dans la possession de sa précieuse amitié. Nous avons eu souvent le bonheur d'apprécier le charme de sa conversation si spirituelle, si enjouée, nous l'avons suivie dans les réunions de l'*Association normande*, où elle se plaisait à venir verser les trésors de sa science, et nous l'écoutions toujours avec une religieuse attention, car sa parole animée et persuasive portait partout la lumière et la conviction. Sérieuse et réfléchie dans une assemblée savante, c'était dans un salon la femme du monde la plus charmante, pleine d'entrain et d'heureuses saillies. Trop modeste pour faire parade de son esprit, elle aimait à mettre en avant celui des autres, et lorsque, dans une discussion, l'on sollicitait son opinion sur un fait douteux, elle prenait, pour répondre, une forme de lan-

gage qui trahissait sa crainte de vouloir imposer sa décision.

Aujourd'hui cette voix est muette; cette plume, à qui nous devons des détails historiques si intéressants, est brisée pour toujours. Il ne reste à ses admirateurs que le souvenir de son beau talent, de sa belle âme, de son beau caractère, mais dans leur cœur, ce souvenir ne périra pas.

NOTA. — Mme Philippe-Lemaitre est décédée à Illeville-sur-Montfort (Eure) le 10 juin 1863..

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR LE

Docteur RIGAUD,

Par M. le Dr E. DUMESNIL.

Messieurs,

Le Dr Rigaud, praticien distingué de Paris, a été admis au nombre de vos membres correspondants le 21 janvier 1863. Il vous avait adressé à l'appui de sa candidature deux brochures qui furent renvoyées à l'examen du Dr Vingtrinier. La première a pour titre : *La Salubrité de Paris en* 1760 *et* 1860. Dans la seconde, l'auteur traite la question de la boulangerie, qu'il considère dans les modifications successives qu'elle a subies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Le rapport de M. Vingtrinier fut non-seulement très favorable à l'égard du candidat, mais il mentionna de plus les points de contact entre le dernier travail que je viens de mentionner et les études antérieures entreprises sur ce même sujet par plusieurs des membres de notre Société, et il fut décidé que la plupart des documents concernant cette importante question seraient adressés à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture avec le rapport

du Dr Vingtrinier. Ainsi, outre son mérite réel, la brochure du Dr Rigaud a eu de plus celui de nous rappeler des mémoires précieux dus à la plume de quelques-uns de nos collègues.

Le Dr Rigaud ne devait pas faire longtemps partie de notre Compagnie : il est mort le 29 mars 1864, dans sa cinquante-septième année.

Notre honorable collègue était doué d'une belle intelligence ; son instruction était solide : il l'avait acquise à Nantes, lieu de sa naissance. Il reçut dans sa ville natale son premier brevet de capacité médicale, c'était le titre d'interne de l'hôpital, conquis par concours. Il vint se perfectionner à la Faculté de Médecine, aux cours et dans les hôpitaux de Paris, et il obtint le diplôme de docteur en 1830.

De retour à Nantes, où l'appelaient l'amour de la patrie bretonne et ses succès scolaires, il se trouva bientôt en face de l'épidémie de choléra qui atteignit aussi notre contrée en 1832. Le Dr Rigaud fut désigné par les autorités du département de la Loire-Inférieure pour aller porter ses soins et ses conseils partout où sévissait la maladie. Son zèle, son dévoûment eurent d'heureux résultats, et une médaille spéciale lui fut décernée par le préfet, au nom et comme témoignage de reconnaissance du pays.

Cependant, les difficultés matérielles qui éprouvent si fréquemment et si durement, au début de leur carrière, les hommes voués à une profession libérale et qui ne peuvent compter sur un patrimoine suffisant pour attendre la clientèle, n'étaient malheureusement pas étrangères à ce jeune praticien. A Nantes, plus que partout ailleurs peut-être, les avenues de la pratique

médicale étaient encombrées. Le Dr Rigaud se décida alors à se rapprocher de Paris; il exerça d'abord dans une petite localité, mais, espérant mieux encore, il vint se fixer dans la capitale même où l'attendaient également de bien grandes déceptions. Le temps d'épreuves, généralement si rude pour tous, se prolongea presque indéfiniment pour le Dr Rigaud. « Les années couraient, a dit un confrère, le Dr Duparque, et les succès se faisaient attendre et dans la confiance publique qu'il méritait à tous égards, et pour le rang auquel il pouvait prétendre dans le corps médical. Notons que cette nature honnête, pénétrée de la dignité de son titre et des devoirs qu'il impose, ennemi par conséquent du charlatanisme et de son mirage séduisant, répugnait même au savoir faire qui, dans certaine mesure, est le plus avouable, quand il s'appuie sur le vrai mérite. Ajoutons que la modestie sous laquelle Rigaud voilait ses belles et bonnes qualités n'a pas peu contribué à empêcher les avantages qu'il pouvait et devait en obtenir. ».

Néanmoins, le talent se faisait jour peu à peu; le Dr Rigaud était successivement nommé médecin d'un bureau de bienfaisance, puis médecin de l'état civil dans deux des arrondissements les plus populeux, et membre du Comité d'hygiène.

Sa vie courut plus d'un danger inhérent aux fonctions publiques qu'il remplissait si consciencieusement et à celles de sa pratique particulière. Il contracta la scarlatine en 1843; en 1849, il est atteint du choléra au milieu des foyers de l'épidémie, et en 1854, il prend d'emblée une angine couenneuse, affection qui ne pardonne guère.

Malgré ces maladies, qui constituaient de sérieux points d'arrêt dans la fondation et l'agrandissement de sa clientèle, le Dr Rigaud entrait enfin dans une ère plus favorable ; de plus, d'utiles travaux donnaient la mesure de son mérite. Il se révélait par la publication d'observations, de mémoires, de rapports ayant plus particulièrement trait à l'hygiène publique, sur les salles d'asiles, les écoles communales, sur Paris en 1760 et Paris en 1860. Il fit connaître une curieuse observation témoignant de l'efficacité de la semence de citrouille contre le ténia, ce qui lui valut le titre de membre de la Société de Médecine. Je rappelle également ici son intéressant mémoire sur la boulangerie, une notice statistique sur la phthisie.

Les mauvais jours étaient passés, le succès et la réputation étaient glorieusement et péniblement conquis ; enfin l'avenir s'ouvrait avec ses perspectives meilleures, quand la fatalité vint de nouveau terrasser le Dr Rigaud. Les peines morales dont il avait été abreuvé déterminèrent une lésion organique du cœur qui vint briser pour toujours cet avenir si vainement attendu.

Il quitte Paris et se retire à Dinan, où, pour d'autres raisons déterminantes encore, il espère trouver dans les conditions hygiéniques de l'air natal, sinon la guérison, sur laquelle il ne comptait guère, du moins un soulagement à ses maux. C'est encore à l'étude qu'il demande surtout des consolations dans ce nouveau et irrémédiable malheur. Jusqu'au dernier moment, il conserve intactes les ressources de son intelligence, et il peut entreprendre et mener à bonne fin un ouvrage d'une certaine importance médicale et d'une

valeur littéraire incontestable : *La Topographie médicale de Dinan*, ouvrage auquel l'Académie impériale de Médecine vient d'accorder une distinction bien méritée. L'auteur ne devait pas jouir de ce dernier et éclatant hommage rendu à ses talents et à ses efforts persévérants.

Telle fut la carrière si pénible, mais si digne et constamment honorable de notre regretté collègue, et que le Dr Duparque, à qui j'emprunte la plupart de ces détails, résume en quelques mots :

Rigaud!
vie d'épreuves et de douleurs!
mort à la peine!
il était médecin.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. THOREL,

PAR M. LE Dr TINEL.

Messieurs,

En consacrant dans vos usages les devoirs à rendre à chaque membre décédé, vous avez suivi l'exemple de plusieurs sociétés littéraires et philantropiques, qui s'empressent de rendre hommage à tous ceux qui se distinguent pendant le cours de leur vie, soit par leurs vertus, soit par leurs talents supérieurs. C'est dans ce but que notre honorable Président m'a chargé de rédiger une notice sur M. Thorel, membre honoraire de la Société, et digne à tous égards et de son estime et de ses regrets.

Thorel (Victor-Augustin), naquit à Dozulay (Calvados) en 1785, et mourut à Rouen le 22 novembre 1863.

Ses premières années furent tourmentées par la période révolutionnaire, ce qui l'eut probablement empêché de faire des études sérieuses, si un prêtre ne

lui eut donné quelques leçons, que l'on avait à cette époque beaucoup de peine à se procurer,

Après avoir reçu ces notions préliminaires, il se rendit à Caen, où il se livra à l'étude de la pharmacie. Grâce à son travail, il se fit bientôt remarquer par son savoir; il fut nommé, quoique élève, pharmacien en chef à l'hôpital de Caen ; pendant deux ans, il remplit cette place avec distinction; mais, voulant se faire recevoir, il vint à Rouen pour compléter ses études pharmaceutiques. C'est alors qu'il étudia spécialement la chimie et l'histoire naturelle, sous MM. Vitalis et Guersant.

Riche de ces nouvelles connaissances, il se rendit à Paris et entra dans la pharmacie Boudet, où il fut premier élève pendant quatre ans.

En 1811, il vint se faire recevoir pharmacien à Rouen, et l'année suivante il fonda la pharmacie qui se trouve à l'encoignure de la rue des Charrettes et de la rue Saint-Eloi, et il y resta jusqu'en 1837.

Dans cet intervalle, il fut dix ans, de 1824 à 1834, membre du Jury, qui a pour mission de visiter les pharmacies; il fit également partie de la Société des Pharmaciens, et, pendant une quarantaines d'années, il fut plusieurs fois élevé à la présidence et s'en acquitta avec distinction; dans ces derniers temps il fut nommé membre honoraire.

En 1837, il fut reçu membre de la Société d'Emulation et vingt ans après il fut nommé membre honoraire.

En 1855, pendant que M. Girardin faisait l'analyse comparative des viandes salées d'Amérique, il fit avec ce chimiste distingué et M. Caneaux une série d'expé-

riences, dont le résumé se trouve dans le répertoire de pharmacie, numéro de janvier 1856.

En 1840, au décès de M. Leroy, il fut nommé pharmacien en chef des hôpitaux et entra à l'Hôtel-Dieu. A partir de cette époque, il sacrifia son temps et sa vie au service des indigents; toujours le premier à son poste, il n'en sortait que lorsque tout le monde était parti. Pendant toute la journée, il surveillait les préparations pharmaceutiques et s'occupait avec un entier dévoûment du service du bureau de bienfaisance. Jusqu'à ses derniers moments, il n'avait d'autre préoccupation que la manière dont le service se faisait; aussi chaque jour se faisait-il rendre compte, soit par son adjoint, soit par son premier élève, de tous les détails du service.

Ami dévoué, rien ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait d'obliger un ami: ni peines, ni démarches, ni sacrifices; et si l'on venait le remercier il paraissait surpris qu'on lui en témoignât de la reconnaissance.

D'un esprit fin et délié, d'une gaieté franche et naturelle, il répandait sur tous ceux qui l'approchaient une espèce d'attraction qui forçait pour ainsi dire à l'aimer du premier abord.

Cher à tous ceux qui l'ont connu, les amis de M. Thorel regretteront longtemps un ami loyal, du caractère le plus doux et du commerce le plus agréable.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1864-1865,

PAR M. VAVASSEUR,

Secrétaire du Bureau.

Messieurs,

Conformément aux statuts de votre Compagnie, je viens vous présenter le compte-rendu des travaux dont vous avez entendu la lecture de juin 1864 à juin 1865.

Dans cet exposé, j'ai suivi, autant que possible, l'ordre chronologique, excepté lorsqu'il eut entraîné des répétitions inutiles. De cette façon, votre année va se dérouler devant vous avec l'aspect qu'a présenté l'enchaînement successif de vos séances et de vos travaux.

Voici donc, Messieurs, le résultat que m'a donné le dépouillement de nos procès-verbaux.

M. L. Duménil vous a présenté sur le cours de chimie industrielle un rapport dont l'éloge se trouve

tout entier dans l'assentiment unanime de la compagnie à en adopter les conclusions. Vous vous rappelez en effet, Messieurs, que c'est après l'audition de ce travail que votre Société, fidèle à l'esprit de progrès et de vulgarisation des sciences, qui est en même temps et son but et sa force, décida qu'il y avait lieu tout à la fois et de maintenir le cours de chimie théorique et de créer un cours de chimie pratique.

M. Brevière vous a lu un mémoire sur la création d'un Musée industriel. Notre honorable confrère a démontré la nécessité de cette fondation dans notre ville. Il a rappelé les efforts tentés avec succès dans les pays étrangers pour vulgariser les principes du bon goût et les connaissances indispensables au succès de l'industrie; il a insisté sur cette double considération que l'enseignement devait être dirigé vers un but pratique, et que la ville de Rouen était en fait complètement dépourvue d'une école appropriée aux besoins de l'industrie. En terminant, il a émis le vœu qu'une souscription pût permettre de trouver tout d'abord un local où l'on recueillerait les objets d'art utiles à l'enseignement industriel.

Ce remarquable travail a obtenu les honneurs de l'impression dans votre précédent Bulletin; mais comme il appartient, par la date de la lecture qui a en été faite, à l'année 1864-1865, je me suis fait à la fois un devoir et un plaisir de vous en rappeler l'économie.

M. Benner vous a fait une intéressante communication sur l'essai des garances. En rendant compte des procédés déjà proposés, il a signalé particulièrement

ceux de MM. H. Fabre, Chateau et Daniel Fabre. Il a indiqué le mode de préparation du charbon sulfurique de Sumac, qui sert à falsifier la garance, et les moyens qu'il avait employés lui-même avec succès pour arriver à découvrir la fraude.

Cette communication a amené un rapport de M. Alfred Pimont, dans lequel notre confrère, après avoir rendu compte du peu de succès que le premier procédé proposé obtenait en pratique, a constaté les heureux résultats qui ont suivi les nouveaux essais. L'impression de cet excellent travail a été votée par la Société.

Vous devez à M. E. Dumesnil, président sortant, un grand nombre de travaux qui témoignent de son zèle actif et de son dévoùment pour les affaires et pour les travaux de votre compagnie. — C'est ainsi qu'il vous a lu, sur la marche de la liquidation de l'exposition régionale, un mémoire qui a provoqué et mérité vos remercîments. Dans son discours d'ouverture des cours publics, le 13 novembre 1864, il a retracé avec éloquence la carrière de l'un de nos plus renommés industriels, parti des rangs les plus humbles de la société, et qui a fait une révolution dans le tissage des étoffes façonnées par l'invention des métiers auxquels on a donné son nom. En même temps, il a exhorté les élèves des cours à préférer aux lectures faciles et attrayantes des études sérieuses et utiles à leur avenir.

MM. E Dumesnil et Lallier vous ont adressé un travail sur un nouveau dissolvant des couleurs d'aniline. Les diverses expériences auxquelles ils ont soumis ce

dissolvant ont été retracées par eux avec l'exactitude scientifique à laquelle ils ont depuis longtemps accoutumé la Compagnie.

Nous sommes redevables à M. Heurtel d'un rapport sur l'*automatique pure* de M. Stamm, c'est à dire sur l'étude des organes combinés en vue de réaliser des mouvements donnés. Il a examiné avec soin et netteté les deux parties de l'ouvrage de notre confrère : la première ayant pour but d'arriver à résoudre le difficile problème de la résolution géométrique des équations ; la seconde indiquant des projets d'application de la nouvelle théorie et les combinaisons diverses dont l'automatique rend, d'après l'auteur, la réalisation possible.

M. Rivière vous a adressé un excellent mémoire sur le système de rames tournantes pour nacelles proposé par M. Blessing. L'honorable rapporteur a signalé les différents essais tentés antérieurement pour obtenir un moyen de propulsion moins fatiguant que le mouvement de natation de la rame. L'invention de M. Blessing consiste, a-t-il dit, à joindre au mouvement de rotation, que toutes les rames possèdent en commun, un mouvement spécial accompli par chacune d'elles autour de son axe particulier, qu'on peut qualifier d'axe secondaire pour le distinguer de l'axe principal qui porte tout le système. De ce dernier mouvement, accompli par intermittence et en temps opportun, il résulte que la résistance opposée par l'eau à la rame est à peu près nulle, sans que cependant son action comme moteur se soit amoindrie ; de là une économie

de force très notable. — M. le rapporteur a terminé son mémoire en concluant que l'invention de M. Blessing constitue une transformation du mouvement qui tend à agrandir le domaine de la mécanique pratique.

M. Rivière vous a fait en outre, Messieurs, plusieurs communications savantes ou utiles, notamment : 1° dans la séance du 15 juin 1864, sur le *thalium* : il a examiné dans quels pyrites se trouve le thalium, et pense qu'il existe dans la cendre des végétaux ; 2° dans la séance du 4 août 1864, sur l'extraction du soufre ; 3° dans celle du 2 novembre 1864, sur le local à affecter au Musée industriel.

Vous avez assisté, Messieurs, à une joute scientifique des plus intéressantes entre M. Rivière et M. Delahaye, à propos de la grande question de l'équivalent mécanique de la chaleur. M. Rivière a exprimé la pensée qu'en présence des contradictions et des impossibilités physiques qu'entraîne l'hypothèse de cet équivalent, son existence était discutable. La théorie de l'équivalent mécanique a trouvé dans M. Delahaye un chaleureux défenseur ; pour lui, cette théorie est loin d'être nouvelle : tout phénomène calorique n'est autre chose qu'un mouvement en présence d'une force directement contraire, ce qui est précisément la définition du travail mécanique. — Cette discussion scientifique, où la force des arguments se joignait de part et d'autre à la courtoisie de l'expression, a vivement attaché l'attention de la Compagnie.

Une lutte d'un autre genre, moins vive, mais non moins savante, nous a valu deux remarquables tra-

vaux, l'un de M. Decaëns, sur les associations ouvrières de consommation; l'autre de M. De Lérue, sur les applications du principe d'association.

M. Decaëns, qui a ainsi payé sa bienvenue à la Société par un mémoire du plus haut intérêt, nous a montré la source d'un bien légitime profit pour l'ouvrier dans l'achat en gros des objets de consommation qui lui sont nécessaires. Or, l'association seule lui permet d'atteindre ce résultat. — Passant ensuite en revue les différentes associations ouvrières de Hambourg, de Milan, de Zurich, d'Angleterre, il s'est spécialement étendu sur l'association générale d'approvisionnement et de consommation de Paris. Il a soutenu, en terminant, que les associations de ce genre ne peuvent fleurir que sous l'influence vivifiante de l'indépendance et de la liberté. Il a clos cette savante étude en se demandant si Rouen restera en arrière de tant de bons et beaux exemples, et a émis le vœu que la Compagnie examinât s'il ne serait pas opportun d'établir à Rouen des sociétés de consommation.

M. De Lérue, dans un travail où l'expérience et la solidité du fonds se sont trouvées réunies à l'élégance de la forme, a d'abord établi que le principe d'association avait toujours été placé au premier rang des moyens d'action préconisés par l'économie publique. Il en a montré l'origine et les développements successifs dans l'ordre matériel, en ajoutant qu'il était appelé à se développer encore dans l'ordre purement économique et moralisateur. Il a insisté sur la nécessité de fortifier les liens qui unissent moralement les chefs d'usine et leurs

ouvriers. C'est au patron, a-dit-il, qu'incombent cette tâche et ce devoir. Or, ce que ne saurait faire qu'incomplètement et à de trop grands frais tel chef d'industrie réduit à ses seules forces, la réunion d'un certain nombre de manufacturiers peut à la longue l'accomplir sans trop de sacrifices. Parmi les différentes associations pouvant aider à atteindre ce but, notre confrère cite surtout les sociétés de secours mutuels, comme étant au premier rang des œuvres moralisatrices de la classe ouvrière. Pour lui, s'il faut faire appel aux ouvriers pour l'association, c'est plutôt dans la forme d'une adhésion de leur part aux mesures d'ordre moral et économique, dont il désirerait voir confier la direction et la responsabilité à la classe des chefs d'industrie et des hommes éclairés.

M. Robert d'Estaintot, alors encore secrétaire de correspondance, vous a lu un excellent mémoire sur l'introduction en France de la filature mécanique du coton, et sur la part qui revient dans cette introduction à M. Pouchet, ancien membre de la Compagnie. Il vous a présenté le tableau de l'état industriel de la Haute-Normandie au milieu du XVIIIe siècle, et il a insisté sur ce point que l'introduction de la filature mécanique du coton a été, sinon déterminée, au moins hâtée par le traité de 1786. En ce qui concerne particulièrement M. Pouchet, M. d'Estaintot a établi que s'il n'était pas l'introducteur de la filature mécanique du coton en Normandie, l'honneur d'y avoir activement coopéré lui revenait incontestablement, ainsi qu'à Holker, à Brisout de Barneville et à Alexandre de Fontenay.

M. Houzeau vous a donné lecture d'un extrait de son étude sur l'acide chlorydrique arsénifère du commerce. — Il a constaté qu'il est livré annuellement à la consommation 7,000 kilog. de chlorure d'arsenic qui, sous forme occulte, se trouvent répartis dans les laboratoires et dans les ateliers de teinture et d'impression, et il a indiqué un procédé simple et rapide pour purifier cet acide de l'arsenic qu'il contient.

Vous devez à M. Guernet un rapport à la fois substantiel et d'une élégance toute littéraire sur les bulletins de la Société pour l'instruction élémentaire. Il a montré tout d'abord combien il faut se mettre en garde contre les inventeurs de certaines méthodes nouvelles dont il a fait ressortir la faiblesse et la puérilité ; il a ensuite apprécié l'influence et les heureux résultats de l'instruction, à côté desquels il signale un danger, l'esprit de déclassement, dont le remède, a-t-il dit avec raison, est dans l'éducation du cœur.

M. Guillou vous a présenté un rapport approfondi sur une machine ouvreuse. Nous croyons satisfaire au vœu de M. Guillou lui-même en rappelant seulement son travail sans y insister autrement, puisqu'il a regretté de ne pas avoir trouvé matière à encouragement, dans cette circonstance, pour un inventeur qui avait donné à notre Société une preuve de confiance dans son jugement.

M. De la Quérière vous a lu son mémoire sur les vingt-quatre églises supprimées de la ville de Rouen. La notoriété et la distinction dont ce savant travail a

été l'objet à la réunion des Sociétés savantes tenue à la Sorbonne en avril dernier, nous dispensent d'en faire ici une analyse dont vos souvenirs n'ont aucunement besoin.

Une poésie de M. Léon Vivet : *Le Bonheur et la Paix, la vraie et la fausse gloire*, vous a vivement intéressés par le tour pittoresque du style et par la verve de l'expression.

Je ne dois pas oublier, Messieurs, l'une des mesures les plus utiles que la Société ait adoptées cette année. Désireuse d'agrandir de plus en plus le cercle de ses cours publics, et comprenant que l'étude des langues qui crée ou facilite les relations avec les pays étrangers est le gage le plus assuré et le moyen le plus efficace de la diffusion des lumières, elle a, sur le rapport de l'un de ses membres les plus remarquables et les plus zélés, M. Aug. Levy, fondé un cours d'Italien et un cours d'Espagnol qu'elle a confiés au savant M. Vanoni.

L'ouverture de ces cours a donné lieu à deux éloquents discours, l'un de M. E. Dumesnil, dans lequel il s'est attaché surtout à faire ressortir l'utilité et les avantages de l'étude de ces deux langues savantes pour la ville de Rouen ; l'autre de M. Vanoni, qui a justifié, par l'ampleur et par la justesse de son programme, les suffrages de votre Compagnie.

M. A. Lévy vous a également présenté un savant rapport sur les nouveaux perfectionnements apportés au télégraphe automatique de M. Sortais. M Sortais a

adapté à son premier appareil un système d'encrage automatique fort ingénieux. — L'inventeur a détaché l'organe écrivant des rouleaux nécessaires au déroulement du papier, de telle sorte que l'employé peut lire les signaux à l'instant même où ils s'impriment. M. Sortais est l'inventeur du tire-ligne et du godet encreur qui permet au télégraphe de Morse de tracer les signaux à l'encre, ce qui se pratiquait auparavant à la pointe sèche.

M. l'abbé Cochet, membre correspondant, a fait hommage à la Compagnie d'un travail approfondi sur la culture de la vigne en Normandie, dont la société a voté l'impression.

Votre séance publique a été remplie, cette année, Messieurs, par des discours et par des rapports dont l'objet et le but n'ont pas manqué de vous intéresser.

Dans son discours d'ouverture, que j'appellerais volontiers le manuel du membre de la Société d'Emulation, M. le président E. Dumesnil, examinant tout à la fois le passé, le présent et l'avenir de notre Compagnie, en a déterminé le rôle et le caractère, et indiqué à quelles conditions elle pourra conserver et agrandir son influence.

M. Delahaye a présenté avec une savante concision le rapport sur l'examen des élèves du cours de chaleur et le rapport général sur les cours publics.

M. Heurtel a, dans un rapport spirituel et précis, résumé les conclusions de la commission chargée d'examiner le concours ouvert sur les modifications des chaudières à vapeur. — Les mêmes qualités se sont

fait remarquer dans le rapport de M. Lemarchand sur l'appareil fumivore de M. Thierry.

M. le vicomte R. d'Estaintot, interprète des regrets de la Société de ne pouvoir récompenser les auteurs de mémoires sur Mollien et Cavelier de la Salle, a indiqué, en traits vifs et rapides, dans quel sens la Compagnie désirait que ces sujets fussent étudiés, s'ils étaient remis au concours.

Enfin, M. Vavasseur vous a présenté le rapport sur les prix Dumanoir que notre Société est si heureuse de pouvoir décerner tous les ans.

Depuis l'année dernière, vous avez voté l'admission d'un grand nombre de Membres.

Il me suffira de vous rappeler les noms de MM. Hébert, H. Rondeaux, J. Leroy, Eugène Aubert, Decaëns, Bang, Gully, Rosensteel, Houdard, le Dr Le Plé, L. Gosse, etc., pour que vous puissiez, Messieurs, fonder sur le concours de ces nouveaux confrères un espoir que justifient complètement leur zèle et leur expérience.

Nous avons eu le regret de voir quitter notre ville et s'éloigner de nous, après une collaboration active et dévouée de plus de vingt ans, notre honorable archiviste, M. Péron. La Société lui a décerné par acclamation le titre de Membre honoraire que lui conféraient tout à la fois et nos règlements et notre gratitude commune.

Un juste tribut d'éloges et de sympathie a été payé à la mémoire de ceux de nos confrères que la mort a

enlevés à notre affection. Des notices nécrologiques ont été consacrées par M. E. Dumesnil au docteur Rigaud, membre correspondant, et au docteur Bouteiller, ancien président de la Société, décédé membre honoraire ; par M. Tinel à M. Thorel ; par M. Péron à Mme Philippe Lemaître, membre correspondant.

Votre secrétaire de bureau doit aussi vous rappeler, Messieurs, deux noms qui, à des titres divers, réclament de vous un pieux souvenir.

M. Court, le célèbre peintre d'histoire, qui a laissé tant de regrets dans la ville de Rouen dont il était une des illustrations, appartenait à votre Société. La vie et les ouvrages de M. Court sont trop connus pour qu'il me soit nécessaire d'entrer à cet égard dans d'inutiles détails.

M. Hauguet (Pierre-Ernest) était né à Rouen le 3 mars 1824.

Elève de M. Guernet, il suivit les classes du lycée de Rouen, où il fit de solides et brillantes études, et remporta même le prix d'honneur du cours de mathématiques spéciales, alors professé par M. Amyot.

Admis à l'Ecole polytechnique en 1844, il en sortit en 1846, parmi les premiers, avec le titre d'ingénieur des ponts et chaussées.

Successivement ingénieur ordinaire à Amiens, chargé du service hydraulique à Rouen, appelé enfin à Paris en qualité de secrétaire de section du conseil général des ponts et chaussées, il remplit ces diverses fonctions avec la distinction la plus grande, et une belle carrière s'ouvrait devant lui, lorsqu'en novembre

1863, à l'âge de trente-neuf ans, il fut enlevé tout-à-coup à l'affection de son honorable famille, à laquelle il laissa les vifs regrets que peuvent inspirer et mériter toutes les qualités de l'esprit et du cœur.

Pendant son séjour à Rouen, M. Hauguet avait été membre de notre Compagnie, et il nous avait apporté, notamment à l'occasion de l'Exposition régionale, le concours de son expérience et de ses efforts. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les excellents rapports qui nous ont unis, trop peu de temps, hélas! à ce regretté confrère, et vous vous êtes pleinement associés au profond sentiment de douleur que notre ville a éprouvé à la nouvelle d'une mort aussi prématurée, qui venait soudainement anéantir tant d'espérance, de mérite et de bonheur.

Je terminerai, Messieurs, par vous rappeler les travaux qui ont trait à vos finances. — M. Moulin vous a présenté, avec sa précision et son exactitude accoutumées, le rapport sur le compte de l'exercice 1863 et pour l'établissement du budget de 1864.

M. Cusson, qui avait bien voulu se charger de vous présenter le compte général des années 1863 et 1864, ainsi que le budget pour l'exercice 1865, vous a tracé, dans deux rapports successifs dont la clarté rigoureuse et lumineuse à la fois n'a laissé dans l'ombre aucun détail, le tableau complet de votre situation financière, en y comprenant la liquidation de l'Exposition régionale. Les chiffres sont devenus éloquents sous la plume de notre honorable confrère; et dans ce grand jour qui s'est fait sur les situations au moins compli-

quées que notre Compagnie a dû traverser, vous avez trouvé en définitive, Messieurs, une source de légitime orgueil, de douce consolation et de solides espérances.

C'est, Messieurs, sur cette pensée que je veux vous laisser en terminant ce travail. Parmi tant de titres que présente à votre reconnaissance le nom du président qui a marché à votre tête pendant ces deux dernières années, ce sera son impérissable honneur d'avoir, par une habile et consciencieuse direction, mené à bonne fin cette liquidation de notre position financière, qui semblait peser sur nos travaux, sinon comme un danger sérieux, au moins comme une gênante et inutile préoccupation. Aujourd'hui, grâce à M. Dumesnil, grâce aussi à l'habile rapporteur dont je prononçais tout-à-l'heure le nom, grâce à la générosité de plusieurs d'entre vous, votre société est heureusement sortie de cette région stagnante où la retenaient l'incertitude et l'embarras ; elle peut donc, elle doit donc poursuivre tranquillement la carrière que lui tracent à la fois et ses statuts anciens et ses aspirations nouvelles. Vous en avez pour garants, Messieurs, et la noble émulation qui vous anime, et les talents si variés qui se pressent dans l'enceinte de vos réunions, et le choix que vous avez fait d'un président actif, zélé, infatigable, dont l'esprit net et pratique est parfaitement apte à doubler les forces vitales de votre société en les concentrant dans les travaux d'intérieur qui devront être désormais l'objet, sinon exclusif, au moins dominant et principal de ses études et de ses efforts.

———

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PENDANT L'ANNÉE 1864-1865.

Séance du 15 *juin* 1864.

Présidence de M. E. Dumesnil.

Installation du Bureau.
Communication de M. Rivière sur le *thalium*.

Séance du 6 *juillet* 1864.

Présidence de M. Dumesnil.

La Société décide qu'elle s'abonnera à l'*Annuaire des Sociétés Savantes*, publié par M. d'Héricourt.

La Société décide qu'il n'y a pas lieu pour elle d'accepter une donation proposée pour la fondation d'un prix à décerner au meilleur mémoire sur la tolérance religieuse.

Vote sur la composition du bulletin, sur le nombre et sur le prix des exemplaires à tirer.

Désignation des membres de la Commission des actes de haute moralité et de la Commission des cours publics.

Adoption du rapport de M. le Président, au nom de la Commission des prix, sur les prix à décerner pour 1866 et 1867.

La Société décide l'envoi aux maires et aux curés du département d'un exemplaire du rapport de M. Vavasseur sur les actes de haute moralité. (Concours de 1864.)

Séance du 20 *juillet* 1864.

Présidence de M. Dumesnil.

Discussion relative à la liquidation de l'Exposition régionale.

Election de M. Hébert comme membre résidant.

Election des membres de la Commission des finances, de la Commission de présentation et de la Commission de publicité.

Lecture par le secrétaire du Bureau du compte-rendu des travaux de l'année (1re partie).

Rapport de M. L. Dumesnil sur le cours de chimie industrielle.

La Société décide le maintien du cours de chimie théorique et la création d'un cours de chimie pratique.

Mémoire de M. Brevière, sur la création d'un Musée industriel et artistique. — La Société vote l'impression de ce mémoire dans le bulletin de l'année 1863-1864.

Séance du 4 août 1864.

Présidence de M. Dumesnil

M. Voinchet, avoué de la Compagnie, rend compte de ses démarches pour la liquidation de l'Exposition régionale.

Désignation des professeurs des cours publics patronnés par la Société.

Lecture par le secrétaire du Bureau du compte-rendu des travaux de l'année (2e partie).

Communication de M. Rivière sur l'extraction du soufre.

Communication de M. Benner sur l'essai des garances.

Séance du 19 *octobre* 1864.

Présidence de M. Dumesnil.

Allocation du Conseil général à la Société d'Emulation.

Mémoire de M. le Président sur la marche de la liquidation de l'Exposition régionale.

Lettre de M. le maire de Rouen accusant réception du mémoire de M. Brevière, lu à la séance du 20 juillet et adressé à ce magistrat par délibération de la Société.

Démission de M. Debonne, comme membre actif.

Démission de M. Delarocque fils.

Envoi d'échantillons de coton d'Afrique, par M. Colzon.

Communication de M. Depeaux au sujet de l'enquête relative à l'intérêt de l'argent. — Discussion.

Election de MM. H. Rondeaux, J. Leroy, Eugène Aubert, et Decaëns.

Séance du 2 *novembre* 1864.

Présidence de M. Dumesnil.

Communication de M. Rivière sur le local à affecter au cours de chimie.

Rapport de M. Moulin, au nom de la Commission des finances, sur l'exercice de 1863 et pour l'établissement du budget de 1864.

Rapport de M. Heurtel, sur l'*automatique pure* de M. Stamm.

M. le Président donne *officieusement* lecture à la Société du discours qu'il se propose de prononcer à l'ouverture des cours publics.

Séance du 16 *novembre* 1864.

Présidence de M. Dumesnil.

Démission de M. Ricard, membre résidant.

M. Debons fait valoir ses droits au titre de membre honoraire.

Démission de M. E. Ducastel comme secrétaire du Bureau.

Nomination d'une Commission relative aux statues placées dans le palais de l'Exposition régionale.

Rapport de M. Alfred Pimont sur les procédés d'essai

des garances proposés par M. Benner. — Ce rapport sera imprimé dans le bulletin de 1863-1864.

Rapport de M. Rivière sur un système de rames tournantes pour nacelles, proposé par M. Blessing.

Séance du 7 *décembre* 1864.

Présidence de M. Dumesnil.

S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique demande à la Société de lui signaler les livres propres à figurer dans les Bibliothèques des écoles primaires. — Renvoi à une Commission.

Lettre du même Ministre relative aux lectures de la Sorbonne.

M. Blessing demande une copie du rapport de M. Rivière sur ses rames circulaires. — Accordé.

Election de M. Bang comme membre résidant.

Discussion et adoption des questions préparées par les sections, pour être soumises au Congrès scientifique qui doit tenir à Rouen, cette année, sa 32e session.

Proposition de M. De la Quérière relative à M. Brevière. — Renvoi à une Commission.

Séance du 21 *décembre* 1864.

Présidence de M. Dumesnil.

Décision relative aux statues de l'Exposition régionale.

La Société décide l'échange de ses publications avec la Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Communication de M. le Président, relative à la liquidation du compte de l'Exposition régionale.

Election de M. Vavasseur comme secrétaire du bureau.

Remercîments à M. Benner.

Lecture de M. Rivière sur l'équivalent mécanique de la chaleur.

Séance du 4 janvier 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Démarches tendant à la reconstitution du cours de chimie.

Lettre de M. le Président à M. le Maire de Boulogne-sur-Mer, renfermant des détails intéresssants sur la statue de Pierre Corneille.

Élection de MM. Gully et Rosensteel comme membres résidants.

Lecture de M. Delahaye sur l'équivalent mécanique de la chaleur. — Discussion.

Séance du 18 janvier 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Hommage d'une gravure à la Société par M. Brevière.

Réponse de M. le Président à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique relativement aux Bibliothèques des écoles primaires.

Démission de M. Lemoine comme membre résidant.

Élection de M. Houdard comme membre résidant.

M. le Président présente le projet de budget pour l'exercice 1865, et le compte-rendu de la liquidation de l'Exposition régionale.

Notice biographique par M. De Lérue sur M. Arnaud-Tizon.

Rapport de M. R. d'Estaintot sur l'introduction en France de la filature mécanique du coton. — Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

Envoi, par M. Duvivier, de divers échantillons de coton provenant du jardin d'acclimatation d'Alger.

Séance du 1er février 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Souscription de la Société au monument de Richard Lenoir.

Lettre de M. le maire de Niort relative à l'Exposition qui doit avoir lieu dans cette ville, en mai 1865.

Acceptation de l'offre de M. Depeaux de conserver chez lui les échantillons faisant partie de la collection du Musée industriel.

Compte de M. Voinchet, avoué de la Société. — Décharge lui est donnée des sommes par lui touchées pour la liquidation de l'Exposition régionale.

La Société décide de donner son concours aux conférences publiques qui s'organisent à Rouen.

Souscription de la Société à l'Annuaire des Sociétés savantes.

Séance du 15 février 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Distribution du Bulletin de la Société.

Lettres de plusieurs membres de la Société au-

nonçant l'intention de faire des conférences publiques.

Élection de M. le Dr Le Plé comme membre résidant.

Notices biographiques, par M. Dumesnil, sur M. le Dr Rigaud, membre correspondant; par M. Tinel, sur M. Thorel, membre honoraire.

Délibération et décision de la Société, après rapport de M. A. Lévy, relativement au Cours d'Espagnol et au Cours d'Italien.

Séance du 1er mars 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

La Société décide qu'elle souscrira au monument funéraire de M. Court.

Hommage par M. Baroche à la Société d'un *Traité d'Histoire naturelle*, par M. Thouin.

Envoi, par M. Ch. Noiret, d'un mémoire sur le *china-grass*.

Étude de M. Decaëns sur les associations ouvrières de consommation. — Renvoi à une Commission.

Séance du 15 *mars* 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie relative aux conférences publiques.

Mémoire de M. De Lérue sur les applications du principe d'association. — Renvoi à une Commission.

Compte-rendu de la situation financière de la Société

pour 1863 et 1864, et présentation du budget de 1865, par M. Cusson. — Décision de la Société.

Souscription au monument de M. Court.

Séance du 5 avril 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Souscription en faveur des Écoles chrétiennes.

M. De La Quérière prendra part aux lectures de la Sorbonne.

Félicitations à M. Lefort, nommé officier d'Académie.

Communication de la *Société pour l'instruction élémentaire.*

Communication de M. l'archiviste relative aux membres correspondants. — Renvoi à une commission.

Communication de M. Houzeau sur l'acide chlorydrique arsenifère du Commerce.

Mémoire de M. Guernet sur les bulletins de la Société pour l'instruction élémentaire.

Notices biographiques par M. Péron, sur M[me] Philippe-Lemaître; par M. E. Dumesnil sur M. le docteur Bouteiller.

Séance du 26 avril 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Démission de M. E. Fauquet.

Rapport de M. Guillou sur une machine ouvreuse.

Coup-d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises

supprimées à Rouen, en 1791, par M. De La Quérière.

Proposition relative à la fixation du jour de la séance publique. — Renvoi à une commission.

Séance du 3 mai 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Autorisation ministérielle relative aux cours d'espagnol et d'italien, professés par M. Vanoni.

Election des membres du bureau pour l'année 1865-1866.

Lecture par M. Léon Vivet d'une poésie intitulée : *Le bonheur et la paix, la vraie et la fausse gloire.*

Séance du 17 mai 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Fixation de la séance publique au 18 juin.

Compte-rendu des travaux des commissions, et de la séance d'ouverture des cours d'italien et d'espagnol.

Lettre de M. le Directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie.

Election de M. L. Gosse comme membre résidant.

Rapport de M. Heurtel sur certains cours publics.

Rapport supplémentaire de M. Cusson sur la situation financière de la Société.

Séance extraordinaire du 31 *mai* 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Compte-rendu des travaux des commissions.

Remercîments à M. Péron, archiviste démissionnaire, qui est nommé membre honoraire.

Rapport de M. Heurtel sur le concours ouvert pour les modifications des foyers et des chaudières à vapeur. — Adopté.

Rapport de M. R. d'Estaintot sur *les éloges de Mollien et de Cavelier de la Salle*. — Adopté.

Rapports de M. Delahaye : 1° sur le cours de chaleur ; 2° sur les cours publics. — Adopté.

Rapport de M. Vavasseur sur les prix Dumanoir. — Adopté.

Lecture du discours de M. le Président pour la séance publique. — Adopté.

Séance du 7 *juin* 1865.

Présidence de M. Dumesnil.

Discussion sur le fumivore de M. Thierry.

Lecture du travail de MM. E. Dumesnil et Lallier sur un nouvêau disssolvant des couleurs d'aniline. — Renvoi à une commission.

Communication de M. Lévy sur les perfectionnements apportés au télégraphe Morse par M. Sortais.

Adoption de l'ordre du jour de la séance publique.

PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS

POUR LES ANNÉES 1866, 1867 ET 1868.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1866.

§ I.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

1.

Un prix de 300 *fr.*

Pour un Mémoire détaillé relatant les essais déjà tentés pour l'emploi des silicates solubles, en indiquant les résultats positifs et négatifs dejà obtenus, non seulement pour le durcissement des pierres tendres, mais encore pour l'incombustibilité des bois et des décors.

On recherchera avec soin les causes des insuccès qui ont pu être constatés dans certains cas.

2°

Un prix de 1,000 *fr.*

Pour la détermination de l'équivalent mécanique de la chaleur, ou la démonstration de la fausseté des théories thermo-dynamiques.

Les concurrents devront d'abord présenter un résumé des travaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur la question proposée. Ils s'attacheront ensuite à établir, par un choix convenable d'expériences, l'exactitude ou la fausseté du principe de la conservation d'une quantité déterminée de chaleur en une quantité déterminée de travail mécanique, ou *vice-versâ*, indépendante de la nature des corps qui s'échauffent ou se refroidissent.

Dans le cas où le principe précédent se trouverait confirmé par les résultats de leurs travaux, ils procéderont enfin, toujours par voie expérimentale, à la détermination de l'équivalent mécanique de la chaleur, si, du reste, la valeur de ce nombre ne se trouvait déjà clairement établie par les recherches nombreuses et variées qui auraient servi à démontrer son existence.

3°

Un prix de 1,000 *fr.*

Pour la détermination de la quantité de chaleur absorbée ou dégagée pendant la décomposition des corps par voie ignée, soit seuls comme le carbonate de chaux, l'oxyde de mercure..., soit en présence d'un corps simple ou composé qui interviendrait dans la

décomposition par ses éléments , comme lorsqu'on fait réagir le carbone sur l'oxyde de plomb, ou l'hydrogène carboné sur le sulfate de chaux.

Le mémoire couronné comprendra au moins trois déterminations effectuées dans des conditions variées sur des corps de compositions moléculaires différentes.

4°

Une médaille d'or de 1,000 *fr. ou sa valeur en espèces.*

Pour l'extraction du soufre des sulfures ou sulfates naturels, particulièrement des sulfates de chaux et de baryte, dans des conditions qui permettent de livrer ce produit au même prix que le soufre de Sicile.

5°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination des principes immédiats contenus dans le goudron de bois et l'étude complète de leurs propriétés.

6°

Un prix de 500 *fr.*

Pour une étude sur l'emploi de la vapeur d'eau surchauffée comme force motrice , exposant les avantages et les inconvénients basés sur des expériences.

§ II.

SECTION DE LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

1°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur du meilleur éloge de *Mollien*.

2°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'une notice biographique sur Cavelier de la Salle.

Nota. — Robert Cavelier de la Salle, né sur la paroisse Saint-Herbland, à Rouen, le 22 novembre 1643, fut un des plus hardis explorateurs de l'Amérique du Nord ; on lui doit la découverte du Missisipi.

§ III.

SECTION D'ÉCONOMIE ET DE COMMERCE.

1°

Une médaille d'or de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire contenant une analyse raisonnée du système économique de Carrey, de Philadelphie. L'auteur devra spécialement insister sur les doctrines émises par ce savant économiste américain, relativement aux questions qui touchent aux

théories de la protection et de la liberté des échanges internationaux.

2°

Un prix de 500 *fr.*

Pour l'historique d'une des grandes industries du département de la Seine-Inférieure, en recherchant quelle influence les lois de protection établies en France ont pu exercer sur son développement.

3°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'un travail manuscrit qui devra comprendre :

1° La statistique du lin et des autres plantes textiles indigènes ;

2° L'étude des perfectionnements à apporter dans cette industrie ;

3° L'indication des moyens à employer pour son développement, principalement dans le département de la Seine-Inférieure ;

4° L'indication des plantes textiles exotiques qui pourraient être introduites dans le département, et des avantages qu'offriraient leur culture et leur mise en œuvre industrielle ;

5° Les résultats probables au point de vue agricole, industriel et commercial.

4°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur d'un travail manuscrit répondant d'une façon satisfaisante aux questions suivantes :

« Le ministère des courtiers est-il actuellement utile? doit-il être conservé, modifié ou supprimé? »

Les concurrents qui se décideraient pour la suppression, devraient indiquer, dans ce cas, les mesures à adopter pour remplacer le système actuel.

5°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'un mémoire précisant l'influence que la guerre des Etats-Unis a exercée sur la production actuelle du coton dans tous les pays, et appréciant sur l'avenir réservé à cette culture.

Quelle sera pour l'industrie française le résultat de cette modification de la culture dans les différents pays?

6°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur d'un mémoire sur l'avenir réservé aux divers textiles sur lesquels la pénurie du coton a appelé l'attention de l'industrie.

Quels sont ceux de ces textiles qui pourraient être cultivés avantageusement en Europe et particulièrement en France?

7°

Une médaille d'or de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Quelles sont parmi les industries indigènes ou étrangères, celles qui, à égalité de salaire, peuvent laisser l'ouvrier et surtout l'ouvrière travailler dans sa maison, et qui seraient susceptibles d'être introduites ou développées dans notre département ?

8°

Médaille d'or de 500 *fr., ou sa valeur en espèces,*

Pour un moyen simple et pratique de constater la sophistication des huiles d'olive.

La sophistication des huiles, en général, a déjà été l'objet de travaux importants dont la Société est loin de méconnaître le mérite ; mais parmi les différents procédés d'analyse indiqués jusqu'à ce jour, aucun ne se présente avec ces caractères de simplicité et de certitude qu'exige le commerce.

La Société, pour simplifier la question, croit devoir la restreindre aux huiles d'olive. Son but n'est point de provoquer de nouvelles recherches pour arriver à déterminer plus sûrement la *nature des fraudes* dont ces huiles peuvent être l'objet ; elle ne demande aux concurrents que le *moyen de constater, dans tous les cas, leur pureté ou leur adultération.*

Les procédés proposés devront être d'une application facile, même pour une personne complètement étrangère aux manipulations chimiques.

§ IV.

SECTION DE MÉCANIQUE ET D'INDUSTRIE.

1°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur les avantages et les inconvénients de la transmission du mouvement en mécanique, à l'aide de courroies, comparée au mode de transmission par engrenages.

Ce travail indiquerait les cas et les circonstances dans lesquels un des deux modes serait préférable à l'autre, ainsi que la nature et la valeur des avantages obtenus à l'aide du mode dont on chercherait à établir la supériorité.

2°

Un prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un alliage propre à la fabrication des lames ou raclés servant à l'impression des étoffes, qui présente plus de flexibilité et soit moins attaquable par les couleurs contenant des sels de cuivre que les compositions métalliques en usage.

3°

Un prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un appareil qui, sans nuire à l'emploi qui pourrait être fait de la vapeur, compterait la quan-

tité, soit en poids, soit en volume, d'eau transformée en vapeur par un générateur.

Cet appareil devrait fonctionner avec exactitude, quelle que fût la tension de la vapeur dans la chaudière ; il indiquerait constamment le nombre d'unités vaporisées, et pourrait continuer sa marche pendant une semaine au moins, avant de revenir à son point zéro. Il devrait être fermé et construit de manière qu'il ne fût point possible de modifier ses indications.

Son prix de vente devrait être tel, qu'il pût être généralement adopté.

4°

PRIX BOUCTOT.

Une médaille d'or de 400 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire contenant l'indication des forces absorbées par les diverses machines en usage dans les industries de la filature du coton, du tissage mécanique des fils obtenus, et de la fabrication des draps.

On pourra restreindre la question à l'une des trois industries ci-dessus désignées.

5°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'un procédé qui permettrait d'utiliser la force motrice des cours d'eau d'une manière plus générale qu'on ne peut le faire avec les roues hydrauliques actuellement en usage.

6°

Une médaille d'or de 300 fr.

A l'inventeur d'un perfectionnement pour tondeuse mécanique destinée à enlever les petites aspérités ou *têtes* qui restent à la surface des calicots fabriqués avec les cotons de l'Inde et les rendent impropres à l'impression des fonds unis.

7°

Une médaille d'argent grand module

A la personne qui aura trouvé et mis en pratique un encollage perfectionné des filés sur la sizing, machine ou encolleuse.

Ce parement devra être à peu près du même prix que les parements mis en usage aujourd'hui, et contenir des corps hygroscopiques et assouplissants, pour permettre aux tisseurs de travailler les chaînes en coton de l'Inde aussi facilement que celles faites en coton Louisiane ou Jumel.

Pour compléter ce travail, une étude hygrométrique sur l'atmosphère des ateliers de tissage à toutes les saisons de l'année doit être jointe au mémoire avec les changements des corps hygroscopiques du parement qui doivent être employés dans chaque saison, et le moyen pratique de donner aux ateliers de tissage le degré d'humidité nécessaire pour rendre le travail facile.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1867.

§ I.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

1°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination de degré en degré, et de 0 à 10 atmosphères, de la force élastique des vapeurs d'alcool, d'éther, de chloroforme et de sulfure de carbone.

La Société, en proposant ce prix, ne se dissimule pas les difficultés que les concurrents devront rencontrer, principalement dans la mesure des pressions élevées. Elle n'exige donc pas une détermination directe de ces pressions. Les résultats du beau travail de M. Regnault, sur les forces élastiques de la vapeur d'eau, étant généralement regardés comme définitifs, on pourrait prendre ces résultats comme terme de comparaison, et déterminer seulement les *différences* de force élastique que présentent, à chaque degré de température, les vapeurs d'alcool, d'éther, de chloroforme et de sulfure de carbone, d'une part, et la vapeur d'eau de l'autre.

Un travail bien fait, sur un seul des quatre liquides précédents, suffirait pour motiver la récompense proposée.

2°

Un prix de 300 *fr.*

Pour un Traité sur l'art d'établir, dans des constructions particulières et dans les édifices publics, les meilleurs appareils de chauffage.

L'auteur devra s'attacher principalement à se mettre à la portée des personnes qui, dépourvues de connaissances théoriques, sont cependant appelées fréquemment à construire des appareils de ce genre. Toutefois, comme les notions et les principes scientifiques tendent chaque jour à se vulgariser davantage, il sera convenable de justifier, d'une manière concise, les motifs qui auront déterminé dans le choix des méthodes ou systèmes de chauffage.

On s'attachera à faire ressortir les avantages économiques qui pourront résulter, suivant les circonstances, des divers modes adoptés ; mais aussi, et la Société croit devoir insister sur ce point, il sera indispensable de donner des détails étendus sur les dispositions à prendre pour le renouvellement graduel et régulier de l'air dans les appartements où les appareils sont établis. En un mot, la question devra être traitée au double point de vue de la salubrité et de l'économie.

3°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination de la chaleur latente de vaporisation de l'alcool, de l'éther, du chloroforme ou du sulfure de carbone à différentes températures.

La détermination de la chaleur latente de vaporisation des liquides volatils a déjà été l'objet de travaux importants, tant en France qu'à l'étranger. Malheureusement, les résultats de ces travaux sont loin de présenter un accord satisfaisant. La question précédente semble donc attendre encore une solution définitive.

La Société croit devoir appeler plus particulièrement l'attention des physiciens sur l'alcool, l'éther, le chloroforme et le sulfure de carbone, en raison des applications remarquables dont la force élastique de leurs vapeurs a déjà été l'objet.

Les concurrents devront s'attacher, surtout, à mettre en évidence la relation qui existe entre la chaleur latente et la température à laquelle la vaporisation a lieu.

Un travail bien fait, dans ce but, sur l'un seulement des quatre liquides précédents, mais embrassant un grand nombre de déterminations à des températures et sous des pressions différentes, suffirait, aux yeux de la Société, pour motiver la récompense proposée.

§ II.

SECTION DE LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

1°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur la photographie envisagée par rapport aux arts du dessin, de la lithographie et de la gravure.

2°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur la question de savoir s'il convient de soumettre au système des adjudications publiques la restauration des anciens édifices et les travaux de la statuaire et de la sculpture.

§ III.

SECTION D'ÉCONOMIE ET DE COMMERCE.

PRIX BOUCTOT.

Un prix de 400 *fr.*

A l'industriel qui aura établi le premier, dans le département de la Seine-Inférieure, un rouissage du lin d'après les nouveaux procédés employés tant en France qu'à l'étranger, supprimant les graves inconvénients du rouissage actuel, insalubre pour ceux qui le pratiquent et les contrées dans lesquelles il a lieu.

L'établissement industriel devra fonctionner au moins une année avant la distribution des prix et être établi dans de bonnes conditions de stabilité.

§ IV.

SECTION DE MÉCANIQUE ET D'INDUSTRIE.

1°

Un prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un nouveau procédé pour empêcher les dépôts des chaudières à vapeur, quelle que soit la

nature des eaux d'alimentation, soit en épurant préalablement ces eaux, de manière à n'employer que des eaux distillées, soit en forçant les dépôts à ne se faire que dans un appendice facile à nettoyer, soit, enfin, par tout autre moyen.

Ce procédé devrait être applicable aux chaudières tubulaires ou à carneaux intérieurs, sans nuire aux avantages de vaporisation qu'elles présentent, et le prix d'établissement devrait en être tel qu'il y ait un avantage réel à l'accepter.

2°

Un prix de 300 *fr.*

A l'inventeur d'un condenseur par surface, applicable à toutes les machines à vapeur d'une force minimum de 20 chevaux, et dont la bonne construction serait garantie par un fonctionnement régulier pendant une année au moins

3°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur d'un appareil fumivore, facile à appliquer aux fourneaux ordinaires, sans en changer notablement les dispositions, et à l'aide duquel on obtiendrait industriellement une augmentation de vaporisation d'au moins dix pour cent; le générateur auquel cet appareil fumivore serait adapté devant, avant cette adaptation, vaporiser sept kilogrammes d'eau par kilogramme de houille.

Dans les expériences constatant l'économie réalisée,

la quantité de houille employée sera la même avant et après la modification des fourneaux.

4°

Une médaille d'or de 500 *fr.*

Frappée au nom de l'industriel qui, le premier dans le département de la Seine-Inférieure, organisera un tissage mécanique de quarante métiers au moins, offrant le moyen économique, concurremment avec le tissage à la main, de tisser à trois navettes de matières ou de couleurs différentes.

En proposant ce prix, la Société a surtout en vue les tissus de grande consommation.

5°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur la construction des fourneaux de chaudières à vapeur, sur les dimensions qu'il convient le mieux de donner pour obtenir de bonnes conditions économiques de consommation, aux foyers, aux grilles, aux carneaux, aux surfaces exposées au feu et aux cheminées, le tout par rapport à la quantité de combustible à brûler et d'eau à vaporiser.

Ce Mémoire devrait être basé plus particulièrement sur des données résultant d'expériences.

6°

Une médaille d'or de 500 *fr.*

A l'auteur de la machine motrice industrielle, utilisant le mieux la vapeur avec la moindre dépense d'ins-

tallation, tout en produisant le mouvement régulier indispensable pour le travail des matières textiles.

Toute machine présentée au concours devra pouvoir développer une puissance minimum de 300 kilogrammètres et prouver son efficacité par une marche normale pendant une année.

7°

Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées :

Pour toute application utile de l'aluminium dans l'industrie ou dans les arts.

8°

PRIX GOSSIER (1).

Un prix de 500 *fr.*

A l'industriel qui aura le premier introduit en France l'emploi de la tourbe condensée, comme combustible, dans un établissement métallurgique ou industriel quelconque.

(1) Le montant de ce prix échoit à la Société tous les trois ans.
D'après l'ordre de roulement, la Société distribuera ce prix dans les années 1867, 1870, 1873, 1876, 1879, etc., etc.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1868.

§ I.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

1°

Une médaille de 400 *fr.*

A l'auteur d'un *Traité complet de teinture en rouge turc*, comprenant les diverses opérations préparatoires du coton, la teinture et l'avivage.

L'auteur devra indiquer l'influence de la nature des eaux sur les résultats et les moyens industriels à employer pour les corriger. Une comparaison entre les procédés français et étrangers donnerait une plus grande valeur au travail, qui devra contenir des échantillons faits avec soin.

2°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination des conditions dans lesquelles il faut opérer pour obtenir, d'une manière constante, par l'action du bichromate de potasse sur la naphtaline, la matière colorante rouge que Laurent a désignée sous le nom de *carminaphte*.

On devra, pour compléter cette étude, comparer,

suivant les indications de Gerhard, la composition de cette couleur avec l'alizarine, et en essayer l'application à la teinture.

Nota. — On pourra consulter la *Chimie organique* de Gerhard et les *Mémoires* de Laurent.

3°

Une médaille d'or de 1,000 *fr. ou sa valeur en espèces.*

Pour l'application économique du gaz hydrogène à l'éclairage.

4°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la découverte d'une nouvelle source d'électricité dynamique réalisant un progrès ou une économie.

5°

Un prix de 500 *fr.*

Pour toute application nouvelle de l'électricité à l'industrie, aux sciences ou aux arts, réalisant un progrès ou une économie.

§ II.

SECTION DE MÉCANIQUE ET D'INDUSTRIE.

1°

Un prix de 300 *fr.*

A l'inventeur d'un manomètre qui inscrirait d'une manière permanente la pression de la vapeur dans un

générateur, et donnerait, au bout d'une période qui pourrait durer au moins une semaine, un tracé indiquant les différentes tensions de la vapeur et leur durée, tracé au moyen duquel la pression moyenne pourrait toujours être déterminée.

Cet instrument devrait être fermé et construit de manière à ce qu'il fût impossible au chauffeur d'en influencer ou d'en modifier les indications.

Il devrait être livré à l'industrie pour un prix qui ne dépasserait pas 150 fr.

2°

Un prix de 300 *fr.*

Pour la détermination du rapport qui existe entre la force d'une machine à vapeur, constatée sur les cylindres au moyen de l'indicateur de Mac-Nauth, et celle que l'on mesure sur l'arbre du volant; ou, en d'autres termes, apprécier la force qui est absorbée par le frottement des diverses pièces de la machine à vapeur.

3°

Une grande médaille d'or.

Pour l'établissement d'une machine à air chaud, applicable à l'industrie et à la navigation, et présentant des résultats économiques notables.

4°

Un prix de 400 *fr.*

Pour un traité de teinture en bleu d'indigo sur soie, laine et coton.

Ce travail devra comprendre :

1° L'énumération des différentes espèces d'indigo, accompagnée de leurs caractères distinctifs ;

2° L'indication des moyens les plus propres à déterminer la valeur tinctoriale des indigos, et à décéler les fraudes dont ils peuvent être l'objet ;

3° La description des divers procédés de montage et d'entretien des cuves, comprenant l'étude des *maladies* auxquelles les bains de teinture sont sujets et les moyens d'y remédier.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Avant le 1er avril en 1866, 1867 et 1868, les concurrents devront se faire inscrire chez le Président de la Société, et lui remettre les notes et pièces justificatives à l'appui de leurs travaux.

Si le sujet de prix ne comporte qu'un ouvrage écrit, cet ouvrage devra être envoyé au Président avant les époques ci-dessus indiquées, et porter en tête une épigraphe répétée sur l'enveloppe cachetée d'un billet, lequel contiendra le nom et la demeure du concurrent.

Tout mémoire portant nom d'auteur sera refusé.

A mérite égal entre les concurrents, le prix est partagé. La Société se réserve de décerner des récom-

penses aux travaux d'un certain mérite, bien qu'ils n'aient pas été jugés dignes du prix.

Les concurrents conservent la propriété absolue des objets soumis au concours; la Société ne demande même pas à connaître leurs secrets; cependant lorsque ces objets sont des ouvrages écrits, les manuscrits déposés ne peuvent être rendus dès qu'ils ont été l'objet d'un rapport à la Société, mais les auteurs peuvent toujours en prendre copie, faire imprimer, etc.



LISTE

DES

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts à la Société d'Émulation du Commerce et de l'Industrie

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

Du 15 Juin 1864 au 22 Juin 1865.

1° *Par les Membres de la Société.*

Brière de Boismont, docteur en médecine. — Responsabilité légale des médecins en Espagne.

— Responsabilité légale des aliénés.

Langlois d'Estaintot (le comte), président de la Société d'Horticulture. — Notions élémentaires de physique et de chimie à l'usage des agriculteurs et des jardiniers.

De la Quérière. — Souvenir du calendrier français.

De Lérue. — De la Seine à la Bresle.

Le Plé, docteur en médecine. — Biographie du docteur Couronné.

Vingtrinier, docteur en médecine. — Examen des Comptes de la justice criminelle en France.

Kuhlmann. — Rapport sur la navigation intérieure, adressé au Conseil général du département du Nord.
— Formation du spath calcaire du sel gemme des glaciers et force cristallographique.

2° Par des auteurs étrangers à la Société.

Le Mire, président de la Chambre de Commerce de Rouen. — Enquête sur la circulation monétaire, etc.
— Réponse au questionnaire en ce qui touche la Banque de France.

Barreswill et Girard. — Dictionnaire de chimie industrielle, t. III, 3e fascicule.

Lebrun. — Notice sur les écoles impériales d'Arts et Métiers, par Lebrun, inspecteur général.

André Langrand-Dumonceau, directeur de la Banque du Crédit foncier et industriel. — Exposé pratique des opérations financières de la Société du Crédit foncier international et de la Banque du Crédit foncier et industriel.

Toutain-Mazeville, du Havre. — La Mission de la Pucelle d'Orléans, chronique mise en vers.

Blanche et **Malbranche**, membres de l'Académie de Rouen. — Catalogue des plantes cellulaires et vasculaires de la Seine-Inférieure.

Herpin, ancien inspecteur des écoles primaires de Paris.
— Rapport sur les progrès et l'état actuel de l'instruction primaire en Espagne.

Billette, de Paris. — L'enquête sur le taux d'intérêt de l'argent doit amener la réforme des banquiers.

Quetelet, de Bruxelles. — Résumé des observations sur la météorologie et sur le magnétisme terrestre.

ELIACIM JOURDAIN. — Auguste et Marie.

DUPUIS (Aristide). — Une visite aux pépinières de M. André Leroy, à Angers.

GUEROULT, adjoint. — Projet de dérivation d'une partie des sources de Fontaine-sous-Préaux pour une distribution générale d'eau dans Rouen.

SORTAIS, de Lisieux. — Perfectionnements apportés au télégraphe Morse.

ACHMET D'HÉRICOURT (le comte). Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

— De l'Abolition de la Misère.

3° *Par les Sociétés correspondantes de France.*

ALGER. — Société impériale d'Agriculture, bulletins 29 et 30 (1er et 2e trimestres 1864).

AMIENS. — Bulletin de la Société industrielle, t. III (n° 4, septembre et novembre 1864 ; — janvier, mars, mai 1865).

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1864, nos 2 et 3.

AUXERRE. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1864.

BOULOGNE-SUR-MER. — Bulletins de la Société d'Agriculture, année 1864.

— Bulletin de la Société académique, nos 1 et 2, 1864.

CAEN. — Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, 31e année, 1865.

— Annuaire de l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et du Congrès scientifique, 1865.

CAEN. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, année 1864.

CHALONS-SUR-MARNE. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

CHAMBÉRY. — Congrès scientifique de France, 30e session tenue à Chambéry, août 1863.

COLMAR. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle, année 1863.

— Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin, bulletin de la 1re séance annuelle.

DIJON. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, t. II, année 1863.

DUNKERQUE. — Mémoires de la Société dunkerquoise, 1862-1864, 9e vol.

DOUAI (Nord). — Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, des Sciences et des Arts, t. VIII, 1861-1863.

ELBEUF. — Bulletin de la Société industrielle, octobre, novembre, décembre 1863; janvier, février, mars 1864. — Bulletins 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

EPINAL. — Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 11e cahier, 1862.

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société havraise d'Etudes diverses, 1863.

LEMANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1864.

LE PUY. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, t. XXV, 1862.

LILLE. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, 1863, avec le supplément.

LYON — Mémoires de la Société littéraire, année 1864.

— Mémoire technique sur l'invention pour l'exploitation en grand des soieries de Lyon.

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société statistique, t. XXV et XXVI.

MAYENNE. — Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne, année 1864.

METZ. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture, 1862-1863 — 1863-1864.

— Travaux de l'Académie impériale de Metz, n° 1, n° 2, 1862-1863.

MONTAUBAN. — Recueil agronomique de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne, 1863-1864.

MOULINS. — Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, t. VIII, 2e 3e et 4e livraison.

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle, année 1864.

NANCY. — Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1863.

NANTES. — Annales de la Société académique du département de la Loire-Inférieure, anné 1864.

PARIS. — Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture.

— Séance publique annuelle de la Société impériale et centrale d'Agriculture, tenue le 10 avril 1864.

— Journal de la Société impériale et centrale d'Horticulture.

— Programme de l'Exposition générale des produits de l'horticulture faits par la Société impériale et centrale d'Horticulture de Paris.

— Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationalé, t. II.

— Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, 1864-1865.

— L'Investigateur, journal de l'Institut historique, année 1864.

PARIS. — Journal de l'Éducation populaire, bulletin mensuel, 1864-1865.

— Séance générale de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

— Société de secours des Amis des Sciences. Compte-rendu de la 7e séance publique annuelle.

POITIERS. — Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, 1864-1865.

REIMS. — Travaux de l'Académie impériale, 1862-1863, nos 3 et 4.

ROCHEFORT. — Travaux de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, 1860-1861-1862-1863.

ROUBAIX. — Bibliothèque publique. Histoire de la fabrique de Roubaix, par M. T. Leuridan.

ROUEN. — Conseil général de la Seine-Inférieure, procès-verbaux des délibérations en 1864.

— Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.

— Exposé des travaux de la Chambre de Commerce de Rouen pendant les années 1863-1864.

— Chambre de Commerce. — Statistique du commerce maritime du port de Rouen pendant l'année 1863.

— Bulletin de la Société impériale et centrale d'Horticulture du département de la Seine-Inférieure.

— Union Médicale de la Seine-Inférieure, journal de la Société de Médecine de Rouen, 1864-1865.

— Travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité de la Seine-Inférieure, année 1864.

TROYE. — Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 1864.

4° Par les Sociétés correspondantes étrangères.

GENÈVE. — Bulletin de l'Institut national genevois, t. I, II, IV, V, XI.

BRUXELLES. — Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XV, XVI et XVII.

— Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1864.

LIÉGE. — Annuaire de la Société d'Emulation de Liége pour 1865.

REGENSBURG. — Correspondenz-Blatt der Zoologisch-Mineralogischen vereines in Regensburg, 1864.

TURIN. — Prima exposizione dei cotoni italiani fatta a Turino nel 1864. — Memorie e relazioni interno la cultivazione del cotone (ministero d'agricultura, industria e commercio italiano).

— Catalogo della prima exposizione dei cotoni italiani e coloni e meccanica agraria (museo industriale italiano).

OUVRAGES DONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

1° Envoi du Ministre de l'Instruction publique.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, 1864.

Revue des Sociétés savantes du département, année 1864.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 8, 9 et 10 avril 1863, et les 30, 31 mars et 1er avril 1864. — Histoire. — Sciences morales. — Archéologie.

2° *Envoi du Ministre du Commerce.*

Catalogue des brevets d'invention, année 1864.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, t. XLVII, XLVIII, XLIX.

Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de Commerce pour l'année 1860.

Le Moniteur illustré des inventions et des découvertes, juillet, août 1864.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

—

Année 1865-1866.

—

BUREAU :

MM. ROBERT D'ESTAINTOT (le Vte), Président.
A^te^ LÉVY, Vice-Président.
DUVIVIER, Secrétaire de Correspondance.
VAVASSEUR, Secrétaire de Bureau.
CH. BENNER, Secrétaire adjoint.
Le Dr TINEL, Archiviste.
BESONGNET ✵, Trésorier

COMMISSION DES FINANCES :

MM.
LEFORT.
MOULIN.
GUEROULT.

MM.
DUBREUIL.
DE LA LONDE DU THIL.

COMMISSION DE PRÉSENTATION :

MM.
A. LEVY.
LEFORT.
D'ESTAINTOT (le Cte).

COMMISSION DE PUBLICITÉ :

MM.
A LÉVY.
CUSSON.
VINCENT.

COMMISSION DES MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES, COMPOSÉE DES PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES DES SECTIONS :

Section des Sciences physiques et naturelles,

MM.

L. DUMÉNIL, Président.	HEBERT, Vice-Président.	DELAHAYE, Secrétaire.

Section de Littérature et des Beaux-Arts,

MM.

BARRE, Président.	CUSSON, Vice-Président.	HEURTEL, Secrétaire.

Section d'Economie et de Commerce,

MM.

O. FAUQUET, Président.	ALF. PIMONT, Vice-Président.	DECAENS, Secrétaire.

Section de Mécanique et de l'Industrie,

MM.

HEBERT, Président.	DUBREUIL, Vice-Président.	P. DUCASTEL, Secrétaire.

COMMISSION DES ACTES DE HAUTE MORALITÉ.

MM.
Dr E. DUMESNIL.
BARRE.
Cte D'ESTAINTOT.
LEFORT.
DELAROCQUE.
GUERNET.

MM.
J. LENORMAND.
H. PIMONT.
Oct. FAUQUET.
DELAHAYE.
DECAENS.
Dr LE PLÉ.

COMMISSION DES COURS PUBLICS ET DES PRIX.

MM.
Dr E. DUMESNIL.
GUEROULT.
DUBREUIL.

MM.
HEUTEL.
DELAHAYE.
HEBERT.

NOTA. — Dans sa séance du 15 juillet 1857, la Société a décidé que les Membres du Bureau feraient, de droit, partie de toutes les Commissions.

MEMBRES D'HONNEUR.

Messieurs

Renault (baron) G C ✻, sénateur, général commandant la 2e division militaire.

LeRoy (baron) G O ✻, sénateur, préfet de la Seine-Inférieure.

Verdrel C ✻, maire de Rouen.

MEMBRES HONORAIRES.

Année d'entrée dans la Société — Messieurs

1821. De la Quérière aîné, membre de la Commission des Antiquités, de l'Académie de Rouen, rue Herbière, 12, à Rouen.

» Pimont (Prosper), manufacturier, membre de l'Académie de Rouen et vice-consul d'Autriche, rue Impériale, 59, à Rouen.

1825. Brevière, ancien graveur de l'Imprimerie impériale, rue de l'Hôtel-de-Ville, 47.

» Beaunis, propriétaire,

1828. Barbet (Henri) C ✻, membre du Corps législatif, boulevard Cauchoise, 51.

» Avenel, docteur en médecine, rue de Crosne, 13, à Rouen.

1830. Girardin (J.) O ✻, correspondant de l'Institut et doyen de la Faculté des sciences, rue des Fleurs, à Lille.

1830. LECOUPEUR, D.-M., docteur-médecin, rue Beauvoisine, 56, à Rouen.

1834. BARRE (Auguste), architecte, boulevard Beauvoisine, 91, à Rouen.

» LE MOYNE-JOURDAINNE, propriétaire, rue de l'Hôpital, 25, à Rouen.

1836. DE LÉRUE, chef de division à la Préfecture, membre de l'Académie de Rouen, rue de la Motte, 3, à Rouen.

» LACROIX fils, fondeur, constructeur-mécanicien, boulevard Saint-Hilaire, 23.

1837. VIVET (Léon), professeur de langues et de mathématiques, rue Eau-de-Robec, 122, à Rouen.

» PAULY, propriétaire, à Bonsecours.

1840. CANEAUX, D.-M., médecin en chef et professeur à l'Hôtel-Dieu, rue du Cordier, 10, à Rouen.

» CARDINNE, rue Bouquet, à Rouen.

» WANTIEZ, médecin-vétérinaire, rue Cauchoise, 59, à Rouen.

1841 VINGTRINIER ✻, D.-M., médecin en chef des prisons, médecin des épidémies, membre de l'Académie de Rouen, rue de Lémery, 12.

» DERLY, architecte, rue de la Cigogne, 6, à Rouen.

1841. MIROUDE ✻, fabricant de cardes, rue Lemire, 18.

1843 DE DURANVILLE (Léon), littérateur, membre de l'Académie de Rouen, rue Alain-Blanchard, 3, à Rouen.

» LEPREVOST (Alfred), agréé au tribunal de commerce, rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, 12.

1844 DEBONS (Eugène), membre de l'Académie des Arcades de Rome, rue Bouquet, 33.

1846 PÉRON, rue de Breda, 5, à Paris.

1848. LOYER (E.) O✻, conseiller d'Etat, quai Napoléon, 26, à Rouen.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MESSIEURS,

1832. MOREL (Ph.) ✻, négociant, place de la Pucelle, 11.
1838. VAUQUELIN (E.), ancien juge au tribunal de commerce, rue Saint-Patrice, 32.
1839. BAZILLE aîné O ✻, ancien président du tribunal de commerce, rue de Fontenelle, 24.
1840. QUENET (Arsène), teinturier, rue Préfontaine, 27.
1841. LANGLOIS D'ESTAINTOT (le comte), maire de Fultot, président de la Société impériale d'Horticulture, rue de la Cigogne, 8.
1842. SLAWEÇKI, ingénieur civil, rue du Vieux-Palais, 27.
1846. LÉVY (Auguste), officier de l'Instruction publique, professeur de physique à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur et à l'Ecole municipale, président de l'Académie de Rouen, rue du Petit-Maulévrier, 5.
1847. MOULIN ✻, membre du Conseil municipal, route de Darnétal, 75.
» VAUCQUIER DU TRAVERSAIN, avocat, membre et secrétaire du Conseil municipal, rue Bouvreuil, 72.
» BAROCHE ✻, adjoint au Maire, rue Nationale, 22.
» MARTIN, ingénieur civil, rue de la Seille, 13.
» BRUNIER ✻, ingénieur civil, membre de l'Académie de Rouen, rue Neuve-Saint-Patrice, 7.
» MALÉTRA (Ad.), membre de la Chambre de commerce, rue de Fontenelle, 11.
1848. SOURDOIS (J.), commissionnaire en rouenneries, boulevard Bouvreuil, 11.
» LEFORT, adjoint au Maire, rue Bouvreuil, 26.
» HAREL (S.), négoc., aven. du Mont-Riboudet, 59.
1849. ROLLÉ (Félix), pharmacien, rue Impériale, 80.

1849. **Gallet** (Napoléon) ✻, apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, avenue du Mont-Riboudet, 98.
» **Lacassaigne** (A.), architecte, rue de Carville, 16.
» **Gilles** (P.), manufacturier, rue SainteGervais, 84.
» **Chesneau** (Al.), négociant, rue de la Savonnerie, 18.
» **Dutuit** (E.), propriétaire, quai du Havre, 21 A.
» **Lefort-Gonssollin**, rue Ganterie, 74.
» **Vincent** (E.), négociant, rue de Fontenelle, 13.
» **Boulet**, négociant, quai du Mont-Riboudet, 12.
» **Benard-Leduc** ✻, propr., quai de la Bourse, 13.
» **Verdrel** C ✻, maire de Rouen, rue de Fontenelle, 13 *bis*.
» **Leseigneur**, manuf., rue de Crosne, 10.
» **Cordier** ✻, fabricant d'indiennes, boulevard Cauchoise, 53.
» **Raupp** (Albert), propriét., boul. Cauchoise, 53.
» **Bidard**, chimiste, rue de l'Avalasse, 31.
1850. **Burel** (F.), manufact., boulevard Cauchoise, 41.
» **Delarocque**, doct. en médecine, q. du Havre, 3 A.
1851 **De la Londe du Thil**, propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 39.
» **Vauquelin** (F.), négoc., rue des Charrettes, 137.
1852. **Legris**, ingénieur civil, constructeur, à Maromme.
» **Vollet**, capitaine expert, rue des Charrettes, 122.
» **Rapp**, courtier maritime, rue de l'Impératrice, 65.
» **Fizeaux de la Martel**, propr., au Val-de-la-Haye.
» **Dessaint**, propriétaire, à Mesnil-Esnard.
» **Barthélemy** fils, archit., boulev. Beauvoisine, 55.
» **Desrues**, architecte, place de l'Hôtel-de-Ville, 45.
1854. **Besongnet** ✻, mécanicien, commandant des sapeurs-pompiers, quai Napoléon, 53.
» **Fleury** (Auguste), architecte, rue Beffroi, 28.

1854 DUMESNIL (E.), directeur-médecin en chef de l'Asile des aliénés, à Quatre-Mares, près Sotteville, membre de l'Académie de Rouen.
» PALIER, ancien filateur, rue des Halles, 12.
» GUERNET (Prosper), chef d'institution, licencié-ès-lettres, rue du Petit-Maulévrier, 2.
» LENORMAND, négociant-armateur, q. Napoléon, 45.
» BOIVIN-JENTY, négociant, rue de Lecat, 11.
» POUYER-QUERTIER ✻, membre du Corps législatif, rue de Crosne, 16.
» PIMONT (Henri), manuf., place Saint-Hilaire, 1.
1855 GAIGNŒUX, directeur de l'assurance la *Clémentine*, rue du Vieux-Palais, 4.
» CHOUILLOU, fabricant de produits chimiques, à Lescure, près Rouen.
1856. VINCENT, prof. de mécanique à l'École supérieure des sciences, prof. de mathématiques spéciales au Lycée, membre de l'Académie, rue du Clos-Campuley, 14.
» LANGLOIS D'ESTAINTOT (Vte Robert), avocat, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, membre de l'Académie de Rouen, rue des Arsins, 9.
» DEPEAUX (François), membre de la Chambre de Commerce, rue de Fontenelle, 36.
» BEAMISH, professeur d'anglais, imp. Jouvenet, 2.
» GRIMAUX (A.), entrepreneur, r. de Neufchâtel, 1.
1857. CUSSON, secr. gén. de la mairie, à l'Hôtel-de-Ville.
» LAPIERRE ✻, homme de lettres, directeur du *Nouvelliste*, rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, 1
» DIEUSY, nég. en liquides, r. des Charrettes, 178.
» QUINET, ancien commerçant, rue Porcherie, 12.
» FLÉCHEUX, fondeur, rue Saint-Julien, 9.
» ELMERING fils, fondeur, rue de la Ferme.

1857. THOUROUDE-DANGUY, constr.-mécan., r. Lemire, 5.
» DALIPHARD, fab. d'indiennes, rue de Crosne, 10.
» MANCHON (A.), fabricant de rouennerie, rue de Crosne, 68.
» LAFOND, négociant en liquides, r. des Augustins, 23.
1858. GERMINY (comte Adrien de) *, receveur général, rue de la Seille, 6.
» GRANCHAMP, négociant, rue Lenôtre, 23.
» DUCASTEL (E.), courtier de commerce, rue de l'Impératrice, 12.
» HOUZEAU, professeur de chimie, rue Bouquet, 17.
1859. DUVIVIER, négociant, au Mont-aux-Malades.
» FAUQUET (Octave), manufacturier à Oissel.
» VAVASSEUR, avocat, membre de l'Académie de Rouen, rue Bourg-l'Abbé, 25.
» LE BRUMENT, libraire, rue de l'Impératrice, 11.
» COULON (E)., manufacturier, quai Napoléon, 50.
» NÉTIEN-DESMULES, négociant en liquides, rue d'Harcourt.
» FLEURY (Charles), architecte, rue de Fontenelle, 10.
» GAIGNOEUX (Léon), directeur d'assurances, rue du Vieux-Palais, 4
» TINEL, docteur-médecin, rue de Crosne, 63.
» VALENTIN-HÉBERT, quai Napoléon, 18.
1860. RIVIÈRE, professeur au Lycée, rue de Crosne, 13.
» JULLIEN, filateur, rue d'Ebeuf, 15.
» DUCASTEL (Paul), ingén. civil, place de la Pucelle, 5.
» LAMAURY, doct. en médecine, rue Duguay-Trouin, 7.
» GUILLOU, ingénieur civil, rue Lécuyer, 3.
» DUMÉNIL (Louis), docteur-méd., rue de l'Hôtel-de-Ville, 47.
1861. GUEROULT, teinturier, rue Eau-de-Robec, 3.
» LENORMAND (J.), négociant, rue de Fontenelle, 39.
» BENNER, fabricant à Darnétal.

1861. **Boissel**, imprimeur, rue de la Vicomté, 55.
» **Marion-Vallée** ✱, ancien négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 97.
1862. **Dubreuil**, blanchisseur à Bapeaume.
» **Muller**, chimiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 39.
» **Louvrier**, propriétaire, boulevard Cauchoise, 2.
1863. **Leroy-Petit**, maître de pension, rue de l'Avalasse, 15 b.
» **Lemarchand**, constructeur-mécan., aux Chartreux.
» **Scott** (Georges), constructeur, id.
» **Morin**, agréé, quai du Havre 10.
» **Potelet**, fabric. de nouveautés, impasse Giffard, 8.
1864. **Scott** (Simon), fabricant de chaudières à vapeur, île Lacroix.
» **Heurtel**, professeur au Lycée, rampe Beauvoisine, 12 bis.
» **Pimont** (Alfred), fabricant d'indiennes, rue de la Vicomté, 37.
» **Lemaitre** (Eugène), manufacturier à Bolbec.
» **Besselièvre** (Charles), fabr. d'indiennes à Maromme.
» **Fauquet** (Ernest), fabricant d'indiennes à Déville.
» **Fauquet-Lemaitre**, manufacturier, quai du Havre, 10 e.
» **Delamare** (Amédée), teintur., route de Darnétal, 91.
» **Delamare** (Jules), id. id. 93.
» **Lecœur**, fabricant de rouenneries, rue Rouland, 9.
» **Saint** aîné, fab. de toiles, rue de l'Impératrice, 25.
» **Delahaye**, ingénieur civil, rue Ganterie, 34.
» **Hébert**, professeur de physique au Lycée, rue Traversière, 10.
» **Rondeaux** (Henri), fabricant d'indiennes, rue de Fontenelle, 2.
» **Leroy**, commissionnaire en drogueries, rue de Fontenelle, 9.

1864. **Aubert**, apprêteur, rue de Constantine, 8.
» **Decaens**, chimiste, rue du Pré-de-la-Bataille, 3.
» **Bang**, négociant, quai du Havre, 10.
» **Gully**, professeur de mathématiques, rue Impériale, 100
» **Rosensteel** professeur d'anglais, rue Cauchoise, 2.
1865. **Houdard**, apprêteur, rue Duguay-Trouin, 12.
» **Le Plé**, docteur-médecin, rue de Crosne, 4.
» **Hodan**, opticien, rue aux Juifs, 9.
» **Gosse** (Louis), courtier de commerce, rue des Charrettes, 172.
» **Marguery** (Emile), négociant, rue du Tambour, 5.

MEMBRES CORRESPONDANTS

EN FRANCE.

Messieurs,

Alcan (M^l)✱, ingénieur civil, professeur de filature et de tissage à l'École centrale et au Conservatoire impérial des arts et métiers, rue Laffitte, 45, à Paris.

Arnaudtizon (Clodius), propriétaire au Clos de la Justinière, par Onzain (Loir-et-Cher).

Baudouin (Félix), prop. aux Authieux-sur-le-Port-St-Ouen.

Beauregard, docteur en médecine, à Graville (Havre).

Bourdon (Mathieu) ✱, président de la Chambre de Commerce, à Elbeuf.

Brierre de Boismont ✱, docteur en médecine, faubourg Saint-Antoine, 303, à Paris.

Burel (Louis), juge de paix, Enclave des Pénitents, au Havre.

CALLON (Charles) ✻, ingénieur civil et professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, rue Royale-Saint-Antoine, 16, à Paris.

CANEL (A.), bibliothécaire de la ville de Pont-Audemer.

CAUMONT (DE) O ✻, directeur de l'Association normande, correspondant de l'Institut, à Caen.

CHATEAU, chimiste, rue de Liégat, 19, à Ivry-sur-Seine.

COCHET (l'abbé) ✻, correspondant de l'Institut et inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, rue des Carmélites, 16, à Rouen.

CORNEILLE (P.-A.) ✻, député au Corps législatif, propriétaire, à Maucomble (Seine-Inférieure).

DOMMEY ✻, architecte du Palais-de-Justice de Paris, place du Pont-Saint-Michel, 5, à Paris.

DUTREMBLAY, ingénieur, à Paris

GEFFROY, architecte de la ville de Cherbourg.

GIRARD, ingénieur civil, rue du Faubourg-Poissonnière, 35, à Paris.

HAMEL, ancien graveur, à Paris.

HÉRONDELLE, D.-M., à Bourg-Achard (Eure).

ISABELLE ✻, architecte, rue du Helder, 21, à Paris.

JACOB ✻, fabricant d'instruments de précision, à Saint-Nicolas-d'Aliermont.

KUHLMANN O ✻, correspondant de l'Institut, rue des Canonniers, 2, à Lille.

LALLEMANT, professeur de chimie au Lycée de Versailles.

LA SAUSSAIE (DE) C ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, recteur de l'Académie de Lyon, à Lyon.

LEBRETON (Théodore), homme de lettres, à Rouen.

LE BRUN ✻, inspecteur-général des écoles impériales des arts et métiers, rue Saint-Quentin, 23, à Paris.

LECLERC-LEFEBVRE ✻, maire de Dieppe.

LEFORT-HENRI ✻, prop., anc. maire d'Elbeuf, à Elbeuf.

Le Marchand de la Faverie O ✻, ex-préfet du département de la Drôme, à Fresquienne (Seine-Inférieure).
Lepage, pharmacien, à Gisors (Eure).
Lesguillez, ancien pharmacien, à Darnétal près Rouen.
Marchand (Eug.), pharmacien et chimiste, à Fécamp.
Monfalcon, conservateur de la Bibliothèque, à Lyon.
Nicolle, D.-M., à Elbeuf.
Normand jeune, constructeur au Havre.
Odent (Paul) O ✻, Préfet du département de l'Isère.
Payen (F.), avocat à la Cour Impériale, rue Laffitte, 7, à Paris.
Poullet O ✻, membre de l'Institut, rue St-Louis-Marais, 97, à Paris.
Robert, négoc. en lins, à Goderville (Seine-Inférieure).
Roulleau ✻, membre du Conseil général, à Villequier.
Roux, secrét. perpét. de la Société statistique de Marseille.
Saulcy (de) C ✻, Sénateur, membre de l'Institut, rue du Cirque, 17, à Paris.
Tassel aîné, filateur, à Arques (Seine-Inférieure).
Tinel, chimiste, au Petit-Quevilly.
Vanssay (le baron de) C ✻, à la Barre, près de Saint-Calais (Sarthe).

NOTA. — MM. les Membres correspondants dont les adresses ne seraient pas exactement indiquées, sont priés de vouloir bien faire connaître, *franco* au Secrétaire de correspondance, les rectifications qui seraient à opérer.

MEMBRES CORRESPONDANTS

HORS DE FRANCE.

Messieurs

Antonelli (S. Em. Mgr), cardinal, Secrétaire d'Etat du gouvernement pontifical, à Rome.

Bettamio d'Almeida, professeur de chimie industrielle, à Opporto.

Brunel fils, ingénieur, à Londres.

Calvert, professeur de chimie, à Manchester.

Carmelo Allegra, secrétaire de l'Instruction publique au bureau de la province de Messine.

Carmelo La Farina, secrétaire général de l'Académie péloritaine de Messine.

Chaumette des Fossés ✱, consul général de France au Pérou, à Lima.

Victorino Damazio, officier supérieur de l'artillerie royale du Portugal, directeur des Ecoles industrielles du même pays, etc. etc., à Lillebonne.

Decaux, docteur en médecine de la Faculté d'Edimbourg, à Edimbourg.

De Loys, ancien commerçant, à Lausanne.

Dubuc (Emile), docteur en médecine, à Edimbourg.

Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons de la Belgique.

Durand (Charles), homme de lettres, à Francfort-sur-le-Mein.

Emmanuelo Tarento Rosso, professeur d'histoire naturelle et d'Archéologie, à Messine.

Felipis (Pietro de), médecin, à Milan.

Gallyot (Jérôme), chimiste, à Pondichéry.

Campet, juge, à Genève

La Farina fils, littérateur, à Messine.

Le Bidard de Thumaide, procureur du roi, à Liége.

Mackensie, peintre, à Londres.

Mac-Leod, professeur de littérature étrangère à l'Académie d'Edimbourg.

Riccardo Mittchell, professeur d'éloquence à l'Université de Messine.

SMITH, ingénieur civil, 10, Salisburg street, Adelphi, London.

UGOLINI (S. Em. Mgr le cardinal), à Rome.

URGELLÈS DE TOVAR, baron de Tovar, chimiste de S. M. la reine d'Espagne, hôtel del Sol, à Barcelone.

VOGEL, professeur de chimie, à Munich.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

EN FRANCE.

ABBEVILLE (Somme).

Société impériale d'Emulation.

ALGER.

Société d'Agriculture.

AMIENS (Somme.)

Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de la Somme.
Société des Antiquaires de Picardie.
Société industrielle.

ANGERS (Maine-et-Loire).

Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

AUXERRE (Yonne).

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAYEUX (Calvados).

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

BESANÇON (Doubs).

Société libre d'Agriculture, Arts et Commerce.

BÉZIERS (Hérault).

Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS (Loir-et-Cher).

Société des Sciences et des Lettres.

BORDEAUX (Gironde).

Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais).

Société d'Agriculture.
Société Académique.

BOURG (Ain).

Société impériale d'Emulation, Agriculture, Sciences, Lettres et Arts du département de l'Ain.

BOURGES (Cher).

Société d'Agriculture, Commerce et Arts.

CAEN (Calvados).

Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Société d'Agriculture et de Commerce.
Association Normande.
Société des Antiquaires de Normandie.

CAMBRAI (Nord).

Société d'Emulation.

CHALONS-SUR-MARNE (Marne).

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

CHERBOURG (Manche).

Société impériale Académique.

COLMAR (Haut-Rhin).

Société d'Histoire naturelle.

DIJON (Côtes-d'Or).

Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

DOUAI (Nord).

Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

DUNKERQUE (Nord).

Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

ELBEUF (Seine-Inférieure).

Société Industrielle.

ÉPINAL (Vosges).

Société d'Emulation du département des Vosges.

ÉVREUX (Eure).

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

FALAISE (Calvados).

Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.

LAON (Aisne).

Société Académique.

LE HAVRE (Seine-Inférieure).

Société havraise d'Etudes diverses.

LE MANS (Sarthe).

Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

LE PUY (Haute-Loire).

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LILLE (Nord).

Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

LIMOGES (Haute-Vienne).

Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

LYON (Rhône).

Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Société littéraire de Lyon.

MAYENNE (Mayenne.)

Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône).

Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Société de Statistique.

METZ (Moselle).

Académie impériale des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne).

Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD (Doubs).

Société d'Émulation.

MONTPELLIER (Hérault).

Société de Médecine et de Chirurgie pratiques.

MONTIVILLIERS (Seine-Inférieure).

Bibliothèque publique.

MOULINS (Allier).

Société d'Emulation du département de l'Allier.

MULHOUSE (Haut-Rhin).

Société industrielle.

NANCY (Meurthe).

Académie de Stanislas.

NANTES (Loire-Inférieure).

Société académique des Sciences, Lettres et Arts de la Loire-Inférieure.

NANTUA (Ain).

Société d'Emulation, Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.

NIMES (Gard).

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Gard.

PARIS (Seine).

Annales de la Charité (M. T. de Caux, direct., 15, rue de Tournon).
Archives du Ministère de l'instruction publique.
Institut historique, rue des Saint-Pères, 14.
Revue de l'Art ancien et moderne (M. de Laqueille, directeur, rue Taranne, 19).
L'Art au XIXe siècle, rue Sainte-Barbe, 6.
Société protectrice des Animaux, rue de Lille, 19, hôtel Lauraguais.
Journal d'Éducation populaire, quai Malaquais, 3.
Société impériale et centrale d'Agriculture du département de la Seine, rue Grenelle-Saint-Germain, 84.
Société impériale d'Horticulture de Paris et centrale de France, rue Grenelle-Saint-Germain, 84.
Société de la Morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12.
Société Philomatique, rue du Marché-Saint-Honoré, 7.
Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.
Société pour l'Instruction élémentaire.

PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales).

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS (Vienne).

Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

REIMS (Marne).

Académie impériale.

ROCHEFORT (Charente-Inférieure).

Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

ROUBAIX (Nord).

Bibliothèque publique.

ROUEN (Seine-Inférieure).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Chambre de Commerce.
Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure.
Société de Médecine.
Conseil central d'hygiène et de salubrité du département.
Société impériale et centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure.
Société libre des Pharmaciens.

SAINT-ÉTIENNE (Loire).

Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.

SAINT-QUENTIN (Aisne)

Société Académique et Industrielle.

STRASBOURG (Bas-Rhin).

Société des Sciences, Agriculture et Arts.

TOULOUSE (Haute-Garonne.)

Académie des Jeux floraux.

TROYES (Aube).

Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

VERSAILLES (Seine-et-Oise).

Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise.
Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.
Académie des Sciences de Messine.
Société royale des Antiquaires, à Londres.
Société Littéraire, à Harlem.

NOTA. — Les Académies ou Sociétés dont les titres auraient éprouvé des modifications sont priées de vouloir bien les faire connaître à la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, et de continuer à lui adresser leurs publications.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

HORS DE FRANCE.

Société des Sciences naturelles, à Neufchâtel, en Suisse.
Société royale d'Agriculture, à Turin.
Société d'Histoire naturelle, à Ratisbonne.
Institut national genevois, à Genève.
Société de Médecine de Bologne.
Société libre d'Emulation de Liége.
Académie de Catalogne.
Comité central de publication des Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale, à Gand.

NOTA — Les Académies ou Sociétés dont les titres auraient éprouvé des modifications sont priées de vouloir bien les faire connaître à la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, et de continuer à lui adresser leurs publications.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1864-65.

SÉANCE PUBLIQUE.

TRAVAUX

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

ROUEN. — IMP. H. BOISSEL.

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1865-1866.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCCESSEUR DE A. PÉRON

Rue de la Vicomté, 55.

1866.

SÉANCE PUBLIQUE

DU

DIMANCHE 10 JUIN 1866.

PROCÈS-VERBAL.

M. le Vte Robert d'Estaintot, Président, ouvre la séance à une heure un quart, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. On remarque sur l'estrade M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure; M. Namuroy, Secrétaire général de la Préfecture; M. Lucien Ferry, Président du Tribunal de Commerce; M. Robert, colonel d'État-Major; M. Harlé, Ingénieur en chef des Mines; M. Du Boulet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; M. Semichon, Inspecteur des Établissements de bienfaisance; MM. les Président et Membres du Conseil des Prud'hommes et des diverses Sociétés savantes de la ville, de l'Académie, des Sociétés d'Agriculture, d'Horticulture, de Médecine et de Pharmacie, des Amis des Sciences Naturelles; les Frères directeurs de l'École Normale et des Écoles Chrétiennes, etc.

M. le Président donne lecture de son discours, dans lequel il étudie la nécessité des principes moraux pour

le développement pratique de l'association, et la considère notamment dans son application aux Sociétés coopératives. Ce discours est écouté avec la plus grande attention et vivement applaudi.

M. Vavasseur, secrétaire de Bureau, présente le rapport sur les Cours publics, et proclame les noms des lauréats, qui viennent successivement recevoir les prix qu'ils ont mérités.

M. Hébert, membre résidant, lit, au nom de la Commission des Médailles et Récompenses, un rapport à la suite duquel une médaille d'or est décernée à M. Alavoine, et des félicitations sont adressées à M. Gully, membre de la Société, pour un appareil destiné à faciliter l'étude de l'astronomie.

M. Raoul Lecœur, membre résidant, donne lecture de son rapport sur les prix Dumanoir et sur les actes de haute moralité. Les noms des lauréats, qui viennent tous recevoir eux-mêmes leurs récompenses, sont accueillis par les plus vifs applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à deux heures et demie.

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 10 JUIN 1866.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. LE Vte ROBERT D'ESTAINTOT,

Président.

MESSIEURS,

L'année dernière, mon honorable prédécesseur, dans un discours remarquable par l'élévation des sentiments et la finesse des aperçus vous retraçait le rôle des Sociétés savantes, le but que leur activité intelligente devait atteindre, et insistait sur le rapport nécessaire qui existe entre les lois positives et mathématiques qui régissent la matière, et les lois morales qui régissent les individus.

C'est à faire triompher l'harmonie de ces lois différentes que doivent tendre avant tout les Sociétés savantes; c'est à faire pénétrer plus avant dans le sein des populations ouvrières la notion de leurs droits et de leurs devoirs que les vrais amis de l'humanité doivent s'efforcer d'atteindre, et vous trouverez sans doute,

Messieurs, que ce n'est pas déroger à la solennité de cette réunion, à ce concours sympathique d'autorités bienveillantes, que nous occuper d'un semblable sujet.

La force des choses nous y entraîne ; tout à l'heure vous entendrez raconter la vie d'hommes dont l'existence entière a été dominée par l'âpre nécessité du travail, et qui cependant sont parvenus à remplir fidèlement les obligations que leur imposait le devoir.

Jamais le devoir n'a eu plus d'importance qu'à notre époque. Il n'y a pas longtemps qu'un publiciste illustre consacrait sa plume à développer les obligations qu'il impose, et l'on est forcé de reconnaître que de sa pratique ou de son oubli dépend l'avenir d'un peuple.

En pourrait-il être autrement quand les conséquences de l'égalité politique et civile qui est notre loi conduisent forcément à la solution de toutes les questions que soulève l'organisation du travail.

Nous y marchons, Messieurs ; les progrès sont lents, mais malgré les déviations où nous ont parfois entraînés les utopies dangereuses de certains réformateurs, nous pouvons reconnaître qu'ils sont incontestables.

Cet intérêt qui s'attachait aux classes laborieuses, après avoir inspiré d'abord la création des Monts-de-Piété et des Caisses d'épargne, est arrivé de nos jours à proposer aux travailleurs une double institution dont le mécanisme doit, tout à la fois, les garantir contre les atteintes de l'imprévu et assurer à leur travail l'entière rémunération qu'il peut obtenir, je veux parler des Associations de secours mutuels, et des Associations coopératives.

Le bien que font les premières, ai-je besoin de le dire à des hommes qui en sont chaque jour les témoins; à des ouvriers qui en ont compris et peut-être éprouvé déjà les bienfaits !

Le bien que feront les associations coopératives ne sera pas moins grand, je l'espère ; notre Compagnie fait des vœux ardents pour leur succès Elle salue en elles l'aurore d'un avenir prospère pour les classes ouvrières. Si ces dernières savent se servir de l'instrument que la société met à leur disposition, elles parviendront, par leur seule énergie, à l'indépendance absolue du travail, dont la possibilité constitue le couronnement rationnel de l'émancipation civile et politique.

Mais c'est ici que je me hâte de le dire avec la conviction d'un défenseur sincère de leurs intérêts, cette solution désirée d'un problème social qui nous préoccupe tous, les classes ouvrières n'y parviendront qu'en se soumettant à l'empire des grandes lois morales que résume le devoir

Quelques esprits superficiels ont cru trouver dans le jeu purement mécanique, pour ainsi dire, de l'association, la panacée universelle. Erreur profonde ! Non, ce n'est pas l'amélioration matérielle du sort des travailleurs, ce n'est pas l'augmentation de bénéfices, conséquence possible de l'association, qui remédiera à cette plaie saignante du paupérisme que nous sentons grandir à l'ombre des progrès de l'industrie, ce sera seulement l'usage fait par l'ouvrier de ses salaires augmentés

Ne le voyons-nous pas tous les jours ? Existe-t-il un type plus complet de l'association que la famille ? Or,

l'expérience nous apprend combien parfois y servent peu les salaires élevés perçus par le père, par la mère, par les enfants. Si une pensée commune ne les anime pas, si l'intérêt les divise, si les salaires, à peine recueillis, sont sacrifiés à des habitudes vicieuses, si la débauche et l'ivrognerie les engloutissent, cette association qui possède l'intelligence, tout au moins l'habileté manuelle, ne parviendra pas à l'aisance; elle ne pourra profiter de ces facilités, que maintes combinaisons philanthropiques lui offrent, de parvenir à la propriété ou au capital; et voilà des individus qui réunissent toutes les conditions matérielles pour être heureux et grandir, et qui, déchus bientôt par leur seules fautes, réduits à la misère, deviendront les ennemis de cet ordre social qui les sollicitait de coopérer, dans leur sphère, à la prospérité de la patrie commune.

Pour une semblable situation de la famille existe-t-il un remède?

Serait-ce la taxe des pauvres, serait-ce une organisation nouvelle du travail ou l'accroissement indéfini de la production qui pourrait la guérir? Vous ne le croyez pas. Que faut-il donc pour que disparaisse ce désordre intérieur dont le contre-coup nous agite? Provoquera-t-on l'emploi de la force matérielle? Il irriterait au lieu de convaincre. La répression pénale? Elle ne peut atteindre les fautes morales de l'individu qui ne retombent que sur lui-même. Ce qu'il faut, c'est que le chef de famille revienne au sentiment de ses devoirs, qu'il comprenne que si le rôle de l'homme ici-bas est d'obéir à la loi du travail, le but qu'il doit atteindre est plus élevé que la satisfaction de ses appétits; que la jouissance n'est pas l'objet de sa vie; que son passage

sur la terre est un temps d'épreuves dont une autre vie, une vie meilleure, sera la récompense. Et alors, ce chef de famille, réconcilié avec les difficultés de l'existence contre lesquelles il s'indigne, s'il n'en saisit pas la raison d'être, comprendra la sainteté du lien conjugal, la responsabilité de la paternité. Il donnera à ses enfants le bon exemple, trempera leur âme d'une force invincible, en leur inspirant la conviction de leur immortalité, et il sera devenu tout à la fois un honnête homme, un bon père et un bon citoyen.

Telle est, Messieurs, dans la famille l'influence du devoir bien compris, car « on ne peut croire au devoir, « sans croire en même temps à Dieu, à la liberté, à « l'immortalité. (1) » Mais s'il produit ces effets moralisateurs sur la famille, cette forme simple et féconde de l'association, il n'est pas moins nécessaire aux développements et au succès des associations ouvrières proprement dites.

Pour avoir son droit de cité parmi les diverses formes de Sociétés que comporte notre droit moderne, la coopération a par elle-même plus d'un obstacle à franchir ; les différences d'appréciation qu'a soulevées le projet de loi en ce moment soumis au Corps législatif en sont la meilleure preuve. Mais, ces objections de forme écartées, peut-on croire par cela seul que la question sera vidée ?

Hélas non ! car, lorsque ces associations seront entrées dans la voie de l'application, que de difficultés les attendent ? Leur constitution, le choix de leurs gérants, la prudence dans les opérations, la fraternité dans les

(1) Jules Simon, *le Devoir*, 3e édition, in-8, page IX.

rapports mutuels, la confiance aux directeurs et l'obéissance même, nécessaires pour assurer l'unité dans la direction, ce sont là autant d'écueils sur lesquels sont venues se briser la plupart des associations dont la sympathie publique provoqua la formation en 1848. Je suis bien convaincu que ces expériences ont servi ; j'en trouve la preuve dans les progrès des associations créées depuis peu. Mais, ces obstacles surmontés, les associations coopératives auront-elles produit tout ce qu'on est en droit d'en attendre ?

Non encore, car leurs membres auront une dette à acquitter vis-à-vis de la société entière ; ils seront tenus de faire un bon usage des bénéfices réalisés.

Il leur faudra se soustraire à la fureur de jouir, dont ils ont sous les yeux de trop fréquents exemples ; il leur faudra vaincre l'attrait des jouissances stériles, et constituer l'épargne à l'aide d'abstentions volontaires

Pour y parvenir, pour demeurer supérieurs à ces tentations incessantes que les progrès d'un luxe corrupteur sèmeront sous leurs pas, il leur faudra cette force morale qui permet seule d'accomplir le devoir, cette force que nous appelons la vertu.

On a souvent parlé de la nécessité pour le travailleur de se constituer un capital. Mais le levier qui lui permettra de l'acquérir, et surtout de le conserver, est toujours entre ses mains. Il est à la disposition de quiconque veut le saisir, et par une juste conséquence de cette loi qui attache à tout effort vers le bien sa légitime récompense, ce levier moral est pour l'ouvrier le moyen le plus sûr de parvenir au capital matériel;

aussi a-t-on eu raison de dire de la vertu qu'elle était le capital du travailleur.

Elle est même plus qu'un capital ; à tous les problèmes qui nous agitent, elle est le seul remède possible. Tous les spécifiques matériels y sont impuissants, car le mal qui nous ronge est en grande partie moral, et pour le vaincre, il faut le suivre sur son propre terrain, en nous servant des seules armes qu'il comporte.

Le palladium souverain, c'est donc le sentiment du devoir, la saine notion du travail.

Il faut qu'elle pénètre tous les esprits. Car, si la pratique des vertus morales est pour tous une obligation, c'est le travail seul qui la rend vraiment féconde.

Non pas le travail attrayant, comme certains utopistes l'ont rêvé, mais le travail nécessaire, le travail réparateur, considéré comme une condition de notre nature, et accepté comme tel.

A ce point de vue, le seul vrai, selon nous, le travail n'a plus pour but unique la satisfaction des besoins de l'individu, il les dépasse, il est la loi commune de l'humanité, de celui qui possède déjà, comme de celui qui ne possède pas encore. La seule différence entre eux, c'est que celui qui possède pourra travailler pour les autres, et obéir de la sorte au principe de solidarité qui réunit tous les membres de la grande famille humaine.

Le travail ainsi compris grandit l'homme ; il ne laisse plus de place au mépris insultant dont l'antiquité flétrissait l'esclavage et la pratique des arts mécaniques ; il fait justice de ce sentiment faux qui porta plus tard à l'envisager comme une dérogeance, car il nous régit

tous, depuis ceux qui passent leur vie entière courbés sur l'étude des problèmes les plus abstraits de la philosophie ou des sciences exactes, jusqu'à ceux dont les muscles puissants transforment le fer et le granit. Tous nous sommes frères, non-seulement par notre origine, mais par la loi générale qui nous régit. Tous nous collaborons à l'œuvre commune, dans la mesure de nos aptitudes naturelles, et notre seule émulation doit être de rendre notre travail plus fécond, afin de faire revertir sur ceux qui nous entourent une plus grande somme de bienfaits.

C'est ainsi que le travail rend efficace ce sentiment de fraternité auquel une religion divine a donné le nom de *Charité*.

Aussi, disais-je en empruntant le style convaincu de l'auteur du *Devoir* : « Quand on songe à ce qu'est « l'homme, à la place qu'il occupe dans la création, « aux facultés dont il est doué, aux trésors qu'il a « reçus... on comprend que Dieu nous a pris du néant « pour faire de nous les collaborateurs de son œuvre « sublime, qu'il nous a ordonné d'aimer et de secourir « nos frères, et de consacrer nos forces, nos talents, « tout ce que nous possédons et tout ce que nous som- « mes à les défendre, à les nourrir, à les éclairer, à leur « faire du bien.

« ... Bien loin de nous avoir destinés à un rôle pas- « sif, il a mesuré nos obligations à nos forces et notre « dignité à nos obligations. Vivre, c'est agir, c'est com- « battre à son poste le combat de la vie, général ou « soldat, peu importe, pourvu qu'on fasse vaillamment « son devoir. La force grande ou petite que Dieu nous « a donnée est un don vraiment divin, nous ne devons

« ni la laisser périr, ni la profaner à d'indignes « usages (1). »

Ce seront là, Messieurs, mes derniers mots. Vous me saurez gré d'avoir emprunté, pour traduire ma pensée, le secours d'une voix plus éloquente que la mienne. Pouvais-je mieux rendre un dernier hommage à la sainteté du travail, à la toute-puissance du devoir, théories sublimes dont quelques âmes d'élite vont dans un instant vous offrir l'application !

(1) Jules Simon, *le Devoir*, 3e édition, in-8, page 400.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA SECTION DE MÉCANIQUE,

SUR

DIVERS APPAREILS NOUVEAUX

PAR

M. HÉBERT,

Membre résidant.

Messieurs,

La section de Mécanique et Industrie a été appelée cette année à examiner divers appareils industriels nouveaux présentés par leurs auteurs pour les récompenses qu'elle décerne d'ordinaire dans sa Séance publique annuelle. Elle a été invitée à visiter successivement : un métier renvideur automatique de M. Lecomte, menuisier à Maromme; un appareil fumivore dû à M. L. Suckfull; des chaudières semi-tubulaires à bouilleurs réchauffeurs de M. Renaux fils, enfin un métier pour tissage mécanique de M. Alavoine, contremaître chez MM. Legris et Morel, à Elbeuf. C'est du résultat des études auxquelles s'est livrée la section par elle-même ou par des Commissions déléguées, que je viens vous entretenir aujourd'hui.

Notre collègue, M. Hommais, avait présenté, pour les récompenses décernées par la Société, un métier à renvidage automatique inventé par M. Leçomte, menuisier à Maromme. Il annonçait que deux de ces métiers venaient d'être montés dans son usine, et étaient prêts à fonctionner devant la Commission qui serait désignée, et qu'il espérait même en avoir quatre préparés pour l'époque où la visite pourrait avoir lieu. La section de mécanique n'a pas pensé, Messieurs, qu'il y eût lieu de nommer dès à présent une Commission pour examiner des métiers non encore complètement installés, et sur lesquels l'expérience et le temps n'ont pu encore prononcer. Aussi, tout en réservant les droits de l'inventeur, elle a cru devoir remettre à plus tard le rapport à présenter à ce sujet.

M. Suckfull avait également adressé une demande au sujet d'un appareil fumivore de son invention, qu'il avait installé dans l'établissement de MM. Besselièvre, à Maromme. Une Commission s'est rendue sur les lieux, et, après avoir procédé à quelques expériences et avoir reçu les renseignements de notre collègue M. Ch. Besselièvre, elle a jugé qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, de présenter un rapport sur cet appareil.

M. Renaux fils, qui avait sollicité l'examen d'un nouveau système de chaudières semi-tubulaires avec bouilleurs réchauffeurs, retenu pour des commandes importantes, n'a pu se prêter pour l'instant aux expériences demandées par la section. Aussi, tout en réservant ses droits, a-t-on dû remettre à plus tard l'étude de son appareil.

Enfin, sur le métier Alavoine, un rapport des plus consciencieux et des plus complets a été présenté au nom de la Commission chargée de l'examiner, par notre collègue, M. Potelet, dont la compétence en pareille matière est bien connue de nous tous.

La Commission chargée de faire un rapport sur le métier à tisser mécaniquement de M. Alavoine s'est rendue le mardi 15 mai à Elbeuf chez MM. Legris et Morel, qui ont bien voulu lui accorder l'entrée de leur établissement et se mettre à sa disposition pour tous les renseignements nécessaires.

Le métier soumis à notre examen, et construit sur les indications de M. Alavoine par notre honorable collègue M. Flécheux, qui a su vaincre avec son habileté ordinaire toutes les difficultés d'un travail aussi compliqué, est destiné au tissage des draps nouveauté. Il est en fer, monté dans le système Jacquart, dit Rattière à chassis, et porte de chaque côté trois boîtes pouvant à volonté faire fonctionner de 2 à 5 navettes. Une disposition très simple permet de régler facilement le mouvement des boîtes, de façon à les faire évoluer à volonté ou à les maintenir en repos, sans qu'il en puisse jamais résulter aucune rencontre de navettes dans les foules, circonstance qui, lorsqu'elle se présente, peut occasionner un très grave danger.

Le mouvement des boîtes est commandé par le Jacquart à l'aide de quatre crochets à double station placés sur le devant de la machine, de telle sorte que, si l'on doit lancer plusieurs duites de la même navette, la boîte reste suspendue pour le nombre de duites déterminé, disposition très simple qui, en diminuant

le nombre des transmissions de mouvement, donne au système plus de stabilité, et permet d'économiser la force, tout en assurant une plus grande régularité dans le travail.

Les taquets destinés à chasser les navettes sont également commandés par le Jacquart à l'aide d'un seul crochet, et, par une disposition ingénieuse, ils sont reliés ensemble à l'aide d'une tige transversale inférieure qui ne leur permet jamais de chasser ensemble, et rend ainsi absolument impossible la rencontre de deux navettes. L'amplitude du mouvement des taquets est réglée par deux galets d'inégal diamètre sur lesquels un déclic les fait alternativement reposer, de telle sorte que le taquet qui n'a pas chassé, au lieu de rester immobile, s'avance pour recevoir sa navette, et, en amortissant ainsi la vitesse, s'oppose au choc contre la boîte, qui trop souvent détermine les sauts de navettes.

En somme, le métier nous a paru bien conçu et bien exécuté au point de vue de la disposition mécanique, et remarquable surtout par la simplicité de toutes ses dispositions. Il ne l'est pas moins sous le rapport des résultats pratiques obtenus. Nous empruntons sur ce sujet quelques chiffres au rapport présenté par M. Leserf à la Chambre de Commerce d'Elbeuf, au nom d'une Commission chargée d'exécuter quelques expériences sur le métier Alavoine, rapport que M. Leserf a bien voulu mettre à notre disposition avec une bienveillance dont nous lui témoignons ici toute notre reconnaissance.

Une chaîne nouveauté a été montée sur le métier le 4 avril au matin, et le tissage a été terminé le 16, à

midi. Si l'on retranche le temps perdu pour les arrêts de la machine à vapeur, on trouve que le travail effectif pour 110 livres de trame a duré 10 jours 4 heures, soit 10 livres 3/4 par jour, sur une largeur de 1 mètre 94 ; or le métier ordinaire à la main arrive rarement à tisser, même avec les ouvriers les plus vigoureux, 25 à 30 livres par semaines (80,000 à 96,000 mètres), soit 4 à 5 livres par jour ; c'est donc une augmentation de plus de 100 0/0 sur la production.

Or, le tissage à la main de la livre de compte coûte aujourd'hui, les salaires étant au taux le plus bas, 95 c.; nous allons chercher à établir le prix auquel il revient avec le métier Alavoine.

Le métier complet et posé coûte 1,600 fr.

Ce qui donne pour :

Intérêts et amortissement à 12,5 0/0. .	200 fr.	»
Force motrice	300	»
300 jours de travail.	900	»
Total. . . .	1,400	»

Le métier arrive à produire 3,225 livres par an, ce qui exige une dépense supplémentaire de :

Tramage de 3,225 livres à 9 c.	290 fr.	25
Nouage pour 43 chaînes à 1 fr. 50. . .	64	50
Chauffage et éclairage.	25	»
Total général. . .	1,779	75
Or, le tissage à la main de 3,225 livres au taux actuel de 95 c., coûterait. . . .	3,063	75
Ce qui donne en faveur du métier Alavoine un boni de.	1,258 fr.	»

Soit une économie de 2/5e ou 40 0/0 pour la façon.

Mais la Commission pense qu'il y aurait lieu d'augmenter encore ce boni de 25 0/0. Elle est convaincue, en effet, qu'un ouvrier ordinaire avec un apprenti de douze à quinze ans pourrait parfaitement conduire deux métiers à la fois, et la journée ne ressortirait donc pour les deux métiers qu'à 4 fr. 50, soit 2 fr. 25 pour l'un au lieu de 3 fr.

Ce système aurait même l'avantage d'arriver à former de jeunes ouvriers qui, instruits de bonne heure à ce genre de travail, deviendraient plus habiles et permettraient de lutter avec avantage contre nos rivaux.

L'invention de M. Alavoine aura donc rendu un grand service à l'industrie en lui permettant de faire mieux et à meilleur compte, et en la prémunissant contre le défaut de bras assez vigoureux, qui pourrait se manifester dans un moment de grande fabrication comme il s'en est déjà présenté ; mais en outre, et c'est ce qui a le plus vivement frappé la Commission, elle aura rendu un immense service à l'humanité, car elle affranchira l'ouvrier d'un travail pénible et fatigant qui use rapidement sa santé, et auquel les plus robustes ne résistaient pas longtemps. Il résulte, en effet, de tous les faits observés que tous les ouvriers habituellement employés à conduire à la main le métier avec chassis à six boîtes, deviennent, au bout de peu d'années, incapables de travailler.

En présence des faits précédents, la Commission ne peut que présenter le rapport le plus favorable sur l'invention de M. Alavoine, qui a déjà été très favorablement apprécié et par la Chambre de commerce d'Elbeuf, et par la Société industrielle de la même ville. — Ajoutons enfin que M. Legrix, qui

outre le métier construit par M. Flécheux, possède encore trois autres métiers anciens qu'il a fait transformer pour y appliquer le système Alavoine, nous a déclaré qu'il se propose, dans un avenir plus ou moins rapproché, de monter entièrement avec les métiers Alavoine son atelier de tissage mécanique.

Le métier de M. Alavoine est le fruit de onze années d'un travail poursuivi, au prix de veilles nombreuses et de sacrifices considérables, avec un courage et une persévérance que l'on ne saurait trop encourager et dont la Commission a eu une vivante image sous les yeux, en voyant fonctionner dans le même atelier plusieurs métiers, très grossiers à l'origine, représentant les phases successives qu'a parcourues la pensée de l'inventeur.

Aussi, Messieurs, la Section, adoptant les conclusions du rapport, a-t-elle l'honneur de vous proposer à l'unanimité d'accorder à M. Alavoine une des plus hautes récompenses dont nous puissions disposer.

La Société, sur la proposition de la Commisssion des médailles et récompenses, a accordé à M. Alavoine une grande médaille d'or.

Notre collègue M. Gully, toujours préoccupé de rendre plus attrayant et plus instructif le cours d'astronomie qu'il professe avec tant de succès depuis plusieurs années, vient d'inventer un nouvel appareil à l'aide duquel il peut rendre sensible à un nombreux auditoire les phénomènes les plus ardus et les plus compliqués qui s'accomplissent dans l'espace infini.

Vivement frappé de l'avantage que présente pour l'enseignement de l'astronomie la projection, sur un

écran vivement éclairé, de photographies ou de dessins reproduisant les principaux phénomènes des espaces célestes et la constitution des astres qui nous éclairent, méthode dont il avait vu M. Le Verrier se servir si habilement dans la séance de l'Association scientifique tenue à Elbeuf en novembre dernier, M. Gully avait immédiatement conçu le projet de l'introduire dans ses cours. Malheureusement ces projections exigent l'emploi d'une puissante source lumineuse toujours à la disposition de l'expérimentateur, telle que la lumière électrique ; et l'installation compliquée et dispendieuse des appareils destinés à la produire, la difficulté même de la manœuvre ne permet pas de l'introduire pour l'usage habituel de nos amphithéâtres. Il fallait donc trouver un moyen de montrer à un grand nombre de personnes ces phénomènes intéressants et compliqués, à l'aide d'un appareil simple, peu dispendieux et facile à manœuvrer ; c'est ce que M. Gully a réalisé avec autant d'intelligence que d'habileté.

L'appareil imaginé par notre ingénieux collègue se compose d'une boîte en bois très légère, hermétiquement close, ou du moins ne présentant que les orifices nécessaires pour l'écoulement des produits de la combustion. Un bec de gaz, ou une simple lampe placée à l'intérieur, projette sa lumière à travers une glace qui forme la partie antérieure de la caisse. En avant est tendue une longue feuille de papier qui peut s'enrouler alternativement sur deux cylindres horizontaux placés l'un en haut, l'autre en bas, et que l'on peut mettre en mouvement à l'aide de manivelles. Cette large bande de papier noir est interrompue de place en place par des écrans en papier végétal sur lesquels M. Gully fils

a représenté, avec une grande habileté de dessin, les diverses taches observées à la surface du soleil, la lune dans ses diverses phases, la constitution de Mars, de Vénus, de Jupiter, telle qu'elle nous est révélée par les plus puissants instruments d'optique, les aspects divers de Saturne et de son anneau dans ses différentes positions, etc. Nous signalerons en particulier la méthode ingénieuse par laquelle M. Gully est parvenu, à l'aide d'une dilution ménagée de la matière colorante noire du papier formant écran, à reproduire avec une exactitude frappante les formes si remarquables et si capricieuses des diverses comètes et des nébuleuses les plus compliquées.

M. Gully est même parvenu à représenter à l'aide de son appareil divers mouvements astronomiques, tels que celui des taches du soleil à la surface de cet astre, mouvements qui ont permis de reconnaître la rotation autour de son axe et d'en mesurer la durée ; le passage de Vénus devant le disque du soleil, phénomène important dont le retour prochain, en 1874, préoccupe vivement le monde savant, comme devant fournir un moyen de déterminer avec exactitude la parallaxe du soleil et la vraie distance de cet astre à la terre ; les éclipses de lune et de soleil, etc. Ces effets sont obtenus à l'aide d'un second écran en papier végétal, enroulé sur deux cylindres verticaux mobiles à l'aide de manivelles et qui permet de faire circuler, derrière un large disque lumineux découpé dans le premier écran, l'image des divers corps, taches, ombres ou planètes, qui viennent de temps en temps masquer une partie plus ou moins grande de l'astre étincelant qui nous éclaire.

Une série de panneaux mobiles permet à M. Gully

de présenter à son auditoire la carte de la lune avec ses mers et ses immenses cratères, et la carte du ciel étoilé. A l'aide d'une disposition ingénieuse, il réalise la rotation de la voûte étoilée autour du pôle et montre ainsi les aspects divers qu'elle présente à l'observateur, aux diverses heures de la nuit pour chaque latitude. M. Gully a même réussi à représenter en action le mouvement des étoiles filantes et la chute des bolides avec leur traînée de feu.

Par la création de cet appareil simple et ingénieux, notre collègue a rendu un important service à l'enseignement de la science la plus propre à élever l'âme et à reporter la pensée vers le divin auteur de toutes choses.

Vous applaudirez, Messieurs, avec moi, aux efforts incessants et heureux tentés par notre honorable collègue pour répandre et vulgariser la science, et vous regretterez de ne pouvoir lui décerner de nouveau, aujourd'hui qu'il est venu prendre place parmi nous, la récompense que vous avez été heureux de lui accorder précédemment, alors qu'il ne faisait pas encore partie de notre Société.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES

COURS PUBLICS

DE LA SOCIÉTÉ,

Par M. VAVASSEUR,

Secrétaire du Bureau.

Il y a 33 ans, la Société libre d'Émulation, préoccupée de la nécessité de donner une bonne instruction commerciale et industrielle à la population laborieuse de notre cité, conçut la première pensée de ces cours publics et gratuits qui forment aujourd'hui l'un de ses principaux éléments d'activité et l'une de ses plus importantes attributions. Cette œuvre répondait à un besoin réel de la classe ouvrière qui, saisie de bonne heure par les nécesités de l'existence, et n'ayant ni le temps, ni le moyen de se livrer à des études complètes et approfondies, se trouve souvent réduite à chercher ses inspirations dans un instinct de pratique qui pourrait l'égarer, s'il n'était éclairé et guidé par l'instruction. Notre Société comprit qu'il est des sciences et des principes auxquels le travailleur et le commerçant doivent être initiés aussi bien dans l'intérêt géné-

ral que dans leur intérêt privé, et elle fonda tout d'abord deux cours : un cours de droit commercial et un cours de comptabilité. Bientôt la sympathie générale, et le concours de plus en plus empressé des auditeurs ayant permis d'élargir le cercle des études auxquelles notre Société conviait la jeunesse industrielle et commerçante, un cours de chimie, un cours d'anglais, un cours de chaleur appliquée aux arts et à l'industrie furent successivement créés. Enfin, Messieurs, frappée de l'extension considérable que prenaient depuis plusieurs années nos relations commerciales avec l'Italie et l'Espagne, et heureusement inspirée d'ailleurs par une haute initiative, votre Compagnie a tout récemment complété ce programme par l'établissement d'un cours d'italien et d'un cours d'espagnol.

Aujourd'hui, Messieurs, l'épreuve que nous avons tentée a définitivement réussi ; aussi la Société trouve-t-elle dans le bien qu'elle a pu faire la plus douce récompense de ses efforts et le plus vif encouragement à y persévérer.

Grâce au bienveillant patronage d'une admiuistration éclairée, grâce au zèle et au dévoùment de ceux de nos confrères qui veulent bien se charger de la difficile et laborieuse mission du professorat, plus de 250 personnes ont répondu cette année à notre appel ; aussi pouvons-uous dire que le progrès est partout dans nos cours ; il est dans le nombre des élèves qui les suivent ; il est dans le degré d'instruction auxquels ils sont parvenus.

Votre Commission, Messieurs, a suivi avec le plus vif intérêt l'examen des concurrents qui se sont dis-

puté cette année vos couronnes et vos récompenses. Jamais, il faut le reconnaître, le triomphe n'aura été plus glorieux, parce que jamais la lutte n'a été plus vive et plus sérieuse. S'il nous a fallu faire un choix parmi tant de dignes rivaux, il nous reste le regret de ne pouvoir décerner qu'à un petit nombre les distinctions méritées par presque tous. Que nos jeunes élèves reçoivent donc tous également nos félicitations, et qu'ils y trouvent soit un hommage à leurs succès d'aujourd'hui, soit le gage de leurs succès futurs.

C'est aussi un devoir et en même temps un bonheur pour nous, Messieurs, d'adresser ici nos publics et sincères remercîments à nos zélés professeurs, nos chers collègues, MM. Lefort, Rivière, Hébert, Gully, Ducastel aîné, Rosensteel, Ducastel jeune, et Vanoni, dont les efforts incessants et dévoués soutiennent si dignement la réputation de nos cours, et dont le talent, à la fois si élevé et si désintéressé, offre un double titre à notre gratitude.

Je ne veux pas non plus, Messieurs, terminer ce compte-rendu sans remercier, au nom de la Compagnie, le Supérieur et les Frères des Écoles chrétiennes de Saint-Sever qui continuent de mettre à notre disposition, avec un empressement et une complaisance extrêmes, un local spacieux et commode pour le cours de chaleur.

La Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, après avoir entendu le rapport de sa Commission des cours publics, accorde les récompenses suivantes aux élèves ci-après nommés :

COURS DE DROIT COMMERCIAL.

PROFESSEUR : M. LEFORT.

1er *Prix ex-æquo* . .	Mlle MICHEL.
	M. MURRE (Georges).
2e *Prix*.	M. MURRE (Edouard)
1er *Accessit*	MM. REVET (Séraphin).
2e *Accessit*	TIERCE (Alexandre).
3e *Accessit*	HUVÉ (Louis).

COURS DE COMPTABILITÉ COMMERCIALE.

PROFESSEUR : M. GULLY.

1er *Prix*	Mlle MICHEL, de Rouen.
2e *Prix ex-æquo*. .	MM. DUBOIS (Victor).
	HUVÉ (Louis).
1er *Accessit*	MM. DELASTRE (Marie)
	CARPENTIER (Méderic).
	BUQUET (Arsène).

COURS D'ANGLAIS.

Première année.

PROFESSEUR : M. ROSENSTEEL.

1er *Prix*	M. ROUSÉE (Gustave).
2e *Prix*	Mme SAINT-MARTIN.
1er *Accessit*	M. GILLES (Georges).
2e *Accessit*	Mlle THIEULLEN (Marie).
3e *Accessit*	M. AUBÉ (Gustave).
4e *Accessit*	M. DESHAYES (Lucien).

Deuxième année.

1er *Prix*	M. Lessieux (Louis), du Petit-Quevilly.
2e *Prix*	Mlle Lesage (Noémi).
1er *Accessit*	M. Dubernay (Adolphe).
2e *Accessit*	M. Lemoine (Raphaël).
3e *Accessit*	M. Leguay (Emile).

COURS D'ITALIEN.

Professeur : M. VANONI.

Prix	M. Quemin (Georges).
Accessit	M. Aubry (Hippolyte).

COURS D'ESPAGNOL.

Professeur : M. VANONI.

Prix	M. Quemin (Georges).
Accessit	M. Carpentier (Médéric).

COURS DE CHALEUR APPLIQUÉE AUX ARTS.

Professeur : M. DUCASTEL (1).

Élèves chauffeurs.

1er *Prix*	M. Bourdon (Edouard-Augte), de Rouen.

(1) Ce Cours a été suivi par 25 élèves ; le professeur a traité cette année des matières suivantes :

Théorie de la Combustion : des Combustibles, des Appareils fumivores, de leur importance et de leur difficulté d'application ; — De la Construction des Générateurs, de la détermination de leurs dimensions, des soupapes, de leur calcul, des Manomètres, théorie et pratique.

2e *Prix ex-æquo.* .	MM. STABENBORT (Jacob). LEVILLAIN (Louis-Alexand.).
Acccessit.	M. LEMONNIER (Pre-Vict.-Aug.).

2o Élèves non chauffeurs.

Prix.	M. DURAND (Alfred-Louis).
Accessit.	M. KNIGT (Ellis).

Enfin, Messieurs, la Société délivre à Edouard-Auguste Bourdon, né à Darnétal le 15 mars 1836, un certificat de capacité de chauffeur, portant la mention : *très bien*, et sur lequel M. le Sénateur-Préfet a bien voulu apposer sa signature.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DUMANOIR

ET LES

ACTES DE HAUTE MORALITÉ,

PAR

M. RAOUL LECŒUR,
Membre résidant.

Messieurs,

Récompenser le bien est une œuvre délicate que les hommes entreprennent rarement. Dans la mesure où l'intérêt social l'exige, ils savent châtier le crime ; mais pour le reste, ils s'en déchargent volontiers sur celui qui seul sait lire jusqu'au fond des cœurs, et qui seul aussi, peut poser sur le front de la vertu des couronnes qui soient dignes d'elle. Les Sociétés qui, de même que la nôtre, sont appelées à décerner des récompenses au mérite moral, sentent bien que ce qu'elles font est sans proportion avec ce qui lui est dû, et elles s'en abstiendraient, si elles ne comprenaient qu'en lui rendant un témoignage public de vénération, de sympathie et de gratitude, elles peuvent au moins donner à tous un grand et solennel enseignement. Elles proposent à l'admiration des populations des leçons vivantes où

celles-ci apprennent comment on accomplit les devoirs les plus difficiles. A l'oisiveté stérile, elles opposent le travail fécond ; à la folle dissipation, l'ordre et l'économie ; à l'égoïsme et à la cupidité, le dévoûment et l'amour du sacrifice.

Tels sont les sentiments qui animent notre Société, lorsque chaque année, en vertu du testament de M. Dumanoir, elle partage une somme de 1,000 fr. entre un ouvrier et un domestique qui se sont distingués par leur bonne conduite, et lorsque, tous les deux ans, elle décerne les récompenses diverses qu'elle-même a instituées pour les actes de haute moralité accomplis dans le département par des personnes de toute condition. Cette année nous avons eu à juger l'un et l'autre concours. Il nous a fallu peser les mérites de nombreux candidats, si l'on peut appeler ainsi de modestes et timides citoyens, qui, loin de songer à briguer nos suffrages, s'effrayent parfois de l'honneur public qui leur est réservé, ne demandent qu'à rester inconnus, et le resteraient en effet, si l'estime et la reconnaissance n'allaient les arracher à l'humilité de leurs vertus. S'il nous a fallu borner notre choix, ce ne sont donc pas ceux qui ne l'ont pas fixé qui nous en accuseront et nous nous en plaignons plus qu'eux-mêmes.

Donnons d'abord le résultat du concours pour les deux prix Dumanoir.

En instituant ce double prix, le généreux fondateur a montré qu'il avait l'intelligence délicate d'une des nécessités actuelles les plus pressantes. M. Dumanoir n'a jamais pensé qne ces prix stimuleraient directement les ouvriers et les domestiques à accomplir fidèlement

leurs devoirs respectifs, parce qu'au terme de cet accomplissement fidèle, ils entreverraient la possibilité de les obtenir. Lenr appât n'est pas assez puissant pour régler une vie toute entière. Il y faut une force plus durable et plus profonde ; il y faut le sentiment du devoir. Nous n'avons jamais récompensé la sagesse habile et calculatrice, mais celle qui possède la spontanéité du désintéressement. Qu'a donc voulu M. Dumanoir? Donner aux ouvriers et aux domestiques un encouragement permanent en affirmant solennellement la dignité de leur état ; les relever à leurs propres yeux ; réfuter dans leur esprit les théories décevantes qui voudraient les circonvenir, et d'après lesquelles, l'ouvrier et le domestique seraient dans notre siècle des êtres déclassés, dont la condition légale ne serait plus conforme aux principes de justice et d'égalité qui doivent régir le monde. Les travailleurs, a-t-on dit, ont toujours poursuivi l'œuvre de leur affranchissement. L'esclavage a fait place au servage et aux corporations ; le servage èt les corporations ont fait place au salariat ; à son tour le salariat doit être remplacé par nn état qui soit définitivement en harmonie avec les règles du droit naturel. — Mais, précisément, en quoi le salariat est-il contraire à ces règles? Le salariat ou, pour parler la langue juridique, le contrat de louage d'ouvrage ou de louage de services, dans son essence, par cela même qu'il est un contrat, implique la liberté et l'égalité des parties qui y figurent. Le fond des choses n'est pas atteint par de légères contradictions que l'on pourrait signaler en petit nombre dans nos lois et qui, d'ailleurs, n'ont rien de définitif. Aussi bien, le salariat, sous des noms divers, se rencontre à tous les degrés de

l'échelle sociale, et l'on peut dire que la vie de la société toute entière repose sur un échange de services rémunérés. On comprend parfaitement que des ouvriers d'élite, par divers moyens, comme par l'association, cherchent à asseoir leur vie économique sur une autre base que celle du contrat de louage ; ce nouvel état peut s'adapter mieux à leurs tendances, à leur éducation, à leurs ressources particulières ; mais il ne faut pas, à la faveur d'un sophisme, humilier et décourager ceux qui ne sont pas en humeur ou en mesure de tenter ces nouvelles destinées. Combien de natures réservées, manquant d'initiative, n'aimant ni les aventures ni l'imprévu, sont à leur aise et à leur place naturelle dans les liens d'un contrat qui, librement formé, librement rompu, leur donne presque toujours la sécurité sans la responsabilité, et, grâce à Dieu, sans le sacrifice d'aucune part de leur dignité personnelle, Non, l'ouvrier ni le domestique n'ont à rougir de leur condition. Ceux qui doivent rougir, ce sont ceux qui, à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils soient placés, ne savent pas honorer en eux le don de la vie. Mais l'ouvrier, le domestique qui exécutent scrupuleusement les obligations de leur contrat, qui les exécutent non-seulement avec leur conscience, mais avec leur cœur, ceux-là ont droit à une estime singulière. M. Dumanoir l'a compris ainsi ; c'est ainsi que nous le comprenons, nous, à qui il a confié la précieuse mission d'exécuter ses volontés dernières ; et les premiers de cette assemblée qui, dans un moment, couronneront nos lauréats, en voyant s'approcher d'eux ces dignes ouvriers vieillis dans le labeur quotidien, ces vénérables servantes, devenues par leur dévoûment de toutes les

heures, comme des membres nécessaires des familles qu'elles ont servies, ils les accueilleront avec respect, ils ne pourront sans émotion serrer ces mains amies du devoir, ils s'estimeront heureux et fiers de se sentir les frères de ces pacifiques héros.

Mais bornons là, Messieurs, ces considérations générales. Les exemples qui maintenant passeront sous vos yeux vous toucheront davantage. Il y a quelque chose de plus beau que les plus belles théories de la vie, c'est le spectacle des belles vies elles-mêmes.

Le prix Dumanoir pour les ouvriers a été décerné à Pierre-Isidore Langlois, ouvrier tanneur, à Caudebec-en-Caux. Langlois est né le 11 mai 1793. Il a donc aujourd'hui soixante-treize ans. A dix-sept ans il était ouvrier; à soixante-treize ans il est encore ouvrier, et la maison qui a le bonheur de le posséder aujourd'hui est la même que celle où il fit ses débuts il y a cinqante-six ans. Si l'on en excepte deux années qu'il a consacrées au service de son pays dans les armées du premier Empire, il a confondu sa vie avec la vie de cette maison; il est comme une des pierres de l'édifice. Il a vu différents maîtres s'y succéder; son dévouement et son zèle n'ont jamais varié. Il a servi M. Coureul fils comme il avait servi M. Coureul père; aujourd'hui il travail pour M. Devaux, comme il avait travaillé pour ses prédécesseurs. C'est que dans la réalité, il n'a jamais servi qu'un seul maître, le devoir. Il fait cela sans bruit, sans affectation de zèle. Il accomplit simplement et naturellement la tâche que la Providence lui a assignée. Ce qui le caractérise, c'est la régularité, la ponctualité. Il ne perd ni un jour dans l'année, ni une heure dans sa journée. Il est là comme un exemple infatigable,

sans cesse proposé à ses camarades qui savent l'apprécier.

Tel est l'ouvrier. Voici maintenant l'homme, le père de famille, le citoyen : Langlois s'est marié en 1816; il possède encore aujourd'hui sa brave et digne femme, agée de soixante-quatorze ans. L'union la plus douce, récompense de l'ordre et de la régularité de la vie, n'a cessé de régner dans ce respectable ménage maintenant plus que septuagénaire. Langlois a connu les joies, mais aussi les charges de la paternité et il les a vaillamment supportées. Il n'est pas de sacrifice qu'il n'ait du faire pour élever ses quatre enfants avec ses seules ressources, et sans jamais recourir à l'assistance d'autrui. Ses enfants ont grandi; l'un d'eux n'est plus; l'âge et la mort les ont dispersés : mais Langlois ne travaillera jamais pour lui seul. Après avoir perdu son fils, il a perdu son gendre, et sa fille est restée veuve avec deux enfants en bas âge. Langlois et sa femme n'ont pas hésité; ils ont ouvert leurs bras, et les petits-fils orphelins sont venus occuper au foyer la place que les fils avaient laissée vacante.

Avec quelles ressources Langlois a-t-il pourvu et pourvoit-il encore à tant de besoins? Nous l'avons dit : il n'a jamais reçu les secours de la charité; il attend tout de son salaire quotidien. Mais son salaire lui-même, quel est-il? Langlois qui exerce le métier pénible d'ouvrier tanneur, pendant de longues années n'a reçu que 1 fr. 75 par jour : depuis douze ans il reçoit 2 fr. : telles sont toutes les ressources de son budget. Combien ces chiffres sont éloquents! Comment ces ressources si modiques se sont elles trouvées multipliées et fécondées pour le généreux emploi qu'il en a fait? Que tant d'autres qui, recevant des salaires bien plus élevés, se dé-

clarent impuissants à pourvoir à toutes les charges de leur vie demandent à Langlois son secret. Il leur dira que par le travail persévérant, par l'économie infatigable, par la sobriété de tous les jours, par le respect de soi-même et l'amour des siens, quels que soient les obstacles, on vient à bout de sa destinée.

Comme la plupart des ouvriers d'élite, Langlois appartient à une Société de secours mutuels. Il fait partie de la Société de Saint-Roch, depuis sa fondation. Il en est un des membres les plus actifs, et ses camarades l'en ont nommé commissaire. Pendant vingt-cinq années, Langlois, comme membre d'une confrérie de charité, a transporté les morts au cimetière sans aucune rémunération, et pour s'acquitter de ce pénible office, il devait sacrifier les courts instants que son travail lui laisse pour ses repas et son délassement. C'est aussi sans aucune rémunération que chaque dimanche il prête son concours à la célébration du culte religieux. Ne soyons pas tentés de trouver ces détails puérils; car tous, à des points de vue divers, nous font voir en Langlois, l'homme qui s'oublie lui-même pour se donner tout entier au bien commun.

Telle est, messieurs, la simple histoire de Langlois. Tel il est, tel il sera jusqu'au bout. Il ne connaîtra pas le repos. Il a lutté toute sa vie, il faut qu'il lutte encore, bien que la maladie le visite, qu'elle le visite souvent et d'une façon très pénible. Puisse le choix de la Société faire descendre quelque adoucissement dans cette laborieuse existence.

En 1862, la Société d'Emulation a accordé à Langlois une médaille d'argent. Aujourd'hui, elle lui décerne le prix Dumanoir pour les ouvriers.

Camille Gelée avait environ dix ans, lorsqu'en 1817, elle entra comme servante chez M. et Mme Louis Bienfait, cultivateurs au Fossé. Active, intelligente, ses services furent promptement appréciés. Chacun connaît l'importance du rôle des femmes dans la plupart des exploitations agricoles du pays de Bray, où dominent les herbages; il vint un moment où Camille Gelée fut investie par ses maîtres de la direction intérieure de leur ferme; elle s'est montrée digne de cette mission de confiance dont elle s'acquitte encore aujourd'hui, malgré son grand âge et les fatigues de sa longue carrière. Ces utiles services rendus à l'agriculture de notre pays ont été récompensés en 1857 par le comice agricole, à Forges et à Neufchâtel.

Mais nous voulons surtout considérer Camille Gelée dans l'accomplissement de ses devoirs vis-à-vis de la personne de ses maîtres. Son attachement pour eux a été la force qui l'a soutenue dans ses travaux, attachement à toute épreuve, qui loin d'avoir été ébranlé ou diminué dans les circonstances pénibles où il a dû longtemps s'exercer, n'a fait au contraire que s'y retremper et y acquérir un nouveau relief. En 1842, Mme Bienfait fut atteinte d'une névralgie, qui, jusqu'en 1853, année de sa mort (elle avait alors 79 ans) lui a causé les plus cruelles souffrances. Pendant ce long temps, Camille n'a cessé de lui prodiguer les soins les plus touchants. M. Bienfait est mort en 1860, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; dans les dernières années de sa vie, ses facultés avaient subi un ébranlement profond : il n'est point d'attention affectueuse dont Camille n'ait entouré jusqu'à son dernier jour ce respectable vieillard. La mort de ses vieux maîtres n'a pas mis fin à son dévouement;

il s'est reporté tout entier sur leur petit-fils, M. Ismaël Bienfait qui leur a succédé, et qu'elle-même avait élevé. Elle a vécu au service de cette famille, et elle y veut mourir. A aucune époque de sa vie, elle n'a voulu contracter des liens qui eussent entravé la liberté de son dévouement. Les éminentes qualités de son intelligence et de son cœur, lui ont attiré à diverses reprises des propositions de mariage avantageuses, elle les a constamment repoussées en répondant qu'elle voulait se donner toute entière aux personnes qui lui avaient fait du bien, et ne pas quitter la maison qui l'avait accueillie.

Si elle tenait ce langage, ce n'est pas qu'elle fût insensible aux affections de la famille. Si, à l'heure qu'il est, Camille Gelée ne possède point d'économies, c'est que le peu qu'elle a gagné, car ses gages ont toujours été et sont encore extraordinairement modiques, elle l'a consacré aux siens. C'est d'abord sa vieille mère qu'elle soutient jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; c'est ensuite une sœur hydropique pour laquelle elle s'épuise. Cette sœur meurt en 1864. Sa longue maladie avait amassé un lourd arriéré : Camille ne veut pas qu'il pèse sur la mémoire de sa pauvre sœur, elle fait le sacrifice entier de ses économies et elle paie tout ce qui est dû. Enfin, encore aujourd'hui presque tous ses gages servent à assister une vieille tante de quatre-vingt-six ans, réduite à la misère, et qui serait à la charge de la charité publique sans cette assistance et sans le logement gratuit que lui donnent de braves ouvriers entraînés par l'exemple. « J'aimerais mieux manger mon pain sec, dit Camille, que de voir mendier ma tante qui m'a élevée. » N'oublions pas que Camille Gelée a soixante ans, qu'elle est courbée par l'âge et

par les fatigues de tous les jours qu'elle a endurées : ce dévouement désintéressé de la vieillesse vis-à-vis de la vieillesse a quelque chose de touchant et de rare.

A tous ces titres, la Société d'Emulation décerne à Camille Gelée le prix Dumanoir pour les domestiques.

Nous arrivons maintenant aux récompenses que la Société décerne tous les deux ans aux personnes qui se sont distinguées par des actes de haute moralité. Tous les genres de mérite peuvent entrer dans le cadre de cette dénomination générale. En fait, cette année, notre choix s'est fixé sur des personnes appartenant toutes à la classe des ouvriers et des domestiques.

Pauline Bourgeois est âgée de soixante-quatre ans. A dix-sept ans elle est entrée comme servante dans la maison d'un honorable fabricant de notre ville, M. L...; elle y est demeurée durant quarante-six années consécutives. Pendant la première partie de cette longue période, ses services furent exemplaires, mais rendus faciles par les circonstances : c'était le temps de la prospérité. Mais les mauvais jours vinrent et ils montrèrent tout ce que valait Pauline. En 1851, Mme L... mourut à la suite d'une longue maladie. Pauline n'avait cessé de lui prodiguer les soins les plus affectueux et les plus dévoués : c'était d'ailleurs de ses mains seules que sa maîtresse voulait en recevoir. Pendant huit mois, Pauline ne quitta le chevet de la malade ni le jour ni la nuit. En 1855, M. L... éprouva des revers de fortune considérables par suite de la faillite d'une maison avec laquelle il était en relations; Pauline per-

dit du même coup la majeure partie de ses économies qui par l'entremise de son maître avaient été placées dans cette maison. Mais elle ne prit pas garde à son malheur personnel, elle ne vit que celui de son maître; elle fit tout son possible pour lui faire oublier le coup qui le frappait, en lui prodiguant les consolations dont il avait tant besoin à son grand âge : il était alors septuagénaire. Pendant dix années encore, Pauline continua à le servir, malgré la diminution, et à la fin, malgré la suppression complète de ses gages. Peu de temps avant sa mort, M. L. . lui-même signalait ces faits à la Société d'Emulation en lui recommandant sa fidèle servante. Nous sommes heureux d'exécuter aujourd'hui ce testament de la reconnaissance.

Après avoir fermé les yeux à son vieux maître, Pauline s'est retirée au Vieux-Manoir où elle jouit paisiblement des ressources modestes, mais suffisantes, que diverses circonstances heureuses lui ont ménagées. Aussi devons-nous nous borner à lui décerner une récompense purement honorifique.

En conséquence, la Société d'Emulation décerne à Pauline Bourgeois une médaille de vermeil.

Louis Aubusson est depuis quarante-quatre ans ouvrier verrier à la Grande-Vallée, commune de Guerville. Ses mérites distingués tirent un prix particulier des circonstances délicates où ils se sont produits. Enfant de l'hospice de Paris, il a été confié à l'âge de un mois aux époux Lalouette, journaliers à Saint-Martin-au-Bois. Combien de ces pauvres délaissés se montrent impuissants à corriger par l'honorabilité de leur vie l'infortune de leur naissance! En butte aux procédés de

jeunes camarades qui se croient espiègles et qui sont barbares, leur âme s'aigrit et apprend de bonne heure à nourrir contre la société toute entière les plus pernicieux sentiments. Il faut le dire aussi, les enseignements qu'ils reçoivent au foyer mercenaire qui les accueille, sont trop rarement de nature à détruire ces impressions funestes. Aubusson a traversé victorieusement cette difficile épreuve. D'ailleurs, il trouva dans les époux Lalouette des gens de conscience et de cœur, qui l'aimèrent et le traitèrent comme un fils. Il les en récompensa en se montrant digne d'eux et en les aimant à son tour comme un enfant Jusqu'à leur dernier soupir sa tendresse et son dévouement ne se sont pas démentis un seul jour. Ils ont atteint un âge fort avancé, accablés d'infirmités. Aubusson, simple ouvrier, gagnant 2 fr. par jour, chargé lui-même d'une nombreuse famille, a pourvu jusqu'à la fin aux besoins de ses vieux parents adoptifs. De ses mérites comme ouvrier, nous ne dirons qu'un mot. Son patron atteste qu'il n'en peut exister « de meilleur ni de plus fidèle. » Depuis 1822, jusqu'au jour où nous sommes, il n'a pas quitté la verrerie de la Grande-Vallée. Son amour du travail, sa probité, ses mœurs irréprochables, ses sentiments généreux et élevés, lui ont valu l'estime et la sympathie de ses camarades et de tous ceux qui le connaissent.

Par une coïncidence heureuse, la verrerie de la Grande-Vallée possède un autre ouvrier qui, placé dans des conditions analogues, a su se créer une existence non moins honorable. La Société d'Emulation ne le perd pas de vue, et ce n'est qu'après une minutieuse comparaison de la situation de l'un et de l'autre, qu'elle

accorde aujourd'hui à Aubusson la préférence qui peut-être ne sera que la priorité.

La Société d'Emulation décerne à Louis Aubusson une médaille d'argent et une somme de 150 fr.

Suzanne-Angélique Dumont est née à Fécamp en 1797. Son père était toilier. Elle l'aida longtemps par son travail à faire subsister sa famille nombreuse et pauvre. En 1833, elle entra comme servante chez M. Aubry, propriétaire à Fécamp ; elle y est encore aujourd'hui. Pendant ces trente-trois années, ses maîtres ont trouvé en elle la servante la plus dévouée. Dans leurs maladies, elle les a soignés avec une sollicitude qu'eux-mêmes qualifient de filiale et qui, venue du cœur, ne peut être reconnue que par le cœur. A deux reprises différentes, un fils de M. Aubry a été surpris loin de sa famille par des maladies graves : il a vu Suzanne accourir aussitôt à son chevet, et par ses soins prévenants remplacer près de lui, dans ces moments pénibles, la famille absente.

Aujourd'hui, Suzanne Dumont est encore le soutien de deux sœurs dont l'une est veuve et mère de sept enfants, et l'autre, âgée, infirme et dans l'impossibilité de travailler. Elle leur donne presque tout ce qu'elle gagne, ne gardant pour elle que le strict nécessaire.

La Société d'Émulation décerne à Suzanne-Angélique Dumont une médaille d'argent et une somme de 150 fr.

Mary Quantock est depuis trente-quatre ans attachée à une famille du Havre, qu'elle a servie avec une fidélité à toute épreuve dans la bonne comme dans la mau-

vaise fortune. Soins et attentions de tous les instants auprès de sa maîtresse souvent souffrante et depuis douze ans infirme ; nuits sans nombre passées près du lit des membres de la famille malades ; désintéressement absolu lorsqu'elle dut subir la diminution de ses gages, dont elle demandait à faire le sacrifice complet ; participation pleine de sensibilité aux chagrins et aux épreuves de ses maîtres ; emploi presque entier de ses modestes gages en faveur de son vieux père jusqu'à sa mort : tels sont les mérites que nous honorons aujourd'hui en Mary Quantock. Elle est anglaise. Mais nous n'avons pas pensé que la différence de nationalité dût nous empêcher de les récompenser, alors que notre pays en avait été le théâtre et en avait recueilli le bénéfice.

La Société d'Émulation accorde à Mary Quantock, une médaille d'argent et une somme de 100 fr.

Louis Descroix est âgé de soixante-neuf ans. Depuis soixante-un ans il sert la maison Yvart, à Aumale. D'abord apprenti, puis domestique, employé au commerce, homme de confiance, son attachement pour ses maîtres et son dévouement à leurs intérêts a crû avec l'importance de ses fonctions. Dans toutes les circonstances, il a donné à ses maîtres successifs des preuves d'une fidélité dont ceux-ci ne parlent qu'avec reconnaissance. Oublieux de lui-même, ses ressources presque toutes entières ont été consacrées à sa famille. Sans parler de sa mère paralytique qu'il a soutenue pendant près de vingt années, de son père et de son beau-père infirmes, auxquels il est venu en aide tant qu'ils ont vécu, il a fait les plus lourds sacri-

fices pour des parents plus éloignés. Descroix est dignement apprécié par tous ceux qui l'approchent, et il s'est présenté aux suffrages de la Société, entouré des plus honorables sympathies.

La Société lui décerne une médaille d'argent.

Marie Foulon est âgée de quatre-vingt-six ans. Elle est au service de Mme la baronne d'Haussey; depuis soixante-dix ans elle est attachée à la même maison, où maintenant elle est moins considérée comme une servante que comme une vieille amie. Ainsi que l'écrivait la main délicate qui nous a tracé le récit de sa vie, « C'est un des derniers vestiges de ces bons et loyaux serviteurs qui vieillissaient dans la maison, et savaient si bien appeler les membres de la famille : nos enfants. » Sans doute l'existence de tels serviteurs, au sein de familles privilégiées, est particulièrement facile ; mais, coudoyer toute sa vie ce qui frappe généralement les yeux et séduit le cœur ; n'en concevoir aucune ambition, ni aucune envie ; n'en point perdre sa simplicité et sa candeur ; consacrer les salaires plus élevés que l'on recueille dans ces conditions uniquement à faire du bien autour de soi, est un genre de mérite qui doit attirer aussi l'estime publique, et c'est lui que nous avons voulu récompenser en Marie Foulon.

La Société d'Émulation lui décerne une médaille d'argent.

Eugène Pinard, domestique chez M. Alexandre Caron, à Canteleu, depuis plus de soixante ans consacre à la même exploitation agricole les services les plus méritoires. D'une moralité irréprochable, d'une sobriété

exemplaire, ouvrier économe, père prévoyant, Pinard est digne d'être proposé pour modèle à tous ceux de sa condition.

La Société d'Émulation lui décerne une médaille d'argent.

Ici s'arrête la liste de nos récompenses. Et maintenant quelle conclusion générale tirer de tout ce qui vient de passer sous nos yeux? Ce qui est frappant, c'est tant de bien opéré avec de si faibles ressources. Ah! c'est que toutes ces vies se résument en trois mots : travail, abnégation, charité. Si ces vertus étaient plus communes, quel progrès serait réalisé! Resterait-il une seule misère qui ne fût secourue, une seule larme qui ne fût essuyée? Sans doute, nous le savons, mais nous l'oublions aisément. Trop d'exemples contraires affaiblissent en nous le sens de ces vérités. Remercions donc ces nobles et utiles citoyens de nous avoir rappelé une fois encore par le spectacle de leur vie, que la solution de tous les problèmes économiques et moraux qui nous tourmentent, gît dans la pratique généreuse des grands principes chrétiens du travail, de l'abnégation, de l'amour des hommes et de Dieu.

TRAVAUX

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

A la Séance d'Inauguration

DES

COURS PUBLICS

(12 Novembre 1865).

Messieurs,

Voici plus de trente ans déjà que la Société d'Émulation fait professer des cours publics et gratuits, et la sympathie qu'elle a été heureuse de rencontrer, soit chez les autorités de notre ville, soit chez eux à qui cette création devait profiter, lui a prouvé qu'elle répondait à un besoin réel.

Il existe, en effet, dans toute cité industrielle et commerçante un grand nombre d'éducations incomplètes. Quelles que soient les aptitudes individuelles, il est bien des hommes que l'obligation de faire face presque dès l'enfance aux nécessités les plus urgentes écarte forcément des études suivies. Ils grandissent sans recevoir l'instruction nécessaire à l'entier développement de leurs facultés naturelles ; et c'est seulement quand pèse sur eux la responsabilité de leur propre existence, de celle de leur famille, qu'ils sentent ce qui leur manque, et ce qu'il leur faudrait acquérir pour réussir et progresser dans la carrière

qu'ils ont embrassée. C'est à ceux-là précisément que nos cours sont destinés. Fixés à des heures et à des jours où les obligations professionnelles sont suspendues, et laissent quelque loisir à la culture de l'intelligence, ils permettent à ceux qui le veulent de recueillir les connaissances de droit commercial, de comptabilité, de langues étrangères, de mécanique et de chimie, à l'aide desquelles il est possible à tous de donner une occupation et une valeur aux facultés de leur esprit et de sortir de la catégorie des employés ordinaires.

Chacun, à notre époque, doit avant tout compter sur soi-même : il n'est pas de situation sociale à laquelle ne puisse parvenir l'homme intelligent, laborieux et résolu. Le grand courant d'idées qui a traversé la société française depuis la fin du siècle dernier, les réformes introduites dans nos lois politiques sont venus donner à tous le sentiment de leur valeur et de leur dignité personnelles. Non-seulement, l'instruction est un moyen de parvenir, elle est pour celui qui ne la possède pas une obligation ; et si les lois civiles et politiques ne vont pas jusqu'à faire de l'instruction élémentaire un devoir social, il n'est pas un homme qui ne reconnaisse au fond de sa conscience qu'elle constitue pour lui un devoir moral.

Il est, d'ailleurs, si facile de l'accomplir ! Quel est le but de ces cours publics qui se fondent, de ces conférences tentées récemment sur les différents points de la France, et dans cette ville même, sinon de mettre la science à la portée de tous, de la généraliser, de faire naître le goût des connaissances élémentaires, et lui donner une satisfaction légitime ?

C'est donc à nos auditeurs de prouver par leur zèle que ces cours sont utiles, qu'ils en comprennent la portée, et les succès qu'ils obtiendront, les positions sociales qu'ils parviendront à conquérir seront pour nous le plus précieux des encouragements.

Le but élevé que je leur propose n'a rien qui doive les surprendre : rien n'empêche que cet heureux avenir ne se réalise, sinon pour tous, au moins pour quelques-uns d'entre eux. Ne sommes-nous pas à Rouen ! Et l'histoire de cette grande ville ne nous a-t-elle pas laissé des exemples qu'ils auraient raison de revendiquer.

J'entendais dernièrement un homme (1) qui a fait de l'histoire des colonies l'étude de sa vie entière, émettre cette opinion que je n'ai pu oublier : « à l'origine de presque toutes les découvertes on trouve la France ; mais au principe de toutes les découvertes françaises, on trouve les Normands. » Ces paroles m'ont frappé, Messieurs, elles révèlent l'un des côtés les plus brillants de la gloire que nos aïeux nous ont transmise, et nous aurions grand tort de laisser le temps la prescrire.

Un texte récemment découvert prouve (2), à l'appui d'une opinion déjà ancienne, que ce fut un Normand, que dis-je, un Rouennais, comme son nom l'indique, « messire Jean le Roanneis, » qui, sous le règne de Charles VI, porta le pavillon français sur les côtes de Guinée.

(1) M. Margry, conservateur adjoint des Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.

(2) Il est en ce moment sous presse et va être publié par M. Margry dans le *Journal de l'Instruction publique.*

Et ; trois siècles plus tard, ce fut encore un Rouennais, sorti de la corporation des merciers grossiers, Robert Cavelier de la Salle qui, le premier, affronta le cours et parvint à l'embouchure du Mississipi, reconnut la Louisiane et mérita, en Amérique au moins, les honneurs réservés aux plus grands navigateurs modernes.

Cet esprit aventureux qui poussait nos pères vers l'inconnu, et leur faisait trouver le succès dans les audacieuses entreprises, il existe encore parmi nous ; il n'attend peut-être qu'une occasion pour se développer et se produire. Puisse la connaissance des langues étrangères que nous cherchons à populariser avoir cet heureux résultat.

Mais ce n'est là que l'un des côtés de nos gloires Rouennaises. Le commerce ne fit pas notre cité moins grande, et il y a sept siècles déjà qu'un poëte, inspiré par sa splendeur, ne croyait pas exagérer en la comparant à Rome antique :

Rothoma nobilis, urbs antiqua, potens, speciosa,
..... *Tu Romæ similis tam nomine quam probitate.*

Ses habitants avaient des relations avec toutes les parties du monde, et il y eut un jour où un roi de France ne trouva de crédit, dans les comptoirs de Venise, que sur la signature d'un bourgeois de Rouen (1).

L'industrie lui valut aussi ses jours de triomphe.

(1) Jacques Le Pelletier. Nous croyons qu'il est la tige des marquis d'Estoutteville et des seigneurs de Martainville-sur-Ry, et que la construction du château de Martainville pourrait lui être attribuée. — *Voir* sur Jacques Le Pelletier, de Fréville : *Mémoire sur le Commerce maritime de Rouen*, tome I, page 287.

Quand les tissus de coton se répandirent dans le monde, Rouen eut le bonheur de les vulgariser, et ses produits ne furent bientôt connus que sous le nom de *Rouenneries.*

Oublierai-je ici cette industrie spéciale de la faïence Rouennaise qui, malheureusement perdue, n'appartient plus qu'à l'histoire. Vous en avez admiré les splendides spécimens à notre Musée des Antiquités, où les a réunis une collection que Paris nous envierait.

Je ne dirai pas tous les grands hommes, tous les grands industriels qui ont illustré notre ville; on pourrait, parmi ceux du siècle dernier, citer bien des noms encore présents à vos mémoires; mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ces navigateurs célèbres, ces commerçants, ces industriels hors ligne, appartenaient tous à la condition moyenne, et qu'ils n'ont atteint le faîte qu'à force d'ordre, d'économie et de ténacité.

Aujourd'hui que sont aplanies les difficultés qui entravaient autrefois l'essor de l'industrie, on peut dire que pour elle une ère nouvelle *apparaît*, ère de confiance et de liberté.

Un grand principe s'élève encore pour la favoriser, principe que des théories politiques condamnées avaient rendu redoutable; mais affranchi désormais de ses alliances compromettantes, il progresse et s'affirme chaque jour plus nettement dans l'esprit de tous, c'est le principe d'association. Fondé sur l'intérêt privé, sur l'ordre et l'économie, il conduit l'ouvrier à la formation d'un petit capital; et ce capital primitif, grossi ou même créé par les bénéfices certains des associations de consommation, décuplé par les associations de crédit, le

fera capitaliste et producteur à son tour dans les associations de production.

Ce dernier genre d'association est pour l'ouvrier le couronnement de ses efforts ; arrivé à ce terme, le travail ne dépendra plus que de lui-même ; mais on ne doit pas oublier que pour y atteindre et s'y maintenir, il faut d'abord la pratique des vertus domestiques qui seules rendent possible l'épargne du premier capital, et la pratique des vertus sociales qui seules permettront aux associations de production de subsister.

C'est là l'aurore d'un avenir qui nous promet une solution naturelle et satisfaisante aux grands problèmes sociaux qui nous ont agités depuis un demi-siècle, et d'ici à peu, sans nul doute, disparaîtront les obstacles qui s'opposent encore au développement des associations.

Nous croyons donc pouvoir le dire, sans crainte d'être démenti ; une situation meilleure se prépare pour ceux qui travaillent. C'est à eux maintenant de s'en rendre dignes en se préoccupant avant tout de la condition sans laquelle toutes ces tentatives seraient vaines. Cette condition, c'est l'instruction qu'il leur faut acquérir, instruction qui doit porter tout à la fois sur les devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses concitoyens, envers sa patrie, instruction qui pénétrera l'ouvrier de ses devoirs religieux et moraux, de ses obligations sociales.

Espérons que le XIX[e] siècle remportera ce triomphe pacifique de faire pénétrer l'instruction jusque dans les derniers rangs de nos populations ouvrières. Quant à nous, Sociétés savantes, qui n'avons mission de départir que les connaissances d'un ordre secondaire, et

de féconder les germes d'une instruction déjà acquise, puissions-nous avoir constamment la preuve que nos efforts ne sont pas inutiles.

J'aurais fini, Messieurs, car j'ai hâte de laisser la parole au maître éloquent qui va nous parler des deux plus grands poëmes des temps modernes, mais je veux dire encore au nom de la Société, à vos dévoués professeurs, toute la reconnaissance qu'elle éprouve de leur talent, de leur zèle et de leur désintéressement; aux élèves qui suivent nos cours la satisfaction que leur assiduité nous procure, et aux personnes qui, sur notre invitation, ont bien voulu pour se rendre à cette séance dérober quelques moments à leur hautes occupations, combien nous est précieux l'encouragement sympathique qu'elles nous donnent par leur présence.

DANTE ET LE TASSE

ENTRETIEN LITTÉRAIRE SUR CES DEUX POÈTES

PAR

F.-M. VANONI

LU PAR L'AUTEUR

En la Séance solennelle du 12 Novembre 1865

A L'OCCASION

DE LA RÉOUVERTURE DES COURS PUBLICS

Sous le patronage de la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Messieurs,

Lorsque pour la première fois j'eus l'honneur de parler en votre présence, un sentiment de crainte et de défiance de moi-même vint presque paralyser mes idées : en effet, devant un auditoire aussi érudit que judicieux, je devais, je dois encore, moi étranger, redouter de faire partager mes observations et les inductions que j'ai pu tirer de quelques études particulières.

Aussi, Messsieurs, je réclame de nouveau, aujourd'hui, de vous la même indulgence que je rencontrai il y a quelques mois, lorsque vous m'engageâtes à dire quelques mots sur la grande utilité de l'étude des

langues étrangères, que la fréquence des relations rend chaque jour plus urgente.

Quelques cours de langue italienne et de langue espagnole, ayant été déjà favorablement accueillis, me font espérer que la réouverture de ces mêmes cours le sera également, surtout sous les auspices des premières autorités de cette ville et du département, et patronnée par un choix d'hommes éclairés et bienveillants qui forment l'honorable Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, Société dont la principale occupation est d'étudier les moyens les plus faciles et les plus aptes à répandre parmi toutes les classes de la population le progrès intellectuel et industriel, et, par conséquent, le bien-être général. Or, comme il est naturel à chacun de nous d'aimer, d'admirer particulièrement les différentes œuvres du génie de sa nation, je tâcherai de vous entretenir pendant quelques instants de deux poëtes illustres dont les œuvres sont d'ailleurs assez connues pour être bien appréciées.

Lorsque des œuvres littéraires parcourent les siècles sans jamais vieillir, lorsque le changement des idées scolastiques, les méthodes, les philosophies de chaque nation, non seulement les vénèrent comme des reliques, mais en retirent toujours grand honneur, on se dit que ces œuvres, lorsqu'elles ont été faites, étaient déjà arrivées à un degré de perfection assez élevé pour traverser les âges sans craindre les ruines du temps ni la mort. Aussi, les noms de Guido Guicinelli, de Brunetto Latini, de Cavalcanti, et de Dante, le père de la langue et de la poésie italiennes, ont donné ensuite ceux de Pétrarque, de Boccace, de Politien, de

l'Arioste et celui de l'infortuné Tasse. Ce sera donc sur Dante, l'auteur de la *Divine Comédie*, et sur le Tasse, le chantre de la *Jérusalem délivrée*, que j'essaierai de dire ici quelques mots.

Le premier de ces deux poëtes avait double tâche à remplir, celle de former la langue et celle de composer son poëme; l'autre, venu trois siècles plus tard, écrivait dans un temps où la langue était déjà presque épurée. Je n'ai certes pas l'intention d'établir ici un parallèle entre deux poëtes d'un genre et d'un caractère si opposés; ils offrent cependant une ressemblance: c'est que ces deux hommes ont été l'un et l'autre grands et malheureux, en butte aux persécutions d'ennemis puissants et acharnés, et que leur génie poétique a paru grandir à mesure que de cruelles infortunes les opprimaient.

Seulement, le Dante, d'un caractère plus fier et d'un esprit amèrement caustique, pouvait braver sa destinée tout en la devinant, car il savait bien que l'exil était le prix que l'ingrate Florence réservait à ses services et à son dévouement, ainsi qu'il l'exprime si bien lui-même, dans sa *Divine Comédie*, par ces sublimes vers qu'il place dans la bouche de Cacciaguida, son trisaïeul, qu'il rencontre au Paradis, et qui lui prédit en ces termes l'exil qu'il devra supporter:

Tu lascerai ogni cosa diletta
Più caramente; e questo, e quello strale
Che l'arco dell'esilio pria saetta.

Tu proverai si come sa di sale
Lo pane altrui, e com, è duro calle
Lo scendere e'l salir per l'altrui scale.

Paradiso, Canto XVII.

« Il te faudra laisser toute chose chérie,
« Et le plus tendrement, en quittant ta patrie :
« C'est là le premier dard de l'exil ennemi.

« Tu sentiras alors quel sel amer on goûte
« Au pain de l'étranger, et quelle dure route
« De descendre et monter par l'escalier d'autrui. »

Le Tasse, au contraire, d'un caractère doux et faible, ne put trouver dans son âme passive et souffrante la force nécessaire pour supporter hardiment les persécutions et repousser ses ennemis; et cependant certaines stances de la *Jérusalem* sont d'une inspiration et d'une énergie à ne rien envier à celle du Dante. On en trouve plusieurs exemples dans son poëme. Ainsi, dans le quinzième chant, lorsqu'il parle, dans des vers admirables, de Carthage ruinée, voici comment il s'exprime :

Giace l'alta Cartago : appena i segni
Dell'alte sue ruine, il lido serba.
Muoiono le città, muoiono i regni
Copre i fasti e le pompe arena ed erba.
E l'uom d'esser mortal par che si sdegni,
O nostra mente, cupida e superba!

« L'altière Carthage n'est plus; à peine si le rivage « conserve quelques vestiges de ses ruines. Les cités « et les royaumes périssent, le sable et l'herbe couvrent « les fastueux monuments, et l'homme s'indigne de « mourir! Ah! son esprit est bien ambitieux et bien « superbe!... »

Mais en revenant à Dante, le poëme gigantesque de la *Divine Comédie* n'est-il pas une des œuvres les plus

sublimes et les plus étranges que l'esprit humain ait pu enfanter, surtout si l'on considère l'époque où le grand poëte vivait? Ignorance, superstition, haine de partis, persécutions et vengeances féodales : c'est du milieu de cet océan de misères que l'esprit de Dante surgit; il évoque celui du grand Virgile, qu'il appelle son maître :

Tu sei lo mio maestro, e lo mio autore;
Tu sé solo colui da cui io tolsi
Lo bello stile che m'ha fatto onore.

Inferno, Canto I.

« Tu es mon maître, mon modèle; toi seul m'inspiras le beau style qui me fait honneur. »

Ce qu'il faut chercher aujourd'hui dans le poëme de Dante, c'est la conception philosophique qui en fait le principal élément. Ce sont les descriptions, les images tour à tour douces, grandes, terribles, remplies d'éclat et de passion. N'est-on pas émerveillé de trouver écrits par la même plume la touchante histoire de Françoise de Rimini, l'affreux désespoir du comte Ugolin et l'atroce vengeance qu'aux enfers il assouvit sur Ruggieri son persécuteur, tous deux entourés d'une glace épaisse qui les étreint, Ugolin rongeant sans relâche le crâne de son perfide ennemi?

Je regrette de ne pouvoir rapporter ici quelques passages de cette belle scène, car elle ne pourra jamais être rendue dans une autre langue avec toute la verve, la passion, le désespoir, qui la caractérisent. Est-ce bien la même voix qui tout à l'heure interrogeait avec une si inquiète tendresse la malheureuse Françoise, en

l'invitant à lui raconter sa tragique et touchante histoire :

.... Francesca i tuoi martiri
A lagrimar mi fanno tristo e pio.

Ma dimmi, al tempo dé dolci sospiri,
A che e come concedette amore
Che conosceste i dubbiosi desiri?

Inferno, Canto v.

Ces beaux vers ont été fort bien interprétés en français par M. Ratisbonne :

.... Françoise infortunée!
M'écriai-je, mon cœur a plaint ta destinée;
Le récit de tes maux me rend triste à pleurer.

Mais dis-moi, dans le temps des doux soupirs, pauvre âme!
Comment, à quoi l'amour vous révéla sa flamme,
Ces désirs qui n'osaient d'abord se déclarer!

Il n'est pas de douleur plus grande et plus amère
Qu'un souvenir des temps heureux dans la misère.
— Ton maître le sait bien me répondit la voix.

Mais pu sqne tu parais si désireux d'entendre
Comment dans notre cœur fleurit cet amour tendre,
Je ferai comme qui pleure et parle à la fois.

Et ici la malheureuse fille de Guide, seigneur de Polenta, commence le récit des malheurs qu'amena sa passion pour Paolo, passion que fit naître la lecture du livre des *Aventures de Genièvre* et de *Lancelot du Lac*.

A la fin de cette pénible histoire, Dante se sentit

défaillir, et voici comment il rend compte de la douloureuse impression qu'il éprouva :

Mentre che l'uno spirto questo disse,
L'altro piangeva si, che di pietade
Io venni meno come s'io morisse,
E caddi, come corpo morto cade.

« Ainsi l'ombre parlait, l'autre avec violence
« Pleurait en l'écoutant et gardait le silence.
« Et moi, je me sentis mourir de son transport
« Et tombai sur le sol comme tombe un corps mort. »

Ce récit suffirait à lui seul pour immortaliser une œuvre qui est à l'abri des atteintes de la critique insensée que se permet d'en faire un auteur contemporain, lorsqu'il dit, en parlant de la *Divine Comédie*, que :

« Le nom d'un auteur célèbre, attaché au titre d'un « mauvais livre, ressemble à cette enseigne accréditée « suspendue à la porte d'une mauvaise auberge. Le « gîte a beau le démentir, le prestige de l'enseigne est « là, qui fait tout passer, tout louer, tout applaudir, « tout trouver bon. »

Certes, le livre de Dante n'est pas invulnérable à la critique ; loin de là, mais il faut se reporter aux systèmes et aux idées de son temps, aux grandes influences politiques, que tout homme supérieur eût subies comme lui ; et cependant (il le faut bien observer), tous les personnages que Dante fait parler, les scènes terribles ou les descriptions paisibles et charmantes que sa fantaisie revêt ensuite de tant de force et d'étrangeté, sont pourtant conformes, quant

à l'existence, aux personnages qui vécurent et aux événements qui eurent lieu de son temps. La liberté du style est en quelques endroits choquante, dira-t-on? Mais si l'on parcourt une vaste contrée présentant tour à tour des sites merveilleux ou de grands et sinistres aspects, sera-t-on tenté de dire que ce pays usurpe sa renommée et ne mérite aucune attention, parce qu'on aurait eu à y supporter quelques inconvénients, même fort graves? Ce serait là, je pense, une aberration complète ou un bien mauvais dénigrement. Tel est aussi, à mon avis, ce qu'on peut dire de la critique que je viens de citer.

Malheureusement, Dante, dont les œuvres ont plusieurs rapports avec celle d'Aristote, et qui voulut, comme lui, avoir sur son époque la force d'action presque théologique que le Stagyrite exerçait alors à Athènes dans le lycée qu'il avait fondé, Dante, dis-je, a en beaucoup d'endroits un sens fort obscur, que ses commentateurs rendent souvent plus obscur encore, ou interprètent selon leurs opinions et leur manière de voir personnelle; et si l'esprit vindicatif du poëte avait encore quelque puissance active sur la terre, il chercherait vraiment une nouvelle place et inventerait de nouveaux tourments aux enfers pour cette nouvelle espèce de pécheurs.

Quant au poëme du Tasse, l'idée se présente plus claire, plus intelligible : d'abord, parce que la nature de cette épopée est plus en rapport avec le genre moderne. C'est une fable, dirai-je, basée sur l'histoire, dont les héros, quoique véritables, deviennent des personnages allégoriques. Ainsi, suivant l'interpréta-

tion du poëte lui-même, dans l'armée composée de princes et de soldats valeureux, il a voulu signifier la force virile de l'homme composé d'âme et de corps. Jérusalem, ville forte placée sur une montagne d'un accès très difficile, est l'image du bonheur, auquel on ne peut atteindre que par les fatigues et guidé par la vertu. Godefroy, chef de cette expédition, est l'emblème de l'intelligence et de la pénétration. Renaud, Tancrède et les autres princes et chefs, symbolisent toutes les puissances de l'esprit. La mort de Sveno et de ses compagnons, tués loin du champ de bataille, représente la perte que l'homme fait de ses amis et de tous les biens extérieurs avant de conquérir la vraie félicité.

Quant aux incidents particuliers qui entraînent souvent quelques-uns des héros de ce poëme, l'amour qui égare Tancrède et les autres chevaliers en les éloignant de Godefroy, et le dédain qui détourne Renaud de suivre la grande entreprise, ils représentent les injures faites à la saine raison par les passions mauvaises, par une trop austère vertu, par l'orgueil et l'indiscipline des idées.

Les deux magiciens Ismen et Armide, ministres du démon, aussi bien que les fleurs, les fontaines d'eaux limpides qui, formant des ruisseaux, traversent de vertes prairies où folâtrent les nymphes et les amours, ne sont que les arguments trompeurs des joies qui ne laissent après elles dans notre âme que le vide et la désolation.

Ismen est encore l'image de l'hypocrisie, qui, sous l'apparence d'une fausse vertu et par des raisonnements subtils, peut faire surgir dans l'esprit le doute

sur la vérité, et dont les luttes religieuses et politiques sont souvent la conséquence.

Enfin le feu, la foudre, les ténèbres, les monstres et toutes les autres apparitions de ce genre, représentent toujours, selon l'idée du poëte, sous de pénibles images, tous les obstacles que doit surmonter l'homme par le travail, la fatigue et la douleur, afin d'arriver au bien.

Si donc nous entrons avec Dante dans cet enfer où il place les grands coupables, ou si nous pénétrons avec lui dans la paisible demeure des bienheureux, nous voyons que partout il veut punir le vice et récompenser la vertu, mais une vertu austère, implacable, orgueilleuse, tandis que le Tasse peint la vertu douce, équitable, touchante, tenant compte du repentir et pleine de tolérance; lui surtout, qui savait si bien enchaîner les pensées les plus élevées et les plus graves aux images les plus séduisantes, l'héroïsme le plus noble aux sentiments les plus tendres et les plus émouvants.

Un léger reproche cependant peut lui être adressé : c'est un peu trop de croyance aux idées superstitieuses de son temps, aux fantômes, aux apparitions des esprits infernaux, que la candeur de son âme admettait facilement Plusieurs traits saisissants du poëme peignent aussi le caractère aimant, trop passionné peut-être, du poète. Au deuxième chant, par exemple, il décrit d'une manière pleine d'amour et de volupté l'épisode d'Olinde et de Sophronie, et au douzième chant, le pathétique et poignant désespoir de Tancrède à la mort de Clorinde, après le fatal combat.

Selon bien des écrivains, le siècle de la décadence

de la poésie commencerait à cette époque. Il y a même quelques lettrés qui prétendent que la poésie est à jamais éteinte. Leur assertion peut être juste quant au genre épique, qui n'est plus celui de nos poètes modernes, mais il est essentiel, je crois; de ne pas confondre le mot de poésie dans sa simple et pure acception avec tel ou tel sujet poétique.

La poésie a fleuri en Italie et s'est plu dans cette terre, qui, pendant si longtemps en proie aux invasions étrangères et aux guerres intestines, s'est vue arrosée de tant de larmes et de sang. Elle a chanté tour à tour ses gloires et ses malheurs : ainsi la veuve de l'exilé pleure et chante en même temps, loin de son pays, les chansons naïves avec lesquelles elle endort son enfant et assoupit ses angoisses.

Non! la poésie n'est pas morte, et elle ne peut mourir, car elle est un rayon divin réfléchi dans notre âme et nourri par le cœur et par l'inspiration. Elle est l'expression intime de nos douleurs et de notre admiration. Elle naît avec l'homme et reste souvent prisonnière en lui, lorsqu'il ne réussit pas à lui donner l'essor par l'étude ou par le génie. On ne peut même pas dire que la poésie soit en décadence, car notre époque retentit des noms d'Alfieri, de Monti, de Gianni, de Léopardi, de Foscolo, et d'une foule d'autres en Italie. Et la France n'inscrit-elle pas ceux de l'infortuné André Chénier, de Châteaubriand, de Casimir Delavigne, de Musset, de Béranger, de Victor Hugo, de Lamartine, et de tant de poëtes de cœur et de talent qui sont l'honneur du siècle et de la génération présente?

Je vais maintenant, Messieurs, pour terminer cet entretien, dire quelques mots de la vie privée du Tasse.

cette vie traversée par tant d'honneurs, tant de souffrances, et terminée enfin par la mort de l'esprit avant celle du corps.

En 1565 (il était âgé de vingt ans), il fut attaché à la Cour de Ferrare, près du cardinal Louis d'Este, frère du duc Alphonse. Ce fut là qu'il s'éprit d'amour pour la belle Eléonore, sœur du duc. Ce fut là aussi qu'il écrivit plusieurs chants de la *Jérusalem*, dont il avait composé les premiers à Padoue, deux ans auparavant. Pour se distraire de cette passion, il voyagea quelque temps en Italie et en France, bien accueilli par tous les princes et surtout par Charles IX. Mais la passion qu'il nourrissait le fit revenir à Ferrare, où le duc lui prodigua de nouveaux honneurs. Cette faveur souveraine lui suscita des ennemis, qui réussirent à lui nuire dans l'esprit de ce prince. Il veut alors quitter la cour, et redemande les manuscrits de la *Jérusalem*, qui étaient au pouvoir du duc, mais que celui-ci lui refuse. Il s'éloigne donc, mais pour revenir de nouveau, et cette fois, le triste accueil qu'il reçoit du souverain trouble sa raison. Il s'aigrit, il a des délires et croit qu'on veut attenter à sa vie. Enfin le duc le fait renfermer dans la prison Saint-Anne, où le malheureux resta sept ans.

Pauvre Tasse! qui aurait dit qu'en récompense de tes services, de ton dévouement et de tes travaux, tu aurais subi la plus cruelle prison? Le malheureux supporta avec résignation les premiers mois de sa captivité et écrivit au duc des lettres de repentir, implorant son pardon et sa liberté. Tous les princes de l'Italie, tous les hommes illustres de l'époque intercédèrent vainement pour lui : le tyran fut inflexible. Le poëte

redemande encore son manuscrit, afin, disait-il, de le corriger : même refus du souverain, suivi de menaces. Le Tasse n'a donc pas eu le temps de mettre la dernière main à son œuvre et d'en faire disparaître quelques *concetti*, qui ont sans doute provoqué le jugement trop sévère de Boileau.

Enfin, le 1er février 1581, il reçoit la nouvelle de la mort d'Eléonore. Ce fut pour lui le plus terrible et le dernier coup. Sa santé, déjà bien altérée, s'affaiblit plus encore, et les moments de calme lucide qu'il avait eus jusqu'alors firent place à un sombre et muet désespoir. De temps en temps cependant il priait, car ses croyances et sa confiance en Dieu ne furent jamais ébranlées, et ainsi que Dante se consolait des peines de l'exil et de la persécution, il s'écriait comme lui :

Speme diss'io, é un'attender certo
Della gloria futura, il qual produce
Grazia divina, e precedente merto.

Paradiso, Canto XXV.

« L'espérance, c'est, dis-je, une attente certaine
« De la gloire future, elle a double fontaine :
« Un passé méritoire et la grâce du ciel. »

Le célèbre Alde Manuce, qui l'aimait particulièrement, venait souvent le visiter pour lui apporter des consolations. Enfin, en 1586, Vincent Gonzague, prince de Mantoue, obtint du duc de Ferrare l'autorisation d'emmener le poëte pour quelque temps avec lui, mais il se proposa bien de ne plus le rendre à son persécuteur. Ce fut donc à la puissante protection du

seigneur de Mantoue que le Tasse dut sa liberté. Sa première pensée fut d'écrire à sa sœur, et il commence ainsi :

« Je suis libre ! par la grâce du sérénissime seigneur « prince de Mantoue. Et si la fortune m'a privé de « tous ses biens, elle n'a pu me ravir ceux de la na- « ture. »

Après quelques années d'une vie toujours aventureuse et tourmentée, il fut appelé à Rome par les cardinaux Cinzio de Passeri et Pierre Aldobrandini, et obtint un logement dans le palais papal, où il put composer encore, dans quelques instants de tranquillité, le poëme de la *Jérusalem conquise*, dans lequel il fait l'éloge de la Cour de Rome et de tous les princes de l'Italie. Il va sans dire qu'il n'y fait pas mention de celui qu'il avait appelé dans sa *Jérusalem délivrée* « le magnanime Alphonse. »

Les nuages qui avaient obscurci sa vie paraissaient enfin se dissiper. Le Tasse se voyait entouré d'amis, et la fortune lui souriait.....

Une grande fête se préparait à Rome pour lui ; car le Sénat romain voulait lui offrir au Capitole la couronne de laurier décernée aux grands poëtes dans les temps passés. Mais cette solennité fut ajournée à cause d'une maladie du cardinal San-Giorgio, président du Sénat. Le Tasse aussi tombe malade et, le 1er avril 1595, il se fait transporter sur le Janicule, au monastère de Saint-Onuphre.

Dans cette paisible demeure, il espérait recouvrer la santé et retrouver aussi le repos des idées et le calme qu'il avait perdus.

On le voyait souvent assis sous un grand chêne qui subsista jusqu'à nos jours, car il fut détruit par la foudre en 1837. Là, il contemplait d'un côté les débris de Rome païenne, et de l'autre Rome chrétienne, partagée par le Janicule, et où, parmi les ruines du temple de Janus, ainsi qu'au Capitole, au-dessus du torse de Romulus renversé, l'apôtre du Christ vint planter la croix.

Cette vie de tranquille méditation parut le soulager: il écoutait avec bonheur le murmure des eaux du Tibre, qui semblaient lui redire les grands noms qui illustrèrent la République romaine; puis ceux de quelques empereurs, dont l'époque fut surtout remarquable par les noms d'Ovide, d'Horace, de Virgile et de tant d'autres poëtes et de littérateurs, qui furent les premiers à nous guider dans la voie des lettres et de la poésie.

Mais ce repos, trop tard arrivé, n'eut pas la force de rappeler à la vie cet homme si affaibli par les plus cruelles épreuves, et la veille du couronnement du poëte, le 25 avril 1595, lorsque la joie du triomphe allait enfin terminer tant de vicissitudes, il s'éteignit doucement, consolé et presque heureux de voir finir pour lui une vie si douloureusement agitée. Il aimait le travail pour le travail même, pour le perfectionnement des idées, et non pour le profit ni même pour la gloire.

Aujourd'hui, le voyageur qui visite la partie inférieure du Janicule cherche avec une respectueuse curiosité l'asile modeste où allèrent s'éteindre tant de génie et tant de cœur. Il retrouve, en entrant dans la petite église de Saint-Onuphre, une tombe; mais cette tombe n'est pas un monument fastueux : c'est une

simple pierre posée sur le sol, et sur laquelle on lit cette humble et touchante inscription :

Ossa Torquati Tassi.

Je vous remercie, Messieurs, de l'intérêt que vous m'avez témoigné en me prêtant ici votre attention.

Je désire que les quelques mots que j'ai dits de deux grands poëtes italiens aient eu pour vous un peu d'intérêt. Je n'ai pu m'étendre beaucoup sur chacun d'eux, car le temps me manquait pour explorer un si riche sujet, et vous savez qu'il est bien différent d'exposer les faits et les idées du siècle où l'on vit, ou d'être obligé de fouiller, pour ainsi dire, dans les entrailles du passé, d'évoquer avec succès les grandes ombres, de les faire parler selon leurs idées, leurs intentions, leurs images et même selon leurs erreurs, enfin, de pénétrer les mystères d'une époque, l'harmonie des affections et des sentiments d'un monde qui n'est plus.

DISCOURS

DE

M. DUMESNIL,

Président sortant.

Messieurs,

Aujourd'hui (1) cessent les fonctions que vous m'avez confiées, il y a deux ans, et dans lesquelles j'ai été maintenu l'an dernier avec une spontanéité si flatteuse pour moi qu'elle sera toujours présente et chère à mon souvenir.

Je puis dire, comme mon honorable prédécesseur M. Gaignœux, que je n'ai pas laissé passer un seul jour sans m'occuper des affaires de notre Compagnie; la tâche qui m'est échue a été d'ailleurs infiniment plus épineuse qu'aucun de nous n'aurait pu le soupçonner. Ce n'est qu'en donnant beaucoup de temps et une attention constamment soutenue à tout ce qui nous concerne que j'ai pu m'acquitter de mes devoirs, sachant

(1) L'installation du Bureau, qui devait avoir lieu le 21 juin, a été remise au 5 juillet, le nouveau président ayant été dans la nécessité de s'absenter de Rouen.

que l'exactitude et le zèle peuvent souvent suppléer, dans une certaine mesure, à des aptitudes qui m'auraient été nécessaires pour faire aussi bien que je l'aurais désiré.

J'ai la satisfaction, par conséquent, de n'avoir rien négligé pour amener, au moins, la fin de certaines difficultés et de certains embarras qui nous ont grandement préoccupés. Aujourd'hui, la Société est parfaitement éclairée sur sa véritable situation ; sa comptabilité est régulièrement établie ; elle connait ses ressources et ses obligations ; ses cours sont en pleine prospérité ; ses Sections agissent, et son Bureau est composé de telle sorte que tous les éléments favorables se trouvent groupés, car chaque membre réunit presque à lui seul les diverses qualités qui assurent les succès des associations savantes. Mais, individuellement, vous rencontrez une conception aussi heureuse que facile, jointe à une affabilité charmante ; une expérience déjà si fructueusement éprouvée unie à une rare érudition ; une parfaite connaissance de toutes les questions industrielles et commerciales ; une élégance et une fidélité de rédaction doublement assurées ; un esprit d'ordre et de méthode qui veille sur les objets précieux qui sont dans vos archives ; enfin, une vigilance sûre et bien entendue en ce qui concerne vos finances.

Vous avez toujours aimé, Messieurs, à laisser une large initiative à ceux que vous choisissez pour diriger vos travaux ; aussi je regarde comme un des actes les plus avantageux pour notre Compagnie la part que j'ai pu avoir dans la composition du Bureau qui va s'installer, et je puis vous affirmer que toutes les appréhensions qui m'ont assailli quand je suis entré en posses-

sion de ce poste sont remplacées en ce moment par un soulagement et une confiance indicibles lorsque je vois à qui nous avons remis nos intérêts.

Que mes honorables collègues viennent donc prendre de mains qui se sont toujours senties trop faibles une direction qui recevra d'eux une impulsion nouvelle et nécessaire ; je n'ai qu'une ambition, c'est qu'on puisse m'attribuer l'honneur de l'avoir jusqu'à un certain point préparée.

DISCOURS

DE

M. le Vte ROBERT D'ESTAINTOT,

Président,

A L'OCCASION DE

L'INSTALLATION DU BUREAU

(5 Juillet 1865).

Messieurs,

Ma première parole, en prenant possession du fauteuil où votre bienveillance m'a fait monter, ne peut être qu'une parole de gratitude; je pourrais presque dire qu'en me conférant cet honneur, la Compagnie a dépassé mes vœux; mais je sais trop ce que je dois aux témoignages d'indulgente sympathie qui m'ont toujours accompagné depuis mon entrée au Bureau, pour ne pas faire le sacrifice des questions de convenance personnelle qui pouvaient me retenir. Je vous prie seulement, Messieurs, de continuer votre œuvre. Dans les circonstances où nous sommes placés, votre Président ne peut faire quelque chose que par vous.

Plus heureux que mon prédécesseur, et c'est ici, Monsieur le Président, que je suis l'organe de la Compagnie, en vous exprimant la reconnaissance qu'elle conservera pour le dévouement dont vous lui avez donné tant de preuves, et pour l'habileté qu'elle avait pressentie en vous plaçant à sa tête; plus heureux que vous, je n'aurai point à me préoccuper des difficultés d'une liquidation où l'avenir de la Société pouvait sombrer, si votre vigilance et votre sollicitude n'avaient su tourner tous les écueils. Grâce à elles, les dangers ont disparu, et nous garderons toujours le souvenir de cette direction pleine de tact et de ménagements qui nous a permis d'arriver au point où nous en sommes. La pensée d'une Exposition déjà bien éloignée, ne nous reviendra plus que comme la mémoire d'une tentative, audacieuse peut-être, mais bien digne de cœurs comme les vôtres, qui ne surent pas se détourner d'un projet vers lequel les portait avant tout le désir de faire faire quelques progrès aux intérêts industriels de leur pays.

Nous savons aujourd'hui ce qu'il nous en a coûté, mais nous savons aussi que, grâce à la générosité de quelques-uns de nos collègues, tout danger a disparu, et qu'après trois ou quatre années d'économies, notre budget aura repris son élasticité première, et nous permettra de consacrer la meilleure partie de nos ressources à ces créations d'un ordre général qui sont la vie et l'honneur de notre Compagnie. Mais aujourd'hui, Messieurs, il nous faut de l'économie, c'est notre Commission des finances qui vous le demande, et ses vœux sont trop justes pour qu'il n'y soit pas fait droit.

Est-ce à dire cependant que pour nous l'économie va être la stérilité, et que la Société, détournée par nécessité de ces entreprises où une mise de fonds importante est de rigueur, verra s'écouler, sans les occuper dignement, les quelques années de réserve que la raison nous impose.

Je ne le crains pas, Messieurs; vous connaissez comme moi les mines inépuisables que nos statuts nous donnent droit d'exploiter : l'encouragement et le perfectionnement des sciences, des arts, des lettres, du commerce et de l'industrie, et le développement des intérêts moraux du pays. On nous a reproché, depuis quelques années, de nous être trop spécialisés. Nous avions une excuse légitime, aujourd'hui ce sera une nécessité d'employer à rayonner dans toutes ces voies qui sont les nôtres l'énergie dont nous disposons.

Sans doute notre Musée industriel ne recevra pas l'extension que nous voulons lui donner, et à moins d'un secours inespéré, il nous faudra pendant quelque temps en voir laissée dans l'ombre la partie la plus intéressante et la moins connue. Mais nous ferons en sorte qu'il ne périclite pas. Nous avons encore nos cours publics. N'existe-t-il pas de ce côté des lacunes à combler, et s'il en est encore, n'y aurait-il pas lieu de favoriser plus largement des tendances si propices aux intérêts généraux, et qui répondent si bien aux intentions éclairées de l'administration.

Voilà, Messieurs, l'égide sous laquelle je me place, et puis-je ne pas croire que votre pensée avait devancé mon désir, lorsque je vois les hommes d'élite que vous avez appelés à m'entourer au Bureau pour seconder ma bonne volonté? Les sciences, l'industrie et le

commerce, les lettres n'ont-elles pas en eux leurs représentants les plus dignes. Je fais donc appel à leur zèle, je fais appel au vôtre, Messieurs; mettons-nous tous résolûment à l'œuvre commune, et donnez-moi cette satisfaction, la plus douce que votre bienveillance puisse me procurer, de quitter un jour le Bureau, sans que la Société ait failli à ses traditions et soit restée sous ma présidence, par ma faute, au-dessous d'un passé qui l'oblige.

ALLOCUTION

Prononcée le 18 Octobre 1865,

A L'OCCASION DE LA

REPRISE DES TRAVAUX

PAR

M. le Vte Robert d'ESTAINTOT,

Président.

MESSIEURS,

Nous reprenons aujourd'hui le cours ordinaire de nos travaux, mais pour votre président, c'est aujourd'hui seulement que commencent les difficultés de la tâche à laquelle vous lui avez fait l'honneur de l'appeler. Ce serait de ma part une prétention bien téméraire, si je me croyais capable de vous guider dans les différentes voies que vous avez à suivre. Mais plus heureux sans doute que mes devanciers, j'ai, grâce à eux, de bons modèles à imiter, et il me suffira de marcher dans la carrière qu'ils m'ont ouverte pour que la Société ne périclite pas entre mes mains.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que nos devoirs sont grands. Dans une contrée comme la nôtre où

l'industrie est une reine puissante qui distribue la fortune et fait les réputations, le titre de Société industrielle est un titre qui oblige Vous savez combien il est porté hautement dans des départements avec lesquels nous pouvons marcher de pair. Vous savez tous le bien que des Sociétés ayant le même but que la nôtre produisent à Mulhouse et à Amiens. Nous ne devons pas faire moins; nous possédons dans notre sein des éléments aussi féconds. L'élite des hommes intelligents de notre pays grossit nos rangs, et je serais vraiment désespéré si tous ces moyens de succès demeuraient stériles lorsque vous m'avez chargé d'en assurer le développement.

Mais je ne veux pas avoir cette crainte, Messieurs, vous avez eu confiance en mon dévouement, j'ai foi en votre zèle et en votre activité. A côté de ces questions industrielles que chaque jour fait naître ou que votre expérience prévoit, il en est d'autres qui intéressent d'une façon plus générale les bases mêmes de notre organisation sociale : elles ne vous sont pas étrangères; et vous penserez comme moi, que cet appel que le gouvernement fait au pays pour être éclairé, que ces vastes enquêtes qui se commencent et se poursuivent sur ces questions si importantes de l'organisation des banques, de la réglementation des Sociétés coopératives, du maintien des octrois, la Société peut et doit émettre son avis. D'ailleurs, vous êtes saisis, Messieurs, de la plupart d'entre elles et vous aurez sans doute à vous prononcer bientôt sur les rapports qui vous seront présentés.

C'est en vous maintenant ainsi au courant de tout ce qui touche l'ordre social que vous répondrez à

l'obligation que vous avez prise en sollicitant le titre d'établissement d'utilité publique.

Au reste, l'intérêt que l'Administration départementale et municipale porte à nos travaux, et la nouvelle preuve de sympathie que nous ont donnée récemment M. le Sénateur-Préfet et le Conseil général vous prouvent assez que nous n'avons qu'à persévérer dans la ligne que nous nous sommes tracée.

Non-seulement, dans sa dernière session, le Conseil général a bien voulu, sur la proposition de M. le Préfet, continuer l'allocation ordinaire de 3,000 fr. et l'allocation de 1,000 fr pour le Musée industriel, mais il a ajouté 300 fr. pour les cours d'italien et d'espagnol que nous venons d'ouvrir, et a voulu la grossir encore d'une subvention de 1,000 fr. pour nous aider à sortir des embarras que nous a créés l'Exposition de 1859.

Permettez-moi, Messieurs, de rapporter les termes mêmes dont s'est servi M. le Conseiller général rapporteur ; le Conseil les a ratifiés par son vote :

« SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE ROUEN. — Crédit proposé, 4,300 fr., c'est-à-dire qu'indépendamment de la subvention annuelle de 3,000 fr. que vous accordez à cette importante et utile Société, M. le Préfet vous demande de lui allouer une somme de 1,300 fr.

« Quelle doit être la destination de cette allocation supplémentaire? Si vous n'avez pas, Messieurs, perdu le souvenir de la remarquable Exposition dont la Société d'Emulation prit l'initiative en 1858, vous n'avez pas, non plus, oublié les embarras auxquels a donné lieu la

liquidation des dépenses nécessitées par l'organisation de cette Exposition.

« Six années se sont écoulées, et cette liquidation, retardée par des contestations avec quelques-uns des souscripteurs et l'insolvabilité de quelques autres, n'est pas encore arrivée à son terme. Les louables efforts des membres de la Société permettent sans doute d'en prévoir le dénoûment prochain ; mais ce résultat ne sera pas obtenu sans de sérieux sacrifices qui, engageant pour plusieurs années les ressources dont peut disposer la Société, la forceront à apporter plus de réserve dans ses fondations et à ralentir le cours de ses travaux. C'est pour prévenir ces regrettables conséquences que M. le Préfet croit devoir faire un nouvel appel à votre généreux concours, et qu'il vous propose de voter une subvention exceptionnelle de 1,000 fr.

« Quant aux 300 fr. qui forment le complément de l'augmentation de 1,300 fr., ils auraient pour but de fournir à la Société les moyens d'entretenir à Rouen un cours d'italien et d'espagnol. Ce cours, qui n'est qu'à son début, a déjà groupé autour de lui un grand nombre d'élèves ; son utilité semble évidente ; vous le reconnaîtrez en inscrivant à votre budget les 300 fr. qui vous sont demandés. »

Une telle bienveillance, Messieurs, est la plus flatteuse récompense que vos travaux puissent recevoir, et je m'applaudis pour ma part, si mes démarches facilitées par ceux de mon honorable prédécesseur ont pu vous la faire obtenir. Vous avez compris, Messieurs, qu'elle nous engage, vous aurez à examiner si elle ne nous doit pas déterminer à tenter un commencement

de classification parmi les nombreux échantillons que possède notre Musée industriel ; mais tous, j'en suis sûr, vous vous réunirez pour exprimer à Monsieur le Préfet et aux membres du Conseil général nos plus sincères et plus vifs remercîments, et je serai heureux que vous m'autorisiez à leur en transmettre l'assurance.

RAPPORT

SUR LA

QUESTION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

PAR

M. le Vte Robert d'ESTAINTOT.

MESSIEURS,

La question de l'avenir des Sociétés coopératives préoccupe justement, de nos jours, l'attention du gouvernement ; après avoir été pendant un assez long temps patronnée par une seule école économique, elle a fini par se dégager des alliages compromettants qui entravaient sa marche, et elle se recommande aujourd'hui par le principe d'équité absolue qui est sa plus sûre sauvegarde.

La pensée sur laquelle elle se base est séduisante par sa netteté et par sa généralité même, c'est la substitution de *l'association* au *salariat*.

Sans doute, jusqu'ici le principe de l'association était connu ; ses développements ont suivi les formes diverses de Sociétés civiles et commerciales, et contribué à la

splendeur industrielle de la France ; seulement l'âme de ces associations a été jusqu'ici presque exclusivement, le capital seul. C'est lui qui a produit, c'est à lui seul que les bénéfices ont appartenu Quant aux agents de transformation qui permettaient de réaliser ces bénéfices, le capital les rémunérait au moyen d'un *salaire*, rétribution plus ou moins en rapport avec les besoins de l'agent, mais qui le laissait complètement étranger aux pertes comme aux bénéfices de l'association.

Cette situation présente des dangers ; elle crée un antagonisme inévitable entre le *capital* et le *travail*, puisque le capital tend nécessairement à des réductions de salaire qui augmentent ses bénéfices ; d'un autre côté elle entretient chez l'agent salarié un sentiment naturel d'hostilité et d'envie, par l'impossibilité où il se trouve de parvenir à ces bénéfices acquis souvent par son intelligence, toujours par les efforts de son travail. Cette opposition entre l'inaction apparente du capital qui recueille tous les avantages, et l'activité improductive du salarié qui parvient à peine à suffire à ses besoins, est pour l'ouvrier un perpétuel sujet de mécontentement et d'envie. Au point de vue social, on ne peut méconnaître qu'il ne puisse en résulter des dangers sérieux ; au point de vue de l'équité, on est disposé à admettre, que le salarié qui concourt si directement à la production, doit avoir une part quelconque de ses bénéfices.

Or, la *coopération* offre un moyen facile de parer à ce danger social, et de satisfaire à ce sentiment d'équité.

Par elle, l'agent producteur se trouve associé aux bénéfices.

Dans les associations de consommation qui suppri-

ment l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur, le consommateur s'approprie les bénéfices réservés à l'intermédiaire.

Dans les associations de crédit, l'emprunteur sociétaire s'enrichit des bénéfices qu'assurent au banquier les maisons de banque ordinaires.

Dans les associations de production, l'ouvrier profite seul des bénéfices que fait le patron dans l'organisation actuelle du salariat.

Cette conséquence de l'association coopérative est naturelle; disons plus, elle repose sur un principe général, depuis longtemps entrevu d'ailleurs; et bien que, dans son application usuelle, elle doive profiter presque exclusivement à la classe ouvrière, cependant elle est possible à tout le monde, et c'est là surtout le mérite qui la distingue; car, dans une Société organisée comme la nôtre, en face de cette égalité civile, qui est un de nos grands principes et une de nos forces, nous accueillerions difficilement un principe nouveau d'association, applicable seulement à une classe de citoyens.

Donc le principe de la coopération est parfaitement acceptable; les applications qu'il a déjà reçues en France, souvent malheureuses, et cela tenait aux individus, mais parfois brillantes, prouvent qu'il peut passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

Vous vous rappelez, Messieurs, la communication intéressante de notre collègue, M. Decaens; l'étude qu'il vous demandait de faire des associations de consommation avait été commencée par la Section d'Economie et de Commerce, lorsque la Société reçut de M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure, communication de la lettre de S. Exc. M. le Ministre de

l'Intérieur, relative à l'enquête ouverte sur les Sociétés coopératives.

Cette enquête devait avoir pour but :

1° De recueillir des renseignements précis sur l'organisation des Sociétés de cette nature qui existeraient en France ;

2° De constater les besoins auxquels ces Sociétés doivent satisfaire ;

3° D'examiner sur quels points la législation actuelle a pu entraver leur création et arrêter leur développement et dans quelle mesure il importerait alors de la modifier.

M. le Préfet, dans sa lettre d'envoi, insistait sur l'utilité d'une enquête, dans laquelle les ouvriers seraient personnellement entendus, et sur l'effet moral qui en résulterait parmi eux.

Cette communication devait donner une direction nouvelle aux travaux de la Section, et depuis sa réception, des réunions hebdomadaires ont eu lieu dans lesquelles elle s'est efforcée de résumer les modifications qui permettraient à notre législation de s'associer au mouvement coopératif.

Nous résumerons dans un instant les solutions auxquelles la Section s'est arrêtée ; mais nous croyons devoir indiquer les raisons qui l'ont empêchée de procéder par voie d'enquête directe sur les populations ouvrières. Elle en avait eu d'abord la pensée ; mais sur l'affirmation, émanée des industriels qui la composaient, que cette enquête ne pouvait produire aucun résultat utile, à raison de la situation intellectuelle et morale de la classe ouvrière dans notre ville et dans les vallées qui

l'avoisinent, elle a dû se borner à recueillir dans son sein les éléments d'appréciation qui lui étaient fournis par ses membres

Toutefois, cette situation de la classe ouvrière qui lui était révélée lui indiquait que là encore un besoin social était à satisfaire, et si, comme on est en droit de l'espérer, le principe coopératif produit ailleurs de bons résultats, il y a là pour notre Compagnie un devoir à remplir, et elle aura à examiner, si la mission qu'elle s'est donnée de répandre la science et les lumières parmi les classes ouvrières, ne lui impose pas le devoir de les initier aux principes et aux résultats du grand mouvement économique qui agite notre pays.

On a remarqué que la manière même dont est formulée la lettre de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, suppose résolue au préalable la question de l'UTILITÉ des Sociétés coopératives.

A cet égard la Section eût pu se livrer à des considérations fort étendues pour arriver à la démonstration d'un fait qu'elle préfère accepter comme résolu. Aussi, n'a-t-elle pas cru devoir entrer dans cet ordre d'idées. L'association coopérative est, *dans son principe*, une chose *excellente;* sans croire que son extension puisse avoir par elle-même une influence bien décisive sur l'amélioration du sort des ouvriers, si elle n'est avant tout secondée par la prospérité du commerce et de l'industrie et le développement des idées morales, elle admet cependant qu'elle peut y contribuer. Elle n'a pas cru d'ailleurs que l'application de ce principe, isolée désormais de toute idée politique, présentât aucun danger social sérieux, et autre que celui qui peut résulter des agglomérations actuelles d'ouvriers.

Les quelques considérations dans lesquelles nous sommes entrés au commencement de ce rapport, donnent d'ailleurs sur ce point le résumé des raisons déterminantes sous l'influence desquelles la Section s'est trouvée placée.

Une observation à ce sujet seulement mérite d'être consignée ici. On s'est préoccupé des différentes formes de la coopération; on s'est demandé laquelle convenait le mieux à la France, de l'association de consommation, de l'association de crédit, ou de l'association de production.

On a remarqué qu'en Allemagne l'association de crédit paraît prévaloir; et ce fait s'explique par la constitution sociale de ce pays, où la grande industrie est peu représentée, et où, par conséquent, c'est le *petit* industriel qui est le plus grand producteur; l'association de crédit est pour lui une ressource essentielle, et l'on conçoit sans peine les progrès d'une institution qui répond à une situation semblable.

En France, au contraire, la production appartient presque exclusivement à la grande industrie, et jusqu'à ce que l'on soit parvenu à généraliser la division des forces motrices, les Sociétés de crédit rendront moins de services qu'en Allemagne aux ouvriers, parce que le chiffre des prêts, relativement modestes, ne leur permettra pas de s'élever à la situation de producteurs.

Quelques personnes ont aussi vanté outre mesure les services rendus par les associations de consommation. On s'aperçoit bien vite, en effet, que, réduite à ce seul terme, la coopération amènerait un abaissement des salaires, et que le résultat auquel on parviendrait, serait de faire passer dans la caisse du patron la plus

grande partie du bénéfice fait par l'ouvrier dans l'association de consommation.

Pour que le principe coopératif affranchisse l'ouvrier, il faut qu'il se produise largement sous sa triple forme, et que l'ouvrier réalisant le capital économisé dans les Sociétés de consommation, le double à l'aide des associations de crédit et parvienne à trouver dans les Sociétés de production les bénéfices afférents à son travail et à son capital réunis.

La Section estime donc que le principe coopératif doit être appliqué dans sa forme complexe, et que si l'association de consommation doit précéder celle de production comme un stage préalable qui permet à l'ouvrier de former son capital et de s'assouplir aux formes de l'association, elle n'est que la pierre d'attente, et ne dispense pas de l'achèvement de l'édifice.

La Section ne s'appesantira pas davantage sur l'utilité du mouvement coopératif.

Son passé mériterait sans doute de fixer son attention. L'enquête, à l'occasion de laquelle nous sommes consultés, nous demande de *recueillir des renseignements précis sur l'organisation des Sociétés de cette nature qui existeraient en France*, mais sur ce point encore la Section a cru devoir s'abstenir de donner des renseignements ou de se livrer à des appréciations que d'autres peuvent plus compétemment fournir.

A Rouen, le mouvement coopératif dans les années qui ont suivi 1848, a été presque insignifiant, cependant une association coopérative, l'*Alliance*, existait à Rouen en 1851. La Section n'a pu se procurer les renseignements précis qu'elle eut désirés, et au lieu de disserter sur ce qui s'est produit dans d'autres centres

industriels, elle préfère s'en référer à l'opinion personnelle de ceux qui ont pu l'apprécier de près.

Depuis l'année dernière deux associations de consommation se sont fondées à Elbeuf et au Havre. La Section s'en remettra aux Sociétés Savantes du Havre et d'Elbeuf du soin de renseigner sûrement sur leur établissement et sur leur succès.

Restent donc à examiner les conditions de légalité, et c'est à celles-là que la section s'est exclusivement consacrée.

La première question sur laquelle elle a fixé son attention, était celle-ci :

6. « *Les Sociétés existantes ont-elles trouvé dans les* « *dispositions de la législation civile ou commerciale des* « *obstacles à leur formation ou à leur développement* (1). »

Aucun obstacle n'existe dans les dispositions de la loi civile. Le contrat de Société civile est, en effet, purement consensuel, et l'obligation imposée par l'article 1834, Code Napoléon, de le rédiger par écrit, lorsque l'objet de la Société est supérieur à 150 fr, ne peut être considérée comme une entrave à la formation des Sociétés civiles de coopération.

Seulement il importe de remarquer que le caractère des Sociétés civiles sera très rarement compatible avec celui des Sociétés de coopération.

La *Société de consommation* a pour but d'acheter en

(1) La Société a cru, pour plus de netteté, devoir suivre le formulaire dressé par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Elle commence par la sixième question; les raisons données précédemment expliquent le silence qu'elle garde sur les cinq premières questions.

gros pour revendre en détail ; si elle était exclusivement limitée à la revente aux associés, elle pourrait être considérée comme civile, mais cette restriction serait le moyen le plus sûr de retarder indéfiniment sa vulgarisation.

Les mêmes difficultés existent pour les *Sociétés de crédit* qui se livrent à des opérations de banque et de courtage, et pour les *Sociétés de production.*

Dès lors que ces dernières ne seront pas limitées à la mise en commun du travail et au partage des bénéfices, qu'elles ne se borneront pas à travailler sur commandes, n'achetant les matières premières qu'au fur et à mesure de leurs besoins, que leur main-d'œuvre se compliquera de spéculation, elles deviendront commerciales.

Donc en résumé, si en droit la loi civile ne présente pas d'obstacle à la formation des Sociétés de coopération, en fait, le caractère presque exclusivement commercial de ces Sociétés leur permettra difficilement de profiter des facilités que leur offre le droit civil.

La Section a été amenée à examiner ensuite les diverses formes de Sociétés commerciales. Elles les a distinguées suivant leur plus ou moins d'assimilation possible avec la coopération.

Elle a écarté dès l'abord la forme des *Sociétés anonymes.* L'autorisation nécessaire pour parvenir à leur constitution légale doit en faire abstenir à première vue.

Viennent ensuite :

1° Les *Sociétés à responsabilité limitée*, ou *Sociétés*

anonymes libres comme on proposait de les appeler lors de la discussion de la loi de 1863.

Cette forme peut être à la rigueur compatible avec la coopération, mais elle s'en éloigne quant au but. La coopération tend à réunir les individualités ; elle fait grand fond de la personne ; les Sociétés à responsabilité limitée visent au contraire à n'atteindre que le capital et à exclure l'individu.

La Section estime donc, d'une part que l'absence de responsabilité mise à la charge des administrateurs, et de l'autre le fractionnement du capital en actions transmissibles et soumises à certaines conditions, empêcheront la plupart du temps l'association coopérative de profiter des facilités offertes par la loi de 1863.

2° La Société *en commandite par actions* a sur la précédente l'avantage de faire peser sur les gérants une responsabilité solidaire, en rapport avec leur rôle social. Mais subsiste encore l'inconvénient résultant de l'action, la nécessité d'en souscrire et d'en verser préalablement une quote part. Toutefois, comme la majeure partie de ces inconvénients cesse d'exister, lorsque les associés possèdent déjà le capital nécessaire pour le versement du quart de l'action, qui dans la plupart des cas ne sera pas supérieur à 25 fr., que du reste l'action peut conventionnellement demeurer nominative et ne devenir cessible qu'à certaines conditions, et qu'ensuite la loi du 6 mai 1863, en permettant au commanditaire d'*être employé dans les affaires de la Société*, a levé le plus sérieux obstacle qui s'opposât à l'application de la commandite aux Sociétés coopératives, la Section a pensé que la forme de *la com-*

mandite par actions était souvent conciliable avec le but et les conditions de la coopération.

3° *La Société en commandite simple.*—Elle est exempte de tous les griefs que peut soulever parfois la commandite par actions. Elle se prête aux commencements les plus humbles. Elle modifie la responsabilité suivant le rôle de chacun, engageant indéfiniment les gérants-directeurs de l'entreprise, permettant aux associés simples commanditaires de limiter leurs pertes. Cette forme, suivant la pensée de la Section, devra le plus souvent être celle qui sera préférée pour les associations de production. Elle évite, en effet, la plupart des conflits d'autorité qui peuvent surgir dans les Sociétés en nom collectif. Elle a surtout cet avantage de graduer la responsabilité suivant l'ingérence de chacun, et différencie la situation de l'associé, travaillant pour l'association, de celle de l'associé qui la dirige.

4° *Les Sociétés en nom collectif.* — Cette forme est éminemment propre à l'association de production; elle a, il est vrai, l'inconvénient signalé dans les lignes précédentes de faire peser sur tous une responsabilité commune, pour une action inégale. Mais on ne peut nier qu'entre un petit nombre d'associés, s'entendant parfaitement, ayant la sagesse de choisir le plus digne et de lui obéir, l'association en nom collectif ne puisse produire les plus heureux effets; cette forme avait été imposée en 1848 aux Sociétés qui voulaient prendre part à la subvention de 3,000,000 fr. votée par la loi du 5 juillet 1848, obligation que nous rappelons sans aller jusqu'à y applaudir.

5° *Les Associations en participation*, dont les caractères principaux sont d'être occultes pour les tiers, de

n'avoir pas de capital social distinct des biens particuliers des associés, et dont le but unique est un compte des profits et pertes, présentent cet avantage énorme de n'être soumises à aucune publicité. Quant à leur objet, la jurisprudence reconnaît aujourd'hui qu'il n'est pas nécessairement limité à une ou plusieurs opérations déterminées, mais peut s'étendre à toutes les affaires qui se présentent, pourvu qu'elles soient de même espèce ou se rattachent à une même exploitation.

C'est sous cette forme que se sont fondées à Rouen les diverses associations créées pour le déchargement et l'embarquement des marchandises à bord des navires : la *Grande-Carue* la *Carue-des-Tonneliers* et la *Jeune-Carue-Rouennaise*, et elles ont paru à la Section avoir plus d'un trait de ressemblance avec les Associations coopératives, si tant est quelles ne reposent pas identiquement sur le même principe.

La Section pense donc que cette forme de Société, avec l'étendue et la liberté d'allures que la jurisprudence et la loi la plus nouvelle leur permettent, pourra dans certains cas être utile aux Sociétés coopératives, sans exiger d'autres formalités que celles qui régissent les Sociétés civiles.

Donc suivant nous, il existe plusieurs formes de Sociétés commerciales parfaitement compatibles avec le principe de coopération. Les raisons de choisir dépendront des circonstances, mais la Section conclut que ni la législation civile, ni la législation commerciale n'apportent d'obstacles absolus à la formation des Sociétés coopératives.

8° Quelles seraient les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la législation existante pour rendre possible ou du moins plus facile la formation des Sociétés de coopération ?

Pour la rendre possible aucune modification ne serait nécessaire, car du moment où le principe de la coopération n'est qu'une forme du principe général d'association qui sert de base à toutes les Sociétés, soit civiles, soit commerciales, il ne peut trouver dans la loi rien qui s'oppose à son admission pratique. Son but est une répartition nouvelle des bénéfices auxquels le travail prendra part au même titre que le capital; évidemment cette répartition n'intéresse pas les tiers, et comme c'est en leur faveur seule que des précautions législatives ont été édictées, il est évident que les formalités qui en découlent ne peuvent avoir une influence directe sur la formation des Sociétés coopératives. Il en est autrement de leur influence indirecte, car si elles ont pour conséquence d'augmenter les frais de constitution des Sociétés coopératives, de rendre impossibles les transformations multiples qui sont de leur essence, il est évident qu'une retouche législative est nécessaire.

Il y a donc bien lieu d'examiner si ces formalités sont indispensables et dans quelle mesure elles le sont.

Elles se réduisent (les associations en participation exceptées) :

1° A la constatation de la formation de la Société

par un acte écrit (art. 39. Code Com.) soit publié, soit sous seing privé.

2° A la transcription sur un registre spécial, déposé au greffe du tribunal de Commerce, d'un extrait de l'acte de Société rédigé conformément à l'art. 43. (C. Com.), et à l'affichage de cet extrait pendant trois mois au greffe du tribunal de Commerce.

3° A la publication de cet extrait, par un journal désigné, dans la quinzaine de la date de l'acte. (Art. 42. Code Com.).

Seulement, la loi exige encore (art. 46) que « tous « actes portant dissolution de Société avant le terme « fixé pour sa durée par l'acte qui l'établit, tout chan- « gement ou retraite d'associés, toutes nouvelles stipu- « lations ou clauses, tout changement à la raison de « Société soient soumis aux formalités prescrites par « les art. 42, 43 et 44 du Code de Commerce. »

C'est évidemment cette dernière disposition qui est une gêne assez grande pour les Sociétés coopératives. Chez elles, en effet, les changements ou retraites d'associés, et, par suite, l'augmentation ou la diminution du capital social sont une conséquence de leur développement, ou de la liberté qui préside à leurs allures. De là des publications fréquentes, de là des dépenses considérables, qui grèvent sans profit le budget social.

En faut-il conclure que pour elles ces formalités doivent disparaître? La Section ne l'a pas admis, d'une part, parce qu'il serait contraire à sa pensée de soumettre les Sociétés coopératives à une législation spéciale, et de l'autre parce que, en résumé, ces formalités si elles sont une gêne, sont aussi l'une des garanties du crédit que les tiers pourront accorder aux asso-

ciations, et que sans crédit, elles seraient réduites à l'impuissance.

Doit-on cependant admettre avec quelques personnes que l'observation de ces formalités est radicalement impossible aux Sociétés coopératives; suivant nous une telle conclusion serait une erreur. Les modifications dans le nombre des associés et dans le capital social ne peuvent être validées que par les assemblées générales, et les réunions d'assemblées générales n'auront usuellement lieu que deux fois par an : ce serait donc deux publications à faire annuellement. Admettre que les Sociétés coopératives ne pourraient pas y faire face, ce serait exagérer; mais elles peuvent en être gênées? Et la question se réduit à savoir s'il y a des moyens de faire disparaître cette gêne ou pour parler pratiquement de rendre les publications moins onéreuses.

La Section a pensé, d'abord, qu'il y avait lieu de maintenir des art. 42, 43, 44 du Code Com. pour la publicité à donner à l'acte social, sauf, en ce qui concerne les insertions dans les journaux, à réduire le prix de l'insertion à sa dernière limite.

Il n'y a, en effet, aucune raison pour que la désignation faite par l'administration du journal favorisé des insertions lui procure un bénéfice autre que celui d'une plus grande publicité et d'un nombre d'abonnements plus considérable; mais pour celui qui est tenu à cette insertion légale, il ne doit rigoureusement rembourser à l'imprimeur que ses frais de composition et de mise en page. A ce point de vue, la section pense qu'une réduction sérieuse pourrait être obtenue sur les prix actuels.

Maintenant, pour toutes les modifications posté-

rieures à la publication de l'acte social, l'art 46 exige la publication d'un extrait rédigé avec la même étendue que l'extrait primitif. Ne serait-il pas possible de réduire l'extrait uniquement à la modification adoptée et de le rattacher à l'acte primitif, en ajoutant la date de la publication de l'acte social.

La Section a été d'avis que cette restriction à l'art. 46 pouvait avoir lieu sans inconvénient, et qu'elle sauvegardait l'intérêt des tiers, en faisant aux nécessités des Sociétés coopératives une concession suffisante.

Une autre question a été soulevée par la Section, celle relative au droit de patente. Cette observation ne regarde d'ailleurs que la Société en nom collectif.

Déjà, en 1844, un progrès considérable avait été fait dans un sens favorable à l'esprit d'association, et contrairement au principe posé par la loi de l'an VII qui assujétissait tous les associés à une patente complète (droit fixe et droit proportionnel); la loi du 23 avril 1844 n'imposait le droit fixe entier qu'à l'associé principal, et ne frappait les autres associés même ne résidant pas dans la même commune, que d'un demi-droit fixe. C'était généraliser le principe écrit déjà dans les lois de 1817 et de 1818.

Toutefois, il est intéressant de noter que la Commission chargée de préparer la loi de 1844 s'était préoccupée de la suppression de ce demi-droit fixe. Quelques membres en avaient fait la proposition formelle ; d'autres voulaient au moins qu'il fût établi un maximum « et que les demi-droits pris ensemble ne « dépassassent jamais le droit principal ou, en d'autres « termes, que les trois premiers associés pussent « seuls être imposés, l'un au droit entier, les deux

« autres au demi-droit, et que tous les autres en fussent « exempts. »

Le demi-droit fixe fut néanmoins maintenu, le droit proportionnel continuant à frapper l'habitation de l'associé principal, et les locaux affectés à l'exercice de l'industrie.

Cette législation a duré jusqu'en 1850; mais, à cette époque, on sentit le besoin de marcher vers un système plus large ; on voulait éviter le reproche que les Sociétés ouvrières en voie de formation eussent été en droit d'élever contre des taxes trop lourdes, et la loi du 15 mai 1850 réduisit le droit de patente au vingtième du droit fixe payé par l'associé principal « pour les asso- « ciés habituellement employés comme simples ou- « vriers dans les travaux de l'association. »

La Section voudrait que la loi fît un pas encore, et exonérât de tout droit fixe de patente ceux auxquels profitait la réduction au vingtième, édictée par la loi de 1850.

Il est un dernier point sur lequel son attention s'est portée. Le but des associations coopératives de production est d'assurer au travail une part des bénéfices, et cette attribution présente certaines difficultés d'exécution, car on se demande par quel chiffre sera représenté cet apport en travail, donnant droit aux bénéfices.

Dans la Société en nom collectif, il peut être facile de tourner la difficulté ; si, en effet, tous les associés ne font qu'un apport en industrie, les bases de la répartition ne sont pas indécises, puisque les apports étant semblables, la répartition se fait naturellement par tête. La solution est la même dans le cas où les associés font un apport égal en argent. Mais, si l'on admet

de la part de quelques-uns des associés un apport en argent, et de la part des autres le seul apport de leur industrie, on s'est demandé comment la répartition pouvait avoir lieu.

Une solution a été proposée; c'est de considérer chaque individu comme représentant un capital, et le salaire qu'il touche pour sa main-d'œuvre comme les intérêts de ce capital; on répartit alors les bénéfices entre le travail et le capital, conformément aux bases adoptées dans l'acte social, en prenant comme termes de comparaison les salaires perçus par l'un et les intérêts attribués à l'autre.

Cette solution a été admise par la Section comme parfaitement équitable; elle résout la difficulté pour les Sociétés en nom collectif; mais elle en présente encore une pour les Sociétés en commandite.

En effet, la commandite ne se comprend que de la part de l'associé qui met dans la Société un capital quelconque; l'article 23 du Code de Commerce appelle les commanditaires des *Bailleurs de fonds*, et la question est précisément de savoir si la Société peut être *en commandite* à l'égard d'un associé qui n'apporterait que l'obligation prise par lui de fournir à la Société son travail moyennant une rétribution quelconque.

On peut dire, en effet, que logiquement un tel apport est négatif; au point de vue des tiers, il n'augmente en rien la solvabilité de l'association, et s'il produit un résultat juridique, c'est uniquement en faveur de celui qui le fait, pour lui attribuer une part dans les bénéfices.

La commandite, n'exigeant pas un apport réalisé, et se contentant d'une promesse d'apport, l'utilité pra-

tique de l'apport en industrie seul, apparaîtra sans doute rarement.

Toutefois, si un tel apport est indifférent aux tiers, il est incontestable qu'il ne les préjudicie pas, puisque la Société ne peut faire de bénéfices qu'après avoir acquitté ses dettes ; et il y aurait un certain avantage à permettre aux associés simples ouvriers de se maintenir dans cette situation de commanditaires, qui, tout en leur permettant de prendre part aux bénéfices de l'association, les soustrairait plus sûrement aux risques d'une mauvaise gestion. La Section a pensé qu'il serait utile d'ajouter aux principes de la loi en matière de Société une disposition ainsi conçue :

« Dans toute Société, quelle que soit sa forme, le « travail ou l'industrie pourra être admis comme as- « socié sans évaluation préalable et avoir, en cette qua- « lité, part aux opérations sociales et aux bénéfices sui- « vant les stipulations des parties.

« Lorsqu'il n'entraînera pas immixtion dans la gé- « rance, l'apport en travail ou en industrie ne sera tenu « aux pertes et aux dettes, même vis-à-vis les tiers, « que dans les limites et selon les termes des statuts.

« La clause relative à l'apport en travail ou en in- « dustrie et à la participation aux pertes fera partie de « l'extrait publié conformément à l'article 43 du Code « de Commerce (1). »

(1) Cette formule est proposée par M. Em. Jay, n° 6, du journal l'*Association*. Le commanditaire apportant comme mise sociale son travail ou son industrie, et recevant d'une part comme rémunération un salaire fixe et de l'autre une fraction des bénéfices, est-il légalement un associé ou n'est-il qu'un intéressé? En droit, la question peut offrir des nuances assez délicates qu'il serait trop long d'étudier ici ; en fait, nous pensons qu'elle peut se concilier avec le contrat de société.

Ainsi, sur cette huitième question, la pensée de la Section se résume ainsi :

1° Simplification de la publication des extraits dans les cas prévus par l'article 46 du Code de Commerce, et abaissement du prix des insertions ;

2° Suppression du droit de patente dans les cas où la loi de 1850 a réduit le droit fixe au vingtième du droit principal ;

3° Autorisation législative, dans toute Société, de l'apport en travail ou en industrie.

9. *Devrait-on notamment leur permettre de se constituer avec un capital social variable?*

Cette variabilité est de l'essence des Sociétés coopératives ; mais la Section n'a pas pensé qu'il y eût lieu de l'autoriser par une disposition spéciale ; elle est légalement permise, à condition que cette modification à l'acte social soit régulièrement publiée ; il serait dangereux de faire plus pour les Sociétés coopératives, que de leur faciliter l'observation de la loi ; elles ne doivent point y être soustraites.

10. *Ne devrait-on pas autoriser la création d'actions sans déterminer un minimum?*

Les raisons qui ont porté le législateur de 1856 à la fixation d'un minimum pour les actions des Sociétés en commandite, avaient une gravité qu'il

importe de ne pas perdre de vue. On avait eu alors l'exemple d'actions abaissées jusqu'à cinq francs. « On comprend, disait l'exposé des motifs, qu'elle « classe de personnes on veut exploiter, et à quelle « espèce de capitaux on fait appel lorsqu'on émet « de pareilles valeurs. Les actions réduites à de si « misérables proportions sont destinées à ceux qui, « par leur condition sociale, sont le moins ca- « pables d'apprécier les chances auxquelles ils s'ex- « posent .... C'est surtout pour la protection de « ces intérêts que la loi doit se montrer vigilante « et sévère... Elle fixe la somme au-dessous de « laquelle ne peuvent descendre les fractions du ca- « pital social, quelle que soit leur dénomination. Ils « préviennent ainsi des inconvénients et des dangers « dont il fallait surtout se préoccuper, puisqu'ils « menacent les intérêts si précieux des classes la- « borieuses.. »

Ces raisons étaient décisives ; elles étaient fondées sur l'expérience et sur l'intérêt général, et la loi du 23 mai 1863 les a consacrées à nouveau. Il n'existe, dans la matière qui nous occupe, aucune raison pour en écarter l'application. Le péril est aussi grand, les intérêts à sauvegarder sont les mêmes. Si le maintien d'un minimum un peu élevé a pour conséquence d'éloigner les coopérations de la commandite par actions, il leur reste la commandite simple qui vaut mieux pour elles, qui leur apprend à se connaître, qui leur sert de stage, et qui leur permet ensuite, lorsque les bénéfices y suffisent, de morceler en actions le capital de l'association.

11. *Devrait on modifier les formalités prescrites pour la publication des actes de Sociétés commerciales?*

Les observations que la Section a présentées à cet égard sous la huitième question, la dispensent d'y revenir ici.

12. *Y a-t-il en France des Sociétés coopératives fondées sur le système de M. Schultz (de Delitsch)?*

Pour les raisons qu'elle a données en commençant, la Section ne croit pas avoir à repondre à cette question.

13. *La solidarité de tous les membres des Sociétés coopératives doit-elle être établie comme un principe fondamental?*

Les principes déjà posés par la Section font pressentir la solution qu'elle donne à cette question. Pour les Sociétés coopératives, le droit commun, rien de plus, rien de moins. La solidarité, entre les associés en nom collectif; pour les autres, responsabilité limitée dans les termes de l'acte social.

La solidarité obligatoire est un principe excessif dont rien ne justifierait l'application; elle ne serait pas proportionnée aux avantages que les associés tireraient de l'association, et, par conséquent, elle serait un obstacle de premier ordre au progrès du principe coopératif. Si, sans elle, les associations ne trouvent pas de crédit,

elles auront toujours le moyen de s'y soumettre; mais la leur imposer nous paraîtrait une faute capitale; aussi la Section pense-t-elle que la solidarité doit rester facultative, mais que le législateur ne doit pas la rendre obligatoire.

14. *Le projet de loi actuellement soumis au Corps législatif sur les Sociétés coopératives est-il susceptible de modification? Quelles seraient ces modifications?*

La réponse de la Section à cette dernière question servira de conclusion à celles qu'elles a données aux questions précédentes. Elle pense que les Sociétés de coopération n'ont pas besoin d'une législation spéciale: il suffit qu'elles trouvent dans la législation générale les facilités nécessaires à leur établissement, et c'est seulement dans ce sens que celle-ci doit être modifiée, en sauvegardant les restrictions qui sont l'égide du crédit commercial.

Le projet de loi a le tort de vouloir être spécial aux Sociétés coopératives; pour y parvenir, il se trouve contraint à une définition, et cette définition dénature, en le limitant, le but des Sociétés coopératives.

Les faveurs qu'il leur accorde, celle de pouvoir faire descendre les actions ou coupons d'actions au-dessous de 100 fr., la dispense de publications pour la variation du capital social, tant qu'elle n'a pas atteint la limite minimum fixée dans l'acte social, et pour les modifications survenues dans le nombre des associés, ou bien, selon nous, ne sont pas suffisamment justifiées, ou bien sont une cause de discrédit; car il est bien évident que, si pendant l'existence de la

Société, le capital social peut être réduit dans de fortes proportions, sans que les tiers en soient informés, les associations coopératives seront inévitablement frappées d'une défaveur dont elles ne se relèveront pas.

Nous ne devons pas oublier, qu'au lendemain de 1848, une première épreuve a été tentée: les préoccupations politiques l'ont rendue défavorable sans doute, et l'ont fait échouer en grande partie; le plus grand malheur de cette tentative a été peut-être que le gouvernement ait voulu la diriger. Aujourd'hui nous avons une expérience de plus, elle doit nous apprendre que la première condition de succès, pour des essais de ce genre, c'est qu'ils soient laissés à l'initiative individuelle, sans aucune ingérence administrative. Aussi le dernier mot de la Section sur cette grande question sera-t-il pour demander qu'elle soit abandonnée au droit commun. L'opinion publique se prononce; elle demande en faveur du *travail*, l'extension des bénéfices du droit d'association, dont le *capital* a jusqu'ici seul profité. Bornons-nous à supprimer tout ce qui peut lui porter obstacle.

Peut-être les réformes légères que nous croyons utiles ne seront-elles pas les dernières; le principe de la coopération, en se développant, se plaindra d'autres entraves; les prévoir aujourd'hui serait difficile ou prématuré; mais ce qui nous semblerait dangereux au premier chef, ce serait de vouloir réglementer dans ses applications un principe qui n'a pas encore vécu. Dans cette situation la réglementation qui paraît aujourd'hui une faveur, demain serait une gêne qui détournerait peut-être le principe de sa marche régulière ou com-

promettrait ses progrès. Laissons-le donc abandonné librement à lui-même; espérons qu'il tiendra les promesses que ceux qui le patronnent font en son nom, et conservons l'espoir qu'il sera enfin le trait d'union si longtemps cherché entre le capital qui profite du travail réalisé, et le travail qui aspire à devenir un capital (1).

(1) Ce rapport a été adopté par la Société dans sa séance du 17 janvier 1866, et elle a décidé qu'il serait adressé à M. le Préfet pour être transmis par son intermédiaire à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

RAPPORT

De la Section d'Économie et de Commerce

SUR UN

PROJET DE STATUTS

D'UNE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

DE CONSOMMATION,

PAR M. RAOUL LECŒUR.

MESSIEURS,

Plusieurs ouvriers de notre ville ont entrepris d'y fonder une Société coopérative de consommation. Ils ont développé leur idée dans un projet de statuts, qu'ils ont fait à la Société d'Emulation l'honneur de lui soumettre, en la priant de leur faire part des observations critiques que son examen lui suggérerait. Cette proposition ne vous a pas pris au dépourvu; la question de la coopération vous est dès à présent familière. L'année dernière, un de nos collègues a communiqué à la Compagnie une étude historique détaillée sur les Sociétés coopératives de consommation; cette année

même, vous avez pris votre part des travaux préparatoires du projet de loi que le Conseil d'Etat élabore présentement, en déposant à l'enquête, pour répondre au questionnaire de M. le Ministre du Commerce, le rapport si complet et si lucide de votre président. Aussi, vous avez accueilli avec empressement le témoignage de confiance qui vous était donné par les auteurs du *projet*. Leur appel vous prouvait que vous aviez été au devant d'un besoin plein d'actualité, en vous livrant à l'étude de ces sortes de questions ; il vous donnait, en outre, l'occasion de les envisager sous une face nouvelle. De la région abstraite des principes théoriques, il vous fallait maintenant descendre dans le champ des applications.

Le premier soin de votre Section d'économie et de commerce, à laquelle vous avez renvoyé l'examen du *projet*, a été de se mettre en relations directes avec ses auteurs, afin de savoir d'eux, d'une façon précise, ce qu'ils attendaient de la Société. Ces messieurs sont venus au milieu de nous et nous ont déclaré qu'ils réclamaient de nous une appréciation de leur travail, et au besoin, des conseils pour en redresser les erreurs ou en combler les lacunes. Cette déclaration, faite sans aucune réserve, nous a tracé notre ligne de conduite ; nous avons répondu à la franchise par la franchise ; nous nous sommes expliqués catégoriquement sur tous les points qui nous étaient soumis, et je m'empresse d'ajouter que sur tous les points nous nous sommes mis promptement d'accord Nous nous gardons bien de nous en attribuer exclusivement le mérite : il revient pour une bonne part aux auteurs du projet. En effet, alors que nous l'étudiions, eux-mêmes le méditaient de

nouveau, et en creusant leur idée primitive, arrivaient sur beaucoup de points à lui faire subir spontanément les modifications que, de notre côté, nous estimions nécessaires, avant même que nous les leur eussions proposées. Il est temps maintenant de vous dire ce qui est sorti de cette commune étude.

Le travail qui nous était soumis était un avant-projet plutôt qu'un projet définitif. Ses auteurs, pénétrés de l'idée que l'association est appelée à rendre de signalés services à la classe ouvrière, et spécialement l'association appliquée à la consommation, s'étaient, pour ainsi dire, contentés d'approprier à cet objet particulier beaucoup des règles qui président généralement à l'organisation des Sociétés de secours mutuels dont ils ont la pratique. Une société ainsi organisée pourrait peut-être fonctionner sous l'empire d'une législation qui laisserait une entière liberté dans le choix des conventions sociales. Mais notre législation exige autre chose. A ce premier point de vue, le projet demandait un remaniement complet : il fallait le mettre en harmonie avec nos lois commerciales. Au point de vue économique, il comportait aussi quelques modifications quoique en nombre moindre. Par son objet, par son esprit qui est excellent, en un mot, par son fond, le *projet* obtenait notre sincère approbation ; mais par ses détails et par sa forme, il nous paraissait exiger une refonte presque générale. C'est ce dont ses auteurs sont tombés d'accord avec nous. Aussi, ne venons-nous pas aujourd'hui vous proposer de donner votre approbation au projet qui vous était primitivement soumis ; à proprement parler, ce projet n'existe plus. Nous ne venons pas davantage vous en proposer le rejet pur et

simple. Cette solution radicale ne répondrait ni à l'attente de ses auteurs, ni à vos propres désirs. Nous avons pensé qu'entre ces deux extrémités, il existait un moyen terme. Nous avons creusé les idées, nous les avons classées ; nous avons recherché les principes économiques et juridiques qui, se rapprochant davantage de la rédaction primitive, nous paraissaient susceptibles d'une expérimentation avantageuse ; en un mot, nous avons établi contradictoirement les bases d'une société coopérative de consommation. Nous n'avons pas rédigé de statuts conformes à ces principes : il nous a paru que c'était là un travail de détail dans lequel la Société d'Émulation ne pouvait s'engager sans sortir de ses attributions naturelles, et qu'il fallait laisser le mérite et la responsabilité de cette mise en œuvre à ceux qu'elle intéresse directement. Mais cette mise en œuvre deviendra facile, si les principes sont clairement posés et coordonnés, et c'est à cela qu'il fallait d'abord tendre. Vous direz, Messieurs, si votre Section a atteint le but qu'elle a poursuivi.

La suite naturelle des idées nous a conduits à étudier successivement : 1° l'objet de la future société ; 2° la détermination de son régime légal ; 3° son organisation au point de vue des personnes et des finances, ce qui embrasse les entrées et sorties et le capital social ; 4° son organisation administrative : 5° la répartition des bénéfices ; 6° le fonds de réserve ; 7° la dissolution de la société. Ce cadre, si vaste qu'il soit, est loin d'embrasser tous les points que devraient régler des statuts définitifs : nous avons tenu à nous borner à ceux que nous considérions comme essentiels. Résumons nos conclusions sur chacun d'eux.

I. — *Objet de la Société.* — L'objet de la Société est nettement déterminé dans le projet, et, à cet égard, rien n'est à y changer : on veut fonder une Société coopérative de consommation. L'idée d'une telle Société en elle-même est des plus simples. Si l'on veut s'en former une notion saisissante et précise, il suffit de se reporter à ce que firent les premiers pionniers de Rochdale, il y a tout à l'heure vingt-cinq ans. Quelques pauvres ouvriers versèrent pendant plusieurs semaines une cotisation de quelques centimes dans une caisse commune : quand les centimes réunis formèrent une somme suffisante, ils achetèrent en gros un sac de farine qu'ils se revendirent ensuite en détail au prix du commerce ; le bénéfice réalisé par cette revente, ajouté à de nouvelles cotisations, forma un capital qui, accru sans cesse par des opérations successives, leur permit d'en entreprendre de plus en plus importantes. Aujourd'hui, les pionniers de Rochdale manient des millions et se partagent d'honnêtes dividendes. Acheter en gros, avoir ainsi de bonnes marchandises à de bonnes conditions, supprimer l'intermédiaire et garder pour soi le bénéfice qu'il aurait réalisé, voilà la théorie économique de l'association de consommation. Sa théorie morale, si je puis m'exprimer ainsi, n'est ni moins simple, ni moins saisissante. La fondation de toute société de ce genre repose sur l'épargne ; en outre, si l'épargne en est la base, elle en est aussi le couronnement. Les bénéfices réalisés sur chaque achat, s'ils étaient immédiatement remis à l'acheteur seraient tellement minimes, qu'à son insu même, ils seraient absorbés dans le courant des dépenses journalières. Mais, n'étant distribués qu'à des époques éloignées, ils s'ac-

cumulent, ils grossissent, ils prennent un corps, ils valent alors vraiment la peine qu'on en fasse un emploi conseillé par la prévoyance.

De toutes les formes de l'association coopérative, celle qui a en vue la consommation est la plus simple, la plus pratique; et, dans tous les cas, il semble qu'il faille commencer par elle. En effet, nous venons de le voir, elle produit l'épargne. Plus tard, cette épargne pourra être fécondée dans une caisse de crédit mutuel et devenir capital, et enfin, plus tard encore, ce capital pourra alimenter une association industrielle. Mais, présentement, il ne s'agit que de consommation, et, assurément, cet objet, tout limité qu'il est, se suffit à lui-même. Nous ne savons si tous les honorables auteurs du projet ont, à cet égard, une manière de voir unique; nous avons cru entrevoir que certains d'entre eux avaient d'autres aspirations. Les uns semblaient croire qu'une partie des bénéfices réalisés par la Société de consommation, accumulés en un fonds de réserve, dont il sera ultérieurement parlé, pourraient servir à faire des avances aux membres de la Société, et tendaient ainsi à greffer une société de crédit sur une société de consommation. D'autres, au contraire, y greffaient, dès à présent, une société de production, en employant ce fonds de réserve à la subvention d'établissements industriels. Nous n'avons pas eu à nous arrêter à ces idées qui nous ont paru n'être que des aspirations isolées, et qui, d'ailleurs, n'étaient pas formulées dans le projet. Si elles y avaient été formulées, nous ne dissimulerons pas que nous les aurions énergiquement contestées. Les principes sur lesquels reposent ces trois sortes de sociétés sont très-différents,

et on ne pourrait les combiner qu'au moyen de complications inextricables, pour atteindre un résultat douteux. En outre, pour réaliser l'une ou l'autre combinaison, il faudrait distraire la plus grande partie des bénéfices réalisés par la société de consommation, bénéfices tout-à-fait hypothétiques, comme ceux de n'importe quelle société qui débute, et alors la société de consommation n'aurait vraiment plus d'objet. En ce qui concerne spécialement l'annexion d'une société de crédit, pour une foule de raisons que ce n'est pas ici le lieu de développer, mais dont les principales se déduisent de la différence qui existe entre la condition de l'ouvrier dans notre région normande et celle des ouvriers appartenant aux contrées où les sociétés de crédit mutuel prospèrent, notamment l'Allemagne, nous pensons que l'opportunité ferait défaut. En ce qui concerne l'annexion d'une société de production, l'objection saute plus manifestement encore aux yeux. A quelle industrie confierait-on les fonds sociaux? Les sociétaires appartiennent aux industries les plus diverses. On conçoit que des ouvriers appartenant à une même partie se réunissent pour l'exploiter ensemble ; il ne peut être question de rien de semblable dans l'espèce. Les fonds sociaux serviraient donc à commanditer une industrie exploitée par des tiers. Mais ce n'est pas là le but qu'on se propose ; ce n'est plus là de la coopération. Proscrivons donc l'idée d'une société mixte : au point de vue surtout des conditions locales, elle n'est ni opportune, ni même pratique.

Par exemple, nous pensons avec le projet que ce n'est pas dénaturer le caractère de la Société de consommation que d'y annexer une sorte de Caisse d'é-

pargne, c'est-à-dire, d'accorder aux sociétaires la faculté de déposer à la caisse sociale des sommes d'argent quelconques pour lesquelles il leur serait payé un intérêt que le projet fixe à 5 %. Ceci n'a rien de commun avec l'annexion d'une caisse d'*avances* que nous avons proscrite. De même, n'a rien de commun avec l'annexion d'une société de production, la faculté que le projet réserve à la société de fonder, si ses ressources le lui permettent un jour, les établissements ayant pour but d'opérer la manutention des objets de consommation débités par elle, et de bénéficier ainsi de la suppression des intermédiaires qui auraient opéré cette manutention : Cette réserve s'applique aux boulangeries, meuneries, boucheries et autres établissements du même genre qui sont comme les annexes des Sociétés de consommation, bien qu'elles puissent parfaitement s'en passer, et que selon toutes les prévisions, elles doivent se résigner à s'en passer longtemps encore.

Le projet stipule que la Société vendra non-seulement à ses membres, mais aux étrangers. Si les étrangers eussent été exclus, la Société n'eût pas fait acte de commerce, elle eût pu être constituée civilement, ce qui eût singulièrement simplifié le problème de son organisation légale. Toutefois, il faut adopter sans hésitation le principe de la vente aux étrangers. Les Sociétés qui leur ferment leurs portes se condamnent à la langueur et même à la mort. En les admettant, au contraire, non-seulement elles multiplient leurs bénéfices, mais surtout elles font une propagande efficace. En effet, grâce aux avantages particuliers qu'elles accordent aux étrangers, elles se font favorablement connaître, et les acheteurs d'aujourd'hui deviendront

les associés de demain. L'expérience autorise à parler ainsi. Les résultats étonnants obtenus à Rochdale, et qui ont fait place tout à coup à une première période de torpeur, datent du jour où on y a admis le principe de la vente aux étrangers.

Extérieurement, notre Société ne différera donc pas des établissements commerciaux ordinaires. Chacun sera admis à s'y approvisionner et les prix seront les mêmes que ceux du commerce général. On pouvait avoir la tentation d'abaisser ces prix afin d'attirer la clientèle. Mais, indépendamment de l'avantage, ci-dessus expliqué, qu'il y a à ne répartir les bénéfices qu'à des échéances éloignées, ce système eut été trop dangereux. Un tel abaissement, calculé sur des prévisions inexactes, pouvait causer à la Société des déceptions très préjudiciables et peut-être désastreuses.

Toutes les ventes se font au comptant. On évite ainsi à la Société des pertes autrement presque inévitables. De plus, en déshabituant les acheteurs de l'achat à crédit, on les met à l'abri des ruineuses compensations que les fournisseurs ordinaires savent se réserver en échange du crédit qu'ils accordent si libéralement à l'ouvrier. Aucune déchéance n'est d'ailleurs encourue par le sociétaire qui se sera approvisionné totalement ou partiellement en dehors du magasin coopératif. Pourquoi effrayer ou décourager le malheureux qui voudrait bien arriver peu à peu à la pratique de l'achat au comptant, mais qui ne peut pas secouer d'un seul coup le joug invétéré d'habitudes antérieures; qui, d'ailleurs, est peut-être retenu par son arriéré chez ses anciens fournisseurs? Vous remarquez, Messieurs, que je dis *magasin* coopératif, et non *store* coopératif. Pour-

quoi veut-on introduire ce mot étranger de *store* dans la langue de la coopération ? L'association est une chose assez française pour qu'il soit permis d'en parler avec des mots français.

II. — *Régime légal.* — Nous n'avons pas hésité fort longtemps sur la détermination du régime légal de la Société. La forme de la société en commandite simple nous était indiquée d'avance par l'approbation récente donnée par la Société d'Emulation au rapport précité de son président. Les périls de la société en nom collectif, les embarras préalables, pour ne pas dire les impossibilités de la société anonyme, les complications inextricables de la société en commandite par actions ou de la société à responsabilité limitée, indépendamment de la fixation trop élevée du chiffre minimum de l'action dans ces sociétés, telles sont, prises au hasard entre bien d'autres, quelques-unes des raisons qui nous ont fait écarter tout d'abord les formes que nous venons de passer en revue. Nous nous sommes arrêtés un moment à l'idée de l'association en participation. Chose étrange ! Les économistes et les jurisconsultes qui se sont voués particulièrement à l'étude des sociétés coopératives et qui ont creusé le problème si délicat de leur constitution légale, ne paraissent pas avoir soupçonné les ressources que l'association en participation peut offrir. Elle n'est astreinte à aucune forme spéciale ; cette liberté d'allure semblerait devoir lui concilier toutes les préférences. On l'a écartée cependant, par une considération bien inattendue. L'association en participation, a-t-on dit, d'après la lettre de l'article 48 du Code de Commerce, est relative à une

ou plusieurs opérations de commerce; par conséquent elle est inapplicable à l'ensemble d'opérations suivies et variées que comporte la consommation coopérative. — Il y a longtemps que la jurisprudence a fait justice de cette interprétation étroite de l'article 48. Je n'ai pas à faire en ce moment la théorie de l'association en participation. Elle se résume en ceci : La participation peut être employée pour les opérations les plus nombreuses comme les plus variées ; elle peut s'appliquer à des opérations isolées ou à un ensemble d'opérations suivies. Son caractère essentiel, c'est de n'être pas publique, mais occulte. Elle n'existe et ne produit d'effet qu'à l'égard des associés eux-mêmes. Le tiers qui traite avec les membres de la société, traite avec des individus et non avec la société elle-même dont il ignore l'existence. Pour lui, il n'y a pas d'actif social saisissable. Tel est bien le caractère juridique de l'association en participation, et c'est le motif qui nous l'a fait écarter. L'association coopérative ne doit pas être occulte; elle doit s'affirmer et agir comme société. Il est manifeste que son crédit en dépend. Les tiers ne consentiront à traiter avec un gérant, peut-être personnellement insolvable, que si derrière ce gérant il existe une commandite collective Il convenait donc d'écarter ce mode d'association, si séduisant qu'il fût : il ne restait plus que la société en commandite simple.

Cette dernière forme d'association est-elle elle-même absolument sans inconvénient? Evidemment non, et nous sentons tous le poids des objections qui ont été soulevées contre elle. Les associés commanditaires ne s'engagent pas au-delà de leur mise : c'est un grand avantage ; mais, par contre, ils n'ont aucune part à

l'administration ; ils sont à la merci de leur gérant. Ils doivent supporter les conséquences de son incapacité ou de son improbité. En cas de décès ou de destitution, à supposer qu'une destitution soit possible, la substitution du nouveau gérant à l'ancien, dans les engagements contractés par celui-ci, fait naître ou peut faire naître des difficultés pratiques graves. Nous répondrons qu'il ne s'agit pas pour nous d'apprécier le mérite ou les inconvénients intrinsèques de telle forme de société, mais son mérite et ses inconvénients relativement à la coopération. Telle forme de société qui aura des inconvénients devra pourtant être préférée à telle autre qui en aurait de plus graves. Nous avons dit quels sont ceux à raison desquels nous avons écarté les formes de société autres que celle en commandite simple. D'ailleurs, n'exagère-t-on pas ceux qui sont propres à cette dernière? On redoute l'incapacité ou l'improbité du gérant? Mais quelle société n'est pas dans une certaine mesure à la merci de ceux qui la dirigent, à quelque titre que ce soit? Les sociétés par actions n'offrent-elles pas d'exemples de mandataires indélicats et de conseils de surveillance complaisants? Il est difficile de poser en principe qu'on ne pourra rencontrer un gérant capable et fidèle. Il ne faut pas sans doute investir le premier venu des fonctions délicates de la gérance; mais ceux qui sont appelés à faire un tel choix sont trop intéressés à le bien faire pour qu'on puisse penser qu'ils le feront à la légère. On peut d'ailleurs exiger certaines garanties; il y a une surveillance possible. Quant à la substitution d'un gérant à un autre et aux décharges qui devront l'accompagner, le problème se trouvera singulièrement sim-

plifié, si vous adoptez les principes dont nous vous proposons l'admission, principes d'après lesquels toutes les opérations de la Société devront se faire au comptant. Faisons enfin remarquer que la commandite simple ne date pas d'hier et qu'une longue expérience en a démontré les facilités et les avantages.

III. — *Capital social, versements, entrées et sorties.* — Le projet avait d'abord fixé uniformément à une somme de 25 fr. la valeur de l'apport commanditaire à faire par chaque associé. D'eux-mêmes, ses auteurs ont modifié cette disposition et décidé que cet apport pourrait varier entre un minimum de 25 fr. et un maximum de 100 fr. Ce sont précisément les chiffres auxquels nous étions arrivés de notre côté. Il ne faut pas permettre que la commandite puisse s'élever à un chiffre trop élevé pour ne pas dénaturer la physionomie de l'association, qui n'est pas une association de capitalistes poursuivant exclusivement un but financier, mais une réunion de personnes possédant presque toutes une situation modeste et travaillant en commun à l'agrandissement de leur bien-être matériel et moral dans des conditions qui doivent être des conditions d'égalité relative. En fixant un maximum et un minimum peu écartés l'un de l'autre, on atteint ce résultat, et, en outre, on offre des facilités et des encouragements aux habitudes d'épargne qui trouveront leur récompense dans une participation d'autant plus large aux bénéfices réalisés. que la commandite apportée sera plus élevée.

Les sommes souscrites pourront être versées par fractions minimum de 1 fr. par mois.

On fera sagement d'inscrire dans les statuts que chaque associé est engagé pour la totalité de sa souscription, même non versée. Ceci va de droit, mais il est bon que les personnes peu familiarisées avec le droit en soient prévenues. C'est pour l'avoir ignoré qu'un certain nombre d'ouvriers lyonnais engagés en 1848 dans une société en déconfiture, ont soutenu des procès ruineux contre la liquidation qui réclamait d'eux le complément de leur mise.

Il est de principe que les statuts d'une société coopérative doivent permettre l'entrée et la sortie de ses membres. Il y aurait inconvénient à retenir malgré eux des membres qui voudraient se retirer et qui deviendraient une cause de trouble et peut-être de dissolution, s'ils n'en trouvaient la facilité dans les statuts. D'autre part, il est désirable que de nouveaux membres puissent remplir les places vides, ou pour mieux dire, il y a toujours de la place dans une société coopérative de consommation. Mais comment concilier ce besoin impérieux avec les exigences de la loi? En principe, une société est formée pour tout le temps prévu par les statuts. Si un membre sort avant le temps, une dissolution de la société intervient; si un nouveau sociétaire est admis, c'est une constitution nouvelle de la société qui a lieu. Toute entrée, toute sortie affecte l'existence même de la société. Un mécanisme assez simple nous semble devoir permettre d'éluder les inconvénients plus apparents que réels de ces principes incontestables. Un membre veut se retirer, un étranger demande à être admis; l'assemblée générale, dont nous parlerons bientôt, votera sur l'admission ou la retraite. En outre, comme ces admissions et ces re-

traites modifieront le capital souscrit, il y aura lieu, après chaque décision de ce genre, de faire une nouvelle publication légale, qui régularisera la situation de la société. De la sorte, dans la subtilité du droit, on pourra dire qu'il y aura formation d'une nouvelle société et les principes seront sauvegardés; dans la réalité des choses, il n'y aura qu'une société depuis le commencement jusqu'à la fin.

Les assemblées générales devant être fort rares, on accordera au gérant la faculté de consentir des admissions provisoires, uniquement pour faciliter aux candidats le versement de leurs mises par fractions successives.

Le projet s'est préoccupé des conditions d'admission. Il ne peut qu'y avoir avantage à laisser subsister cette énonciation, savoir qu'on ne recevra comme sociétaires que des personnes d'une moralité reconnue, amies de l'ordre et du travail. La Société prend ainsi une attitude qui renferme un enseignement pour ceux qui voudraient y pénétrer. L'admissibilité des femmes et des étrangers est également consacrée, et nous y applaudissons Les femmes peuvent beaucoup pour le succès d'une société de consommation. A quoi bon d'ailleurs des exclusions? Elles se conçoivent en matière de sociétés de production. Le choix du personnel est alors le point le plus important. Ici, les sociétaires ne sont en contact qu'aux assemblées générales; aucune aptitude particulière n'est nécessaire. Il suffit que l'on présente les garanties que ces assemblées réclament.

En cas de décès, l'assemblée générale décide si les héritiers du sociétaire décédé seront admis dans la

Société, ou si la part de leur auteur leur sera restituée.

Dans ce cas, comme dans le cas de retraite, la part du sociétaire est calculée sur le pied du dernier inventaire.

Nous devons dire que le mécanisme que nous venons d'exposer ne se trouvait pas dans le projet primitif. D'après celui-ci, les admissions et les sorties étaient décrétées par un conseil administratif dont il va être parlé. Mais il nous a suffi de faire observer que cette manière d'agir n'était pas conforme à la loi. Le vote d'un conseil administratif est impuissant à créer un lien social entre un aspirant et une société. On pourrait objecter que ce conseil étant élu est le mandataire de la Société, et qu'il n'y a pas plus d'inconvénient à déléguer le pouvoir de créer le lien social à la majorité d'un conseil qu'à la majorité d'une assemblée générale; c'est simplement une délégation au second degré. Toutefois, nous pensons que la création du lien social par le vote de l'assemblée générale est le point extrême où peut s'étendre l'élasticité des principes.

Les statuts accordaient aussi la faculté d'expulsion au conseil administratif. Il nous paraît impossible de l'attribuer ni au conseil ni même à l'assemblée générale. Toutefois, il n'y aurait peut-être pas d'inconvénients à introduire cette faculté dans les statuts. Si l'assemblée générale en use, elle n'en usera probablement pas sans motif, et le membre qui aura été frappé s'inclinera le plus souvent et ne tentera pas une contestation judiciaire qui pourrait finalement tourner contre lui.

IV. — *Organisation administrative. — Gérant. — Conseil de gérance. — Assemblée générale.* — La société en commandite simple, lorsqu'elle est formée entre un petit nombre de personnes, peut être réduite à des formes élémentaires D'une part, un gérant en qui se concentre toute l'action de la société ; d'autre part, des associés commanditaires qui, proportionnellement à leur apport, participent aux bénéfices réalisés par le gérant, et qui, dans la mesure et dans la forme où ils le jugent convenable, suivent le gérant dans ses agissements; rien de plus n'est nécessaire. Les associations coopératives de consommation, comprenant essentiellement un grand nombre de membres, exigent une organisation plus compliquée. Si le gérant a qualité suffisante et même a seul qualité pour les affaires du dehors, la vie intérieure de la société réclame une certaine participation de tous ses membres, participation très restreinte par la loi, mais suffisante pour ébaucher l'éducation économique des sociétaires. Partant de là, on a été amené à créer dans beaucoup de sociétés coopératives un triple pouvoir que nous avons trouvé en germe dans le projet, et qui nous a paru devoir être maintenu, sauf à recevoir une délimitation juridique. Le gérant, le conseil de gérance, l'assemblée générale, tels sont les trois termes auxquels se ramène toute l'organisation de la société.

Nous avons peu de choses à dire du gérant. C'est au droit général qu'il faut demander la nature et l'étendue de ses attributions. Il sera prudent de déterminer dans les statuts certains actes qu'il ne pourra faire que moyennant l'avis conforme du conseil. Sans doute, si le gérant passe outre, la société sera

engagée ; mais le gérant trouvera souvent dans cette clause un frein salutaire.

Le conseil que nous plaçons à côté du gérant, et que le projet appelait conseil administratif, est tout à la fois un conseil de gérance et un conseil de contrôle. Il assiste le gérant et le surveille. L'institution de ce conseil est éminemment propre à corriger les effets tant redoutés de l'omnipotence du gérant, bien que son intervention ne puisse pas dépasser la limite des avis et des conseils. Il est composé de quinze membres élus par l'assemblée générale, pour trois ans ; renouvelables par tiers chaque année ; rééligibles. Afin d'exciter les membres du conseil de gérance à remplir scrupuleusement leurs fonctions, les auteurs du projet avaient songé à les engager dans les liens d'une responsabilité collective et solidaire. Mais si l'on songe qu'il s'agit de membres élus, et seulement pour trois ans, à quelles difficultés insurmontables aurait conduit la ventilation des responsabilités ! D'ailleurs, qui aurait accepté une pareille responsabilité, sans obtenir en même temps une part de gestion ? La responsabilité doit être proportionnelle au pouvoir. Ces observations péremptoires ont entièrement satisfait les auteurs du projet.

Quant à l'assemblée générale, elle représente la société elle-même. Elle se réunit ordinairement tous les semestres. Ses attributions principales résultent de ce que nous avons dit précédemment Ajoutons-y naturellement les modifications aux statuts, la réception des comptes, etc. Disons aussi que les observations que nous avons faites pour la sortie, le décès, l'expulsion et l'admission des membres, s'appliquent à la dé-

mission, au décès, à la destitution, à la nomination du gérant. L'assemblée générale a les mêmes pouvoirs dans les deux circonstances, sous le bénéfice des mêmes réserves.

Chaque commanditaire n'a qu'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le chiffre de sa commandite.

V. — *Répartition des bénéfices.* — Les principes qui doivent servir de base à la répartition des bénéfices ont attiré très particulièrement notre attention.

Avant tout partage, on prélève l'intérêt du capital à raison de 5 0/0. A l'origine, le projet n'accordait aucun intérêt au capital, et ses auteurs nous avaient déclaré très sincèrement que c'était intentionnellement. Ils sont revenus d'eux-mêmes sur cette manière de voir, en étudiant la question de plus près, ce qui nous a démontré une fois de plus que les préventions qu'on rencontre si souvent contre le capital au sein de la classe ouvrière, tiennent simplement à une étude insuffisante du problème, et que ces préventions ne demandent pas mieux que de s'évanouir à la lumière des vrais principes. Combien de fois nous nous sommes dit qu'un cours élémentaire d'économie politique, professé à l'usage des classes laborieuses, rendrait de notables services à elles-mêmes d'abord et à la société toute entière !

Dans le cas où les bénéfices d'une année ne suffiraient pas à servir cet intérêt, il devrait être parfait l'année suivante, avant tout partage des nouveaux bénéfices. Du reste, on ne peut vraiment parler de bénéfices que ce paiement effectué, puisqu'il constitue une charge inévitable de toute opération commerciale

Devait-on faire participer les acheteurs étrangers aux bénéfices de la société ? L'admission des étrangers au partage des bénéfices a été proposée à un double point de vue : au point de vue de l'équité et au point de vue de l'intérêt de la société, à qui cette sorte de prime attire des acheteurs. Au nom de l'équité, on a dit qu'il convenait de restituer aux étrangers ce qui, dans les bénéfices réalisés sur leurs achats, représentait le fruit de la suppression des intermédiaires. Si, malgré cette suppression, on leur vend aux prix généraux du commerce, en stricte équité, il faut dire qu'on leur vend trop cher : une restitution quelconque est équitable. Mais ne peut-on pas répondre que par rapport aux étrangers, la société ne supprime pas l'intermédiaire; elle se substitue à lui; vis-à-vis d'eux, elle est un commerçant ordinaire qui prélève les bénéfices ordinaires du commerce. Quoiqu'il en soit, ce qui est manifeste, c'est l'attrait puissant qui devra porter vers la société, des acheteurs qui sauront qu'en achetant, et sans dépenser plus qu'ailleurs, ils font une épargne qu'ils retrouveront plus tard capitalisée. Aussi avons-nous pensé sans hésitation qu'il convenait de fixer dans les bénéfices une part aux étrangers.

Mais ici nous nous sommes trouvés aux prises avec une autre difficulté. Comment faire participer aux bénéfices des étrangers qui ne sont pas sociétaires, qui ne participent pas aux pertes? N'est-ce pas manifestement contraire à l'essence du contrat de société? Il nous a paru que, sans violer aucun principe, on pouvait atteindre le but désiré.

Après le paiement des intérêts, les bénéfices bruts seront partagés en deux parts. La première sera attri-

buée aux acheteurs, quels qu'ils soient, sociétaires ou non, proportionnellement au montant de leurs achats, à titre de bonification. La seconde fraction constituera seule les bénéfices proprement dits, et les étrangers n'y prendront pas part.

Pour arriver à mettre à exécution la combinaison qui précède, tout acheteur pourra se faire délivrer un livret où ses achats seront mentionnés à leur date. Dans un court délai avant l'assemblée générale, son compte sera arrêté. Il sera stipulé dans les statuts et mentionné sur les livrets que, si la société accorde cette bonification, c'est sans principe d'obligation vis-à-vis des étrangers et sans leur conférer aucun droit de regard dans les opérations ou les écritures de la société. Ils devront s'en rapporter aux états semestriels qui seront affichés dans le local de la vente.

Le prélèvement de la bonification opéré, on en viendra enfin au partage des bénéfices nets. Ils seront divisés en 100 parts, répartis ainsi :

A la commandite	50
Au fonds de réserve	25
Comme gratification et jetons de présence au gérant et aux membres du conseil, après approbation de l'assemblée générale . . .	25
Total égal	100

VI. — *Fonds de réserve.* — Disons en terminant quelques mots du fonds de réserve. A l'origine, le projet lui attachait une importance extrême. On reconnaissait là l'influence des aspirations auxquelles nous avons fait allusion plus haut. Le principe faux de l'in-

divisibilité du fonds de réserve avait même été édicté pour certains cas de dissolution. On voulait par là prévenir les convoitises de certains membres qui, pour prendre leur part d'un fonds de réserve opulent, auraient provoqué et à la longue amené la dissolution de la société. Ces idées ont été abandonnées. Le fonds de réserve est essentiellement divisible. A la dissolution de la société, il se partage entre tous les sociétaires actuels, proportionnellement à la durée de leur séjour dans son sein.

Les membres qui sortent, ou les héritiers d'un membre décédé au cours de la société, n'ont droit à aucune part du fonds de réserve, dont l'intégralité sert de ressource à la société dans les circonstances imprévues. Du reste, les convoitises que l'on redoute peuvent être efficacement contenues par la limitation du fonds de réserve à un chiffre strictement nécessaire. On fixera un maximum, ou bien même l'assemblée générale aura la faculté de suspendre les prélèvements opérés en faveur du fonds de réserve, en déterminant leur destination intérimaire.

VII. — *Dissolution*. — *Liquidation*. — La durée de la société est fixée à vingt années. La dissolution pourra avant l'expiration de ce délai être prononcée, en cas de perte de la moitié du capital social. Elle sera de droit en cas de perte des trois quarts.

Tel est, Messieurs, le résumé à peu près complet de l'examen contradictoire que nous avons fait du projet qui nous était soumis. Il nous paraît que de l'ensemble de ces observations se dégagent des prin-

cipes et des règles qui pourraient aisément être formulés en articles ; en attendant une législation plus favorable, il y a là, comme je le disais en commençant, des bases pour l'établissement de statuts définitifs. C'est dans ces termes que nous vous demandons l'approbation du travail de votre section.

Espérons que l'œuvre n'en restera pas là, et que les hommes intelligents et dévoués qui l'ont entreprise la mèneront à bonne fin. Si la Société d'Émulation ne peut assumer le soin d'une rédaction définitive, nous sommes convaincus que ce travail sera accompli, et la Société sera heureuse d'avoir pu contribuer, même pour une part minime, au développement d'institutions que sans se faire aucune illusion chimérique, on peut croire appelées à exercer une heureuse influence sur le sort de la classe ouvrière.

RAPPORT

De la Section d'Économie et de Commerce

SUR UN PROJET DE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LES

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Pour les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure,

RAPPORT LU A LA SOCIÉTÉ

Par M. Léon VIVET.

Messieurs,

Il n'est personne qui ne soit ému en lisant, presque chaque jour, dans les journaux, le récit des nombreux accidents arrivés dans les différentes phases du travail. Tantôt c'est un obstacle placé méchamment sur un chemin de fer, négligence d'un employé, imprudence d'un voyageur, omission volontaire ou fortuite des prescriptions protectrices des uns et des autres; tantôt l'habitude de braver le danger fait qu'on manœuvre les machines les plus puissantes et les plus redoutables

sans observer les heures et les précautions voulues; un établi destiné aux couvreurs manque de solidité, le pied d'une d'une échelle est peu ou point retenu; les préservatifs sanitaires recommandés dans les ateliers et professions insalubres tombent en désuétude, et si quelque visiteur fait à ce sujet une observation, ouvrier et patron répondent de concert : « Oh ! il n'y a pas de « danger ! d'ailleurs cela nous connait ! » puis, le malheur arrivé, ce n'est la faute de personne. Ajoutez à cette nomenclature incomplète les événements désastreux que nulle prudence humaine ne peut prévoir ni prévenir, et vous aurez un aperçu du tableau navrant qui, lorsque l'on énumère les miracles obtenus par la science appliquée à l'industrie, peut justement être appelé *le revers de la médaille*.

Eh bien! ce n'est pas tout. Le législateur a dû établir la responsabilité civile; et, malgré le sentiment généreux qui porte ordinairement le patron à venir au secours de la victime, il est des points si douteux, qu'il faut avoir recours aux tribunaux pour trancher la question; car, après tout, chaque industriel ne peut pas tenir incessamment sa bourse ouverte aux imprudences, et la société a le triste spectacle d'un homme venant réclamer le prix d'une souffrance, contre un entrepreneur exposé à subir le reproche de dureté s'il défend ses intérêts compromis sans titre.

A ce sujet, Messieurs, chacun de nous se fait une idée plus juste du mal que la faible esquisse que nous essayons de vous présenter, et plus d'une fois vous avez gémi sur des malheurs analogues à ceux que nous avons cités. Beaucoup de nobles cœurs, en voyant les bons effets produits par les Sociétés de secours mutuels,

pour les maladies, se sont demandé s'il n'y aurait pas moyen d'établir quelque chose de semblable pour les accidents. On sentait intérieurement qu'il existait dans le principe d'association une puissance capable de diminuer le sinistre en dédommageant celui qui souffre, sans employer la forme de l'aumône, si affligeante pour l'homme qui est réduit à l'implorer. Mais la difficulté était grande, car il y a là deux positions contraires qu'il s'agissait de concilier.

Notre honorable confrère, M. Duvivier, a creusé cette idée, l'a mûrie, étudiée, et il a présenté à la Société un *projet d'assurance mutuelle contre les accidents du travail* Cette œuvre a été renvoyée à l'examen de la *Section d'économie et de commerce*, et trois longues séances, consciencieusement remplies, ont été consacrées à cette mission.

La base de la combinaison repose sur le concours parallèle des patrons et des ouvriers. On comprend tout d'abord, sans que nous le disions, que la part contributive des premiers doit être beaucoup plus forte que celle des seconds, puisque ceux-ci ont bien moins de ressources pécuniaires, que, pour eux, il s'agit de corroborer un droit qui existe déjà en certains cas, mais qui dépend enfin ou de l'initiative de l'industriel, ou de l'appréciation d'un tribunal, tandis qu'aux autres seuls incombe, en définitive, la responsabilité civile.

Les divers genres d'industrie n'offrent pas tous d'égales chances de danger. Les couvreurs, par exemple, sont évidemment plus exposés que d'autres travailleurs. Il fallait donc trouver une échelle assez équitablement graduée pour que l'élévation du chiffre compensât le plus grand nombre d'accidents. On croit avoir calculé

que la moyenne des malheurs, toutes les professions réunies, est de 1 1/2 pour mille ou de 3 pour deux mille. Partant de là, on a pensé que la cotisation du chef d'un établissement offrant le plus de dangers devait être fixée à 1 0/0 au maximum du total de ses dépenses annuelles de main-d'œuvre. Les autres genres d'industrie seraient taxés suivant des fractions décroissantes à mesure que les chances d'accidents diminuent. Toutefois, aucun patron ne pourrait être imposé à une somme moindre de 12 fr.

La cotisation des travailleurs des deux sexes et de tous âges est uniformément fixée à 6 fr. par an, payables chaque mois et d'avance, par fraction de 1 fr. au moins pour les premiers versements, et de 50 centimes pour les versements suivants.

Moyennant cette double taxation, l'une uniforme, l'autre variable, le sociétaire blessé aura droit à une indemnité de 1 fr. par jour, soit jusqu'à ce qu'il puisse être en état de reprendre son travail, soit pendant sa vie entière, s'il est déclaré atteint d'une incapacité incurable. En cas de mort par suite de blessures, les héritiers directs de la victime, le mari ou la femme, les frères ou les sœurs en état de minorité, auront droit, pendant un an, à la pension dont elle aurait joui si elle eût survécu et fût demeurée infirme.

Il n'est pas nécessaire de développer tout le bien qui résulterait d'une pareille association; l'ouvrier, assuré d'avoir toujours une indemnité à lui appartenant en vertu du droit que lui donnerait sa cotisation; le patron, dégagé de cette responsabilité civile qui, dans certains cas, peut être onéreuse; tous deux renonceraient le plus souvent à recourir à des procès affligeants

pour la société entière, et inquiétants après tout pour les parties, car quiconque plaide, peut perdre sa cause, et se trouver alors dans une position fâcheuse.

Dans cette institution, nous croyons voir une œuvre moralisatrice capable de resserrer les liens qui doivent unir le patron et l'ouvrier. Nous disons qui *doivent unir*, car, malheureusement, ils n'existent pas partout. Le travailleur regarde parfois encore, avec un œil d'envie celui qui l'emploie. La preuve en est dans la facilité avec laquelle on a réuni déjà les adhésions de nombreux et honorables industriels, tandis qu'aucun ouvrier n'est inscrit sur la liste. Cela viendra indubitablement, mais il faut du temps, de la patience, et surtout la force de l'exemple. Lorsque les travailleurs verront que leurs chefs n'hésitent pas à s'imposer une cotisation assez forte pour les soulager dans leurs souffrances, ils comprendront qu'il est de leur honneur d'apporter la légère somme que nous avons indiquée, afin que l'indemnité qui leur sera allouée soit le résultat d'un droit acquis pour eux à l'aide de quelques privations, et non un secours accordé par l'aumône.

Cependant la bienfaisance n'a pas été bannie de cette œuvre. Une disposition porte : « Seront considérés « comme patrons ceux qui, sans intérêt direct et per- « sonnel, mais à titre de bienfaiteurs, s'engageront à « acquitter au moins la cotisation annuelle de quatre « travailleurs nominativement désignés, ou qui ver- « seront, chaque année, dans la caisse de la Société, « une somme de 24 fr. au moins. »

Ce rapport serait terminé, Messieurs, si nous ne vous demandions pas la permission de citer un fait conso-

lant, qui atténue un peu ce que nous avons dit de l'antagonisme des ouvriers contre leurs chefs. Il y a quelque temps un incendie éclata dans la filature de M. Alfred Crosnier, à Malaunay. Tous les ouvriers, et surtout les femmes, s'employaient activement à l'éteindre, en s'écriant : « Travaillons, car c'est notre « pain qui est là-dedans ! »

LES

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Du Haut-Rhin,

PAR

M. ALLARD.

La Société d'Emulation a reçu, le mois dernier, le procès-verbal de la deuxième séance annuelle de la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin. La plus grande partie de cette séance a été occupée par la lecture d'un rapport sur les résultats qui ont été obtenus par la Société pendant l'année 1865. Ce rapport est dû à la plume de son secrétaire, M. Macé, un homme de cœur et d'intelligences, qui connaît à fond les goûts et les besoins des lecteurs populaires, et qui a écrit lui-même d'excellents livres pour les enfants et pour le peuple, deux tâches qui se ressemblent beaucoup et qui sont aussi modestes et aussi difficiles l'une que l'autre. Clair, substantiel et précis comme il est, j'aurais aimé à laisser parler ce rapport, et à vous présenter seulement

une analyse rapide des renseignements et des chiffres qu'il contient : mais la force des choses m'oblige à m'étendre un peu plus, et avant de résumer, d'après M. Macé, les belles choses qu'a faites l'année dernière la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin, il me paraît indispensable de donner d'abord quelques détails sur ce qu'est cette Société, sur ses commencements, sur sa nature, sur son but, sur son histoire, car elle a déjà une histoire. Ce sujet, d'ailleurs, est si intéressant, le nouvel exemple que nous donnent ici la ville de Mulhouse et le département du Haut-Rhin porte avec lui tant d'enseignements, que c'est sans le moindre embarras que je vous demande la permission de m'y arrêter un instant. J'ai pu me procurer des renseignements sur la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin, et j'ai suivi depuis quelque temps avec beaucoup d'attention, et presque avec passion, car de tels spectacles passionnent, les progrès de ce qu'elle a entrepris pour l'éducation du peuple. J'ai lu presque toutes les publications qui sont émanées d'elle : je n'ai rencontré nulle part une preuve plus éclatante du bien que peut produire l'initiative de quelques hommes, quand elle ne recule pas devant les fatigues et les incertitudes inséparables de l'action. Dans ce grand mouvement d'éducation populaire qui s'augmente tous les jours et qui, malgré quelques erreurs et quelques taches, demeurera, j'en suis convaincu, la gloire la plus pure du XIXe siècle, il serait difficile de rencontrer un épisode plus animé, plus instructif et plus grandiose que celui dont je vais essayer de vous retracer le tableau.

Tout y est remarquable, depuis la grandeur des

résultats qui s'y sont produits jusqu'aux incidents neufs et originaux qui en ont marqué la naissance. Laissez-moi vous en rapporter un seul, qui est tout-à-fait caractéristique. Entre toutes les inspirations d'où est sortie la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin, une de celles qui paraissent avoir exercé le plus d'influence sur sa formation est venue d'un homme modeste, en apparence, privé de tous moyens d'agir au dehors, et qui n'avait d'autre force qu'une noble ambition de contribuer aux progrès de l'éducation du peuple. M. Bretegnier est un simple pasteur protestant, qui dessert la paroisse de Beutal, sur la limite extrême du département du Doubs. A lui tout seul, rédacteur, imprimeur, toujours sur la brèche, et payant de toute sa personne à la fois, il a commencé à publier, il y a trois mois, un journal d'éducation, le *Lecteur, organe des Bibliothèques populaires.* Inspirer au peuple le goût de la lecture, et provoquer, aider par ses conseils, la création de bibliothèques populaires, tel était le but que se proposait ce journal de village. On en conviendra, c'était là une grande nouveauté. Les hardis pionniers qui défrichent les forêts du Nouveau-Monde, ne fondent pas un village nouveau sans y établir une imprimerie : mais nous sommes si peu américains, en France, qu'une imprimerie et un journal, surtout un journal aussi ambitieux que celui-là, dans un obscur petit village, c'est pour nous un fait extraordinaire. Ajoutons que c'est un admirable présage. « Un journal qui se publie à Beutal, près l'Isle-sur-le-Doubs, c'est presque le commencement d'une révolution, » écrivait M. Macé, dans le *Courrier du Haut-Rhin*. Oui, c'est presque le commencement d'une

révolution : c'est au moins un grand exemple donné à tous ceux qui rêvent d'accomplir en France cette révolution pacifique, et devenue chaque jour plus pressante, qui s'appelle la décentralisation.

Le journal de M Bretegnier, salué avec enthousiasme par la presse alsacienne, exerça tout de suite une influence considérable sur la cause de l'éducation du peuple dans cette province, où le terrain était depuis longtemps préparé, et l'on peut dire que s'il ne créa pas les éléments d'où sortit la Société des Bibliothèques du Haut-Rhin, il fut du moins le rayon de soleil qui hâta leur éclosion. Le premier numéro du *Lecteur* est daté du mois d'avril 1862. A la fin de la même année, un homme de bonne volonté se présentait chez le maire de Beblenheim, avec une douzaine de volumes sur le plat desquels la mains du relieur avait frappé en lettres d'or : *Bibliothèque de Beblenheim.* Cette bibliothèque n'existait pas, mais le donateur avait pensé que c'était là le meilleur moyen de la faire exister, et il ne s'était pas trompé, car la bibliothèque fondée avec douze volumes à la fin de 1862, en comptait 1,681 à la fin de 1865. Quelques mois plus tard, un journal du Haut-Rhin, prenant pour épigraphe de belles paroles de Saint-Marc Girardin, citées dans la revue de M. Bretegnier, publiait un projet d'association pour la création des bibliothèques populaires dans le département. A peine publié, ce projet recevait l'approbation de l'intelligent préfet qui administrait alors le Haut-Rhin, M. Odent. Enfin, le 29 novembre 1863, il était converti en une association définitive, et la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin commençait le cours de ses travaux, après avoir choisi pour

son président M. Dolfus, le patriarche des grandes œuvres populaires du Haut-Rhin, et pour son secrétaire l'infatigable M. Macé. C'est M. Macé qui nous a transmis tous ces détails, dans un petit volume publié l'année dernière sous ce titre significatif : *Morale en action*.

Voilà donc la Société constituée, et, ou je me trompe fort, ou, ce premier chapitre de son histoire, les incidents qui ont marqué sa fondation, l'initiative résolue d'où elle émane, et surtout la facilité avec laquelle elle s'est accomplie, ne sont pas sans renfermer quelques enseignements.

La Société ainsi établie, quelle est sa nature, quel est son règlement, quel est, pour ainsi parler, son mécanisme intérieur? voilà ce qu'il nous reste maintenant à faire connaître. La société des Bibliothèques populaires du Haut-Rhin n'est ni la plus ancienne, ni la seule société de cette nature qui ait été fondée en France depuis quelques années. Plusieurs existaient avant elle ; plusieurs autres, comme le constate avec un légitime orgueil le dernier rapport de M. Macé, se sont fondées à son exemple et avec ses conseils ; mais, si elle n'est pas seule, je n'hésite pas à dire qu'entre toutes les Sociétés analogues que nous possédons en France, celle du Haut-Rhin mérite de rester le type, je dirais volontiers l'idéal de ce qui peut être fait dans la même voie. Nulle part on ne trouverait un modèle aussi parfait et aussi simple dans sa perfection. La plupart des sociétés provinciales qui existaient avant elle sont des associations exclusivement religieuses, c'est-à-dire des associations souvent excellentes en elles-mêmes, mais qui sont fondées

sur un principe moins universel que le sien (1). Quant aux sociétés qui ont été fondées à Paris pour encourager la création de bibliothèques populaires, elles ont leur rôle légitime et leur place marquée dans l'œuvre commune, mais ce rôle n'est pas du tout le même, et, plus vaste à certains égards, il est à d'autres égards beaucoup moins puissant que celui qui appartient à une société départementale établie sur les bases qui ont été adoptées par celle du Haut-Rhin. On en saisira immédiatement les différences.

Parmi les sociétés qui s'occupent, à Paris, de propager les livres et les bibliothèques, l'une, fondée en 1850, sous le titre d'*Association pour la fondation des Bibliothèques communales*, et recommandée par le Ministre de l'intérieur aux Préfets, n'a pas réussi; les deux autres, qui sont des Sociétés libres, ont vu, au contraire, depuis quelques années, leurs adhérents et leur clientèle s'accroître, ce qui est une double forme de succès. La plus ancienne et la plus connue de ces deux sociétés, la *Société Franklin*, ne se propose qu'une action lointaine, et, pour ainsi dire, passive : elle prête son concours bien plutôt qu'elle n'agit. Son rôle consiste à éclairer le choix des lecteurs et des fondateurs de bibliothèques, en publiant de temps en temps des catalogues, qui, je dois le dire, ne me semblent pas tou-

(1) Parmi celles-ci, il serait injuste de ne pas citer en première ligne l'*Œuvre des Bibliothèques cantonales* du département de la Meurthe, qui fournit des livres à plus de 400 paroisses. Je me propose de l'examiner en détail aussitôt que j'aurai reçu les renseignements nécessaires. Si je donne en ce moment la préférence à la Société de Mulhouse, c'est parce qu'elle s'adresse à tous sans distinction de croyances, et qu'on peut par conséquent la prendre pour type dans un plus grand nombre de cas.

jours rédigés avec un soin assez scrupuleux. De plus, elle sert d'intermédiaire entre les personnes qui s'adressent à elle et les principales maisons de librairie, et elle assure à ses abonnés une remise considérable sur le prix des livres. Là se bornent, en y ajoutant l'ingénieuse création des bibliothèques circulantes, qui est due plus particulièrement à M. Hachette, le rôle et les attributions de cette société, rôle éminemment utile, mais qui laisse la place à une action plus directe et à des influences plus rapprochées des lecteurs.

Une société moins connue, qui n'existe à Paris que depuis un certain nombre d'années, et dont la fondation est due à un homme dont le nom est héréditairement synonyme de charité, M. le comte de Melun, l'excellente *Société pour l'encouragement de publications populaires*, remplit à peu près le même rôle que la *Société Franklin*, mais en donnant à son œuvre une couleur religieuse beaucoup plus prononcée. Comme celle-ci, elle sert d'intermédiaires entre les abonnés et les libraires; elle publie également des catalogues, qui sont de vrais chefs-d'œuvre par la précision avec laquelle ils sont rédigés, le scrupule et en même temps la largeur d'idées qui y président, et surtout une profonde intelligence des goûts et des besoins du lecteur populaire, qui en font des guides presque infaillibles. Cette société se propose plus encore, et elle s'avance courageusement sur un autre terrain, qui est trop négligé dans notre pays; par des programmes bien faits et par un concours annuel où sont proposés des prix assez considérables, elle s'efforce de provoquer dans la littérature destinée à l'ouvrier et au paysan une fécondité qui, jusqu'à

ce jour, est bien peu développée en France, où la plupart de ceux qui tiennent une plume sont plus disposés à courir après le bruit ou l'argent qu'à se laisser toucher par le succès modeste d'une bonne œuvre. Des sociétés comme celle-ci, ou comme la société Franklin, ont une utilité incontestable, et méritent d'être citées avec honneur au nombre des efforts les plus généreux qui ont été faits depuis quelques années pour élever le niveau moral des classes populaires. Mais, on le voit, leurs moyens d'action sont pour ainsi dire négatifs; elles ne peuvent qu'aider de loin, par voie indirecte, par le renseignement, par le conseil, par une médiation intelligente; mais elles ne mettent pas elles-mêmes la main à l'œuvre, et toute leur action se borne à inspirer. De telles sociétés sont des auxiliaires très précieux; elles ne sauraient être des créateurs.

C'est là, au contraire, le rôle qui appartient aux sociétés de cette nature qui bornent leur action, soit à un département, soit à un arrondissement, soit à un canton. La société de Mulhouse, je n'ai pas besoin de le dire, est de ce nombre, et elle a donné pour limites à son activité celles du département du Haut-Rhin. Placée ainsi à la portée de toutes les bibliothèques qui se fondent sous son patronage, elle peut, par elle-même et par chacun de ses membres, exercer sur elles une influence efficace, et en quelque sorte personnelle. C'est à ce but que tendent tous les articles de son réglement, qui est un modèle de simplicité et de bon sens. « La société a pour but principal, disent les statuts, de propager l'idée des bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin, et de stimuler l'ini-

tiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès. Elle recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées, et des récompenses aux bibliothécaires qui auront montré le plus de zèle, prendra en main la cause des bibliothèques dans les cas de contestation, et subsidiairement aidera leur établissement par des dons d'argent, quand cela sera nécessaire. Elle s'interdira tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors de préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux. » Voilà, en quelques lignes, tout ce réglement.

La Société se compose d'un nombre indéfini de membres, qui paient une cotisation annuelle de cinq francs. Un comité de 24 membres est choisi chaque année, et se réunit tous les mois pour les travaux de la société. La société a de plus une réunion générale, une fois par an, où un résumé de son œuvre et un compte rendu de sa situation financière lui est présenté.

On le voit, le moyen d'action qu'elle possède est d'abord dans son comité permanent, qui, se réunissant tous les mois, constitue, pour ainsi dire, un foyer d'études et d'expériences continuelles, un centre qui est dans un rapport incessant avec toutes les bibliothèques patronnées; il est ensuite dans la séance annuelle, où des renseignements si utiles pour l'œuvre sont présentés avec le compte-rendu des travaux de la société

et où des récompenses et des encouragements sont distribués aux bibliothécaires qui se sont distingués par leur zèle, et aux communes qui ont montré le plus d'amour de la lecture. La publicité de cette séance est un aiguillon puissant pour le zèle des bibliothécaires, qui peuvent plus pour le développement de l'instruction populaire que toutes les Sociétés du monde réunies. Ce qui achève de les identifier, pour ainsi dire, avec l'œuvre que poursuit la Société, c'est la collaboration qui leur est demandée au rapport que rédige chaque année le secrétaire. Ils doivent, en effet, lui envoyer des notes, des statistiques, le tableau exact du mouvement des livres et des lecteurs dans la bibliothèque que chacun administre, et aussi les observations, les idées nouvelles, les modifications, les aperçus que leur suggère l'expérience de tous les jours. C'est de ces divers rapports qu'est tirée la substance du rapport définitif, qui est lu à la séance générale.

On le voit, le principal moyen d'influence de la Société des Bibliothèques du Haut-Rhin, c'est surtout d'intéresser, d'unir étroitement à son œuvre tous ceux qui veulent bien en devenir les instruments, et de les y intéresser, non pas seulement par les récompenses qu'elle leur destine, mais encore par la collaboration qu'elle leur demande. Elle entre ainsi dans une communication étroite et vivante avec toutes les parties de son œuvre, et elle ne concourt pas à la fondation d'une bibliothèque qu'elle n'y prenne aussitôt une forte racine. Mais elle s'interdit en même temps, et c'est là un de ses traits les plus remarquables, toute ingérence indiscrète,

toute provocation et tout conseil qui ne seraient pas demandés, et elle remplit ainsi l'office d'un moteur libéral et discret, qui se borne à donner l'impulsion à tous les ressorts, et ne se mêle que le moins possible dans le mouvement de chacun d'eux. Une cotisation de 5 fr. par an, une séance annuelle, un comité actif et dévoué qui reste en correspondance avec toutes les bibliothèques, un secrétaire intelligent qui centralise les renseignements reçus, des dons en argent et en livres distribués à propos, par dessus tout l'influence et la propagande personnelle de chacun de ses membres, voilà le mécanisme de la société démonté, pour ainsi dire, sous nos yeux. C'est avec des rouages si simples qu'elle obtient de très grands résultats. Répétons-le encore une fois : elle centralise les renseignements, elle donne des conseils, elle prête son intermédiaire, elle récompense, elle encourage ; mais, suivant le principe libéral des Sociétés anglaises, elle abandonne la fondation, le gouvernement et la composition des bibliothèques à l'initiative personnelle et locale, qu'elle considère comme le meilleur juge. Elle joue ainsi le rôle d'une espèce de providence intellectuelle, qui donne l'impulsion et l'assistance sans gêner la liberté.

Comme on le voit, la Société de Mulhouse est fondée, d'une part, absolument en dehors de l'administration, qui, il faut le dire à sa louange, lui témoigne une véritable sympathie, et la laisse agir librement ; d'un autre côté, elle est fondée tout-à-fait en dehors des influences exclusivement religieuses, et cela est remarquable dans un département où la population

est partagée entre plusieurs communions rivales. Toutes ont voulu se donner la main pour concourir à l'œuvre commune, et, sur la liste des bibliothécaires récompensés par la Société, on voit figurer le curé catholique à côté du pasteur protestant, et le rabbin juif auprès de l'instituteur de l'un ou de l'autre culte (1). Les bibliothèques patronnées par la Société du Haut-Rhin, ne sont donc ni des bibliothèques qui appartiennent à l'Etat, ni des bibliothèques qui dépendent des paroisses : ce sont, pour la plupart, des bibliothèques communales. Assurément, toute personne, que ce soit une personne morale, comme l'Etat, la paroisse ou la commune, que ce soit une société, ou que ce soit une personne individuelle, est libre de fonder une bibliothèque, et de l'ouvrir à tout venant : mais, selon les mains qui l'ont fondée ou qui la dirigent, une bibliothèque peut être plus ou moins féconde pour le bien. Sous ce rapport, les plus puissants sont souvent ceux qui peuvent le moins. Ainsi, l'Etat a essayé d'entrer, depuis 1860, dans le mouvement qui, de toutes parts, détermine l'ouverture de bibliothèques pour le peuple. Il l'a fait avec beaucoup de zèle, et des intentions excellentes. Cependant les résultats qu'il a obtenus jusqu'à ce jour sont restés bien au-dessous de ceux qui ont été atteints par des forces infiniment moins puissantes que la sienne. Les bibliothèques sco-

(1) Pour être tout à fait exact, il faut reconnaître que l'élément protestant est plus développé que les autres dans la Société de Mulhouse. Une société analogue a été fondée à Colmar en 1864 ; celle-ci, au contraire, est surtout catholique. Je l'ai connue trop tard pour en tenir compte dans cette étude. Je me propose d'y revenir et peut-être de rectifier certains points de vue trop absolus énoncés ici.

laires, recommandées par une circulaire de M. Rouland en 1860, chaudement rappelées, à plusieurs reprises, par M. Duruy, sont demeurées peu nombreuses, et, à en juger par les chiffres d'un document officiel récemment publié, elles ne paraissent pas destinées à s'accroître dans une bien grande proportion. Cela n'a rien d'étonnant, et la seule situation de ces bibliothèques populaires annexées à la bibliothèque spéciale de l'école, administrées par l'instituteur, qui en distribue les livres comme il lui plait, suffit à faire comprendre le peu d'intérêt qui s'attache à elles. Une bibliothèque qui dépend du Ministre de l'Instruction publique, qui est surveillée par l'inspecteur de l'instruction primaire, et qui est gouvernée par l'instituteur, cela sent trop l'école pour inspirer beaucoup l'amour de la lecture. Les bibliothèques paroissiales, au contraire, sont excellentes, ce sont peut-être les meilleures de toutes à un certain point de vue, et, dans les communes où tous les habitants appartiennent à une même communion religieuse, elles peuvent produire, elles produisent quelquefois d'admirables résultats. Dirigées par le curé, elles offrent à peu près toutes les garanties d'un bon choix des livres et d'une direction intelligente, mais elles ne sont possibles que là où un seul culte réunit tous les habitants d'une même commune; autrement il en faudrait deux, qui pourraient devenir les foyers d'une rivalité et d'une intolérance qui est un devoir sacré dans les choses de dogme, mais qui devient un danger quand elle s'étend jusque sur le terrain neutre de l'instruction et des plaisirs de l'esprit. Là même où ce péril n'existe pas, une bibliothèque paroissiale, si bien composée et si bien dirigée qu'elle soit.

manque forcément d'un avantage que rien ne remplace, que les bibliothèques communales peuvent seules posséder, et qui peut devenir, surtout à la campagne, un véritable élément de civilisation et de vie. Elles ne sont pas la propriété, la chose, l'intérêt de toute la commune, elles ne sont pas administrées par les habitants, et, quelque intéresssantes qu'elles soient, elles leur demeurent toujours étrangères par quelque endroit. Il en est autrement d'une bibliothèque communale. Elle, elle est une institution, et elle entre dans l'économie de cette vie municipale que M. de Tocqueville a si bien appelée l'École primaire de la liberté. Une bibliothèque, même peu nombreuse, qui est administrée par un comité composé du maire, du curé, des pères de famille les plus notables, qui a sa petite comptabilité, son petit local à elle, qui s'administre, qui s'appartient, qui a, pour ainsi dire, conscience d'elle-même, qui devient l'œuvre à laquelle tous les habitants s'intéressent, à laquelle tous participent, qui est leur bibliothèque, en un mot, et ce mot là comprend bien des choses, il ne saurait y avoir pour un village une source de vie plus salutaire et plus féconde que celle-là. Un village qui posséderait sa bibliothèque, et qui saurait, qui sentirait qu'il la possède, aurait déjà un sentiment fort et jaloux de la vie intellectuelle. La France entière aura atteint le plus haut degré de prospérité où elle puisse monter, non pas quand toutes ses villes auront été rebâties de fond en comble, mais quand, dans chacun de ses villages, la bibliothèque sera devenue une institution communale, au même titre que l'église, que la mairie et que l'école.

Revenons à la Société des Bibliothèques du Haut-

Rhin : il était nécessaire d'entrer dans ces détails pour bien faire comprendre la nature et la portée de son œuvre. Constituée, comme nous l'avons dit, au mois de novembre 1863, la société se mit immédiatement au travail. Le rapport qui fut lu à la séance publique de 1864 constata, pour la première année, des résultats considérables. Celui de 1865, qui vient de nous être envoyé et à l'occasion duquel j'ai entrepris ce travail, en constata de plus beaux encore, et quelques chiffres suffiront maintenant pour vous en faire mesurer la grandeur. Plus de 56 bibliothèques ont été fondées dans le Haut-Rhin pendant ces deux années, 30 la première année, 16 environ en 1865. Le département du Haut-Rhin peut être divisé, géographiquement, en deux zones d'une nature très distincte. Toute la langue de terre qui touche au Rhin, et qui forme la partie Est du département, où se trouvent ses deux centres les plus importants, Colmar et Mulhouse, est une plaine longue, coupée de collines que dépassent de place en place quelques sommets plus élevés, et couverte de champs, de bois et de vignobles. Les villes et les bourgs y sont nombreux, surtout dans le Nord, et au Sud, dans le rayon qui entoure Mulhouse. Il y avait là un fond tout prêt pour la rapide diffusion des bibliothèques. Quand on visite le Nord-Est du département du Haut-Rhin, les cantons de Kaysersberg et de Ribeauvillé, on est frappé du grand nombre de petites villes et de grands villages qui se tiennent, pour ainsi dire, à quelques kilomètres de distance les uns des autres : Ribeauvillé, Bergheim, Unawhir, Riquewhir, Beblenheim, Miltelwhir, Ostheim, Kingstein, etc. Leur aspect intelligent et fier, la personnalité, en

quelque sorte, de ces petites villes, avec leurs châteaux, leurs portes à tourelles, leurs vieilles maisons sculptées, leurs rues tortueuses et leurs fontaines de granit rouge chargées de blasons, a quelque chose de vivant qui frappe d'abord et qui fait penser à ces petites villes italiennes que l'on rencontre au milieu des Apennins, et qui conservent encore, dans leur abaissement actuel, leurs traditions et leur air d'anciennes républiques. Dans ces petits centres d'activité intellectuelle, l'idée des bibliothèques fut accueillie avec empressement par des populations intelligentes, et, une fois mise en avant, elle se propagea rapidement de ville en ville. De mai à juillet 1863, des bibliothèques se fondèrent dans presque toutes les communes importantes de ces deux cantons. De Colmar à Mulhouse, le mouvement des bibliothèques s'est fait jusqu'à présent moins rapidement sentir. Il n'y avait guère, en 1864, que deux villes, Wittenheim et Guebwiller, qui en eussent fondé dans cette région (Guebwiller avait fondé en outre ces admirables cours d'ouvriers, dont la création est due à M. Bourcard). Autour de Mulhouse, au contraire, le mouvement a pris tout de suite des proportions considérables. Les environs de Mulhouse étaient mieux préparés qu'aucune partie de l'Alsace, et peut-être qu'aucune partie de la France, à accueillir avec empressement une idée comme celle-là. Par l'institution des cités ouvrières, une partie considérable de la population laborieuse de Mulhouse est déjà montée au rang de la propriété. Elle en a pris les goûts, les aspirations élevées, les nobles et délicats besoins : elle n'avait pas besoin de grands efforts pour comprendre l'utilité d'une institution qui lui apportait un nouveau degré

d'instruction par la lecture de bons livres. et qui ajoutait par là, à ce foyer domestique devenu sa propriété, un des plus grands agréments qu'il puisse offrir. Le sentiment de la propriété et le goût de la lecture s'associent trop bien ensemble pour que les ouvriers de Mulhouse, qui commencent à s'élever à l'une, n'aient saisi avec empressement les occasions de donner satisfaction à l'autre. Aussi, outre Mulhouse, où la bibliothèque du peuple est très nombreuse, tous les villages qui entourent la métropole industrielle du Haut-Rhin sont-ils entrés dans le mouvement. Aujourd'hui la plaine de Mulhouse est, pour ainsi dire. entourée d'une ceinture de bibliothèques.

Le sud-est du département a suivi ce mouvement d'un pas beaucoup moins rapide. Quant à la région de l'ouest, elle est d'une nature à part. Toute cette partie du département, la plus pittoresque pour le voyageur, est occupée par la chaîne des Vosges, dont les ramifications se répandent de toutes parts, laissant entre leurs sommets boisés et couverts de ruines de larges et profondes vallées, sillonnées de cours d'eau, dont l'industrie s'est emparée, et où se sont établies des villes importantes. C'est par ces vallées industrielles, comme par autant de canaux, que s'est propagé, dans la région de l'ouest, le mouvement intellectuel dont nous suivons en ce moment les diverses étapes. Les vallées de Sainte-Marie-aux-Mines, de Munster, de Saint-Amarin, qui percent, pour ainsi dire, la masse de montagnes dont est couvert tout l'ouest du Haut-Rhin jusqu'au département des Vosges, ont fait pénétrer les bibliothèques et les livres jusqu'au cœur de cette sauvage et pittoresque région. Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-

Marie-aux-Mines, la Poutroie, Munster, Saint-Amarin, Husseren, Malmerspachs, Bischwiller, Thann, Cernay, possédaient des bibliothèques populaires dès la fin de 1864. Le mouvement, on le voit, s'est étendu de toutes parts : il a couvert les plaines, les montagnes ne l'ont pas arrêté, les vallées lui ont ouvert des passages, et, à l'heure où nous parlons, à l'exception d'une partie du sud et des environs de Colmar, le département du Haut-Rhin est, pour ainsi dire, couvert de bibliothèques, auxquelles peuvent déjà participer plus d'un tiers de ses habitants. Deux années ont suffi pour amener ce résultat. Ajoutons donc, Messieurs, à tous les grands exemples que l'Alsace nous a déjà donnés ce nouvel exemple de ce que peuvent, par elles seules, sans le secours d'aucune force étrangère, sans l'appui d'aucune alliance officielle, la libre initiative et la bonne volonté de quelques hommes de bien ! A la tête de cet immense développement de vie que nous venons de voir se communiquer avec la rapidité de l'éclair sur tous les points d'un des départements les plus peuplés de la France, nous avons une Société libre, organisée sur les bases les plus simples, et qui semble n'avoir eu qu'à parler pour créer. Si nous remontons plus haut, nous trouvons, à l'origine de toutes ces grandes choses, un simple pasteur et un petit journal de village : voilà comment se font les grandes œuvres ! Elles sont faites dès qu'on a osé les commencer ; mais elles ne se font d'elles-mêmes qu'à la condition qu'on les commence.

Ce tableau des résultats obtenus par la Société des Bibliothèques du Haut-Rhin ne serait pas complet, et manquerait de son intérêt le plus sérieux, si, à côté du nombre des bibliothèques, il ne faisait connaître ap-

proximativement et le nombre des livres, et, ce qui importe par dessus tout, le nombre des lecteurs. Tant qu'on s'est borné à créer pour le peuple des occasions de lecture, on n'a encore rempli qu'une bien faible partie de sa tâche : elle est achevée, quand on lui a inspiré le goût solide de la lecture. C'est là la pierre de touche de tous les efforts et de toutes les tentatives qui sont faites dans cet ordre d'idées. Dans le Haut-Rhin, le nombre des livres qui ont été donnés de toutes parts aux bibliothèques et le nombre des lecteurs qui se sont rendus à l'appel qui leur était fait, ont donné une confirmation éclatante aux espérances de la Société des Bibliothèques communales. Les premiers ont augmenté, d'une année sur l'autre, dans des proportions énormes : j'ai déjà cité, à Beblenheim, cette augmentation, en deux ans, de 12 volumes à 4,681, provenant pour la plupart de dons particuliers, si l'on en juge par les comptes de cette bibliothèque qui, en 1864, a dépensé 410 fr. en reliures, et 10 fr. seulement en achat de livres. Sans être aussi brillants, les chiffres, pour les autres bibliothèques, se sont tenus dans des proportions analogues. Quant aux lecteurs, quelques exemples feront juger de leur empressement. A Mulhouse, 59,250 volumes de la Bibliothèque populaire ont été lus en 1865. Au hameau du Grand-Trait, dont la population n'est que de 400 habitants, et dont la bibliothèque, de création récente, ne comptait à la fin de l'année dernière que 290 volumes, 111 lecteurs, un quart de la population, ont lu, ou plutôt dévoré, en 1865, 1,472 volumes. A Spechbach-les-Bas, sur une population de 439 habitants, 200 se sont fait inscrire comme lecteurs pendant le courant de 1865. A Mal-

merspachs, les résultats sont plus curieux à suivre : dans cette commune de 449 habitants, 48 volumes ont été lus en 1862, 289 en 1863, 838 en 1864, et, en 1865, 1,443, plus de 3 fois le nombre des habitants. Ces chiffres, que je prends à dessein dans une grande ville et dans de très petits villages, sont assez éloquents pour se passer de commentaires ; ils indiquent à quel besoin profond du peuple des villes et des campagnes, répondait la création de la nouvelle société : et si l'opportunité d'une institution comme celle-là avait besoin d'être démontrée, je ne voudrais pas pour elle une démonstration plus éclatante.

Nous devons reconnaître, pour tout dire, que les livres qui ont été dévorés avec tant d'avidité en si peu de temps, n'avaient pas tous une bien haute portée, et qu'un grand nombre, parmi eux, ont été lus pour s'amuser, pour se distraire, plutôt encore que par un sérieux désir de s'instruire. Les livres qui ont trouvé le plus de lecteurs, nous disent les rapports des bibliothécaires, ce sont surtout des romans, des contes moraux, des récits de voyage, les contes du chanoine Schmidt, par exemple, qui ont eu une vogue immense, les beaux récits, si populaires en Alsace, d'Erkmann-Chatrian, les romans d'Henri Conscience, d'Emile Souvestre, les contes d'Hoffmann, les histoires de mer du capitaine Main-Reid, les livres roses de la comtesse de Ségur, les récits de science amusante de Jules Verne ; voilà dans quel cercle attrayant s'est surtout renfermé le premier choix des lecteurs du Haut-Rhin. Mais c'était là un résultat nécessaire, et auquel on devait s'attendre en ouvrant des bibliothèques. Il y a toujours, avant d'arriver au sérieux, une première période que M. Macé

appelle très bien *la Période de récréation*. Récréation honnête, après tout, amusement moral, instructif même, et qui remplace avantageusement pour le peuple les débauches du cabaret et les tentations mauvaises des heures oisives. « On a quelquefois accompli un très grand progrès moral, rien qu'en substituant un amusement à un autre, » a dit admirablement Jules Simon. Mais les bibliothèques populaires peuvent avoir un résultat plus élevé encore que celui de substituer un amusement à un autre : leur ambition est plus haute que celle-là, et elles se proposent non-seulement de distraire honorablement, mais encore d'élever, d'agrandir moralement et intellectuellement l'âme du peuple. Elles atteindront ce but, elles commencent déjà à y toucher. Le peuple, on ne saurait trop le répéter, est naturellement sérieux, comme les enfants, comme tous ceux qui n'ont pas été gâtés par l'abus et le raffinement des jouissances de l'esprit : il est capable de sentir vivement d'aimer avec passion la simplicité des grandes choses. Est-ce qu'il n'en donne pas la preuve tous les jours ? Qu'on aille le voir, un jour de représentation gratuite, applaudissant de toute son âme une pièce de Corneille ; qu'on le suive, comme on pouvait le faire il y a deux ans, à ces conférences de la salle Barthélemy où il se portait en foule chaque dimanche, et où il savait donner à son attention, à son adhésion, à ses applaudissements mêmes, quelque chose de si intelligent, de si fin et de si contenu ; qu'on le voie encore se pressant aux places à bon marché des concerts de Pasdeloup, et applaudissant Beethoven, Mozart et Mendelsohn avec un sentiment naïf, un enthousiasme sincère de la beauté qui pourraient servir

de leçon à bien des dilettantes de profession : qu'on l'entende, enfin, partout où quelque chose de grand et de simple lui est proposé, et l'on se convaincra qu'il est capable d'aimer ce qui est sérieux, et que son esprit va naturellement, spontanément, naïvement aux choses élevées. Mais il a d'abord besoin de se familiariser avec elles. Avant de demander aux livres toute l'instruction qu'ils contiennent, il faut qu'il ait pris l'amour de la lecture, et qu'il ait compris par expérience quelles ressources elle peut lui offrir. Qu'il s'adresse d'abord à ce qui demande moins de travail, à des livres qui récréent doucement ses heures de loisir. quoi d'étonnant à cela? qu'avant d'aller prendre sur les rayons de ses bibliothèques des ouvrages de religion, de morale ou de science, il s'arrête d'abord à ce qui ravissait Lafontaine, et qu'il prenne un plaisir extrême quand *Peau d'âne* lui est conté, cela est tout naturel, et il faudrait connaître bien peu l'esprit humain pour s'en étonner. Mais il faudrait peu connaître l'esprit populaire pour croire qu'il en restera là. Une fois qu'il aura goûté les livres, il cherchera à s'instruire avec eux, à être ému par eux, et à tirer d'eux ce qu'ils contiennent de vraiment grand et de vraiment utile. Il s'y portera naturellement, avec l'instinct droit d'intelligences que les choses de l'esprit commencent à ravir, mais qu'elles n'ont pas encore blasées. En Alsace, au milieu de la période de récréation dont parle M. Macé, ce progrès des goûts sérieux commence déjà à percer de place en place. On a vu, il y a quelques années, dans la Bibliothèque populaire d'un des arrondissements de Paris, les ouvriers se disputer avec tant de passion un exemplaire du *Discours sur l'Histoire universelle*, qu'il fallut immédiate-

ment en faire venir plusieurs, et que les nouveaux exemplaires purent à peine suffire à l'avidité des lecteurs. Avec moins d'enthousiasme, quelque chose de semblable se passe déjà à Altkirch, où Homère, écrivait le bibliothécaire, est continuellement en lecture, où l'on comprend le *De Officiis*, et où l'on lit avec intelligence Tacite et Plutarque. Voilà des résultats sérieux. Que d'Altkirch ils passent au reste de l'Alsace, que d'Alsace ils se répandent dans les autres provinces, que d'un bout de la France à l'autre ils deviennent la règle commune, et l'on verra peu à peu l'intelligence du peuple s'élever sans effort, la clarté entrer dans ses idées, son jugement devenir plus sûr, ses mœurs plus dignes, son intelligence plus maîtresse d'elle-même : son éducation sera faite : et qui pourrait dire de quelle paix, de quelle sécurité, de quelle prospérité et de quelle civilisation jouira enfin la France, quand les efforts de tous ses hommes de bien auront achevé l'éducation du peuple !

C'est là une des plus belles œuvres auxquelles un honnête homme puisse se dévouer : ajoutons, au moins en ce qui concerne les Bibliothèques populaires, que c'est aussi une des plus faciles, une de celles où il suffit presque de vouloir pour être sûr de réussir. Il a fallu du courage pour en prendre l'initiative, quand elle était encore une chose nouvelle ; maintenant qu'elle a porté ses fruits et que ses résultats sont connus, il semble que l'hésitation ne soit plus permise, et qu'en présence d'un succès assuré, se mettre à l'œuvre soit devenu le devoir de tous. Fonder des bibliothèques populaires, surtout à la campagne, est ce qu'il y a au monde de plus facile. Que faut-il pour cela ? un peu

d'argent (1), quelques livres, et un homme intelligent qui veuille bien les distribuer. Quant aux lecteurs, ils sont tout trouvés. Le peuple des campagnes, moins absorbé que celui des villes par le goût des plaisirs grossiers, plus sérieux, plus simple, a un amour instinctif de la lecture, qui se trahit quelquefois par les aveux les plus naïfs. Je connais un curé de campagne, qui prête à quelques-uns de ces paroissiens l'excellent *Recueil des Annales de la propagation de la Foi*. Parmi les lecteurs de ces *Annales*, il s'en trouvait un qui les gardait toujours un temps infini, et qu'on pouvait à grand peine décider à les rendre C'était l'adjoint de la commune.— « Mais enfin, qu'en faites-vous ? lui dit un jour le curé: est-ce que vous les apprenez par cœur?... . — Ah ! Monsieur le Curé, répondit l'adjoint, c'est si intéressant ! Cela m'apprend tant de choses ! La géographie d'abord, et puis surtout les mots : oui, cela apprend des mots, des phrases, on y trouve tout ce dont on a besoin. » — Ce bonhomme qui aimait tant les mots avait la vocation de la lecture, il éprouvait instinctivement le besoin de lire, et presque tous les paysans sont dans le même cas. Aussi, dès qu'une bibliothèque leur est ouverte, l'empressement avec lequel ils s'y précipitent est incroyable. Je conseillerais volontiers aux personnes qui n'en ont jamais été témoins, de fonder des bibliothèques, rien que pour se procurer ce plaisir. C'est si charmant à voir ! D'abord on vient en petit nombre, timidement, et comme si l'on risquait beaucoup. Peu à peu l'on s'enhardit, et, au bout de quel-

(1) « Nous ferons observer que pour la grande majorité des bibliothèques créés (en Alsace), la dépense n'a pas dépassé une centaine de francs. » — J. Macé, *Morale en action*, p. 112.

ques jours, c'est en foule que l'on assiège la Bibliothèque. Les hommes ne viennent pas toujours en personne : il y a encore du respect humain ! Mais que le bibliothécaire prenne garde à ce petit enfant qui vient, les joues toutes rouges, lui demander un livre : ce n'est pas pour lui, c'est pour le père de famille. Suivons-le : il se hâte pour apporter le livre à la famille assemblée. A la campagne, on lit rarement seul : mais, en hiver, les livres sont l'occasion, dans la maison des paysans, d'un plaisir qu'ils ne connaissaient guère jusque-là, celui des soirées de famille. Le soir, au coin du feu, tout le monde est réuni, le laboureur est revenu des champs, le souper cuit joyeusement dans la grande cheminée : alors le père, la mère, ou celui des enfants qui sait lire, ouvre le volume qui a été emprunté à la Bibliothèque, et fait la lecture à haute voix. En hiver, on se met quelquefois à lire dès quatre heures de l'après-midi : que pourrait-on faire de mieux? On n'y voit plus dans la campagne, on ne peut plus travailler. L'hiver est la saison triomphale pour les bibliothèques. Qu'on ne croit pas que tous ces détails soient un portrait de fantaisie : je raconte ce dont j'ai été témoin dans un petit village normand, qui n'est pas plus intelligent qu'un autre, et où une bibliothèque, fondée au mois d'octobre dernier, a fait lire, dans les quatre premiers mois, plus de 125 volumes. Si ce ne sont pas tout à fait des chiffres alsaciens, la différence, toute proportion gardée, n'est pas bien considérable. Certes, si toutes les personnes qui passent l'été à la campagne, si tous les propriétaires qui ont le bonheur, trop peu apprécié parmi nous, de mener, pendant l'année entière, cette vie de village qui est une des forces et une des grâces de l'Angleterre, s'imposaient

la tâche facile de fonder chacun une bibliothèque, on ne saurait dire quel flot de civilisation et de moralité se répandrait dans les campagnes. On se plaint sans cesse qu'elles soient abandonnées pour les villes : qu'on y multiplie les centres d'attraction, qu'on y éclaire et qu'on y désabuse les esprits, et ce mouvement désastreux diminuera sensiblement. Nous avons les remèdes entre les mains : ayons donc le courage de les appliquer.

Mais ce que les individus ne savent pas, ou ne veulent pas, ou ne peuvent pas toujours faire, c'est le propre des associations de l'entreprendre. C'est à elles qu'il appartient d'inspirer des idées, de faire naître des projets, et de stimuler les courages endormis. Nous venons de voir quelles peuvent être, pour le sujet qui nous occupe, la force et l'efficacité d'une association. La Société des Bibliothèques du Haut-Rhin est un argument qui ne permet pas de réponse. Je dois ajouter maintenant que cet argument a convaincu, et, ce qui est plus beau, a persuadé beaucoup d'hommes intelligents, et que de toutes parts arrivent maintenant à la Société du Haut-Rhin, non-seulement des témoignages d'approbation, mais encore des imitateurs. Le rapport de M. Macé les énumère avec un véritable accent de triomphe. Il nous montre, en finissant, le Jura se décidant à entrer dans le mouvement, la Lorraine fondant une Société des Bibliothèques dans la petite ville de Montbéliard, la Lozère constituant une association semblable, une autre naissant dans le département des Hautes-Pyrénées, Lyon créant la Société des Bibliothèques communales et populaires du Rhône. Je me demande si la Normandie, si notre département resteront toujours

en arrière. Je sais que des essais ont été faits déjà sur quelques points, et je regrette de n'avoir pu encore me procurer les renseignements nécessaires pour en entretenir la Société. Mais ils sont partout isolés, sans rien qui les rattache les uns aux autres, et qui leur donne une existence grande, indépendante et publique. Est-ce qu'une Société comme la nôtre ne pourrait pas, à ses nombreuses attributions, joindre un jour celle-là, et devenir le berceau d'une œuvre analogue à celles qui transforment en ce moment le département du Haut-Rhin? Permettez-moi, Messieurs, de ne pas préciser davantage cette idée; si vous ne la repoussez pas tout-à-fait, je vous demanderai, à quelque jour, la permission d'y revenir, et de compléter par des détails plus précis les aperçus que je me suis borné à vous présenter aujourd'hui.

J'aurais fini, Messieurs, et vous ne vous en plaindriez peut-être pas, si je ne voulais suivre jusqu'au bout le rapport de M. Macé, et pousser le scrupule de l'analyse jusqu'à appeler votre attention sur la pensée qui le termine. « Il est, dit l'honorable secrétaire, une autre entreprise que nous appelons de tous nos vœux. Ce ne sont plus aujourd'hui les lecteurs qui font défaut aux bibliothèques, ni les bibliothèques aux lecteurs (n'oubliez pas, Messieurs, que nous sommes en Alsace); ce sont les livres populaires dont la production n'a pas suivi le développement de la lecture. Aussi, comptons-nous, si nos ressources nous le permettent, aviser aux moyens de développer la littérature populaire, et nous occuper, soit à faciliter la publication des bons livres français, soit à faire traduire les meilleurs écrits de l'Allemagne et de l'Angleterre, si riches en ce

genre. » Ce que se propose ici la Société des Bibliothèques du Haut-Rhin, la Société pour l'encouragement des publications populaires le fait depuis quelques années, et elle met largement à contribution pour cette œuvre le zèle et l'esprit chrétien des membres qui la composent. Cependant, il y a encore beaucoup à faire dans cette voie, et quand on regarde l'immense développement que la littérature populaire a pris dans les pays voisins, on est vraiment tenté de rougir du peu de charité intellectuelle de ceux qui savent écrire parmi nous. Il y a, assurément, un certain nombre de bons livres populaires écrits en français : mais dans ce nombre, les uns, excellents, ont déjà vieilli ; d'autres, qui n'ont qu'une valeur médiocre, auraient besoin d'être renouvelés, et surtout l'esprit des livres populaires, le style populaire, un courant d'idées qui se porte avec amour de ce côté, tout cela est encore à créer. Qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas là une création facile. Saint François de Sales écrivait à sa chère Philotée, que c'était entre mille qu'elle devait choisir le directeur de sa conscience : eh bien! ce n'est pas entre mille, c'est entre dix mille qu'il faut choisir un livre digne d'éclairer l'esprit et de diriger la conscience du peuple. Un tel livre exige un assemblage de qualités si rares, il impose à celui qui tenterait de l'écrire de si grands et de si austères devoirs, qu'un très petit nombre d'écrivains sont capables de les remplir.

Le premier de tous est d'instruire, car voilà ce que le peuple demande avant tout aux livres qui lui sont présentés. Quel que soit le sujet qu'ils traitent, il faut qu'ils le traitent dans ce but ; qu'ils l'exposent avec

simplicité et lumière, et qu'ils fassent passer le devoir d'instruire le lecteur avant toutes les recherches de l'amour propre et toutes les exigences de l'art. Mais tout n'est pas encore là, et il ne suffit pas qu'un livre populaire soit instructif. Il faut encore que ce caractère d'enseignement ne s'accuse qu'avec réserve, qu'il soit marqué délicatement, et n'ait rien d'humiliant pour les intelligences auxquelles il s'adresse. Cette nuance si importante est plus facile à sentir qu'à exprimer. Les livres populaires doivent parler à leurs lecteurs comme à des hommes qui savent peu de chose, mais qui sont capables de tout comprendre. S'ils disent tout, s'ils s'abstiennent de rien laisser dans l'ombre, s'ils accentuent naïvement toutes les idées, parce qu'ils s'adressent à des ignorants, il faut en même temps qu'ils le fassent avec mesure et avec tact, et qu'ils se gardent sur toutes choses d'usurper un ton de supériorité qui serait de nature à humilier des hommes intelligents. Avec le tempérament de ces deux conditions, un livre populaire s'accommodera à la fois à tous les besoins et à toutes les susceptibilités de ses lecteurs. Ainsi entendue, la littérature populaire est facile à définir en deux mots. Elle doit être simple et saine, comme la nourriture qu'on donne à des enfants. Elle doit être en même temps élevée, parce qu'elle s'adresse à des hommes. Simplicité, naturel, clarté, élévation, grandeur même, telles sont ses qualités essentielles; n'y rien laisser entrer que de noble, même dans les ouvrages de pur amusement, et n'y mettre ni pensées vulgaires, ni images basses, ni ces plaisanteries grossières et sottes que l'on croit honnêtes parce qu'elles ne sont pas immorales : chercher toujours à plaire et

ne jamais s'abaisser pour plaire : chercher toujours à instruire, et prendre garde que l'instruction ne descende trop bas, et n'insulte les lecteurs en prétendant se mettre à leur niveau : sacrifier l'art, quand il le faut, à la simplicité du fond et de la forme, et cependant mettre un art infini pour que ces sacrifices ne soient pas aperçus : par dessus tout, respecter le lecteur, mettre dans les pages qu'on écrit pour lui toutes les qualités qu'exige l'éducation, considérée, selon la parole d'un de ses meilleurs maîtres, comme *une œuvre d'autorité et de respect*, et apporter dans un tel travail, qui de loin, paraît si facile, toute la finesse, toute la délicatesse, toute la conscience, toute l'honnêteté, toute la religion, toute l'abnégation que contient un cœur d'homme : voilà ce qu'exigerait un livre populaire pour être excellent !

Combien les plus parfaits sont éloignés d'un tel idéal ! C'est au moins le devoir des vrais amis du peuple de favoriser de toutes leurs forces la création d'ouvrages qui s'en éloignent le moins possible, et pour cela ce n'est pas trop de tous leurs efforts réunis. La *Société pour l'encouragement des publications populaires* se donne toute entière à cette œuvre. Celle des Bibliothèques communales du Haut-Rhin est à la veille de l'entreprendre. Il nous appartiendrait, Messieurs, d'y prendre aussi notre rang. Parmi tous les prix que distribue, ou plutôt que propose chaque année la Société d'Emulation, qu'elle en réserve un au meilleur livre populaire, spécialement approprié aux populations ouvrières ou rurales de notre département : qu'elle joigne à ce prix un programme bien fait, et qu'elle rende aussi publiques que possible les conditions du concours ; ce

sera là un premier pas, et un pas considérable, dans une voie où, plus que toute autre, il lui appartient d'entrer ; ce sera un utile emploi de ses ressources et un beau témoignage du dévoûment dont elle est animée pour le progrès intellectuel et moral du peuple.

RAPPORT

SUR LA

MACHINE DITE LAINEUSE-VELOUTEUSE

De M. Nos-d'Argence,

PAR

M. MULLER.

Messieurs,

Nommé rapporteur par la Commission que vous avez bien voulu charger d'examiner la machine dite *Laineuse-Velouteuse* de M. Nos-d'Argence, j'ai l'honneur de venir vous rendre compte, au nom de cette Commission, de notre examen :

La Commission, après avoir entendu M. Nos-d'Argence donner des explications sur la machine, a cru nécessaire de la voir fonctionner ; à cet effet, elle s'est transportée à Elbeuf dans l'établissement de M. Olivier, où cette machine est employée.

M. Olivier a eu l'obligeance de nous accompagner

dans son établissement, et, sur notre demande, a fait faire plusieurs expériences.

Il est résulté de nos observations : que la machine de M. Nos-d'Argence est un progrès pour les apprêts de draps.

Pour faire ressortir les avantages que présente cette machine, nous avons besoin de vous détailler en quoi consistent les opérations des apprêts et de vous faire comprendre l'avantage qu'offre cette nouvelle machine. Nous ne vous entretiendrons pas des opérations préliminaires qui précèdent celles que l'on appelle *apprêt*, qui sont : le dégraissage à la terre de foulon, dégorgeage, le séchage, la visite des pièces, le rentrage, enfin le foulonnage. Nous commencerons donc notre examen aux opérations des apprêts proprement dits.

Nous avons deux genres de fabrication bien distincts à examiner. La première est celle des draps à poil couché et la deuxième est celle des draps à poil debout.

Pour obtenir les draps à poil couché, tels que nous les avons connus depuis fort longtemps, il suffisait de les soumettre après les opérations préliminaires du foulonnage à une autre opération dite lainage. Ce travail se fait sur un métier très simple, consistant en deux rouleaux, dont l'un en haut et l'autre en bas ; la pièce s'enroule alternativement sur l'un des deux, tantôt en bas, tantôt en haut, et recevant dans son parcours une aspersion d'eau froide ; en outre, et entre ces deux rouleaux, la surface du drap se trouve en frottement avec un gros tambour garni de chardon végétal, tournant

avec une grande vitesse (120 tours) ; le chardon végétal amène donc à la surface du drap, une quantité plus ou moins grande de laine, et ce travail se fait d'autant mieux, énerve moins la marchandise, s'il est fait avec moins de tension et avec du chardon faible de croc et alors plus souvent répété. Le nombre de tours de chaque opération de lainage (appelé *voies*) dépend strictement et de la qualité et du genre de drap (soit 50 ou 100 et même 150 voies). Après cette opération, le drap est séché sur des rames, c'est-à-dire sur des métiers où le drap est croché sur toute la longueur par ses deux lisières, un côté étant mobile permet de le tirer sur sa longueur et de lui donner la laisse nécessaire ; après que la pièce est séchée dans cette position on la soumet au tondage sur une machine à tondre ordinaire. Ces trois opérations se recommencent plusieurs fois suivant la qualité du drap sur lequel on opère; ainsi, les draps fins subissent ordinairement trois fois le même travail, tandis que le drap commun est suffisamment lainé avec une seule. Après le dernier tondage, les draps sont passés sur un autre métier garni de brosses tournant seulement pour enlever toute la poussière de laine qui pourrait encore être adhérente à la surface, ils sont ensuite soumis aux opérations du décatissage et de la presse à chaud ou à froid pour coucher les poils et sont ensuite livrés au commerce.

Le genre de draps à poil debout a modifié les apprêts d'autrefois, et voici comment on opère maintenant :

Lorsque les draps sont dégraissés et foulonnés,

on leur fait subir l'opération du lainage ; comme d'ordinaire les draps étant mouillés, on les laisse bien égouter, puis, on les porte sur un métier de cinq mètres environ de longueur, on tend le drap par un bout, un ou deux hommes se placent de chaque côté ayant une baguette égale en longueur à la largeur du drap ; ces hommes commencent à battre au commencement de la pièce toute la longueur du métier, puis, on tire le drap pour opérer dans la continuation jusqu'à sa fin, ensuite on le fait sécher immédiatement sur des rames d'après le procédé ci-dessus.

Comme vous pouvez voir, Messieurs, ce travail était long et coûteux ; mais encore il avait un autre défaut bien plus nuisible aux intérêts du fabricant. Ce travail était fait par des hommes qui devenaient de jour en jour plus exigeants et par l'expérience qu'ils acquéraient et par l'augmentation des demandes toujours croissantes de la consommation de ce genre de drap ; ces hommes se croyaient indispensables aux fabricants. Parmi les abus que l'on pourrait signaler, on peut citer celui-ci : Ils supprimaient souvent le nombre des battages en augmentant la force de leurs coups, ce qui est excessivement nuisible à la qualité.

Ceci n'est pas tout ; un fabricant ne pouvait jamais compter sur le travail de ses batteurs pour les lundis et rarement pour les mardis ; ces inconvénients n'ont pas tardé à faire songer à remplacer ce travail à la main par un travail fait mécaniquement. En effet, bientôt on a construit des machines dites batteuses ; d'une construction très simple, ces machines se composent : d'un

bâti en fonte d'environ 2 mètres de longueur, portant à chaque extrémité un rouleau garni de chardons, sur lesquels passe le drap. Sur chaque côté se trouvent disposées six à huit baguettes qui, au moyen d'un mécanisme, imitent le mouvement du battage à la main. Cette machine, quoique ayant amélioré le travail du battage, ne simplifiait pas l'opération du lainage, c'est ce que s'est proposé M. Nos-d'Argence, dans la machine soumise à notre examen.

Par une disposition nouvelle, les draps en sortant de cette machine entrent dans un séchoir à haute température au fur et à mesure que la machine batteuse les laisse libres. Dans ce séchoir est disposé une rame également continue, qui permet d'élargir le drap comme nous l'avons déjà dit. Par l'opération du battage les poils de la surface se dressent, et comme ils sont séchés à une grande chaleur, les poils ainsi dressés et séchés conservent leur position après le refroidissement. Il suffit alors de leur faire subir un tondage qui coupe la laine à la longueur voulue, suivant le genre de drap que l'on veut obtenir, lequel est ensuite livré au commerce.

Cette machine a certainement produit une grande amélioration dans cette fabrication dite nouveautés; aussi a-t-elle été imitée par plusieurs constructeurs et a occasionné de nombreux procès dont nous n'avons pas besoin de nous occuper. Il suffit de signaler les services qu'elle rend et le progrès qu'elle produit.

Les demandes toujours croissantes de ce genre de fabrication et le désir de les produire à meilleur marché ont engagé M. Nos-d'Argence à construire une machine pour simplifier le travail des apprêts,

notamment le lainage ; c'est cette machine dont nous vous rendons compte.

Nous l'avons vue fonctionner, ainsi que nous l'avons déjà dit, à notre entière satisfaction ; cette machine réunit en elle seule l'opération du lainage, supprime le battage complètement par une combinaison avantageuse, et simplifie d'une manière extraordinaire la durée de l'opération de l'ancienne lainerie.

Ce serait ici le moment de dire quelques mots sur l'invention du chardon métallique de M. Nos-d'Argence, mais comme cette question vous a été déjà soumise, nous la passerons sous silence, pour ne pas abuser de vos instants.

La nouvelle machine de M. Nos-d'Argence consiste en un bâti en fonte à l'une des extrémités ; derrière est adapté un gros tambour garni de chardons, remplissant les fonctions de laineuse et donnant 120 tours à la minute; sur le devant se trouve un rouleau aussi garni de chardons métalliques et auquel l'on donne une vitesse plus ou moins grande, pour appeler la pièce suivant le travail que l'on veut faire ; entre le tambour et ce rouleau se trouve une lame de fer debout sur laquelle passe la pièce, et au-dessus de cette lame est un autre rouleau garni également de chardons métalliques, faisant environ 400 tours à la minute. En outre, il y a encore deux rubans de chardons métalliques, fonctionnant dans le sens de la largeur du drap, dont l'un marchant de gauche à droite et l'autre de droite à gauche, dans le but de déchirer la laine et de la préparer à son dressage.

La pièce rentrant sur le derrière de la machine se trouve immédiatement en contact avec le cylindre laineur, puis elle subit le travail des rubans ; enfin,

passant sur la lame elle se trouve sous l'action du rouleau marchant excessivement vite, qui redresse le poil et remplace le battage ; les deux extrémités de la pièce étant cousues ensemble, on peut donner à la pièce le nombre voulu de passages, suivant le genre de drap sur lequel on opère.

Le mécanisme de cette machine est bien combiné, les rouleaux et tambours sont pourvus de vis pour régler avec précision le travail selon les nécessités.

Nous regrettons cependant que quelques commandes laissent encore à désirer par leur disposition, et rendent la machine lourde, ce qui demande par conséquent une plus grande force motrice pour la faire fonctionner. Nous engageons M. Nos-d'Argence de chercher à y remédier par des combinaisons nouvelles et plus avantageuses. Ceci n'empêche cependant pas de considérer cette machine comme un grand progrès; elle offre aux fabricants une économie précieuse, nous voulons dire une économie de temps et de main-d'œuvre, outre une économie d'argent, par une moins grande dépense d'achat de chardon végétal.

Il arrive dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, des rivalités sur la prétention du mérite de l'invention; quant à nous, nous ne devons nous occuper que de la machine que nous avons été chargés d'examiner, d'autant plus que nous avons cherché à en voir d'autres dans le même genre et que nous n'avons pu en trouver quant à présent.

Cependant il paraîtrait, d'après ce que nous avons pu savoir, que d'ici à peu de temps, deux machines à peu près analogues seront soumises à notre examen, alors nous pourrons vous rendre compte par un rapport sup-

plémentaire de notre appréciation au sujet de cette nouvelle machine.

Nous résumons donc, Messieurs, en vous proposant d'adresser à M. Nos-d'Argence des remercîments bien sincères pour la communication intéressante qu'il a bien voulu nous faire en nous faisant connaître l'invention de la nouvelle machine qu'il a soumise à notre examen.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

SUR LA

MACHINE LAINEUSE-VELOUTEUSE

De M. Nos-d'Argence,

PAR M. MULLER.

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, au nom de la Commission qui était chargée d'examiner la machine de M. Nos-d'Argence, dite *laineuse-velouteuse*, je vous ai promis de vous faire connaître, par un rapport supplémentaire, notre appréciation sur quelques prétentions qui se sont élevées au sujet de la priorité d'invention de cette machine, et qu'à cette époque il m'a été impossible de vérifier.

On nous avait promis de nous faire voir ultérieurement quelques dispositions de machines qui devaient rivaliser avec celle de M. Nos-d'Argence ; nous nous sommes donc de nouveau transportés à Elbeuf, et nous avons eu occasion d'étudier les soi-disant machines en opposition de celle qui nous a été soumise.

Nous venons donc aujourd'hui vous compléter ce que nous vous avions promis.

Nous avons pu voir fonctionner la machine système Bouvier, de Vienne ; cette machine n'a aucune comparaison avec celle de M. Nos-d'Argence ; sans doute elle est composée d'un cylindre releveur, mais disposé tout autrement que celui qui nous a préoccupés d'abord.

Primitivement, le cylindre releveur se trouvait entre deux rouleaux sur lesquels le drap flottait sans tension. Plus tard, la machine a été modifiée, et le cylindre releveur a été placé sur une table à biseau, mais la disposition du releveur à l'égard de la surface de cette table, n'est pas dans les conditions à dresser le poil complètement.

Sur ce sujet, les dispositions de M. Nos-d'Argence sont meilleures sous tous les rapports, nous n'avons donc pas à nous en occuper, d'autant plus que la machine Bouvier, à l'époque de l'apparition de la machine dont il est question, n'était pas encore dans les conditions actuelles, et ceci a été reconnu par les personnes chez qui cette machine fonctionne.

La machine Bouvier s'applique aujourd'hui, presque toujours, comme complément de la tondeuse, parce qu'en même temps que les ouvriers s'occupent du tondage, ils s'occupent également de l'opération du dressage de poil. Mais ce travail est bien loin d'être suffisant pour ne pas être obligé de donner les préparations de lainage proprement dit par l'ancien système de lainerie.

Sous ce point de vue là, la machine Bouvier ne présente donc aucune amélioration sensible, tandis que la machine Nos-d'Argence remplit, au con-

traire, tout à la fois l'opération du lainage et du battage avec économie de main-d'œuvre et de temps, offre un avantage incontestable sur la machine Bouvier.

Quant à la machine Vannier, cette machine est d'une confection digne de tout éloge, mais encore elle ne remplit pas le but aussi complètement que la machine Nos-d'Argence. Ainsi, elle se compose tout uniquement de quatre cylindres releveurs, dont deux, le premier et le troisième, vont de droite à gauche, et les deux autres de gauche à droite; mais rien autre chose ne se prépare sur cette machine.

M. Vannier a adapté sur cette machine, sous chaque cylindre releveur, des tables à trois côtes qui présentent à la tangente du cylindre releveur une surface plus ou moins large, suivant l'épaisseur de la côte. Cette adaptation ne nous présente aucun avantage, car la tangente du cylindre releveur restant toujours la même, ce n'est pas une plus ou moins grande surface de la côte qui a une influence sur le succès du travail.

La machine de M. Vannier (d'après son propre aveu) ne produit pas plus d'une pièce, soit 40 mètres de drap en deux heures, tandis que la machine Nos-d'Argence produit, dans le même laps de temps, quinze pièces de même longueur; c'est donc un défaut de la machine Vannier, surtout lorsque l'on compare le résultat de sa production avec son prix d'achat, qui est de 7,000 fr.

Nous avons aussi eu occasion de vérifier et de constater la vérité sur les prétentions de chacun à l'invention de ces diverses machines.

Ainsi, nous avons su que la machine Bouvier fonctionnait avec un cylindre releveur avant la machine Nos-d'Argence, mais dans des conditions qui n'ont aucun rapport avec celle de ce dernier, et ce n'est qu'après l'apparition de la machine Nos-d'Argence que M. Bouvier a modifié à son tour les dispositions de la sienne. Quant à la machine de M. Vannier, il nous a avoué franchement que l'idée d'en faire construire une selon ses combinaisons ne lui était venue qu'après avoir vu celle de M. Nos-d'Argence et qu'il ne prétendait nullement avoir la priorité de cette invention.

Il est donc incontesté que le grand mérite de cette amélioration revient de plein droit à M. Nos-d'Argence, véritable inventeur.

En résumé, nous concluons donc ce que nous avons déjà eu occasion de vous exprimer, d'autant plus que M. Nos-d'Argence vient encore d'ajouter à sa machine une nouvelle amélioration, qui consiste en un mécanisme permettant d'attacher le drap par chaque lisière pour le tendre et ainsi passer sous ses cylindres parfaitement en laisse; car le drap, lorsqu'il sort du foulonnage, a souvent les lisières roulées plus ou moins lâches. De même il se présente en fabrique des pièces dites ribaudées. Ce défaut donne des largeurs inégales produites par l'effet du foulon sur les fils de trame, qui ont plus ou moins de torsion, et qui par conséquent se raccourcissent plus ou moins.

En un mot, tous ces défauts présentent des difficultés qui empêchent, sans cette application, la bonne réussite du travail.

Sans vouloir nous occuper à nouveau de l'invention du chardon métallique de M. Nos-d'Argence, et dont il

est breveté, attendu que cette question a été jugée et récompensée par notre Société, nous devons cependant mentionner en passant que M. Nos-d'Argence, pour arriver à sa machine nouvelle, avait besoin de modifier la confection de son chardon pour être appliqué, et ceci est d'autant plus vrai que tous les fabricants sans distinction, M. Bouvier et M. Vannier y compris, sont devenus tributaires de l'innovation de cette nouvelle amélioration, d'où dépend le succès complet du rebroussage du poil, qui seul permet la suppression de tout battage.

C'est donc un mérite de plus que nous devons reconnaître dans la machine de M. Nos-d'Argence.

Nous concluons donc en vous priant de vouloir bien réserver pour l'avenir tous les droits de M. Nos-d'Argence aux récompenses décernées par la Société, et de lui accorder dès maintenant des félicitations et des encouragements.

RAPPORT

SUR LE

TISSU D'ORTIE BLANCHE

China-Grass.

Par M. Alfred PIMONT.

Messieurs,

M. le comte d'Estaintot, l'un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués, sachant bien l'intérêt que vous portez à tout ce qui touche aux progrès de l'industrie et au développement de nos transactions commerciales, a saisi avec empressement l'occasion d'appeler votre attention sur un produit nouveau qui intéresse vivement l'industrie textile, j'ai nommé le *China-Grass*.

Au moment de la clôture de nos travaux, le 2 juillet dernier, M. le Président de notre Société recevait de M. le comte d'Estaintot un échantillon de tissu étranger et une lettre dans laquelle M. d'Estaintot exposait qu'il devait cet échantillon à la gracieuseté de M. le Général baron Renault, qui avait témoigné le désir que cet échantillon fut soumis à notre Société; que ce tissu

était fait avec l'ortie blanche, *grass-clotte* ou *china-grass* et qu'il avait été fabriqué en 1862 dans l'île de Hai-Nau, dans un établissement appartenant à M. le baron Gros, notre ambassadeur en Chine, ami intime de M le Général baron Renault.

En examinant l'échantillon qui nous est soumis, nous avons été frappés du brillant soyeux et de la fermeté de cette étoffe; nous avons voulu savoir si ces qualités étaient propres au textile qui avait servi à fabriqué ce tissu ou bien si elles n'étaient que le résultat d'un apprêt très parfait; nous avons alors soumis à plusieurs lavages à l'eau chaude un échantillon que nous vous soumettons et qui, quoique ayant perdu son brillant si remarquable, a conservé encore plus de brillant et de soyeux que le coton n'en aurait dans les mêmes conditions; nous croyons aussi plus de force de résistance à ce tissu qu'à un tissu de coton de même grosseur et de même compte de fils.

Depuis plusieurs années on cherche à employer le *china-grass* industriellement, et tous les essais ont toujours été dirigés dans le but de remplacer le coton par le nouveau textile, sinon en totalité, du moins en partie. Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'exposer rapidement les essais qui ont été tentés dans ce but.

La plante du *china-grass* (*urtica nivea*) est herbacée et ses tiges ont une hauteur qui varie entre 1 mètre et 1 mètre 40 centimètres. Les fibres du textile sont recouvertes dans la plante d'une paille qu'il faut séparer ou détruire pour obtenir les filaments prêts à être livrés à la filature. C'est cette première opération à laquelle on soumet le *china-grass*, qu'on appelle la désagrégation; plusieurs essais ont été tentés depuis une dixaine

d'années pour obtenir ce résultat dans de bonnes conditions. Pour les uns on a employé des agents chimiques, pour les autres des agents mécaniques, pour d'autres enfin, les agents chimiqnes et mécaniques alternés; mais aucun de ces moyens n'avait reçu jusqu'alors une application en grand, lorsque MM. Mallard et Bonneau, après des essais qui leur ont paru satisfaisants, ont pris un brevet d'invention pour la désagrégation du *china-grass*.

Au moment de la guerre des Etats-Unis d'Amérique, lorsque le coton vint à manquer sur nos marchés, la Chambre de Commerce de notre ville, préoccupée du sort du grand nombre d'ouvriers qui allaient se trouver sans travail, et désirant apporter dans le plus bref délai un remède au mal qui se produisait, fit un appel général pour qu'il lui fût présenté des textiles nouveaux pouvant remplacer avantageusement le coton; plusieurs textiles furent présentés, mais aucun, sauf le *china-grass*, ne mérita l'attention de la Chambre. C'est à ce moment que MM. Mallard et Bonneau envoyèrent à la Chambre de Commerce un échantillon de *china-grass* désagrégé; on essaya dans l'établissement de filature de coton de M. Bertel cet échantillon auquel on mélangea une certaine proportion de coton. L'essai ayant paru satisfaisant, MM. Mallard et Bonneau envoyèrent une quantité plus grande de *china-grass* désagrégé, qui permit de faire quelques pièces de tissu dont les fils étaient composés de 1/2 coton et 1/2 *china-grass*. Il était important, pour savoir si les tissus de *china-grass* et coton mélangés pourraient remplacer les tissus de coton pur, de se rendre compte de la manière dont les tissus mélangés se comporteraient au

blanchîment, à l'impression et à la teinture. M. Cordier voulut bien se charger de ces essais, et après avoir soumis le nouveau tissu aux opérations du blanchîment, après l'avoir couvert avec les couleurs que l'on applique ordinairement sur le coton, et après l'avoir fait passer par les opérations de la teinture et des *avivages*, il arriva à cette conclusion que le tissu de *china-grass* et coton se comportait au blanchîment, à l'impression et à la teinture comme le tissu de coton pur, à des différences presque insensibles. Le bas prix auquel revient le kilo de *china-grass* filé, comparé au prix du coton filé de même numéro, engagea à employer le *china-grass*, mais il fallait alors pouvoir livrer au commerce une quantité assez grande de *china-grass* désagrégé pour répondre aux demandes qui allaient se produire. On chercha alors à former, à Rouen, une Société qui aurait fondé un établissement important destiné à désagréger et à préparer le *china-grass* sur une très grande échelle. Nous regrettons vivement que cette entreprise n'ait pas reçu du public industriel et commercial un accueil plus favorable, mais nous n'en sommes pas moins reconnaissants envers les hommes honorables qui avaient désiré doter notre centre commercial de cette nouvelle industrie. Nous espérons que cette bonne pensée n'est pas abandonnée et qu'elle recevra un jour ou l'autre son application.

Nous venons de vous dire les essais tentés jusqu'à ce jour et nous vous avons fait connaître les résultats obtenus dont on doit se féliciter, mais nous croyons qu'on doit continuer avec ardeur à étudier ce nouveau textile qui possède des qualités si belles et si spéciales, car en observant son brillant, son soyeux et sa force textile, en

remarquant sous ces rapports sa supériorité sur le coton, nous pensons que de nouveaux essais doivent tendre à faire avec ce textile nouveau un tissu nouveau qui prendra certainement sa place sur le marché industriel et auquel la consommation assignera des usages spéciaux. Nous avons déjà émis cette opinion dans une autre assemblée, dans une section du Congrès scientifique. Il nous fut alors répondu que des essais avaient été tentés pour faire un tissu en *china-grass* pur et que les résultats avaient été négatifs. Nous savions que ces essais infructueux avaient été faits par des hommes habiles et nous avions sous les yeux cet échantillon de tissu de *china-grass* pur, en fort beau fil, et fort bien tissé. Nous avons cherché à nous rendre compte de la cause des résultats négatifs obtenus et nous avons pensé que les essais tentés avaient été faits avec le *china-grass* désagrégé et cotonisé, c'est-à-dire dont les *filaments* ont été coupés par petites longueurs égales, à peu près à la longueur des soies du coton ; dans cet état, le *china-grass* est très difficile à filer seul ; d'un autre côté, nous avons remarqué que les fils que nous détachions du tissu *china-type* étaient formés de filaments fort longs qui ont dû être filés comme le lin. Nous pensons donc que c'est à l'opération de la filature et à l'état dans lequel le *china-grass* avait été employé qu'il faut attribuer les résultats négatifs ; nous croyons que pour faire un tissu *china-grass* pur, dans de bonnes conditions, il faut d'abord conserver au textile toute la longueur de ses filaments qui, à nos yeux, est une grande qualité, et puis, combiner une série de machines spéciales pour filer ce nouveau textile. Pour la construction de ces machines, il y aurait à

puiser dans celles qui servent à la filature du coton, même plus particulièrement dans celles qui servent à la filature du lin.

M. le Général baron Renault, qui s'intéresse vivement à tout ce qui est progrès industriel, nous a donné souvent des marques de l'intérêt qu'il porte à nos travaux tant par sa présence à nos réunions que par ses nombreuses marques de sympathie. Nous trouvons dans l'objet de ce rapport une nouvelle preuve de sa bienveillance pour notre Compagnie. Nous espérons, Messieurs, que vous vous joindrez à nous pour prier M. le Président d'adresser à M. le Général baron Renault tous nos remercîments pour la communication intéressante qu'il nous a faite en nous faisant parvenir cet échantillon de tissu de *china-grass* pur. Nous pensons qu'il serait très important de connaître les procédés employés en Chine pour la désagrégation du *china-grass*, ainsi que les machines qui servent dans ce pays à filer ce textile. Nous vous proposons, pour obtenir ces renseignements, d'avoir recours à l'extrême obligeance de M. le Général baron Renault, et nous comptons que M. le Président voudra bien le prier, par ses relations avec M. le baron Gros, de nous éclairer sur les deux questions que nous présentons, et dont la solution doit influer d'une manière très grave sur l'avenir de l'emploi du *china-grass* dans nos contrées.

RAPPORT

SUR LE

CHINA-GRASS

A PROPOS

D'une Notice et d'Échantillons divers de Graine, de Tissu et de Filasse,

PAR M. ALFRED PIMONT.

Dans notre séance du 8 novembre, nous vous avons entretenu d'un tissu *china-grass* pur, qui nous avait été apporté de Chine par les soins de M. le baron Gros : dans les conclusions du rapport fait alors sur le tissu qui nous était présenté, on engageait M. le Président à demander à M. le baron Gros quelques renseignements sur les moyens employés en Chine pour le rouissage du *china-grass*, ainsi que sur les machines qui servent à filer et tisser ce textile.

M. le baron Gros, par l'intermédiaire de M. le Général baron Renault, nous fait parvenir de la graine de *china-grass*, un échantillon de filasse d'ortie blanche ou *china-grass* après le rouissage ; il y joint quelques échantillons de tissu et une notice dans laquelle il

indique l'époque à laquelle on doit mettre cette graine en terre, la manière de la semer, les soins à donner à la plante, les terrains et l'exposition les plus convenables pour son développement et pour obtenir la maturité; les précautions à prendre pour la récolter. A cette occasion nous ferions une observation si M. le baron Gros n'avait pas jugé convenable de faire lui-même la critique de ce paragraphe. On nous adresse aussi les procédés de rouissage qui sont employés en Chine pour le *china-grass ;* ce sont à peu près les mêmes que ceux qui sont employés ici pour le rouissage du chanvre.

On ne nous envoie aucune instruction sur les moyens mécaniques employés après le rouissage pour faire avec la filasse de l'ortie blanche le fil et ensuite le tissu, mais M. le baron Gros nous dit qu'il nous adresse tous les renseignements qu'il a en ce moment et qu'il écrit en Chine afin qu'on lui en envoie de nouveaux qu'il nous promet de nous communiquer.

M. le baron Gros termine sa notice en nous faisant connaître la valeur marchande du tissu de *china-grass* dont il a acheté plusieurs pièces. Ce renseignement est très intéressant, car il nous permet d'apprécier à quels usages on pourrait employer ces tissus en France.

Le correspondant de M. le baron Gros donne sur les échantillons des indications que nous trouvons très rationnelles, aussi nous n'approuvons pas la critique que M. le baron Gros fait de ces indications, car il pense que l'échantillon coté à 3 fr. 68 c. est plus beau que celui qui est coté 6 fr. 60 c., et que le prix de 6 fr. 60 c. est un prix erroné ; nous pensons le contraire et, en effet, nous remarquons que l'échantillon de 3 fr. 68 c. a seulement 45 centimètres de largeur, tandis

que l'échantillon de 6 fr. 60 c. a 50 centimètres de largeur; l'échantillon de 3 fr. 68 c. a vingt-six fils en chaîne et vingt-six fils en trame, tandis que l'échantillon de 6 fr. 60 c. a vingt-sept fils en chaîne et trente-quatre fils en trame, soit un fil de plus en chaîne et huit fils de plus en trame; nous remarquons aussi qu'il y a plus de force et de soyeux dans l'échantillon de 6 fr. 60 c. que dans celui de 3 fr. 68 c.

Ces tissus ne pourraient remplacer pour nous que la batiste fine dont l'emploi est à présent très restreint. Nous vous soumettons, comme terme de comparaison, un échantillon de batiste d'une valeur de 6 fr. 50 c.; chez le fabricant, elle a 60 centimètres de largeur, et trente-et-un fils en chaîne sur trente fils en trame; l'échantillon de la pièce de M. le Général baron Renault nous paraît d'une qualité intermédiaire entre celles des deux échantillons nouveaux envoyés par M. le baron Gros; on peut s'en assurer au toucher et aussi par le nombre de fils, qui est de trente-et-un pour la chaîne et vingt-neuf pour la trame.

Nous avons encore à vous entretenir de deux échantillons de tissus plus communs ayant servi pendant deux ans : l'un est destiné à faire des chemises et des gilets, et quoiqu'il ait été porté pendant deux ans, nous le trouvons encore rude et désagréable au toucher; il paraît avoir perdu peu de force; l'échantillon pour pantalon et jacquette, mérite les mêmes réflexions; nous dirons en passant qu'il nous paraît étonnant que ce tissu soit employé pour pantalon, il nous paraît un peu clair et transparent pour cet usage.

Nous voyons, par ce qui précède, que les tissus communs de *china-grass* seraient d'un usage moins agréa-

ble que les tissus de lin, mais en perfectionnant les moyens mécaniques de filature ou en obtenant un meilleur rouissage qui donnerait une filasse plus douce et plus souple que celle qui nous est soumise, on arriverait peut-être à fabriquer des tissus qui plairaient mieux aux consommateurs.

Il nous paraît utile de faire un essai de culture de *china-grass*. Cet essai pourrait être tenté cette année. Nous engageons M. le Président à faire remettre à M. le Directeur du Jardin botanique, une partie de la graine de *china-grass*, en le priant de la faire semer et de la faire soigner suivant les instructions qui nous ont été données.

Nous prions M. le Président de remercier, au nom de la Compagnie, M. le Général baron Renault et M. le baron Gros, de l'empressement et de l'obligeance qu'ils ont mis à nous communiquer cette notice et les échantillons qui l'accompagnent, et nous attendons avec impatience les renseignements que M. le baron Gros a demandés en Chine à notre intention.

INSTRUCTIONS

ENVOYÉES PAR

M. LE BARON GROS

ET INDIQUÉES

Dans le Mémoire ci-joint.

..... Les graines de l'*Ortie blanche*, que les Anglais nomment *China-Grass*, l'herbe de Chine, se sèment dans le mois de mars, et la plante croît et se développe pendant quatre mois. Elle atteint alors une hauteur de près de 2 mètres, et sa maturité s'annonce par ses feuilles, qui jaunissent, et par la tête de ses tiges, qui s'inclinent vers le sol. On peut semer ces graines à toute volée; mais il vaut mieux les enfouir dans des sillons de 5 à 6 centimètres de profondeur, éloignées les unes des autres de 15 à 20 centimètres. On recouvre à plat les sillons ensemencés, et la plante se développe où elle est née. On ne repique pas les jeunes plants.

La terre dans laquelle on sème l'ortie blanche doit être *grasse*, *boueuse* et constamment *humide*. Il faut souvent l'arroser et ne jamais la laisser se dessécher.

Le midi et le couchant sont, pour l'ortie blanche, les meilleures expositions, et si le terrain où elle est née est toujours saturé d'eau, l'action la plus vive du soleil ne sera que favorable à la plante.

« Lorsqu'elle aura acquis tout son développement, lorsqu'elle « sera mûre, on enlèvera avec soin la pelure de l'arbuste, aboutissant aux feuilles, qu'il ne faut jamais couper ou émonder, « car c'est à leur pétiole ou à leur saillie que tiennent ces « écorces légères où se trouvent les fils. La récolte faite, on les « place, de même que le chanvre, dans un *routoir* où elles « doivent rester sept ou huit jours ; on les retire alors en ayant « soin de les préserver de toute brisure, et on les lave jusqu'à « ce que les fils soient dépouillés des substances qui les agglutinaient entre eux ; puis, on les expose au soleil jusqu'à ce qu'ils « soient entièrement secs.

« La manière d'isoler et de rendre ces fils propres au tissage « doit être la même que celle employée pour les produits « textiles; mais peut-être les Chinois ont-ils pour ce travail « quelques procédés qu'ils ne font pas connaître. »

Ce paragraphe, auquel j'ai placé des *guillemets*, est pour moi mal rédigé, et j'avoue que je ne le comprends pas bien : « enlever la pelure de l'*arbuste*, aboutissant aux feuilles qu'il ne « faut jamais couper parce que c'est à leur pétiole que tiennent « ces écorces où se trouvent ses fils, » ne me présente pas une idée bien claire. L'*herbe* de Chine, le *China-Grass* n'est pas un *arbuste*, et je me borne à copier textuellement les instructions qu'on m'a envoyées. Ce sera à l'intelligence des cultivateurs qui s'en occuperont à en tirer parti, en voyant surtout la plante, si elle *naît* et *prospère* par suite des soins qu'ils lui donneront. Je demande de nouvelles instructions en Chine, et je les ferai connaître lorsqu'elles m'arriveront.

Je joins à cette notice un paquet de graines de l'ortie blanche, quelques brins de la filasse qu'on extrait de la plante après le rouissage, et enfin plusieurs échantillons des étoffes grosses et fines qu'on en fabrique.

Quant au prix de *revient*, je ne le connais pas, mais pour le prix *marchand*, je dois m'en rapporter à ma propre expérience, et m'en tenir à celui que j'ai payé sur les lieux en 1858, car il est évident que mon correspondant s'est trompé *à ce sujet* dans son dernier envoi, peut-être, et je suis porté à le croire, sur

le *métrage* de la pièce dont il m'a envoyé un échantillon; selon lui cette pièce a 20 jaros, qui, à 92 centimètres, feraient 18 mètres 40, et coûterait 22 piastres mexicaines ou 123 fr., la piastre valant 5 fr. 60 à peu près, d'où il résulterait que le mètre de l'échantillon qu'il m'envoie reviendrait à 6 fr. 69, tandis que le mètre de l'étoffe que j'ai achetée en Chine, plus belle que l'autre, ne me coûte que 3 fr 68; mes pièces ont en effet 35 mètres de longueur, et je les ai payées 23 piastres ou 128 fr. 80.

Paris, le 8 janvier 1866.

Baron Gros.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE

PAR

M. P. GUERNET.



L'œuvre de la Société de la Morale Chrétienne peut se résumer, pour ainsi dire, dans cette question que plusieurs de ses membres ont traitée partiellement et tour à tour : Quelle a été l'influence de la morale chrétienne sur les Gouvernements et sur les individus.

La Société, pour le concours de 1860, avait restreint cette vaste question au règne de Louis XVI, et c'est ce mémoire que je trouve au début des Annales d'une période de deux années, dont j'ai à vous rendre compte.

Pour suivre l'auteur dans ses développements, il me

faudrait vous faire un résumé historique du règne de Louis XVI ; car il s'est tout simplement borné, bien à tort, ce me semble, au rôle de narrateur. Etalant une érudition facile, il a longuement raconté la jeunesse, l'éducation du prince, son mariage, les tristes accidents qui vinrent en assombrir les fêtes, et cela, dans un style fort peu châtié ; mais de la question proprement dite, pas un mot. L'auteur a sans doute pensé que les faits de cette douloureuse époque parleraient assez par eux-mêmes ; il ne s'est pas trompé, puisque sur un rapport fort peu élogieux de M. l'avocat-général Barbier, la Société, qui me paraît bonne fille, lui a décerné une médaille de 500 fr.

Si j'avais dû suivre l'ordre des temps, j'aurais commencé par vous rendre compte d'une intéressante étude sur Montaigne. Mais, à tout prendre, supposons Montaigne venant au monde deux cents ans plus tard : n'eût-il pas été digne de figurer au premier rang parmi ces intrépides champions des idées nouvelles qui ont préparé la Révolution Française?

Longtemps en parlant du XVIe siècle, comme d'une époque barbare, on ne faisait exception que pour le seul Montaigne. Bien qu'il ait vécu dans un siècle agité, orageux, et qu'un homme qui avait traversé la Terreur, M. Daunou, a pu appeler le siècle le plus tragique de l'histoire, Montaigne a toujours su se garder de la passion. Sa grande singularité, ce qui fait de lui, selon M. de Sainte-Beuvè, « un phénomène, » c'est d'avoir été la modération, le ménagement et le tempérament même en un tel siècle. Avec cet empire sur lui-même et cette fière franchise qui lui faisaient répondre au cardinal de Lorraine : « Donne-moi tout ce que tu

voudras, excepté tes secrets, » avec cette trempe si énergique d'un caractère primesautier, regimbant contre tous les abus, toutes les injustices sociales, on peut dire que Montaigne a devancé de deux cents ans l'époque où il devait naître pour faire tout le bien qu'on avait le droit d'en attendre. Heureusement l'honnête magistrat qui, après avoir étudié les lois à fond, a le premier osé écrire contre leur barbarie, et a fui tout à coup la magistrature pour n'être pas son complice, le courtisan indépendant, qui ne parut à la cour de Charles IX que pour s'empresser de la quitter, de peur d'y faire fortune, Montaigne a laissé d'illustres continuateurs : Pascal, La Bruyère, Montesquieu et enfin J.-J. Rousseau, dont il fut le modèle d'affection, ont puisé à cette source, et les yeux les moins exercés, dit l'auteur de ce travail, le reconnaissent dans les traits principaux de ses quatre héritiers.

De Montaigne à John Brown, il n'y a qu'un pas, quoiqu'il y ait trois cents ans d'intervalle. La Société de la Morale Chrétienne enregistre avec empressement tous les actes, sous quelque latitude qu'ils se produisent, qui ont trait à l'affranchissement moral de la grande famille humaine.

Sans se préoccuper des questions politiques et sociales qui sont forcément liées à la grande question de l'esclavage, la Société, par l'organe de son Président, M. Berville, ancien magistrat, proteste, au nom de la morale chrétienne, contre l'asservissement des noirs, et proclame John Brown et ses compagnons de glorieux martyrs. « Ces hommes, dit-il, que n'a pu sauver la grande voix de Victor Hugo, s'élevant au-dessus des bruits de l'Océan, pour réveiller le sentiment humain

dans le cœur des fils de Washington, ces hommes sont morts sans ostentation, sans murmure, en martyrs convaincus et résignés. Quel était leur crime? Ils avaient cru à l'illégitimité de l'esclavage, que nos lois, nos mœurs, nos consciences proclament illégitime. »

En présence d'un tel spectacle, peut-on se défendre d'une réflexion amère? Il y a 80 ans, ajoute le Président, on vit se former en France une généreuse croisade, pour aider l'Amérique à conquérir son indépendance. Nos Lafayette, nos Ségur, nos Lameth donnèrent l'exemple. Grâce à la France, l'Amérique fut libre, et c'est une des belles pages de notre histoire. Hélas! ces hommes généreux, qui se dévouaient pour la cause de la liberté, étaient loin de se douter qu'ils allaient servir la cause de l'esclavage. Si l'Amérique fût restée soumise à l'Angleterre, aujourd'hui l'esclavage aurait cessé d'y subsister, en vertu de la loi anglaise qui a proclamé pour les Iles Britanniques ce noble principe depuis longtemps professé dans notre pays : l'esclave qui touche la terre de France est libre.

La France, en effet, Messieurs, a compris depuis longtemps que la différence des races et l'inégalité des intelligences, à supposer même cette inégalité constatée, ne légitiment point l'asservissement des intelligences inférieures; que cette supériorité même ne donne pas le droit d'opprimer, mais impose le devoir de protéger et d'éclairer ces êtres déshérités. La mission des peuples privilégiés, c'est d'initier les autres aux bienfaits de la civilisation, et si quelque chose honore notre pays, c'est que nul n'a mieux compris et mieux pratiqué cette mission sainte de peuple initiateur

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'on n'enfreint pas impunément les lois de l'humanité. Toute société qui renferme en son sein des esclaves, a dit un économiste moderne, porte en elle un principe de malaise et un danger de mort. L'opprimé ne se révolte pas toujours ; mais il conspire, il empoisonne, il trahit, et puis un jour arrive, jour terrible, où le flot rompt ses digues, et emporte tout l'édifice. Au faîte de la grandeur, Rome a failli périr : c'était par la guerre des esclaves.

Et, Messieurs, la Société de la Morale Chrétienne ne borne pas à l'homme ses préoccupations : elle les étend aux animaux mêmes, et surtout aux animaux domestiques. Trop longtemps, il faut l'avouer, l'orgueil humain n'a vu que l'homme dans la nature ; les autres êtres vivants n'étaient à ses yeux que de pures machines, et c'est ce qu'ont enseigné, bien à tort, de grands esprits, entr'autres Descartes et Buffon.

La science et la civilisation ont fait justice de ces systèmes erronés, et sans vouloir entrer dans ces considérations demi-sérieuses, demi-plaisantes, où M. le président Berville s'apitoie sur le sort de ces pauvres oies, qui ont il y a longtemps sauvé le Capitole, et dont le foie, gonflé par la souffrance, devient, sur la table du riche, l'aliment de la sensualité, il est permis de réclamer en faveur des animaux cette bienveillance que nous réclamons pour l'homme ; car la cruauté à l'égard des créatures inférieures est souvent un apprentissage de la cruauté envers nos semblables.

Les Romains (ce peuple eut de grandes qualités et de grandes vertus, mais l'humanité ne fut pas du nombre), les Romains commencèrent par faire combattre des

bêtes dans leurs cirques; plus tard ils y jetèrent des criminels, puis des esclaves ou des prisonniers de guerre, puis enfin des martyrs.

L'Espagne, qui se complaît encore aux combats de taureaux, fut le berceau de l'Inquisition et la patrie des auto-da-fé. Enfin nos aïeux, qui brûlaient des chats aux fêtes de la Saint-Jean, ont aussi brûlé des hérétiques.

Jusque-là je m'associe volontiers aux sentiments exprimés dans la Société de la Morale Chrétienne. Je commencerai à me séparer d'elle, lorsque, par humanité, elle voudra entraver la science, qui en essayant de pénétrer les intimes secrets de la vie, ne recherche elle-même que le bien de l'humanité. Je veux parler des vivisections.

Sans doute, au premier coup-d'œil, cette opération qui, comme on sait, consiste à disséquer des animaux vivants, paraît cruelle et barbare; on est tout prêt à s'écrier avec le rapporteur qu'on aime mieux rencontrer une lacune dans la science qu'un cœur de bourreau dans la poitrine d'un savant. Mais, à la réflexion, on se rend compte des immenses services rendus par l'étude de la zoologie comparée, de la physiologie, de l'histologie, etc., et l'on pardonne au scalpel du disséqueur.

La Société de la Morale Chrétienne, qui s'est donné pour mission de signaler tous les abus qui peuvent dégénérer en causes d'immoralité, ne devait pas oublier un des fléaux les plus meurtriers de notre époque, l'intempérance. A propos de cette question, à laquelle se rattache naturellement celle du paupérisme, le Président de la Société réfute la doctrine de certaine école

matérialiste qui prétend que le crime est la conséquence de la misère. Ces économistes ne veulent pas comprendre, dit-il, que les délits et les crimes sont engendrés par de mauvaises passions, bien souvent indépendantes de la misère, la haine, la vengeance, l'ambition, la cupidité. Ils ne veulent pas voir que cette misère, à laquelle ils attribuent tout le mal, est presque toujours le fruit du vice. En effet, ce n'est pas l'homme réduit à la pauvreté par des circonstances providentielles, ce n'est pas celui-là qui vole et qui tue, c'est celui qui est tombé dans la misère par ses fautes, c'est-à-dire, par la paresse, le libertinage, l'intempérance.

A l'appui de sa thèse, contre laquelle je n'oserais pas m'inscrire, l'auteur démontre par des chiffres que la quantité des boissons spiritueuses consommées dans le courant d'une année peut être considérée comme le thermomètre de la moralité.

Je ne puis, Messieurs, résister au désir de mettre sous vos yeux quelques-uns de ces chiffres, cette chose si brutale et si éloquente. Il existe à Paris *six mille* établissements où l'on vend des liqueurs fortes; la valeur des boissons alcooliques s'élève à 200 millions de francs, et le bénéfice moyen réalisé par ces établissements, dont un grand nombre prospèrent, ne peut pas être au-dessous de la somme de 22 millions.

Si le peuple de Paris voulait mettre de côté seulement la moitié de l'argent qu'il consacre à acheter des boissons qui dégradent et qui tuent, il aurait donc à la fin de l'année une réserve de 100 millions de francs. Un de nos honorables confrères, M. Duvivier, nous soumettait tout récemment les bases d'une caisse de prévoyance; il ne demandait aux ouvriers qu'une coti-

sation de 50 centimes par mois, et il disait lui-même que cette somme était bien élevée. Que l'on calcule le bien que l'on pourrait faire à Paris aux invalides de la grande armée du travail, avec une caisse de prévoyance qui recevrait annuellement 100 millions, et l'on verra si le projet de notre honorable confrère n'est qu'une louable utopie.

Et pourtant les sommes considérables consacrées à l'achat des boissons spiritueuses ne donnent qu'une faible idée du préjudice matériel, dont l'intempérance est la source pour une nation. Depuis le fameux naufrage de la *Blanche-Nef*, qui eut lieu dans la Manche par suite de l'ivresse de l'équipage, et qui entraîna la mort de tous les enfants d'Henri Ier, roi d'Angleterre, et de 200 chevaliers, princes et dames d'honneur de la cour, jusqu'au drame tout récent du *Fœderis-Arca*, combien de sinistres qui n'ont eu d'autre cause!

Il y a une science qui, depuis un demi-siècle, a acquis beaucoup d'importance, c'est l'économie politique. Cette science qui consiste à rechercher les sources de richesses pour les nations, les moyens d'augmenter les produits de l'agriculture et de l'industrie, et de procurer à chaque individu une rémunération plus avantageuse de son travail, cette science a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, en détruisant une foule d'erreurs et de préjugés, et en popularisant nombre d'idées utiles regardées jadis comme autant de paradoxes. Eh bien! des vices volontaires viennent détruire les bienfaits de la science et de la civilisation. Qu'importe, en effet, qu'on parvienne à augmenter le salaire des classes ouvrières, si les dépenses et les pertes de temps occasionnées par l'intem-

pérance augmentent dans une proportion beaucoup plus forte?

Quelques détails historiques, qui nous sont fournis sur cette question par M. le président Berville, ne seront peut-être pas dépourvus d'intérêt.

A Athènes, Dracon punissait l'ivresse de mort; il est vrai qu'il a attaché son nom à tout un système de lois qui ne se recommandent pas par la tolérance et l'humanité. Lycurgue, plus humain, se contenta de faire arracher toutes les vignes du territoire de Sparte.

Aux plus beaux jours de la république romaine, une loi prescrivait aux citoyens de ne boire du vin qu'à l'âge de trente ans, et le défendait aux femmes d'une manière absolue.

Tout le monde sait que Mahomet fit une loi religieuse à ses sectateurs de l'abstention du vin. Amurat Ier s'apercevant que les prescriptions de l'islamisme tendaient à tomber en désuétude, ordonna de brûler la langue à tout individu convaincu d'avoir bu des liqueurs fortes.

Au XIVe siècle on découvrit l'eau-de-vie, et l'ivrognerie s'accrut par toute l'Europe d'une manière tellement épouvantable, que François Ier, par un arrêté rendu en 1536, condamna les buveurs à la prison, puis à la flagellation en public, enfin au bannissement après l'amputation des orteils.

Des remèdes aussi énergiques ne pouvant être employés aujourd'hui, il faut en chercher d'autres qui soient en harmonie avec nos mœurs et notre état social

Dans les Etats-Unis et en Angleterre, on a établi des Sociétés de tempérance, dont on devient membre.

en prenant l'engagement de renoncer à toutes les boissons spiritueuses. Ces Sociétés ont inscrit sur leurs bannières : *Tea for ever*. Dans certains états du Nord de l'Amérique, le peuple, sous l'influence de ces idées, a été jusqu'à voter par lui-même la suppression des cabarets.

Au physique comme au moral, les remèdes doivent être appropriés au tempérament du malade. Les moyens employés aux Etats-Unis pour combattre l'intempérance, auraient-ils le même succès en Europe? M. le président Berville ne le pense pas; aussi se voit-il obligé d'en proposer d'autres. Il place en première ligne le développement du sentiment religieux, et à côté, la création de Sociétés de secours mutuels; puis certaines réformes dans notre Code pénal, qui admet implicitement que l'ivresse est une excuse du crime, et accorde ainsi une prime d'encouragement à l'intempérance; enfin des modifications à notre Code civil, qui déclarerait privé des droits de citoyen tout individu reconnu coupable d'intempérance habituelle. La Suède est entrée résolûment dans cette voie. Qui oserait en blâmer le gouvernement? Il y a pour les hommes réunis en société des droits importants dont l'exercice suppose la possession entière, le libre usage de sa raison, et certes, personne ne se plaindrait de voir l'ivrogne écarté de l'urne électorale de laquelle doivent sortir les noms des citoyens chargés de diriger les affaires publiques.

Si l'intempérance exerce ses ravages surtout dans les classes inférieures de la société, le luxe et les excès qu'il entraîne à sa suite, pour être moins dégradants, n'en sont pas moins meurtriers. Dans un substantiel

rapport sur la moyenne de la vie, un membre de la Société de la Morale Chrétienne nous montre que les grands de l'Etat, les membres des familles royales et les souverains eux-mêmes, qui semblent entourés de toutes les conditions de bien-être et de longévité, sont loin d'être privilégiés quant à la durée de l'existence. Il résulte des statistiques de la vie humaine, dressées par M. Nelson, que le pauvre paysan, mal vêtu, qui prend un maigre repas à l'ombre d'une haie, a treize années de vie de plus que le monarque drapé dans la pourpre et pour lequel on épuise tous les raffinements de l'art culinaire. Quelle consolation pour la médiocrité, et quelle leçon pour ce siècle, si ardent à poursuivre la satisfaction des besoins matériels, si ingénieux à se créer des besoins factices !

Je m'arrête, Messieurs, pour n'avoir pas à vous refaire la tirade obligée contre le luxe, les débordements et la corruption de notre époque. Sans doute, il était beau de voir, au temps où florissait la république romaine, Valérius Corvus, après avoir occupé vingt-et-une charges curules, retourner à ses champs, non sans gloire, mais sans fortune ; Fabricius pauvre dédaigner l'or des Samnites et les présents de Pyrrhus, Curius Dentatus ne garder rien pour lui des riches dépouilles enlevées aux Sabins, et Fabius Pictor verser dans le Trésor les dons magnifiques rapportés de son ambassade à Alexandrie (1).

Ces grands exemples d'abnégation et d'intégrité ne sont plus de mode ; de son temps, Horace disait déjà, comme des victoires de Pyrrhus, qu'ils n'étaient bons

(1) Traits tirés de l'*Histoire de Jules César*, par Napoléon III.

que pour plaire aux enfants, et devenir matière à déclamation dans les écoles. Aujourd'hui qu'il n'y a plus d'enfants, dit-on avec quelque raison, de pareils actes n'auraient plus même ces admirateurs d'autrefois.

Il n'est donc point étonnant qu'à ceux qui se sont abreuvés aux sources pures de l'Antiquité, notre époque paraisse une époque mesquine et bassement calculatrice. En présence de ces excentricités tapageuses qui sont si loin du bon goût, du vice glorifié sur le théâtre, sans que les honnêtes gens protestent tout haut, de cette course vagabonde à travers l'impossible, il est permis jusqu'à un certain point, sans être un Héraclite, de pleurer sur l'abaissement du niveau des caractères et des mœurs, de gémir sur cette morale facile à laquelle nous nous sommes habitués, et qui, en nous menant à l'abandon des joies sereines du foyer et des plaisirs délicats de l'esprit, a vicié, dit-on, l'atmosphère où nous vivons.

Mais ces prophètes qui, dans une louable indignation, s'écrient avec Juvénal :

> *Totam hodie Romam Circus capit...*
> Rome entière est aujourd'hui dans le Cirque.

Ceux-là tiennent leurs yeux attachés sur un coin de Paris où dominent les travers, les ridicules, les passions honteuses, les désœuvrements funestes et abrutissants ; ceux-là voient trop ce monde où l'on a poussé l'oubli de nos gloires nationales jusqu'à proclamer le triomphe d'un cheval français une éclatante revanche de Waterloo ! Heureusement ces hommes se trompent ; les chroniques de l'avenir, quoique en aient dit quelques publicistes, n'auront pas même, je l'espère, un

souvenir pour la vogue incommensurable d'une chanteuse de bas-étage; mais elles enregistreront toutes les grandes découvertes modernes. Elles montreront cet immense mouvement qui porte les ouvriers, honteux de leur ignorance, à se réunir le soir, après le pénible travail de la journée, autour d'un professeur de bonne volonté; elles feront admirer, avec un légitime orgueil, aux générations améliorées par l'instruction, les efforts heureux de toutes les classes de la société pour réaliser cette devise inscrite au fronton du temple du travail : *Progrès.* Et ainsi, je n'en doute pas, notre siècle sera réhabilité.

COMMUNICATION

SUR

L'ASSEMBLÉE DES LINGUISTES

A Berlin,

16 Mai 1866,

PAR M. A. FISCHER.

Messieurs,

J'ai demandé la parole pour réclamer une part de vos sympathies en faveur d'un illustre savant auquel l'Allemagne fait aujourd'hui même une grande et belle fête. Je veux parler de François Bopp, professeur à Berlin, auteur de nombreux ouvrages sur la langue et la littérature sanscrite, auteur de la grande grammaire comparée des langues indo-germaniques, créateur de la vraie méthode comparative de l'étude des langues, et par-là fondateur d'une science nouvelle qui depuis a pris un si puissant développement. C'est aujourd'hui, il y a cinquante ans, que cet homme éminent a commencé sa carrière littéraire en publiant le livre intitulé : *Système de conjugaison des langues sanscrite, latine, perse, grecque et germanique*. Dans cet ouvrage une mé-

thode exacte d'étude comparative a été établie et est devenue la base des recherches ultérieures. Aussi tous ces chercheurs qui ont suivi le maître dans la voie qu'il leur ouvrit, qui se sont élevés sur ses épaules et ont enrichi encore le domaine de la science, viennent-ils aujourd'hui se grouper autour du vénérable vieillard pour lui payer le tribut de leur attachement et de leur gratitude. A eux se joignent les jeunes talents qui se sentent attirés vers ces études et qui voient dans cette fête un encouragement donné à leurs efforts, les hommes du monde et tous ceux qui ont profité, à un titre quelconque, des résultats de ces doctes travaux, le peuple tout entier enfin qui est fier d'avoir produit un tel savant. Spectacle curieux et digne d'intérêt, une science si jeune et si forte, qui, de sa hauteur actuelle, peut, du vivant même de son fondateur, mesurer la distance qui la sépare de son berceau et célébrer, pour ainsi dire, son propre anniversaire avec celui qui l'a créée. Je désirerais ici esquisser rapidement les grands résultats de cette science, pour justifier la hardiesse que j'ai eue d'appeler votre attention sur cette solennité d'outre Rhin, et prouver que l'illustre François Bopp est, en effet, digne de toutes les sympathies des gens d'élite d'une cité comme Rouen qui, par l'active intelligence de ses habitants, par le développement donné à son industrie et à son commerce, par les idées larges et élevées qu'elle accueille avec faveur, n'est plus exclusivement une cité normande ou française, mais a droit au rang de cité cosmopolite.

I. Le premier grand résultat de la science du langage, telle qu'elle a été constituée par Bopp, est la con-

viction scientifique de l'unité de race des principales nations de l'Europe avec les peuples les plus nobles de l'Asie, les Indiens et les Perses. Cette vérité solidement établie sur le mécanisme du langage, la conjugaison du verbe, après avoir été entrevue d'abord par les rapports du vocabulaire, fut proclamée le lendemain d'une grande et terrible lutte qui avait rempli de feu et de sang toute l'Europe et laissé, sur cent champs de bataille, ses épaves fratricides. Cette découverte, enrichie depuis par les essais divers de déchiffrer les inscriptions cunéiformes, a beaucoup profité à l'histoire qui en tira de vives lumières sur l'état primitif de la société humaine, les premiers établissements, les migrations de nos ancêtres, leur religion et leur civilisation. Profitera-t-elle aussi à l'humanité, et, ce que la croyance religieuse en la fraternité du genre humain n'a pas toujours pu empêcher, la guerre, ce fléau de l'humanité, cèdera-t-elle devant l'autorité de la science qui affirme cette fraternité du moins pour les meilleurs représentants de notre race et donne de très grandes probabilités pour l'unité du genre humain tout entier? Plaise à Dieu qu'en ce moment même où la question de guerre s'agite avec beaucoup de passion, la fête de la science fasse naître des idées de paix et de conciliation !

II. La méthode comparative appliquée d'abord rigoureusement aux langues dites indo-germaniques, explique tout le mécanisme de ces langues, la signification des préfixes, des suffixes et des désinences grammaticales, la filiation des mots et partant des idées, les différentes formes de syntaxe, l'altération des sons et

la substitution ou la suppression des lettres dans les racines et les syllabes accessoires : elle donne la raison des irrégularités plus apparentes que réelles, et cherche les lois générales qui ont diversifié les langues et les peuples.

Avec son riche matériel de faits historiques, montrant étape par étape la transformation d'un seul mot, elle écarte les étymologies facétieuses ou ridicules dont on s'était amusé autrefois, et, détrônant le pédantisme de la grammaire dogmatique, elle fait justice de ces chicanes oiseuses avec lesquelles on perdait son temps en discutant gravement s'il faut un *s* à *gelée de groseille* ou bien si l'on peut dire *fleur d'orange* au lieu de *fleur d'oranger*. Elle simplifie la grammaire et permet d'économiser du temps sur l'étude des langues anciennes du grec et du latin, sans la laisser moins complète. Chose importante pour le siècle, qui demande à grands cris une réforme de nos programmes scolaires.

III. Elle donne de nouveaux aperçus sur la formation du langage, et sur ses origines. Elle montre que l'imagination y a au moins autant influé que l'entendement, ce qu'ont tristement méconnu ces pédants de grammairiens qui, sous prétexte de rendre une langue raisonnable, ont détruit tout ce qu'elle avait de frais, de brillant, de primesautier : des grammairiens qui ont chicané le grand Corneille sur ses expressions les plus vraies, les plus pittoresques, et qui proscrivent des locutions le mieux frappées du coin de l'actualité, comme « *le chemin de fer arrive,* » ou « *j'espère que j'ai bien travaillé.* » Les vastes horizons que nous ouvre la

science comparative, nous mettent bien au-dessus de ces puérilités. En sortant du cercle des langues indo-germaniques et étendant ses recherches sur les langues multiples de toutes les parties du globe, brisant le cadre étroit de la grammaire alexandrine, elle réussit à démontrer, sinon l'unité du genre humain, du moins l'unité de l'esprit humain, malgré l'immense variété de ses procédés. C'est là un grand service qu'elle a rendu à la philosophie de révéler l'inutilité de tout système préconçu, en y opposant l'inflexible rigueur des faits. Ainsi, par exemple, il est tout à fait inutile de se faire des systèmes sur le nombre des cas, qui semble nécessaire à la pensée, puisque dans une langue il y en a quatre, dans une autre six ou huit, dans d'autres point du tout. Il y a des langues bien autrement configurées que celle dont la philosophie alexandrine a inventé les lois, et cependant toutes tendent au même but, qui est l'expression de la pensée. Ces recherches reçoivent un complément aussi curieux qu'attrayant des études que chacun peut faire chez soi sur le langage des enfants. J'ai depuis deux ans à ma disposition un sujet de cette espèce, et c'est avec des transports de ravissement que je rencontre dans la formation instinctive du langage enfantin absolument les mêmes procédés phonétiques, étymologiques et de syntaxe qui s'étaient développés dans la langue des Indiens, des Grecs et des Romains.

IV. Le grand intérêt qui s'attachait à la science du langage a poussé à des voyages d'exploration dans des pays restés inconnus jusqu'à ce jour. Aussi les linguistes actuellement réunis à Berlin autour de

M. Bopp veulent-ils éterniser le souvenir de ce jour par la création d'un fonds permanent qui permettra d'encourager ces investigations lointaines. L'ardeur d'augmenter les connaissances linguistiques donne ici la main au désir bien légitime aussi d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie et au commerce, et de réaliser la devise qu'un des plus infatigables voyageurs français écrit en tête de ses livres : *Aperire terram gentibus*.

V. Dans notre époque, qui voit se multiplier les relations entre les peuples, la connaissance des langues a une grande importance ; nous nous en apercevons tous les jours. Si la science du langage n'a pas proprement pour objet d'enseigner les langues, mais seulement de montrer comment elles sont faites, cependant ses résultats sont très utiles pour l'étude pratique des langues et tendent à simplifier considérablement les méthodes, à écarter beaucoup de lest grammatical et à abréger ainsi le temps qu'il faut consacrer à ces études. Quand donc même nous ne considèrerions la science de Bopp qu'à ce point de vue pratique, nous pouvons bénir l'homme qui en a doté l'humanité, et j'espère, en terminant, que vous voudrez bien me pardonner de vous avoir parlé de lui, et associer vos bienveillantes sympathies à ce faible témoignage de pieuse vénération que j'ai été heureux de lui rendre.

RAPPORT

De la Commission chargée de donner son avis

SUR LE

PROJET DE SOUSCRIPTION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

De la Seine-Inférieure,

CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA

TOUR DES DAMES URSULINES

ET L'ÉRECTION

D'un Monument en l'honneur de Jeanne Darc,

M. BARRE, RAPPORTEUR.

MESSIEURS,

Si je me trouve chargé de vous faire connaître l'avis de la Commission spéciale appelée à proposer un chiffre de souscription de notre Société pour l'acquisition de la tour du donjon située dans la propriété des Dames Ursulines et pour l'érection d'un monument à Jeanne Darc, je dois sans doute cet honneur à des souvenirs qui ont mêlé depuis longtemps mon nom aux efforts tentés par cette Société pour assurer la conservation de la tour qu'il s'agit d'acheter aujourd'hui.

Vous rappeler ces souvenirs, c'est vous dire que, poursuivant son noble but, notre Compagnie s'est toujours préoccupée de la réalisation des actes utiles

destinés à maintenir le sentiment des populations à une grande élévation morale en cherchant à perpétuer, par la conservation des monuments, les faits historiques, où l'inspiration divine, l'amour du bien, le devoûment le plus sublime et la mort même emportent l'admiration de tous, quelles que soient les nuances diverses des idées et des opinions.

Dès 1851, lorsque j'avais l'honneur d'être président de la Société d'Emulation, M. Brunier, membre résidant, avait, dans la séance ordinaire du 2 janvier, fait une proposition tendant à obtenir qu'une inscription destinée à rappeler le souvenir de Jeanne Darc fût placée à l'extérieur de la tour.

Une Commission fut nommée : elle étudia la question au point de vue archéologique.

M. de Duranville fut chargé du rapport de cette Commission.

Il résulta des recherches consciencieuses qui furent faites à cette époque que le 5 mai 1431 Jeanne Darc avait subi un interrogatoire dans la tour qu'il s'agit d'acquérir ; que les instruments de torture étaient là au moment de cet interrogatoire, et que dans cette circonstance Jeanne fit des réponses sublimes, qui suffisent pour motiver la conservation de ce monument, encore bien qu'il n'ait pas été sa prison.

Le rapport de M. de Duranville, adopté par la Société le 2 mai 1853, est demeuré comme un document à l'abri de toute critique sérieuse, et notre Compagnie est aujourd'hui considérée comme étant restée dans les limites exactes de la vérité au point de vue archéologique.

Ce rapport et le discours prononcé par M. Péron,

président de la Société, dans la séance publique du 6 juin 1853, étaient de nature à faire naître l'enthousiasme en faveur du projet de conservation de cette tour.

D'ailleurs, M. Péron, dans son discours, avait présenté en même temps la nécessité d'élever à la mémoire de Jeanne Darc un monument digne d'elle, lorsqu'il disait :

« La statue de Jeanne Darc, élevée sur la place où
« le bûcher fut allumé, ressemble plutôt à quelque
« personnage allégorique qu'à la vierge de Domremy.
« Pas un mot d'admiration, de douleur et de sympathie
« n'est gravé sur ce monument. »

Ainsi, la Société indiquait à la fois la nécessité de la conservation de la tour, et l'insuffisance du monument actuel.

L'Administration municipale de Rouen, saisie de la question à cette époque, s'en occupa pendant quelque temps ; mais il faut supposer que des difficultés d'exécution, et peut être le désir d'acheter la tour et le terrain nécessaire pour y accéder retardèrent la solution.

Plus tard, lorsque M. Morin, d'Orléans, vint à Rouen, et lorsque sa voix éloquente se fit entendre en faveur de la conservation de la tour du Donjon, cette question fut reprise par notre Compagnie, sur ma demande adressée en juin 1865 à M. Dumesnil, président.

Une Commission fut de nouveau convoquée et j'eus l'honneur d'être chargé de présenter à la Société un rapport sur les modifications à faire aux propositions primitives par suite des changements que l'ouverture

de la rue de l'Impératrice avait apportés à l'ancien état des lieux.

Ce rapport, inséré au Bulletin de la Société, a été adressé à M. le Maire de Rouen et à Messieurs les membres du Conseil municipal.

Depuis l'époque de cet envoi, de nouveaux faits se sont produits; un comité spécial s'est réuni, une souscription a été ouverte; les difficultés qui pouvaient se présenter de la part des propriétaires de la tour, pour la cession de ce monument, ont été aplanies.

Il ne s'agit plus d'une simple inscription commémorative; il s'agit d'acquérir la tour et le terrain nécessaire pour y accéder; il s'agit en même temps d'ériger un monument digne du souvenir de Jeanne Darc.

La Commission pense que dans de telles circonstances notre Société qui, pendant longtemps, a pris l'initiative de cette intéressante question, doit souscrire dans les limites de ses ressources.

Elle est d'avis, à l'unanimité, de fixer à *trois cents francs* le chiffre de cette souscription, et regrette de ne pouvoir proposer un chiffre plus élevé.

Telle est la conclusion que M. le Président est prié de vouloir bien présenter à votre approbation.

Le Rapporteur,
BARRE.

Approuvé en séance de Société :

Le Président,
R. D'ESTAINTOT.

DU

COLLÉGE CENTRAL DES BEAUX-ARTS

Appliqués à l'Industrie,

QUI SE FONDE A PARIS,

Et de ses conséquences sur l'avenir industriel de la France ;

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE DESSIN ET DE PEINTURE

DE LA VILLE DE ROUEN.

PAR HENRI BREVIÈRE,

Membre honoraire, ex-dessinateur et graveur officiel de l'Imprimerie Impériale.
Membre de diverses Sociétés savantes.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1866.



L'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie, vous le savez, Messieurs, s'est fondée à Paris, en septembre 1864, par la seule initiative et sous le patronage d'artistes industriels, de manufacturiers et d'amateurs, au moyen de cotisations personnelles, souscrites pour plusieurs années, de dons et du prêt temporaire d'objets précieux en tous genres qui, ajoutés à ceux déjà acquis par elle, viennent renouveler fréquemment ses galeries de la place Royale.

Ce musée a été établi dans le but spécial de favoriser

l'enseignement de diverses parties des beaux-arts dans leurs applications à l'industrie. A peine ouvert à l'enseignement public, il a reçu les encouragements de S. A. I. le prince Napoléon, de S. Exc. le maréchal Vaillant, de M. le comte de Niewerkeke, intendant des Beaux-Arts, de M. le Ministre de l'Instruction publique. Stimulée par d'aussi puissantes protections, l'Union centrale des Beaux-Arts industriels n'a pas hésité à prendre sous sa responsabilité, à ses risques et périls, l'Exposition du palais de l'Industrie que les rigueurs de la mauvaise saison ont forcé de clore en 1865, au milieu du plus brillant succès.

Une association toute privée, n'ayant aucune attache officielle, ne relevant que d'elle-même, a mené à bonne fin cette entreprise, qui réclamait tous les leviers ordinaires de la réussite : capitaux, habileté administrative, autorité morale, hommes dévoués et intelligents.

Les résultats merveilleux de cette Exposition sont encore présents à toutes les mémoires. Le palais de l'Industrie, décoré par les soins de l'Union centrale, ouvrit ses vastes galeries, non-seulement à l'exposition des arts industriels modernes, mais encore aux richesses artistiques de toutes les époques, que renferment les collections privées, dont les heureux possesseurs ont fait si galamment l'envoi. Les longues salles du premier étage étaient décorées, sur leurs murs, de 10,000 dessins venus de tous les points de la France, production de cette jeunesse des écoles. Cette curieuse exhibition a reçu, dans l'espace de trois mois, 250,000 visiteurs.

Dès le principe et avant l'ouverture de l'Exposition.

le comité d'organisation avait dû considérer les charges énormes qui allaient peser sur lui, et les frais de toute nature auxquels il aurait à faire face : personnel nombreux, correspondance étendue avec les chefs de tant d'établissements d'instruction publique, installation de la plupart de leurs envois, garde de tous, primes en espèces affectées aux lauréats des concours; prix en or, en argent et en bronze à décerner aux artistes et aux industriels désignés par le jury des récompenses, mise en état et décoration du palais, construction de ce bel escalier pour conduire à l'Exposition retrospective, renfermée dans 300 mètres courants de vitrines; par la pose et le maintien de nombreux vélums destinés à tamiser le jour dans les salles, par l'assurance contre l'incendie d'objets rares et précieux estimés à plus de 20 millions de francs, enfin par l'établissement d'une garde de jour et de nuit pour veiller sur ce magnifique dépôt.

Les recettes de toute nature se sont élevées à la somme de 140,548 fr. 80 c., les dépenses à celle de 105,000 fr. environ.

C'est donc un bénéfice de 35,548 fr., qui est destiné intégralement à l'augmentation du musée et des ouvrages de la bibliothèque de l'Union centrale.

Le croirait-on? Ce qu'il y aura de plus utile, peut-être, ne sera pas l'exhibition des merveilles empruntées aux plus illustres amateurs, ce sera l'étalage des innombrables dessins que toutes les écoles de France ont envoyés à l'Union centrale comme échantillons du talent de leurs élèves. Inviter les écoles de notre pays à se produire au grand jour dans un concours d'émulation et à montrer, par conséquent, les plus beaux ré-

sultats de leur enseignement respectif, c'était préparer la solution du grand problème, dont se préoccupe le grand-maître de l'Université aussi bien que les amis de la gloire et de la prospérité du pays. Avant de songer au remède, il fallait connaître le mal, le constater clairement, publiquement. On avait beau dire à M. le Ministre de l'Instruction publique : le dessin est mal enseigné dans nos écoles, la question d'art y est mal posée, ou plutôt elle n'y est pas même énoncée. Les plus misérables routines y tiennent lieu de principes, et les plus tristes modèles y gâtent les yeux des commençants... . Le Ministre pouvait répondre et pouvait croire que ces critiques étaient exagérées, que tout au moins on les exagérait trop et qu'on s'appuyait sur des exceptions malheureuses pour condamner l'ensemble de nos écoles. — Aujourd'hui, le voile est tombé. — aucune illusion n'est plus possible. — M. le Ministre de l'Instruction publique a pu juger, avec tous les hommes compétents, où en est l'enseignement du dessin sur toute la surface de la France.

Et d'abord, ce qui manque absolument à nos lycées et à toutes nos écoles, ce sont les bons modèles. Il y a quarante ans, c'étaient des têtes, des mains, des pieds et des académies, gravées au pointillé, à la roulette, à l'imitation du crayon, qui faisaient les délices de nos jeunes dessinateurs. Il fallait reproduire fidèlement, avec toutes leurs qualités, en y consacrant un temps considérable, par le *grainé doux*, les hachures et le pointillé, ces productions. Eh bien ! ces tristes modèles étaient des merveilles à regretter aujourd'hui à côté des misérables lithographies que l'on propose à l'admiration des élèves. Tantôt, c'est une imagerie reli-

gieuse d'une fadeur écœurante, composée de têtes exprimant un sentimentalisme niais, ou une grimaçante componction, que l'élève a soin d'arrondir uniformément sous le travail d'un crayon cotonneux; tantôt, ce sont des figures vulgaires, des costumes de fantaisie qui ne sont d'aucun pays, des animaux de carton dont on compterait les poils, des ornements, véritables jeux de casse-tête, composés de fragments empruntés à tous les styles et à toutes les époques; et ce qui étonne, c'est que MM. les professeurs ont bravement envoyé ces naïves horreurs, qu'ils prennent de très bonne foi, sans doute, pour de superbes morceaux!....

Cependant l'emploi général des mauvais modèles n'est pas l'unique mal Il y a certainement un avantage immense à ce que les premières impressions reçues par l'élève soient celles d'une beauté supérieure. « En voyant chaque jour, dit Platon, des chefs-d'œuvre pleins de correction et de noblesse, les génies les moins disposés aux grâces, élevés parmi ces ouvrages, comme dans un air pur et sain, prendront le goût du beau, du décent et du délicat; ils s'accoutumeront à saisir ce qu'il y a de beau ou de défectueux dans les ouvrages de l'art ou dans ceux de la nature, et cette heureuse rectitude de jugement deviendra une habitude de leur âme. » Oui, c'est une bonne fortune pour l'écolier que d'être mis tout d'abord en présence des grands maîtres, mais cela ne suffit point, et ce n'est pas d'abord au premier coup-d'œil que les chefs-d'œuvre peuvent se comprendre et même se lire. Il faut apprendre à les voir, et c'est par degrés seulement que l'on y parvient, en s'élevant du simple au composé. Lors donc qu'on substituerait les plus beaux exemples à ces affreux

modèles, on n'aurait pas encore résolu le problème. Nous prouverions surabondamment, si les bornes de cet aperçu le permettaient, qu'il faut commencer l'enseignement du dessin par les éléments de la géométrie et de la perspective. La géométrie fait connaître les objets tels qu'ils sont, et la perspective les fait voir tels qu'ils paraissent être. Léonard de Vinci appelait la perspective « la raison universelle du dessin » Obligé, en effet, de tracer les plans successifs sur une surface unie, le dessinateur ne peut pas plus se passer de la perspective que le pilote ne peut se passer de boussole. Mais comme il est impossible de bien représenter les objets tels qu'ils paraissent, si on ne les connaît pas d'abord tels qu'ils sont, la science du géométral doit précéder la science du perspectif. C'est ainsi que procédaient les grands maîtres de toutes les écoles qui ont marqué les plus belles phases de l'art, en exerçant leurs élèves au tracé et au modelé des trois formes primitives : le cube, le cylindre et la sphère. Ces maîtres, qui étaient à la fois peintres, sculpteurs, architectes, ingénieurs; ces juges irrécusables des conditions et de la dignité de l'art, voyaient dans la *science* le lien matériel qui unit tous ses rameaux; et en appelant à leur aide les procédés mathématiques, ils ne voulaient que soumettre plus aisément la matière à leur esprit.

Le jury de l'Union centrale des arts industriels a constaté de plus l'infériorité du dessin des machines.

Quant au dessin des machines, dit l'honorable rapporteur, nous considérons que les meilleurs modèles sont les machines elles-mêmes. L'enseignement de cette

partie de l'art doit être en quelque sorte palpable : on ne comprend pas que l'on fasse laver à l'effet, d'après la lithographie, des locomotives, par exemple, par des élèves qui n'en connaissent pas les premiers éléments. Partant des principes de la géométrie, du tracé des courbes mathématiques, de la représentation des solides et de leurs pénétrations, on doit commencer par analyser les organes séparés, en se rendant compte par le calcul, tout en les dessinant, de la relation qui existe entre la forme qu'ils représentent et l'effort qu'ils doivent supporter et transmettre. De plus, nous insistons avec force pour que les études d'architecture, d'ornement et de figure soient unies à ces travaux spéciaux afin de rapprocher de l'art la forme des machines, et de mettre finalement leur beauté *extérieure* en rapport avec le but pour lequel elles sont créées.

La science, en effet, ne donne d'abord que des moyens, et ce qui constitue l'art, c'est le goût. Sous ce rapport on est affligé de l'insuffisance des modèles qui sont appelés à le développer. Tous les livres qui servent à l'enseignement de la grammaire et des lettres sont soumis en France à une approbation ; le jury de l'Union centrale appelle de tous ses vœux la création d'une commission, chargée par l'Administration, de désigner les ouvrages les plus propres à servir à l'enseignement de l'art.

Frappés des entraves qui arrêtent ce développement de l'art et du goût, les directeurs de l'Union centrale élaborent en ce moment un vaste projet, celui de créer un grand collége des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. En effet, un enseignement quelconque n'est réellement profitable que lorsqu'il s'adresse à des enfants. Les

hommes mûrs qui ont déjà pris le pli d'une certaine éducation ne consentent pas volontiers à renouveler les habitudes de leur esprit, à refaire leurs idées. Les enfants, au contraire, reçoivent aisément de l'éducation une seconde nature.

Mais que devrait-on leur enseigner dans un collége comme celui que l'Union centrale veut prochainement fonder? Suffirait-il de leur apprendre à manier le crayon ou l'ébauchoir, de les dresser aux pratiques du modelage, au maniement des couleurs, au dessin des ornements et des figures? Non. C'est l'instrument de la pensée qu'il faut cultiver d'abord, ce sont des êtres intelligents qu'il importe de former dans une école semblable, avant que les écoliers qui en sortiront deviennent praticiens; et ils le deviendront facilement quand ils auront quelques idées claires de ce que sont le beau, la grâce, la convenance dans les arts appliqués à l'industrie, du rôle que peuvent jouer le sentiment et l'expression dans le décor des objets utiles; la main, qui est le serviteur, sera bientôt habile, quand on aura éclairé l'esprit, qui est le maître.

Vous allez penser, peut-être, Messieurs, que c'est un collége professionnel que l'Union central veut fonder. Non. Rassurez-vous; aucune étude professionnelle ne sera faite dans le collège des Beaux-Arts appliqués. Ce serait complètement fausser la belle idée de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique. — La Commission d'organisation aurait oublié bien vite ces pensées si vraies qu'un de nos écrivains traçait dans une œuvre toute récente : Dans notre siècle, une éducation déplorable s'étudie à scinder l'homme au lieu de le compléter, et à développer une seule de ses facultés au lieu

d'établir l'équilibre entre toutes. C'est ce qu'on appelle l'éducation professionnelle, l'éducation des spécialités. Cette éducation, plus industrielle qu'humaine, finirait par matérialiser l'humanité; elle forme d'admirables instruments, elle déforme les hommes. Si cette éducation, presque abrutissante, fondée sur le principe purement matérialiste de la division du travail, n'est pas réformée, jamais les hommes spéciaux n'auront été plus communs, jamais les vrais grands hommes n'auront été plus rares.

La Commission d'organisation, comme elle le dit elle-même, n'a point la lyrique prétention de former des grands hommes; elle sent, avec des penseurs éminents, qu'il est essentiel de recompléter l'artiste, le fabricant, l'ouvrier, sans les tirer de leur sphère respective. Mais, en rendant à celle-ci la largeur que lui ont ôtée le défaut d'études libérales, la désaccoutumance de saisir l'ensemble des arts et des professions similaires, la division du travail poussée à ses dernières limites, elle croit qu'on réparerait sûrement ce dommage réel, qu'on reconstituerait dans son ancienne splendeur cette trinité créatrice de toute œuvre d'art industriellement établie, en ouvrant à ces indispensables coopérateurs, largement et à la fois, dès leurs jeunes années, toutes les sources du vrai, du bien et du beau, dans leurs manifestations plastiques ou immatérielles.

Tel est le but que se propose l'Union centrale. Elle croira avoir fait quelque chose d'utile au pays, si du collége des Beaux-Arts appliqués à l'industrie sortent un jour de jeunes hommes qui, nourris dans l'intimité des maîtres de la pensée et de la forme, s'étant fait

une main savante, sûre et toujours obéissante, éclairés des pénétrantes clartés de l'analyse et dominant leur art et ses applications du haut de la synthèse, soient capables, les uns de prendre la direction de nos ateliers, les autres de seconder efficacement leurs chefs d'emploi, et tous réunis de hâter l'éclosion du *renouveau* depuis si longtemps attendu.

Il y a trois ans, à la suite de l'Exposition universelle de 1862, le rapporteur de la section française du jury international, M. Mérimée, s'exprimait ainsi :

« Depuis l'Exposition universelle de 1851 et même « depuis celle de 1855, des progrès immenses ont eu « lieu dans toute l'Europe, et bien que nous ne soyons « pas demeurés stationnaires, nous ne pouvons pas « nous dissimuler que l'avance que nous avions prise « a diminué, qu'elle tend même à s'effacer. Au milieu « des succès obtenus par nos fabricants, c'est un devoir « pour nous de leur rappeler qu'une défaite est pos- « sible, qu'elle serait même à prévoir dans un avenir « peu éloigné, si dès à présent ils ne faisaient pas tous « leurs efforts pour conserver une suprématie qu'on « ne garde qu'à la condition de se perfectionner sans « cesse. L'industrie anglaise, en particulier, très arrié- « rée au point de vue de l'art, lors de l'Exposition de « 1851, a fait depuis dix ans des progrès prodigieux, et « si elle continuait à marcher du même pas, nous « pourrions être bientôt dépassés. »

C'étaient là de graves avertissements : ils ont été entendus. Aussi le jury de l'Union centrale, dans la séance solennelle de la distribution des prix aux écoles de dessin, en présence de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique et par l'organe de M. Guillaume,

de l'Institut, aujourd'hui directeur de l'Ecole impériale des Beaux-Arts, a-t-il exprimé les vœux les plus ardents pour que dans les lycées et dans les colléges les cours de dessin soient rendus plus dignes de l'enseignement secondaire, pour qu'on les voie plus largement dotés dans les écoles municipales, moins *exclusivement artistiques* dans les écoles des beaux-arts, moins absolument spéciaux dans les écoles professionnelles. Il appela affectueusement la coopération des maîtres habiles et dévoués, dont il n'a fait en partie qu'exprimer les aspirations. Il adjura les administrations et les Sociétés libres d'augmenter leurs sacrifices pour acheter des modèles vraiment classiques, et de redoubler de vigilance pour l'avenir.

Cependant qui veut des fins nouvelles, veut des moyens nouveaux, et comme les grands établissements qui existent aujourd'hui à Paris pour l'enseignement du dessin ne sauraient être remaniés dans un but qui est, à vrai dire, bien différent de celui qu'on s'y propose, l'idée était venu à M. le Ministre de l'Instruction publique d'ouvrir un collége spécial des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. Mais un jour que M. le Ministre visitait le Musée et la Bibliothèque de l'Union centrale, il fut frappé de ce qui avait été accompli par les seules forces de l'initiative individuelle, et il lui parut que le soin de fonder un tel collége pouvait être abandonné, en toute confiance, aux personnes qui travaillaient avec tant d'ardeur et de désintéressement à élever le niveau des arts dans l'industrie française. C'est donc l'idée ministérielle que l'Union centrale poursuit en ce moment et qu'elle compte réaliser dans le cours de cette année, grâce à l'appui de

M. le Ministre, et comme l'on dit, sous son patronage.

A l'heure qu'il est, l'infatigable président de l'Union centrale, M. Guichard, vient de négocier l'achat des terrains nécessaires et dresse le plan des constructions. L'idée est trop bien conçue pour ne pas s'accomplir; le collége sera fondé, et, selon toute apparence, il sera ouvert le 1er octobre 1866. Ajoutons qu'un établissement de ce genre, surtout si les grandes villes de France, les grands centres manufacturiers, dans leur intérêt industriel bien entendu, en instituent de semblables en se renfermant dans leurs spécialités, sera de nature à contribuer à la dignité de notre industrie, au triomphe de l'art sur la routine et le mauvais goût, enfin, à la suprématie de la France dans les luttes européennes de la beauté et de la grâce, contre la laideur et la barbarie.

La ville de Rouen restera-t-elle spectatrice immobile en présence du mouvement intellectuel qui se prépare pour élever le niveau des arts industriels dans toute la France? La haute intelligence de ses magistrats et leur sollicitude pour tout ce qui tient à la prospérité de notre ville et du département, ne permettent pas le moindre doute.

Notre commerce et notre industrie, depuis trente années ont subi de rudes épreuves. La crise cotonnière et le prix élevé auquel la matière première se maintient menacent d'une ruine prochaine la fabrication des indiennes et de la rouennerie. Cette branche importante de l'industrie locale déclasserait, par son abandon, une foule d'existences, et forcerait par là des capitaux considérables à se tourner vers des industries différentes.

Serions-nous préparés pour de nouvelles luttes ? En d'autres termes, trouverions-nous dans de telles circonstances, si elles venaient à se présenter, des auxiliaires capables de seconder efficacement ces industries nouvelles ?

Nous n'avons pas ici l'intention de faire l'historique de la décadence et de la disparition du sein de notre ville d'une foule d'industries dont on ne retrouve plus de traces. Qu'il nous suffise de vous rappeler, Messieurs, entre autres exemples, la céramique, qui produisit pendant deux siècles des pièces si remarquables, si vivement disputées aujourd'hui par les amateurs. On comprend l'intérêt qui s'attache à ces productions de l'art rouennais, en visitant la magnifique collection récemment acquise par la ville. Il a fallu trente années de recherches au zèle éclairé et intelligent de notre savant compatriote, M. André Pottier, pour rassembler cette précieuse collection.

Notre École municipale de dessin dont il faut louer sans réserve l'heureuse fondation à la fin du dernier siècle, sous la direction de J.-B. Descamps, peintre, bien qu'elle n'ait rien envoyé au concours général de l'Union centrale des Beaux-Arts industriels, doit se trouver comprise au même degré que les autres écoles dans la critique générale du Jury institué pour ce concours.

Trop exclusivement livrées à l'enseignement des Beaux-Arts, les Ecoles municipales de dessin et de peinture ont trop négligé, partout, l'enseignement des arts industriels. Rappelons à ce sujet que, si les beaux-arts constituent une des plus nobles gloires de la France, les arts industriels contribuent puissamment à sa richesse, sans rien demander à l'État.

En jetant un coup-d'œil rétrospectif jusqu'à l'année 1815, époque de nos premières études à Rouen, nous pourrions demander quels sont les artistes éminents qui sont sortis de son école depuis cette période ?

Un seul de nos camarades, qui, grâce à l'appui généreux du Conseil municipal a pu perfectionner ses études à l'école des Beaux-Arts de Paris : un seul, disons-nous, est parvenu à remporter le grand prix de Rome.

C'est vous nommer l'auteur de la *Mort de César*, dont la fin récente a excité tous nos regrets.

Depuis ce brillant succès et en tenant compte des encouragements sympathiques toujours généreusement accordés par la ville, quels sont les noms des élèves que nous voyons poindre au milieu de la foule des artistes ? Quelques-uns sans doute, mais nous croyons que le nombre en serait beaucoup plus grand si quelques cours préliminaires étaient établis par l'Administration pour servir de base scientifique à l'éducation artistique et industrielle de l'école En effet, placer un élève devant un modèle dessiné, peint ou vivant, sans lui faire connaître les proportions, ainsi que l'anatomie, s'il s'agit de la figure humaine ; par des cours de physiologie des passions, d'esthétique et d'histoire, s'il s'agit de peinture, ne serait-ce pas le précipiter dans un déluge d'erreurs, le vouer aux découragements les plus amers, avec aussi peu de prudence que si l'on demandait à un élève de première année une traduction fidèle et élégante de Virgile ou d'Horace ? L'enseignement des arts industriels dans un centre si fécond d'activité intellectuelle, comme notre

ville, appellerait aussi des études préparatoires, dans un autre ordre d'idées.

L'Ecole municipale, entretenue des deniers de la ville, coûte annuellement 10,000 fr.

On y enseigne, pour la partie des Beaux-Arts :

Le dessin de la figure humaine ;

Le dessin des animaux ;

L'architecture, le paysage ;

Le dessin de fleurs et de l'ornement ;

On y pose le modèle vivant.

Les études préparatoires sont la géométrie, la perspective.

Si bien dirigées quelles soient, ces études ont besoin d'être complétées :

Par un cours *spécial élémentaire* d'anatomie ;

Par un cours de physiologie des passions, comparé aux compositions des grands maîtres qui nous ont laissé dans ce genre d'immortels chefs-d'œuvre :

Par un cours d'esthétique ;

Par un cours d'histoire du costume ancien et moderne ;

Par un cours d'histoire de l'architecture, de l'ameublement et de la décoration.

Il nous paraît indispensable d'y fonder un cours sur la loi du contraste et de l'harmonie des couleurs. Ce cours professé à Paris et à Lyon depuis de longues années, avec le plus grand succès par M. Chevreul, de l'Institut, serait non-seulement utile aux jeunes élèves qui se destinent à la peinture, mais encore aux peintres décorateurs, peintres verriers, teinturiers, tisseurs, peintres sur porcelaines ou faïences, dessinateurs d'indiennes, de papiers peints, tapissiers, modistes, fleu-

ristes, jardiniers décorateurs, etc., et à une foule d'autres industries qui ont pour objet l'emploi et l'assortiment des couleurs.

Nous croyons qu'un cours de modelage pour la figure et l'ornement, dans une ville où la fonte joue un rôle important dans la construction des machines, n'y serait pas non plus déplacé.

Le dessin des plantes et des fleurs nécessiterait un cours *spécial élémentaire* de botanique pour apprendre à l'élève le nom scientifique des parties qui les composent ainsi que leur caractère organique particulier.

L'enseignement du dessin des machines pourrait, il nous semble, être distrait de l'Ecole municipale des Beaux-Arts, où il n'a pas sa raison d'être, à côté d'une école *professionnelle* parfaitement organisée pour ce genre d'études.

Le dessin de l'ornement, qui s'applique à une multitude de professions diverses, ne peut s'enseigner avantageusement qu'à l'aide d'un musée artistique-industriel, restreint, si l'on veut, aux principales applications des industries locales. Ce musée, outre un choix de beaux modèles dans les divers genres adoptés, serait complété par une bibliothèque spéciale, des portefeuilles renfermant les dessins, calques, gravures d'objets précieux, et enfin par des moulages pris sur des modèles de choix.

Les expositions publiques qui ont offert leurs trésors dans ce genre, ont présenté à la foule un spectacle aussi instructif qu'attrayant. Ces expositions, si elles devenaient permanentes dans les grands centres de populations, auraient pour résultat de faire pénétrer dans le public ces notions d'art et de goût qui lui

manquent. Elles auraient encore ce double but, celui d'instruire les artistes, les ouvriers et les fabricants eux-mêmes, et en mettant à leur disposition ces archives précieuses, de leur faire voir l'état de l'art industriel, ses progrès ou sa décadence. C'est le meilleur des enseignements : l'enseignement mutuel.

Placée dans de telles conditions, il ne resterait plus à l'Ecole municipale de Rouen qu'à se mettre en rapport avec le collége central des Beaux-Arts industriels de Paris, qui va devenir, pour ce qui touche à l'industrie, une autorité enseignante.

Les traditions de l'esprit national sont conformes à l'unité et à l'ordre. Assurons donc cet esprit dans sa voie, par un enseignement fort, rationnel et scientifique. — Que les nations voisines accumulent à grands frais les ouvrages de toutes les provenances et de tous les temps, ces trésors stériles, sans critique, sans enseignement, ne serviront, si on les applique aux premières études, qu'à mettre du doute dans les intelligences créatrices et à jeter les élèves dans les imitations serviles. Mais si nous armons notre jeunesse de moyens exacts, scientifiques ; si nous la plaçons sous l'influence des autorités suprêmes qui veulent bien y consacrer leur intelligence et leur talent, nous affermirons les principes, et sur cette base solide, nous laisserons faire le génie de notre pays.

---

[1] La proposition du renvoi de ce mémoire à l'autorité préfectorale et municipale ayant été agitée, la Commission, du consentement de M. Brevière, n'a pas cru devoir proposer ce renvoi, et la Société s'est prononcée dans ce sens.

NOUVEAU PROCÉDÉ

APPLIQUÉ A LA

RÉCOLTE DE L'OPIUM INDIGÈNE

ET

Considérations générales sur cette Récolte.

PAR M. A. LAILLER,

Pharmacien en chef de l'Asile de Quatre-Mares.

La Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure est aujourd'hui familiarisée avec la question si intéressante de la récolte de l'opium en France; non-seulement elle a bien voulu prêter une oreille attentive aux communications qui lui ont été faites sur ce sujet et aux rapports que ces communications ont motivés, mais, de plus, elle a daigné récompenser et encourager les résultats si satisfaisants obtenus par mon honorable et savant confrère, M. Le Page, de Gisors, ainsi que les modestes travaux auxquels j'ai pu me livrer et que j'ai eu l'honneur de lui adresser.

C'est donc dans la pensée que la Société trouvera quelque intérêt à la connaissance de tous les faits se

rattachant à la récolte de l'opium indigène, à ceux surtout qui peuvent la faire progresser en aplanissant les nombreuses difficultés qu'elle a présentées jusqu'alors, que je prends encore la liberté de lui communiquer un nouveau moyen de faire cette récolte et certaines observations que la pratique m'a inspirées.

Dans les essais qui ont été faits en France avec le but de récolter l'opium, ce *suc*, comme l'indique le nom, demandé jusqu'à nos jours à des pays éloignés, ce n'a pas toujours été seulement au moyen d'incisions pratiquées aux capsules de pavots que l'on a essayé de le recueillir. Si on consulte les notes et les mémoires qui ont été publiés sur cette question, par MM. Dubuc, de Rouen; Loiseleur Deslongchamps; Duprat, de Toulouse; Tilly, de Dijon; Petit, de Corbeil; Caffin, d'Orsigny, et autres, on trouve que ces expérimentateurs ont, non-seulement obtenu de l'opium par incision, mais aussi par expression des tiges, des feuilles et des capsules du pavot. Dans le premier cas, ils ont obtenu le véritable opium; dans le second, ils obtenaient un *extrait;* aussi, les différences notables que ces deux produits présentaient à l'analyse ont bientôt fait justice du prétendu opium obtenu par expression, et on n'a admis comme véritable que celui obtenu par incision.

C'est seulement aux incisions que M. Hardy, en Algérie, que M. Aubergier, en Auvergne, ont demandé l'opium adressé par eux à l'Académie des Sciences et sur lequel de remarquables rapports ont été lus à l'Académie. C'est aussi uniquement par ce moyen que j'extrais l'opium de ma récolte, et si j'ai rappelé les essais faits par mes devanciers dans le but de l'obtenir par expression, c'est afin de prémunir contre ce pro-

cédé, jugé comme défectueux et que je répudie hautement, ceux qui voudraient y avoir recours afin d'obtenir une plus grande quantité de produit.

Si donc on veut obtenir plus avantageusement qu'on n'a pu le faire jusqu'alors l'opium indigène, il faut demander à la pratique des procédés plus sûrs ou plus rapides pour effectuer la récolte au moyen d'incisions. Parmi ces procédés, le plus avantageux, à mon avis, serait celui qui permettrait d'inciser les pavots et de récolter le suc qui en découle sans avoir à craindre la pluie, le vent, les orages qui viennent si fréquemment anéantir tout le produit d'une récolte. Il n'est pas besoin d'éloquence persuasive pour faire comprendre qu'il y a là une grande difficulté pour la récolte de l'opium en France et surtout dans notre contrée.

On sait qu'il est un moment propice pour pratiquer les incisions, moment qu'on ne peut avancer ni reculer : la capsule incisée trop tôt donne un suc trop aqueux qui tombe et se perd; incisée trop tard, les vaisseaux lactifères sont desséchés, le suc est épaissi et la récolte est nulle. Il faut donc saisir le moment propice, et saisir est le mot propre, car d'un jour à l'autre la capsule se dessèche. Qu'on s'imagine alors l'opérateur tenant la capsule de pavot d'une main et la lancette de l'autre, assailli par la pluie ou par le vent, on se fera l'idée de la déception qu'il doit éprouver en voyant le suc, à peine obtenu, liquéfié par la pluie, glisser sur la capsule et tomber à terre; ou bien, avant d'avoir pu être recueilli, chassé par une rafale de vent, qui en imprimant aux tiges des pavots des mouvements oscillatoires, ne lui permettent pas de séjourner sur la capsule qui l'a fourni. Ces déceptions, je les ai éprouvées, et si je

n'étais certain d'être déjà compris, je pourrais les rendre plus évidentes. Pour en éviter le retour, voici le moyen que je viens proposer, moyen que j'ai employé cette année et que je suis heureux de pouvoir soumettre au jugement de la Société libre d'Emulation.

Lorsque la capsule du pavot somnifère a acquis le degré de maturité voulu pour être incisée avec profit, si le temps est défavorable à cette opération, j'arrache les tiges des pavots, je les porte immédiatement dans un endroit couvert, j'en fais plonger la partie inférieure dans l'eau, et, dans ces conditions, sans avoir à craindre les fâcheuses influences atmosphériques que j'ai signalées, sans être incommodé par la poussière, je peux me livrer à l'incision des capsules et à la récolte du suc qui en découle.

Ce procédé si simple, qu'on peut se demander comment il ne s'est pas présenté plus tôt à l'esprit de ceux qui se sont livrés à la récolte de l'opium, demande cependant des éclaircissements dans lesquels je vais entrer. Mais avant tout, je dois dire que l'idée première en revient de droit à M. le Dr Dumesnil, le directeur-médecin en chef de notre Asile; c'est lui qui, dans l'intérêt soutenu qu'il porte à mes essais, a imaginé cette méthode qui promet les résultats les plus avantageux pour l'avenir de l'opium indigène, puisqu'elle permet de se soustraire à la plus grande cause d'insuccès rencontrée jusqu'alors dans la récolte qui nous occupe.

C'est d'après ce qui se passe chaque jour dans nos appartements, où l'on voit des fleurs à demi écloses et même un peu fanées reprendre vigueur et s'épanouir parfaitement lorsqu'on les place dans des vases conte-

nant de l'eau, que M. Dumesnil a eu cette heureuse idée.

Ici se présente trois questions principales que je vais classer d'après leur importance ; elle se résument ainsi :

1° Ce nouveau procédé ne modifie-t-il pas la qualité de l'opium ?

2° La quantité de produit récoltée est-elle égale à la quantité fournie par le procédé ordinaire ?

3° Ce nouveau procédé est-il d'une exécution possible dans la petite comme dans la grande culture ?

Voici ce que je répondrai :

1° Le 20 juin, j'ai incisé sur le sol, par un très beau temps, 1,477 capsules de pavots Le même jour, j'ai incisé 282 capsules de pavots dont les tiges avaient été arrachées, portées aussitôt dans un lieu couvert, en ayant soin, comme je l'ai indiqué, de faire plonger les racines dans l'eau.

Ces pavots provenaient du même terrain et du même ensemencement. L'opium recueilli dans le premier cas, c'est-à-dire par le procédé ordinaire, a donné à l'analyse 6,02 % de morphine. L'opium recueilli dans le second cas, c'est-à-dire par mon procédé, m'a donné 6,14 % de cet alcaloïde Dans l'état actuel de la science, on est convenu de mesurer la qualité d'un opium à sa richesse en morphine.

Le 5 juillet, j'ai incisé d'après le procédé usuel 344 capsules de pavots ; le même jour j'en ai incisé 140 d'après mon procédé : les unes et les autres provenant du même terrain et du même ensemencement. Dans le premier cas, l'opium était riche à 6,80 % de

morphine ; dans le second . il était riche à 6.82 % de cet alcaloïde.

De ces deux expériences, on peut conclure en réponse à la première question , que le nouveau procédé que j'indique ne modifie pas la qualité du produit récolté.

2° Les 1,477 capsules de pavots incisées sur le sol le 20 juin, ont fourni 84 grammes d'opium livrable au commerce.

Les 282 capsules incisées le même jour, après que les tiges avaient été enlevées du sol, en ont fourni 19 gr. 50, soit 21 % de plus que dans le premier cas.

Les 344 capsules de pavots incisées sur le sol, le 5 juillet, ont fourni 17 gr. 50 d'opium ; les 140 capsules incisées le même jour après que les tiges avaient été enlevées du sol, en ont fourni 8 gr. 50, soit 18 % de plus que dans le premier cas.

Ces deux expériences faites comparativement et dans les conditions requises, permettent de constater, en réponse à la seconde question, que par le nouveau procédé on peut recueillir 20 % environ d'opium de plus que par le procédé ordinaire.

3° L'enlèvement des tiges de pavot du sol qui les a vues naître, leur transport dans un lieu couvert, leur immersion dans l'eau, en un mot, tout ce qui constitue le nouveau procédé, sont autant d'opérations qui, de prime abord, semblent nuire au succès de l'entreprise à cause du dérangement qu'elles occasionnent ; mais si on y réfléchit, on voit bientôt que ce dérangement est bien peu de chose, en comparaison des avantages qui en résultent. Effectivement, on conçoit qu'il ne faut pas beaucoup de temps pour arracher une brassée de

pavots et pour la porter dans le local où doivent se faire les incisions, en admettant toutefois que ce local sera près du champ consacré à la culture du pavot.

D'ailleurs, il faut toujours qu'à un moment donné les tiges soient enlevées du sol, et il est bien plus facile, comme je le démontrerai plus loin, de les arracher avant que les capsules ne soient complètement sèches que lorsqu'elles sont arrivées à un état complet de dessication.

Dans la petite culture, on n'a pas à se préoccuper de la recherche du local où devra se faire la récolte de l'opium, il sera facile de trouver, comme je l'ai trouvé moi-même, un endroit couvert, soit serre, remise, buanderie, cellier, etc. où pendant quelques jours on pourra transporter les pavots que l'on veut inciser. Dans la grande culture, on n'aura peut-être pas ces locaux à sa disposition, mais on pourra, à bien peu de frais, construire près du champ de pavots un hangar pouvant résister pendant quelques jours à la pluie et au vent. Du reste, la pratique vient aisément à bout de toutes ces petites difficultés, et comme en résumé elles ne sont ni nombreuses, ni insurmontables, il est permis d'avancer que ce procédé n'a rien d'impraticable.

Il est une autre question qui ne se présente pas tout d'abord à l'esprit, mais qui, pour l'agronome, est au moins aussi importante que les trois que j'ai exposées et auxquelles je me suis efforcé de répondre. Cette question a trait à la graine des pavots, et peut être ainsi formulée :

La graine des pavots incisés d'après le nouveau procédé préconisé dans ce mémoire, est-elle d'une qua-

lité identique au point de vue du rendement en huile à celle des pavots incisés sur le sol ?

A cette question, je ne peux donner une réponse franchement affirmative, n'ayant pu, jusqu'alors, extraire l'huile des pavots incisés d'après mon nouveau procédé et ne voulant pas hasarder un fait dont je ne sois sûr ; mais d'après les qualités physiques de cette graine et les conditions dans lesquelles elle arrive à maturité, tout me porte à croire qu'elle ne le cède pas au point de vue de son rendement en huile à la graine des pavots incisés d'après le procédé usuel. Pour obtenir ce résultat, il suffit, aussitôt que l'opium est recueilli, de réunir les tiges en poignées, de placer celles-ci deux par deux, en les appuyant l'une contre l'autre par leur sommet et d'en former de la sorte une chaîne non interrompue de 5 à 6 mètres de long ; de cette façon, l'air circule à l'intérieur de la chaîne et la dessication des capsules s'effectue aisément. C'est ainsi, du reste, qu'on opère dans le Nord où on cultive le pavot uniquement pour en avoir la graine. Dans cette contrée, on n'arrache pas, il est vrai, les tiges quand elles sont encore vertes, mais néanmoins on se hâte de les arracher lorsqu'un quart seulement des capsules de chaque pied se sont ouvertes, et cela, afin d'avoir moins à craindre la perte de la graine qui a lieu si facilement par les ouvertures des capsules lorsque celles-ci sont arrivées à maturité. En arrachant les tiges avant de faire les incisions, on n'a pas à craindre cette perte de graines, puisque les capsules sont incisées avant que les ouvertures ne se forment.

La conservation de la graine des pavots incisés, soit par le procédé usuel, soit par celui que j'indique, est

d'une grande importance, et c'est pour cela, que je m'y suis arrêté ; car, à moins d'années exceptionnelles où l'opium exotique est rare et vaut 80 francs le kilog, par exemple, comme nous l'avons payé, il y a quelques années, pour l'approvisionnement de nos pharmacies, il faut bien reconnaître que la récolte de l'opium seule ne suffit pas pour payer le loyer de la terre, les frais de culture d'un champ de pavots, et qu'il faut, dans la majorité des cas, y joindre le produit de la graine ; aussi, est-ce à bon droit que je me suis préoccupé de sa conservation.

On a écrit que les capsules pouvaient être incisées une seconde et même une troisième fois, et pouvaient ainsi fournir plusieurs récoltes d'opium ; le fait est vrai, je l'ai moi-même constaté, pourvu, toutefois, que la sécheresse ne soit pas trop grande ; mais au point de vue de l'intérêt pécuniaire, ces récoltes subséquentes ne présentent aucun avantage : d'abord, le produit est moins beau, moins bon, et comme il est en quantité relativement minime, il suffit à peine pour payer les frais de main-d'œuvre qu'il a nécessités. Dans le Levant, la patrie de l'opium, on néglige pour la même raison ces récoltes secondaires. Je suis entré dans ce détail afin de prévenir l'objection qui pourrait m'être faite que, d'après mon procédé, on ne peut compter que sur une seule récolte.

Par ce qui précède, il me semble avoir suffisamment établi que rien ne s'oppose à ce qu'on transporte les pavots dans un lieu couvert pour y pratiquer les incisions et pour recueillir l'opium, et il a été non moins établi que par ce procédé il y a assurance de récolte et d'une plus grande quantité de produit récolté.

A la lecture de ce Mémoire, je ne doute pas qu'on n'ait été péniblement surpris de voir l'opium que j'ai récolté par l'un ou l'autre procédé posséder un titre si peu élevé en morphine, surtout après les chiffres donnés par quelques expérimentateurs. Pour ma part la surprise n'a pas été grande, cela tient à plusieurs raisons : la première dépend de la nature du terrain où j'ai cultivé le pavot. J'ai fait plusieurs analyses de ce terrain pris à différents endroits. Sans entrer dans des détails analytiques, je me contenterai de dire que j'y ai trouvé 83, 85, 88 parties p. % de sable.

Ce n'est pas un terrain de semblable nature qui peut puissamment concourir à la formation de la morphine, substance *azotée* représentée par la formule $C^{34} H^{19} Az, O^{6}$.

Pour être renseigné sur ce sujet, j'ai opéré, avec les terres dont je peux disposer, des mélanges de calcaire de sable, d'argile, d'engrais humain, d'engrais de ferme, etc.; j'y ai semé de petites quantités de graines de pavots, elles m'ont fourni des pavots sensiblement plus beaux que ceux que j'ai obtenus dans mes semis.

Je me propose de faire mieux encore : l'année prochaine je tenterai des essais de culture de pavot et de récolte d'opium dans un terrain situé au Boisguillaume, dont j'ai fait l'analyse et qui diffère essentiellement des terres sableuses de la plaine de Quatre-Mares. Le sujet est complexe, et ce n'est qu'avec le temps qu'on peut l'envisager sous toutes ses faces.

Ce titre peu élevé de mon opium en morphine tient aussi à la sécheresse excessive qui s'est fait sentir pendant la plus grande partie du printemps et de l'été, et qui a presque tari la source des sucs nourriciers dont

tous les végétaux ont besoin pour acquérir leur entier développement. Puis, je dois dire que depuis trois années consécutives je cultive le pavot sur le même terrain, et on sait que ce végétal est rangé parmi les plantes les plus épuisantes. Cela m'explique, jusqu'à un certain point, pourquoi l'opium que j'ai recolté cette année n'a pas dépassé le chiffre de 7 % de morphine, tandis que celui de l'année dernière m'a donné 8,50 p. % de cet alcaloïde. Comme garantie, j'ai invoqué, pour être fixé sur le titre des opiums de ma récolte, l'obligeant concours de M. Marchand, de Fécamp, dont la science et l'honorabilité bien connues inspirent toute confiance. Pour exécuter ce titrage, M. Marchand a employé le procédé Guillermond; c'est par le procédé Fordos que de mon côté j'ai obtenu le titre de ce même opium. Les résultats de nos analyses, à quelques centièmes près, ont été identques.

Dans ces dernières années on a beaucoup parlé de la richesse en morphine des opiums livrés à la consommation; cet alcaloïde a été isolé dans des proportions infiniment variables; une certaine polémique, à laquelle je ne peux ici prendre part, s'est même élevée à cette occasion parmi les pharmacologistes; il en est résulté qu'on est convenu que tout opium livré à la consommation devait au moins contenir 10 % de morphine.

Alors on a vu le commerce annoncer pompeusement ses opiums titrés à 10 % de cet alcaloïde. Depuis deux ans j'ai examiné de nombreux échantillons d'opium du commerce, et jamais je n'y ai trouvé cette proportion de morphine; aussi n'ai-je pas été surpris en voyant

dans les derniers prix-courants que j'ai reçus des maisons de droguerie de Paris, l'opium annoncé non plus à 10 %, mais à 9 % de morphine.

Comme on le voit, mon opium n'a pas beaucoup à faire pour acquérir la qualité de celui qui est aujourd'hui livré à la consommation.

La culture du pavot somnifère destiné à la production de l'opium est assujétie à certaines règles qui sont loin d'avoir acquis le degré de perfection désirable. Voici quelques considérations qui me paraissent opportunes :

Afin d'avancer la récolte de l'opium pour ne pas avoir à lutter contre la sécheresse qui généralement atteint de bonne heure nos terres sableuses, j'ai avancé l'époque de mon ensemencement.

Au lieu de semer la graine en mars, j'en ai semé en novembre et en janvier.

Les pavots semés en novembre ont parfaitement levé, mais l'hiver les a complètement détruits; les pavots semés en janvier ont levé lentement, d'une manière inégale, et comme ils ont souffert des gelées, ils n'ont pas fleuri sensiblement plus tôt que ceux semés en mars, et les capsules des premiers étaient moins belles que celles des seconds C'est donc bien uniquement vers les premiers jours de mars qu'il faut semer les graines de pavots dans notre contrée.

Quand les tiges ont eu acquis une hauteur de 20 centimètres, je leur ai fait subir cette année un buttage. Je m'en suis bien trouvé; je recommande cette pratique, elle contribue à maintenir un peu d'humidité aux racines du végétal et à les fixer au sol.

Dans le Mémoire sur la récolte de l'opium que j'ai

adressé à la Société, il y a deux ans, je lui ai signalé la variété de coloris présentée par les fleurs de mes pavots; ce fait que j'avais attribué à un phénomène d'hybridation ne s'est pas reproduit cette année, grâce au soin que j'ai mis à arracher de mes semis tous les pavots dont les fleurs n'étaient pas brun-pourpre ou violacées.

Dans le but de ne pas atteindre l'intérieur des capsules, en faisant les incisions, on a recommandé de ne pas se servir de lames assez longues pour traverser l'endocarpe. C'est une recommandation très importante pour la conservation de la graine, mais j'ajoute qu'il faut que ces lames soient parfaitement aiguisées et à dos épais. Si le péricarpe est déchiré et non coupé, une partie du suc entre dans les déchirures et ne peut être recueillie. Si l'incision est trop étroite, les premières gouttelettes du suc en se desséchant bouchent l'ouverture et empêchent la sortie des gouttelettes qui suintent en second lieu : avec des lames bien aiguisées on obvie au premier inconvénient, avec des lames à dos épais on obvie au second.

Lorsque le suc du pavot est recueilli, on recommande de l'étendre en couches minces et de le faire sécher immédiatement au soleil si c'est possible, ou, si cela ne se peut, dans un endroit chauffé à une température de 25 à 30 degrés. Si on a recours à la température d'une étuve pour la dessication de l'opium, il faut bien se garder de l'élever au-delà du degré indiqué; en voici la preuve. J'avais mis dans une étuve 34 grammes d'opium récoltés le 29 juin. Par la maladresse de l'un de mes aides, la température de l'étuve a été élevée, sans que j'en fusse intruit, à près de 100 degrés.

L'opium y est resté environ une heure. La chaleur n'a pas été assez forte pour le carboniser, mais il s'y est développé une odeur caramélisée. Eh bien! dans cet opium, je n'ai trouvé que des traces impondérables de morphine. C'est sans doute dans la crainte de perdre une partie de cet alcaloïde que dans le Levant on fait sécher l'opium à l'ombre.

Quoique la récolte de ce suc, en France, ne soit encore, à proprement parler, qu'à ses débuts, on sait néanmoins, par les résultats obtenus, qu'elle peut offrir à ceux qui voudraient s'y livrer un bénéfice largement rémunérateur. Des chiffres ont été donnés relativement à ce bénéfice, et ceux que j'aurais à donner, d'après mes expériences personnelles, n'apprendraient rien de nouveau à la Société libre d'Emulation. D'ailleurs, il est reconnu qu'en agriculture multiplier les produits c'est augmenter les bénéfices, et l'opium peut très bien être ajouté aux nouveaux produits que nos agronomes ont su importer dans leurs cultures.

C'est timidement que j'aborderai la question de l'opium indigène au point de vue commercial. Sur ce sujet, plus que sur tout autre, je dois décliner mon incompétence; toutefois m'adressant à une Société qui s'intéresse d'une manière spéciale et si active à tout ce qui touche à la prospérité du commerce, j'ai pensé que les quelques considérations suivantes ne seraient pas sans intérêt pour elle

L'importation de l'opium en France s'est dans ces dernières années sensiblement accrue, les deux tableaux ci-dessous en donnent la preuve: ils ont été fournis par l'Administration des Douanes.

Quantités d'opium importées et exportées pendant dix années, depuis 1843, jusqu'en 1853 inclusivement :

Années.	IMPORTATIONS. Commerce général.	Commerce spécial.	EXPORTATIONS. Commerce général.	Commerce spécial.
1844,	5,265 kil.	3,130 kil.	3,543 kil.	194 kil.
1845,	3,348	1,989	3,348	69
1846,	10,975	2,276	5,856	339
1847,	10,082	3,761	8,807	126
1848,	9,540	2,631	10,652	173
1849,	11,360	4,687	7,033	51
1850,	5,708	2,553	3,938	53
1851,	6,194	3,445	3,015	62
1852,	8,190	4,229	2,358	79
1853,	5,844	4,665	1,803	113

Moyenne générale, 10,987 kil. Moyenne gén., 5,161 k.

Quantités d'opium importées et exportées pendant cinq années, depuis 1859 jusqu'en 1864 inclusivement :

Années.	IMPORTATIONS. Commerce général.	Commerce spécial.	EXPORTATIONS. Commerce général.	Commerce spécial.
1860,	13,131 kil.	5,661 kil.	5,446 kil.	421 kil.
1861,	10,268	6,653	4,724	345
1862,	8,381	5,013	4,000	239
1863,	14,071	6,074	4,919	12
1864,	15,836	6,170	9,391	280

Moyenne gén., 18,251 k. Moyenne générale, 5,955 kil.

L'augmentation dans le chiffre de l'importation de l'opium en France, sans que le chiffre de l'exportation se soit aussi sensiblement élevé, n'implique pas qu'une

quantité beaucoup plus grande de cette substance soit de nos jours consommée dans notre pays. Il est évident qu'aujourd'hui, beaucoup plus qu'autrefois, toutes les classes de la société participent aux bienfaits de l'art médical; conséquemment qu'il y a une plus grande consommation de substances pharmaceutiques, et parmi celles-ci l'opium, on le sait, tient depuis longtemps le premier rang. Mais l'augmentation dans le chiffre de son importation en France tient principalement à ce que nous ne sommes plus tributaires de l'Allemagne pour la préparation des alcaloïdes de l'opium. Nos fabriques de produits chimiques nous livrent aujourd'hui ces alcaloïdes dans des conditions de beauté, de pureté, qui ne laissent rien à désirer. A la dernière Exposition universelle de Londres, la morphine et ses sels : la narcéine, la codéine, la narcotine, figuraient parmi les produits français exposés et faisaient l'honneur de nos laboratoires de chimie. Quel que soit l'emploi auquel l'opium est destiné, il n'est pas moins manifeste qu'en moyenne générale il en entre chaque année 18,250 kilogr. dans le commerce français.

Si on en pouvait généraliser la récolte en France, là ne s'arrêteraient pas les transactions commerciales dont il est l'objet.

En Angleterre, la consommation de l'opium est beaucoup plus grande que chez nous. Je ne connais pas d'une manière assez exacte, pour pouvoir le citer, le chiffre actuel de cette consommation, mais je sais que dans l'année 1852 il s'élevait à 114,000 livres, et que depuis ce moment il a toujours été en progressant. Cette nation, avec laquelle nous faisons déjà tant d'échanges, pourrait nous offrir un débouché avantageux

pour notre opium indigène, si nous admettons que la production puisse dépasser la consommation, et en cela je ne vois rien d'irréalisable.

Loin de moi, toutefois, la pensée de vouloir inspirer à l'agriculture et au commerce français le désir de donner à la production de l'opium en France l'extension qu'elle a acquise dans certaines contrées. Ainsi, on estimait en 1857 que le commerce d'opium donnait à la Compagnie des Indes un revenu annuel de 87,000,000 de francs. Dans son budget de l'Inde pour l'année 1862-1863, sir Charles Trevelyan évalue le revenu annuel produit par l'opium à 207,250,000 fr.

Certes, nous n'avons pas non plus à souhaiter de nous voir disputer à la Compagnie des Indes l'importation de l'opium en Chine où la consommation, dont les résultats y sont si funestes à tous égards, a atteint des proportions qui paraissent incroyables : la Chine a reçu dans l'année 1857 une quantité d'opium qu'on a évaluée à 125,000,000 de francs, et en 1863 la quantité versée sur ses divers marchés n'a pas été évaluée à moins de 200,000,000 de francs.

Mais ne nous arrêtons pas à ces chiffres, contentons-nous d'espérer, et notre désir est légitime, que bientôt, grâce aux perfectionnements apportés dans les procédés de récolte, nous verrons sur nos marchés français, à coté des opiums exotiques, l'opium indigène, l'opium de notre France, de ce sol si fécond, si productif qu'il semble ne devoir rien refuser au travail poursuivi avec intelligence et persévérance.

DE

L'EXTRACTION DE LA BARYTE

PAR

A. RIVIÈRE.

Me trouvant en 1854 dans le département de la Loire, j'eus occasion de visiter les riches carrières de sulfate de baryte que l'on exploite à Bellegarde, entre Saint-Etienne et Montbrison. L'un des propriétaires, qui voulut bien me servir de guide, me fit connaître les applications dont cette substance était l'objet. Elle servait, me dit-il, à falsifier la céruse, et beaucoup de fabricants de papier la faisaient entrer pour une proportion considérable dans la pâte du papier qui se vend au poids. Le bas prix du sulfate de baryte se prêtait d'ailleurs merveilleusement à cette double fraude, car ce prix ne s'élevait qu'à 0 fr. 80 les 100 kilog.

De retour de mon excursion, je me demandai s'il ne serait pas possible de trouver une destination plus

utile, et surtout plus morale, à un corps dont la nature se montre si prodigue (1).

M. Boussingault venait de rappeler l'attention des chimistes sur une propriété de la baryte, signalée, pour la première fois, en 1809, par Gay-Lussac et Thénard. Cette substance chauffée dans un courant d'air à 300°, passe à l'état de bioxyde, qui se décompose au rouge blanc en oxygène et en baryte, susceptible de se réoxyder de nouveau, et ainsi de suite. De là, suivant M. Boussingault, un moyen d'obtenir industriellement de l'oxygène.

L'application de ce procédé nécessitant la préparation préalable de la baryte, qu'on ne trouve point à l'état libre dans la nature, plusieurs chimistes s'efforcèrent de simplifier cette préparation. L'importance du problème justifiait cette communauté d'efforts. Moi-même, séduit par la perspective d'une révolution à opérer dans notre mode de chauffage, je dirigeai mes recherches vers le même but, et c'est le résultat de ces recherches que je prends la liberté de soumettre au jugement de la Société.

PRÉPARATION DE LA BARYTE PAR LES ANCIENS PROCÉDÉS.

Le procédé le plus ancien et le plus généralement employé pour l'extraction de la baryte, consiste à décomposer l'azotate de baryte par la chaleur.

(1) L'Auvergne possède également des carrières de sulfate de baryte où s'approvisionnent la plupart des fabricants de produits chimiques de la capitale. Mais c'est dans nos départements de l'Est qu'on rencontre les gisements les plus nombreux et les plus puissants. En Angleterre, les montagnes du pays de Galles sont en grande partie formées de sulfate de baryte.

On obtient cet azotate en traitant, par l'acide azotique, soit le carbonate de baryte naturel soit le sulfure de baryum artificiel. On fait cristalliser et on chauffe au rouge dans des creusets en terre.

Tous les traités de chimie recommandent de faire cette préparation dans une cornue en porcelaine. Deux circonstances, cependant, me paraissent s'y opposer d'une manière absolue.

La première, c'est que l'azotate de baryte se boursoufle énormément en se décomposant, ce qui nécessite l'emploi d'un récipient d'une capacité décuple de son volume. La seconde, c'est que la baryte adhère toujours un peu aux parois de la cornue, ce qui ne permet de l'extraire qu'en brisant le vase.

Pour diminuer les frais de cette préparation, M. Kuhlmann a proposé de l'opérer dans des cornues cylindriques, analogues aux cornues des usines à gaz, et d'utiliser les vapeurs nitreuses, qui doivent se dégager, pour la fabrication de l'acide sulfurique.

Mais je me suis assuré que la décomposition de l'azotate de baryte par la chaleur ne donne lieu qu'à des traces insignifiantes de vapeurs nitreuses : les seuls produits gazeux sont de l'oxygène et de l'azote. Cela tient évidemment à la haute température qu'exige cette décomposition, température à laquelle l'acide hypo-azotique ne saurait exister.

M. Jacquelain a proposé d'obtenir de la baryte, en dirigeant de la vapeur d'eau sur un mélange de carbonate de baryte et de carbonate de chaux, fortement chauffé. L'emploi du carbonate de chaux n'a d'autre but que de rendre la matière plus poreuse, et par suite de faciliter la réaction. Ce procédé qui, d'ailleurs, ne

peut fournir qu'un mélange de baryte et de chaux. n'a été l'objet d'aucune application sérieuse. M. Jacquelain lui-même paraît y avoir renoncé.

Enfin, on a cherché à obtenir de la baryte en chauffant un mélange intime de carbonate de baryte naturel et de charbon. La réaction qui a lieu peut se formuler ainsi :

$$BAOCO^2 + C = BAO + 2\,CO$$

Mais cette réaction exige une température tellement élevée, que la baryte s'empare de la silice des vases dans lesquels elle prend naissance et passe immédiatement à l'état de silicate (1).

On évite, il est vrai, cet inconvénient en brasquant les cornues. Mais alors la baryte est mélangée avec un excès de charbon dont on ne peut la débarrasser qu'en la dissolvant dans l'eau, ce qui donne un hydrate indécomposable par la chaleur, non susceptible, par conséquent, d'être ramené à l'état de baryte caustique.

Mentionnons encore, pour mémoire, le procédé qui consiste à décomposer une dissolution de sulfure de baryum par l'oxyde de cuivre :

$$BaS + CuO = BaO + CuS,$$

procédé qui donne de l'hydrate très pur quand l'oxyde de cuivre est en excès, mais que le prix de revient de ce dernier rend d'une application coûteuse.

(1) Il est probable que la décomposition n'a lieu qu'après la fusion du carbonate, qui, comme on sait, ne s'opère qu'à une température très-élevée, et qu'alors la silice des vases intervient dans cette décomposition en chassant l'acide carbonique qui, en présence du charbon, passe à l'état d'oxyde de carbone. — Des expériences qui me sont propres donnent un grand poids à cette opinion.

PRÉPARATION DE LA BARYTE PAR LE PROCÉDÉ DE L'AUTEUR.

Le procédé que j'emploie n'est point absolument nouveau ; mais par suite des améliorations successives dont je l'ai rendu l'objet, je suis parvenu à le rendre plus pratique; et j'ose espérer que les personnes qui savent combien les recherches de la nature de celles auxquelles j'ai dû me livrer sont longues et pénibles, ne jugeront pas ce résultat entièrement dépourvu d'intérêt.

C'est par la décomposition du carbonate de baryte artificiel que j'obtiens la baryte caustique Le carbonate que j'emploie provient de la réaction de l'acide carbonique sur le sulfure de baryum, qui résulte lui-même de la décomposition du sulfate par le charbon.

De là, trois opérations distinctes, savoir :

1° Décomposition du sulfate de baryte par le charbon ;

2° Transformation du sulfure obtenu en carbonate ;

3° Décomposition du carbonate.

Je vais successivement décrire chacune de ces opérations :

DÉCOMPOSITION DU SULFATE DE BARYTE PAR LE CHARBON.

Le sulfate de baryte naturel, plus connu des mineurs sous le nom de pierre blanche, se rencontre quelquefois en cristaux isolés ; mais le plus souvent il se présente en masses compactes qui forment de puissants gisements, ou en filons qui accompagnent ordinai-

rement des minerais de plomb, de mercure ou d'étain. Il est très abondant en Auvergne, dans les Alpes et dans le Dauphiné. Quelques montagnes du pays de Galles, en Angleterre, en sont presque entièrement formées.

Je le réduis en poudre grossière, ce qui, comme on sait, ne présente aucune difficulté, et je le mélange avec un huitième en poids de houille également pulvérisée. J'introduis ce mélange dans une cornue en terre réfractaire, et je chauffe au rouge sombre.

Il se dégage d'abord un peu de gaz de l'éclairage et des vapeurs empyreumatiques qui font bientôt place à un mélange d'acide carbonique et d'oxyde de carbone dans lequel ce dernier entre pour un cinquième environ. La réaction principale peut donc se formuler ainsi :

$$Ba\,OSO^3 + C^2 = Ba\,S + 2\,CO^2.$$

Je dirige les gaz et les vapeurs à leur sortie de la cornue dans un cylindre *épurateur*, chauffé au rouge et contenant du sulfate de baryte en fragments. Les carbures d'hydrogène et l'oxyde de carbone s'emparent de l'oxygène du sulfate et passent à l'état d'eau et d'acide carbonique, comme l'indiquent les équations suivantes :

$$Ba\,OSO^3 + C^2 = Ba\,S + 2\,CO\;;$$
$$Ba\,OSO^3 + 4\,H = Ba\,S + 4\,HO\;;$$
$$Ba\,OSO^3 + 4\,CO = Ba\,S + 4\,CO^2.$$

Un seul cylindre épurateur peut, d'ailleurs, recevoir les gaz de cinq ou six cornues différentes. Quant au sulfate lui-même, on voit que, dans tous les cas, il est ramené à l'état de sulfure. J'ai étudié comparativement la décomposition du sulfate de baryte par la houille et

par le charbon de bois. Voici, sur ce sujet, une note que j'extrais textuellement de mon journal de laboratoire :

« 40 gr de sulfate de baryte ont été introduits dans « une cornue en grès avec 8 gr. de houille pulvérisée, « et 40 autres gr. ont été introduits de même dans une « autre cornue en grès de même grandeur, avec 8 gr. « de charbon de bois pulvérisé et préalablement cal- « ciné. Le dégagement gazeux a été très lent avec le « charbon de bois et rapide avec la houille. Au bout de « deux heures, la décomposition était terminée avec « celle-ci, tandis que la cornue au charbon de bois « avait dégagé plus de trois fois moins de gaz.

« Le résidu contenu dans la cornue à houille pesait « 29 gr. 2 ; celui de la cornue à charbon de bois pesait « 37 gr. 3. Le premier s'est presque entièrement dis- « sous dans l'acide chlorhydrique, et n'a laissé qu'un « résidu de charbon et de silice pesant 2 gr. 2. Le « second a fourni un abondant résidu de charbon et de « sulfate de baryte pesant 21 gr. Les deux dissolutions « précipitées par l'acide sulfurique ont fourni : la pre- « mière, 38 gr. de sulfate de baryte, et la seconde, « 17 gr. seulement. »

On voit par là combien la houille est supérieure au charbon de bois comme agent de réduction.

TRANSFORMATION DU SULFURE DE BARYUM EN CARBONATE DE BARYTE.

Le sulfure de baryum provenant de l'opération précédente est soumis à un lavage *méthodique* à l'eau bouillante, analogue au lavage des matériaux salpêtrés. La presque totalité du produit se dissout. Il reste ce-

pendant toujours un peu de charbon provenant de la décomposition de la houille, et de sulfate non attaqué, quelquefois aussi un peu de silice ou de silicate.

Le sulfure de baryum, peu soluble à froid, est au contraire très soluble à chaud, l'opération marche donc rapidement. La dissolution presque concentrée est introduite dans un gazomètre de Lavoisier, et soumise immédiatement à l'action de l'acide carbonique sortant du cylindre épurateur. Le gaz est amené au sein de la dissolution par un tube terminé en pomme d'arrosoir. Cette disposition, jointe à l'emploi d'un agitateur, rend la réaction instantanée.

L'acide carbonique est d'abord absorbé sans dégagement d'acide sulfhyrique, parce que celui-ci reste en combinaison avec le sulfure non encore attaqué.

$$2\,BaS + CO^2 + HO = \underset{\text{insoluble.}}{BaOCO^2} + \underset{\text{soluble.}}{BaSHS.}$$

Mais quand l'action de l'acide carbonique sur le sulfure BaS est épuisée, le sulfhydrate BaSHS est décomposé à son tour :

$$BaSHS + CO^2 + HO = BaOCO^2 + 2\,HS.$$

de sorte que, finalement, toute la baryte passe à l'état de carbonate.

Il est à remarquer que la décomposition d'un équivalent de sulfate de baryte par le charbon donne un équivalent de sulfure de baryum et deux équivalents d'acide carbonique :

$$BaOSO^3 + C^2 = BaS + 2\,CO^2.$$

Or, il suffit d'un équivalent d'acide carbonique pour décomposer un équivalent de sulfure de baryum. L'intervention de l'hydrogène de la houille dans la

réduction du sulfate de baryte est donc sans inconvénient au point de vue de la production de l'acide carbonique, dont nous trouverons, d'ailleurs, une nouvelle source dans l'emploi de l'oxyde de carbone provenant de la décomposition du carbonate de baryte. Il y en aura donc toujours assez pour transformer complètement le sulfure BaS en carbonate $BaOCO^2$.

L'acide sulfhydrique produit dans la seconde période de la réaction ne doit point rester sans emploi.

En le faisant passer dans une dissolution d'acide arsénieux, on obtient du sulfure d'arsénic d'un très beau jaune. Ce produit, dont l'Allemagne semble jusqu'alors avoir eu le monopole, trouverait un placement avantageux dans le commerce.

On peut encore le brûler pour le transformer en acide sulfureux que l'on utiliserait dans la fabrication du sulfite de soude ou de l'acide sulfurique.

Mais le meilleur parti que l'on pourrait tirer de ce gaz serait de le faire servir à l'extraction du soufre par l'application d'un procédé que je me réserve de soumettre ultérieurement au jugement de la Société.

DÉCOMPOSITION DU CARBONATE DE BARYTE.

Le carbonate de baryte résultant de l'action de l'acide carbonique sur le sulfure de baryum se dépose rapidement au fond de l'eau. Son insolubilité presque absolue permet de le laver sans perte sensible. On profite de cette circonstance pour le débarrasser de quelques traces de sulfure de baryum qui résistent à l'action de l'acide carbonique quand cette action n'est pas suffisamment prolongée. Le sulfure est d'ailleurs

complètement éliminé quand les eaux de lavage ne noircissent plus par les sels de plomb.

Le carbonate de baryte lavé et séché à l'air est intimement mélangé avec un dixième en poids de houille finement pulvérisée. Ce mélange est ensuite introduit dans une cornue à gaz et chauffé au rouge.

Il se dégage d'abord un peu d'hydrogène carboné provenant de la décomposition de la houille. Mais bientôt, par suite de l'élévation de température, le carbonate de baryte est lui-même décomposé par le charbon,

$$BaOCO^2 + C = BaO + 2CO;$$

et, à partir de ce moment, il ne se dégage plus que de l'oxyde de carbone qu'on utilise, ainsi que l'hydrogène carboné, pour la réduction du sulfate de baryte.

C'est ici que se présente l'une des circonstances les plus favorables à l'ensemble de réactions que je viens de décrire.

Le carbonate de baryte naturel n'est décomposé par le charbon qu'à une température tellement élevée, qu'il réagit sur les parois des vases dans lesquels l'opération a lieu, et se transforme presque entièrement en silicate.

Le carbonate artificiel, au contraire, *est décomposé à une température beaucoup plus basse. Cette décomposition a toujours lieu avant que son point de fusion ne soit atteint, et la baryte, ainsi obtenue, ne réagit que peu ou point sur la silice libre ou combinée.*

Tout au plus arrive-t-il, quand on pousse le feu trop vivement, que la masse barytique s'attache, en quelques points seulement, aux parois des cornues

auxquelles elles emprunte un peu de silice par une espèce de cémentation analogue à celle de l'acier. Mais, en général, le produit obtenu, par suite du retrait qu'il éprouve, se sépare très nettement des cornues, et présente partout la teinte grise de la baryte anhydre.

Cette facilité relative avec laquelle le carbonate artificiel se décompose tient, à n'en pas douter, à son mode d'agrégation spécial. La preuve, du reste, que le carbonate naturel est beaucoup plus stable que le carbonate artificiel, c'est que le premier résiste à l'action de l'acide sulfurique, et *parfois même à celle de l'acide chlorhydrique*, tandis que le second est immédiatement décomposé par ces deux acides.

Si la baryte doit être conservée à l'état caustique, on doit la renfermer immédiatement dans des vases bien bouchés pour prévenir l'absorption de l'humidité. Si, au contraire, on veut l'obtenir à l'état cristallisé, on la dissout dans l'eau bouillante (comme le sulfure, elle est très soluble à chaud et peu soluble à froid), on décante pour la séparer d'un léger excès de charbon qui se dépose, et on fait cristalliser par refroidissement. La baryte ainsi obtenue est très blanche et parfaitement pure.

Depuis plusieurs années, je me sers de ce produit pour préparer de la potasse et de la soude caustiques par la décomposition de leurs sulfates.

PRIX DE REVIENT DE LA BARYTE AINSI OBTENUE.

J'ai déjà dit que le prix du sulfate de baryte était de 0 fr. 80 les 100 kilog. dans le département de la Loire. J'admettrai que les frais de transport à l'usine le fassent

ressortir à 20 fr. les 1,000 kilog. 100 de sulfate de baryte contiennent 65 kilog., 5 de baryte anhydre. Mais pour tenir compte des pertes inévitables dans toute opération industrielle, je compterai seulement sur un rendement de 60 %.

Dans ces conditions, les frais d'extraction de la baryte me paraissent pouvoir se décomposer ainsi :

1,000 kilog. de sulfate de baryte..........	20 fr.
200 kilog. de houille en poudre pour mélanger tant avec le sulfate qu'avec le carbonate, à 2 fr. 50..........................	5
1,000 kilog de houille pour opérer la décomposition du sulfate et du carbonate, à 2 fr. 50.	25
Intérêt du capital et main-d'œuvre.........	15
Total........	65 fr.

pour 600 kilog. de baryte caustique ; ce qui porterait le prix de revient à 10 fr. 65 les 100 kilog.

La baryte cristallisée contenant 10 équivalents d'eau, c'est-à-dire plus de 54 %, son prix de revient serait environ inférieur de moitié.

On remarquera que dans l'évaluation précédente, je n'ai point fait entrer en ligne de compte les gaz sulfhydrique et oxyde de carbone, dont l'un peut être utilisé dans la fabrication de produits industriels d'une grande importance, et dont l'autre trouve une application immédiate dans l'extraction même de la baryte.

1,000 kilog. de sulfate de baryte contiennent 138 kilog. de soufre dont on peut tirer parti, à l'état d'acide sulfhydrique *sans surcroît de dépense.* Le prix de

ces 138 kilog. de soufre viendrait nécessairement en déduction des frais précédents.

En terminant ce travail, qui m'a coûté de longues et laborieuses recherches, je n'ai point la prétention d'avoir résolu d'une manière définitive le problème de l'extraction de la baryte à bon marché. La pratique et l'expérience apporteront sans doute d'importantes modifications à la marche que j'ai tracée. Mais quelles que soient ces modifications, j'ai la conviction que mon procédé permet dès-à-présent de livrer la baryte caustique au prix de 15 fr. les 100 kilog., tout en assurant au fabricant un bénéfice suffisamment rémunérateur, et je m'estimerai heureux si ce procédé trouve un encouragement dans l'approbation de la Société

Pour répondre à la demande qui m'a été adressée au sein de la Société, après la communication précédente, je vais indiquer sommairement les applications industrielles dont la baryte me paraît susceptible :

1° *Préparation de la potasse et de la soude caustiques.* — On sait que ces bases s'obtiennent ordinairement en maintenant les dissolutions des carbonates en ébullition avec une proportion convenable de chaux. Mais ce procédé qui, d'ailleurs, ne donne jamais de produits purs, est d'une application si longue et si délicate, qu'il ne s'emploie guère que dans les laboratoires.

En faisant réagir la baryte en dissolution titrée sur le sulfate de potasse ou de soude également dissous, on obtiendrait au contraire de la potasse ou de la soude dans un état de pureté absolue, et du sulfate de baryte

artificiel qui servirait à régénérer la baryte ou pourrait être utilisée directement dans la fabrication des papiers de tenture et des cartons glacés. Ce sulfate, complément insoluble, se séparerait par décantation de la dissolution alcaline que l'on évaporerait à siccité à la manière ordinaire.

2° *Préparation de l'ammoniaque.* – Les expériences de MM. Margueritte et Sourdeval ont établi qu'un courant d'azote dirigé à une haute température, sur un mélange de charbon et de baryte, transformerait rapidement cette base en cyanure de baryum, qui, traité à 300° par un excès de vapeur d'eau, repasse à l'état de carbonate en abandonnant l'azote qui se dégage à l'état d'ammoniaque.

Ce dernier corps, obtenu par un procédé purement artificiel, pourrait être transformé à peu de frais en sulfate, dont les propriétés fertilisantes sont aujourd'hui bien établies, ce qui constituerait pour l'agriculture une nouvelle source d'engrais pour ainsi dire inépuisable.

3° *Extraction du sucre des mélasses.* — M. Dubrunfaut a le premier appelé l'attention sur le parti que l'on peut tirer de la faible solubilité du sucrate de baryte pour l'extraction du sucre cristallisable contenu dans les mélasses. Des essais faits sur une grande échelle ne laissent aucun doute sur l'efficacité de ce procédé, dont l'application n'a rencontré d'autres obstacles que les exigences du fisc et le prix élevé de la baryte. Remis en vigueur dans des conditions économiques plus avantageuses, il n'est pas douteux qu'il ne donnât les meilleurs résultats.

Telles sont les principales applications auxquelles la baryte peut, dès aujourd'hui, donner lieu. Mais du moment où son prix de revient subira une notable réduction, de nouvelles applications surgiront, et bientôt ce corps prendra rang auprès de ceux qui, comme l'acide sulfurique et le carbonate de soude, ont acquis dans l'industrie une importance exceptionnelle.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1865-1866,

PAR M. VAVASSEUR,

Secrétaire de Bureau.

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque et dans les mêmes circonstances, votre secrétaire de bureau, après avoir fait passer devant vos yeux la série de vos séances et de vos travaux, terminait son compte-rendu en exprimant la pensée que votre Compagnie, heureusement délivrée par le dévoûment de son Président et de plusieurs d'entre vous des inquiétudes et des embarras qui avaient dû accompagner la gloire de ses entreprises extérieures, devait désormais concentrer toutes ses forces vitales dans les travaux d'intérieur, qui seraient sans doute désormais l'objet, sinon exclusif, au moins dominant et principal, de ses études et de ses efforts. Certes, Messieurs, ce n'était point un conseil que votre

secrétaire entendait vous donner ; il ne se le fût jamais permis; il eût manqué, par là, non-seulement à son devoir, mais à son rôle, qui ne fut jamais celui de l'initiative et de la direction, mais dont les attributions plus modestes consistent à rappeler vos souvenirs, à constater vos efforts, à noter vos aspirations. Je n'étais donc, Messieurs, en m'exprimant ainsi, que l'écho fidèle de vos propres intentions, je constatais ce que vous vouliez, et j'indiquais en quelques lignes le programme utile et sérieux que vous vous étiez tracé à vous-mêmes. Ce programme, Messieurs, vous avez su dignement le remplir ; votre année a été féconde en travaux consciencieux, intelligents, destinés à faire du bien. Les bonnes et généreuses pensées ont constamment guidé vos esprits et dirigé votre plume ; ou, pour dire mieux et plus juste, c'est l'idée, c'est la pensée elle-même qui, dans vos différentes sections et aux points de vue divers où sait se placer chacune d'elles, a élevé, a éclairé vos œuvres par l'influence lumineuse des principes généraux, en même temps qu'elle les vivifiait par l'amour du bien et par le dévoûment à vos semblables. Ce n'est donc pas, Messieurs, un tableau purement chronologique que je viens vous présenter aujourd'hui ; j'ai préféré, m'attachant successivement aux diverses attributions dont s'honore votre Compagnie, grouper vos travaux par ordre d'idées ; de cette façon, tous les objets de votre culte, tout ce que vous aimez, tout ce que vous poursuivez avec ardeur, littérature et beaux-arts, sciences physiques et naturelles, industrie, économie et commerce, tous ces souvenirs de travaux remarquables auxquels se rattachent des discussions savantes et approfondies, quelquefois ani-

mées, toujours dignes et courtoises, tout cela passera devant vous avec rapidité, mais sans confusion, et votre secrétaire n'aura qu'un regret et qu'une crainte, c'est d'affaiblir trop souvent, par son résumé périodique et réglementaire, ce qui était si plein de vie et si vif de couleur et de ton dans la bouche de l'orateur ou sous la plume de l'écrivain.

§ I. — *Section d'économie et de commerce.*

Je commencerai par les travaux se rattachant de près ou de loin à la section d'économie et de commerce, qui a le double avantage de poursuivre l'objet principal des travaux de votre Compagnie, le progrès du commerce et de l'industrie, et d'élever cette étude, par la science économique, dans les hautes régions de la morale, de la métaphysique et de la raison pure.

Vous devez à M. Decaens un rapport sur la proposition faite par M. Toustain de donner à Rouen des conférences gratuites de tissage, sous le patronage de la Société d'Emulation. La section, après avoir entendu M. Toustain, ne crut pas devoir accepter sa proposition ; d'abord, parce que le cadre de trois conférences par lui proposées était évidemment trop étroit pour l'étendue de son sujet, en second lieu parce que la Société ne pouvait approuver d'une manière absolue certaines théories du professeur, et enfin parce que l'un des membres de la Société nous avait fait espérer la réalisation du projet qu'il avait conçu de professer un cours complet de tissage. Nous ne formons qu'un vœu,

c'est que la décision de la Société puisse au plus tôt s'appuyer sur ce troisième motif aussi bien que sur les deux autres. (Séance du 22 novembre 1865.)

M. le comte d'Estaintot (séance du 22 novembre) vous a fait une intéressante communication sur un projet de création d'une société de placement pour les ouvriers. Après avoir constaté que le système des maîtrises et jurandes avait ce côté défectueux qu'il comprimait l'essor de l'industrie, il vous a fait judicieusement observer que le régime de la liberté avait amené pour l'ouvrier l'isolement. De là, l'institution des bureaux de placement, destinés à obvier, autant que possible, aux inconvénients du nouveau régime. M le comte d'Estaintot vous a fait l'historique de cette institution, et il a conclu en appuyant fortement auprès de vous un projet de bureaux de placement présenté par un industriel de Darnétal. En effet, Messieurs, votre section d'économie et de commerce s'est occupée de ce projet dans plusieurs séances successives, et elle doit faire prochainement connaître son opinion à cet égard.

M. Léon Vivet vous a donné lecture d'un travail approfondi sur un projet de société d'assurance mutuelle contre les accidents du travail, présenté par notre honorable confrère M. Duvivier. La base de cette combinaison repose sur le concours parallèle des patrons et des ouvriers ; les divers genres d'industrie n'offrant pas tous d'égales chances de danger, on a pensé que la cotisation du chef d'un établissement présentant le plus de péril devait être fixée à 1 % du total de ses dépenses

annuelles de main-d'œuvre; le minimum de toute cotisation de patron serait de 12 fr. La cotisation des travailleurs serait uniformément fixée à 6 fr.

Dans cette institution, M. Léon Vivet signale une œuvre moralisatrice capable de resserrer les liens qui doivent unir le patron et l'ouvrier. Aussi ce noble projet de notre confrère M. Duvivier a-t-il trouvé au sein de votre Compagnie un écho sympathique, et avez-vous décidé, dans un vote solennel, heureusement formulé par notre honorable vice-président, que l'idée, bonne et généreuse en elle-même, n'était pas au-dessus du zèle et du dévoûment des hommes d'intelligence et de cœur qui voulaient la réaliser. (Séance du 6 décembre.)

La question des sociétés coopératives, depuis longtemps à l'ordre du jour et sur laquelle le Gouvernement avait à cœur de connaître l'opinion de plusieurs sociétés savantes, a été, à ce titre, soumise à votre appréciation. C'est la question la plus grave et la plus intéressante que vous ayiez étudiée cette année; c'est aussi l'une de celles que vous avez le plus sérieusement traitée. Elle a notamment inspiré à notre honorable Président et son discours de séance publique et un rapport sur le fond même de la question. De son côté, M. Raoul Lecœur a mis à cette savante étude le cachet de son esprit à la fois penseur et pratique, en traçant les règles d'organisation de l'une de ces sociétés. Je ne vous parle pas, Messieurs, des nombreuses réunions de la section d'économie et de commerce, où ces mémoires et projets ont été lus, relus, examinés, contrôlés, critiqués, modifiés, défaits et

refaits; séances mémorables qui se sont souvent prolongées bien avant dans la nuit, comme les débats du parlement anglais. En sorte que, si je voulais caractériser par un trait spécial l'année, remarquable d'ailleurs à tant de titres, qui vient de s'écouler pour votre Compagnie, je l'appellerais volontiers l'année des sociétés coopératives; œuvre immense, à laquelle vous avez, pour votre part, Messieurs, largement concouru.

M. R. d'Estaintot a, dans son remarquable rapport, développé cette idée que la société coopérative avait pour objet de substituer l'association au salariat, et de faire jouir l'ouvrier associé des bénéfices réalisés par le patron dans l'organisation actuelle du salariat. Il a examiné successivement quelles devaient être et la forme légale des sociétés coopératives et les conditions de leur existence; il a terminé en exprimant la pensée que la première condition de succès pour ces sociétés, c'était qu'elles fussent laissées à l'initiative individuelle sans aucune ingérence administrative.

M. Raoul Lecœur a surtout examiné la question des sociétés coopératives comme une question morale et domestique. Ce sont, avant tout, des sociétés de consommation; c'est à ce point de vue qu'il s'est placé pour tracer les règles constitutives d'une société de ce genre, ou plutôt pour remanier un projet présenté à votre Compagnie par des ouvriers. Après plusieurs conférences avec ces derniers, où notre confrère a mis autant de dévoûment pour ses interlocuteurs que de zèle et d'amour pour son sujet, il vous a présenté un intéressant rapport embrassant successivement tous les éléments d'organisation d'une société coopérative, et

sur lequel vos récents souvenirs et l'impression que vous en avez ordonnée me dispensent de m'appesantir davantage.

Au reste, M. Lecœur n'avait pas attendu jusque-là pour payer à la Société sa bienvenue. Une première étude sur le mouvement actuel de la classe ouvrière (séance du 11 avril) avait vivement excité votre attention. Je la rapproche à dessein de la question des sociétés coopératives, avec laquelle elle a d'ailleurs une certaine parenté morale, parce qu'elle se rattache, comme la première, à la nature des études et à l'ordre des idées qu'affectionne tout particulièrement notre confrère. Dans ce savant travail, M. Lecœur, après avoir retracé à grands traits l'histoire de la classe ouvrière, représente les travailleurs, désabusés des utopies révolutionnaires, ne voulant plus demander l'amélioration de leur sort qu'au droit commun et à la liberté. — Il résume, en terminant, leurs principaux griefs, tels que : la concurrence excessive et déloyale, le travail des femmes et des enfants, le travail du dimanche, etc. M. Lecœur nous a promis, dans une seconde partie de son étude, l'examen des remèdes dont les ouvriers demandent qu'on leur laisse la liberté de faire l'essai.

Vous devez, Messieurs, à M. Allard, un travail très intéressant et très complet, inspiré par le procès-verbal de la deuxième séance annuelle de la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin. — S'élevant des faits particuliers aux principes généraux qui les dominent, notre honorable confrère a plaidé devant vous avec éloquence la cause des Bibliothèques populaires. Il vous a rappelé différents essais heureusement tentés

à cet égard dans diverses parties de la France, et notamment, à sa connaissance, dans un modeste village de notre département. Il a exprimé le vœu, applaudi de vous tous, que la Société d'Émulation créât un prix spécial en faveur du meilleur ouvrage populaire, écrit dans la Seine-Inférieure.

M. Guernet, dans un mémoire sur les annales de la Société de la Morale Chrétienne, travail aussi magistralement écrit que vigoureusement pensé, a analysé avec esprit et intérêt plusieurs études renfermées dans ce recueil, notamment un travail sur la question de savoir quelle avait été sous Louis XVI l'influence de la morale chrétienne sur le Gouvernement et sur les individus; une étude sur Montaigne; une autre sur les causes de l'ivrognerie, où se rencontrent de curieux détails de statistique. — Il a terminé en exprimant le vœu que les chroniques de l'avenir n'aient pas un souvenir pour bien des travers de notre époque, et qu'elles enregistrent plutôt les généreux efforts tentés dans notre siècle pour le développement de l'instruction.

§ II. — *Mécanique et Industrie.*

M. Rivière vous a fait une communication orale sur de nouveaux procédés de teinture présentés par un industriel, mais sans aucune approbation de ces procédés. Dans la pensée qu'ils pourraient au point de vue du brillant du coloris soutenir la comparaison avec les procédés ordinaires, une Commission a été nommée pour se livrer à cet examen. M. le Dr Le Plé, organe de

cette commission, a nettement conclu que le but annoncé par l'inventeur ne se trouvait pas atteint, puisque les nuances qu'il promettait étaient éloignées du ton exigé pour les draperies garance.

Vous devez à M. Hébert un rapport sur un nouveau dissolvant des matières tinctoriales de l'aniline. Je ne rappelle que pour ordre cet intéressant travail, puisqu'il a pu être imprimé dans le Bulletin de l'année dernière.

M. Alfred Pimont vous a présenté deux excellents rapports sur le tissu d'ortie blanche, envoyé par M. le baron Gros à notre société. Dans le premier rapport, M. Pimont a fait l'exposé rapide des essais tentés pour remplacer le coton par ce nouveau textile ; il a ajouté que le China-Grass devait, dans sa pensée, prendre sa place sur notre marché industriel, mais qu'il était nécessaire de se renseigner préalablement auprès de M. le baron Gros pour bien connaître et bien appliquer les procédés chinois de *désagrégation* de ce textile. — Le second rapport de M. Pimont se rattache à la réponse que M. le baron Gros a faite à la Compagnie et à l'envoi d'une notice par ce dernier sur le rouissage du China-Grass. M. Pimont a exprimé la pensée qu'il serait utile de faire faire un essai de culture de cette plante par M. le Directeur du Jardin botanique. — Conformément aux conclusions du rapporteur, les échantillons envoyés par M. le baron Gros ont été adressés à M Beaucantin, qui a promis d'expérimenter la culture de cette plante.

Vous avez également entendu la lecture de deux savants rapports de M. Muller, sur la laineuse-velouteuse de M. Nos-d'Argence. — Il a conclu dans le premier que la machine de cet industriel constituait un progrès pour les apprêts des draps. — Dans son second travail, il a constaté la supériorité de la laineuse-velouteuse sur les machines qui lui sont opposées comme rivales, et il a pensé que la Société devait réserver tous les droits de l'inventeur aux récompenses qu'elle décerne à l'industrie.

§ III. *Sciences physiques et naturelles.*

Vous devez, Messieurs, à M. A. Lévy, une savante communication sur les orages. — En observant l'orage du 16 juillet 1865, notre collègue a remarqué des éclairs curvilignes perliformes, tandisque les éclairs les plus ordinaires affectent des sillons en zigzag. Il pense que ces éclairs perliformes pourraient bien être attribués à l'électricité d'induction ; quant aux éclairs ordinaires en zig-zag, ils seraient l'effet de l'électricité statique. — M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire Impérial de Paris, dans son Bulletin météréologique international, a reproduit sur ce phénomène particulier une lettre que notre honorable collègue lui a adressée.

M. E. Dumesnil vous a donné lecture, pour et au nom de M. Lallier, pharmacien en chef de l'Asile de Quatre-Mares, d'un remarquable mémoire sur un nouveau procédé de récolte de l'opium indigène.— Les auteurs de ce travail ont successivement examiné la méthode de l'incision et celle de l'expression ; ils ont donné la pré-

férence à la première, et indiquent un procédé ingénieux à employer pour le cas où le temps est défavorable à l'opération. — Abordant ensuite la question de l'opium indigène au point de vue commercial, ils ont exprimé la pensée que l'Angleterre nous offrirait pour cette denrée un débouché avantageux. Toutefois, ils se sont vivement défendus de vouloir inspirer à l'agriculture et au commerce français une extension trop considérable de la culture de l'opium, dont les résultats sont si funestes dans d'autres contrées.

Cette lecture a donné lieu à une intéressante discussion au sein de la Société. La pensée commune des membres qui ont pris part à la discussion et des auteurs du mémoire a été de repousser, comme fatal aux bonnes mœurs et à la santé publique, un développement exagéré de la culture du pavot et de l'extraction de l'opium, laquelle devrait être renfermée dans les limites nécessaires à la satisfaction des besoins pharmaceutiques.

M. Rivière vous a communiqué sur l'extraction du soufre un rapport qui a eu les honneurs d'une lecture aux réunions de la Sorbonne, et qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici plus longuement, l'auteur ayant désiré modifier son travail que sans cette réserve la Compagnie eût été heureuse d'insérer dans son Bulletin.

Un autre Mémoire de M. Rivière sur l'extraction de la baryte a également fixé votre attention. Notre savant collègue ayant reconnu que le carbonate de baryte artificiel est bien plus facile à décomposer par le charbon que le carbonate naturel, a inventé un procédé d'extraction de la baryte, qui permettrait de la livrer au commerce à raison de 15 fr. les 100 kilog. M. Rivière

a complété son travail écrit par quelques renseignements oraux sur l'importance de la baryte, et sur les applications qu'elle pourrait recevoir dans l'extraction du sucre et dans le traitement des mélasses, ainsi que dans la préparation des alcalis caustiques, la potasse et la soude, ce qui procurerait à l'industrie des savons de grands avantages

J'ajouterai, Messieurs, que M. Gully vous a fait une communication orale du plus haut intérêt, en faisant fonctionner à vos yeux, à la fin de l'une de vos séances. un appareil destiné à faciliter l'étude de l'astronomie, et dont l'utilité a été si bien appréciée par M. Hébert, dans le rapport qu'il a lu à ce sujet en séance publique

§ IV. — *Section de Littérature et des Beaux-Arts.*

La section de Littérature et Beaux-Arts a également fourni son tribut à l'ensemble de vos travaux.

M. Barre vous a fait un rapport sur la plaque commémorative à placer en l'honneur de Jeanne Darc. Je ne rappelle que pour mémoire ce travail qui a pu être imprimé dans le dernier Bulletin, ainsi qu'un rapport qui a préparé votre souscription pour le rachat amiable de la tour, lequel sera imprimé dans le Bulletin de cette année.

Vous devez à M. Heurtel une intéressante étude sur l'enseignement primaire en Espagne. Il a apprécié en termes excellents la position de l'instituteur dans ce

pays, et il a constaté les progrès considérables qu'y a faits l'instruction.

M. le secrétaire de Bureau vous a lu un rapport sur les Mémoires de l'Académie de la Somme, et il a notamment rendu compte d'une étude sur les deux grands avocats du XVIIIe siècle, Gerbier et Linguet.

M. De la Quérière a offert à la Société la primeur d'un Mémoire intitulé : *Réclamations contre les défenses d'afficher;* il a critiqué avec vivacité le soin qu'ont certains propriétaires, trop jaloux selon lui de leur droit, de préserver leurs murailles contre l'application des affiches.

M. H. Brevière vous a entretenus de la fondation du collége central des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. Dans la première partie de son remarquable travail, il a montré quelles lacunes cette fondation était appelée à combler dans l'enseignement du dessin. Dans la seconde partie, il a traité des modifications qu'il faudrait, selon lui, opérer à Rouen en particulier pour que cet enseignement produisît des résultats plus satisfaisants. Ce travail a été renvoyé à une Commission.

M. le D^{r} Le Plé vous a donné lecture d'un spirituel rapport sur les Mémoires de l'Académie de Caen; il a tour à tour esquissé et résumé, avec un enjouement de bon goût, les différents travaux renfermés dans ce Bulletin.

M. Léon Vivet, dont la verve intarissable vient trop

rarement distraire la gravité de vos séances, vous a fait faire au jardin de Solférino une station qui vous a fort agréablement reposés. Vous avez entendu avec non moins d'intérêt son rapport sur l'*Annuaire de l'Association normande*, en 1866.

M. Albert Dupond vous a lu un travail approfondi sur l'influence des Sociétés savantes locales. Il a exprimé le vœu que, pour augmenter cette influence, des publications mensuelles ou semi-mensuelles soient substituées par les Sociétés savantes et par la nôtre en particulier au Bulletin annuel, dans le but de répandre plus facilement et plus promptement les idées de la Société. Une Commission a déjà examiné, Messieurs, la proposition de M. Dupond, et elle vous a soumis ses conclusions à cet égard.

Vous devez à M. Fischer une communication fort intéressante sur l'assemblée des linguistes qui s'est tenue à Berlin, le 16 mai 1866, en l'honneur de Bopp, l'auteur de la *Grande Grammaire comparée des langues Indo-Germaniques.*

Il a notamment insisté sur cette pensée que la science du langage, ainsi constituée, contribuait à établir l'unité de l'esprit humain, en même temps que l'unité de la race humaine.

§ V.

Il me reste, Messieurs, à vous rappeler quelques travaux particuliers, relatifs au fonctionnement de la

Société en elle-même, tels que les discours d'usage ou d'apparat, et les travaux que j'appellerai d'utilité privée et domestique.

Dans la séance du 5 juillet 1865, M. Dumesnil, président sortant, a prononcé un discours qui respirait tout à la fois et sa grande modestie et son zèle si intelligent pour la prospérité de notre Société.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. le vicomte d'Estaintot a, dans un éloquent discours, exhorté ses confrères à tourner leurs efforts et leurs talents vers les études sérieuses et pratiques, et à maintenir la Compagnie à la hauteur d'un passé qui l'obligeait. — Vous devez également, Messieurs, à votre président, un discours prononcé à la reprise de vos travaux (18 octobre), ainsi qu'un autre discours prononcé à l'occasion de la réouverture des cours publics, et dans lequel il a fait heureusement ressortir leur importance. Dans cette dernière circonstance, M. Vanoni a lu une intéressante étude sur le Dante et le Tasse.

M. Tinel a fait le rapport sur la composition du Bulletin et pour 1864 - 1865, et pour 1865 - 1866, ainsi que sur les sujets de prix pour le Bulletin de 1864-1865.

M. Cusson vous a présenté, avec sa lucidité et son zèle habituels, un rapport embrassant le compte de caisse du trésorier, le compte moral de 1865 et le budget de 1866. Il vous a donné lecture de plu-

sieurs autres communications touchant à vos intérêts financiers.

M. Raoul Lecœur a examiné avec soin les questions relatives à la couleur et au timbre des affiches de la Société. — La Société a adopté les conclusions de son rapport, conformément auxquelles M. le Président a rédigé la pétition, approuvée de la Société, qui a été adressée à M. le Ministre des Finances.

Cette année encore, Messieurs, votre séance publique a excité l'intérêt et mérité l'attention générale. Le discours de M. le Président sur les applications du principe d'association a été justement applaudi. — M. le Secrétaire de bureau a proclamé les noms des lauréats de vos cours publics, que vous avez été heureux de couronner. Dans un remarquable rapport, M. Hébert a formulé les considérants des distinctions que vous avez accordées à l'Industrie, ainsi qu'à l'ingénieuse invention de M. Gully, notre collègue. Enfin, M. Raoul Lecœur a su, par le récit simple et touchant de deux belles vies, attendrir son auditoire et interpréter dignement la pensée du fondateur de nos prix de vertu.

Je ne veux pas terminer ce travail sans vous rappeler, Messieurs, le rôle si honorable que vous avez rempli lors de la session dans notre ville du Congrès scientifique, en juillet et août 1865. Plusieurs d'entre vous ont figuré à des titres divers parmi les membres les plus élevés ou les plus actifs de ces brillantes et imposantes assises. Des travaux importants, dus à un grand nombre de nos collègues, ont été appréciés au sein de cette sa-

vante assemblée, et, l'un des titres les plus flatteurs à rappeler à vos souvenirs, c'est que l'éloquent député qui a dirigé les travaux de cette session avec tant de zèle et de distinction appartient à votre Compagnie.

Je ne dois pas oublier non plus, Messieurs, de mentionner la juste satisfaction qu'a fait naître en nous l'entrée dans notre Société de MM. Hodan, Marguery, Roustel, R. Lecœur, P. Allard, Alb. Dupond, Fischer, Gustave Leseigneur et Vanoni, ainsi que de deux membres correspondants, MM. Sortais et Piton du Gault. Ces nouveaux confrères ont su justifier vos suffrages par le zèle avec lequel ils ont participé à vos travaux.

Vous n'avez cette année à déplorer que la perte d'un seul membre de la Société, M. Lemoyne-Jourdaine, sous la présidence duquel se consommait, il y a quelques années, une fusion désirée entre la Société libre d'Emulation et la Société du Commerce et de l'Industrie. M. Lemoyne-Jourdaine a été l'un de vos plus zélés et de vos plus remarquables présidents ; et M. R. d'Estaintot a, sur la tombe de notre confrère, payé à sa mémoire le tribut de nos regrets et de notre gratitude.....

Mais, quand je dis qu'une seule mort est venue cette année attrister notre Compagnie, je me trompe, Messieurs, et je me trompe de beaucoup. Il n'est aucun de nous, qui n'ait été douloureusement atteint par le coup dont vient d'être frappé celui qui marche à notre tête avec tant de modestie, de mérite et de distinction. C'est ici, Messieurs, un travail tout intime, où nous nous racontons à nous-mêmes ce que nous avons fait,

ce que nous avons éprouvé, et les bonheurs et les tristesses qui sont venus nous visiter pendant ces douze mois qui se sont écoulés ; ce rapport ne serait donc pas complet, s'il ne s'y joignait l'expression de notre sincère et profonde sympathie pour un malheur qui est vraiment nôtre, puisqu'en frappant notre digne chef il est venu répandre une ombre triste et lugubre sur la fin de notre année et sur la clôture de nos travaux.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PENDANT L'ANNÉE 1865-1866.

Séance du 21 *juin* 1865.

Présidence de M. E. Dumesnil.

Renvoi à la séance suivante de l'installation du Bureau.

Election de M. Hodan comme membre résidant.

Séance du 5 *juillet* 1865.

Présidence de M. E. Dumesnil.

Installation du nouveau Bureau.

Envoi, par M. le général baron Renaud, d'une étoffe nouvelle d'ortie blanche.

Désignation des membres des Commissions des actes de haute moralité et des cours publics.

Rapport de M. Tinel sur la composition du Bulletin. — Vote conforme de la Société.

Notices nécrologiques :

Sur M. Arnaudtizon, par M. de Lérue ;
Sur Mme Philippe-Lemaître, par M. Péron ;
Sur le Dr Rigault, par M. E. Dumesnil ;
Sur le Dr Bouteiller, par le même ;
Sur M. Thorel, par M. Tinel.

Séance du 19 *juillet* 1865.

Présidence de M. le vicomte Robert d'Estaintot.

Vote sur le nombre et sur le prix des exemplaires à tirer du Bulletin de la Société.

Nomination des Commissions des finances, de présentation et de publicité.

Communication orale de M. Rivière sur de nouveaux procédés de teinture.

Séance du 2 *août* 1865

Présidence de M. le vicomte Robert d'Estaintot.

Election de M Marguery comme membre résidant.

Nomination des professeurs des cours publics.

Part prise par la Société à la session du Congrès scientifique de France, tenue à Rouen en 1866.

Rapport des sections, présenté par M. Tinel, sur les sujets de prix de la Société. — Vote à cet égard.

Rapport de M. Hébert sur un nouveau dissolvant des matières tinctoriales de l'aniline.

Rapport de M. Barre sur une plaque commémorative en l'honneur de Jeanne Darc.

Réparations au tombeau de M. l'abbé Gossier.

Envoi, par M. le premier Président Massot, de deux registres d'échantillons de rouenneries découverts dans les archives du Palais.

Séance du 19 *octobre* 1865.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Discours de rentrée de M. le Président

Allocation du Conseil général à la Société.

Communication de M. A. Lévy sur les orages.

Election de M. Roustel comme membre résidant.

Séance du 8 *novembre* 1865.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Rapport de M. Pimont sur le tissu d'ortie blanche de M. le baron Gros.

Mémoire de MM. Lallier et E. Dumesnil sur un nouveau procédé de récolte de l'opium indigène.

Séance du 22 *novembre* 1865.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

M. le Président rend compte de la séance d'ouverture des cours publics, de son discours et de l'étude de M. Vanoni sur le Dante et sur le Tasse.

Démission de M. Marion-Vallée.

Désignation d'une Commission relative au Musée industriel.

Rapport de M. Decaens sur les conférences de tissage.

Communication de M. le comte d'Estaintot sur un projet de création d'une Société de placement pour les

ouvriers. — Discussion. — Renvoi à la section d'Économie et de Commerce.

Séance du 6 décembre 1865.

Présidence de M. Lévy, vice-président.

Rapport de M. Léon Vivet sur un projet de Société d'assurances mutuelles contre les accidents du travail pour la Seine-Inférieure et l'Eure, projet présenté par M. Duvivier. — Discussion. — Proposition de M. A. Lévy. — Adoption de cette proposition.

Séance du 20 décembre 1865.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Autorisation à plusieurs membres de la Société de faire des conférences publiques.

Démission de M. Lamaury.

Souscription de la Société au monument funèbre de M. Leplichey.

Hommage d'une gravure à la Société par M. Brevière.

Nomination de MM. R Lecœur et P. Allard comme membres résidants, et de M. Sortais comme membre correspondant.

Rapport de M. Heurtel sur l'enseignement primaire en Espagne.

Séance du 3 janvier 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Rappel à l'observation de l'article 4 du règlement.

Election de M. Alb. Dupond comme membre résidant.

Rapport de M. Vavasseur sur les *Mémoires de l'Académie de la Somme.*

Séance du 17 *janvier* 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Envoi, par M. le baron Gros, de renseignements sur le *China-Grass.*

Mémoire de M. De la Quérière sur les défenses d'afficher. — Discussion.

Rapport de M. R. d'Estaintot sur les Sociétés coopératives. — Discussion. — Adoption des conclusions du rapporteur.

Séance du 7 *février* 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Mémoire de M. Brevière sur le collége central des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. — Discussion.

Séance du 21 *février* 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Rapport de M. le Dr Le Plé sur un procédé de teinture garance.

Rapport de M. le Dr Le Plé sur les *Mémoires de l'Académie de Caen.*

Rapport de M. Guernet sur les travaux de la Société de la Morale Chrétienne.

Séance du 7 mars 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Election de M. Fischer comme membre résidant, et de M. Piton du Gault comme membre correspondant.

Rapport de M. Muller sur la machine laineuse-velouteuse de M. Nos-d'Argence.

Rapport de M. Cusson sur les finances de la Société.

Rapport de M. Rivière sur l'extraction du soufre.

Séance du 21 mars 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Mémoire de M. Allard sur les bibliothèques populaires.

Souscription pour les Ecoles chrétiennes.

Poésie de M. Léon Vivet, intitulé : *Une Station à Solférino.*

Séance du 11 avril 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Etude de M. R. Lecœur sur le mouvement actuel de la classe ouvrière (1re partie).

Séance du 25 avril 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Rapport de M. Alb. Dupond sur l'influence des Sociétés savantes locales. — Proposition du rapporteur relativement au Bulletin. — Renvoi à une Commission.

Rapport de M. L. Vivet sur l'*Annuaire de l'Association Normande* pour 1866.

Séance du 2 *mai* 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Election des membres du bureau.

Mémoire de M. Rivière sur l'extraction de la baryte.

Séance du 16 *mai* 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Deuxième rapport de M. A. Pimont sur le China-Grass.

Rapport de M. R. Lecœur sur le timbre et la couleur des affiches de la Société.

Rapport des Commissions des médailles et récompenses et des cours publics. — Conclusions adoptées.

Communication de M. Fischer sur l'*Assemblée des linguistes à Berlin.*

Séance extraordinaire du 30 *mai* 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Lecture par M. le Président d'un projet de réclamation à M. le Ministre des Finances, relativement à la couleur et au timbre des affiches de la Société.

Rapport de M. le Secrétaire de bureau sur les cours publics. — Adopté.

Rapport de M. Hébert, au nom de la Commission des médailles. — Adopté.

Rapport de M. R. Lecœur, au nom de la Commission des actes de haute moralité. — Adopté.

Rapport de M. Hébert sur l'appareil astronomique de M. Gully.

Séance du 6 juin 1866.

Présidence de M. Robert d'Estaintot.

Lecture du discours de M. le Président pour la séance publique. — Adopté.

Rapport oral de M. Cusson sur une question financière.

Rapport de M. Barre sur la souscription pour le rachat de la tour dite de Jeanne Darc.

M. Gully fait fonctionner à la fin de la séance son appareil astronomique.

PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS

POUR LES ANNÉES 1867. 1868 ET 1869.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1867.

§ I.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

1°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination de degré en degré, et de 0 à 10 atmosphères, de la force élastique des vapeurs d'alcool, d'éther, de chloroforme et de sulfure de carbone.

La Société, en proposant ce prix, ne se dissimule pas les difficultés que les concurrents devront rencontrer, principalement dans la mesure des pressions élevées. Elle n'exige donc pas une détermination directe de ces pressions. Les résultats du beau travail de M. Regnault,

sur les forces élastiques de la vapeur d'eau, étant généralement regardés comme définitifs, on pourrait prendre ces résultats comme terme de comparaison, et déterminer seulement les *différences* de force élastique que présentent, à chaque degré de température, les vapeurs d'alcool, d'éther, de chloroforme et de sulfure de carbone, d'une part, et la vapeur d'eau de l'autre.

Un travail bien fait, sur un seul des quatre liquides précédents, suffirait pour motiver la récompense proposée.

2°

Un prix de 300 *fr*.

Pour un Traité sur l'art d'établir, dans des constructions particulières et dans les édifices publics, les meilleurs appareils de chauffage.

L'auteur devra s'attacher principalement à se mettre à la portée des personnes qui, dépourvues de connaissances théoriques, sont cependant appelées fréquemment à construire des appareils de ce genre. Toutefois, comme les notions et les principes scientifiques tendent chaque jour à se vulgariser davantage, il sera convenable de justifier, d'une manière concise, les motifs qui auront déterminé dans le choix des méthodes ou systèmes de chauffage.

On s'attachera à faire ressortir les avantages économiques qui pourront résulter, suivant les circonstances, des divers modes adoptés; mais aussi, et la Société croit devoir insister sur ce point, il sera indispensable de donner des détails étendus sur les dispositions à prendre pour le renouvellement graduel et régulier de

l'air dans les appartements où les appareils sont établis. En un mot, la question devra être traitée au double point de vue de la salubrité et de l'économie.

3°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination de la chaleur latente de vaporisation de l'alcool, de l'éther, du chloroforme ou du sulfure de carbone à différentes températures.

La détermination de la chaleur latente de vaporisation des liquides volatils a déjà été l'objet de travaux importants, tant en France qu'à l'étranger. Malheureusement, les résultats de ces travaux sont loin de présenter un accord satisfaisant. La question précédente semble donc attendre encore une solution définitive.

La Société croit devoir appeler plus particulièrement l'attention des physiciens sur l'alcool, l'éther, le chloroforme et le sulfure de carbone, en raison des applications remarquables dont la force élastique de leurs vapeurs a déjà été l'objet.

Les concurrents devront s'attacher, surtout, à mettre en évidence la relation qui existe entre la chaleur latente et la température à laquelle la vaporisation a lieu.

Un travail bien fait, dans ce but, sur l'un seulement des quatre liquides précédents, mais embrassant un grand nombre de déterminations à des températures et sous des pressions différentes, suffirait, aux yeux de la Société, pour motiver la récompense proposée.

§ II.

SECTION DE LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

1°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur la photographie envisagée par rapport aux arts du dessin, de la lithographie et de la gravure.

2°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur la question de savoir s'il convient de soumettre au système des adjudications publiques la restauration des anciens édifices et les travaux de la statuaire et de la sculpture.

§ III.

SECTION D'ÉCONOMIE ET DE COMMERCE.

PRIX BOUCTOT.

Un prix de 400 *fr.*

A l'industriel qui aura établi le premier, dans le département de la Seine-Inférieure, un rouissage du lin d'après les nouveaux procédés employés tant en France qu'à l'étranger, supprimant les graves inconvénients du rouissage actuel, insalubre pour ceux qui le pratiquent et les contrées dans lesquelles il a lieu.

L'établissement industriel devra fonctionner au moins une année avant la distribution des prix et être établi dans de bonnes conditions de stabilité.

§ IV.

SECTION DE MÉCANIQUE ET D'INDUSTRIE.

1°

Un prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un nouveau procédé pour empêcher les dépôts des chaudières à vapeur, quelle que soit la nature des eaux d'alimentation, soit en épurant préalablement ces eaux, de manière à n'employer que des eaux distillées, soit en forçant les dépôts à ne se faire que dans un appendice facile à nettoyer, soit, enfin, par tout autre moyen.

Ce procédé devrait être applicable aux chaudières tubulaires ou à carneaux intérieurs, sans nuire aux avantages de vaporisation qu'elles présentent, et le prix d'établissement devrait en être tel qu'il y ait un avantage réel à l'accepter.

2°

Un prix de 300 *fr.*

A l'inventeur d'un condenseur par surface, applicable à toutes les machines à vapeur d'une force minimum de 20 chevaux, et dont la bonne construction serait garantie par un fonctionnement régulier pendant une année au moins.

3°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur d'un appareil fumivore, facile à appliquer aux fourneaux ordinaires, sans en changer notablement les dispositions, et à l'aide duquel on obtiendrait industriellement une augmentation de vaporisation d'au-moins dix pour cent; le générateur auquel cet appareil fumivore serait adapté devant, avant cette adaptation, vaporiser sept kilogrammes d'eau par kilogramme de houille.

Dans les expériences constatant l'économie réalisée, la quantité de houille employée sera la même avant et après la modification des fourneaux.

4°

Une médaille d'or de 500 *fr.*

Frappée au nom de l'industriel qui, le premier dans le département de la Seine-Inférieure, organisera un tissage mécanique de quarante métiers au moins, offrant le moyen économique, concurremment avec le tissage à la main, de tisser à trois navettes de matières ou de couleurs différentes.

En proposant ce prix, la Société a surtout en vue les tissus de grande consommation.

5°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur la construction de fourneaux de chaudières à vapeur, sur les dimensions qu'il convient le mieux de donner pour obtenir de bonnes conditions économiques de consommation, aux foyers, aux grilles, aux carneaux, aux surfaces

exposées au feu et aux cheminées, le tout par rapport à la quantité de combustible à brûler et d'eau à vaporiser.

Ce Mémoire devrait être basé plus particulièrement sur des données résultant d'expériences.

6°

Une médaille d'or de 500 *fr.*

A l'auteur de la machine motrice industrielle, utilisant le mieux la vapeur avec la moindre dépense d'installation, tout en produisant le mouvement régulier indispensable pour le travail des matières textiles.

Toute machine présentée au concours devra pouvoir développer une puissance minimum de 300 kilogrammètres et prouver son efficacité par une marche normale pendant une année.

7°

Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées :

Pour toute application utile de l'aluminium dans l'industrie ou dans les arts.

8°

PRIX GOSSIER (1).

Un prix de 500 *fr.*

A l'industriel qui aura le premier introduit en France l'emploi de la tourbe condensée, comme combustible, dans un établissement métallurgique ou industriel quelconque.

(1) Le montant de ce prix échoit à la Société tous les trois ans.
D'après l'ordre de roulement, la Société distribuera ce prix dans les années 1867, 1870, 1873, 1876, 1879, etc., etc.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1868.

§ I.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

1°

Une médaille de 400 *fr.*

A l'auteur d'un *Traité complet de teinture en rouge turc*, comprenant les diverses opérations préparatoires du coton, la teinture et l'avivage.

L'auteur devra indiquer l'influence de la nature des eaux sur les résultats et les moyens industriels à employer pour les corriger. Une comparaison entre les procédés français et étrangers donnerait une plus grande valeur au travail, qui devra contenir des échantillons faits avec soin.

2°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination des conditions dans lesquelles il faut opérer pour obtenir, d'une manière constante, par l'action du bichromate de potasse sur la naphtaline, la matière colorante rouge que Laurent a désignée sous le nom de *carminaphte.*

On devra, pour compléter cette étude, comparer, suivant les indications de Gerhard, la composition de

cette couleur avec l'alizarine, et en essayer l'application à la teinture.

Nota. — On pourra consulter la *Chimie organique* de Gerhard et les *Mémoires* de Laurent.

3°

Une médaille d'or de 1,000 *fr. ou sa valeur en espèces.*

Pour l'application économique du gaz hydrogène à l'éclairage.

4°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la découverte d'une nouvelle source d'électricité dynamique réalisant un progrès ou une économie.

5°

Un prix de 500 *fr.*

Pour toute application nouvelle de l'électricité à l'industrie, aux sciences ou aux arts, réalisant un progrès ou une économie.

§ II.

SECTION DE MÉCANIQUE ET D'INDUSTRIE.

1°

Un prix de 300 *fr.*

A l'inventeur d'un manomètre qui inscrirait d'une manière permanente la pression de la vapeur dans un générateur, et donnerait, au bout d'une période qui pourrait durer au moins une semaine, un tracé indi-

quant les différentes tensions de la vapeur et leur durée, tracé au moyen duquel la pression moyenne pourrait toujours être déterminée.

Cet instrument devrait être fermé et construit de manière à ce qu'il fût impossible au chauffeur d'en influencer ou d'en modifier les indications.

Il devrait être livré à l'industrie pour un prix qui ne dépasserait pas 130 fr.

2°

Un prix de 300 *fr.*

Pour la détermination du rapport qui existe entre la force d'une machine à vapeur, constatée sur les cylindres au moyen de l'indicateur de Mac-Nauth, et celle que l'on mesure sur l'arbre du volant; ou, en d'autres termes, apprécier la force qui est absorbée par le frottement des diverses pièces de la machine à vapeur.

3°

Une grande médaille d'or.

Pour l'établissement d'une machine à air chaud, applicable à l'industrie et à la navigation, et présentant des résultats économiques notables.

4°

PRIX BOUCTOT.

Un prix de 400 *fr.*

Pour un Traité de teinture en bleu d'indigo sur soie, laine et coton.

Ce travail devra comprendre :

1° L'énumération des différentes espèces d'indigo, accompagnée de leurs caractères distinctifs ;

2° L'indication des moyens les plus propres à déterminer la valeur tinctoriale des indigos, et à déceler les fraudes dont ils peuvent être l'objet ;

3° La description des divers procédés de montage et d'entretien des cuves, comprenant l'étude des *maladies* auxquelles les bains de teinture sont sujets et les moyens d'y remédier.

§ III.

SECTION DE LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

1°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur du meilleur éloge de *Mollien*.

2°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'une notice biographique sur Cavelier de la Salle.

Nota. — Robert Cavelier de la Salle, né sur la paroisse Saint-Herbland, à Rouen, le 22 novembre 1643, fut un des plus hardis explorateurs de l'Amérique du Nord; on lui doit la découverte du Mississipi.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1869.

§ I.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

1°

Un prix de 300 *fr.*

Pour un Mémoire détaillé relatant les essais déjà tentés pour l'emploi des silicates solubles, en indiquant les résultats positifs et négatifs déjà obtenus, non seulement pour le durcissement des pierres tendres, mais encore pour l'incombustibilité des bois et des décors.

On recherchera avec soin les causes des insuccès qui ont pu être constatés dans certains cas.

2°

Un prix de 1,000 *fr.*

Pour la détermination de l'équivalent mécanique de la chaleur, ou la démonstration de la fausseté des théories thermo-dynamiques.

Les concurrents devront d'abord présenter un résumé des travaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur la question proposée. Ils s'attacheront ensuite à établir, par un choix convenable d'expériences, l'exactitude ou la fausseté du principe de la conversion d'une quantité déterminée de chaleur en une quantité déter-

minée de travail mécanique, ou *vice-versâ*, indépendante de la nature des corps qui s'échauffent ou se refroidissent.

Dans le cas où le principe précédent se trouverait confirmé par les résultats de leurs travaux, ils procéderont enfin, toujours par voie expérimentale, à la détermination de l'équivalent mécanique de la chaleur, si, du reste, la valeur de ce nombre ne se trouvait déjà clairement établie par les recherches nombreuses et variées qui auraient servi à démontrer son existence.

3°

Un prix de 1,000 *fr*.

Pour la détermination de la quantité de chaleur absorbée ou dégagée pendant la décomposition des corps par voie ignée, soit seuls comme le carbonate de chaux, l'oxyde de mercure .., soit en présence d'un corps simple ou composé qui interviendrait dans la décomposition par ses éléments, comme lorsqu'on fait réagir le carbone sur l'oxyde de plomb, ou l'hydrogène carboné sur le sulfate de chaux.

Le Mémoire couronné comprendra au moins trois déterminations effectuées dans des conditions variées sur des corps de compositions moléculaires différentes.

4°

Une médaille d'or de 1,000*fr. ou sa valeur en espèces.*

Pour l'extraction du soufre des charées de soude dans des conditions qui permettent de livrer ce produit au même prix que le soufre de Sicile.

5°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination des principes immédiats contenus dans le goudron de bois et l'étude complète de leurs propriétés.

§ II.

SECTION D'ÉCONOMIE ET DE COMMERCE.

1°

Un prix de 500 *fr.*

Pour l'historique d'une des grandes industries du département de la Seine-Inférieure, en recherchant quelle influence les lois de protection établies en France ont pu exercer sur son développement.

2°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'un travail manuscrit qui devra comprendre :

1° La statistique du lin et des autres plantes textiles indigènes ;

2° L'étude des perfectionnements à apporter dans cette industrie ;

3° L'indication des moyens à employer pour son développement, principalement dans le département de la Seine-Inférieure ;

4° L'indication des plantes textiles exotiques qui pourraient être introduites dans le département, et des avantages qu'offriraient leur culture et leur mise en œuvre industrielle ;

5° Les résultats probables au point de vue agricole, industriel et commercial.

3°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'un Mémoire précisant l'influence que la guerre des Etats-Unis a exercée sur la production actuelle du coton dans tous les pays et appréciant l'avenir réservé à cette culture.

Quelle sera pour l'industrie française le résultat de cette modification de la culture dans les différents pays ?

4°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur d'un mémoire sur l'avenir réservé aux divers textiles sur lesquels la pénurie du coton a appelé l'attention de l'industrie

Quels sont ceux de ces textiles qui pourraient être cultivés avantageusement en Europe et particulièrement en France ?

5°

Une médaille d'or de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant :

Quelles sont parmi les industries indigènes ou étran-

gères, celles qui, à égalité de salaire, peuvent laisser l'ouvrier et surtout l'ouvrière travailler dans sa maison, et qui seraient susceptibles d'être introduites ou développées dans notre département ?

6°

Médaille d'or de 500 fr., ou sa valeur en espèces.

Pour un moyen simple et pratique de constater la sophistication des huiles d'olive.

La sophistication des huiles, en général, a déjà été l'objet de travaux importants dont la Société est loin de méconnaître le mérite ; mais parmi les différents procédés d'analyse indiqués jusqu'à ce jour, aucun ne se présente avec ces caractères de simplicité et de certitude qu'exige le commerce.

La Société, pour simplifier la question, croit devoir la restreindre aux huiles d'olive. Son but n'est point de provoquer de nouvelles recherches pour arriver à déterminer plus sûrement la *nature des fraudes* dont ces huiles peuvent être l'objet ; elle ne demande aux concurrents que les *moyens de constater, dans tous les cas, leur pureté ou leur adultération.*

Les procédés proposés devront être d'une application facile, même pour une personne complètement étrangère aux manipulations chimiques.

§ III.

SECTION DE MÉCANIQUE ET D'INDUSTRIE.

1°

Un prix de 300 fr.

A l'auteur du meilleur Mémoire sur les avantages et

les inconvénients de la transmission du mouvement en mécanique, à l'aide de courroies, comparée au mode de transmission par engrenages.

Ce travail indiquerait les cas et les circonstances dans lesquels un des deux modes serait préférable à l'autre, ainsi que la nature et la valeur des avantages obtenus à l'aide du mode dont on chercherait à établir la supériorité.

2°

Un prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un appareil qui, sans nuire à l'emploi qui pourrait être fait de la vapeur, compterait la quantité, soit en poids, soit en volume d'eau transformée en vapeur par un générateur.

3°

Un prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un alliage métallique propre à servir pour racles des rouleaux d'impression, et qui réunisse à l'élasticité et à la dureté de l'acier la propriété de n'être pas attaqué par les couleurs contenant des dissolutions de cuivre et de fer en fortes doses.

Le prix de cet alliage ne doit pas être sensiblement plus élevé que celui des alliages actuellement en usage.

Nota.—La racle de 1 mètre de long sur 5 centimètres de large revient à 7 fr.

L'alliage actuel se compose de :

Etain	8
Zinc.	10,5
Cuivre.	80
	98,5

Il est connu sous le nom de laiton dur.

(Gmelin, *Manuel de chimie*, 5e édit , t. III, p. 455, Heidelberg, 1853).

On emploie aussi des lames d'acier fabriquées par MM. Périgiot frères, de Valentinier, près Audineaux (Doubs), et par la maison Lecoultre, du Val-de-Travers et de la Chaux-de-Fond (canton de Neufchâtel).

4°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'un nouveau moteur qui permettrait d'utiliser la force motrice des cours d'eau dans les cas où à l'aide des moteurs actuels, on ne pourrait pas le faire avec avantage.

On tiendrait compte d'un procédé permettant d'utiliser la force du moteur à une grande distance.

Nota. — Cette question a une grande importance pour les pays de montagnes, où l'on rencontre à chaque pas des chutes d'un faible volume mais d'une grande hauteur.

5°

PRIX BOUCTOT.

Une médaille d'or de 400 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire contenant l'indication des forces absorbées par les diverses machines en usage dans les industries de la filature du coton, du tissage mécanique des fils obtenus, et de la fabrication des draps.

On pourra restreindre la question à l'une des trois industries ci-dessus désignées.

6°

Une médaille d'or de 300 *fr.*

A l'inventeur d'un perfectionnement pour tondeuse mécanique destinée à enlever les petites aspérités ou *têtes* qui restent à la surface des calicots fabriqués avec les cotons de l'Inde et les rendent impropres à l'impression des fonds unis.

7°

Une médaille d'argent grand module

A la personne qui aura trouvé et mis en pratique un encollage perfectionné des filés sur la sizing, machine ou encolleuse

Ce parement devra être à peu près du même prix que

les parements mis en usage aujourd'hui, et contenir des corps hygroscopiques et assouplissants, pour permettre aux tisseurs de travailler les chaînes en coton de l'Inde aussi facilement que celles en coton Louisiane ou Jumel.

Pour compléter ce travail, une étude hygrométrique sur l'atmosphère des ateliers de tissage à toutes les saisons de l'année, doit être jointe au Mémoire avec les changements des corps hygroscopiques du parement qui doivent être employés dans chaque saison, et le moyen pratique de donner aux ateliers de tissage le degré d'humidité nécessaire pour rendre le travail facile.

§ IV.

SECTION DE LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

Prix de 500 *fr.*

Pour le meilleur livre de lecture populaire composé par un auteur appartenant à la Seine-Inférieure.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Avant le 1er avril, en 1867, 1868 et 1869, les concurrents devront se faire inscrire chez le Président de la Société, et lui remettre les notes et pièces justificatives à l'appui de leurs travaux.

Si le sujet du prix ne comporte qu'un ouvrage écrit, cet ouvrage devra être envoyé au Président avant les

époques ci-dessus indiquées, et porter en tête une épigraphe répétée sur l'enveloppe cachetée d'un billet, lequel contiendra le nom et la demeure du concurrent.

Tout Mémoire portant nom d'auteur sera refusé.

A mérite égal entre les concurrents, le prix est partagé. La Société se réserve de décerner des récompenses aux travaux d'un certain mérite, bien qu'ils n'aient pas été jugés dignes du prix.

Les concurrents conservent la propriété absolue des objets soumis au concours ; la Société ne demande même pas à connaître leurs secrets ; cependant lorsque ces objets sont des ouvrages écrits, les manuscrits déposés ne peuvent être rendus dès qu'ils ont été l'objet d'un rapport à la Société, mais les auteurs peuvent toujours en prendre copie, faire imprimer, etc.

LISTE

DES

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts à la Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

Du 1er Juillet 1865 au 21 Juin 1866.

1° *Par les Membres de la Société.*

POUYER-QUERTIER. — Discours au Corps législatif sur les questions agricoles.

VANONI. — Dante et Le Tasse, entretien littéraire sur ces deux poëtes.

BRIÈRE DE BOISMONT. — Du Suicide et de la Folie du Suicide, 2e édition.

ALCAN. — De l'Influence et de l'Avenir des Sociétés industrielles.

CHATEAU. — Technologie du Bâtiment.

PITON DU GAULT. — Le Bonheur des Champs.

— Pierre Bernard.

— Almanach de Maître-Jacques, 1865.

— *La Fraternité*, journal des Sociétés de Secours mutuels, 2e année, 1er, 2e et 11e livres.

— Almanach des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine pour 1865.

— Almanach des Familles pour 1866.

— Almanach universel des Villes et des Campagnes, 1866.

— Le Progrès industriel.

— Petits Fruits à cueillir dans toutes les saisons.

— Livret d'ouvrier.

— Concours départemental, année 1863.

— Rapport sur l'Enseignement agricole primaire.

— Rapport sur l'ouvrage de M. Lemaire intitulé le *Jardin fleuriste*.

— Rapport sur le Concours général pour les publications populaires.

— Rapport sur un nouveau Semoir.

2° *Par des auteurs étrangers à la Société.*

LEMIRE, président de la Chambre de Commerce de Rouen. — Enquête sur la Circulation monétaire et fiduciaire, 1865.

DE BOUTTEVILLE. — De l'Existence limitée et de l'Extinction des Végétaux.

LUCIEN FROMAGE. — Transport maritime des trains de chemin de fer.

L'abbé CORBLET. — Exposition des Peintures anciennes au Musée Napoléon (Amiens).

LEPS. — La Mer de Varech

BOUCHER DE PERTHES. — Rien ne naît, rien ne meurt, la forme seule est périssable.

HARLÉ. — Note sur les Pompes servant à l'alimentation de la distribution d'eau dans la ville de Périgueux.

THESSALUS. — Tournoi poétique en Champagne.

EUG. MARCHAND, de Fécamp. — Composition des Cendres végétales.

PAUL HÉDOUIN. — Application de l'Electricité à la mesure des profondeurs sous-marines.

COURDIN. — Roue hydraulique à hélice utilisant les grands volumes d'eau et les petites chutes.

DURAND. — Nouvelle Théorie de la Chaleur et de la Lumière.

BOSSIN. — Proposition sur la nécessité et l'utilité d'adapter des adjectifs latins aux noms génériques des plantes potagères.

BARON CHARTIER. — Engrais insecticide destructif du ver blanc (larve de hanneton).

RENÉ VION. — Du Dégrèvement des Droits sur les Alcools employés dans l'Industrie et spécialement dans la Teinture.

FRÉDÉRIC DE CONINCK. — L'Apprentissage et la Conscription.

LÉON FALLUE. — De l'Armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules.

— Minium de fer d'Anderghem.

— Rentrée solennelle de la Faculté de Théologie de l'École de Médecine et de l'Ecole préparatoire de Rouen en 1865.

3° Par les Sociétés correspondantes de France.

ALGER. — Société impériale d'Agriculture, Bulletins 30 et 31 (3e et 4e trimestre 1864).

AMIENS. — Bulletin de la Société industrielle, tome IV, 1865, nos 4, 5 et 6; — tome V, 1866, nos 1 et 2.

— Bulletin de la Société des Antiqnaires de Picardie, 1865, nos 1, 2, 3 et 4; 1866, no 1.

— Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de la Somme, 2e série, tome IV.

— Congrès scientifique de France, 33e session, tenue à Amiens, le 1er août 1866.

ANGERS. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 35e année, 1864.

AUXERRE. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1865, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

BOULOGNE-SUR-MER. — Bulletins de la Société d'Agriculture, année 1865 et année 1866, nos 13, 14 et 15.

— Bulletins de la Société académique, année 1865, année 1866, no 1.

CAEN. — Annuaire des Cinq Départements de la Normandie, 32e année.

— Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, tome V.

— Annuaire de l'Institut des Provinces des Sociétés savantes et du Congrès scientifiqne, 8e volume 1866.

COLMAR. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle, 1864, 5e année.

— Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin, 2e séance annuelle.

DUNKERQUE. — Mémoires de la Société Dunkerquoise, 10e volume.

ELBEUF. — Société industrielle, 1865, nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8; — 1866, nos 1, 3, 4.

ÉPINAL. — Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges, tome XI, 3e cahier, 1863; — tome XII, 1er cahier, 1864

EVREUX. — Recueil des Travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, tome VIII, 3e série.

— Rapport sur les Conférences scientifiques et littéraires organisées à Evreux.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, tome X, 3e et 4e trimestres.

LE PUY. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, tome XXVI, 1863.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'Émulation du Jura. — Recherches sur les Effets vitaux produits par la Combustion de la Houille.

LAON. — Bulletin de la Société académique, tome XV.

LYON: — Mémoires de la Société littéraire, 1866.

LILLE. — Réponse de la Chambre de Commerce aux Questions relatives aux principes et faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire.

MAYENNE. — Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne, année 1865.

MONTBÉLIARD. — Mémoires de la Société d'Émulation, 2e série, tome Ier

MONTAUBAN. — Recueil agronomique de Tarn-et-Garonne, année 1865.

MARSEILLE. — Répertoire des Travaux de la Société statistique, tome XXVII.

METZ. — Mémoires de l'Académie impériale, 2e série, 13e volume.

MULHOUSE. — École supérieure du Commerce.

Nantes. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1865.

Nîmes. — Mémoires de l'Académie du Gard, janvier et octobre 1863.

Paris. — Bulletin des Séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture, 1865 et 1866, nos 1, 2, 3, 4 et 5.

— Journal de la Société impériale et centrale d'Horticulture, 1865-1866.

— Société de secours des Amis des Sciences, compte-rendu de la 8e séance publique annuelle, tenue le 4 mai 1865.

— Société philomatique, mars, avril, mai 1865; — janvier, février 1866.

— L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, année 1865.

— Bulletin de la Société protectrice des Animaux, 1865-1866, cinq numéros.

— *Journal d'Education populaire*, Bulletin mensuel 1865-1866.

— Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, 2e série 1865 et 1866, numéros de janvier, février, mars.

— Séance générale de la Société d'Encouragement, tenue le 14 juin 1866.

— Association des Inventeurs et Artistes industriels, 15e année 1864.

— L'*Analyse*, compte-rendu mensuel, 1re année, 1er numéro.

Poitiers. — Bulletin de la Société académique, Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, 1865-1866.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 1865, 13e volume.

ROUEN. — Précis analytique des Travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, année 1864-1865.

— Conseil général de la Seine-Inférieure, procès-verbaux des délibérations en 1865.

— Travaux du Conseil central d'Hygiène et de Salubrité de la Seine-Inférieure, 1864.

— Bulletin de la Société impériale et centrale d'Horticulture du département de la Seine-Inférieure, 1865.

— Chambre de Commerce. — Statistique du Commerce maritime du port de Rouen pendant l'année 1864.

Union Médicale de la Seine-Inférieure, journal de la Société de Médecine 1865-1866.

SAINT-ÉTIENNE. — Annales de la Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, 1864, 3e et 4e livraisons; — 1865, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

SAINT-QUENTIN. — Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin, 3e série, tome V.

STRASBOURG. — Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, tome III, 1er et 2e fascicules.

TROYES. — Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 3e série, tome Ier, 1864.

4° Par les Sociétés correspondantes étrangères.

GENÈVE. — Bulletins de l'Institut national genevois, 1865-1866.

— Almanach de Genève industriel, agricole et amusant pour 1866.

LIÉGE. — Annuaire de la Société libre d'Émulation de Liége pour 1866.

REGENSBURG — Correspondenz-Blatt der Zoologisch-Mineralogischen vereines, in Regensburg, 1865.

ANVERS. — Congrès archéologique international. Anvers, 1866.

OUVRAGES DONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

1° Envoi du Ministre de l'Instruction publique.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les Séances des 19, 20, 21 avril 1865, — Histoire, Sciences morales, Archéologie.

2° Envoi du Ministre du Commerce.

Catalogue des Brevets d'invention, année 1865.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des Brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tomes L, LI, LII.

Recueil de Dessins pour l'Art et l'Industrie.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Année 1866-1867.

BUREAU :

MM. ROBERT D'ESTAINTOT (le Vte), Président.
Ate LEVY, Vice-Président.
DUVIVIER, Secrétaire de Correspondance.
VAVASSEUR, Secrétaire de Bureau.
CH. BENNER, Secrétaire adjoint.
Le Dr TINEL, Archiviste.
BESONGNET ✻, Trésorier.

COMMISSION DES FINANCES.

MM.
LEFORT.
MOULIN.
GUEROULT.

MM.
CUSSON.
DE LA LONDE DU THIL.

COMMISSION DE PRÉSENTATION.

MM.
LEFORT.
D'ESTAINTOT (le Cte).
DUMESNIL (E.).

COMMISSION DE PUBLICITÉ.

MM.
CUSSON.
VINCENT.
DUMESNIL (E.).

COMMISSION DES MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES, COMPOSÉE DES PRÉSIDENTS, VICE-PRESIDENTS ET SECRÉTAIRES DES SECTIONS :

Section des Sciences physiques et naturelles,

MM.
RIVIÈRE, Président
HEBERT, Vice-Président.
DELAHAYE Secrétaire.

Section de Littérature et des Beaux-Arts,

MM.

BARRE,	DUMESNIL,	DUPOND,
Président.	Vice-Président.	Secrétaire.

Section d'Economie et de Commerce,

MM.

O. FAUQUET,	ALF. PIMONT,	RAOUL LECŒUR.
Président.	Vice-Président	Secrétaire.

Section de Mécanique et de l'Industrie,

MM.

HEBERT,	MULLER,	P. DUCASTEL.
Président.	Vice-Président.	Secrétaire.

COMMISSION DES ACTES DE HAUTE MORALITÉ.

MM.	MM.
Dr E. DUMESNIL.	J. LENORMAND.
BARRE.	O. FAUQUET.
Cte D'ESTAINTOT.	DELAHAYE.
LEFORT.	DECAENS.
DELAROCQUE.	Dr LE PLÉ.
GUERNET.	R. LECŒUR.

COMMISSION DES COURS PUBLICS ET DES PRIX.

MM.	MM.
Dr E. DUMESNIL.	DELAHAYE.
GUEROULT.	HÉBERT.
HEURTEL.	Dr LE PLÉ.

NOTA. — Dans sa séance du 15 juillet 1857, la Société a décidé que les Membres du Bureau feraient, de droit, partie de toutes les Commissions.

MEMBRES D'HONNEUR.

Messieurs,

Renault (baron) G C ✻, sénateur, général commandant la 2e division militaire.

LeRoy (baron) G O ✻, sénateur, préfet de la Seine-Inférieure.

Verdrel C ✻, maire de Rouen.

MEMBRES HONORAIRES.

Année d'entrée dans la Société. Messieurs,

1821. De la Quérière aîné, membre de la Commission des Antiquités, de l'Académie de Rouen, rue Herbière, 12, à Rouen.

» Pimont (Prosper), manufacturier, membre de l'Académie de Rouen et vice-consul d'Autriche, rue Impériale, 59, à Rouen.

1825. Brevière, ancien graveur de l'Imprimerie impériale, rue de l'Hôtel-de-Ville, 47.

» Beaunis, propriétaire.

1828. Barbet (Henri) C ✻, membre du Corps législatif, boulevard Cauchoise, 51.

» Avenel, docteur en médecine, rue de Crosne, 13, à Rouen.

1830. Girardin (J.) O ✻, correspondant de l'Institut et doyen de la Faculté des sciences, rue des Fleurs, à Lille.

» LECOUPEUR, D.-M., rue Beauvoisine, 56, à Rouen.
1834. BARRE (Auguste), architecte, boulevard Beauvoisine, 91, à Rouen.
1836. DE LÉRUE, chef de division à la Préfecture, membre de l'Académie de Rouen, rue de la Motte, 3, à Rouen.
» LACROIX fils, fondeur, constructeur-mécanicien, boulevard Saint-Hilaire, 23.
1837. VIVET (Léon), professeur de langues et de mathématiques, rue Eau-de-Robec, 122, à Rouen.
» PAULY, propriétaire, à Bonsecours.
1840. CANEAUX, D.-M., médecin en chef et professeur à l'Hôtel-Dieu, rue du Cordier, 10, à Rouen.
» CARDINNE, rue Bouquet, à Rouen.
» WANTIEZ, médecin-vétérinaire, rue Cauchoise, 59, à Rouen.
1841. VINGTRINIER *, D.-M., médecin en chef des prisons, médecin des épidémies, membre de l'Académie de Rouen, rue de Lémery, 12.
» DERLY, architecte, rue de la Cigogne, 6, à Rouen.
1841 MIROUDE *, fabricant de cardes, rue Lemire, 18.
1843. DE DURANVILLE (Léon), littérateur, membre de l'Académie de Rouen, rue Alain-Blanchard, 3, à Rouen.
» LEPREVOST (Alfred), anc. agréé au Tribunal de commerce, rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, 12.
1844. DEBONS (Eugène) *, membre de l'Académie des Arcades de Rome, rue Bouquet, 33.
1846 PÉRON, rue de Bréda, 4, à Paris.
1848. LOYER (E.) O *, conseiller d'Etat, quai Napoléon, 26, à Rouen.

MEMBRES RESIDANTS.

MESSIEURS,

1832. MOREL (Ph.) ✻, négociant, place de la Pucelle, 11.
1838. VAUQUELIN (E.), ancien juge au Tribunal de commerce, rue Saint-Patrice, 32.
1839. BAZILLE aîné O ✻, ancien président du Tribunal de commerce, rue de Fontenelle, 24.
1840. QUENET (Arsène), teinturier, rue Préfontaine. 27
1841. LANGLOIS D'ESTAINTOT (le comte), maire de Fultot, vice-prés. de la Société impériale d'Horticulture, rue de la Cigogne, 8.
1842. SLAWEÇKI, ingénieur civil, rue du Vieux-Palais, 27.
1846. LÉVY (Auguste), officier de l'Instruction publique, professeur de physique à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur et au Lycée impérial, président de l'Académie de Rouen, rue du Petit-Maulévrier, 5.
1847. MOULIN ✻, membre du Conseil municipal, route de Darnétal, 75.
» VAUCQUIER DU TRAVERSAIN, avocat, membre et secrét. du Conseil municipal, r. de l'Hôtel-de-Ville, 25.
» BAROCHE ✻, adjoint au maire, rue Nationale, 22.
» BRUNIER ✻, ingénieur civil, membre de l'Académie de Rouen, rue Neuve-Saint-Patrice, 7.
» MALÉTRA (Ad.), membre de la Chambre de commerce, rue de Fontenelle, 11.
1848. SOURDOIS (J.), commissionnaire en rouenneries, boulevard Bouvreuil.
» LEFORT, adjoint au maire, rue Bouvreuil, 26.
» HAREL (S.), négociant, aven. du Mont-Riboudet, 59.
1849. ROLLÉ (Félix), pharmacien, rue Impériale, 80.

1849 GALLET (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, avenue du Mont-Riboudet, 98.
» LACASSAIGNE (A.), architecte, rue de Carville, 16.
» GILLES (P.), manufacturier, rue Saint-Gervais, 84.
» CHESNEAU (Al.), négociant, rue de la Savonnerie, 18.
» DUTUIT (E.), propriétaire, quai du Havre, 21 A.
» LEFORT-GONSSOLLIN, rue Ganterie, 74.
» VINCENT (E.), négociant, rue de Fontenelle, 13.
» BOULET, négociant, quai du Mont-Riboudet, 12.
» BÉNARD-LEDUC *, propr., quai de la Bourse, 12.
» VERDREL C *, maire de Rouen, rue de Fontenelle, 13 *bis*.
» LESEIGNEUR manufacturier, rue de Crosne, 40.
» CORDIER *, fabricant d'indiennes, boulevard Cauchoise, 53.
» RAUPP (Albert), propriétaire, boulev. Cauchoise, 41.
» BIDARD, chimiste, rue de l'Avalasse, 31.
1850. BUREL (F.), manufact., boulevard Cauchoise, 41.
» DELAROCQUE, doct. en médecine, q. du Havre, 3 A.
1851 DE LA LONDE DU THIL, propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 39.
» VAUQUELIN (F.), négoc., rue des Charrettes, 137.
1852. LEGRIS, ingénieur civil, constructeur, à Maromme.
» VOLLET, capitaine expert, rue des Charrettes, 122.
» RAPP, courtier maritime, rue de l'Impératrice, 65.
» FIZEAUX DE LA MARTEL, prop., au Val-de-la-Haye.
» DESSAINT, propriétaire, à Mesnil-Esnard.
» BARTHÉLEMY fils, archit., boulev. Beauvoisine, 53.
» DESRUES, architecte, place de l'Hôtel-de-Ville, 45.
1854. BESONGNET *, mécanicien, commandant des sapeurs-pompiers, quai Napoléon, 53.
» FLEURY (Aug.), architecte, rue Beffroy, 28.

1854. DUMESNIL (E.) ✻, directeur-médecin en chef de l'Asile des aliénés, à Quatre-Mares, près Sotteville, membre de l'Académie de Rouen.

» PALIER, ancien filateur, rue des Halles, 12.

» GUERNET (Prosper), chef d'institution, licencié-ès-lettres, rue du Petit-Maulévrier, 2.

» LENORMAND, négociant-armateur, q. Napoléon, 15.

» BOIVIN-JENTY, négociant, rue de Lecat, 41.

» POUYER-QUERTIER ✻, membre du Corps législatif, rue de Crosne, 16.

» PIMONT (Henri), manuf., place Saint-Hilaire, 1.

1855. GAIGNŒUX, directeur de l'assurance la *Clémentine*, rue du Vieux-Palais, 4.

» CHOUILLOU, fabricant de produits chimiques, à Lescure, près Rouen.

1856. VINCENT, prof. de mécanique de l'École supérieure des sciences, prof. de mathématiques spéciales au Lycée, membre de l'Académie, rue du Clos-Campuley, 14.

» LANGLOIS D'ESTAINTOT (Vte Robert), avocat, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, membre de l'Académie de Rouen, rue des Arsins, 9.

» DEPEAUX (François), membre de la Chambre de Commerce, rue de Fontenelle, 36.

» BEAMISH, professeur d'Anglais, imp. Jouvenet, 2.

» GRIMAUX (A.), entrepreneur, r. de Neufchâtel, 1.

1857 CUSSON, secr. gén. de la mairie, à l'Hôtel-de-Ville.

» LAPIERRE ✻, homme de lettres, directeur du *Nouvelliste*, rue Saint-Étienne-des-Tonneliers, 1.

» DIEUSY, nég. en liquides, r. des Charrettes, 178.

» QUINET, ancien commerçant, rue Porcherie, 12.

1857. **Flécheux**, fondeur, rue Saint-Julien, 9.
» **Elmering** fils, fondeur, rue de la Ferme.
» **Thouroude-Danguy**, constr.-mécan., r. Lemire, 5.
» **Daliphard**, fab. d'indiennes, rue de Crosne, 10.
» **Manchon** (A), fabricant de rouenneries, rue de Crosne, 68.
» **Lafond**, négociant en liquides, r. des Augustins, 23.
1858 **Germiny** (comte Adrien de) *, receveur général, rue de la Seille, 6.
» **Granchamp**, négociant, rue de Lenôtre, 23.
» **Ducastel** (E.), courtier de commerce, rue de l'Impératrice, 12.
» **Houzeau**, professeur de chimie, rue Bouquet. 17.
1859. **Duvivier**, négociant, au Mont-aux-Malades.
» **Fauquet** (Octave), manufacturier à Oissel.
» **Vavasseur**, avocat, membre de l'Académie de Rouen, rue Bourg-l'Abbé, 25.
» **Le Brument**, libraire, rue de l'Impératrice, 11.
» **Coulon** (E.), manufacturier, quai Napoléon, 50.
» **Nétien-Desmules**, négociant en liquides, rue d'Harcourt.
» **Fleury** (Charles), architecte, r. de l'Impératrice, 18.
» **Tinel**, docteur-médecin, rue de Crosne, 63.
» **Valentin-Hébert**, quai Napoléon, 18.
1860. **Rivière**, professeur au Lycée, rue de Crosne, 13.
» **Julien**, filateur, rue d'Elbeuf, 15.
» **Ducastel** (Paul), ingén. civil, place de la Pucelle, 5.
» **Guillou**, ingénieur civil, rue Lécuyer, 3.
» **Duménil** (Louis), docteur-méd., rue de l'Hôtel-de-Ville, 47.
1861. **Gueroult**, teinturier, rue Eau-de-Robec, 3.
» **Lenormand** (J.), négociant, rue de Fontenelle, 39.

1861. Benner, fabricant à Darnétal.
» Boissel, imprimeur, rue de la Vicomté, 55.
1862. Dubreuil, blanchisseur à Bapeaume.
» Muller, chimiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 39.
» Louvrier, propriétaire boulevard Cauchoise, 2
1862 Leroy-Petit, maître de pension, rue de l'Avalasse, 15 b.
» Lemarchand, constructeur-mécan.. aux Chartreux.
» Scott (Georges), constructeur, id.
» Morin, agréé, quai du Havre, 10.
» Potelet, fabric. de nouveautés, impasse Giffard, 8.
1864. Scott (Simon), fabricant de chaudières à vapeur, île Lacroix.
» Heurtel, professeur au Lycée, rampe Beauvoisine, 12 bis.
» Pimont (Alfred), fabricant d'indiennes, rue de Fontenelle.
» Lemaitre (Eugène), manufacturier à Boibec.
» Besselièvre (Charles), fabr. d'indiennes à Maromme.
» Fauquet-Lemaitre, manufacturier, quai du Havre, 10 e.
» Delamarre (Amédée), teintur., route de Darnétal, 91.
» Delamare (Jules), id. id. 93.
» Lecoeur, fabricant de rouenneries, rue Rouland, 9.
» Saint aîné, fab. de toiles, rue de l'Impératrice, 25.
» Delahaye, ingénieur civil, rue Ganterie, 34.
» Hebert, professeur de physique au Lycée, rue Traversière, 10.
» Rondeaux (Henri), fabricant d'indiennes, rue de Fontenelle, 2.
» Leroy, commissionnaire en drogueries, rue de Fontenelle, 9.

1864. **Aubert**, apprêteur, rue de Constantine, 8.
» **Decaens**, chimiste, rue du Pré-de-la-Bataille, 3.
» **Bang**, négociant, quai du Havre, 10.
» **Gully**, professeur de mathématiques, rue Impériale, 100.
» **Rosensteel**, professeur d'anglais, rue Cauchoise, 2
1865. **Houdard**, apprêteur, rue Duguay-Trouin, 12.
» **Le Plé**, docteur-médecin, rue de Crosne, 4.
» **Hodan**, opticien, rue aux Juifs, 9.
» **Marguery** (Emile), négociant, rue du Tambour, 5.
» **Roustel**, président de la Société d'Horticulture, rue de la Chaîne, 16.
» **Lecœur** (R.), avocat, rue de la Poterne, 26.
» **Allard**, avocat, rue Beffroi 26.
1866. **Dupond**, professeur au Lycée, rue du Champ-du-Pardon, 16.
» **Fischer**, professeur d'Allemand au Lycée, route de Neufchâtel, 19.
» **Leseigneur** (G.), rue de l'Impératrice, 12.
» **Vanoni**, professeur d'Espagnol et d'Italien, rue de Crosne 64.

MEMBRES CORRESPONDANTS

EN FRANCE.

Messieurs,

Alcan (M.) ✱, ingénieur civil, professeur de filature et de tissage à l'Ecole centrale et au Conservatoire impérial des Arts et Métiers, rue Laffite, 45, à Paris.

Arnaudtizon (Claudius), propriétaire au Clos de la Justinière, par Onzain (Loir-et-Cher).

Baudouin (Félix), propriétaire aux Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen.

Beauregard, docteur en médecine, à Graville (Havre).

Bourdon (Mathieu) ✻, ancien député et maire d'Elbeuf.

Brière de Boismont ✻, docteur en médecine, faubourg Saint-Antoine, 303, à Paris.

Burel (Louis), juge de paix, Enclave des Pénitents, au Havre.

Callon (Charles) ✻, ingénieur civil et professeur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, rue Royale-Saint-Antoine, 16, à Paris.

Canel (A.), bibliothécaire de la ville de Pont-Audemer.

Caumont (de) O ✻, directeur de l'Association Normande, correspondant de l'Institut, à Caen.

Chateau, chimiste, rue de Liégat, 19, à Ivry-sur-Seine.

Cochet (l'abbé) ✻, correspondant de l'Institut et inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, rue des Carmélites, 16, à Rouen.

Corneille (P.-A.) ✻, député au Corps législatif, propriétaire, à Maucomble (Seine-Inférieure).

Dommey ✻, architecte du Palais-de-Justice de Paris, place du Pont-Saint-Michel, 5, à Paris.

Dutremblay, ingénieur, à Paris.

Geffroy, architecte de la ville de Cherbourg.

Girard, ingénieur civil, rue du Faubourg-Poissonnière, 23, à Paris.

Hamel, ancien graveur, boulevard Sébastopol, 5, à Paris.

Hérondelle, D.-M., à Bourg-Achard (Eure).

Isabelle ✻, architecte, rue du Helder, 21, à Paris.

Jacob ✻, fabricant d'instruments de précision, à Dieppe.

KUHLMANN O ✻. correspondant de l'Institut, rue des Canonniers; 2, à Lille.

LALLEMANT, professeur de chimie au Lycée Bonaparte.

LA SAUSSAIE (DE) C ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, recteur de l'Académie de Lyon, à Lyon.

LEBRETON (Théodore), homme de lettres, à Rouen.

LE BRUN ✻, inspecteur-général des Ecoles impériales des Arts et Métiers, rue Saint-Quentin, 23, à Paris.

LECLERC-LEFEBVRE ✻, maire de Dieppe.

LEFORT-HENRI ✻, prop., anc. maire d'Elbeuf, à Elbeuf.

LE MARCHAND DE LA FAVERIE O ✻, ex-préfet du département de la Drôme, à Fresquienne (Seine-Inférieure).

LEPAGE, pharmacien, à Gisors (Eure).

LESGUILLEZ, ancien pharmacien, à Darnétal près Rouen.

MARCHAND (Eug.), pharmacien et chimiste, à Fécamp.

MONFALCON, conservateur de la Bibliothèque, à Lyon.

NICOLLE D.-M., à Elbeuf.

NORMAND jeune, constructeur au Havre.

ODENT (Paul) O ✻, Préfet du département de l'Isère.

PAYEN (F.), avocat à la Cour impériale, rue Laffite, 7, à Paris.

PITON DU GAULT, à Rennes.

POULLET O ✻, membre de l'Institut, rue St-Louis-Marais, 97, à Paris.

ROBERT, négoc. en lins, à Goderville (Seine-Inférieure).

ROULLEAU ✻, membre du Conseil général, à Villequier.

ROUX, secrét. perpét. de la Société statistique de Marseille.

SAULCY (DE) C ✻, Sénateur, membre de l'Institut, rue du Cirque, 17, à Paris.

SORTAIS, à Lisieux.

TASSEL aîné, filateur à Arques (Seine-Inférieure).

TINEL, chimiste, au Petit-Quevilly.

VANSSAY (le baron DE) C ✻, à la Barre, près de Saint-Calais (Sarthe).

NOTA. — MM. les Membres correspondants dont les adresses ne seraient pas exactement indiquées, sont priés de vouloir bien faire connaître, *franco* au Secrétaire de correspondance, les rectifications à opérer.

MEMBRES CORRESPONDANTS

HORS DE FRANCE.

MESSIEURS

ANTONELLI (S. Em. Mgr), cardinal, Secrétaire d'Etat du gouvernement pontifical à Rome.

BETTAMIO D'ALMEIDA, professeur de chimie industrielle, à Opporto.

BRUNEL fils, ingénieur, à Londres.

CALVERT, professeur de chimie, à Manchester.

CARMELO ALLEGRA, secrétaire de l'Instruction publique au bureau de la province de Messine.

CARMELO LA FARINA, secrétaire général de l'Académie péloritaine de Messine.

CHAUMETTE DES FOSSÉS ✻, consul général de France au Pérou, à Lima.

VICTORINO DAMAZIO, officier supérieur de l'artillerie royale du Portugal, directeur des Ecoles industrielles du même pays, etc. etc., à Lisbonne.

DECAUX, docteur en médecine de la Faculté d'Edimbourg, à Edimbourg.

DE LOYS, ancien commerçant, à Lauzanne.

Dubuc (Emile), docteur en médecine, à Edimbourg.

Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons de la Belgique.

Durand (Charles), homme de lettres, à Francfort-sur-le-Mein.

Emmanuelo Tarento Rosso, professeur d'Histoire naturelle et d'Archéologie, à Messine.

Felipis (Pietro de), médecin, à Milan.

Gallyot (Jérôme), chimiste, à Pondichéry.

Campet, juge, à Genève.

La Farina fils, littérateur, à Messine.

Le Bidard de Thumaide, procureur du roi, à Liége.

Mackensie, peintre, à Londres.

Mac-Leod, professeur de littérature étrangère à l'Académie d'Edimbourg.

Riccardo Mittchell, professeur d'éloquence à l'Université de Messine.

Smith, ingénieur civil, 10, Salisburg street, Adelphi, London.

Ugolini (S. Em. Mgr le cardinal), à Rome

Urgellès de Tovar, baron de Tovar, chimiste de S. M. la Reine d'Espagne, hôtel del Sol, à Barcelone.

Vogel, professeur de chimie, à Munich.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

EN FRANCE.

ABBEVILLE. — Société impériale d'Emulation.

ALGER. — Société d'Agriculture.

AMIENS. — Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de la Somme.

Société des Antiquaires de Picardie.

Société Industrielle.

ANGERS. — Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

AUXERRE. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAYEUX. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

BESANÇON. — Société libre d'Agriculture, Arts et Commerce.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des Sciences et des Lettres.

BORDEAUX. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'Agriculture.

Société Académique.

BOURG. — Société impériale d'Emulation, Agriculture, Sciences, Lettres et Arts du département de l'Ain.

BOURGES. — Société d'Agriculture, Commerce et Arts.

CAEN. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Société d'Agriculture et de Commerce.

Association Normande.

Société des Antiquaires de Normandie.

CAMBRAI. — Société d'Emulation.

CHALONS-SUR-MARNE. — Société d'Agriculture, Commerce. Sciences et Arts du département de la Marne.

CHERBOURG. — Société impériale Académique.

COLMAR. — Société d'Histoire naturelle.

DIJON. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

DOUAI — Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

DUNKERQUE. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

ELBEUF. — Société Industrielle.

EPINAL. — Société d'Emulation du département des Vosges.

EVREUX. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

FALAISE. — Société d'Agriculture, Indústrie, Sciences et Arts.

LAON. — Société Académique.

LE HAVRE. — Société havraise d'Etudes diverses.

LE MANS. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

LE PUY. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LILLE. — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

LIMOGES. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

LYON. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Société littéraire de Lyon.

MAYENNE. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MARSEILLE. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Société de Statistique.

METZ. — Académie impériale des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

MONTAUBAN. — Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'Emulation.

MONTPELLIER. — Société de Médecine et de Chirurgie pratiques.

MONTIVILLIERS. — Bibliothèque publique.

MOULINS. — Société d'Emulation du département de l'Allier.

MULHOUSE. — Société Industrielle.

NANCY. — Académie de Stanislas.

NANTES. — Société académique des Sciences, Lettres et Arts de la Loire-Inférieure.

NANTUA. — Société d'Emulation, Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.

NIMES. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Gard.

PARIS. — Annales de la Charité (M. T. de Caux, direct., 15, rue de Tournon).

Archives du Ministère de l'instruction publique.

Institut Historique, rue des Saint-Pères, 14.

Revue de l'Art ancien et moderne (M. de Laqueille, directeur, rue de Taranne, 19).

L'art au XIXe siècle, rue Sainte-Barbe, 6.

Société protectrice des Animaux, rue de Lille, 19, hôtel Lauraguais.

Journal d'Éducation populaire, quai Malaquais, 3.

Société impériale et centrale d'Agriculture du département de la Seine, rue Grenelle-Saint-Germain, 84.

Société impériale d'Horticulture de Paris et centrale de France, rue Grenelle-Saint-Germain, 84.

Société de la Morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12.

Société Philomatique, rue du Marché-Saint-Honoré, 7.

Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

Société pour l'Instruction élémentaire.

PERPIGNAN. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

REIMS. — Académie impériale.

ROCHEFORT. — Société d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

ROUBAIX. — Bibliothèque publique.

ROUEN. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Chambre de Commerce.

Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Société de Médecine.

Conseil central d'hygiène et de salubrité du département.

Société impériale et centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure.

Société libre des Pharmaciens.

Saint-Étienne. — Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.

Saint-Quentin. — Société Académique et Industrielle.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.

Toulouse. — Académie des Jeux floraux.

Troyes.— Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Versailles. — Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise.

NOTA. — Les Académies ou Sociétés dont les titres auraient éprouvé des modifications sont priées de vouloir bien les faire connaître à la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, et de continuer à lui adresser leurs publications.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

HORS FRANCE.

Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.
Académie des Sciences de Messine.
Société royale des Antiquaires, à Londres.
Société Littéraire, à Harlem.
Société Néerlandaise pour l'avancement de l'industrie, à Harlem.
Société des Sciences naturelles, à Neufchâtel, en Suisse.
Société royale d'Agriculture, à Turin.
Société d'Histoire naturelle, à Ratisbonne.
Institut national genevois, à Genève.
Société de Médecine de Bologne.
Société libre d'Emulation de Liége.
Académie de Catalogne.
Comité centrale de publication des Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale, à Gand.

NOTA. — Les Académies ou Sociétés dont les titres auraient éprouvé des modifications sont priées de vouloir bien les faire connaître à la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, et de continuer à lui adresser leurs publications.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1865-66.

—

SÉANCE PUBLIQUE.

TRAVAUX
DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

Rouen. -- Imp. H. Boissel.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01195 7035